RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 1 – DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

L'ORGANISATION DE L'ESPACE

et l'armature territoriale du SCoT

Table des matières

1. Un espace vécu, inscrit dans une démarche de planification 4

1.1. Un territoire particulièrement vaste et « diverse » 4

1.2. Un territoire vécu 5

1.3. Un territoire inscrit dans une démarche de planification territoriale régionale 6

2. Un espace peu urbanisé mais structuré 8

2.1. Un espace du quotidien étendu et assez homogène 8

2.2. Un espace localement urbanisé et parfois dense 9

2.3. Une armature urbaine qui structure le territoire 11

1. UN ESPACE VECU, INSCRIT DANS UNE DEMARCHE DE PLANIFICATION

1.1. Un territoire particulièrement vaste et « diverse »

Le périmètres du SCoT définit par l'arrêté préfectoral n°2018-499 s'étend à travers les 5 collectivités territoriales suivantes :

- La Communauté de Communes Ardennes Thiérache
- La Communauté de Communes Portes du Luxembourg,
- La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,
- La Communauté de Communes Ardenne, Rives de Meuse,
- La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

Figure 0.1 ***Les collectivités territoriales qui composent le SCoT***

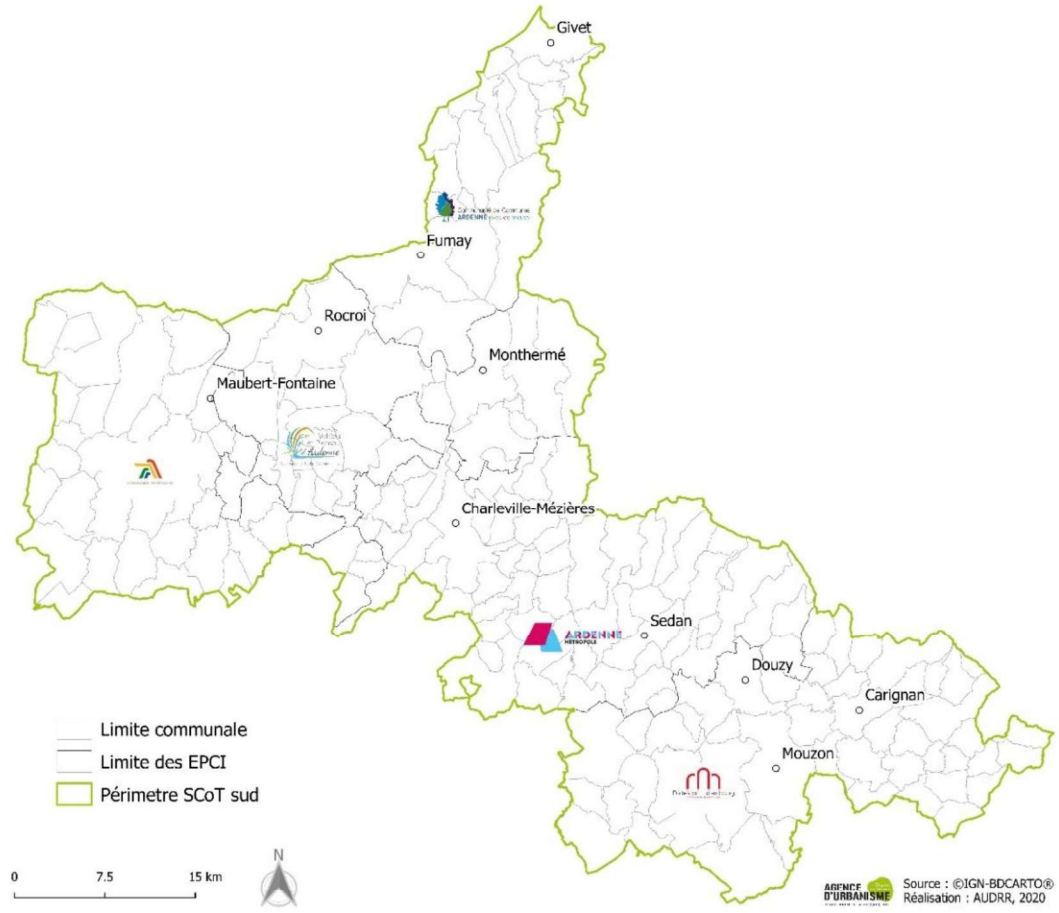

Avec 195 communes en 2023 et plus de 201 000 habitants en 2019 (INSEE), le SCoT couvre près de la moitié du département, à travers une surface de près de 222 000 hectares. Ce vaste territoire abrite environ 3 habitants du département sur 4, ce qui le place au cœur des Ardennes Françaises.

Si près de 2/3 des habitants résident au sein de l'agglomération d'Ardenne Métropole, ils sont plus de 80 000 à occuper les 4 communautés de communes citées préalablement et sont nombreux à pouvoir profiter d'une qualité de vie conditionnée par la diversité et la spécificité des paysages qui les composent.

En effet, 4 entités paysagères *(Cf. partie 6 du diagnostic « paysages et patrimoines »)* – à cheval sur les 5 collectivités territoriales qui composent le SCoT – offrent un cadre de vie et un rapport à l'espace tout à fait unique aux habitants :

Figure 0.2 ***Répartition de la population en 2019*** *(INSEE)*

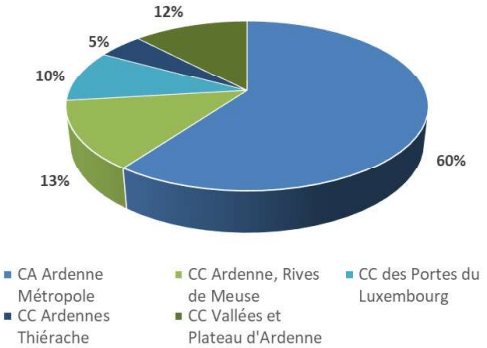

- Le plateau de l'Ardenne, ses vallées et ses milieux naturels,
- La dépression pré-ardennaise où la place de l'eau est prépondérante,
- Les crêtes pré-ardennaise, entre prairies, parcelles cultivées et collines boisées.
- La Thiérache et ses paysages bucoliques avec des vallons pâturés et arborés.

Figure 0.3 ***Les secteurs paysagers du SCoT***

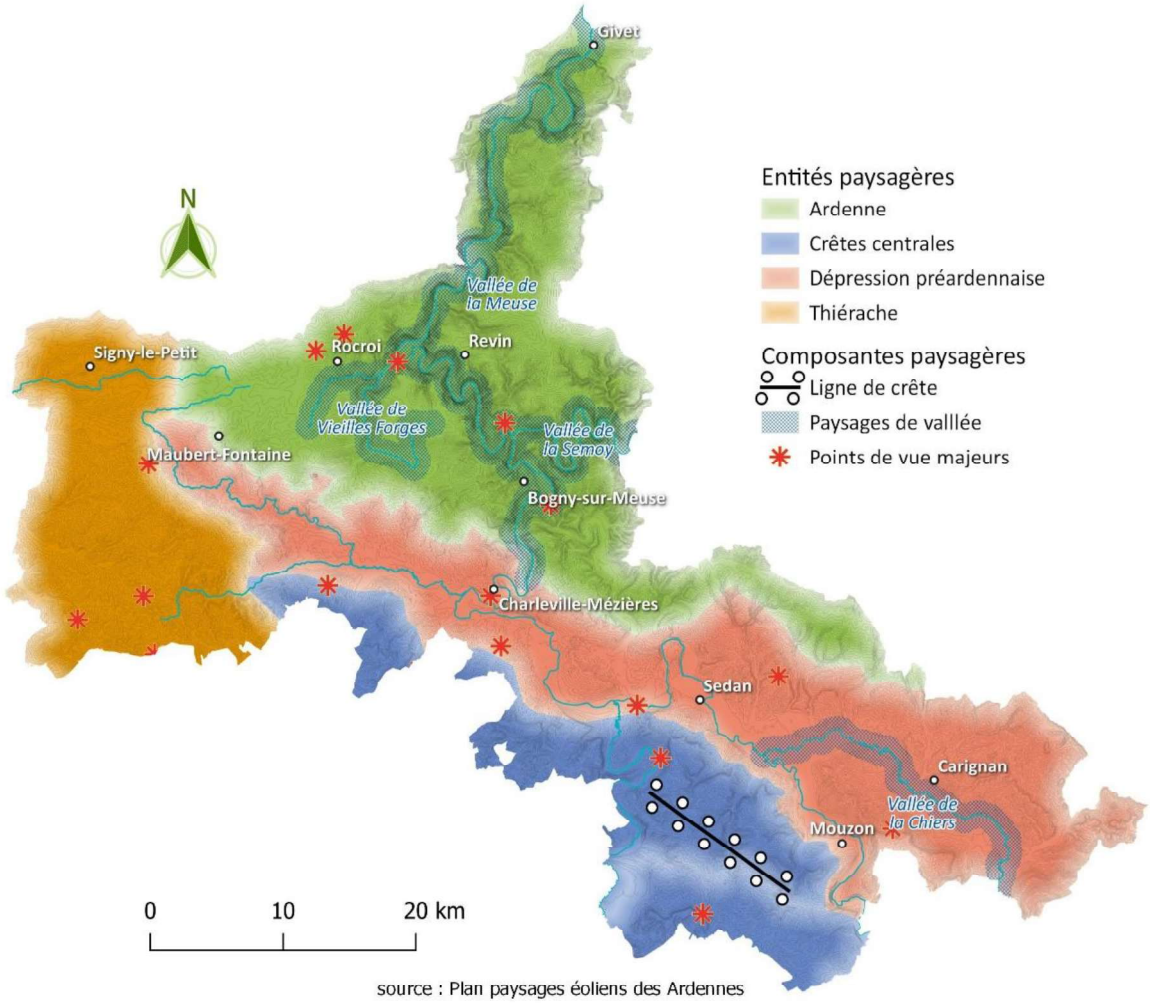

source : Plan paysages éoliens des Ardennes

Aussi, au-delà des périmètres institutionnels qui découpent le territoire, sa richesse paysagère, patrimoniale, architecturale et culturelle *(Cf. partie 6 du diagnostic « paysages et patrimoines »)* conditionne les divers quotidiens de ses habitants de même que les atouts de son attractivité.
Jouant à la fois le rôle de fortifications naturelles à l'échelle de l'histoire humaine mais aussi de ciment d'un riche passé commun, la Meuse serpente à travers ces différents entités paysagères, des collines des Portes du Luxembourg, vers le Plateau Ardennais et ses vallées encaissées, en passant par la dépression pré-ardennaise.
Cette « armature » naturelle, témoin des différentes révolutions économiques qui ont touché l'histoire récente, marque profondément le territoire et son identité. Elle scelle ainsi les différents paysages et espaces vécus par les habitants du SCoT, que ce soit à travers son lit majeur ou ses affluents.

1.2. Un territoire vécu

Environ 90% de la population active habite et travaille au sein du périmètre que constitue le SCoT d'après l'INSEE en 2016. Une particularité qui fait de celui-ci un territoire à part entière, un espace du quotidien et cohérant aux yeux des habitants.
La définition des Zones d'Emploi par l'INSEE en 2010 (espaces géographiques à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent) confirme d'ailleurs ce constat, puisque son périmètre (carte ci-dessous) correspond très fortement à celui du territoire du SCoT.

Figure 0.4 ***Les Zones d'Emploi de l'INSEE 2010 selon l'AURM en 2017***



1.3. Un territoire inscrit dans une démarche de planification territoriale régionale

Situé entre les Ardennes Belges au Nord, la Lorraine et son sillon à l'Est, l'Aisne à l'Ouest et la Métropole rémoise au Sud, le Syndicat Mixte Nord Ardennes a initié l'élaboration de son SCoT et fait ainsi partie des 37 périmètres de SCoT recensés au niveau régional, dont 7 sont en cours d'élaboration en 2022.

Figure 0.5 ***Les SCoT du Grand Est selon la DREAL en 2022***

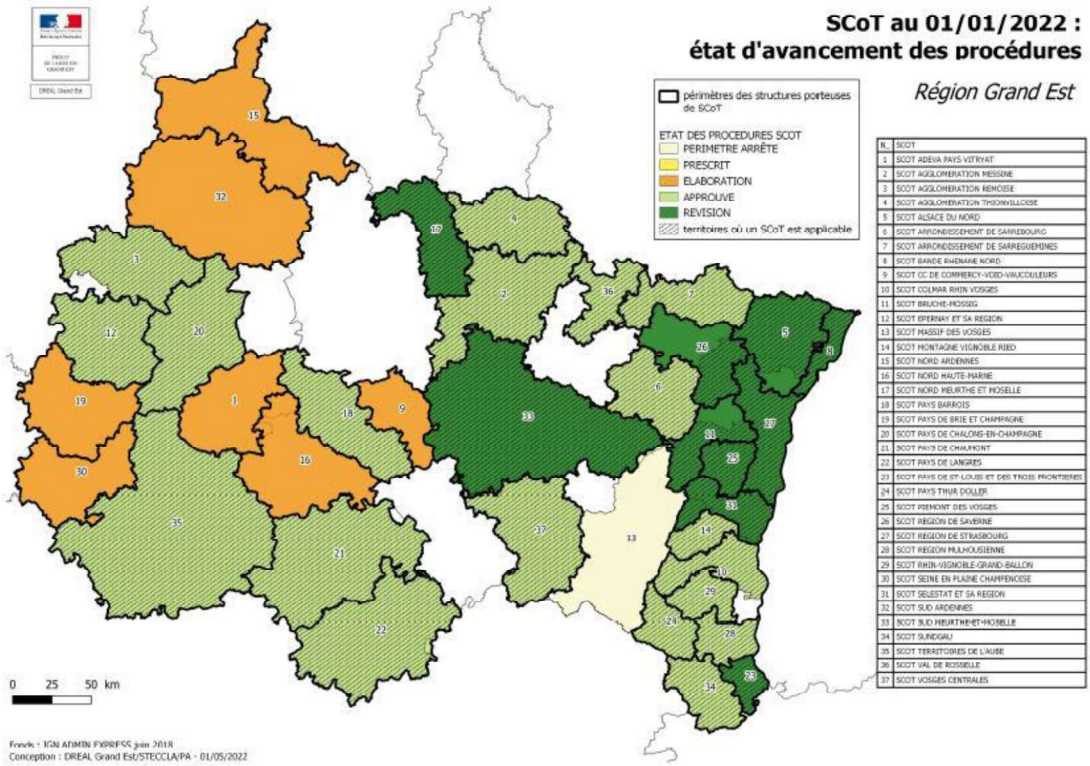

À l'échelle régionale, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité Territoriale (SRADDET) a préfiguré une armature urbaine fonctionnelle dont il est prévu qu'elle soit déclinée localement et dont les polarités et leurs fonctions de centralités doivent être renforcées.

Celle-ci s'inscrit dans la proposition de typologie suivante :

- **Centre urbain à fonctions métropolitaines et européennes**, hébergeant plus de 400 000 habitants, et irrigant son territoire par un ensemble complet de services, infrastructures et activités métropolitaines et européennes (institutionnelles européennes et diplomatiques, économiques, de services, de formations, de santé et de technologies médicales, numériques, résidentielle, culturelle, etc.).

- **Centres urbains à fonctions métropolitaines**, regroupant plus de 50 000 habitants et irrigant leur territoire par un ensemble complet de services, infrastructures et activités métropolitaines (économique, de services, de formations, résidentielle, culturelle, etc.) ;

- **Pôles territoriaux** (plus de 10 000 habitants et plus de 7 000 emplois) offrant à leur territoire un panel important de fonctions urbaines ;

- **Polarités en interaction avec un ou des centres urbains**, qui concentrent également plus de 10 000 habitants mais se caractérisent par de nombreux échanges avec au moins un centre urbain à fonctions métropolitaines;

- **Autres polarités regroupant au moins 5 000 habitants** qui proposent des services et structurent principalement les territoires ruraux éloignés des grands centres urbains.

Selon la carte synthétique du SRADDET, le territoire transfrontalier du SCoT Nord Ardennes est de ce fait constitué d'une « polarités en interaction avec un ou des centres urbains » (Sedan), ainsi que d'un « centre urbain à fonctions métropolitaines » (Charleville-Mézières).
Ces 2 polarités majeures qui structurent le territoire Nord Ardennais au yeux SRADDET sont toutes deux connectées à la fois dans un axe Est/Ouest (ferré) avec la Picardie et le Sillon Lorrain, et dans un axe Nord-Est/Sud-Ouest (ferré, fluvial, routier) avec la Belgique et Charleroi Métropole, ainsi que « le triangle Marnais » composé de Reims, Châlons-en-Champagne et d'Epernay, puis plus loin, l'Île de France.

Figure 0.6 ***Carte de synthèse extraite du SRADDET***

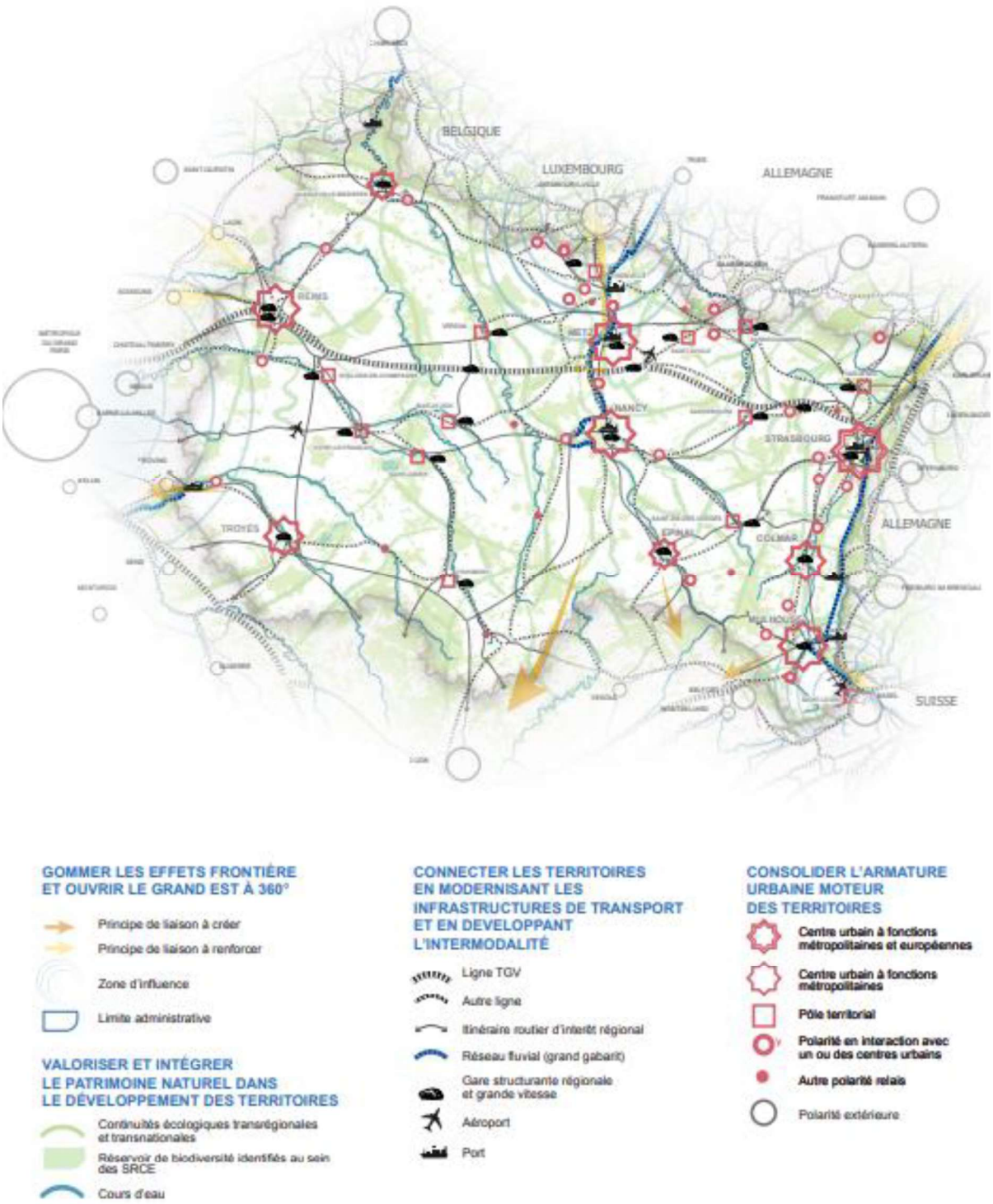

2. UN ESPACE PEU URBANISE MAIS STRUCTURE

2.1. Un espace du quotidien étendu et assez homogène

L'analyse du territoire par « bassins de vie », comme exposé dans le chapitre « Déplacements et mobilités » du diagnostic et rappelée ci-dessous, apporte un regard objectif sur le quotidien des habitants du SCoT et permet d'approcher la structuration de son territoire.

Construits à partir de données statistiques sur les migrations domicile-travail, ces bassins de vie témoignent des larges « zones d'influence » des principales polarités qui composent le territoire, à travers les trajets quotidiens des actifs, entre leur logement et leur travail.

Figure 0.7 ***Les « bassins de vie » du SCoT Nord Ardenne***

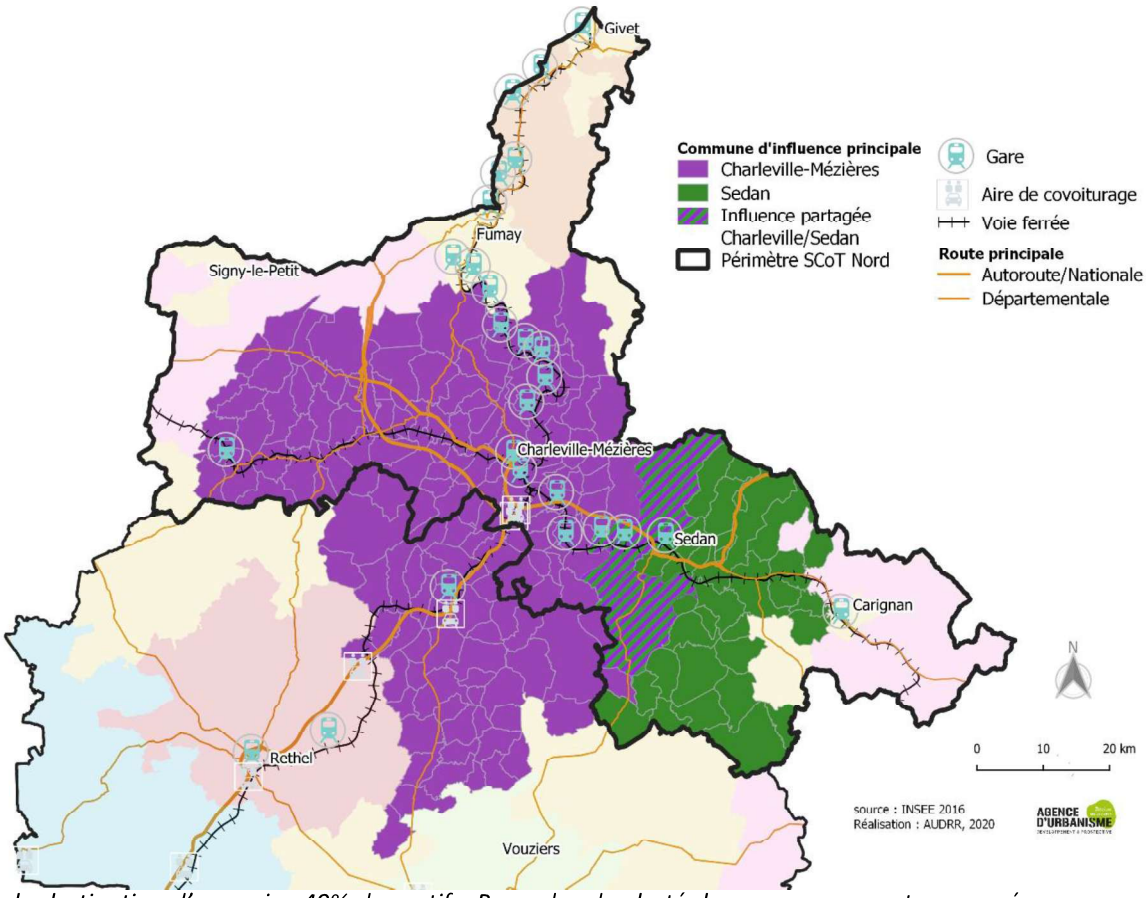

Commune de destination d'au moins 40% des actifs. Pour plus de clarté, les communes sont regroupées par zone d'influence. Source : INSEE 2016. Traitement AUDRR.

Outre le rayonnement du SCoT au-delà de son propre périmètre, en ressort que le quotidien des Nord Ardennais s'articule très majoritairement autour de 2 grands bassins de vie que sont Charleville-Mézières et Sedan, eux même en partie imbriqués. Les secteurs septentrionaux du SCoT étant tournés vers des bassins de vies plus locaux, que ce soit autour de Signy-le-Petit sur l'Ouest du territoire en Thiérache, autour de Carignan sur l'Est, ou au sein de la pointe de Givet sur le Nord.
Cette approche démontre que si les spécificités du territoire sont nombreuses au regard de ses particularités culturelles, paysagères et patrimoniales, le rapport à l'espace de ses habitants, notamment à l'occasion de leur déplacements pendulaires, reste largement partagé.

2.2. Un espace localement urbanisé et parfois dense

La majeure partie du SCoT étant recouverte par les bois (46%), les prairies (39%) ou les cultures (11%), seul 4% des sols sont considérés comme « urbanisés » selon CES OSO en 2017.
Si ce territoire est chargé d'histoire et de culture, l'homme n'a laissé qu'une faible empreinte en matière d'urbanisation, la place de la nature restant au cœur du mode de vie ardennais.

Figure 0.8 ***L'occupation du sol en 2017***

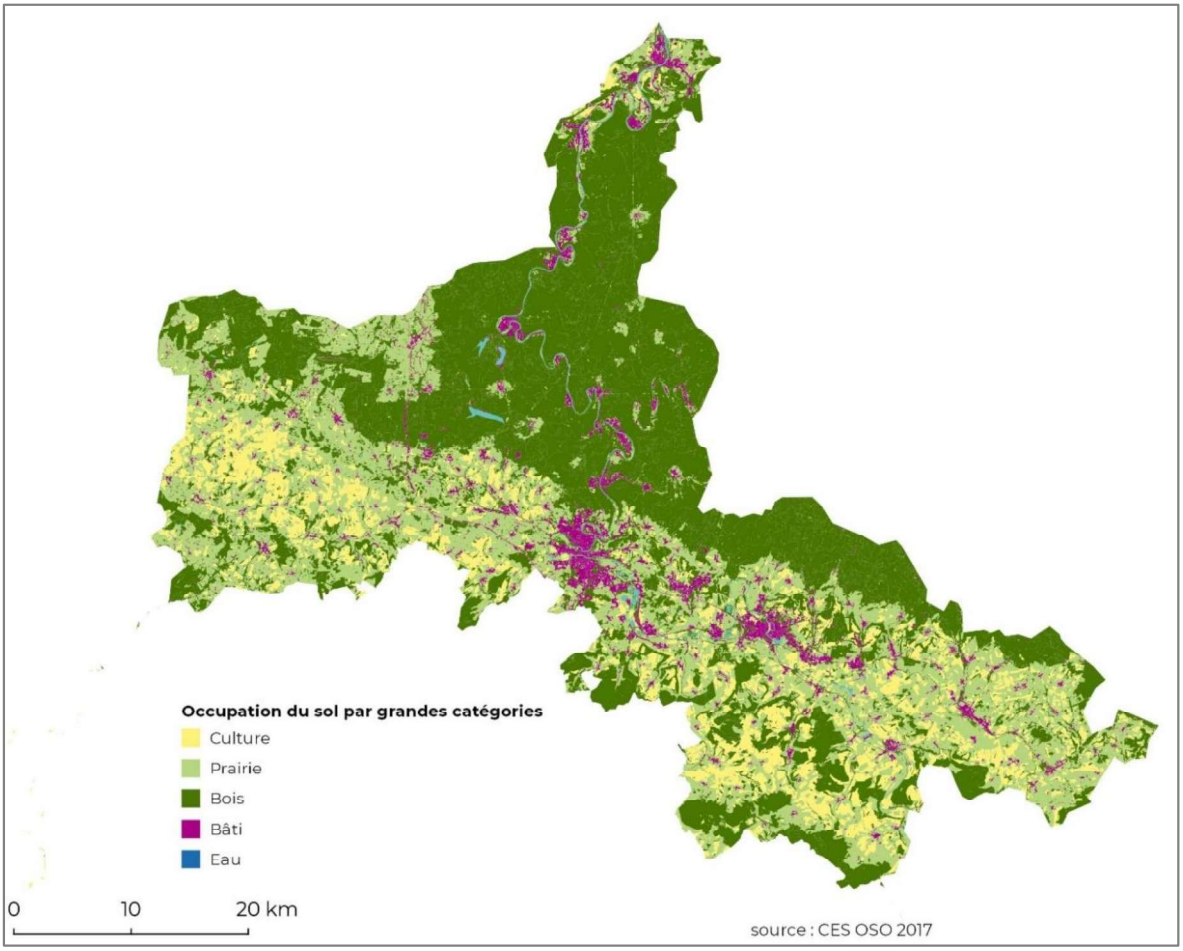

Comme exposé sur le schéma ci-contre de même que sur la carte plus précise de densité de population ci-après, les lieux de vies se concentrent ainsi majoritairement le long des axes de transports, des cours d'eau et dans les vallées, principalement le long de la Chier, de la Meuse, de la Semoy ou de la Sormone.

Figure 0.9 ***Une 1ère grille de lecture du territoire***

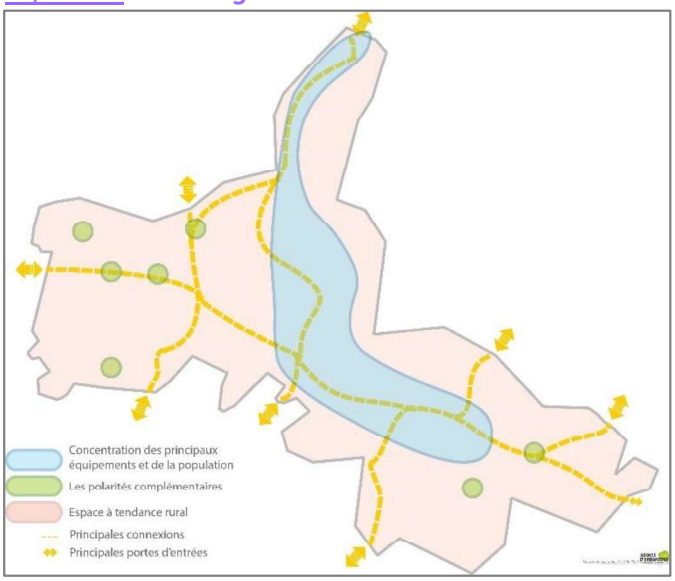

Figure 0.10 ***La population et la densité de population en 2016 selon l'INSEE***

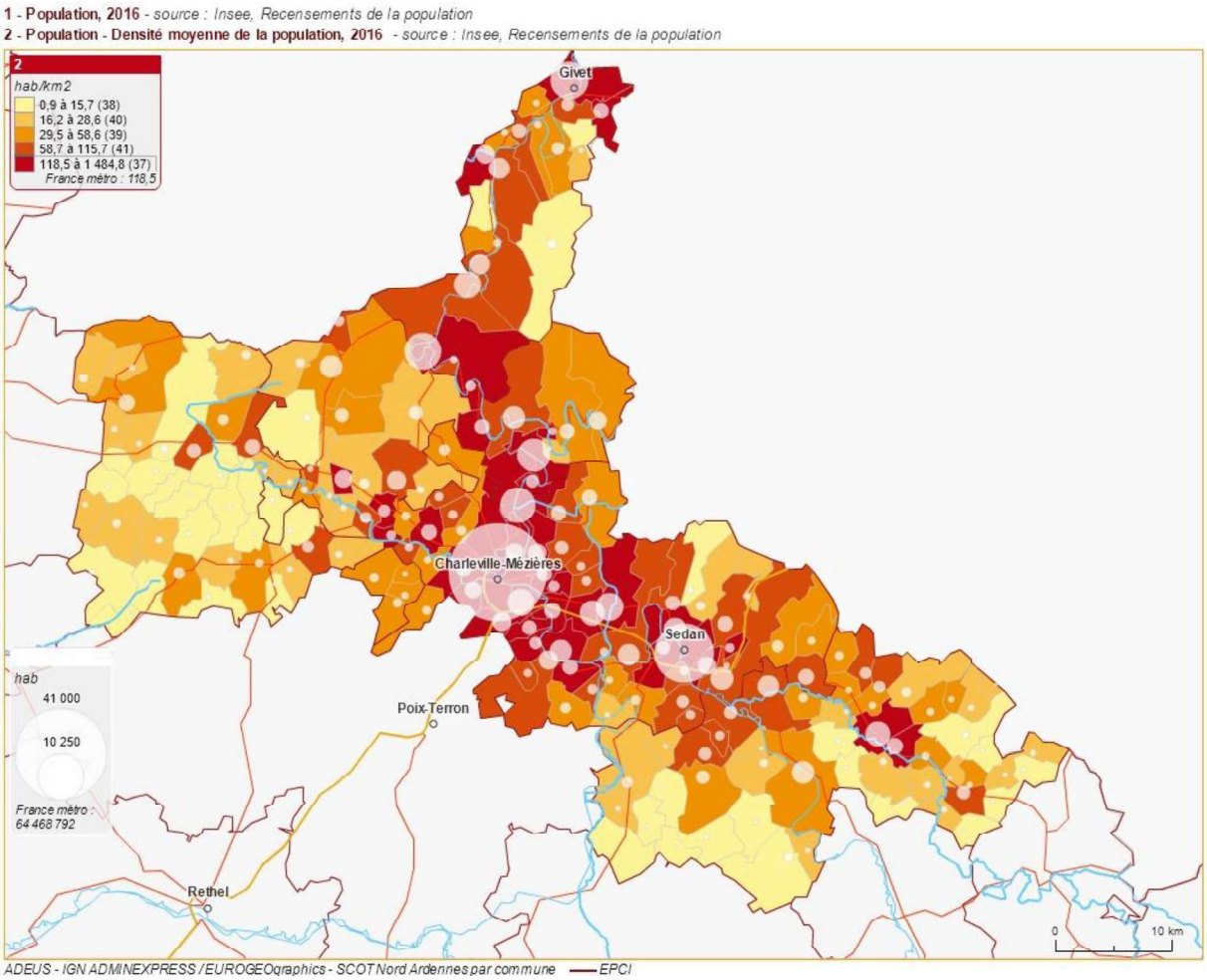

2.3. Une armature urbaine qui structure le territoire

En compléments des éléments d'information évoqués ici en préambule, de même qu'à travers l'ensemble du diagnostic du SCoT, une analyse croisée de différents indicateurs a été menée afin de percevoir au mieux la structure urbaine du territoire et dégager son armature.

Celle-ci devant permettre une traduction locale parfois nécessaire des objectifs et des orientations du SCoT, de même que traduire les objectifs de maintien des grands équilibres territoriaux, elle a logiquement été soumise au débat d'élus et d'acteurs, en ateliers techniques ainsi qu'à l'occasion d'une large concertation publique, de manière à co-définir une structure cohérente, partagée et représentative du territoire, en recherchant les complémentarités entre polarités, avec les espaces ruraux et également avec les territoires voisins, y compris transfrontaliers.

C'est dans ce cadre que cette analyse statistique croisant une 15^{aine} d'indicateurs à échelle communale, sur des thèmes allant de la démographie, à l'économie, au marché immobilier, en passant par les équipements ou l'enseignement, a été confrontée aux différents acteurs locaux évoqués, de manière à faire évoluer ce résultat purement théorique vers un consensus politique, plus représentatif des réalités et des enjeux de terrain.

Ci-dessous la liste détaillée d'indicateurs croisés :

- La population (INSEE 2016),
- La densité moyenne de population (INSEE 2016),
- La tâche urbaine (IGN 2020),
- Les déplacements pendulaires (INSEE 2016)
- Le stock d'établissements (champ marchand non agricole, INSEE-BPE 2018),
- Le nombre de personnes actives de 15 à 64 ans (INSEE 2016),
- Le nombre d'emplois au lieu de travail (INSEE 2016),
- Le ratio actifs/emploi (INSEE 2016),
- Le nombre de logements commencés entre 2008 et 2017 (SITADEL),

- Le nombre moyen annuel de logements commencés entre 2008 et 2017 (SITADEL),
- La construction moyenne annuelle 2008-2017 pour 1 000 logements existants en 2017 (SITADEL/INSEE)
- La part de logements individuels dans la production nouvelle totale (SITADEL 2017),
- Le nombre d'équipements (INSEE-BPE 2018),
- Le classement INSEE des communes selon leur taux d'équipements (INSEE-BPE 2018),
- Le nombre d'écoles maternelles/élémentaires,
- Le nombre de collèges,
- Le nombre de lycée.

Figure 0.11 ***L'armature territoriale du SCoT***

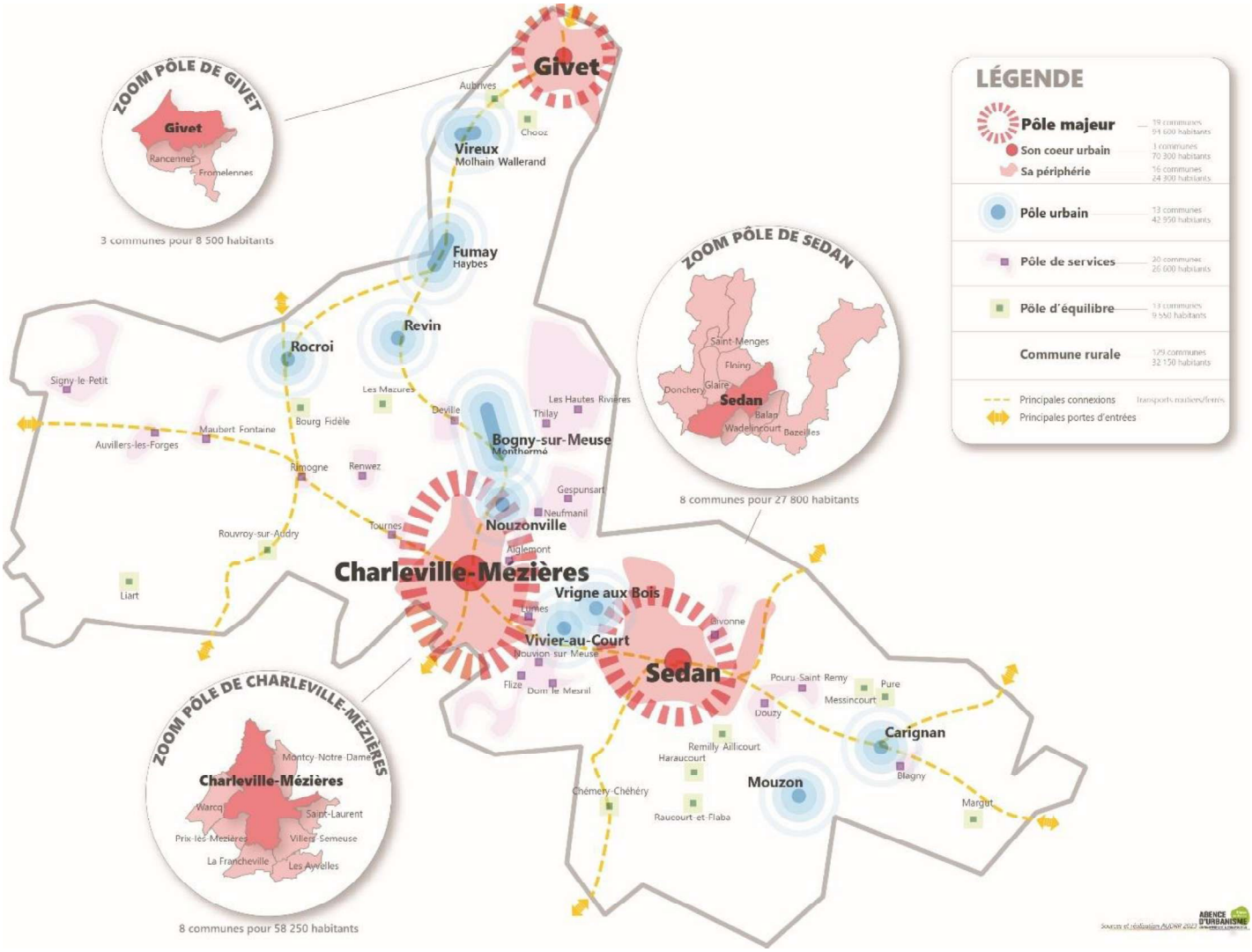

La typologie proposée et concertée aboutit à une hiérarchisation en 5 niveaux des communes qui composent le territoire du SCoT.

1er niveau – Les pôles majeurs :

Figure 0.12 ***Zoom sur les pôles majeurs***

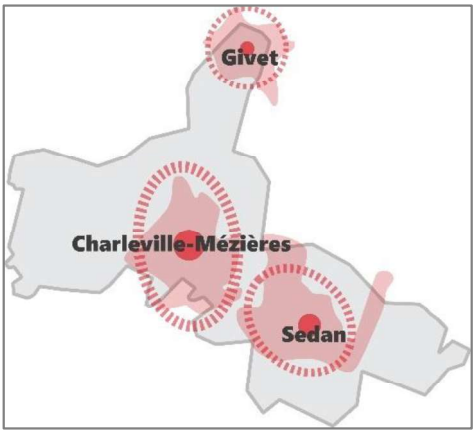

Les 3 « pôles majeurs » du territoire sont des ensembles urbains organisés à partir d'un cœur urbain, à savoir la commune centre la plus peuplée, ainsi que de sa périphérie, c'est-à-dire les communes en continuité urbaine dont une part élevée d'actifs travaillent dans la commune centre.
Représentant plus de 58 000 habitants en 2016, le cœur urbain de Charleville-Mézières et les 7 communes périphériques que sont Montcy-Notre-Dame, Saint-Laurent, Villers-Semeuse, Les Ayvelles, La Francheville, Prix-les-Mézières et Warcq, forment le pôle majeur de Charleville-Mézières.
Avec 28 000 habitants, le pôle majeur de Sedan est quant à lui constitué de son cœur urbain (Sedan), et de 7 communes périphériques que sont Floing, Balan, Bazeilles, Wadelincourt, Saint-Menges, Glaire et Donchery.
Enfin, le pôle majeur de 8 500 habitants de Givet est constitué de son cœur urbain (Givet) et de ses 2 communes périphériques de Rancennes et de Fromelennes.
Ces 3 pôles majeurs regroupent ainsi près de 95 000 habitants, soit près de la moitié de la population du SCoT, au sein d'ensembles urbains parmi les plus denses du Grand Est, entre 207 et 418 habitants au km².
Véritables locomotives du territoire, ils concentrent logiquement les équipements et l'activité économique, puisqu'on y recense 56% des établissements économiques, 62% de l'emploi, 53% des équipements (tous types confondus selon l'INSEE-BPE 2018) , 1/3 des écoles élémentaires et des collèges, et 80% des lycées. Le diagnostic du SCoT, dans son chapitre « Prévision démographiques et besoins en logements », démontre également qu'il s'agit des secteurs ou le parc de logements reste le plus diversifié, ce qui fait probablement des pôles majeurs des espaces privilégiés dans le parcours résidentiel des habitants et les principales portes d'entrées du territoire pour les nouveaux arrivants.

2ème niveau – les pôles urbains :

Figure 0.13 ***Zoom sur les pôles urbains***

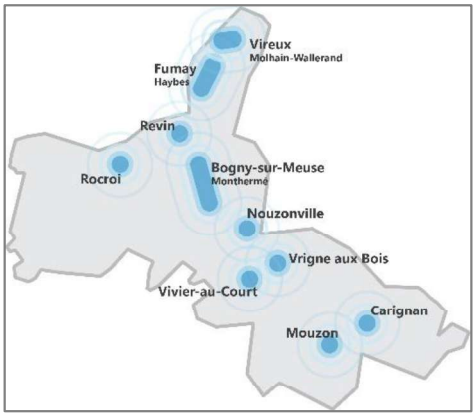

Au nombre de 10 et représentant environ 43 000 habitants, les « pôles urbains » du territoire sont composés des communes de Revin, de Rocroi, de Nouzonville, de Vrigne aux Bois, de Vivier-au-Court, de Mouzon et de Carignan. De par leurs proximités géographies, une continuité urbaine et de fortes complémentarités historiques, les communes de Vireux-Wallerand et de Vireux-Molhain forment un pôle urbain, au même titre que les communes de Fumay et de Haybes, ou encore de Bogny-sur-Meuse et de Monthermé.
Les 13 communes concernées abritent plus d'1/5eme de la population locale en 2016, dans une densité de population qui reste particulièrement élevée, supérieure à 170 habitants au km².
Si les pôles urbains concentrent nécessairement une part élevée des différents équipements et emplois disponibles sur le SCoT (20% des équipements, 21% des collèges, 20% de l'emploi), ils semblent moins attractifs sur le plan immobilier avec seulement 16% de la production neuve entre 2008 et 2017. Pour autant, au vue des éléments traités à travers le diagnostic, leur parc reste assez diversifié, ce qui les conforte dans leur vocation à accueillir différents types de ménages.

3ème niveau – les pôles de services :

20 commues sont retenues comme « pôles de services » à l'échelle du territoire du SCoT. Avec plus de 26 000 habitants au total, il s'agit des communes de Signy-le-Petit, Auvillers-les-Forges, Maubert-Fontaine, Rimogne, Renwez, Tournes, Deville, Thilay, Les Hautes-Rivières, Gespunsart, Neufmanil, Aiglemont, Lumes, Nouvion-sur-Meuse, Flize, Dom-le-Mesnil, Givonne, Douzy, Pouru-Saint-Remy, et Blagny.
Avec 13% de la population locale et une densité plus faible de 125 habitants au km², ces communes au rayonnement plus local regroupent 11% des établissements économiques, 12% des équipements, 36% des maternelles et écoles élémentaires, 44% des collèges et 11% des lycées. Elles jouent ainsi davantage le rôle de « relais économique » offrants un accès aux principaux services, auprès de la population local et des communes rurales alentours.

Figure 0.14 ***Zoom sur les pôles de services***

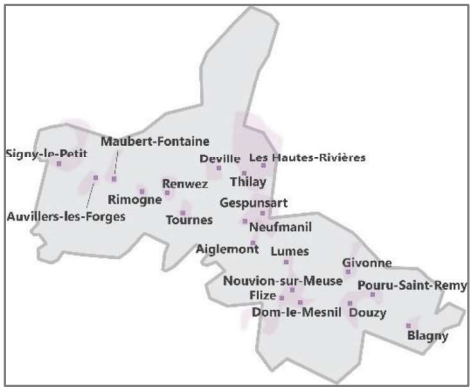

4ème niveau – les pôles d'équilibre :

Les « pôles d'équilibre » sont au nombre de 13 et regroupent environ 10 000 habitants.
Parmi-eux, on retrouve les communes d'Aubrives, de Chooz, de Les Mazures, de Bourg-Fidèle, de Rouvroy-sur-Audry, de Liart, de Messincourt, de Pure, de Remilly-Aillicourt, de Haraucourt, de Raucourt-et-Flaba, de Chémery-Chéhéry et de Margut.
Avec seulement 5% de la population, une densité assez faible d'environ 60 habitants au km², ces communes jouent néanmoins un rôle local essentiel pour les secteurs ruraux qui les entourent, leur permettant un accès à plus de 320 équipements et 7% des écoles maternelles et élémentaires.

Figure 0.15 ***Zoom sur les pôles d'équilibre***

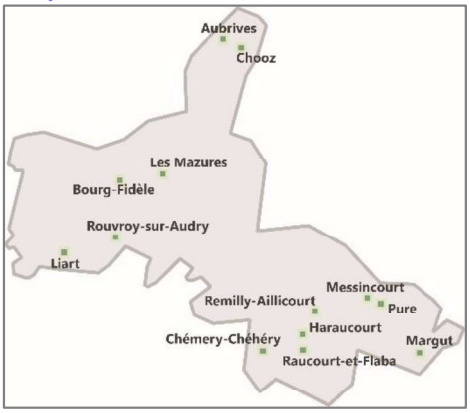

5ème niveau – les communes rurales :

Avec plus de 32 000 habitants du SCoT, les communes rurales (129) correspondent à l'ensemble des communes n'appartenant pas aux 4 premiers niveaux de l'armature décrits ci-dessus, à la densité de population plus faible (40 habitants au km²), au faible nombre d'emplois et d'équipements.

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud'Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

SCoT Nord-Ardennes

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 1 – DIAGNOSTIC

PARTIE 1

HABITAT – DÉMOGRAPHIE

Les besoins identifiés en matière d'immobilier et d'équilibre social de l'habitat

Table des matières

1. Bilan démographique de la dernière décennie 4

1.1. Une baisse de population, mais des signaux récents positifs 4

1.2. Les effets d'une forte émigration 5

1.3. Origine et destination des flux de migrations résidentielles 6

1.3.1. De nombreux départs hors du territoire 6

1.3.2. Depuis les pôles, des mouvements de « proximité », vers leur couronne 6

1.3.3. Depuis les espaces périurbains et ruraux, des migrations intramuros 6

1.3.4. Les mouvements de populations entre le Nord Ardennes et la Belgique 7

1.4. Les mouvements migratoires accélèrent modérément le phénomène de vieillissement 7

1.5. Un bilan démographique en rapport avec la dynamique de construction 8

1.5.1. Une production neuve trop timide 8

1.5.2. Un regain en cours : des ventes dans le neuf récemment multipliées par 7 et des prix qui augmentent 9

1.5.3. Une tendance à la périurbanisation 9

1.5.4. Une forte dynamique de renouvellement urbain sur le territoire 11

2. L'État du parc de logements et les besoins en matière de réhabilitation 11

2.1. Un parc de logements plutôt ancien et dégradé 11

2.2. Une vacance préoccupante 13

3. Les besoins des ménages aux différentes étapes de leur parcours résidentiel 15

3.1. Le desserrement des ménages et l'évolution du parc de logements 15

3.2. Les besoins en logements des différents types de ménages 17

3.2.1. Un parc de grands logements trop important au vue de son occupation 18

3.2.2. Une pression exercée sur les plus petits logements 18

3.3. Le marché immobilier et les besoins d'accession à la propriété 19

3.3.1. Une capacité d'emprunt modérée 19

3.3.2. Une part de propriétaires qui reste faible, surtout dans les pôles urbains 20

3.4 Les besoins en matière de logement social 21

3.4.1 Un parc qui répond à la demande 21

3.4.2 L'empreinte du logement locatif social dans le parc du SCoT 22

3.4.3 L'état du parc social 23

3.5. Les besoins limités en matière de résidences secondaires 24

1. BILAN DEMOGRAPHIQUE DE LA DERNIERE DECENNIE

1.1. Une baisse de population, mais des signaux récents positifs

Au 1er janvier 2019, **la population vivant sur le territoire du SCoT nord Ardennes est de 201 680**. Elle se répartit sur cinq intercommunalités : 4 Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération (Ardenne Métropole) qui regroupe à elle seule 60% de la population du périmètre du SCoT. Le périmètre couvre 195 communes.

En dix ans, cela représente **une baisse des effectifs de population de 6,2%, soit 13 245 personnes**, essentiellement liée aux mouvements observés sur le territoire d'Ardenne Métropole, qui a vu sa population reculer de 8 440 habitants. À titre de comparaison, la population régionale a progressé de 0,6% entre 2009 et 2019.

Figure 1.1 ***Répartition de la population en 2019*** *(INSEE)*

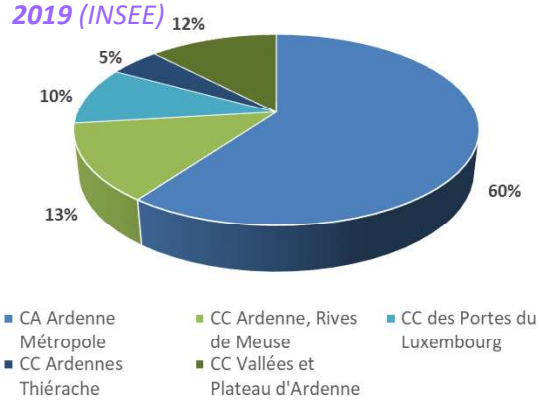

Figure 1.2 ***Évolution de population 2009-2019*** *(INSEE base 100)*

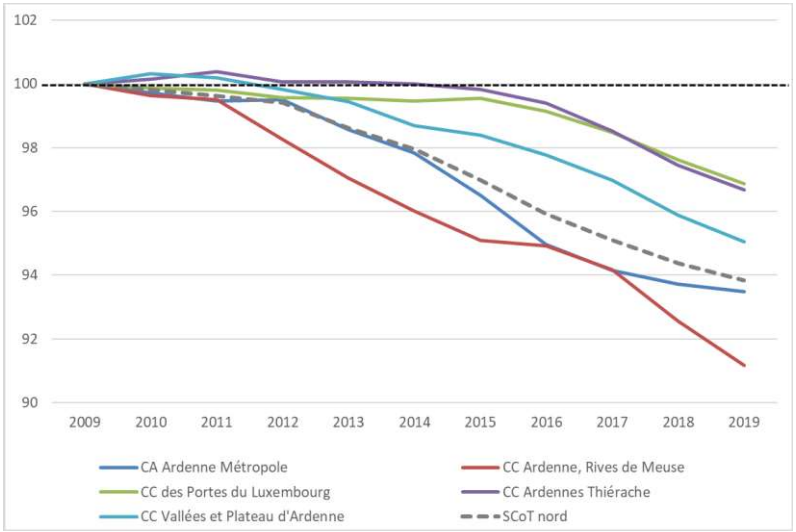

Figure 1.3 ***Évolution de population 2009-2019***

	2019	*Evolution 2009-2019*
CA Ardenne Métropole	121 160	*-6,5%*
CC Ardenne, Rives de Meuse	26 252	*-8,8%*
CC des Portes du Luxembourg	19 917	*-3,1%*
CC Ardennes Thiérache	9 684	*-3,3%*
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	24 667	*-4,9%*
Ensemble	**201 680**	**-6,2%**

Source : Insee, RP 2009 à 2019.

Cela dit, les derniers chiffres de populations légales connus, au 1er janvier 2020, confirment **un ralentissement du recul démographique**. Avec une population estimée à 200 972 en 2020, **le territoire du Scot Nord Ardennes semble s'engager sur la voie de la stabilisation de ses habitants** puisque cette décroissance annuelle de 0,35% s'avère inférieure à la moyenne annuelle observée sur les 10 années précédentes (0,56%).

Portes drapeaux de ce regain général et symboles de l'effet positif déjà palpable des nombreuses politiques publiques développées et des actions portées par les acteurs et élus locaux, **les 2 communes majeures et emblématiques du territoire du SCoT qui éprouvaient des difficultés sur le plan démographique jusqu'alors, entrevoient une amélioration nette de leur attractivité.**

En effet, Charleville-Mézières, ville majeure et véritable locomotive pour le territoire, voit sa population se stabiliser depuis 2016 avec environ 46 400 habitants à chaque diffusion de population légale de l'INSEE. Sedan, 2ème ville la plus peuplée du SCoT, dont la déprise démographique était constatée au long cours, a quant à elle observé une croissance de près de 300 habitants entre chaque diffusion de populations légales depuis maintenant 3 ans. Avec une population municipale de 16 092 habitants en 2019, de 16 376 habitants en 2020,et de 16 608 habitants en 2021, sa croissance démographique atteint ainsi 3,2% en 3 ans.

Si ces observations récentes méritent de fait d'être confirmées, elle permettent néanmoins d'entrevoir un optimisme légitime, que les collectivités locales ne s'autorisaient pas jusqu'ici à partager.

1.2. Les effets d'une forte émigration

Ce sont très clairement les mouvements migratoires défavorables de la dernière période décennale qui ont induit ce repli démographique. Au cours des cinq dernières années, le solde migratoire s'est même accentué dans presque toutes les intercommunalités, allant de -268 personnes dans la Thiérache à -5 470 sur Ardenne Métropole. **Chaque année, le territoire du SCoT voit ainsi sa population décroître d'environ 1 560 personnes**, du fait d'un solde migratoire négatif[1].

Figure 1.4 ***Soldes démographiques 2009-2019***

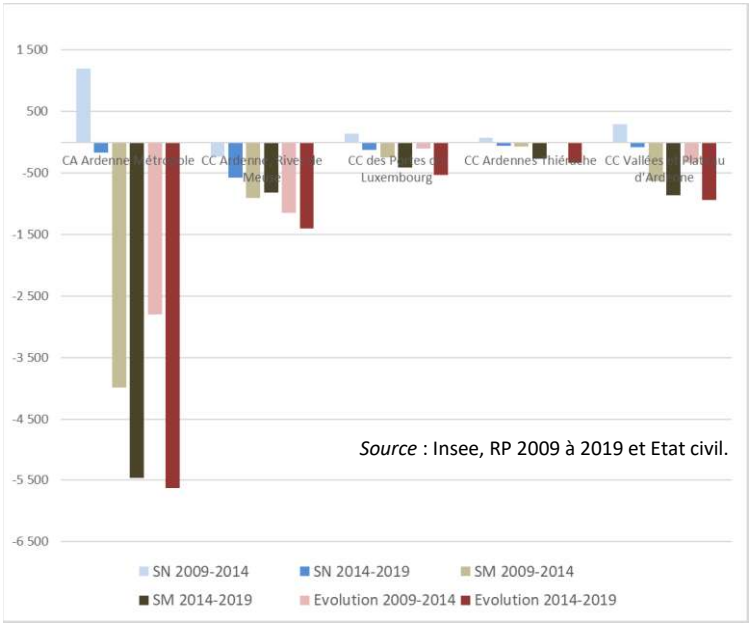

Source : Insee, RP 2009 à 2019 et Etat civil.

Les récentes évolutions sont également marquées par la perte de vitesse de la croissance « naturelle », qui correspond au solde entre les naissances et les décès. D'un côté, le nombre annuel moyen de naissances a reculé de 407 sur la période 2014-2019, par rapport à la période 2009-2014 ; d'un autre côté, les décès ont progressé de +86 par an.

On relève toutefois des disparités géographiques, puisque **plus d'un tiers des 195 communes ont connu des mouvements migratoires positifs** entre 2011 et 2016. Comme la carte le montre, elles se situent notamment dans la Thiérache, les Portes du Luxembourg, en périphérie de Charleville-Mézières ou sur la pointe de Givet.

À titre de comparaison, les taux annuels moyens de migrations observés dans les **communes frontalières belges** traduisent des dynamiques plus favorables que dans le Nord des Ardennes. Les valeurs varient de -1,8 à 17,1‰, sachant que **les communes situées sur la route de Dinant,** particulièrement prisées sur le plan touristique local, **présentent une attractivité plus forte** qu'ailleurs.

Figure 1.5 ***Taux de migration entre 2011 et 2016*** *(pour 1 000 habitants)*

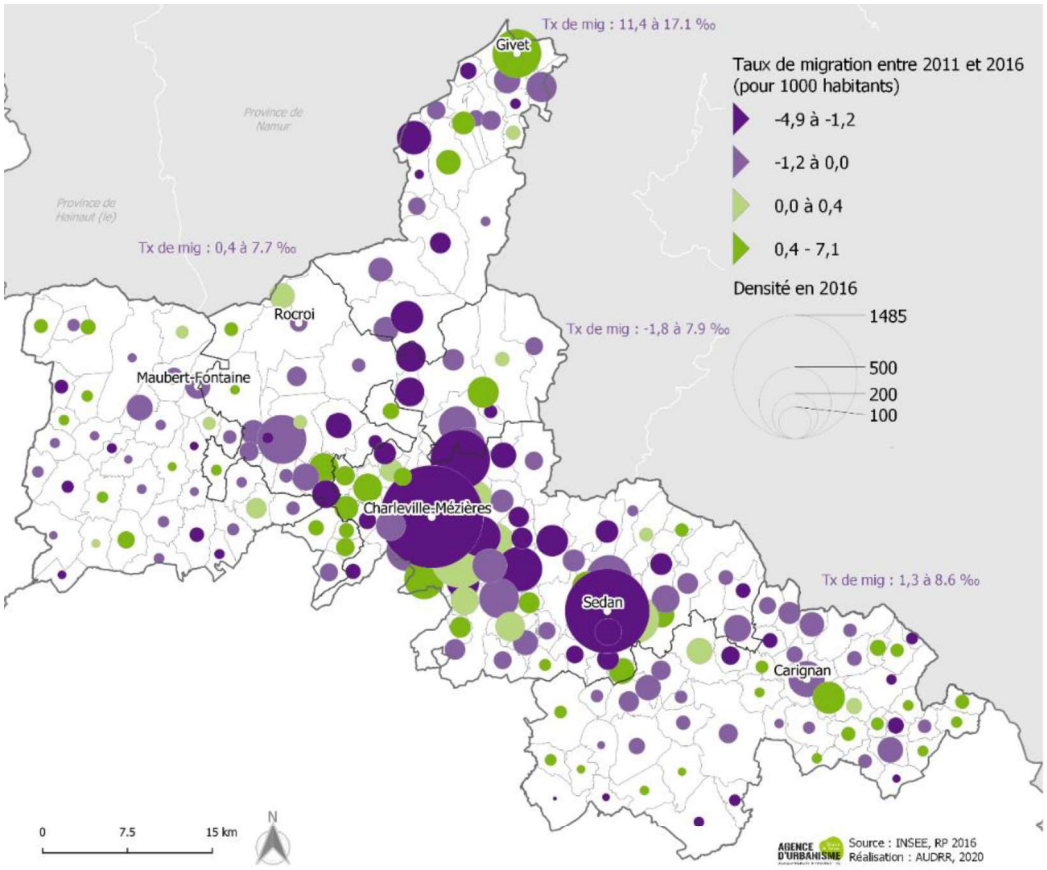

[1] Annuellement, ce sont en moyenne 3 400 personnes qui entrent sur le territoire, pour 4 960 qui en sortent.

1.3. Origine et destination des flux de migrations résidentielles

Le détail des territoires d'origine et de destination des migrations résidentielles permet de mieux comprendre ce qui est en jeu d'un point de vue du peuplement des différents espaces, en adoptant l'angle du **zonage en aires urbaines**, ci-dessous cartographié.

Figure 1.6 ***Les aires urbaines de l'INSEE***

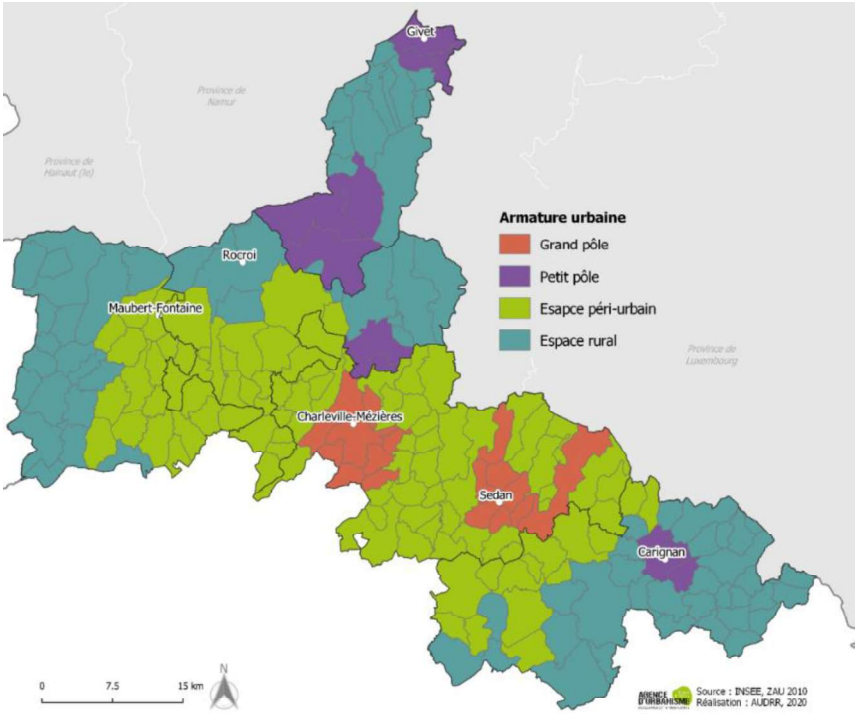

1.3.1. De nombreux départs hors du territoire

Entre 2013 et 2016, parmi l'ensemble des personnes ayant changé de résidence, (soit près de 24 700 nord ardennais), **38% sont allées s'installer dans une commune située en dehors de la zone géographique du SCoT**, entraînant la décroissance démographique précédemment décrite. Plus la population est urbaine, plus ce phénomène est marqué : il varie de 31% dans les espaces péri-urbains et ruraux, à 39% dans les petits pôles et 47% dans les grands pôles.

1.3.2. Depuis les pôles, des mouvements de « proximité », vers leur couronne

L'observations localisée des migrations résidentielles permets de constater que les ménages qui ont quitté un logement situé dans une commune d'un pôle (petit ou grand) ont davantage fait **le choix de la proximité**. En effet, pour les grands pôles, la destination préférentielle, outre la migration plus lointaine en dehors du SCoT, est celle du périurbain, soit l'espace géographique le plus proche. De la même manière, pour les petits pôles, le choix s'est proportionnellement plus tourné vers le rural, également plus proche de la commune d'origine.
Les distances qui séparent les nouvelles des anciennes communes de résidences **sont donc majoritairement limitées**, dans les cas d'une migration intra-SCoT. De plus, si la crise sanitaire a parfois pu soutenir cette dynamique (*ndlr : note 49 de l'AUDRR « Quels les effets de la crise sanitaire sur le marché immobilier et le comportement des ménages ? »)*, il est fort probable que l'inflation et les difficultés économiques engendrées par la crise Russe limitent la capacité des habitants dans leurs stratégie « migratoire ».

1.3.3. Depuis les espaces périurbains et ruraux, des migrations intramuros

Les migrations *intramuros* (commune d'origine et de destination dans le même type d'espace) sont les plus fréquentes pour les ménages ayant déménagés depuis une commune située dans le périurbain (32% des migrations) ou dans le rural (27%).

Figure 1.7 ***Origines – destinations*** *des migrations résidentielles*

			Destination					
			Grand pôle	Petit pôle	Espace péri-urbain	Espace rural	Hors SCoT	*Tot*
Origine		Grand pôle *(nb = 15 979)*	*27%*	4%	21%	2%	47%	*100%*
		Petit pôle *(nb = 5 190)*	15%	*19%*	11%	17%	39%	*100%*
		Espace péri-urbain *(nb = 11 876)*	28%	4%	*32%*	5%	31%	*100%*
		Espace rural *(nb = 5 627)*	11%	17%	15%	*27%*	31%	*100%*
		Hors SCoT *(nb = 16 863)*	52%	14%	20%	15%	-	*100%*

Source : Insee, RP 2013 à 2016.

1.3.4. Les mouvements de populations entre le Nord Ardennes et la Belgique

La difficile estimation des migrations transfrontalières

Les données mises à disposition par l'Insee permettent de connaître les volumes de personnes en provenance de l'étranger vers le territoire français et d'aboutir à une estimation des sorties à destination de l'étranger, sans toutefois pouvoir distinguer le pays en question et approfondir les réflexions autour les relations entre la France et la Belgique. Selon ces informations, **le nombre annuel moyen d'entrées depuis l'étranger est de 700, pour environ 1 000 départs vers un pays étranger**. Mais le solde migratoire entre les Ardennes et la Belgique ne peut être établi.

Les personnes Belges vivant sur le territoire du SCoT Nord

Toujours selon l'Insee, le nombre de personnes résidant dans les cinq EPCI du Nord des Ardennes et étant de **nationalité Belges est de 3 327** en 2016. Les territoires de la CC Ardenne Rives de Meuse et de la CC des Portes du Luxembourg sont ceux qui accueillent le plus de Belges. Un peu plus de la moitié de la population belge est active (53,5%), les retraités représentent 14,9%.

Figure 1.8 ***Résidents Belges en France en 2016***

	Effectifs
CC Ardenne Rives de Meuse	1 192
CC des Portes du Luxembourg	815
CA Ardenne Métropole	480
CC Ardennes Thiérache	458
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	382
Ensemble SCoT Nord	**3 327**

Source : Insee, RP 2016.

Les résidents Belges sont plus souvent locataires de leur logement que les Ardennais (58% *vs* 44%). Dans la majorité des cas, ces locataires occupent un appartement.

Figure 1.9 ***Les conditions de logement des Belges***

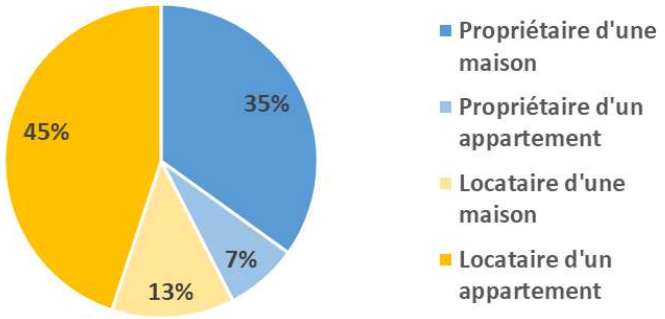

1.4. Les mouvements migratoires accélèrent modérément le phénomène de vieillissement

Etant un sujet de préoccupation sur le territoire nord ardennais, le vieillissement de la population doit également être analysé au prisme des mouvements résidentiels.

L'illustration indique ainsi que **les migrations ont majoritairement lieu entre 15 et 35 ans** et que, à ces âges, le nombre de sortants est systématiquement supérieur au nombre d'entrants, surtout entre 15 et 19 ans. Cela correspond aux besoins de migrer pour accéder à une offre de formation non disponible localement, et de devoir se déplacer pour accéder à l'emploi aux plus jeunes âges de la vie active.

De fait, les migrations observées sur le territoire **entraînent une légère accélération du vieillissement**, par le creusement du « bas » de la pyramide des âges (phénomène représenté par la courbe de la structure de la population).

Figure 1.10 ***Mouvements migratoires par âge (2013-2016)***

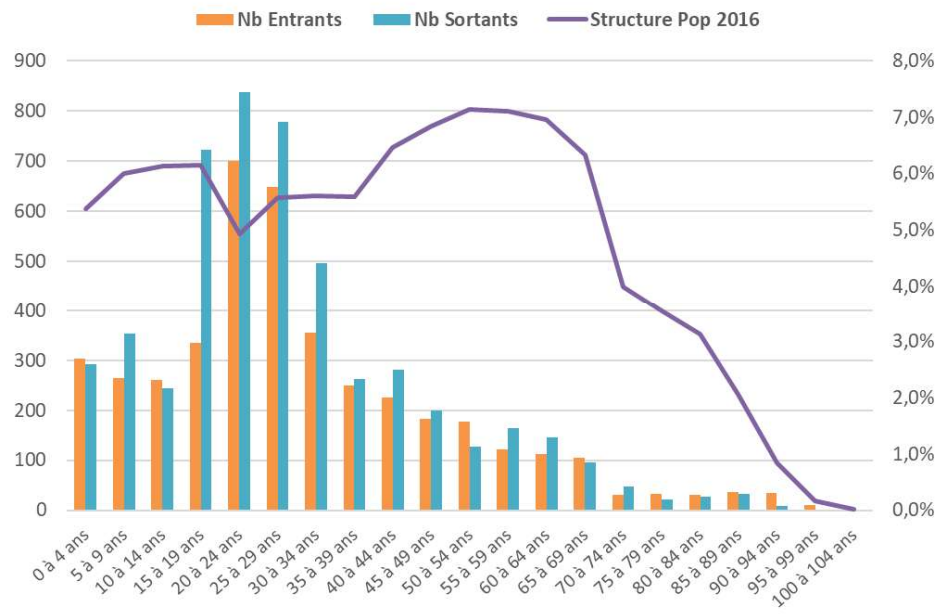

Source : Insee, RP 2013 à 2016.

1.5. Un bilan démographique en rapport avec la dynamique de construction

1.5.1. Une production neuve trop timide

L'évolution de la population et le marché de la construction neuve imbriqués

Lors des 10 dernières années (entre 2013 et 2022) **la construction de logements neufs sur le SCoT a suivi une courbe décroissante** composée d'oscillations qui résultent de mécanismes induits par le marché immobilier et son écosystème.

Calqué sur l'évolution démographique récente, on est ainsi passé de 511 logements construits en 2014 à 242 en 2022. Cependant, la dynamique observée sur ces dernières années est en partie faussée par les crises internationales successives (sanitaire et Russe). Ayant causé de grandes difficultés au monde du bâtiment et de la construction (prix/rareté matériaux), ces crises ont ainsi étiré, voire interrompu la plupart des projets en cours.

Figure 1.11 ***La production de logements entre 2013 et 2022***

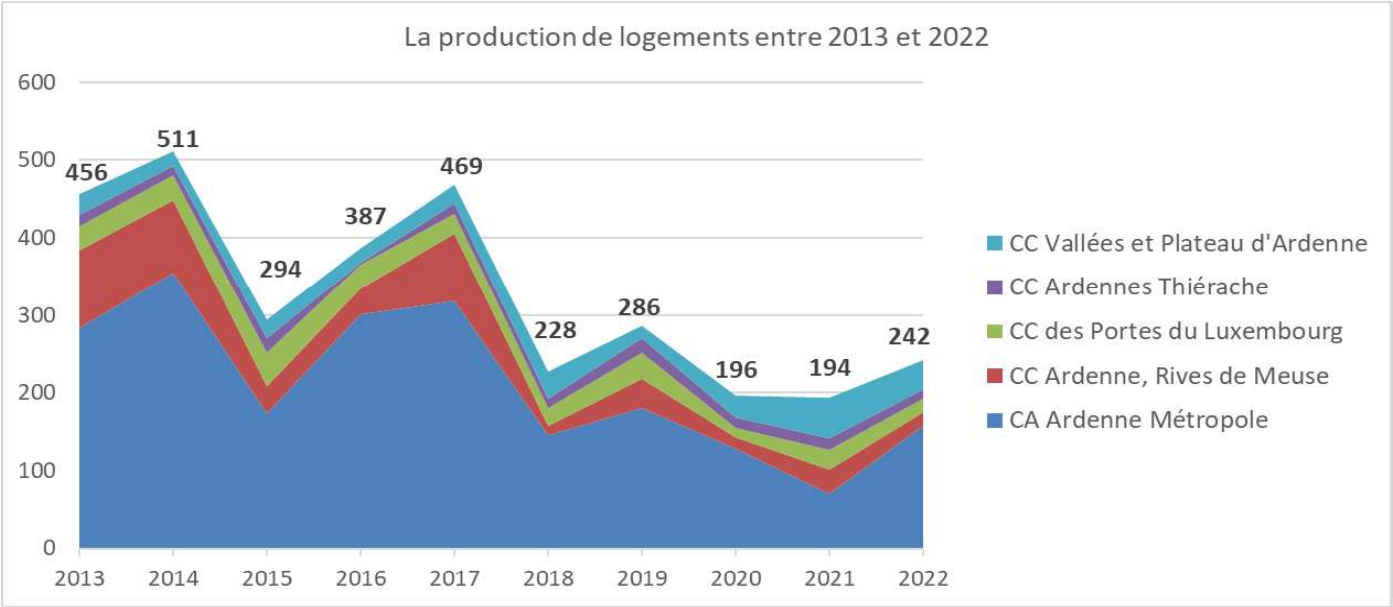

Source : Sit@del 2013 à 2022.

Un niveau de production neuve qui n'a pas pu apporter sa contribution au maintien la population

Le niveau de construction de logements, à savoir la construction moyenne annuelle entre 2013 et 2022 ramenée au parc existant, a oscillé entre 2,3 et 3,3 logements neufs pour 1 000 logements existants sur les différents secteurs du SCoT Nord Ardennes. S'il n'est pas l'unique contributeur de l'évolution démographique locale, il reste particulièrement stratégique lorsqu'il permet de répondre à une demande locale de logements neufs et de renouveler un parc de logements particulièrement ancien *(Cf. chapitre 2 sur « l'état du parc de logements et les besoins en matière de réhabilitation »)*. **3 fois plus faible qu'en moyenne sur le territoire français**, ce niveau de production n'a semble-t-il pas été suffisant pour contribuer à maintenir la population sur le territoire.

Figure 1.12 ***Le niveau de production en 2022***

	Niveau de production (construction annuelle moyenne pour 1000 logements existrants)
CA Ardenne Métropole	3,3
CC Ardenne, Rives de Meuse	3,2
CC des Portes du Luxembourg	2,7
CC Ardennes Thiérache	2,6
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	2,3
SCoT Nord Ardennes	**3,1**
France métropolitaine	**10,0**

Source : Sit@del 2013 à 2022, Insee RP 2013.

1.5.2. Un regain en cours : des ventes dans le neuf récemment multipliées par 7 et des prix qui augmentent

Malgré les faiblesses du parc de logements actuel, la demande de logement s'est très nettement accrue à la suite de la crise sanitaire de 2020.

En effet, les dynamiques récentes du marché immobilier local observée partiellement par les notaires (base PERVAL) indiquent une hausse très sensible du nombre de transactions sur le territoire, avec 2 772 ventes en 2022, malgré une **inquiétante inflation du prix des biens** (+26% entre 2019 et 2022) qui s'établit à présent à 1 241€/m².

Restant encore minoritaire, **le nombre de ventes dans le neuf a été multiplié par 7** en 3 ans, avec 88 transactions en 2022 contre 12 en 2019, traduisant une attente croissante des ménages pour ce type de produit.

Figure 1.13 ***Dynamique récente du marché immobilier***

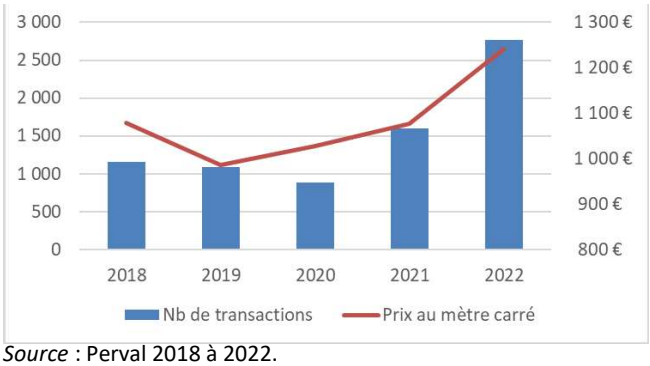

Source : Perval 2018 à 2022.

Et les prix ont accompagné cette évolution

La valeur général des biens semble avoir augmenté entre 2019 et 2022, passant de 1 000€/m² en moyenne à plus de 1 241€ comme évoqué plus tôt, soit 26% d'évolution. Le maintien du niveau de prix actuel est inhérent à la dynamique de marchée globale. Aussi, **sans un niveau suffisant de construction neuve pour réguler l'offre, les prix ont vocation à croître encore** et pourraient rapidement atteindre des niveaux insoutenables pour la population locale.

1.5.3. Une tendance à la périurbanisation

Un volume de production neuve soutenu dans les polarités du territoire

Sur la période 2008-2017, **la majorité des logements a été construit sur les pôles urbains** du territoire ainsi que les communes les plus urbanisées, principalement le long de la vallée de la Meuse. Charleville-Mézières, Sedan, Carignan, Mouzon, Givet, Revin, Rocroi et Maubert Fontaine ont ainsi concentré 43% de la production neuve.

De ce fait, ce sont les polarités urbaines du territoire qui ont attiré la majeure partie de la production de logements neufs ces 10 dernières années, du moins en termes de volume.

Figure 1.14 ***Construction moyenne annuelle 2008-2017***

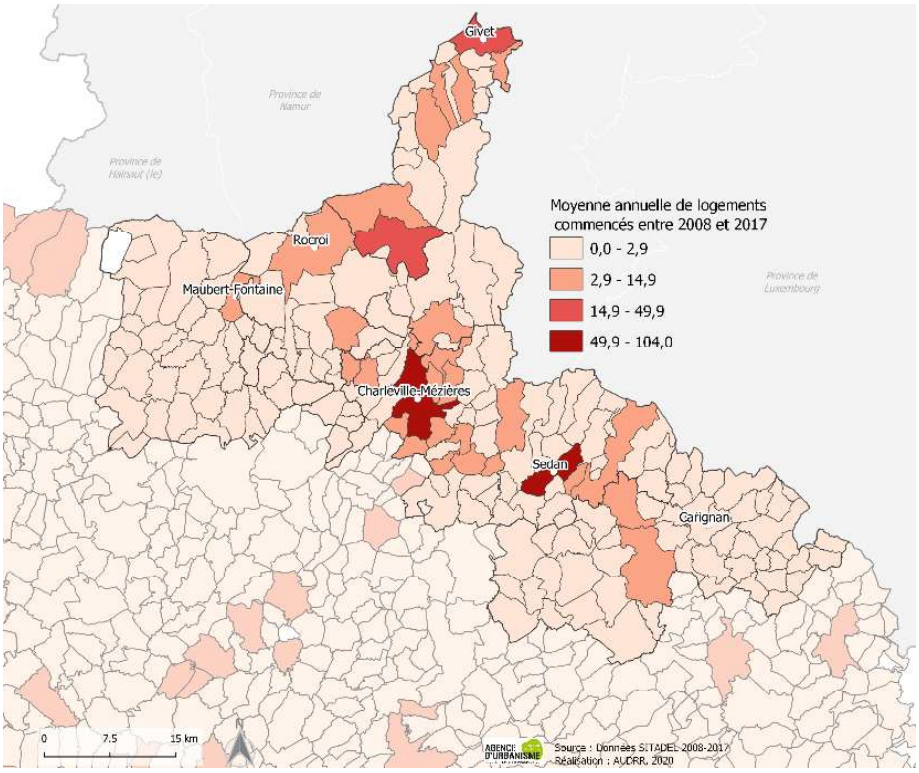

Un niveau de production beaucoup plus élevé dans les communes périurbaines et rurales

Si l'on ramène le volume de production neuve au poids du parc existant, afin de pouvoir comparer le niveau de production de toutes les communes entre-elles malgré leur différence de taille, le constat s'avère largement plus nuancé.

Comme le démontre la carte ci-dessous, **les communes qui affichent les niveaux de production les plus élevés**, soit 2 fois supérieurs à la moyenne du SCoT et supérieurs à la moyenne française, **sont essentiellement situées dans les secteurs les plus ruraux, voire sur la périphérie des polarités** du territoire.

Figure 1.15 ***Rythme de construction neuve : construction moyenne annuelle 2008-2017 pour 1 000 logements existants***

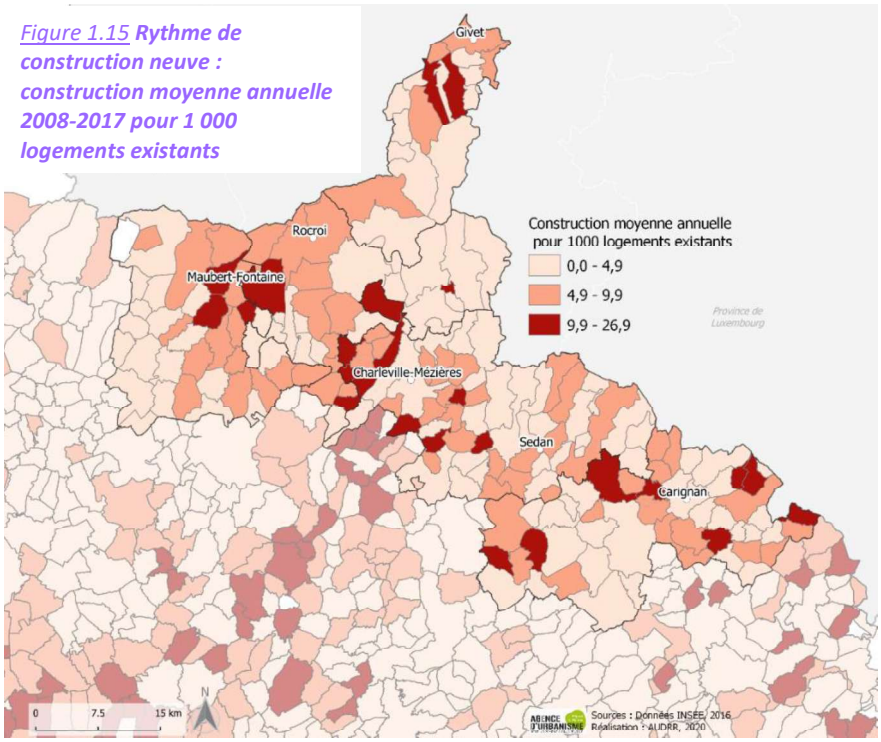

Un marché trop timide qui peut générer une concurrence entre communes et des difficultés à maintenir les grands équilibres territoriaux

Comme vu précédemment, **le niveau de production neuve est en moyenne 2 fois plus faible sur le territoire du SCoT qu'en France métropolitaine**. Pour le moment, compte tenu des niveaux de production affichés, des dynamiques migratoires et de l'évolution des modes de vie, en l'état le marché profite davantage aux communes les plus rurales ou périurbaines (niveaux de production beaucoup plus élevés) qu'aux polarités du territoire, quelle que soit leur taille. Un phénomène qui, sur le long terme, constitue un risque de déséquilibre territorial.

De ce fait, le volume de logements neufs estimé à environ 500 logements par an depuis 20 ans peut apparaitre comme étant encore trop faible au regard de 3 éléments :

- **Une demande croissante et ses conséquences sur l'augmentation des prix :** la forte évolution des ventes et des prix du neuf ces dernières années constituent un risque pour la capacité d'accession des ménages. En effet, l'évolution de la demande dans le neuf et dans l'ancien, face à un marché dont le niveau de production neuve reste timide ont contribué à soutenir une forte croissance des prix (26% de plus entre 2019 et 2022). Une production neuve plus soutenue, en complément de la rénovation et de l'adaptation en cours du parc existant concourrait ainsi au maintien de prix décents, en corrélation avec la capacité d'emprunt locale des ménages *(Cf. chapitre 3.3 sur le « Le marché immobilier et les besoins d'accession à la propriété »)*.
- **Une migration résidentielle en partie vers l'extérieur du territoire :** le niveau de production neuve ne suffit probablement pas à répondre à toute la demande de neuf, qui se traduit en conséquence par de nombreux départs vers l'extérieur du territoire, comme exposé plus tôt dans ce diagnostic. De ce manque de construction neuve résulte ainsi en partie les difficultés du territoire à maintenir sa population.
- **Une concurrence interne qui nuit aux équilibres territoriaux :** le niveau de production neuve génère une concurrence entre communes, qui profite souvent aux plus petites. En effet, ce faible niveau de production global engendre un phénomène de concurrence entre communes, car dans ce contexte de « rareté », un logement construit sur une commune, ne se réalise pas sur une autre. Les communes les moins soumises aux contraintes en termes de construction, de foncier, de taxes ou de risques sont de ce fait avantagées. Jusqu'alors dépourvu de document de planification sur le périmètre pertinent du SCoT, ce phénomène a semblé profiter aux communes périurbaines et rurales.

1.5.4. Une forte dynamique de renouvellement urbain sur le territoire

Dans le détail, selon les données récentes mises à disposition par la DREAL *via* l'outil OTELO (FILOCOM), le taux de restructuration du parc de logements, à savoir les logements créés par division de logements ou transformation de locaux professionnels, atteint 0,29% par an entre 2011 et 2017, lorsque dans le même temps le taux de disparition, à savoir les logements démolis, transformés en locaux d'activités ou fusionnés avec un ou plusieurs autres logements, s'élève à 0,55%/an.
De ce fait, sur la base d'un parc de 109 266 logements en 2017, l'outil OTELO établi que :

- *109 266 x 0,29% = 319 logements ont été créés par restructuration chaque année,*
- *109 266 x 0,55% = 599 logements ont disparu chaque année,*
- *Ce qui porte le déficit à 285 logements chaque année, soit 0,26% du parc total.*

Ainsi, au cours de la période de référence 2011-2017, environ 2 000 logements (285x7 années) nouvellement construits ont notamment servi à remplacer l'excès de logements disparus par rapport aux logements créés par restructuration.
Ainsi, les tendances les plus récentes à disposition (FILOCOM 2017) confirment que le territoire observe un renouvellement naturel particulièrement soutenu de son parc de logements. Cette dynamique multifactorielle au long cours résulte notamment de l'état, de la nature et de l'ancienneté d'une part importante de logements, comme expliqué ci-après en détail dans ce diagnostic *(Cf. chapitre 2 sur le « l'état du parc de logements et les besoins en matière de réhabilitation »)*. Cumulée à l'enjeu d'attractivité, de réappropriation de foncier en secteurs stratégiques, ainsi qu'aux différentes politiques publiques mises en œuvres ayant pour vocation de redynamiser certains centres-villes (Opérations de Revitalisation de Territoire, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Programme d'intérêt Général etc.), **le besoin de poursuivre ce renouvellement s'avère essentiel pour le territoire**, de manière à adapter le parc de logements ne serait-ce qu'aux nouveaux besoins des ménages et à leurs nouveaux modes de vie, mais aussi aux nouveaux standards ou autres normes environnementales, et surtout aux forts enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, de renouvellement urbain et de densification.

2. L'ÉTAT DU PARC DE LOGEMENTS ET LES BESOINS EN MATIERE DE REHABILITATION

2.1. Un parc de logements plutôt ancien et dégradé

De nombreux logements construits avant la 2ème guerre mondiale

31,9% des logements du SCoT ont été construits avant 1945, une proportion particulièrement élevée puisqu'en France elle n'atteint que 23,5% et sur la Grande Région 24,4%.
Cette proportion dépasse la moitié du parc de logements sur certaines communes des franges transfrontalières du territoire ainsi que sur les communes rurales du Sud de la Thiérache.

Figure 1.16 ***Date de construction des logements***

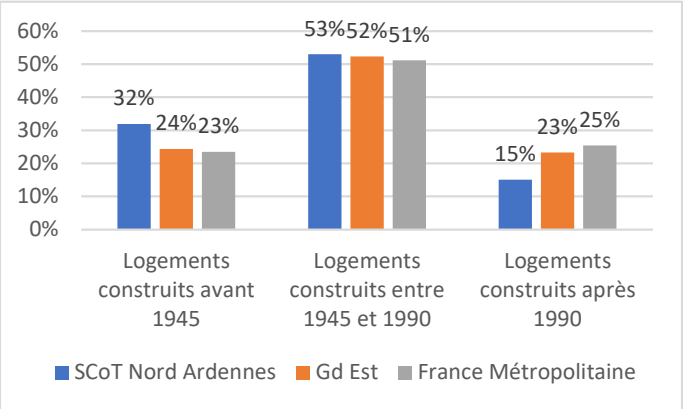

Source : Insee, RP 2016.

Un parc de logements potentiellement indigne conséquent

Selon l'analyse portée par l'ANAH et diffusées par les services de l'État, tenant compte à la fois de l'ancienneté du parc de logements, de leur état de dégradation et de la précarité des occupants, on évalue à **9% la part de résidences principales privées potentiellement indignes sur le SCoT Nord Ardennes**.
La proportion des situations d'indignité s'avère à nouveau plus importante sur les communes de la Thiérache.
C'est dans ce cadre qu'un PIG « habitat indigne autonomie copropriétés fragiles » est également mené sur le département des Ardennes (2018 à 2021), avec pour objectif de réhabiliter 702 logements en 3 ans, dont 456 logements occupés par des propriétaires, 96 logements de bailleurs et 150 logements en copropriétés fragiles. En complément de ces dispositifs de réhabilitation, œuvrant à la préservation d'une partie du parc de logements pouvant apparaitre comme étant « adaptable » aux besoins de la population sous condition de travaux conséquents en partie à charge des propriétaires, une partie de ce parc de logements fait nécessairement l'objet d'une restructuration (démolition/reconstruction) naturelle (conséquence d'initiatives privés) permettant ainsi d'apporter une réponse durable aux besoins des habitants et d'améliorer l'attractivité du parc ancien.

Figure 1.17 ***Le parc privé potentiellement indigne***

	PPPI 2015	Part du PPPI
CC Ardennes Thiérache	615	15%
CA Ardenne Métropole	3222	7%
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	1091	11%
CC Ardenne, Rives de Meuse	1072	10%
CC des Portes du Luxembourg	880	11%
SCoT Nord Ardennes	**6880**	**9%**

Source : Filocom PPPI 2015.

Un parc de logements potentiellement énergivore, en particulier sur les franges du territoire

Près de 6 logements du SCoT sur 10 ont été construits avant 1971, date à partir de laquelle ont été mises en place les 1ères réglementations thermiques. Si depuis, un certain nombre de réhabilitations ont été réalisées, la part de logements potentiellement énergivore s'avère plus importante sur le SCoT qu'en moyenne en France. **Leur proportion dépasse 75% du parc sur les communes rurales** de la Thiérache et de la CC des Portes du Luxembourg ainsi que sur Revin, Fumay et les communes de leur périphérie Est. Ceci alors qu'elle reste inférieure à la moitié du parc de logements dans les communes situées en périphérie de Sedan et de Charleville-Mézières qui ont absorbé depuis une part importante de constructions récentes.
Au-delà des problématiques d'attractivité de ce parc de logements, cette situation précarise nécessairement une partie des ménages occupants, forcés de dépenser plus pour se chauffer.
C'est dans ce cadre qu'un PIG « précarité énergétique » est mené sur le département des Ardennes (2018 à 2021), avec pour objectif de réhabiliter 1 377 logements en 3 ans, dont 1 296 logements occupés par des propriétaires et 81 logements de bailleurs.

Figure 1.18 ***Part de logements construits avant 1971***

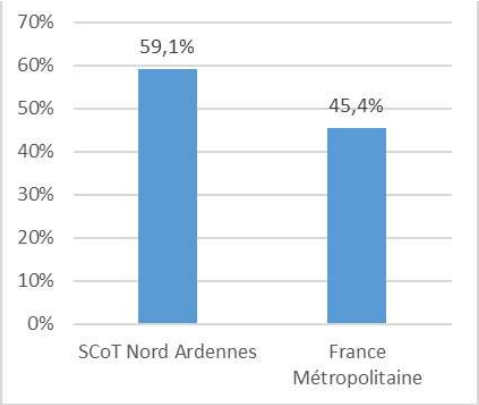

Source : Insee, RP 2016.

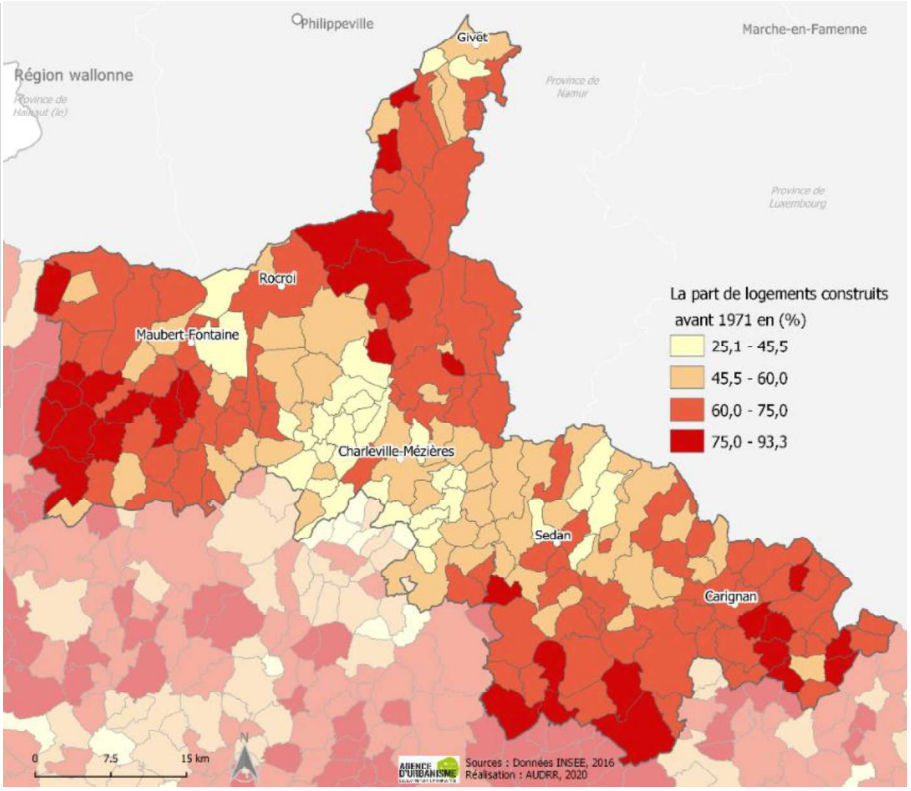

2.2. Une vacance préoccupante

Un taux de vacance élevé et en croissance

12 830 logements vacants ont été recensé en 2019 par l'Insee sur le territoire du SCoT Nord Ardennes. Un volume important qui élève le taux de vacance à 11,99%, soit quasiment 4 points au-dessus de la moyenne française.
Cette particularité locale trouve une explication, à travers deux éléments au moins :

- **Le parc de logements est probablement en partie trop ancien et trop inadapté aux besoins actuels pour intéresser de nouveaux acquéreurs**. Le taux de vacance est 60% plus élevé parmi les logements construits avant 1945 et 34% plus élevé parmi les logements construits avant 1971.
- **Le manque d'attractivité démographique et de renouvellement de population sur certains secteurs géographiques accentuent le phénomène.** La carte typologique de la vacance ci-dessous présente les liens entre les évolutions de population, le nombre de résidences principales et de logements vacants. Les polarités urbaines du territoire ainsi que les communes périphériques situées le long de la vallée de la Meuse (3 dernières classes sur la carte) souffrent d'une évolution de population négative, qui cumulée avec l'augmentation de la vacance a tendance à faire diminuer le nombre de résidences principales.

Depuis 2014, le nombre de logements vacants a augmenté de 23% sur le territoire selon l'INSEE, soit 2 400 logements supplémentaires.
Si cette hausse est proportionnellement moindre que dans l'ensemble du département des Ardennes (+27,1%), elle se concentre particulièrement sur le territoire d'Ardenne métropole (+32,7%), qui enregistre sur cette même période un nombre de départs de ménages assez important.

Une vacance pour autant nécessaire

S'il s'avère nécessaire de maintenir la vacance globale à un niveau soutenable pour le territoire, **elle reste pour autant un contributeur essentiel au maintien des prix et nécessaire à la fluidité du marché immobilier**, que ce soit sur un territoire particulièrement concerné par la vacance comme ici, ou ailleurs en France. En effet, celle-ci permet de réguler les prix en mettant à disposition des ménages en demande un nombre suffisant de produits.

Figure 1.19 ***Typologie de la vacance***

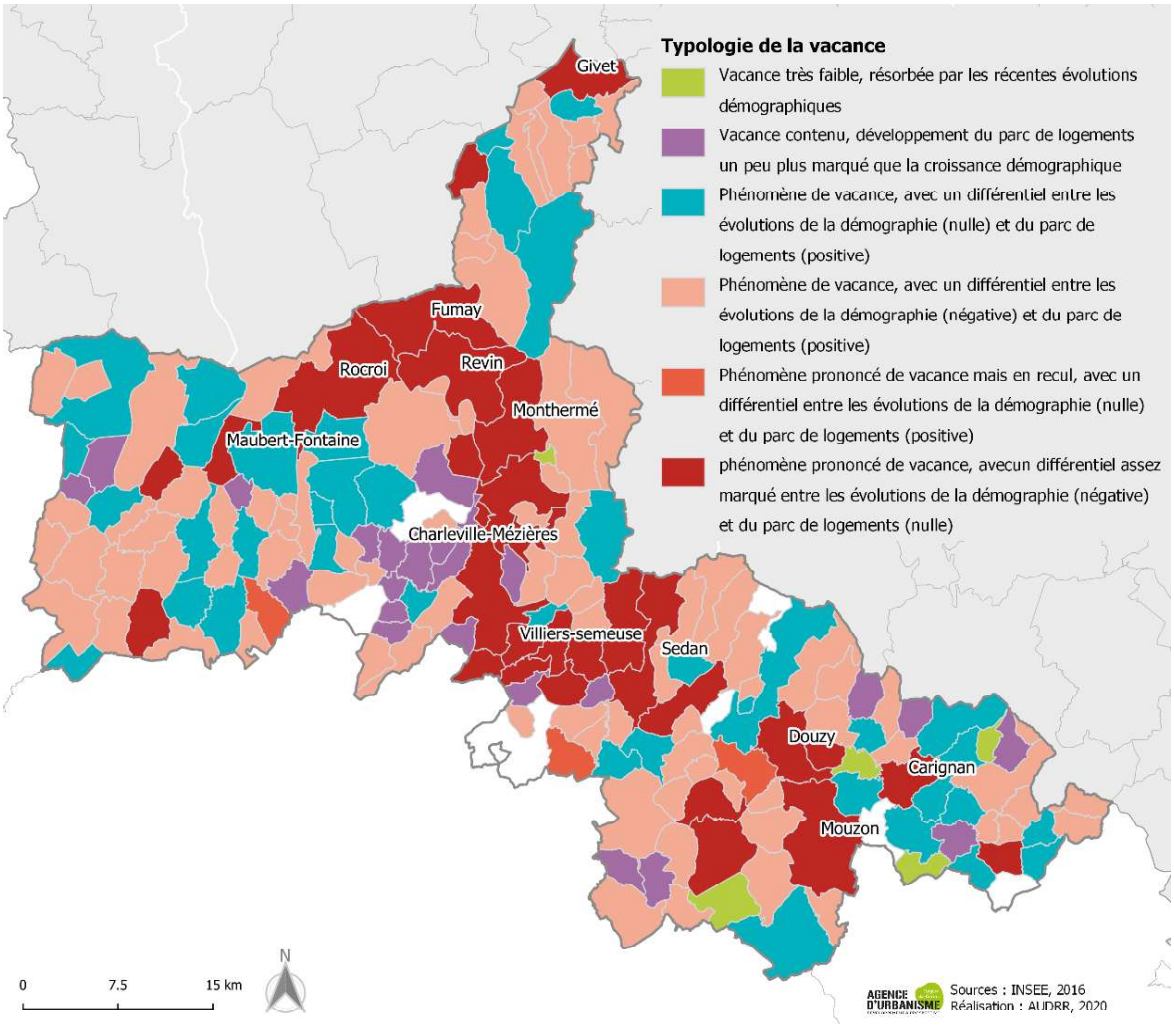

Figure 1.20 ***La vacance en 2019 et son évolution depuis 5 ans***

	Vacance 2019		Evolution de la vacance depuis 2014	
	Effectif	*Taux*	*Effectif*	*%age*
CA Ardenne Métropole	7 406	11,6%	1 825	32,7%
CC Ardenne, Rives de Meuse	2 177	14,8%	194	9,8%
CC des Portes du Luxembourg	1 168	11,4%	132	12,7%
CC Ardennes Thiérache	610	11,8%	96	18,7%
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	1 468	11,5%	153	11,6%
SCoT Nord Ardennes	**12 830**	**12,0%**	**2 400**	**23,0%**
Ardennes	16 715	11,7%	2 526	27,1%
Grand Est	272 399	9,5%	130 693	13,5%
France métropolitaine	2 885 630	8,1%	2 006 201	12,3%

Source : Insee, RP 2014 et 2019.

Une forte proportion de vacance structurelle

Selon les fichiers foncier MAJIC, le nombre de logements vacants de longue durée, soit depuis plus de 5 ans, est évalué à 3 450 logements en 2022.

La vacance structurelle s'élève ainsi à 1 logement vacant du SCoT sur 4. Et la tendance est à l'augmentation, puisqu'en 2015 (seul recul disponible *via* la base de données sur cet indicateur), le nombre de logements vacants de longue durée était de 2 396, soit 30% de moins qu'en 2022. Ainsi, **le territoire observe une croissance soutenue de plus de 150 logements vacants de longue durée en moyenne chaque année sur la période la plus récente**.

La vacance est certes un rouage essentiel à la mécanique immobilière. Mais trop faible (taux de vacance <5%), elle témoigne d'une pression trop importante sur le parc de logements et contribue à l'augmentation des prix du marché.

Plus élevée (taux de vacance entre 6% et 8%), elle garantit une certaine fluidité sur le marché et permet de maintenir les prix. Et trop forte (taux de vacance >9%), elle révèle un manque d'attractivité et d'adaptation du parc de logement à la demande des ménages.

Sur le territoire du SCoT, la part de vacance structurelle dans la vacance est à l'évidence trop élevée et ceci malgré :

- Les actions de réhabilitation menées sur le parc existant dans le cadre des précédents PIG « habitat indigne autonomie copro fragiles » et « précarité énergétique »,
- Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat menées sur chaque EPCI,
- Les Opérations de Revitalisation des Territoire sur de nombreux centres-villes,
- Un rythme de démolitions/reconstructions particulièrement soutenu, de plus de 2 000 logements entre 2011 et 2017, publics comme privés *(cf. chapitre précédent)*.

Elle démontre de surcroît qu'en complément de la dynamique naturelle de renouvellement du parc de logement décrite précédemment, un besoin fort émerge d'une partie croissante du parc de logements inadaptés à la demande actuelle, nécessitant à l'évidence davantage qu'une simple réhabilitation, mais bien d'être démoli pour être reconstruit.

3. LES BESOINS DES MENAGES AUX DIFFERENTES ETAPES DE LEUR PARCOURS RESIDENTIEL

3.1. Le desserrement des ménages et l'évolution du parc de logements

Un desserrement conjugué à une augmentation du nombre de ménages

Depuis 10 ans, le territoire du SCoT observe une diminution continue de la taille moyenne des ménages, passant de 2,30 en 2009 à 2,16 en 2019. Ici comme ailleurs, ce desserrement s'explique en grande partie par les décohabitations dues aux évènement familiaux et sociétaux, type séparations, divorces, départs des enfants pour les études, décès d'un conjoint etc…

Pour autant, malgré les effets du desserrement, le nombre de ménages est en recul sur le territoire depuis 2013, du fait du déficit migratoire explosé plus tôt. En 2019, 91 277 ménages vivent dans le SCoT, soit 462 de moins que dix années plus tôt.

Figure 1.21 ***L'évolution du nombre de ménage entre 2009 et 2019***

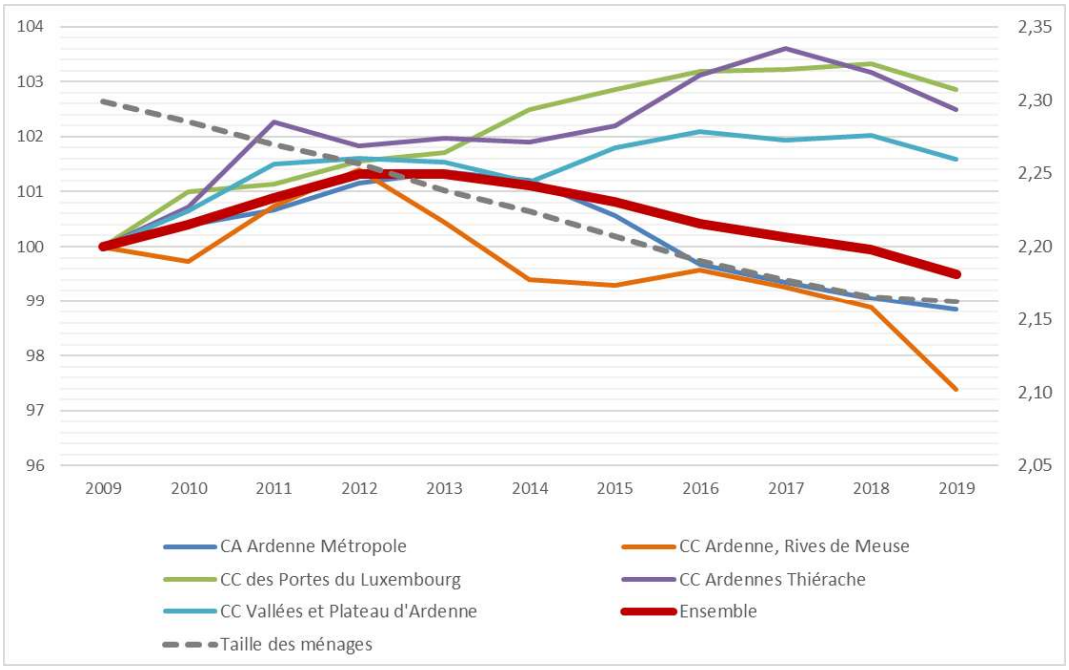

Source : Insee, RP 2009 à 2019

Un desserrement qui a creusé le déficit migratoire

Cette augmentation du nombre de ménages créé naturellement **un besoin en matière de logements**, c'est pourquoi sur une période plus récente (2011-2016), le parc a augmenté de 1 683 logements, soit une évolution de 1,6%.

Si la croissance du parc de logements a en partie absorbé l'augmentation du nombre de ménages, les résultats observés préalablement, notamment en matière de dynamiques migratoires, démontrent qu'**une partie de ce desserrement a nécessairement dépassé les limites du SCoT Nord Ardennes**. Autrement dit, une partie des ménages changeant de situation familiale a déménagé en dehors du territoire. C'est notamment pour cette raison que le nombre de logements augmente moins vite sur le SCoT qu'en moyenne sur la Grande Région ou en France métropolitaine.
À noter qu'un certain nombre de communes, dont quelques pôles urbains ont même vu leur nombre de logements diminuer sur la période, en raison des mouvements migratoires mais également des actions menées sur le parc, liées à la politique de la ville et la reconstruction de certains Quartier Prioritaires.
Enfin, la plus forte croissance du nombre de ménages concerne la Thiérache, les portes du Luxembourg et le territoire des Vallées et Plateau d'Ardennes. **Ce sont du reste les mêmes communes qui ont vu leur nombre de logements sensiblement augmenter**, en reflet des mouvements migratoires observés précédemment.

Figure 1.22 ***Evolution du nombre de logements (2011-1016)***

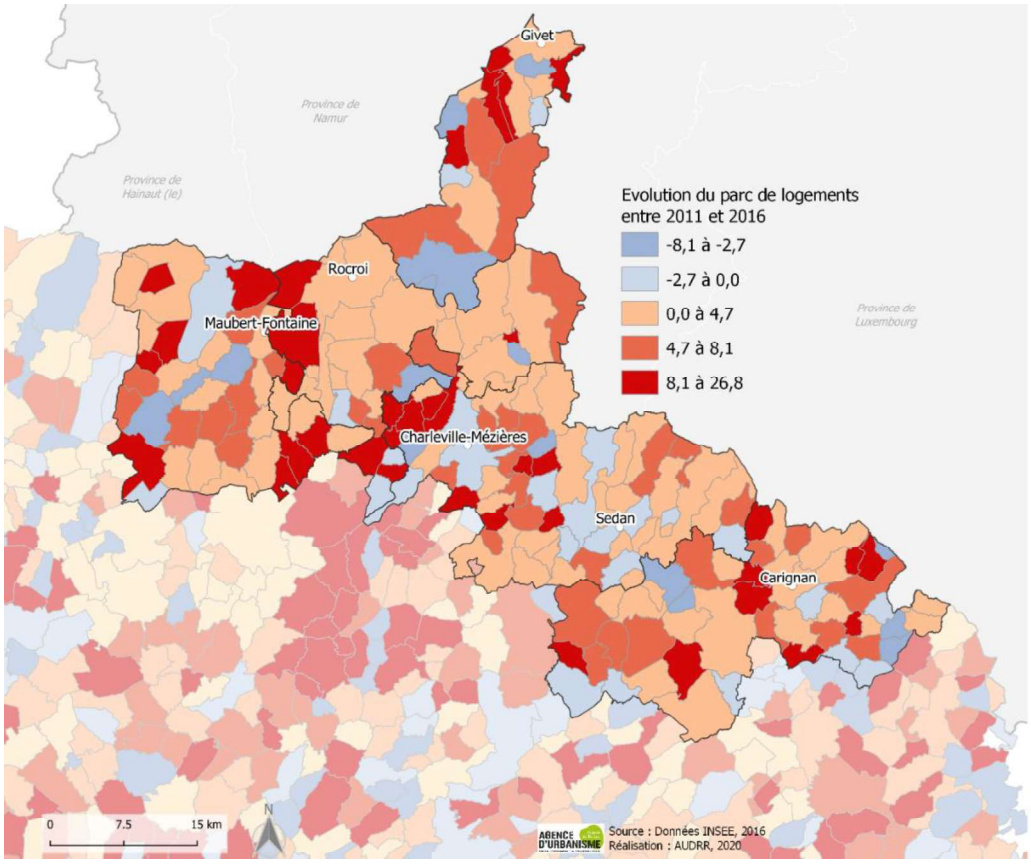

Figure 1.23 ***Le nombre de logements en 2016 et l'évolution du parc depuis 5 ans***

	Logements en 2016	Évolution du parc de logements depuis 2011	
	Effectifs	*Effectifs*	*%age*
CC Ardennes Thiérache	5147	211	4,3%
CA Ardenne Métropole	63370	474	0,8%
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	12717	401	3,3%
CC Ardenne, Rives de Meuse	14901	277	1,9%
CC des Portes du Luxembourg	10233	320	3,2%
SCoT Nord Ardennes	106367	1683	1,6%
Ardennes	142010	2863	2,1%
Gd Est	2814200	119159	4,4%
France Métropolitaine	34645734	1786040	5,4%

Source : Insee, RP 2011 et 2016.

3.2. Les besoins en logements des différents types de ménages

Un parc de logements spécifique au territoire du SCoT

Le parc de logements du SCoT présente la particularité d'avoir **plus de grands logements** (5 pièces et plus) **qu'en moyenne en France métropolitaine** et moins de petits logements (1-2 pièces).

Fort logiquement, ce sont d'ailleurs **les polarités du territoire qui concentrent la part la plus élevée de petits logements**. Et plus on s'éloigne vers les espaces périurbains et ruraux, plus cette part diminue au profit de celle des grands logements.

Figure 1.24 ***La taille des logements en 2016***

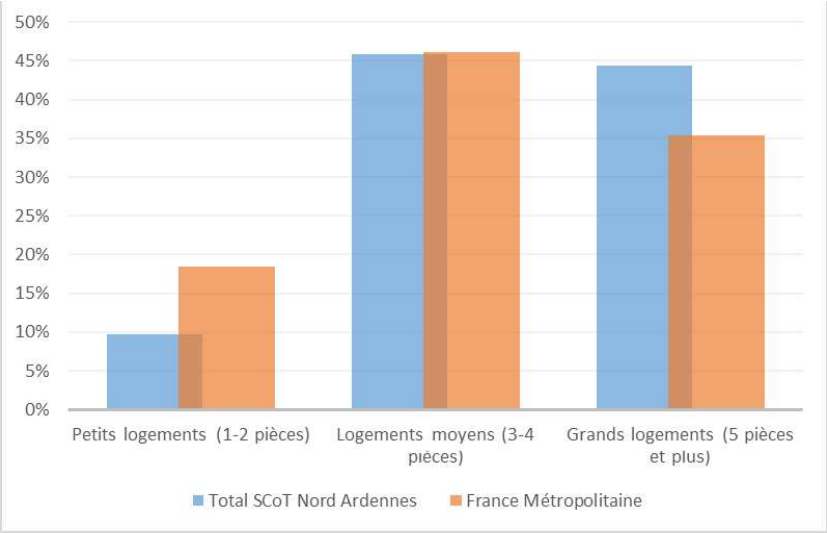

Source : Insee, RP 2016.

Un déséquilibre dans l'occupation du parc et un manque d'attractivité

L'analyse comparative de la typologie du parc de logements avec celle des ménages qui les occupent dévoile un déséquilibre sur le SCoT puisque **la proportion de grands logements paraît excédentaire**, alors que celle des plus petits logements paraît **insuffisante.**

Le déficit migratoire observé préalablement, en particulier chez les familles avec enfant(s), l'augmentation du nombre de petits ménages et le report du desserrement des ménages vers les territoires voisins du SCoT ont produit **un décalage** qui se traduit par l'**inadéquation** d'une partie du parc de logements avec sa population.

Figure 1.25 ***La taille des logements et des ménages en 2016***

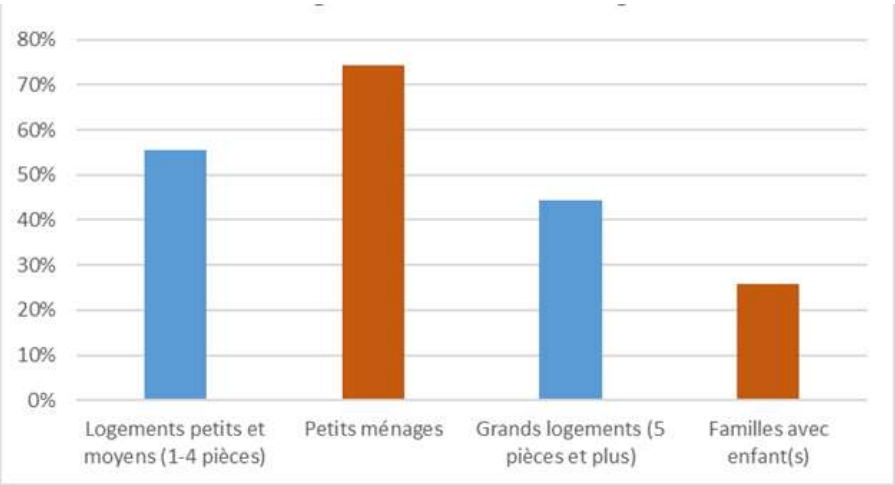

Source : Insee, RP 2016.

3.2.1. *Un parc de grands logements trop important au vue de son occupation*

Si le nombre de familles avec enfant(s) diminue notablement sur l'ensemble du territoire depuis 2011 (-1 878), le parc de grands logements continue de progresser (+623). C'est d'ailleurs à nouveau sur les polarités que l'écart se creuse au fil du temps, avec une diminution de plus de 10% du nombre de familles avec enfants, pour une augmentation de 2% du nombre de logements de grande taille.

Figure 1.27 ***Évolution des familles et les grands logements*** *(2011-2016)*

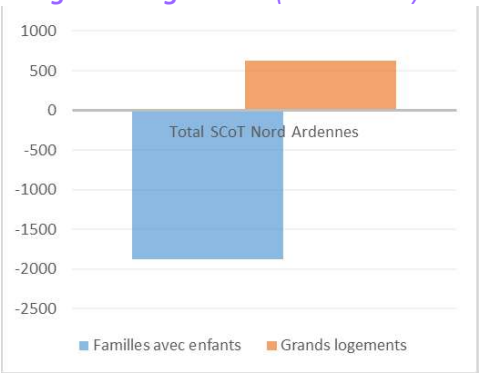

Figure 1.26 ***Les familles et les grands logements en 2016***

	Nombre de familles avec enfants 2016	Nombre de grands logements 2016	*Différence*	*Ratio*
SCoT Nord Ardennes	23685	40868	*17183*	*1,7*

Source : Insee, RP 2011 et 2016.

En 2016, on recense ainsi **23 685 familles avec enfant(s) pour 40 868 logements de grande taille** sur le territoire du SCoT. Ce déséquilibre de plus de 17 000 logements se matérialise de 2 manières :

- Les grands logements sont occupés par de plus petits ménages ;
- Une part élevée de ces logements reste vacante.

Enfin, les communes rurales semblent les plus concernées par cela, avec plus de 2X plus de grands logements, que de familles avec enfant(s).

Un parc qui ne répond pas totalement aux besoins des ménages de grande taille

Les effets conjugués d'un solde migratoire négatif, surtout chez les familles avec enfant(s), avec l'état et l'ancienneté du parc de logements *(Cf. chapitre 2 sur « l'état du parc de logements et les besoins en matière de réhabilitation »)*, ont favorisé une augmentation de la vacance conjuguée à des situations de sous-occupation. Ainsi, **le phénomène qu'on observe révèle un manque d'attractivité d'une partie du parc de logements de grande taille auprès des ménages du SCoT ou d'ailleurs**.

Mais dans le même temps, **il existe aussi dans ce parc une réserve de logements**, parfois vacants, qui pourrait en partie répondre à la demande présente et à venir, à condition de l'adapter ou de le réhabiliter, afin qu'il corresponde mieux aux besoins des ménages du territoire.

3.2.2. *Une pression exercée sur les plus petits logements*

Un parc de petits logements sous dimensionné

S'agissant des petits ménages, composés de familles monoparentales, de personnes seules et de couples sans enfant, la dynamique est différente.

En effet, **on recense davantage de petits ménages que de logements qui correspondent à leurs besoins**, puisque 66 951 ménages de ce type sont répertoriés pour 51 250 logements. Le décalage le plus important est d'ailleurs relevé dans les polarités et leurs périphéries.

Figure 1.29 ***Évolution des petits ménages et petits logements*** *(2011-2016)*

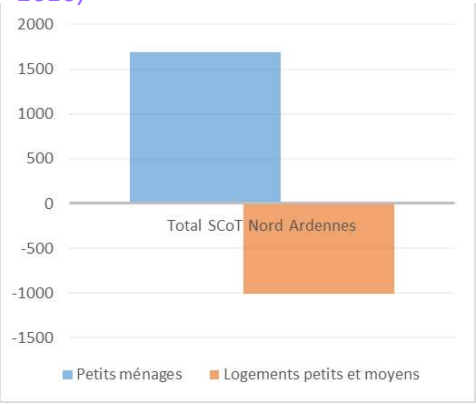

Figure 1.28 ***Les petits ménages et les petits logements*** *(2011-2016)*

	Nombre de petits ménages 2016	Nombre de petits et moyens logements (1-4 pièces) 2016	*Différence*	*Ratio*
SCoT Nord Ardennes	66951	51250	*-15701*	*0,8*

Source : Insee, RP 2011 et 2016.

De plus, **le phénomène s'est aggravé** : le nombre de petits ménages a augmenté entre 2011 et 2016 (+1 690) alors que le parc de logements de taille appropriée (1 à 4 pièces) a quant à lui notablement diminué (-1 007) sur la même période ; une diminution particulièrement élevée sur les communes de Charleville-Mézières et de Sedan.

Un obstacle dans le parcours résidentiel des ménages de petite taille

Les ménages de petite taille semblent éprouver des difficultés à trouver un logement de taille idoine. Le besoin apparaît d'ailleurs particulièrement prégnant dans les communes situées en périphérie des polarités du territoire, où l'évolution du nombre de ménages de petite taille est 5 fois plus forte que l'évolution du nombre de petits logements. La pression qui s'exerce sur le parc de logements de plus petite taille conduit probablement une partie des petits ménages, et notamment les personnes les plus âgées, **à occuper un logement trop grand**, d'abords parce qu'il s'agit d'un produit fréquent sur le territoire, mais également parce que les prix du marché le permettent dans certains cas. Cependant, il est vraisemblable que dans de nombreux cas, ce phénomène précarise une partie des ménages et provoque des difficultés en matière d'adaptation du parc, notamment à destination des plus âgés.

3.3. Le marché immobilier et les besoins d'accession à la propriété

3.3.1. Une capacité d'emprunt modérée

L'Insee évalue le niveau de vie d'un ménage ardennais en dessous de la moyenne française puisque, selon l'EPCI dans lequel il vit, la médiane du niveau de vie est située entre 18 005€ et 18 531€, contre 20 809€ en France métropolitaine.

Figure 1.30 ***Le niveau de vie des habitants en 2016***

EPCI SCoT Nord	Médiane du niveau vie (€)	Taux de pauvreté-Ensemble (%)
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	NC	NC
CC Ardennes Thiérache	18255	20,9
CA Ardenne Métropole	18510	21,6
CC Ardenne, Rives de Meuse	18005	20,3
CC des Portes du Luxembourg	18531	18,5
Ardennes	*18772*	*19,4*
France métropolitaine	*20809*	*14,7*

Source : Insee, Filosofi 2016.

Ainsi, selon le calcul détaillé ci-dessous, un ménage habitant les Ardennes, présente une capacité d'emprunt estimée à **135 000€** sur le marché du neuf (avec PTZ) et **120 000€** sur le marché de l'ancien, de gré à gré.

Le calcul comprend les éléments suivants :

- *taux d'endettement maximal de 33%,*
- *montant mobilisable calculé sur un prêt de 25 ans, avec ou sans PTZ, et prise en compte du coût du crédit, mais hors frais de notaires et subventions éventuelles,*
- *le coût du crédit est composé d'un taux d'intérêt moyen de 1,7 et d'un taux d'assurance moyen de 0,36,*
- *le PTZ est calculé pour un ménage moyen (couple avec enfant) souhaitant accéder à un 1er achat dans le neuf.*

À noter que puisqu'il s'agit de la médiane du niveau de vie ardennais, cela signifie également que **50% des ménages du territoire possèdent une capacité d'emprunt supérieure à cela**.

Une accession contrainte au marché de l'ancien et la recherche d'une maison

Les ménages qui accèdent à la propriété et les ménages propriétaires qui achètent un logement sur le territoire semblent se tourner majoritairement vers le marché de l'ancien, puisque **98% des transactions relevées entre 2015 et 2017 sont des maisons ou des appartements anciens.**

De plus, 82% des transactions observées sur cette période ont concerné une maison.

Ce constat s'explique partiellement par le prix des biens dans l'ancien, qui s'avéraient plus adaptés aux capacités d'emprunt des ménages. **Mais surtout, bien que les ménages les plus aisés du territoire soient en capacité d'accéder au marché du neuf, le marché ne semble pas assez dynamique pour qu'ils puissent y trouver le produit souhaité.**

Figure 1.31 ***Part des maisons dans l'accession***

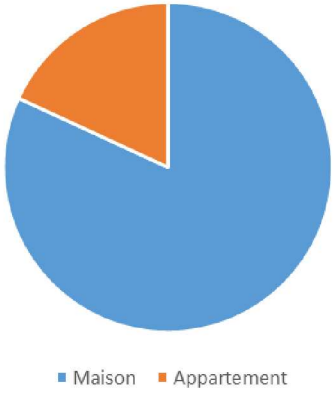

Source : Perval 2016.

Figure 1.32 ***Les transactions et leurs prix en 2016***

	Nombre de transactions		Prix moyens		Prix moyens au m²	
	Ancien	*Neuf*	*Ancien*	*Neuf*	*Ancien*	*Neuf*
Maisons	2457	36	105005	153464	1203	2154
Appartements	528	24	56966	145525	980	4459

Source : Perval 2016.

Des difficultés dans le parcours résidentiel des ménages qui souhaiteraient accéder au marché du neuf

C'est à la fois parce que le niveau de vie et les capacités d'emprunt des ménages sont relativement limitées et parce que le marché du neuf reste peu dynamique, que leur parcours résidentiel manque de fluidité sur le territoire du SCoT. Comme évoqué plus tôt, le rythme de construction neuve (construction moyenne annuelle pour 1 000 logements existants) restant assez faible et mal réparti sur le territoire du SCoT Nord Ardennes **corrobore le déficit migratoire observé plus tôt** puisqu'une partie des ménages souhaitant accéder à la propriété par l'achat dans le neuf choisissent à l'évidence de quitter le territoire du SCoT.

3.3.2. Une part de propriétaires qui reste faible, surtout dans les pôles urbains

En conséquence des difficultés des ménages du SCoT à accéder à la propriété, la part de propriétaires parmi les occupants du parc de logements reste plus faible qu'en moyenne en France, soit respectivement 56,5% contre 58,6% en 2016.

La part de propriétaires parmi les occupants de parc de logements progresse à mesure que l'on s'éloigne des pôles urbains. On passe ainsi de 30% de propriétaires dans les communes de Charleville-Mézières et de Sedan à plus de 70% dans les communes de leurs périphéries ainsi qu'en milieu rural.

Figure 1.33 ***les statuts d'occupation en 2016***

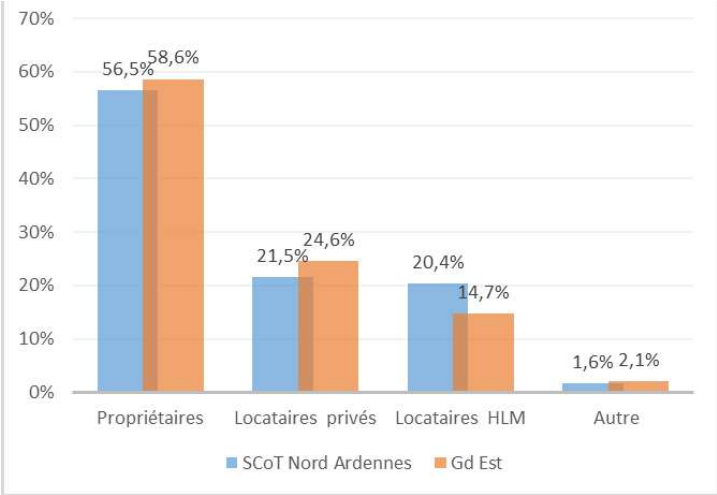

Source : INSEE RP 2016.

Figure 1.34 ***Part de propriétaires en 2016***

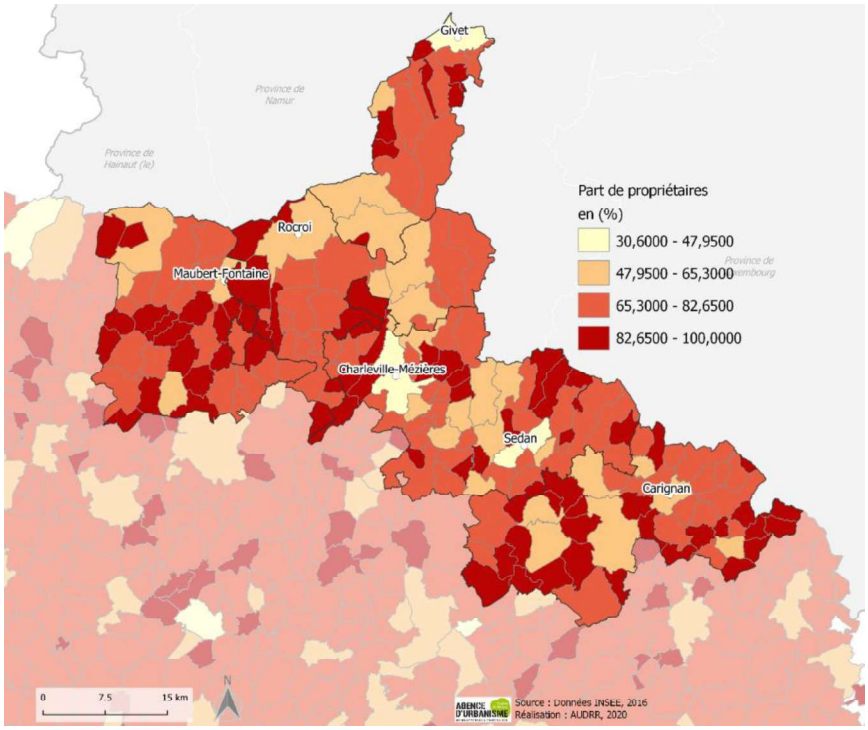

3.4 Les besoins en matière de logement social

3.4.1 Un parc qui répond à la demande

Une demande potentielle sur le département comme sur le territoire du SCoT

80% des ménages du département ont un revenu leur permettant d'accéder à un logement social en 2015 (base FILOCOM). S'ils représentent encore plus de 95 000 ménages, leur nombre a cependant diminué depuis 2008, de plus de 9 000 ménages (-9%).

Et c'est bien parmi les ménages les plus en difficulté que cette décroissance s'est avérée la plus forte. En effet, le nombre de ménages dont le revenu est situé en dessous du plafond d'accès au PLA-I, soit le logement très social, a diminué de 26% entre 2008 et 2015. Ils représentent encore 1 ménage du département sur 3 en 2015.

Enfin, **près d'1 ménage habitant le territoire du SCoT sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté**, soit avec un revenu d'approximativement 1 000€ par ménage, aides sociales comprises.

Figure 1.35 ***Les revenus et l'accession sociale en 2015***

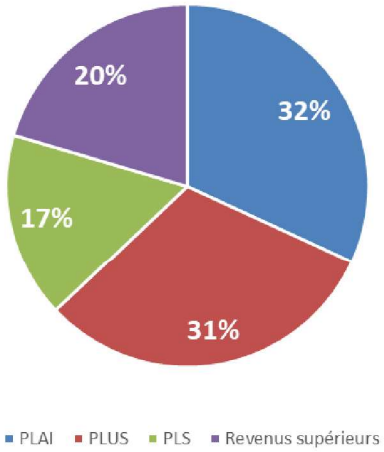

Source : FILOCOM 2015

Rappel figure 1.30 ***Le niveau de vie des habitants en 2016***

EPCI SCoT Nord	Médiane du niveau vie (€)	Taux de pauvreté-Ensemble (%)
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	NC	NC
CC Ardennes Thiérache	18255	20,9
CA Ardenne Métropole	18510	21,6
CC Ardenne, Rives de Meuse	18005	20,3
CC des Portes du Luxembourg	18531	18,5
Ardennes	*18772*	*19,4*
France métropolitaine	*20809*	*14,7*

Source : INSEE RP 2016

Un rôle important dans le parcours résidentiel des ménages du SCoT

Le prix au m² d'un loyer dans un logement social sur le territoire du SCoT reste largement inférieur à celui du locatif privé, puisqu'il s'élève en moyenne à 4,5€/m², contre 7,6€/m² en 2018. Celui-ci joue donc un rôle important dans le parcours résidentiel des ménages du territoire. Car en dehors du fait qu'il réponde aux besoins des ménages en situation de précarité ou de décohabitation, **il offre une réelle alternative au parc locatif privé sur le plan financier**.

Figure 1.36 ***Niveau de loyers LLS été privé en 2018***

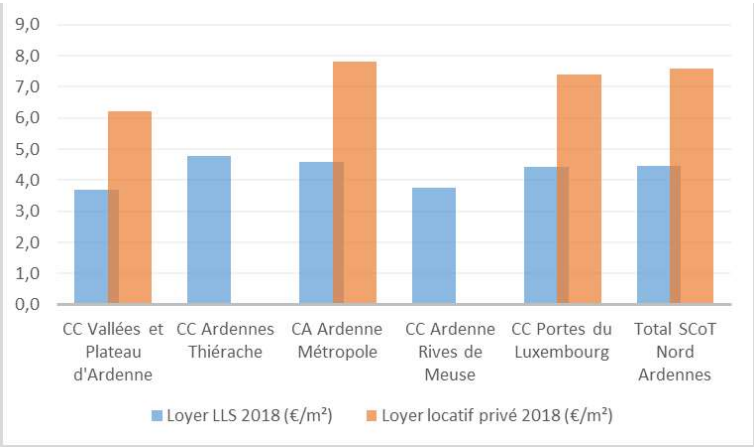

Source : RPLS-CLAMEUR 2018

La faible proportion du locatif très social au regard des situations de précarité observées

On dénombre plus de 900 logements locatifs très sociaux (PLA-I) sur le SCoT en 2019, ce qui représente **4% du parc social**. Compte tenu des niveaux de précarité financière observés précédemment, cette proportion paraît relativement faible.

Un parc accessible

Le taux de pression sur le parc social, soit le rapport entre le nombre de demandes en fin de période et les attributions en cours de période, reste particulièrement faible sur le territoire.

Celui-ci étant situé autour de la moyenne du département pour la plupart des EPCI du SCoT, elle-même plus de 2 fois plus faible qu'en France, **l'accès au logement social semble s'y faire assez facilement**, dans un délai d'attente moyen ne dépassant que très rarement 6 mois.

Figure 1.37 ***Tx de pression sur le parc social en 2017***

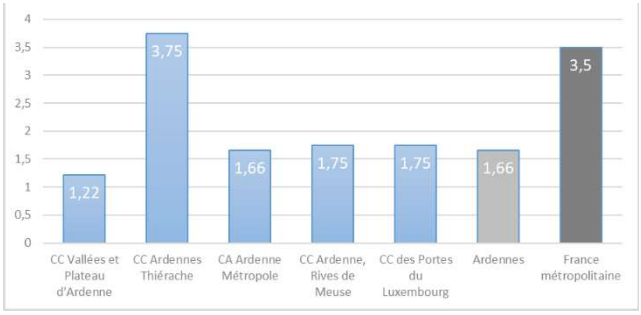

Source : RPLS 2018

3.4.2 L'empreinte du logement locatif social dans le parc du SCoT

La forte présence du logement locatif social sur le territoire

Selon la base de données RPLS, la part de logement social atteint **24% des résidences principales du territoire du SCoT Nord Ardennes**, soit 21 771 logements en 2016. Cette proportion s'avère beaucoup plus élevée sur le territoire qu'en moyenne en France métropolitaine, où selon l'Insee, la même année, seul 14,7% des résidences principales comprennent des logements locatifs sociaux.

69 communes du SCoT possèdent au moins 1 logements locatif social en 2016. Ainsi, **la totalité des EPCI** sont couverts par le parc social.

Figure 1.38 ***Part de logements locatifs sociaux en 2016***

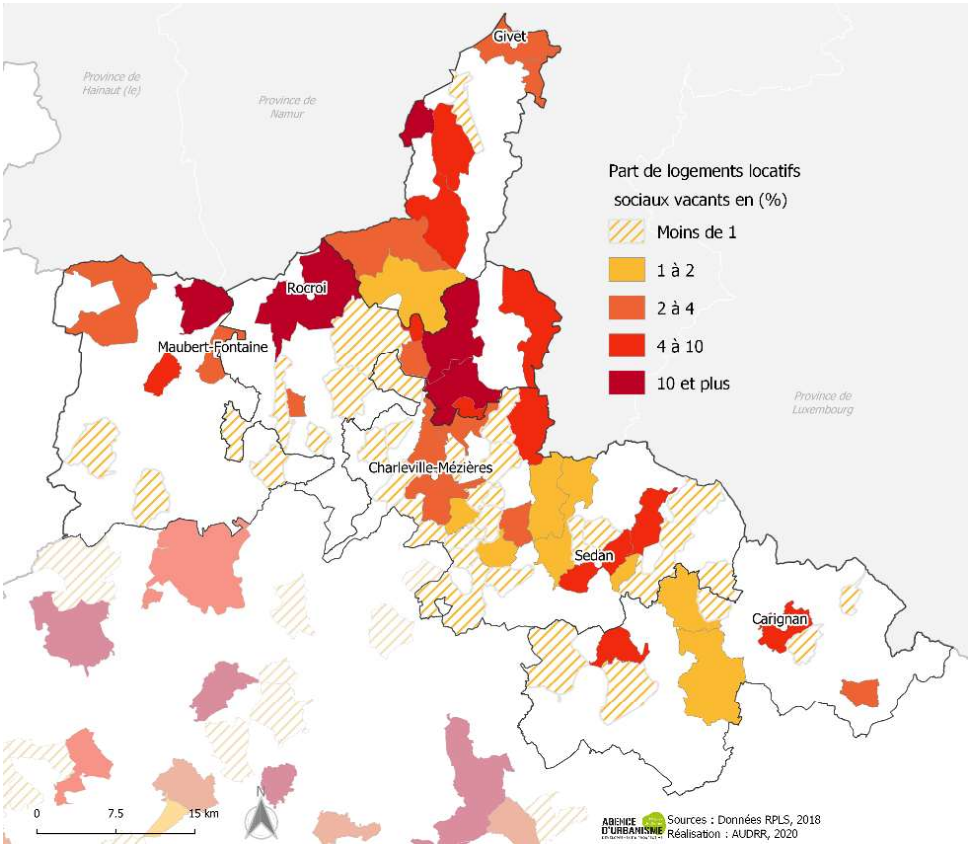

Une certaine spécialisation des plus grandes communes

S'il existe du locatif social partout sur le territoire du SCoT, **les plus grands pôles en possèdent assez logiquement une part beaucoup plus élevée**, puisqu'il représente plus de 40% du parc de logements de Charleville-Mézières et de Sedan en 2016 et entre 20% et 40% du parc sur une 10aine des plus grandes communes du territoire. Les 2 communes de Charleville-Mézières et de Sedan possèdent à elles-seules **2/3 des logements locatifs sociaux recensés sur le territoire du SCoT.**

À noter que les 7 Quartiers Prioritaire de la Ville du SCoT, répartis entre Charleville-Mézières (4) et Sedan (3) concentrent 60% des logements locatifs sociaux de ces 2 communes, soit 21 160 habitants en 2013 selon l'Insee.
C'est aussi sur ces communes que la proportion de logements locatifs sociaux a été la plus importante dans la production de logements ces 10 dernières années, notamment en raison des actions menées sur le parc, liées à la politique de la ville et la reconstruction de certains Quartier Prioritaires.
Si sur l'ensemble du SCoT, 40% des logements construits entre 2008 et 2017 l'ont été sous forme de logements locatifs sociaux, cette proportion grimpe à plus de 70 % dans ces 2 communes.

3.4.3 L'état du parc social

Une vacance notable en particulier sur certaines communes

En 2018, **4% des logements locatifs sociaux du territoire sont vacants**, soit 882 logements. Une part plus de 2 fois plus faible que dans le parc de logements total, mais relativement élevée par rapport à la moyenne nationale (entre 2 et 3%).
Si la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne ne représente que 5% du parc locatif social du SCoT, **20% des logements sociaux vacants y sont néanmoins recensés**. Les villes de Rocroi, Monthermé et Bogny-sur-Meuse sont les plus concernées, leur parc de logements social étant relativement ancien puisqu'ayant été en majorité construits entre 1945 et 1990.

Figure 1.39 ***Part de LLS vacants en 2018***

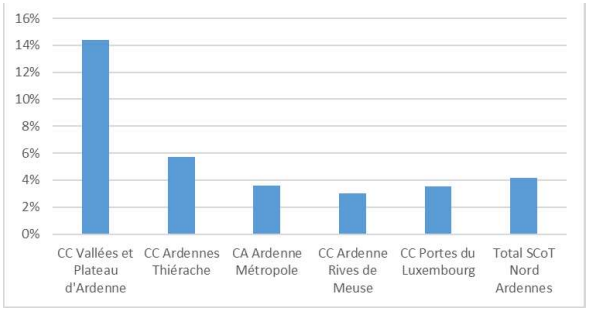

Source : RPLS 2018

Une partie du parc potentiellement énergivore

Bien qu'étant en moyenne plus récent que le parc de logements total, près du **1/3 du parc de locatif social a été construit avant 1971**, date à partir de laquelle ont été mises en place les 1ères réglementations thermiques. Si depuis, un certain nombre de réhabilitations ont été réalisées, une part de logements potentiellement énergivore existe néanmoins.

Figure 1.40 ***L'ancienneté du parc social***

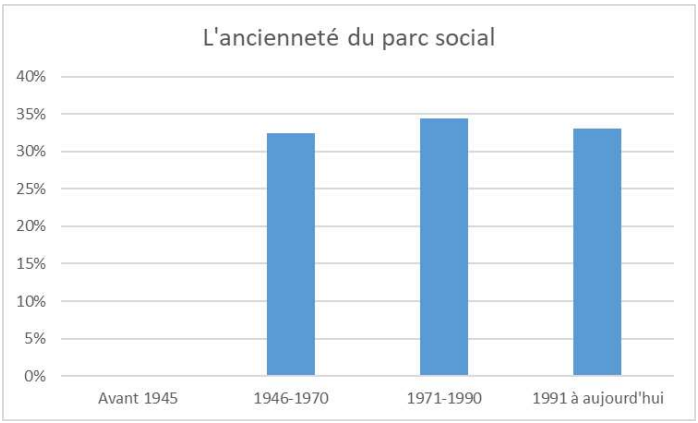

Source : RPLS 2018

Une rénovation urbaine d'envergure dans les QPV

Après 12 ans de rénovation urbaine sur les QPV de « La houillère », de « La Ronde Couture » et de « Manchester », on recense 1 297 démolitions, dont 918 logements occupés, ainsi que 866 constructions neuves, dont 312 hors QPV. Si près de 90% des constructions ont été financées en PLUS-CD, c'est 70% des acquisitions améliorations (32 au total) qui l'ont été en PLA-I.
Après 3 ans de rénovation urbaine sur les QPV de « Torcy-Cités », « du Lac », on recense 854 démolitions, dont 704 logements occupés, ainsi que 542 constructions neuves. Enfin, si pour le PRU de Charleville-Mézières les opérations de démolition et de construction sont entièrement terminées dans les QPV et à 75% hors QPV, un certain nombre d'opérations restent à achever sur Sedan.

3.5. Les besoins limités en matière de résidences secondaires

Une catégorie de logements faiblement représentée et en diminution

En 2016, les résidences secondaires sont au nombre de 2 679 sur le territoire du SCoT. **Elles représentent 2,5% du parc de logements**, une part plus faible qu'en moyenne dans le département et près de 4 fois inférieure à la moyenne française.

Figure 1.41 ***Les résidences secondaires en 2016 et leur évolution depuis 2011*** *(INSEE)*

	Les résidences		Ses évolutions depuis	
	Effectif	*Part*	*Effectif*	*%age*
SCoT Nord Ardennes	**2679**	**2,5%**	**-65**	**-2,4%**
Ardennes	*4827*	*3,4%*	*-254*	*-5,0%*
Grand Est	*96060*	*3,4%*	*11671*	*13,8%*
France métropolitaine	*3365664*	*9,7%*	*239840*	*7,7%*

Les communes du secteur rural, sur les extrémités Est et Ouest du territoire, concentrent près de la moitié de l'offre en résidences secondaires du SCoT. La part qu'elles représentent dans le parc de logements y atteint en moyenne plus de 7% et dépasse régulièrement les 10%. On recense également une part élevée de résidences secondaires dans les communes de la pointe de Givet.

Figure 1.42 ***Part de résidences secondaires en 2016***

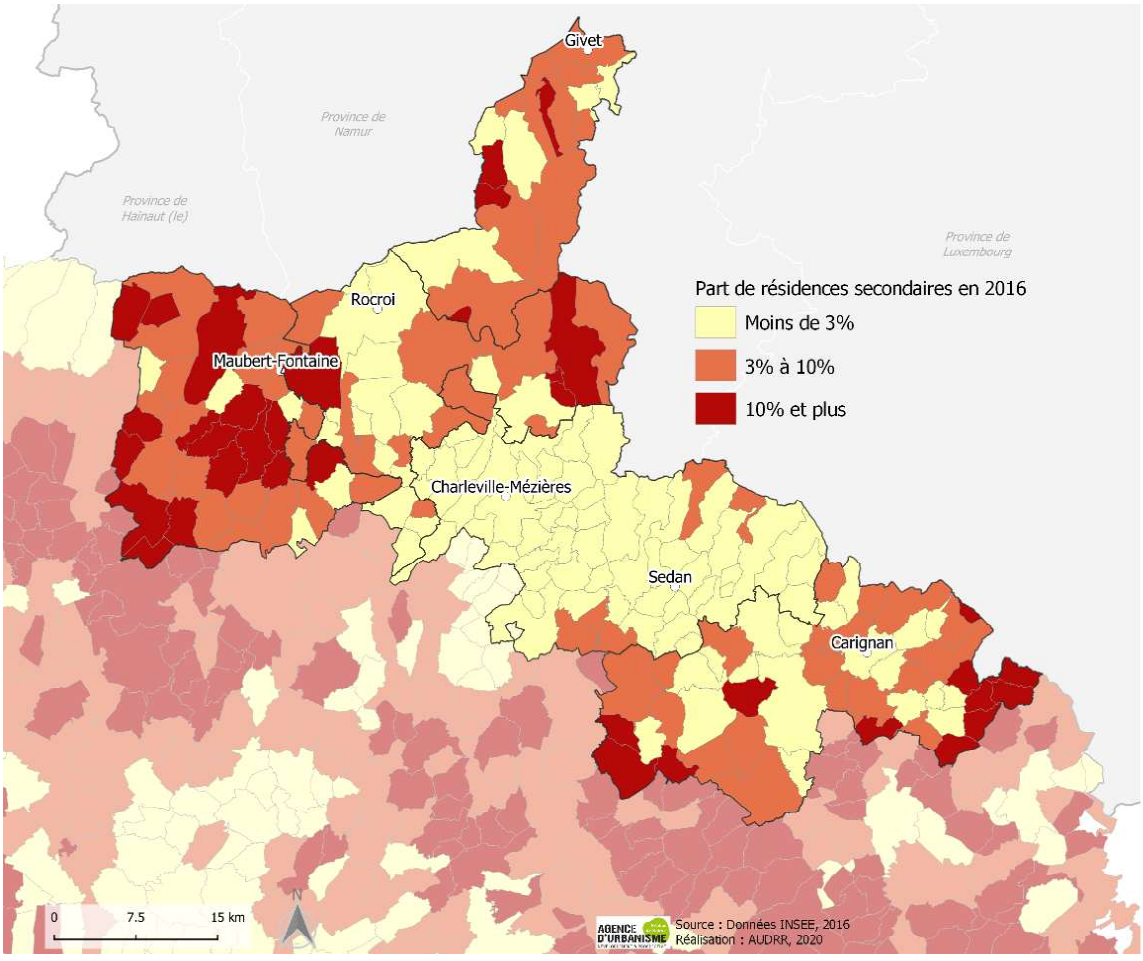

Enfin, si leur nombre a légèrement diminué depuis 2011 sur l'ensemble du territoire, en raison d'une forte baisse dans les communes les plus urbaines, elles sont en croissance sur les secteurs ruraux ainsi que sur la pointe de Givet.

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud'Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

SCoT Nord-Ardennes

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 1 – DIAGNOSTIC

PARTIE 2

ÉCONOMIE

Les besoins identifiés en matière de commerce, de services, d'artisanat, de logistique, de tourisme et d'agriculture

Table des matières

1. Photographie actuelle du territoire 4

1.1. Un territoire à proximité de trois pôles économiques majeurs : Reims, Charleroi et Namur 4

1.2. Des résidents qui travaillent en majorité sur le territoire, mais dont les interactions avec la Belgique progressent 5

1.3. Un territoire bénéficiant d'un fort savoir-faire industriel, notamment en matière de travail des métaux et d'industrie automobile : 6

1.4. Un tissu économique essentiellement constitué de petites entreprises 8

1.5. Un stock d'établissements en croissance continue, soutenue par la bonne dynamique de la création d'entreprises et le développement des micro-entreprises 8

1.5.1. La création d'établissements 8

1.5.2. Les transferts d'établissements 9

1.5.3. L'évolution du stock d'établissements 11

1.6. Près de 1 800 établissements en zone d'activité 12

1.7. Une activité commerciale principalement concentrée sur trois pôles 13

1.8. Un maillage des commerces et de services de proximité sur l'ensemble du territoire 20

1.9. Une vacance commerciale importante 21

1.10. Des projets d'implantation commerciale de taille assez limitée au cours des dernières années 30

1.11. Une armature commerciale construite à partir de données objectivées par des arbitrages politiques 32

1.12. Une activité agricole fortement tournée vers l'élevage mais qui répond en partie aux besoins alimentaires locaux 35

1.13. Une activité touristique bien implantée, au fort potentiel 35

1.14. Des activités artisanales qui maillent le territoire 39

2. Un fort impact de la crise économique de 2008 sur le territoire 41

2.1. Un repli important de l'emploi 41

2.2. Des activités productives particulièrement affectées par la crise économique… 42

2.3. … et le secteur agricole… 43

2.4. Mais le secteur industriel regroupe toujours près des deux tiers de l'emploi salarié. 44

3. Une situation économique qui s'améliore 45

3.1. Un niveau d'emploi qui se redresse… 45

3.2. … et un taux de chômage au plus bas. 48

3.3. Des centres-villes en pleine redynamisation 48

3.4. Des filières innovantes et/ou en développement 49

3.4.1. La filière bois 49

3.4.2. L'industrie agroalimentaire 50

3.4.3. La méthanisation 50

3.4.4. L'agriculture biologique et les circuits courts 51

3.4.5. L'économie circulaire 51

3.4.6. Le tourisme : une bonne dynamique et des retombées à venir 53

3.4.7. La logistique, des potentialités de développement ? 55

1. PHOTOGRAPHIE ACTUELLE DU TERRITOIRE

1.1. Un territoire à proximité de trois pôles économiques majeurs : Reims, Charleroi et Namur

De par son positionnement géographique et son importance, **le SCoT Nord Ardennes se positionne comme le principal relais économique entre la Wallonie et l'agglomération rémoise**. De fait Charleville-Mézières (14 600 emplois salariés privés en 2021) et Sedan (3 300 emplois salariés privés en 2021), constituent les principaux pôles d'emplois entre Reims (53 000 emplois salariés privés en 2021), côté français, Charleroi (55 300 travailleurs salariés en 2020) et Namur (35 500 travailleurs salariés en 2020), côté belge.
Globalement, le SCoT Nord Ardennes comptait 72 500 emplois en 2019, dont 43 950 emplois salariés privés du secteur privé.

Figure 2.1 ***Effectifs salariés en 2021****

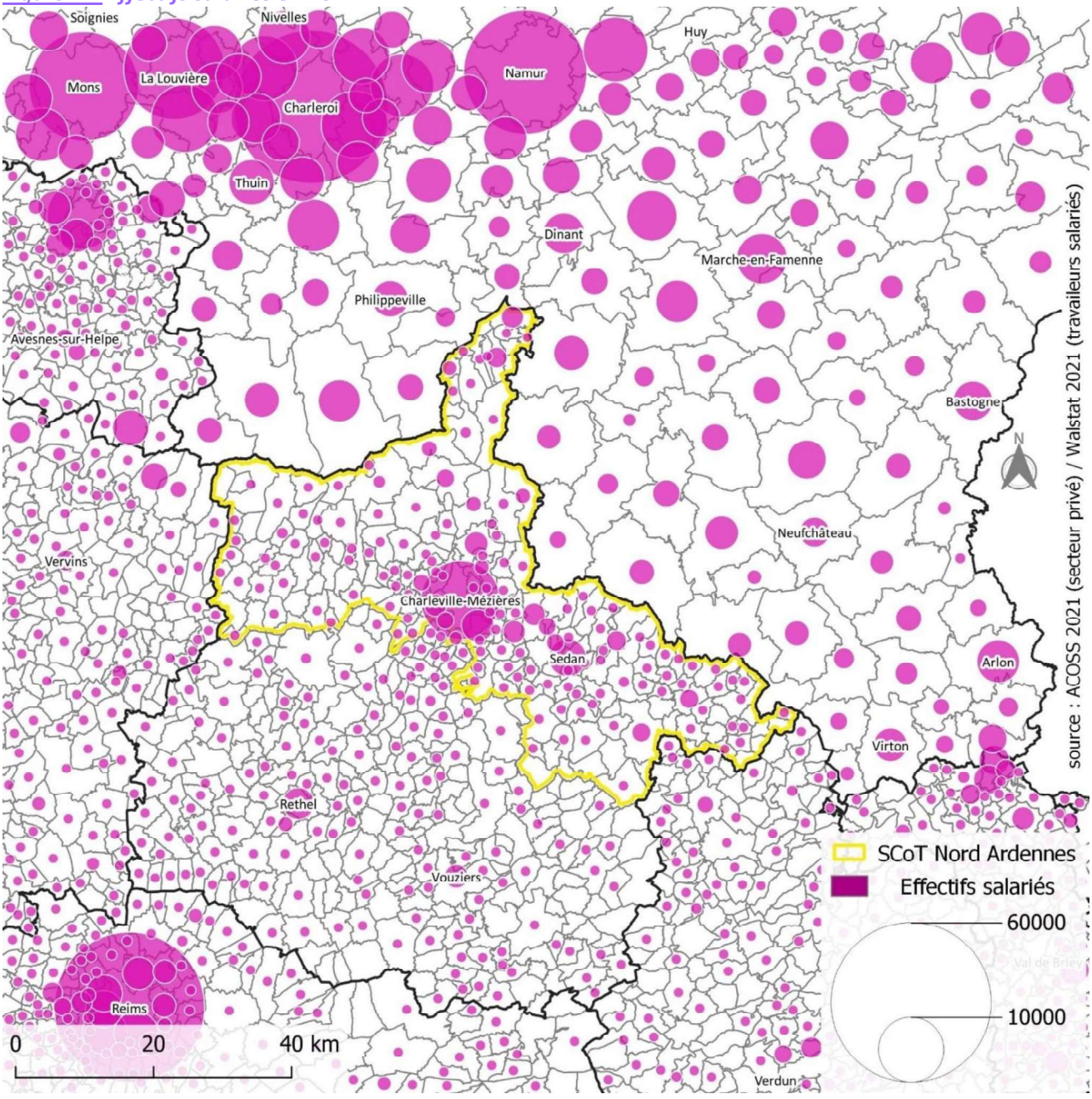

** France : effectifs salariés du secteur privé en 2021 ; Belgique : postes travailleurs salariés en 2020*
Sources : France : ACOSS ; Belgique : Walstat

1.2. Des résidents qui travaillent en majorité sur le territoire, mais dont les interactions avec la Belgique progressent

Les principaux déplacements domicile-travail du SCoT Nord Ardennes sont internes et unissent les deux grands pôles économiques du territoire, à savoir Charleville-Mézières et Sedan. Plus précisément, en 2016, 630 actifs résidant à Sedan venaient travailler à Charleville-Mézières, 400 actifs faisant le trajet inverse. Les communes situées en périphérie de Charleville-Mézières apparaissent logiquement comme intimement liées à la dynamique économique de Charleville-Mézières, un grand nombre de leurs habitants y travaillant (Nouzonville : 640, Villers-Semeuse : 560, La Francheville : 390, Aiglemont : 380, …). Par ailleurs, la pointe de Givet s'articule autour d'un écosystème économique indépendant, plus de 400 personnes travaillant à Chooz (centrale nucléaire) et habitant à Givet.
Ainsi, plus de 9 actifs résidents ayant un emploi travaillent sur le territoire du SCoT en 2016 (INSEE).

Concernant les échanges avec les territoires français extérieurs, les échanges s'avèrent plus ténus.
De fait, 270 actifs habitant à Reims travaillent à Charleville-Mézières (230 dans le sens inverse).

Figure 2.2 ***Principaux flux de déplacements domicile-travail en*** *2016 (hors flux vers / en provenance de l'étranger)*

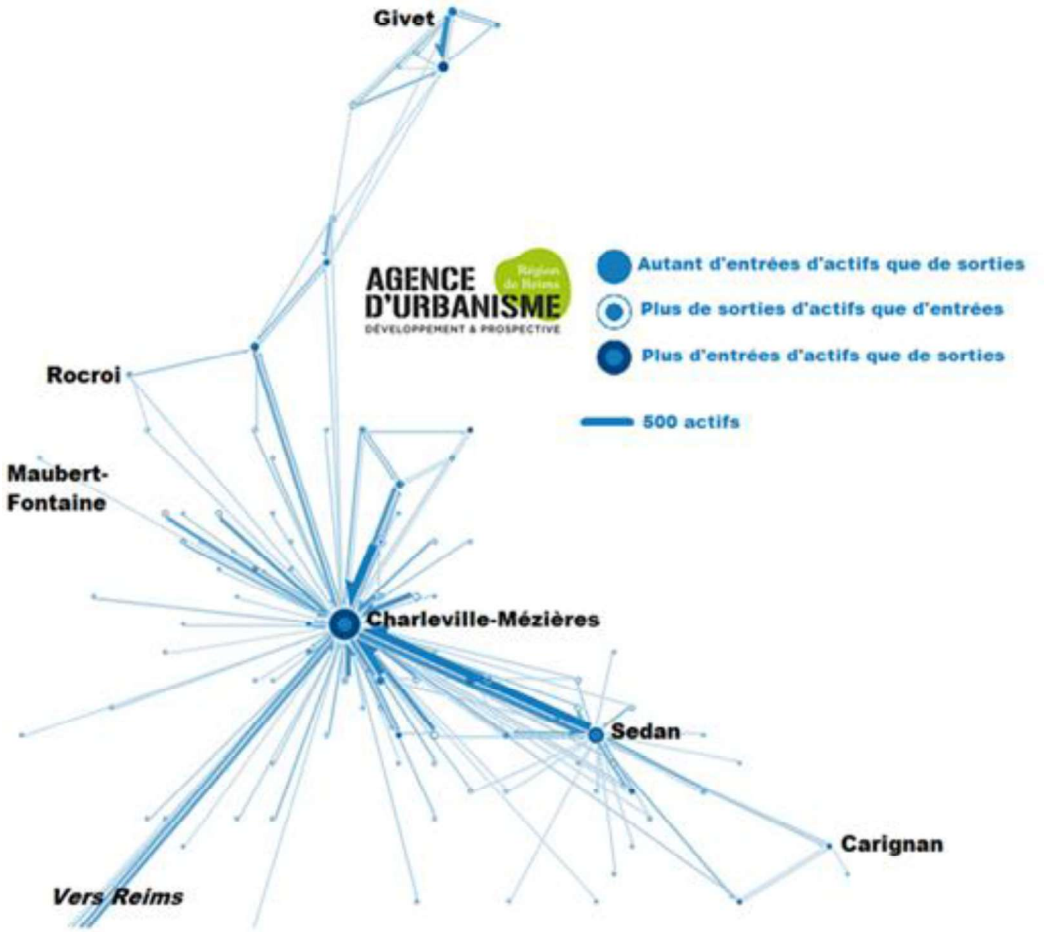

Source : INSEE

Selon l'INSEE les flux vers l'étranger, et notamment la Belgique, s'avéraient assez conséquents en 2016 : environ 3 500 actifs habitant dans le SCoT Nord Ardennes travaillent à l'étranger, dont plus de 85% en Belgique.
S'il ne représente que 5% des actifs du territoire, ce phénomène transfrontalier concerne davantage la CC des Portes du Luxembourg (17%) voire la CC Ardennes Rives de Meuse (10%).
Ces flux, comptabilisés par l'INSEE, s'avèrent cohérents avec les recensements effectués par l'INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité) en Belgique et l'IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) au Luxembourg. Les données de l'IGSS indiquent toutefois une augmentation progressive du nombre d'habitants du SCoT Nord Ardennes, et notamment de la CC des Portes du Luxembourg, travaillant au Luxembourg, en raison très probablement de la forte dynamique économique du Grand-Duché. Ainsi, l'IGSS dénombre, au 31 mars 2020, 490 habitants du SCoT Nord Ardennes travaillant sur son territoire, dont 270 en provenance de la CC des Portes du Luxembourg.

Figure 2.3 ***Actifs résidant dans le SCOT Nord et travaillant à l'étranger en 2016***

	Nombre d'actifs travaillant à l'étranger	Dont en Belgique	Dont en Luxembourg	Part des actifs travaillant à l'étranger
CA Ardenne Métropole	589	461	116	1%
CC Ardenne, Rives de Meuse	960	920	26	10%
CC Ardennes Thiérache	252	247	NS	7%
CC des Portes du Luxembourg	1 293	1 102	191	17%
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	380	335	35	4%
SCOT Nord Ardennes	**3 474**	**3 065**	**368**	**5%**

Source : INSEE

En revanche, les flux d'actifs étrangers venant travailler en France sont nettement plus faibles : ainsi, si l'on ne connait pas précisément leur lieu de travail, il s'avère que seulement 450 habitants des Provinces de Namur et de Luxembourg travaillent en France (source INAMI Juin 2020). A noter également que le nombre de résidents de l'arrondissement de Thuin travaillant en France s'avère assez faible (130 selon l'INAMI en juin 2020).

1.3. Un territoire bénéficiant d'un fort savoir-faire industriel, notamment en matière de travail des métaux et d'industrie automobile :

Le SCoT Nord Ardennes bénéficie d'une **très forte spécialisation industrielle**, issue d'une implantation historique d'activités liées au **travail des métaux** et à **l'industrie automobile** notamment, et qui trouve son illustration à travers le recensement des principaux employeurs privés du territoire.
Ce secteur industriel étant représentatif sur le territoire du SCoT et plus particulièrement sur certaines communes ou secteurs géographiques (vallée de la Meuse et de la Semoy par exemple), il observe actuellement des évolutions structurelles à l'image des mutations en cours aux niveaux national et international qui s'avèreront être un des enjeux à venir au niveau local.

Les principaux employeurs privés du SCoT Nord Ardennes (250 salariés ou plus) :

Industrie :

- *Usine PSA à Villers-Semeuse (1480 salariés) : fonderie*
- *Centrale nucléaire de Chooz (800 salariés)*
- *La Fonte Ardennaise à Vivier au Court, Vrigne-aux-Bois et Haybes (900 salariés) : fonderie*
- *Hanon Systems à Charleville-Mézières (420 salariés) : fabrication de composants de gestion thermique automobile*
- *Hermès à Bogny-sur-Meuse (300 salariés) maroquinerie + deux usines en cours d'implantation sur le parc d'activités de Tournes et Cliron (ouverture 2023, 250 artisans à terme) et sur la friche industrielle Deville à Charleville-Mézières (ouverture prévue en 2027, 280 emplois à terme)*
- *Faurecia à Mouzon (380 salariés) : fabrication de moquettes et d'insonorisants d'habitacle automobile*
- *Amphenol Air LB à Carignan (280 salariés) : connectique*
- *Bemaco à Warcq (fabrication d'éléments en béton pour la construction) à Warcq : 250 salariés*

Construction :

- *Urano à Warcq (travaux routiers, terrassement) : 300 salariés*

Commerce :

- *Hypermarché Cora à Villers-Semeuse : 390 salariés*
- *Hypermarché Carrefour à Charleville-Mézières : 360 salariés*

Source ACOSS 2022 / CCI

À noter que **ces 11 employeurs regroupent à eux seuls** près de 6 000 salariés sur le territoire, soit **plus de 13% de l'ensemble du secteur privé**.

Par ailleurs, vue sous l'angle de l'activité industrielle**, la frontière administrative avec la Belgique marque aussi une frontière économique nette** : territoire très industrialisé au Sud, mais très peu au Nord. Aussi, le pôle d'emploi que constitue le territoire du SCoT dispose de potentialités de développement vis-à-vis de la mains d'œuvre habitant l'autre côté de la frontière.

Enfin, hors ces grands employeurs, d'autres entreprises constituent des piliers économiques locaux. À titre d'exemple peut être citée l'entreprise Canélia à Rouvroy sur Audry, employant plus de 80 salariés et réalisant un chiffre d'affaires proche de 70 millions d'euros.

Figure 2.4 ***Part de l'industrie dans les effectifs salariés en 2021****

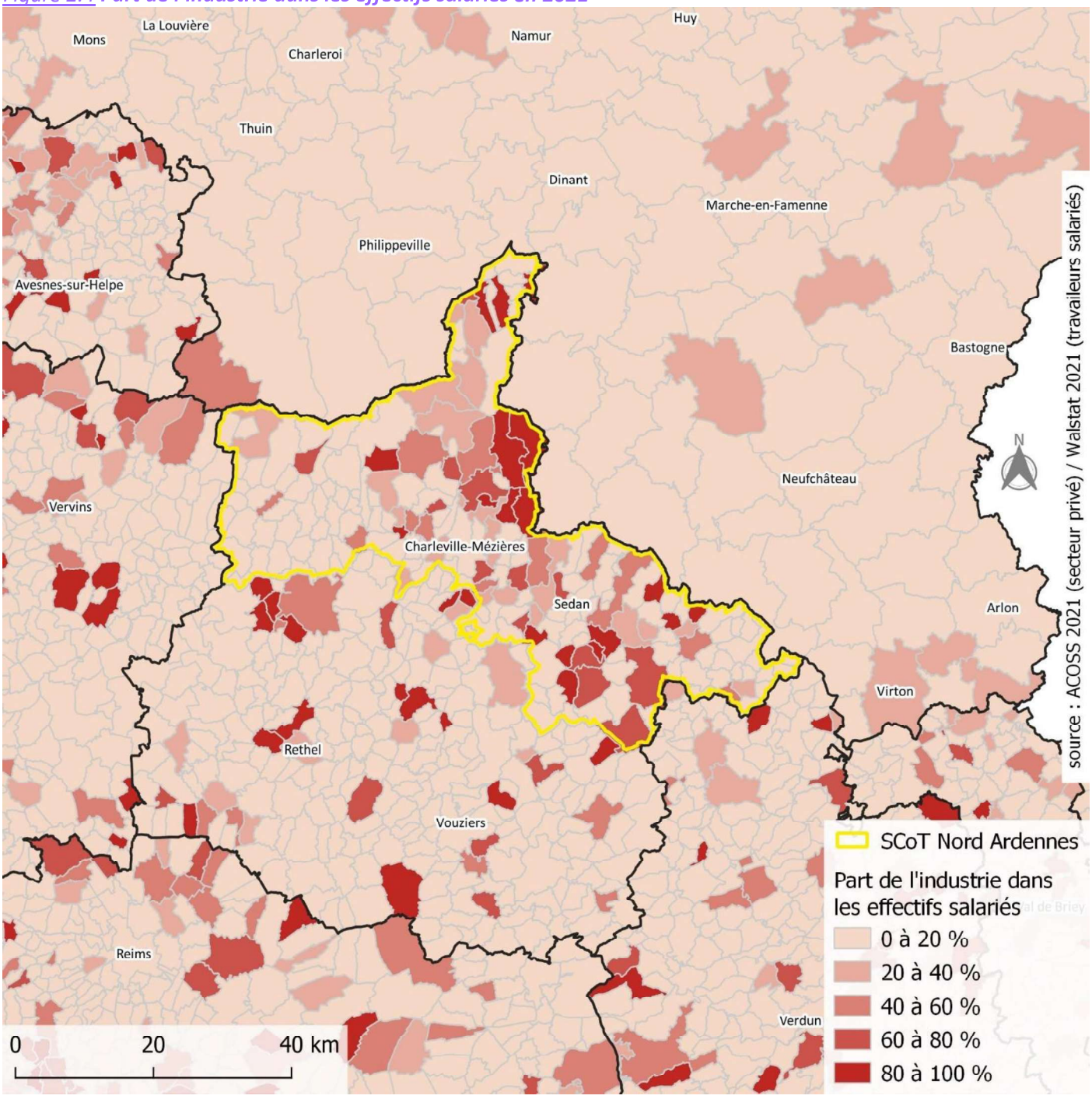

** France : part des effectifs salariés du secteur privé relevant de l'industrie en 2021 ; Belgique : part des postes de travail salarié relevant de l'industrie en 2021*
Sources : France : ACOSS ; Belgique : Walstat

1.4. Un tissu économique essentiellement constitué de petites entreprises

Le tissu économique du SCoT Nord Ardennes s'avère particulièrement atomisé : sur les 15 800 établissements dénombrés en 2020 dans le SCoT Nord Ardennes, **près de 70% n'emploient aucun salarié** et 88,7% en emploient 5 au maximum.

Figure 2.5 ***Répartition des établissements du territoire selon la tranche d'effectif salarié en 2020*** *(en nombre et en pourcentage)*

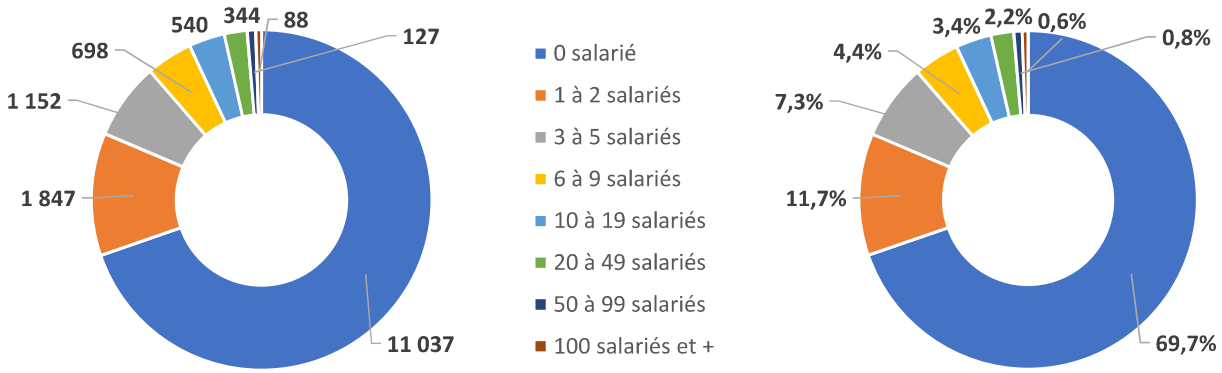

Source INSEE REE

1.5. Un stock d'établissements en croissance continue, soutenue par la bonne dynamique de la création d'entreprises et le développement des micro-entreprises

1.5.1. La création d'établissements

Le levier de la création d'entreprises s'avère, jusqu'ici, nettement plus profitable au territoire que celui de l'attractivité vis-à-vis d'entreprises extérieures.
De fait, depuis 2010, 1 350 établissements sont créés en moyenne par an dans le SCoT Nord Ardennes, apportant un **gain d'environ 1 200 emplois pérennes à 3 ans au territoire***.
Cependant, une part de plus en plus significative de ces emplois demeure plutôt précaire, compte tenu de la forte hausse de la création d'entreprises individuelles, et plus particulièrement des micro-entreprises.

**estimation d'emploi réalisée en prenant en compte la taille des établissements créés dans le SCOT Nord Ardennes depuis 2010 et le taux de survie des ces établissements à 3 ans*

Figure 2.6 ***Evolution du nombre de créations d'établissements***

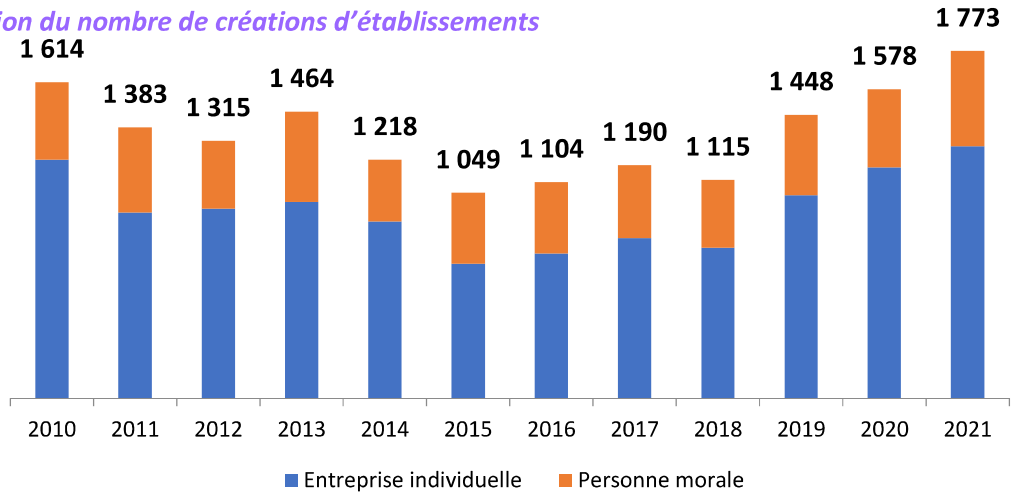

Source INSEE – Champ marchand hors agriculture

1.5.2. Les transferts d'établissements

En parallèle, **40 établissements viennent de l'extérieur pour s'installer sur le SCoT Nord par an** depuis 2000.
Le gain en nombre d'emplois s'avère assez faible, ces arrivées concernant essentiellement de petites structures (0 ou 1 salarié) de services, lesquelles sont par définition très mobiles.
En outre **65 établissements en moyenne quittent le territoire chaque année, l'écart avec les arrivées ayant tendance à se creuser depuis 2016**.
À noter également qu'en interne, ce sont chaque année plus de 400 établissements qui déménagent au sein du SCoT Nord.

Figure 2.7 ***Évolution des transferts entrants et sortants d'établissements sur le SCoT entre 2000 et 2018***

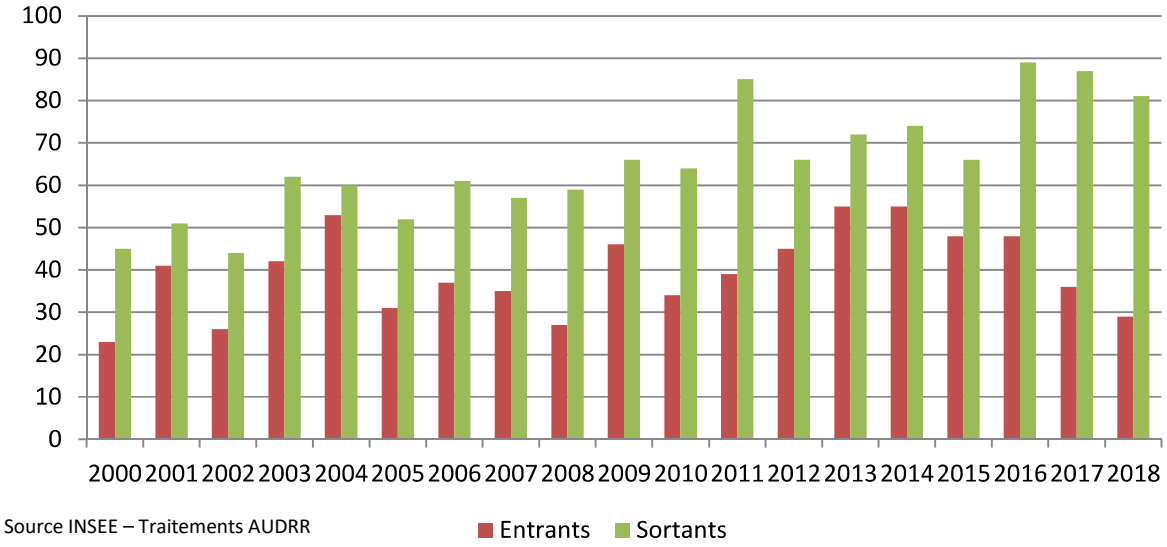

Source INSEE – Traitements AUDRR

Figure 2.8 ***Évolution des transferts internes d'établissements sur le SCoT entre 2000 et 2018***



Source INSEE

Figure 2.9 ***Transferts d'établissements de 2000 à 2018 entre le SCoT Nord et l'extérieur*** *(hors étranger)*

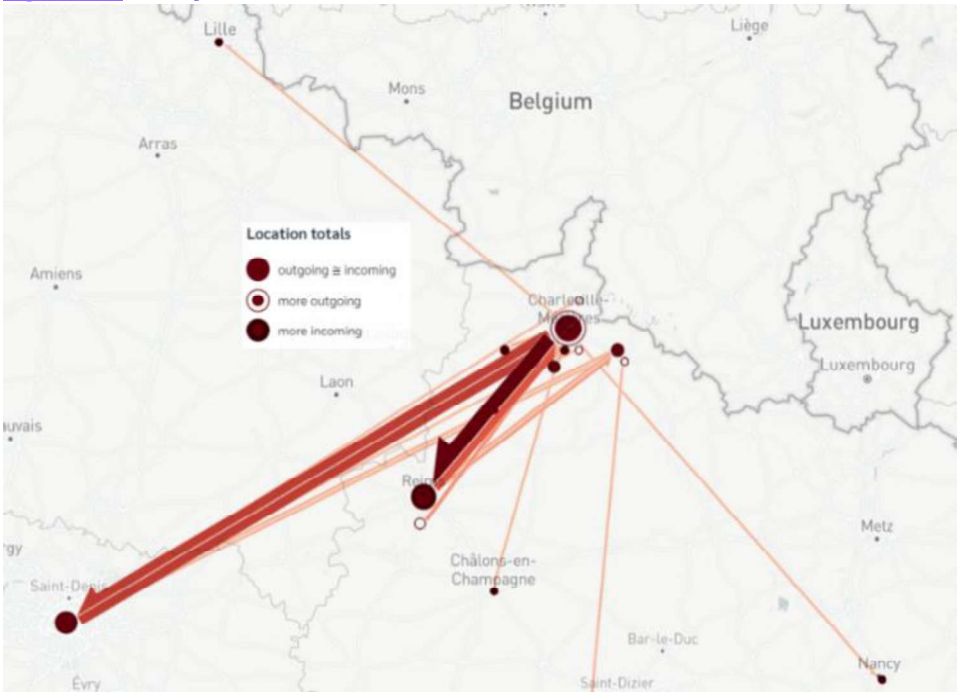

Source INSEE Mai 2018 – Flux d'au moins 5 établ.

Reims et Paris constituent les principaux pôles « d'échange » d'établissements avec Charleville-Mézières et Sedan.

Figure 2.10 ***Transferts internes d'établissements de 2000 à 2018***

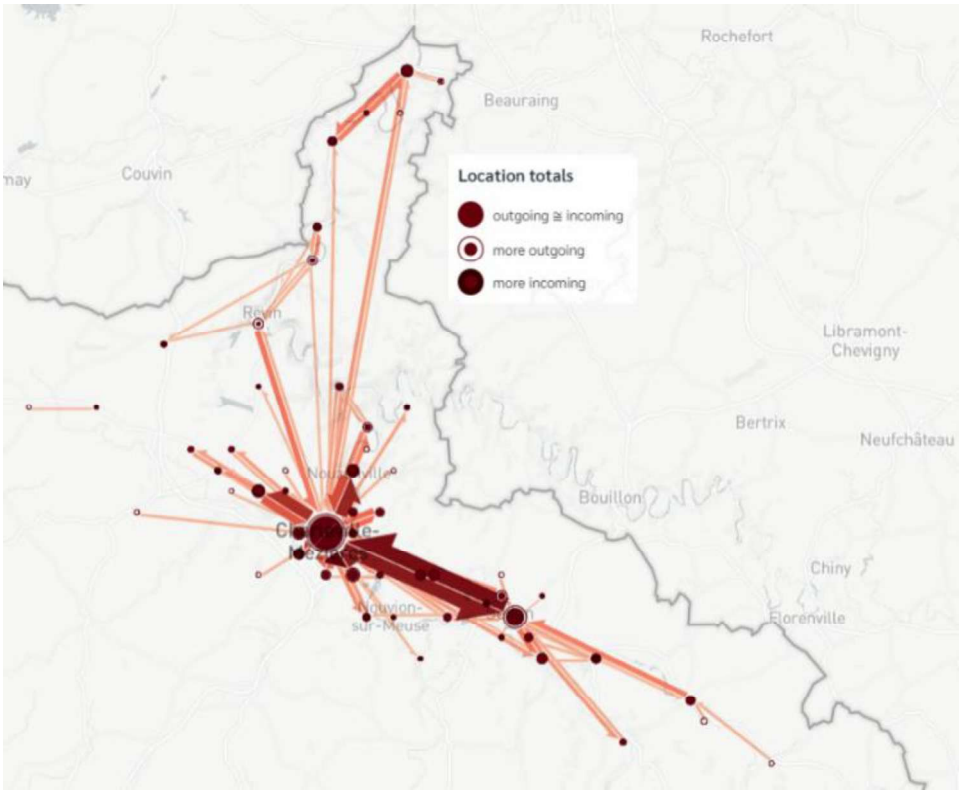

Source INSEE Mai 2018 – Flux d'au moins 5 établ.

Au niveau interne, **les principaux flux de déménagements d'établissements s'effectuent logiquement entre les deux principaux pôles économiques du territoire**, à savoir Charleville-Mézières et Sedan. Globalement, les deux villes concentrent la grande majorité des transferts. **Quelques écosystèmes locaux sont toutefois à noter**, notamment dans la pointe de Givet et entre Revin, Rocroi et Fumay.

1.5.3. L'évolution du stock d'établissements

Soutenu par la dynamique de la création d'entreprises, le stock d'établissements du Nord Ardennes s'est nettement accru en dix ans, passant de moins de 12 900 unités à plus de 15 800.
Si cette progression est commune aux entreprises individuelles (2 000 établissements supplémentaires entre 2010 et 2020) et aux personnes morales (900 établissements supplémentaires), la forte hausse des premières nommées souligne la mutation progressive du tissu économique local liée à au développement du statut de micro-entrepreneur.

Figure 2.11 ***Evolution du nombre d'établissements sur le territoire***

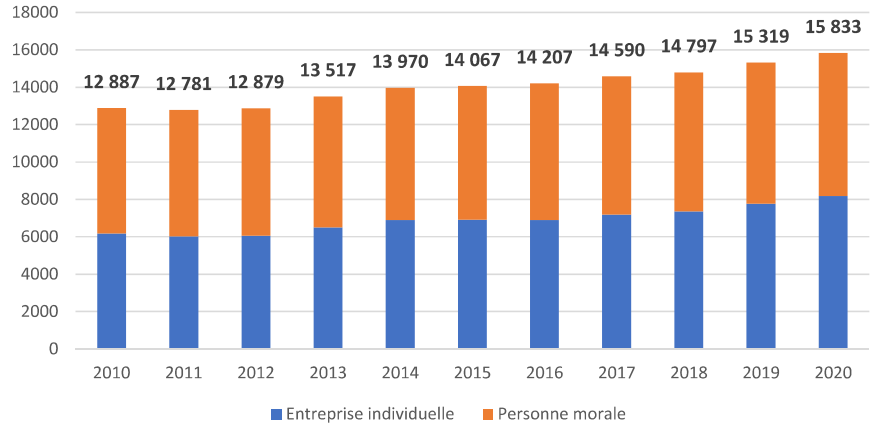

Source INSEE

Bien que logiquement centrée en premier lieu sur Charleville-Mézières (+ 700 établissements entre 2010 et 2020, soit une augmentation du stock de 20,5%), **cette progression du nombre d'établissements concerne la quasi-totalité du territoire**. Givet a ainsi vu son stock progresser de façon très significative (+ 120 unités, soit +28%), de même que Villers Semeuse (+80 unités, +41%) ou Douzy (+70 unités, +67%). En revanche, Sedan a connu une hausse nettement plus modérée : +170 établissements, soit une hausse de « seulement » 14,5%.

Figure 2.12 ***Evolution du stock d'établissements entre 2010 et 2020***

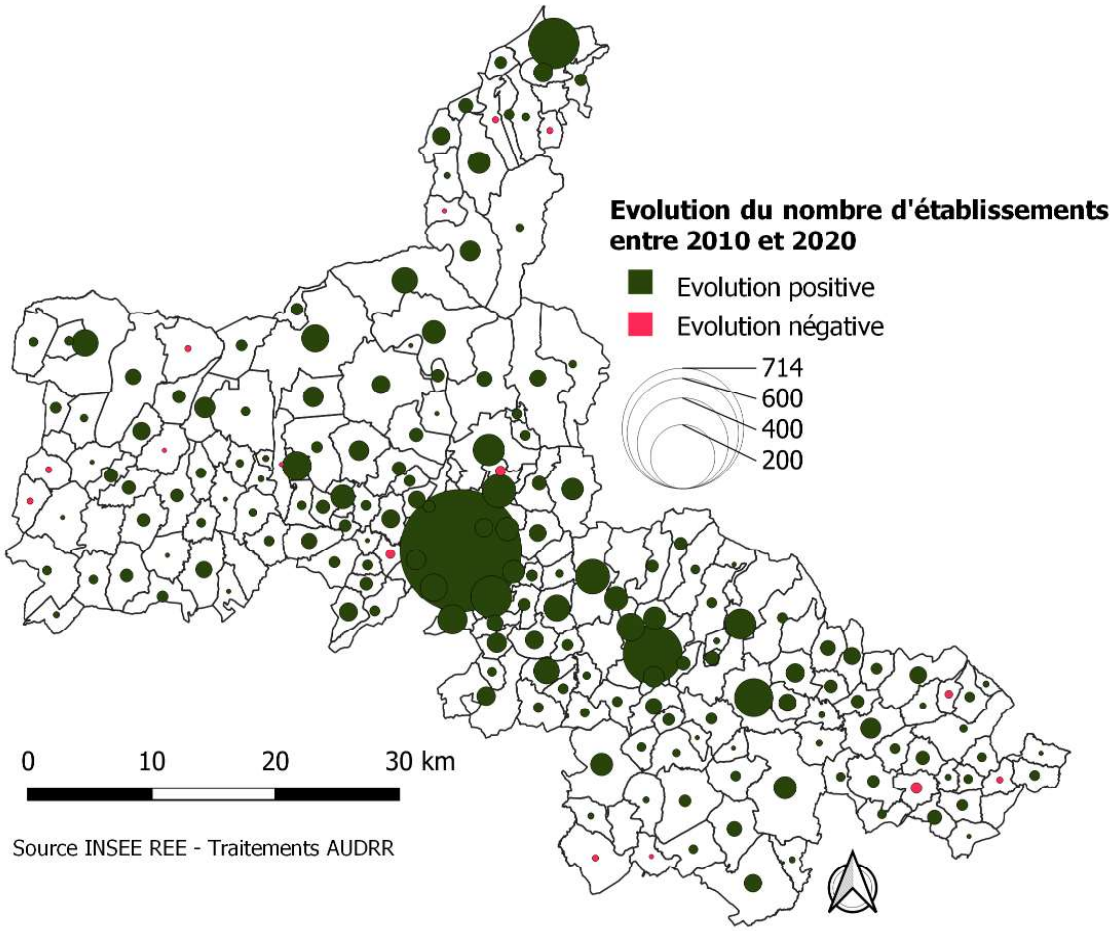

1.6. Près de 1 800 établissements en zone d'activité

Sur la base du recensement réalisé en 2013 par la DDT 08 (en cours de réactualisation), **65 zones d'activités sont décomptées sur le SCoT Nord Ardennes, au sein desquelles plus de 1 800 établissements sont actuellement implantés**. Si près de la moitié de ces établissements exercent une activité de services, les zones d'activités du territoire s'avèrent particulièrement orientées vers l'industrie (18% des établissements en zones d'activités contre moins de 6% quel que soit le lieu d'implantation).

Figure 2.13 ***Les zones d'activités du territoire en 2019***

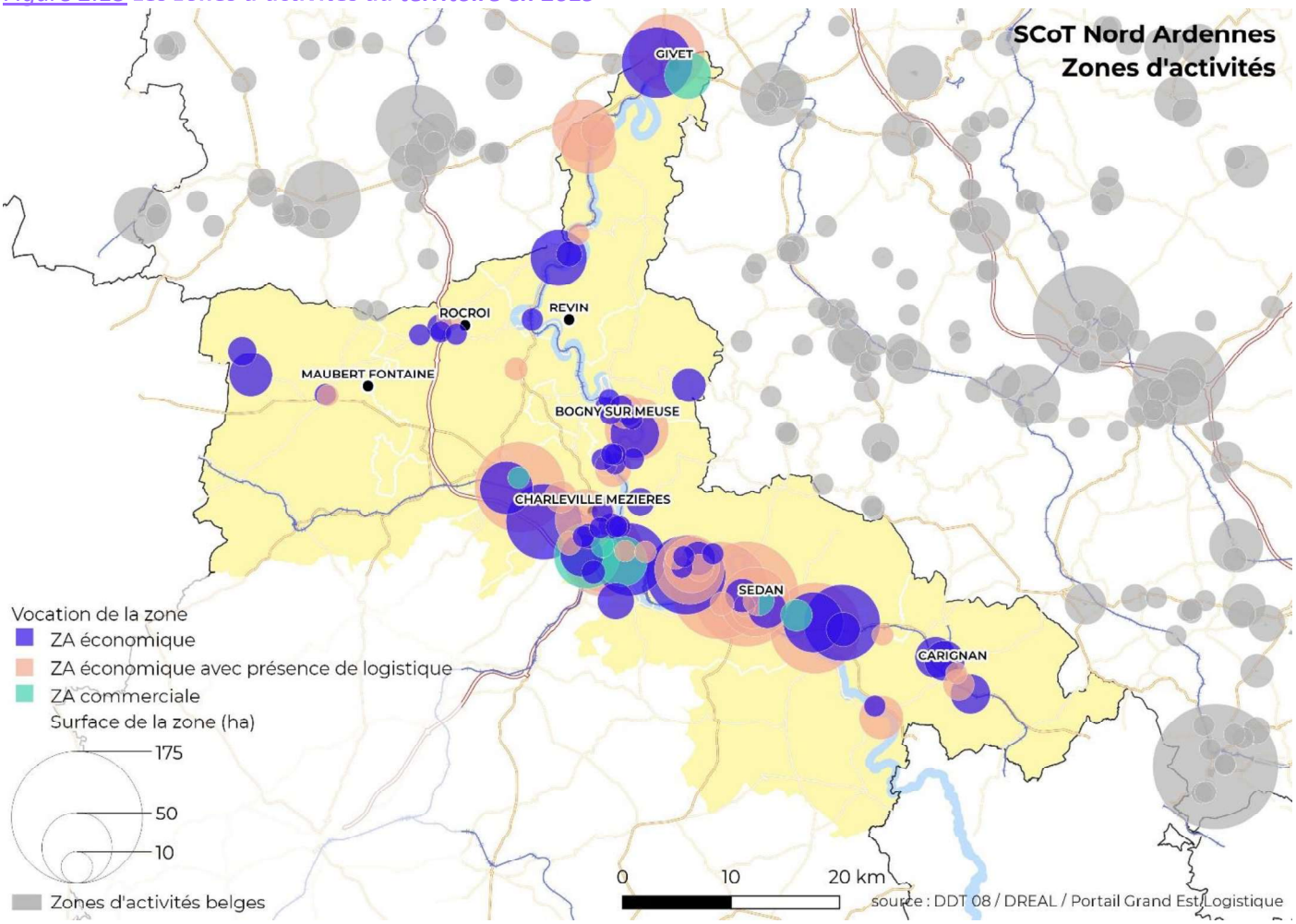

Figure 2.13 ***Répartition des établissements en zone d'activités selon le secteur d'activité stock***

Industrie	**332**
Dont métallurgie et fabrication de produits métalliques	*138*
Construction	**145**
Commerce	**437**
Dont commerce de détail	*220*
Dont commerce de gros	*113*
Dont commerce et réparation d'automobiles	*104*
Services	**875**
Dont activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	*151*
Dont activités financières et d'assurance	*80*
Agriculture	**42**

Source : INSEE Fichier SIRENE 2022 – Traitements AUDRR

Par ailleurs, parmi les établissements actifs fin 2022 dans les zones d'activités du SCoT Nord Ardennes, un minimum de 622* exerçaient auparavant leur activité dans un autre lieu, dont 27 dans une autre zone d'activités du territoire et, surtout, 521 dans une commune du territoire mais hors zone d'activités.
De fait, les zones d'activités du SCoT Nord Ardennes s'inscrivent dans le parcours résidentiel des entreprises locales, celles-ci permettant aux structures dont les besoins évoluent de demeurer sur le territoire.

**Le déménagement d'un établissement peut être administrativement enregistré de deux façons différentes :*
• Par la déclaration du transfert entre l'adresse de départ et l'adresse d'arrivée
• Par la déclaration d'une fermeture à l'adresse de départ et une déclaration d'ouverture à l'adresse d'arrivée
Les 622 établissements comptabilisés correspondent au premier cas, les liens de succession mis à disposition par l'INSEE ne permettant pas d'identifier ceux relevant du second

Enfin, les zones d'activités du territoire ont soutenu la pérennité du tissu économique dit « classique » (c'est-à-dire hors micro-entrepreneur), le nombre d'établissements implantés dans ces zones s'étant accru de plus de 22% en 12 ans. Globalement, les zones d'activités accueillent un établissement sur cinq du territoire (hors entrepreneur individuel).

Figure 2.14 ***Evolution du nombre d'établissements en zone d'activités***

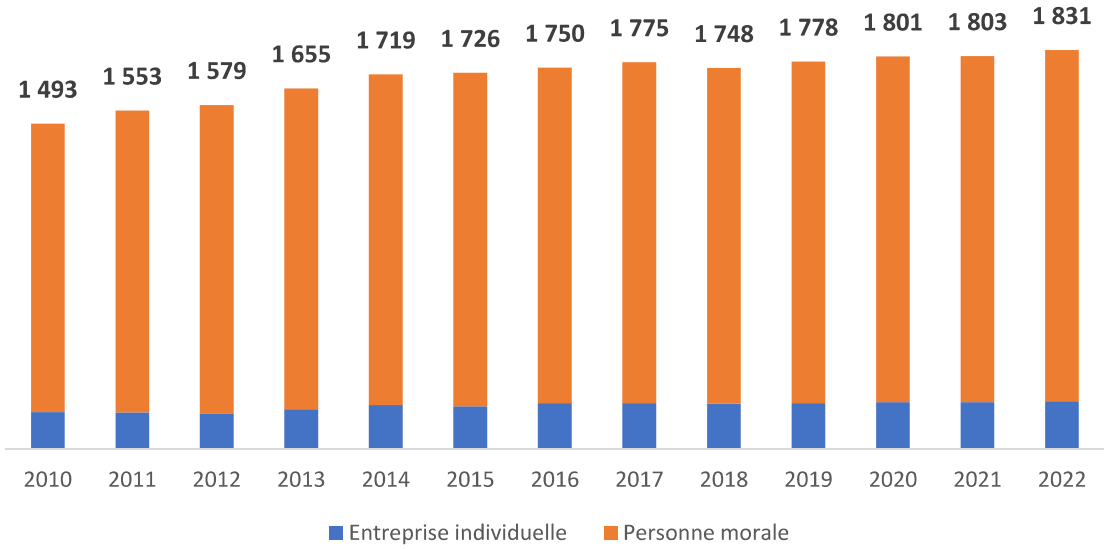

Source : INSEE Fichier SIRENE – Traitements AUDRR

1.7. Une activité commerciale principalement concentrée sur trois pôles

Selon l'étude menée par AID Observatoires pour le compte de la CCI Ardennes auprès d'un échantillon représentatif de 1 023 ménages sur leurs comportements d'achats tous types de commerces confondus, **les 10 principaux pôles commerciaux recensés sur le SCOT Nord Ardennes ont réalisé en 2019 un chiffre d'affaires global supérieur à un milliard d'euros**. Charleville (642 millions), Sedan (207 millions) et Givet (96 millions) constituent les trois pôles les plus importants du territoire. Les sept autres pôles réalisent individuellement entre 11 (Blagny) et 24 millions d'euros (Bogny sur Meuse).

Figure 2.15 ***Maillage commercial des Ardennes en 2019***

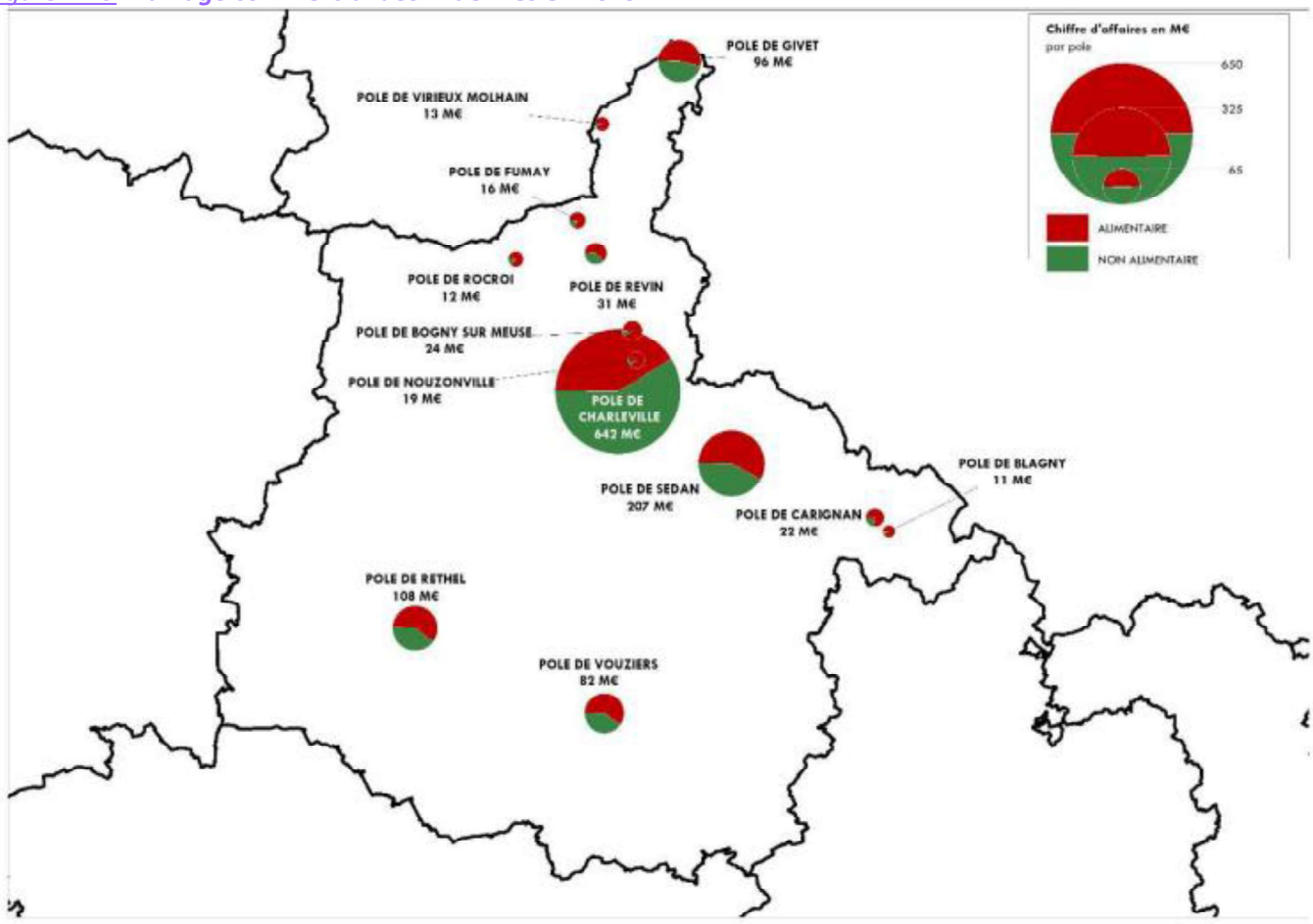

CCI ARDENNES

Sources : CCI Ardennes

Afin d'analyser le volume de clientèle potentielle, ainsi que son évolution, des isochrones correspondant à un temps de trajet de 20 mns en voiture ont été calculés pour chaque pôle commercial (centre-ville et zone périphérique) du territoire.

***Carte 1** : zones de chalandise (20 mns en voiture) de Carignan (localisé à la mairie), Fumay & Revin & Rocroi (localisé à Revin), Nouzonville & Bogny sur Meuse (localisé au carrefour market de nouzonville) et du centre commercial Rives d'Europe à Givet*

Figure 2.16

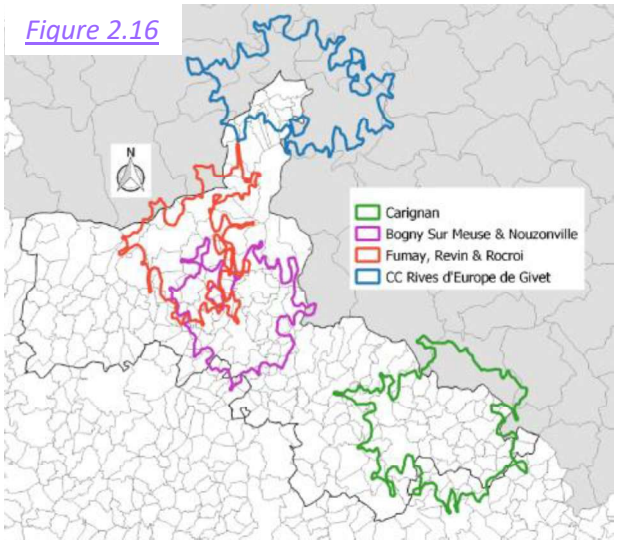

***Carte 2** : zones de chalandise (20 mns en voiture) des centres commerciaux de Sedan (Godard, Leclerc, Togar), du centre commercial Mac Mahon de Bazeilles et du centre-ville de Sedan*

Figure 2.17

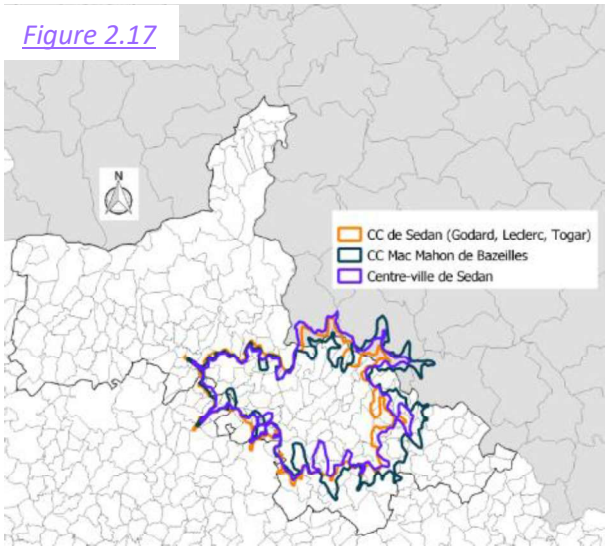

***Carte 3** : zones de chalandise (20 mns en voiture) des centres commerciaux de Villers Semeuse (Ayvelles, Cora), du centre commercial La Croisette de Charleville-Mézières, du centre commercial Mohon de Charleville-Mézières et du centre-ville de Charleville-Mézières*

Figure 2.18

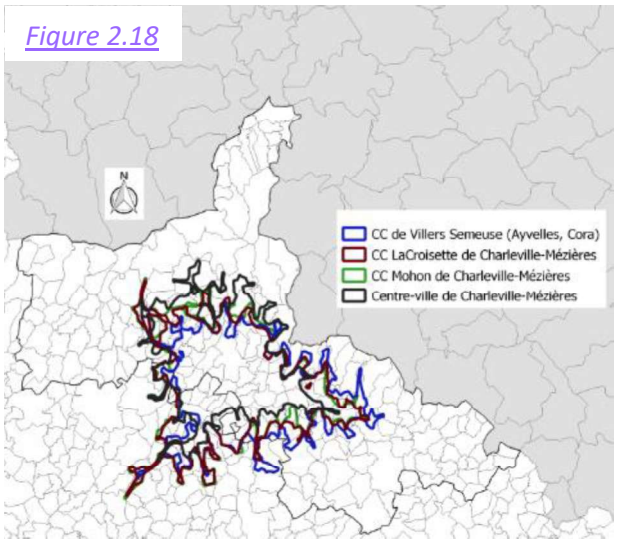

Compte tenu des contours très proches des zones de chalandise analysées dans les cartes 2 et 3, celles-ci seront regroupées dans la suite de l'analyse dans deux groupes :

- Sedan / Bazeilles
- Charleville-Mézières / Villers Semeuse

Parmi les six aires de chalandise identifiées, quatre présentent un recul important de la clientèle potentielle* entre 2006 et 2016 : Sedan/Bazeilles (-5,5%), Charleville-Mézières / Villers-Semeuse (-5,2%), Revin / Rocroi (-4,4%) et Bogny / Nouzonville (-4,3%).
Seules les polarités de Carignan (relative stabilité) et de Givet, en augmentation de 5,9% grâce exclusivement à l'augmentation de la population belge**, font exception.**

Figure 2.19 ***Evolution de la clientèle potentielle* entre 2006 et 2016***

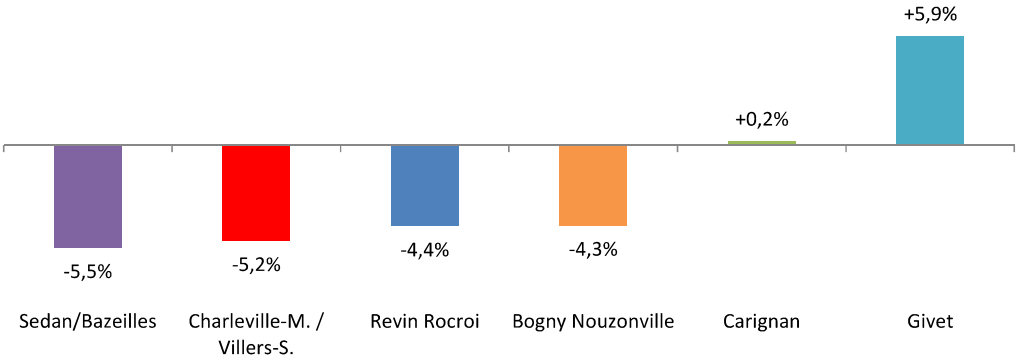

**La clientèle potentielle se compose de l'ensemble des personnes habitant dans la zone de chalandise (20 mns en voiture) des pôles commerciaux et des actifs (français) travaillant dans cette zone de chalandise mais n'y habitant pas. Ne sont donc pas comptabilisés les touristes et les personnes en déplacement occasionnel sur la zone.*

Figure 2.20 ***Part des actifs résidant dans la zone de chalandise mais n'y travaillant pas en 2016****

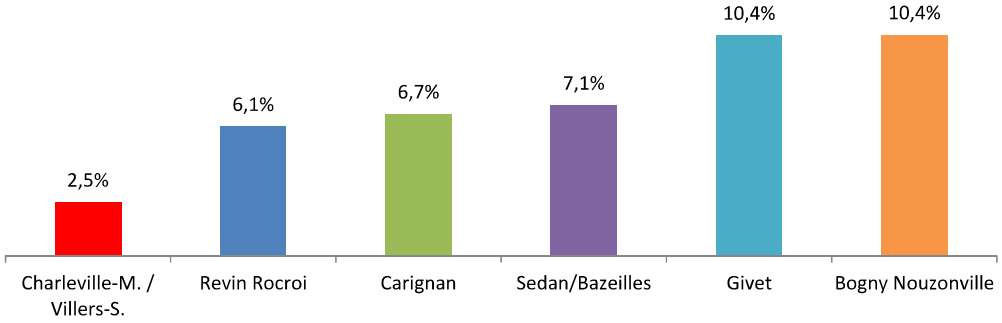

**hors actifs travaillant à l'étranger*

Résultats détaillés de la zone de chalandise de Charleville / Villers-Semeuse :

La clientèle potentielle s'élève à près de 156 800 personnes en 2016, soit un recul de 3,9% par rapport à 2010 et de 5,2% par rapport à 2006.

Par ailleurs, la part des actifs travaillant à l'extérieur (2,5% en 2016) s'avère très faible, induisant un faible risque d'évasion commerciale liée aux lieux de travail.

Figure 2.21	**2016**	**2010**	**2006**	**Evolution 2006 2010**	**Evolution 2010 2016**	**Evolution 2006 2016**
Population	152 882	159 290	161 955	-1,6%	-4,0%	-5,6%
Actifs français travaillant dans la zone de chalandise mais n'y habitant pas	3 879	3 805	3 332	+14,2%	+2,0%	+16,4%
Clientèle potentielle hors touristes et déplacements occasionnels	**156 761**	**163 095**	**165 287**	**-1,3%**	**-3,9%**	**-5,2%**
Dont actifs français résidents dans la zone de chalandise mais n'y travaillant pas	*2 890*	*2 598*	*2 366*	*+9,8%*	*+11,2%*	*+22,1%*

Résultats détaillés de la zone de chalandise de Sedan/Bazeilles :

La clientèle potentielle s'élève à plus de 144 100 personnes en 2016, soit un recul de 4,6% par rapport à 2010 et de 5,5% par rapport à 2006.

Par ailleurs, la part des actifs travaillant à l'extérieur (7,1% en 2016) s'avère modérée, limitant ainsi les risques d'évasion commerciale liée aux lieux de travail.

Figure 2.22	**2016**	**2010**	**2006**	**Evolution 2006 2010**	**Evolution 2010 2016**	**Evolution 2006 2016**
Population	135 086	141 285	144 387	-2,1%	-4,4%	-6,4%
Dont Belgique	*8 058*	*8 231*	*8 297*	*-0,8%*	*-2,1%*	*-2,9%*
Dont France	*127 028*	*133 054*	*136 090*	*-2,2%*	*-4,5%*	*-6,7%*
Actifs français travaillant dans la zone de chalandise mais n'y habitant pas	9 021	9 698	8 160	*+18,8%*	-7,0%	*+10,6%*
Clientèle potentielle hors touristes et déplacements occasionnels	**144 107**	**150 983**	**152 547**	***-1,0%***	**-4,6%**	***-5,5%***
Dont actifs français résidents dans la zone de chalandise mais n'y travaillant pas	*2 554*	*2 739*	*2 347*	*+16,7%*	*-6,8%*	*+8,8%*

Résultats détaillés de la zone de chalandise de Carignan

La clientèle potentielle s'élève à plus de 35 500 personnes en 2016, soit un léger recul de 0,6% par rapport à 2010 et une faible progression de 0,2% par rapport à 2006.

Par ailleurs, la part des actifs travaillant à l'extérieur (6,7% en 2016) s'avère modérée, limitant ainsi les risques d'évasion commerciale liée aux lieux de travail.

Figure 2.23	2016	2010	2006	Evolution 2006 2010	Evolution 2010 2016	Evolution 2006 2016
Population	33 676	34 001	33 873	+0,4%	-1,0%	-0,6%
Dont Belgique	*5 632*	*5 428*	*5 449*	*-0,4%*	*+3,8%*	*+3,4%*
Dont France	*28 044*	*28 573*	*28 424*	*+0,5%*	*-1,9%*	*-1,3%*
Actifs français travaillant dans la zone de chalandise mais n'y habitant pas	1 876	1 768	1 604	*+10,2%*	+6,1%	*+16,9%*
Clientèle potentielle hors touristes et déplacements occasionnels	**35 552**	**35 769**	**35 477**	***+0,8%***	**-0,6%**	***+0,2%***
Dont actifs français résidents dans la zone de chalandise mais n'y travaillant pas	*3 126*	*3 063*	*2 784*	*+10,0%*	*+2,0%*	*+12,3%*

Résultats détaillés de la zone de chalandise de Bogny/Nouzonville

La clientèle potentielle s'élève à plus de 106 100 personnes en 2016, soit un recul 4,1% par rapport à 2010 et de 4,3% par rapport à 2006.

Par ailleurs, la part des actifs travaillant à l'extérieur (10,4% en 2016) s'avère assez élevée, induisant ainsi des risques d'évasion commerciale liée aux lieux de travail assez importants.

Figure 2.24	2016	2010	2006	Evolution 2006 2010	Evolution 2010 2016	Evolution 2006 2016
Population	96 116	100 519	102 474	-1,9%	-4,4%	-6,2%
Actifs français travaillant dans la zone de chalandise mais n'y habitant pas	10 010	10 146	8 454	+20,0%	-1,3%	+18,4%
Clientèle potentielle hors touristes et déplacements occasionnels	**106 126**	**110 665**	**110 928**	**-0,2%**	**-4,1%**	**-4,3%**
Dont actifs français résidents dans la zone de chalandise mais n'y travaillant pas	*3 785*	*4 103*	*2 993*	*+37,1%*	*-7,7%*	*+26,5%*

Résultats détaillés de la zone de chalandise de Revin/Rocroi

La clientèle potentielle s'élève à près de 37 700 personnes en 2016, soit un recul 3,7% par rapport à 2010 et de 4,4% par rapport à 2006.

Par ailleurs, la part des actifs travaillant à l'extérieur (6,1% en 2016) s'avère modérée, limitant ainsi les risques d'évasion commerciale liée aux lieux de travail.

Figure 2.25	2016	2010	2006	Evolution 2006 2010	Evolution 2010 2016	Evolution 2006 2016
Population	35 830	37 154	37 690	-1,4%	-3,6%	-4,9%
Dont Belgique	*5 806*	*5 758*	*5 680*	*+1,4%*	*+0,8%*	*+2,2%*
Dont France	*30 024*	*31 396*	*32 010*	*-1,9%*	*-4,4%*	*-6,2%*
Actifs français travaillant dans la zone de chalandise mais n'y habitant pas	1 831	1 971	1 691	*+16,6%*	-7,1%	*+8,3%*
Clientèle potentiel hors touristes et déplacements occasionnels	**37 661**	**39 125**	**39 381**	***-0,6%***	**-3,7%**	***-4,4%***
Dont actifs français résidents dans la zone de chalandise mais n'y travaillant pas	*4 775*	*4 629*	*4 013*	*+15,4%*	*+3,2%*	*+19,0%*

Résultats détaillés de la zone de chalandise de Givet

La clientèle potentielle s'élève à près de 60 200 personnes en 2016, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2010 et de 5,9% par rapport à 2006. Cette progression provient exclusivement de la hausse de population côté belge.

Par ailleurs, la part des actifs travaillant à l'extérieur (10,4% en 2016) s'avère assez élevée, induisant ainsi des risques d'évasion commerciale liée aux lieux de travail assez importants.

Figure 2.26	2016	2010	2006	Evolution 2006 2010	Evolution 2010 2016	Evolution 2006 2016
Population	59 089	57 642	56 181	+2,6%	+2,5%	+5,2%
Dont Belgique	*48 582*	*46 961*	*45 357*	*+3,5%*	*+3,5%*	*+7,1%*
Dont France	*10 507*	*10 681*	*10 824*	*-1,3%*	*-1,6%*	*-2,9%*
Actifs français travaillant dans la zone de chalandise mais n'y habitant pas	1 092	832	655	*+27,1%*	+31,1%	*+66,7%*
Clientèle potentiel hors touristes et déplacements occasionnels	**60 181**	**58 474**	**56 836**	***+2,9%***	**+2,9%**	***+5,9%***
Dont actifs français résidents dans la zone de chalandise mais n'y travaillant pas	*480*	*601*	*584*	*+2,9%*	*-20,1%*	*-17,8%*

Figure 2.27 ***Evolution du chiffre d'affaires des pôles commerciaux des Ardennes entre 2016 et 2019***

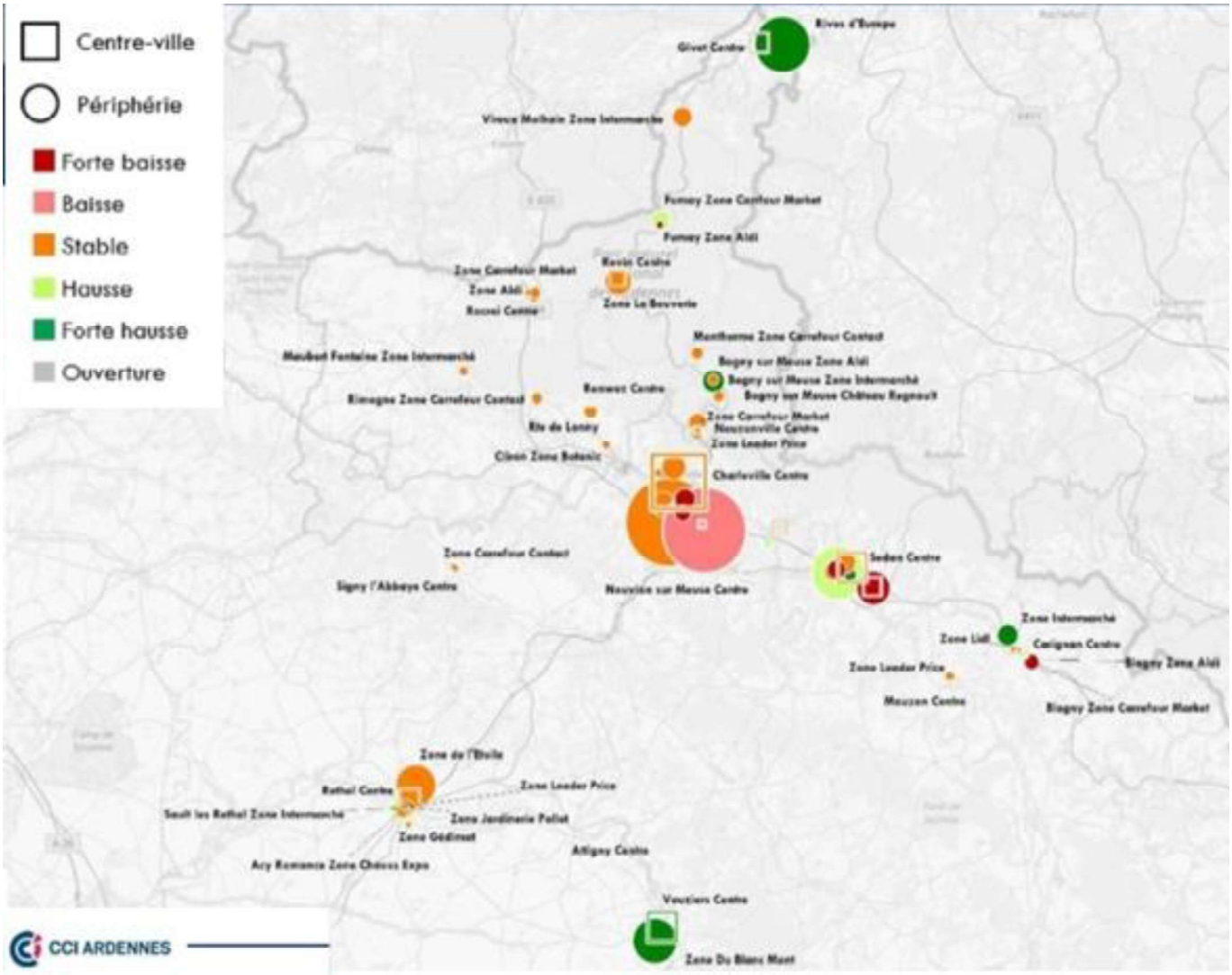

Les résultats de l'étude menée par AID Observatoires pour le compte de la CCI Ardennes sont en phase avec les évolutions de la clientèle potentielle observée sur les différentes zones de chalandise.

Ainsi, le centre commercial Rives d'Europe à Givet a vu son chiffre d'affaires progresser fortement, en lien avec la hausse de la clientèle potentielle à proximité. Les résultats s'avèrent nettement plus mitigés sur les autres territoires.

Par ailleurs, les extrémités Est et Ouest du territoire relèvent de la zone de chalandise de deux pôles commerciaux situés à l'extérieur du territoire : Stenay et Hirson/Buire. En revanche, les pôles de Rethel/Sault-lès-Rethel et de Vouziers n'impactent quasiment pas le territoire, étant situé en très grande majorité à plus de 30 minutes en voiture.

Figure 2.28 ***Zones de chalandises (20-30mn en voiture) des pôles commerciaux environnants***

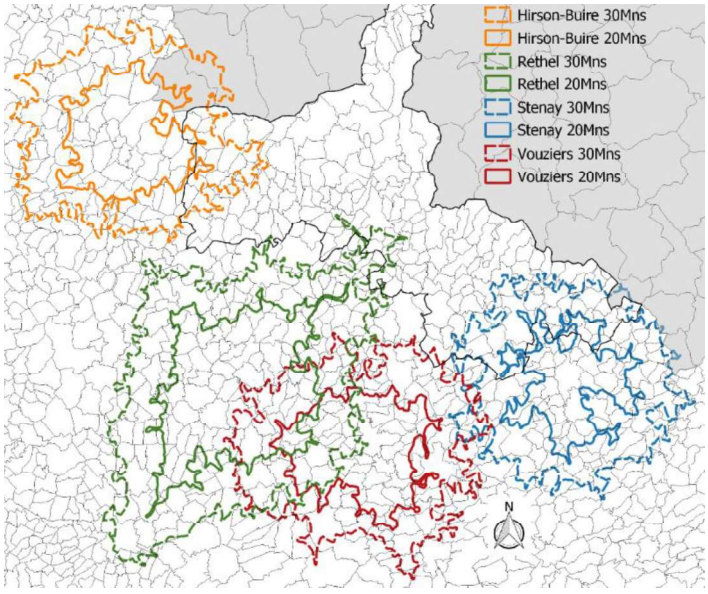

1.8. Un maillage des commerces et de services de proximité sur l'ensemble du territoire

En 2020, on recense près de **1 800 établissements relevant des commerces et services de proximité** qui maillent le territoire du SCoT. S'ils ne représentent que 11% de l'ensemble des établissements, ils se répartissent sur la majeure partie du territoire, entretenant ainsi la qualité du cadre de vie et contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants, en leur apportant notamment de l'activité, du lien et de la proximité.

Figure 2.29 ***Localisation des commerces et services de proximité en 2020***

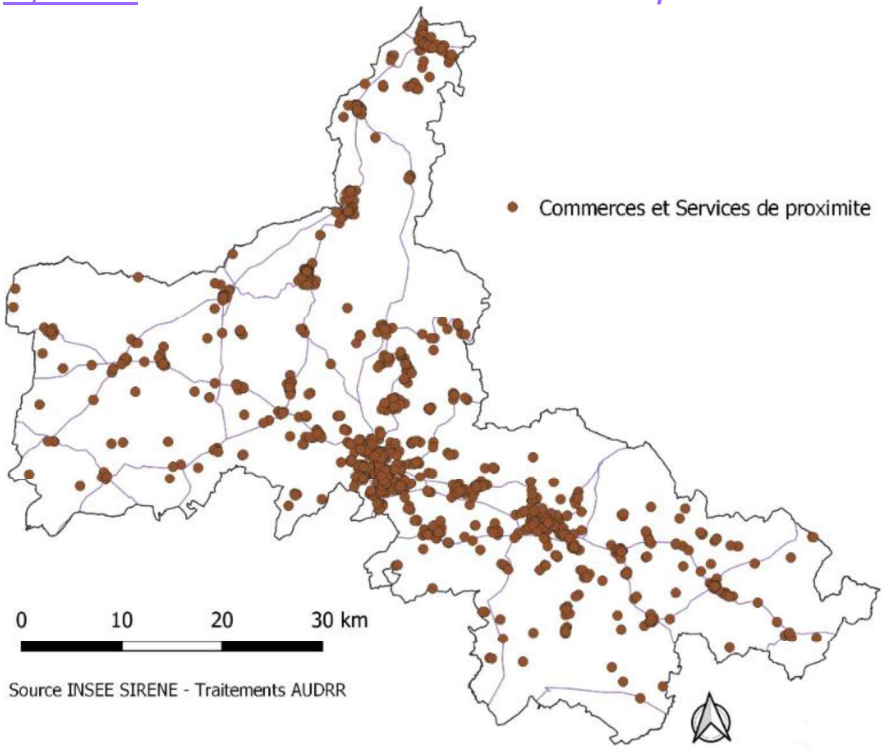

Les habitants du SCoT Nord Ardennes ont ainsi accès à une offre de proximité principalement structurée au sein d'une cinquantaine de communes, dont 25 disposent d'au moins un hypermarché, un supermarché ou une supérette.

Figure 2.30 ***Niveau d'équipement des communes en commerces et services de proximité en 2021***

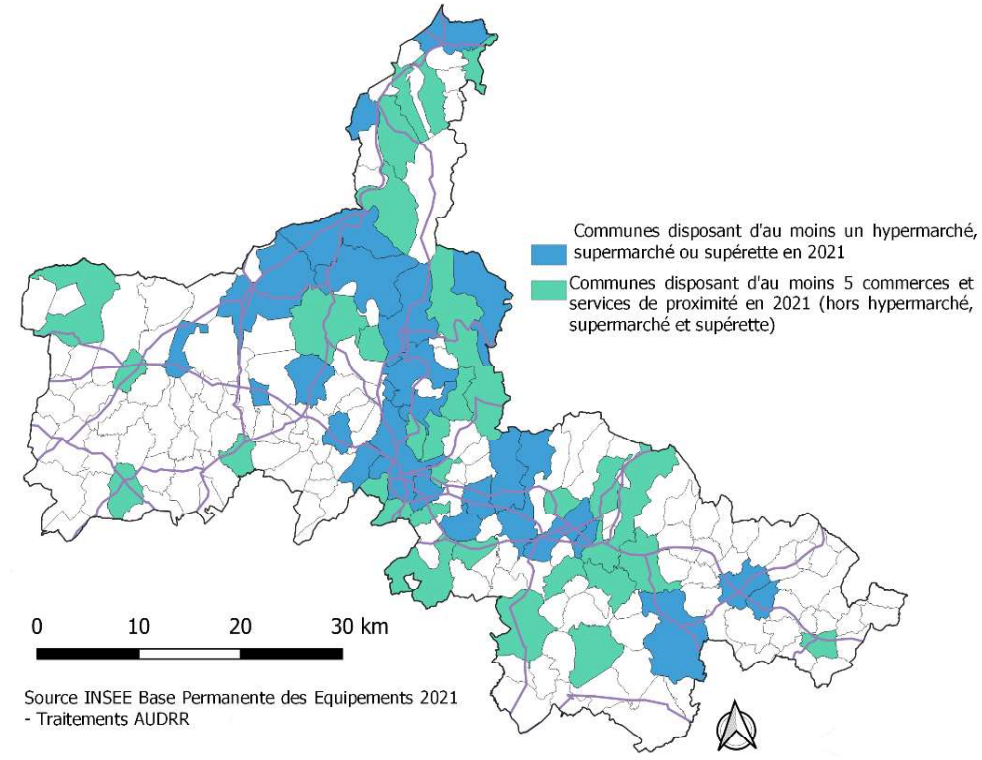

Bien que le nombre de commerces et services de proximité ait augmenté entre 2010 et 2020 de près de 11%, le secteur semble en difficulté puisque fortement reliés à l'économie présentielle. Les emplois concernés ont ainsi suivi la dynamique démographique et ont reculé de près de 10% sur la même période. Les commerces et services de proximité emploient désormais 5 000 salariés, soit 11,4% des effectifs salariés du secteur privé du territoire.

Figure 2.31 ***Evolution du nombre d'établissements et d'emplois salariés relevant des commerces et services de proximité***

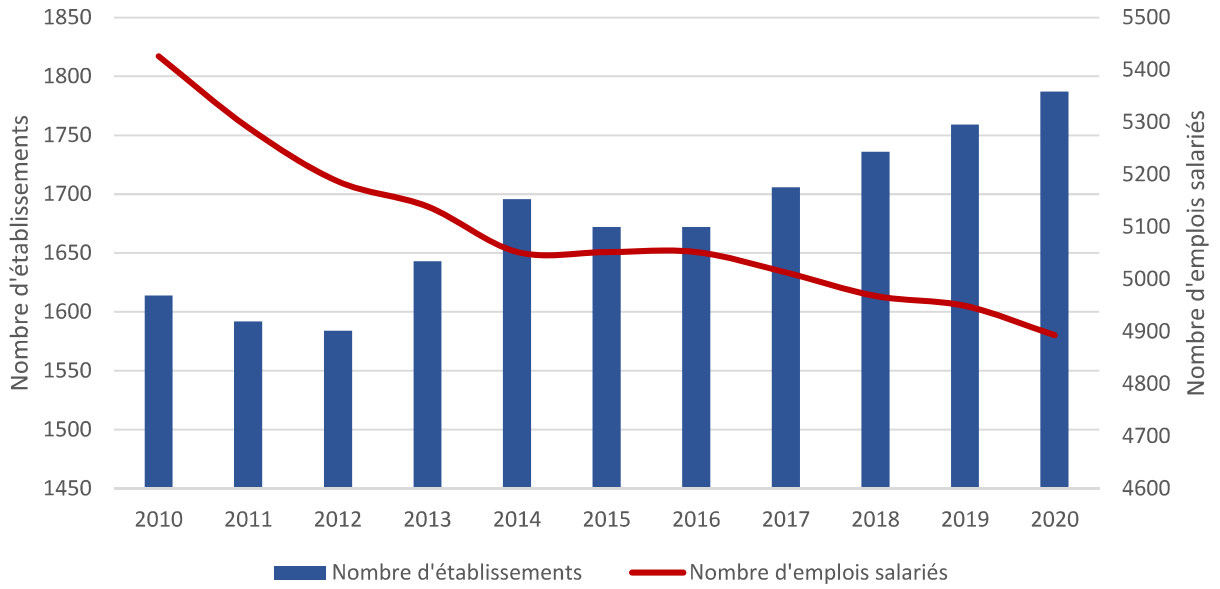

Source : INSEE & ACOSS – Traitement AUDRR

À noter la fermeture progressive de nombreuses agences bancaires, sur le territoire comme ailleurs. Ce mouvement de fond, inexorable, qui reflète un glissement de l'activité vers le numérique, pénalise les personnes les plus fragiles et les plus isolées (personnes âgées et aux revenus faibles).

1.9. Une vacance commerciale importante

Signe des difficultés du commerce sur le territoire, plus de 17% des locaux commerciaux étaient vacants en 2017 sur le territoire, contre 16,9% en 2016.

Figure 2.32 ***Vacance commerciale en 2017***

	Taux de vacance	Surface moyenne des locaux vacants
Carignan	12,3%	NS*
Charleville Mezieres	14,1%	150
Fumay	18,4%	NS*
Givet	29,6%	95
Revin	24,4%	123
Rocroi	7,8%	NS*
Sedan	23,0%	165
Ensemble SCoT Nord	**17,3%**	**158**

Source DGFiP-Fichiers fonciers de l'année – Extraction DDT 08 – Traitements AUDRR
NS* : non significatif

La situation diffère toutefois sensiblement selon sa localisation :

- À Charleville-Mézières et Carignan, la vacance devient structurelle (respectivement 12,3% et 14,1% des locaux en 2017) et marque un déclin de la commercialité.
- À Fumay et, surtout, Sedan, Revin et Rocroi, la vacance est très élevée (respectivement 18,4%, 23%, 24,4% et 29,6% des locaux commerciaux) et le commerce est en grande difficulté.
- À Rocroi, la vacance demeure encore assez contenue, inférieure à 8%.

De plus, si la disposition de données sur la vacance commerciale ne concerne que 3 des 4 communes du 1er niveau de l'armature commerciale du SCoT et 4 des 13 communes du 2ème niveau, les dires d'acteurs locaux et d'élus lors des ateliers d'élaboration du diagnostic permettent d'estimer que cette problématique concerne bien ces 2 niveaux de l'armature commerciale, avec plus ou moins de vigueur.
Par ailleurs, la surface moyenne des locaux vacants du SCoT Nord est légèrement inférieure à 160m², cette surface variant peu entre les deux principaux pôles que sont Charleville-Mézières (150 m²) et Sedan (165 m²).

Dans ce cadre, de nombreuses communes se sont engagées dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) *(cf chapitre 3 « une situation économique qui s'améliore)* et/ou dans les programmes Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain.

Les ORT renforcent l'attractivité commerciale grâce notamment à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques. Les programme « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » visent respectivement les villes de taille moyenne et celles de moins de 20 000 habitants et ont pour notamment pour objet de favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'y améliorer les conditions de vie.

Figure 2.33 ***Communes couvertes par une opération de revitalisation de territoire, bénéficiant du programme Action Cœur de Ville ou du programme Petites Villes de Demain***

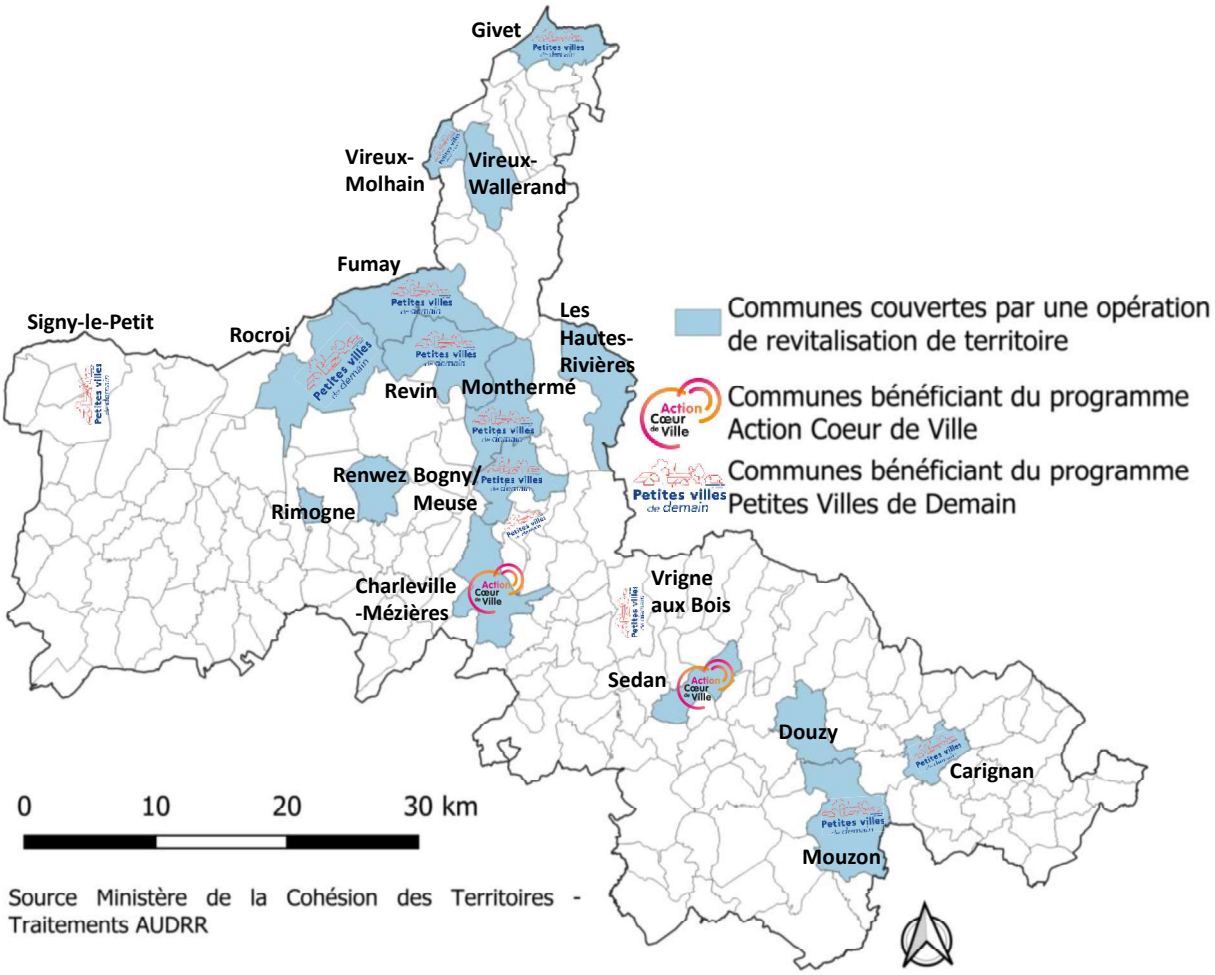

Des périmètres de commercialités plus restreints :

À noter que les espaces de commercialité qui existaient ne sont plus d'actualité de nos jours. La majorité des communes du territoire ayant perdu des habitants, **les périmètres de commercialités des centres-villes et centres-bourgs s'avèrent aujourd'hui de fait beaucoup plus restreints qu'auparavant**. Les réponses à apporter à la résorption de la vacance hors de ces périmètres passeront ainsi nécessairement par la diversification des destinations et l'apport de logements, via une approche multifonctionnelle adaptée aux spécificités locales.

Figure 2.34 ***Zoom sur la vacance commerciale à Charleville-Mézières***

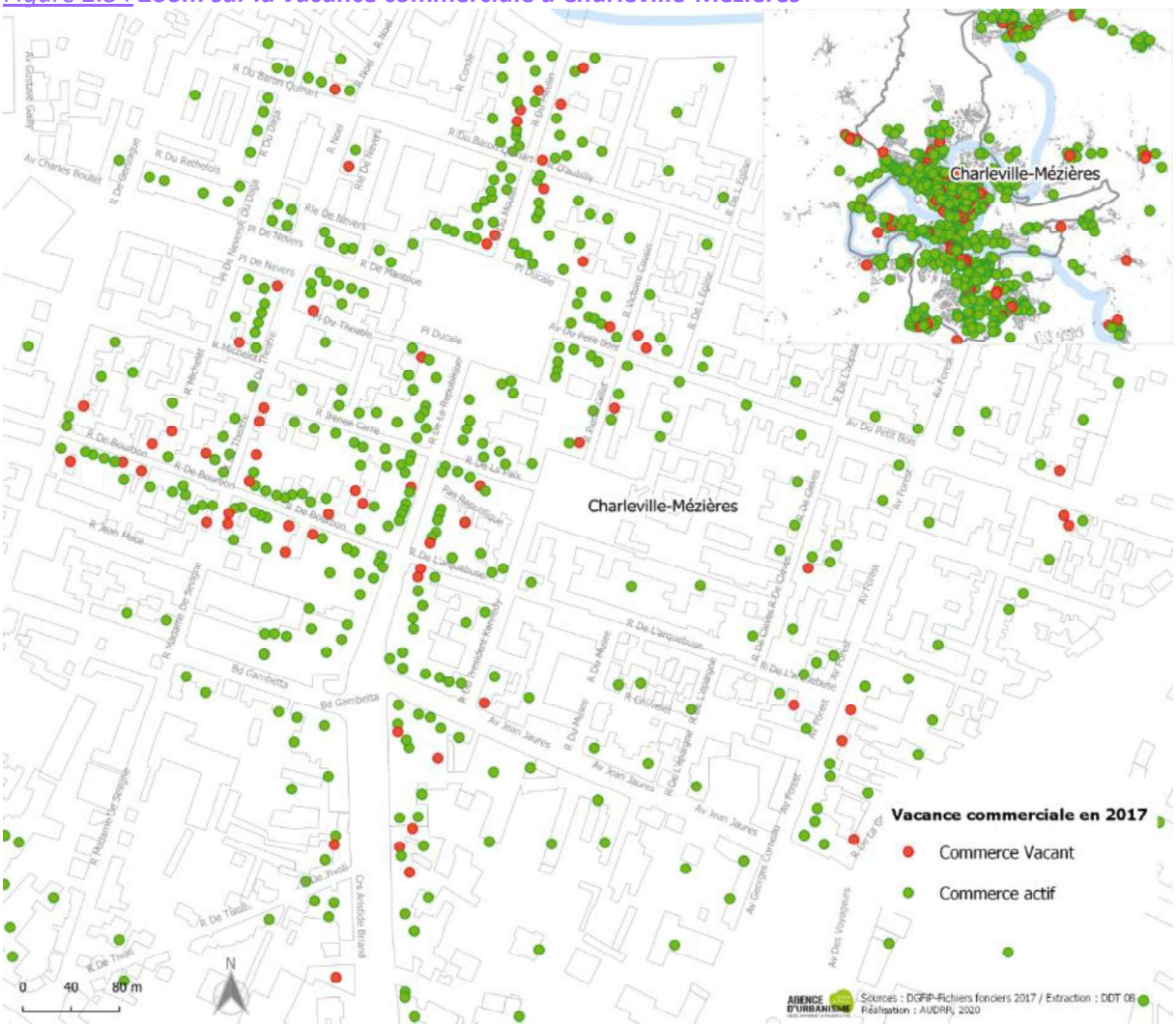

Figure 2.35 ***Zoom sur la vacance commerciale à Sedan***

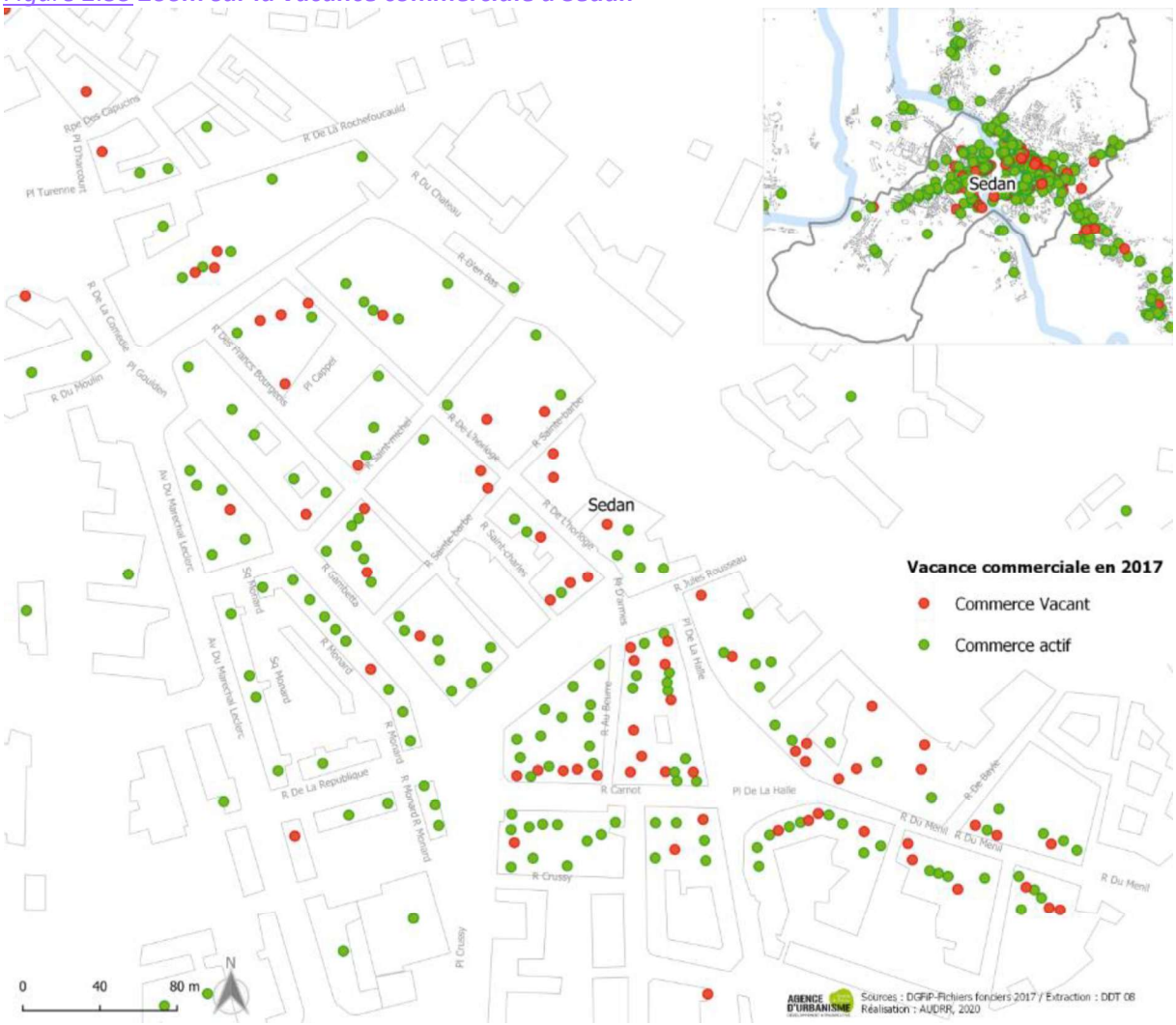

Figure 2.36 ***Zoom sur la vacance commerciale à Carignan***

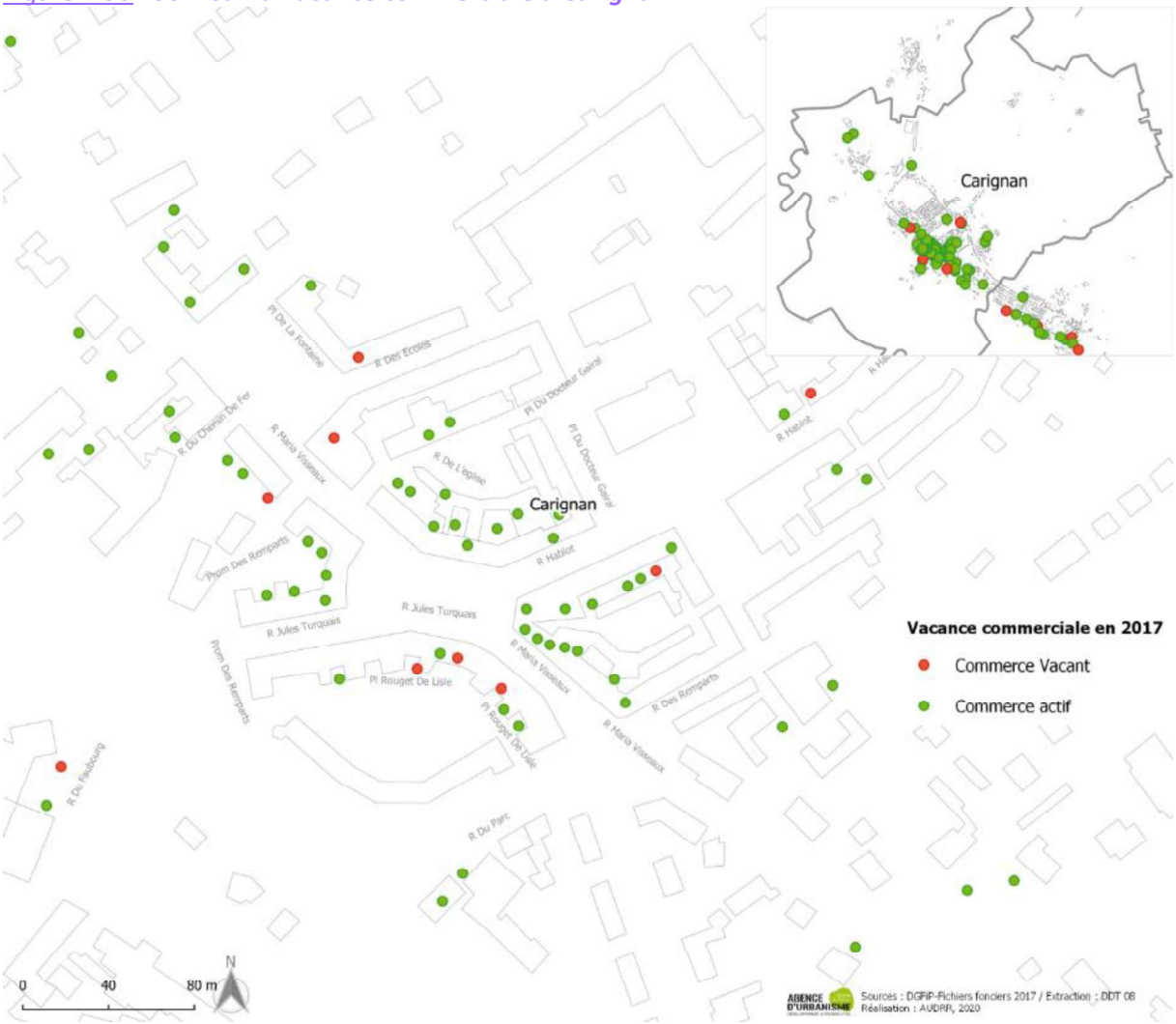

Figure 2.37 ***Zoom sur la vacance commerciale à Fumay***

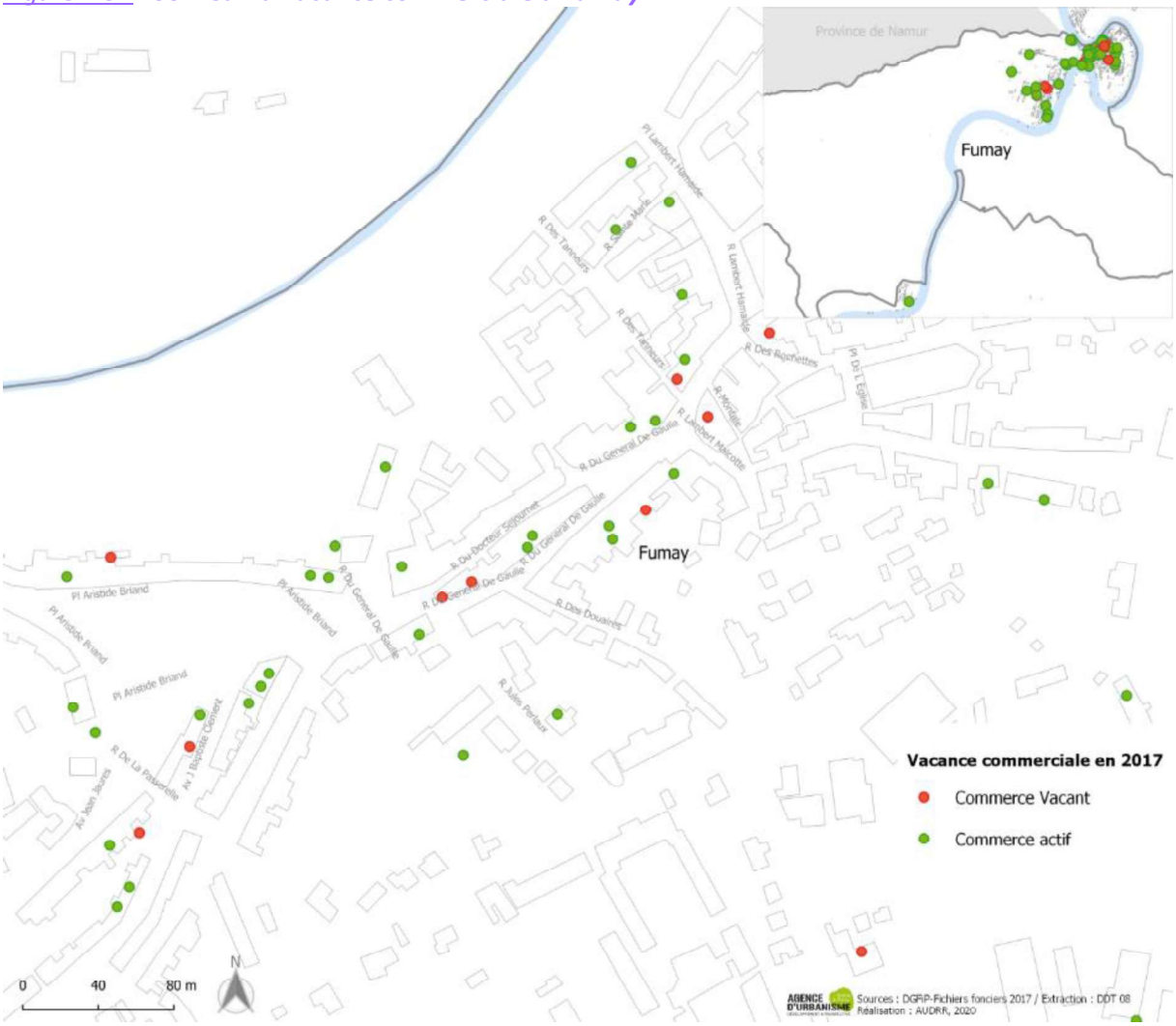

Figure 2.38 ***Zoom sur la vacance commerciale à Givet***



Figure 2.39 ***Zoom sur la vacance commerciale à Revin***

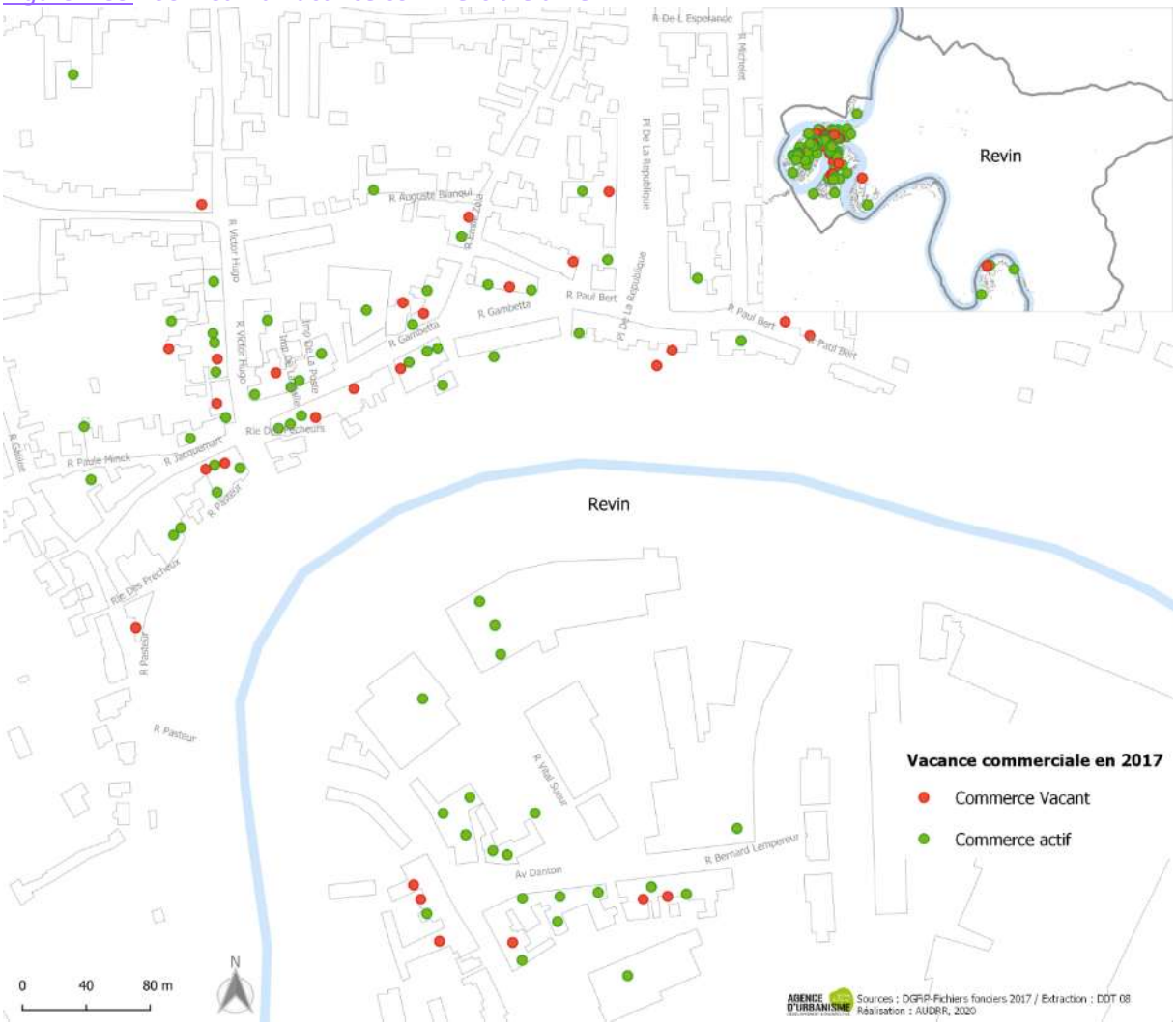

Figure 2.40 ***Zoom sur la vacance commerciale à Rocroi***



1.10. Des projets d'implantation commerciale de taille assez limitée au cours des dernières années

Analysées sur la période 2014-Janvier 2023, la liste des projets d'implantation commerciale sur le SCoT Nord Ardenne déposés en CDAC révèle qu'un seul projet de plus de 10 000 m² de surface de vente a été traité sur la période : l'ensemble commercial Intermarché de Givet.

Figure 2.41 ***Projets déposés en CDAC entre 2014 et janvier 2023***

Année de décision en CDAC	Enseigne	Ville	Avis	Type	Surface de vente du/des magasins en m²	Détails	Décision CNAC
2014	Intermarché	Carignan	Favorable	Extension	ND*	Création de trois cellules totalisant 189 m² et trois points de retrait pour 55 m²	Favorable
2014	Lidl	Revin	Favorable	Création	1286		
2014	Intermarché	Givet	Favorable	Extension	ND*	Création de deux cellules spécialisées en équipement de la personne de 591 m² chacune	
2015	Lidl	Sedan	Favorable	Création	1275		Refusée
2015	Lidl	Warcq	Favorable	Création	1275		
2015	Cora	Villers-Semeuse	Refusée	Extension	5884	Extension de la galerie marchande pour la porter de 1 984 m2 à 5 884 m2	Favorable
2016	Trocity	Villers-Semeuse & Les Ayvelles	Favorable	Création	1264		
2016	ND*	Charleville-Mézières	Favorable	Création	2459		Refusée
2016	ND*	Givet	Favorable	Création	2712		
2016	Aldi + une boucherie	Givet	Favorable	Création	1230		
2016	Carrefour Market	Gué d'Hossus	Favorable	Déplacement et extension	ND*	Déplacement et extension du carrefour market de Gué d'Hossus	Refusée
2017	Leclerc	Sedan	Favorable	Extension	ND*	création d'un drive Leclerc associé à l'hypermarché (revitalisation d'une friche commerciale)	
2017	Lidl	Givet	Favorable	Création	1421		
2017	Intermarché	Givet	Favorable	Extension	4898	Extension de de 1398 m² de l'Intermarché de Givet le passant à 4898 m² de surface de vente + création de 2 pistes de retrait totalisant 42 m²	
2017	Gitem	Balan	Favorable	Déplacement	ND*	Déplacement du GITEM	

2017	Leclerc	Warcq	Favorable	Création	8513	Hypermarché de 6000 m², animalerie de 986 m², espace restauration 760m², drive 767 m², station service et station de lavage automatique	Refusée
2017	ND*	Charleville-Mézières	Favorable	Création	2459		
2017	Intermarché	Givet	Favorable	Création	11123	Ensemble commercial de 16 cellules	
2018	ND*	Charleville-Mézières	Favorable	Création	2289		
2018	ND*	Charleville-Mézières	Favorable	Création	2459		Refusée
2018	Carrefour Market	Gué d'Hossus	Favorable	Déplacement et extension	2460	Déplacement et extension du carrefour market de Gué d'Hossus, initialement de 1149 m²	Refusée
2018	ND*	Bazeilles	Favorable	Création	60	Création d'un drive de 60m² d'emprise au sol	
2019	Aldi	Charleville-Mézières	Favorable	Extension	1232	Extension avec démolition et reconstruction, extension de 419,6 m² portant la surface de vente à 1231,6 m²	Favorable
2019	Intersport	Villers-Semeuse	Refusée	Création	1800		Favorable
2020	ND*	Charleville-Mézières	Favorable	Création	3120	Création d'un intermarché de 2247m², d'un magasin les comptoirs de la bio de 661m², d'un magasin alimentaire "en vrac" de 212m²	Refusée
2020	Brico Dépôt	Prix les Mézières	Favorable	Extension	ND*	Extension de 1995m² de la cour à matériaux	
2021	ND*	Carignan	Favorable	Création	2326,1	Création d'une jardinerie	
2022	Lidl	Bogny sur Meuse	Refusée	Déplacement	ND*		
2022	Lidl	Carignan	Favorable	Déplacement	ND*		
2023	Aldi	Villers-Semeuse	Favorable	Extension	ND*		

Sources : Préfecture des Ardennes & CNAC
ND* : non disponible

1.11. Une armature commerciale construite à partir de données objectivées par des arbitrages politiques

En compléments des éléments de constat et d'analyse présentés dans ce diagnostic, une analyse croisée de différents indicateurs a également été menée afin de dégager une armature à vocation commerciale qui restitue au mieux les problématiques d'accessibilité aux commerces et aux services, de même que les problématiques concurrentielles complexent qui se jouent entre les centres-villes et les périphéries.
Celle-ci devant permettre une traduction locale parfois nécessaire des objectifs et des orientations du SCoT, elle a logiquement été soumise au débat et à l'arbitrage d'élus et d'acteurs locaux, en ateliers techniques ainsi qu'à l'occasion d'une large concertation publique, de manière à co-définir une structure cohérente, partagée et représentative du territoire, en recherchant le maintien des grands équilibres.
C'est dans ce même cadre que cette analyse statistique croisant 6 indicateurs à échelle communale a été confrontée aux différents acteurs locaux évoqués, de manière à faire évoluer ce résultat purement théorique vers un consensus politique, plus représentatif des réalités et des enjeux de terrain.
Ci-dessous la liste détaillée d'indicateurs croisés :

- Le nombre d'emplois salariés dans le commerce* en 2021 (ACOSS),
- Le nombre de supermarchés (DGFIP 2021),
- Le nombre de supérette (DGFIP 2021),
- Le nombre de commerces et services aux particulier de proximité** en 2019 (INSEE),
- La vacance commerciale en 2017 (DGFIP-fichiers fonciers, extraction DDT08).

**catégorie 47 de la nomenclature A88 de l'INSEE « Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles »*
*** épicerie, boulangerie, boucherie charcuterie, poissonnerie, librairie-papeterie-journaux, magasin de vêtements, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, magasin d'articles de sports et de loisirs, magasin de revêtements murs et sols, droguerie quincaillerie bricolage, parfumerie – cosmétique, horlogerie-bijouterie, fleuriste - jardinerie – animalerie, magasin d'optique, magasin de matériel médical et orthopédique, pharmacie, banques, caisses d'épargne, bureau de poste, relais poste, agence postale, coiffure, restaurant – restauration rapide*

La typologie proposée et concertée aboutit à une hiérarchisation en 4 niveaux des communes qui composent le territoire du SCoT.

1er niveau – Une offre commerciale majeure, concentrée sur 4 pôles :

Les 4 communes de Charleville-Mézières, de Sedan, de Givet et de Villers-Semeuse, constituent le 1er niveau de l'ossature commerciale du SCoT.

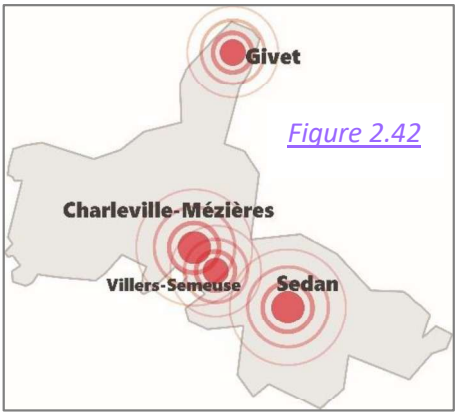

Figure 2.42

Elles disposent d'un nombre de salariés dans le commerce de détail représentatif, systématiquement supérieur à 300 emplois (ACOSS 2021). On y retrouve de surcroit l'offre commerciale la plus importante et diverse (alimentaire/non alimentaire), que ce soit en centre-ville comme en périphérie. Par ailleurs, comme le démontre le diagnostic dans son chapitre « prévisions économiques, et besoins identifiés en matière de commerce, d'artisanat, de tourisme et d'agriculture », ces secteurs concentrent les chiffres d'affaires parmi les plus élevés du territoire, au sein d'aires de chalandises particulièrement étendues, rayonnant parfois au-delà du simple périmètre du SCoT.
À noter enfin la présence inégale d'un pôle à un autre d'une vacance commerciale en centre-ville, à minima structurelle à Charleville-Mézières (14%), et plus importante sur Sedan (23%) ou encore Givet (30%). Malgré une lutte féroce menée par les collectivités et les municipalités concernées (ORT en cours), dont les résultats sont parfois déjà visibles ou espérés rapidement, un point de vigilance reste nécessaire à l'échelle de l'offre commerciale majeure, au regard de l'importance stratégique pour l'ensemble du SCoT que représente le maintien, voire le développement de l'attractivité commerciale de ces centres-villes.

2ème niveau – Une offre commerciale structurante, répartie sur 13 pôles :

Les communes de Vireux-Molhain, de Fumay, de Revin, de Rocroi, de Bogny-sur-Meuse, de Nouzonville, de Warcq, de Prix-les-Mézières, de La Francheville, de Vrigne-aux-Bois, de Bazeilles, de Carignan et de Blagny, forment le 2ème niveau de l'armature commerciale du SCoT.
Elles disposent d'un nombre significatif de salariés dans le commerce de détail, systématiquement supérieur à 50 emplois, complété par un effectif élevé et varié d'équipements commerciaux, principalement en centre-ville, mais également en périphérie.
Parmi l'offre commerciale structurante du SCoT, figurent des centres-villes touchés par une vacance préoccupante, comme à Carignan (12%), Fumay (18%), ou encore Revin (24%) par exemple.

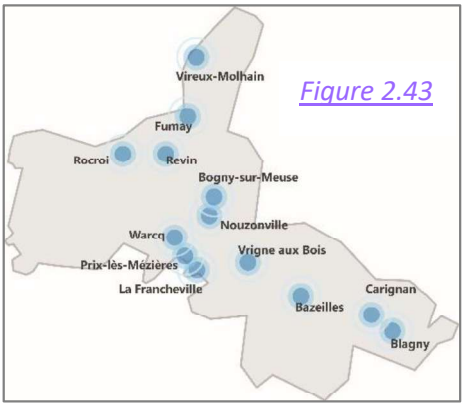

Figure 2.43

C'est pourquoi, comme pour les pôles majeurs, un point de vigilance reste nécessaire à l'échelle de l'offre commerciale structurante, au regard de l'importance pour les bassins de vie concernés que représente le maintien, voire le développement de l'attractivité commerciale de ces centres-villes.

3ème niveau – Une offre commerciale de rayonnement local sur 11 pôles :

Les communes de Maubert-Fontaine, de Rimogne, de Renwez, de Tournes, de Monthermé, de Les-hautes-Rivières, de Vivier-au-Court, de Nouvion-sur-Meuse, de Donchery, de Balan et de Mouzon, constituent le 3ème niveau de l'ossature commerciale du SCoT.
Celles-ci disposent de commerces de proximité et peuvent généralement compter sur la présence d'au moins un supermarché ou supérette, garants d'une proximité avec leurs bassins locaux de consommation et essentiels à la qualité de vie des habitants dans leur quotidien.

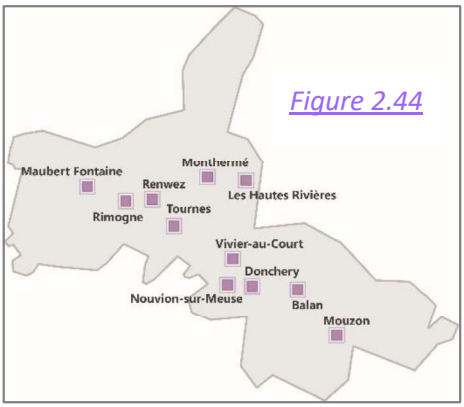

Figure 2.44

4ème niveau – Une offre commerciale de proximité diffuse à travers 28 pôles :

Les communes de Fromelennes, de Chooz, d'Auberive, de Vireux-Wallerand, de Haybes, de Signy-le-Petit, d'Auvillers-les-Forges, de Liart, de Rouvroy-sur-Audry, de Les Mazures, de Deville, de Thilay, de Neufmanil, de Gespunsart, de Montcy-Notre-Dame, de Aiglemont, de Saint-Laurent, de Les Ayvellois, de Flize, de Dom-le-Mesnil, de Floing, de Givonne, de Noyers-Pont-Maugis, de Douzy, de Remilly-Aillicourt, de Chémery-Chéhéry, de Raucourt-et-Flaba et de Margut, constituent le 4ème niveau de l'armature commerciale du SCoT.
Les communes de ce niveau d'armature disposent systématiquement d'au moins 5 commerces ou services aux particuliers, parmi l'offre commerciale de proximité.

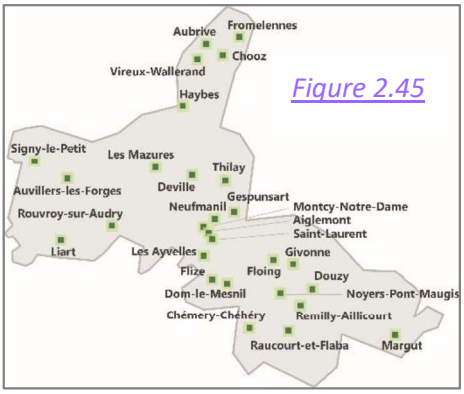

Figure 2.45

Elles jouent ainsi un rôle économique essentiel de proximité et de cohésion sociale, contribuant largement au maintien de la qualité de vie sur les secteurs les moins urbanisés du périmètre du SCoT.

Figure 2.46 ***L'armature commerciale du territoire***

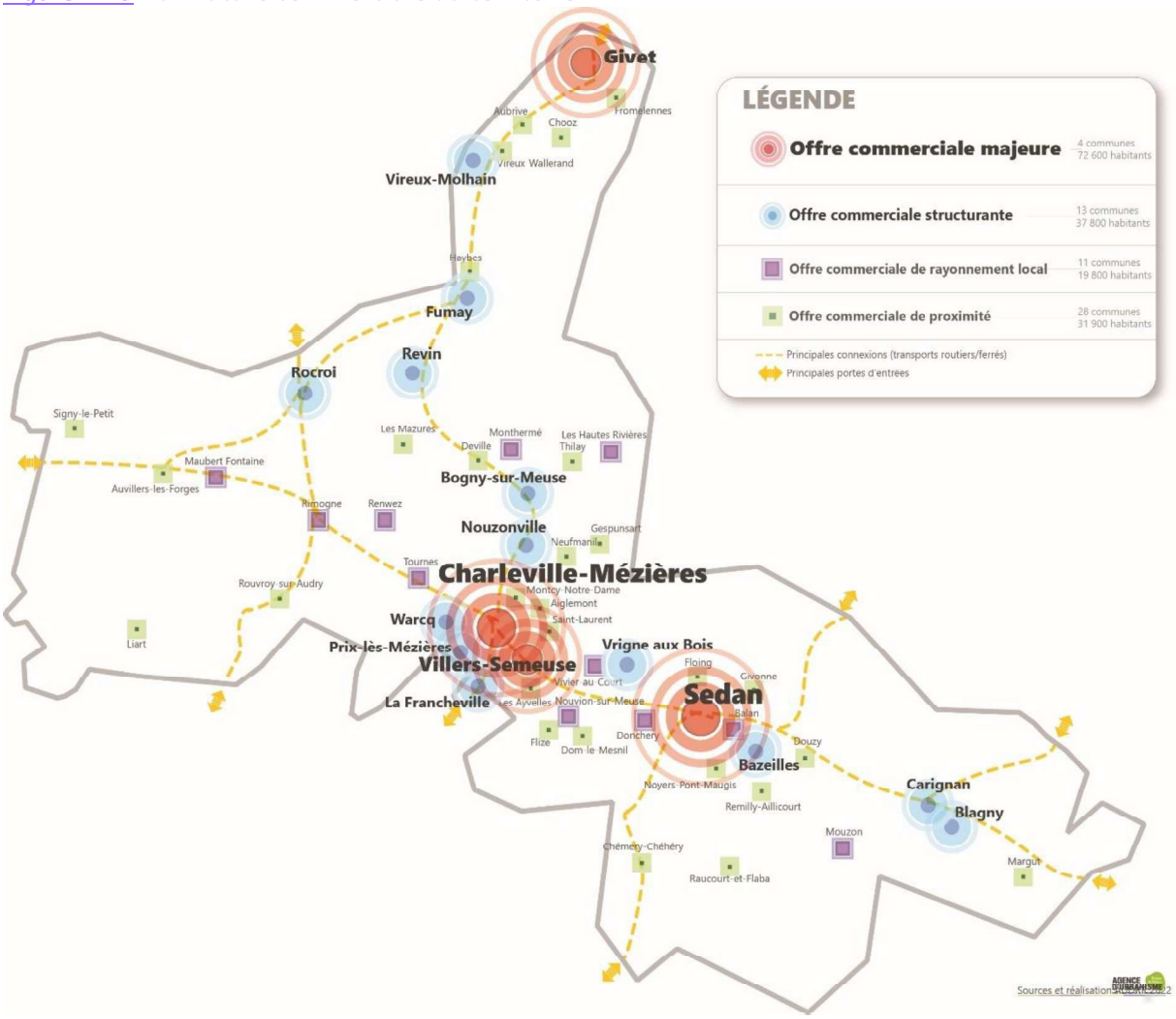

1.12. Une activité agricole fortement tournée vers l'élevage mais qui répond en partie aux besoins alimentaires locaux

Figure 2.47 ***Typologie de l'activité agricole en 2017***

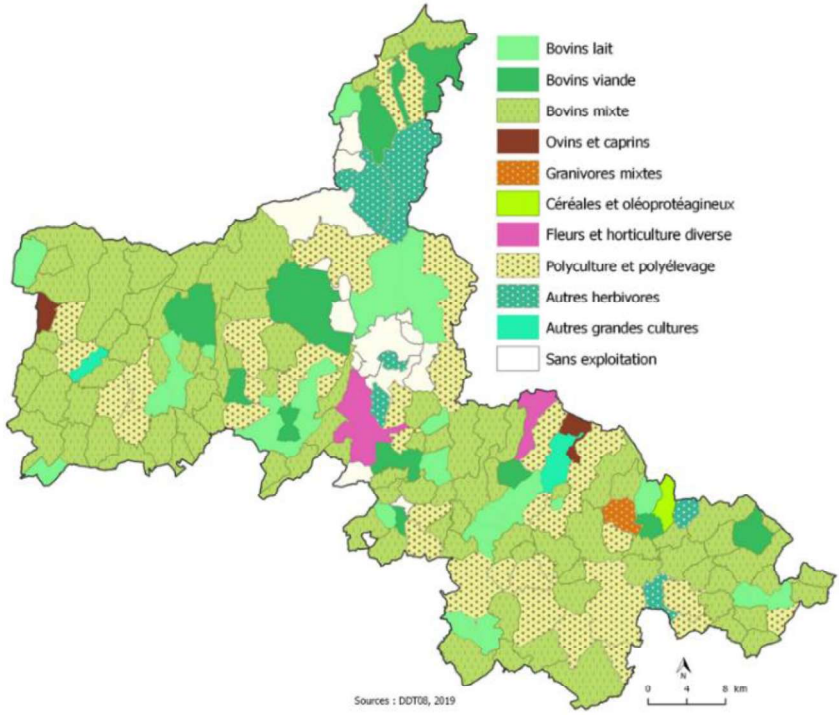

A l'échelle du SCoT Nord l'agriculture regroupe à peine plus de 2% des emplois mais la surface agricole utile couvre près des deux tiers du territoire.

L'activité est majoritairement tournée vers de l'élevage, la culture bovine allaitante et laitière y étant très présente.

On retrouve également un maillage intéressant de la production de fruits et légumes sur le territoire avec plus d'une quinzaine d'exploitations de maraîchage. Si cette activité ne représente pour l'heure que moins de 1% de la SAU, elle représente un enjeu fort pour le territoire dans le cadre de la diversité des productions agricoles et de la réponse à apporter aux besoins alimentaires locaux.

Figure 2.48 ***Part des exploitants par activité en 2017***

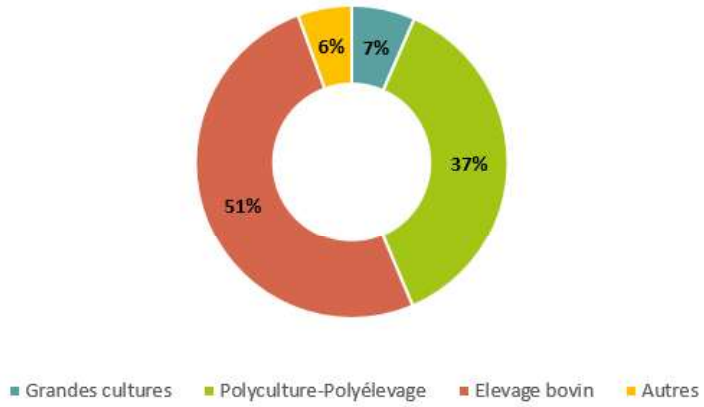

Selon la chambre de l'agriculture en 2017, on comptabilise 1 002 exploitants agricoles sur le territoire du SCoT Nord parmi lesquels 51% d'éleveurs bovins.

1.13. Une activité touristique bien implantée, au fort potentiel

Une offre complète :

En 2018, le territoire du SCoT Nord Ardennes comptait **10 445 lits marchands** (y compris l'offre proposée sur les plateformes collaborative). L'offre en hôtels et en camping est en majorité représentée par les offres « milieu de gamme » et « gamme économique ».

Figure 2.49 ***L'hébergement touristique en 2018***

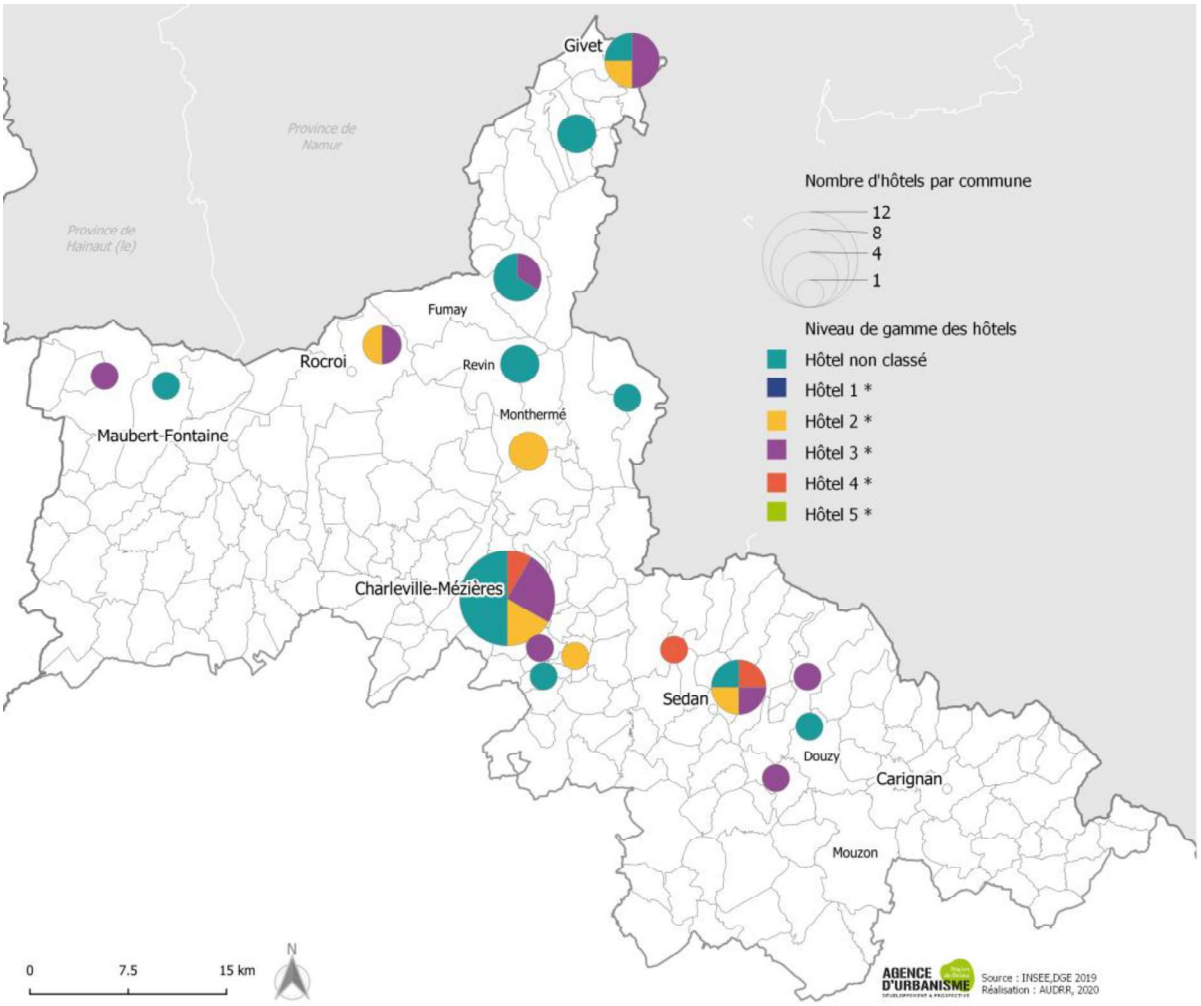

L'offre en hébergements marchands est portée en majorité par les intercommunalités d'Ardenne Métropole et la CC Vallées et Plateau d'Ardenne.
Ardenne Métropole se démarque par le plus grand nombre de lits d'hôtels, la CC Vallées et Plateau d'Ardenne compte le plus grand nombre de lits en campings et enfin Ardenne Rives de Meuse occupe la seconde place en nombre de lits en campings, assez loin des 2 187 lits que compte la Vallée et Plateau d'Ardenne. **Le SCoT Nord représente 74% de l'offre d'hébergement en lits du département**.

Figure 2.50 ***L'offre d'hébergement en lits en 2018 selon l'INSEE***

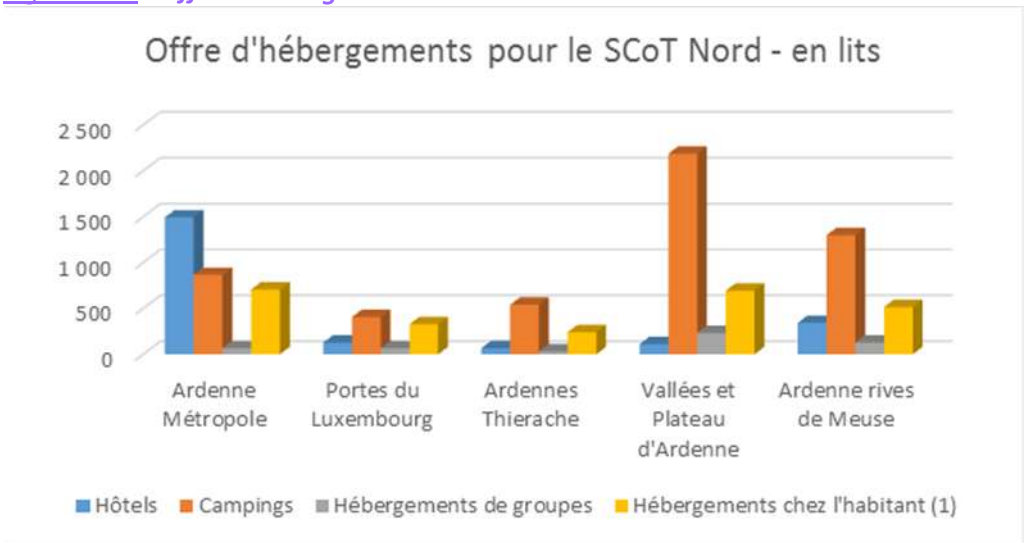

Source : ADT 08 & CCI 08 - Données 2018 – Traitement AUDRR

Figure 2.51 ***Les campings en 2018 selon l'INSEE***

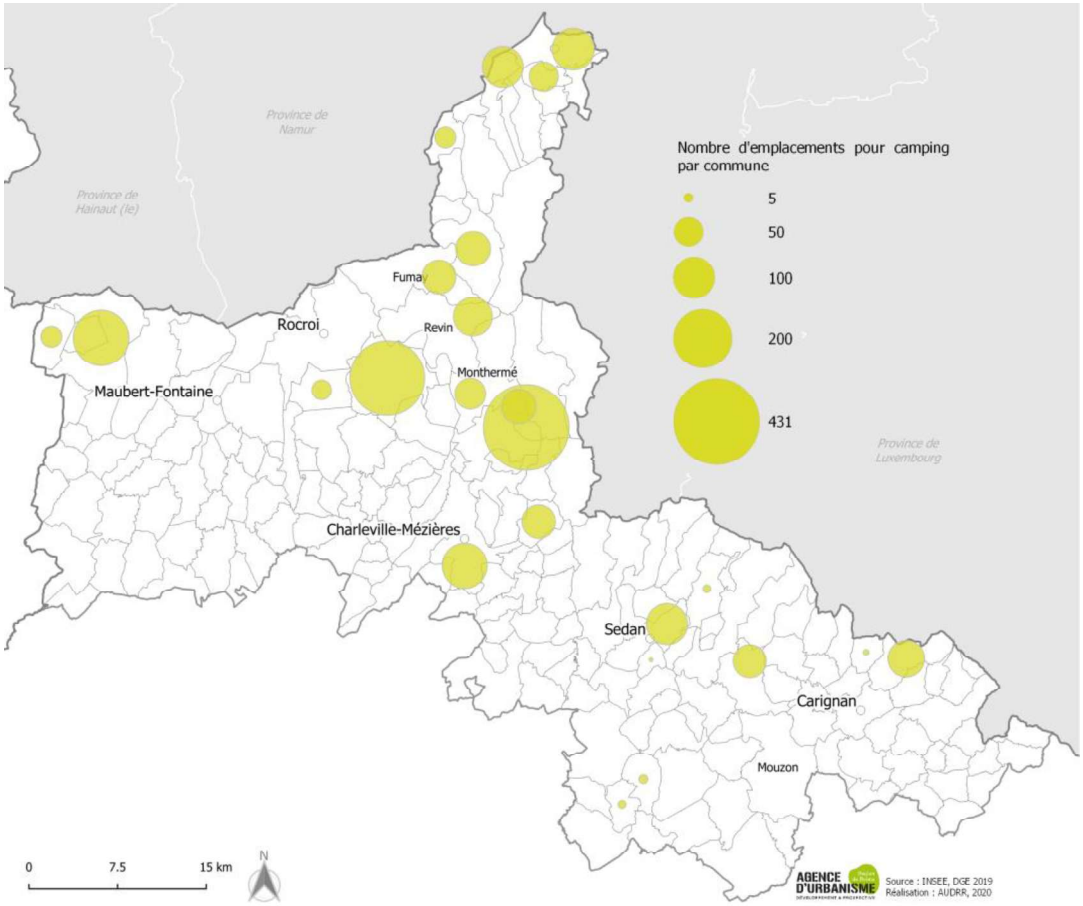

Une faible concurrence du côté Belge :

La concurrence Wallone en termes d'hébergements touristiques se situe **essentiellement sur les communes de Bouillon** (près de 3 900 lits en 2017) **et de La-Roche-en-Ardenne** (4 800 lits). La Province de Namur dans son ensemble présente une offre assez peu développée (14 800 lits, contre 30 100 pour la Province de Luxembourg).

Figure 2.52 ***Nombre de lits dans les établissements* d'hébergement touristique en Wallonie en 2017***

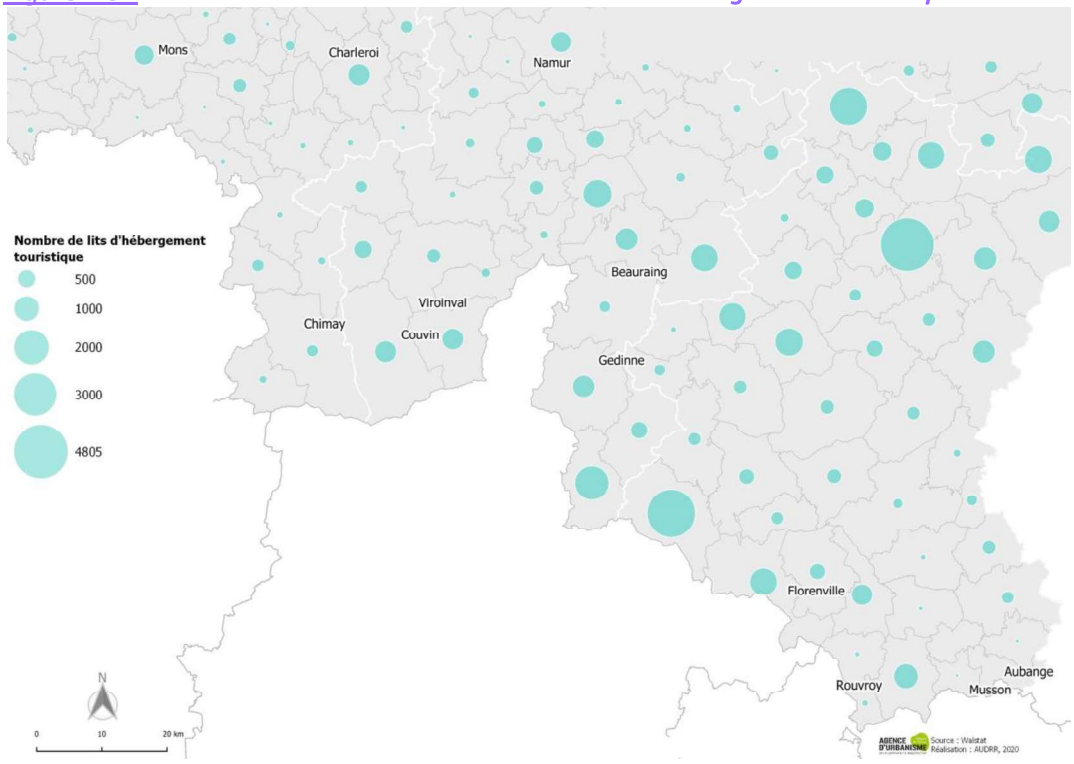

Source : Walstat – Traitement AUDRR

**hôtel, campings, gîtes, chambres d'hôtes, villages de vacance et équipements de tourisme de groupe*

Une activité essentiellement tournée vers l'hébergement :

Le chiffre d'affaires lié directement au tourisme dans le SCoT Nord s'élève à plus de 32 millions d'euros en 2018. Plus de **90% de ce chiffre d'affaires provient de l'hébergement** (29,8 millions d'euros), le reliquat se répartissant entre l'animation (près de 2 millions d'euros) et l'accueil (400 000 €).

Figure 2.53 ***Répartition du chiffre d'affaires lié directement au tourisme en 2018***

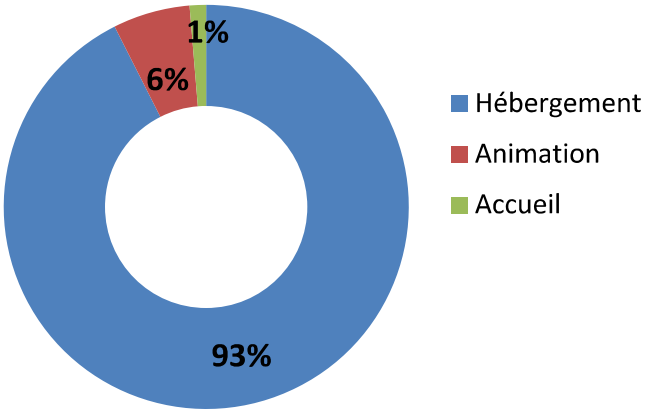

Source : ADT 08 & CCI 08 – Traitement AUDRR

Une rentabilité encore limitée :

De manière générale, le RevPar moyen des Ardennes est bien en dessous du RevPar moyen national. Mais il est de même dans la Région Grand Est.

Figure 2.54 ***L'hôtellerie – RevPar moyen en € en 2017 et 2018***

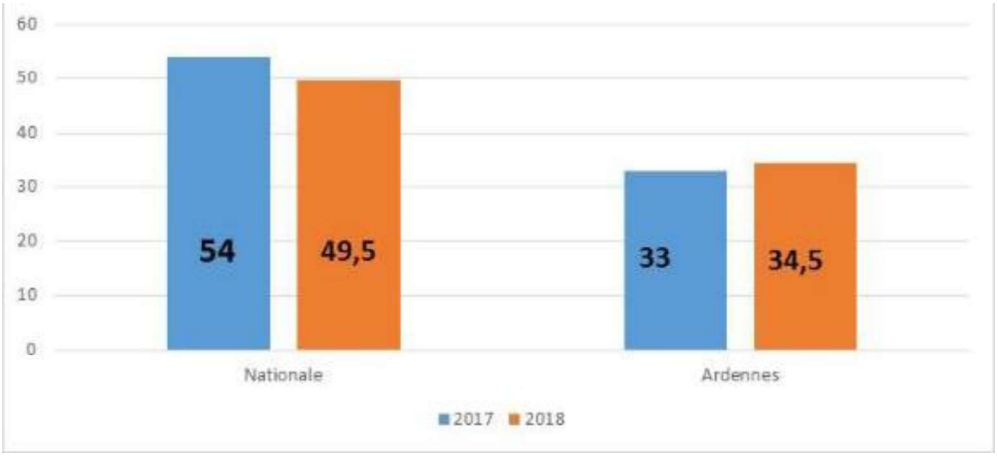

Source : CCI 08 – Traitement AUDRR

Le RevPar est le revenu par chambre construite. C'est un indicateur de performance, permettant de rendre compte de la rentabilité économique d'un hôtel. Il allie la dépense moyenne par client (prix moyen par chambre) et le niveau de la demande (taux d'occupation). Pour obtenir le RevPar, on divise le chiffre d'affaires par le nombre de chambres disponibles sur la période. Généralement exprimé en Hors Taxes.

Par ailleurs, la saisonnalité s'avère plus marquée dans les Ardennes que dans l'ensemble de la région.

Figure 2.55 ***Répartition mensuelle de la fréquentation des établissements d'hébergement touristique en 2017*** *(Ardennes et Grand Est)*



Source : CCI 08 – Traitement AUDRR

Un potentiel touristique issu d'un riche patrimoine historique, culturel et naturel :

Le territoire du SCoT est marqué par 5 entités paysagères singulières et de caractère *(Cf. partie 6 du diagnostic « paysages et patrimoines »)* lui offrant de véritables atouts sur le plan touristique puisque chacune d'entre-elle favorise le développement d'un ou plusieurs types de tourisme, comme le slow-tourisme, la randonnée, ou les croisières pour n'en citer que quelque uns.

À cela viennent s'ajouter la présente d'un Parc Naturel Régional, ainsi que l'atout fluvial que représente la Meuse, ses ports de plaisance et les nombreux lacs aménagés.

Enfin, comme évoqué dans la partie « équipements » du diagnostic du SCoT, le territoire possède de nombreux atouts en matière de patrimoine historique, culturel, complétés de nombreux sites de loisirs, autant d'éléments favorables à l'augmentation de l'activité touristique sur le territoire dans les années à venir.

Figure 2.56-57 ***Les entités paysagères du territoire et ses « voies » touristiques*** *(cf : chapitres introduction, paysages)*

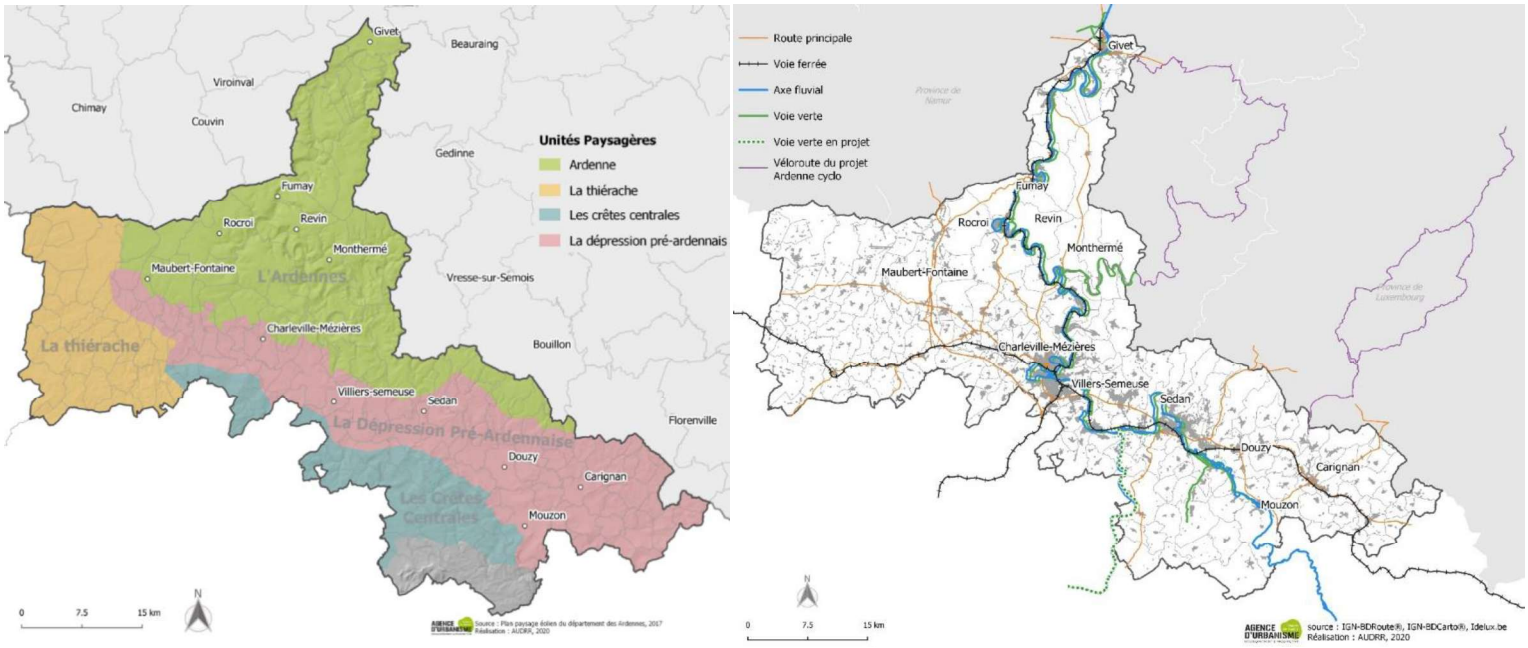

1.14. Des activités artisanales qui maillent le territoire

En 2017, le SCoT Nord Ardennes comptait près de **4.000 établissements artisanaux sur son territoire (artisan ou artisan commerçant)**, principalement regroupés au sein des grands pôles économiques, le long des axes routiers, mais également bien représentés dans les communes plus isolées. Ainsi, seules 13 communes du SCoT Nord Ardennes ne comptent aucun artisan.

La composition du tissu artisanal s'avère assez similaire à celle observée au niveau national, avec toutefois une légère surreprésentation des établissements de travaux de couverture, de travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation, des boulangeries et des coiffeurs. A l'inverse, les taxis sont nettement moins présents, ainsi que les établissements de nettoyage de bâtiment et des travaux d'installation d'eau et de gaz, dans une moindre mesure toutefois.

Figure 2.58-59 ***Le maillage de l'activité artisanale*** *(sources SIRENE 2017 et BPE INSEE 2018)*

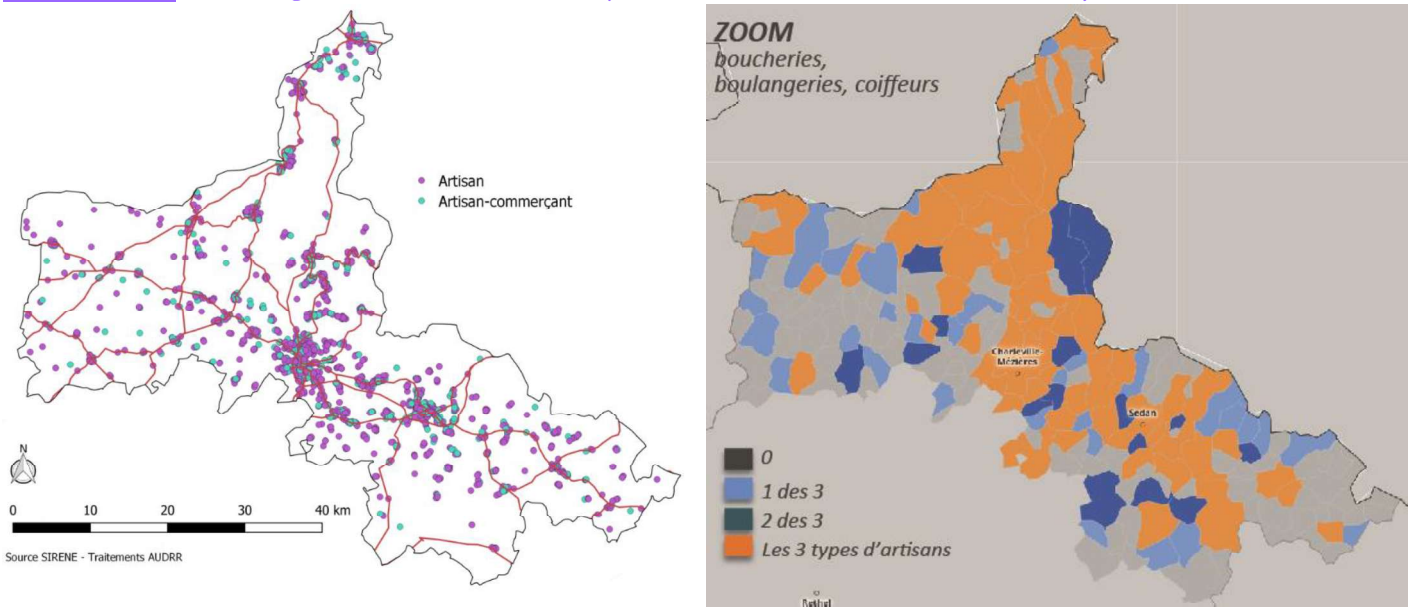

En termes d'emploi, l'artisanat pèse fortement, celui-ci représentant environ 15% de l'emploi total (salarié et non salarié) dans les Ardennes, soit une part plus élevée que dans la plupart des départements français.

Figure 2.60 ***La part de l'artisanat dans l'emploi en 2015***

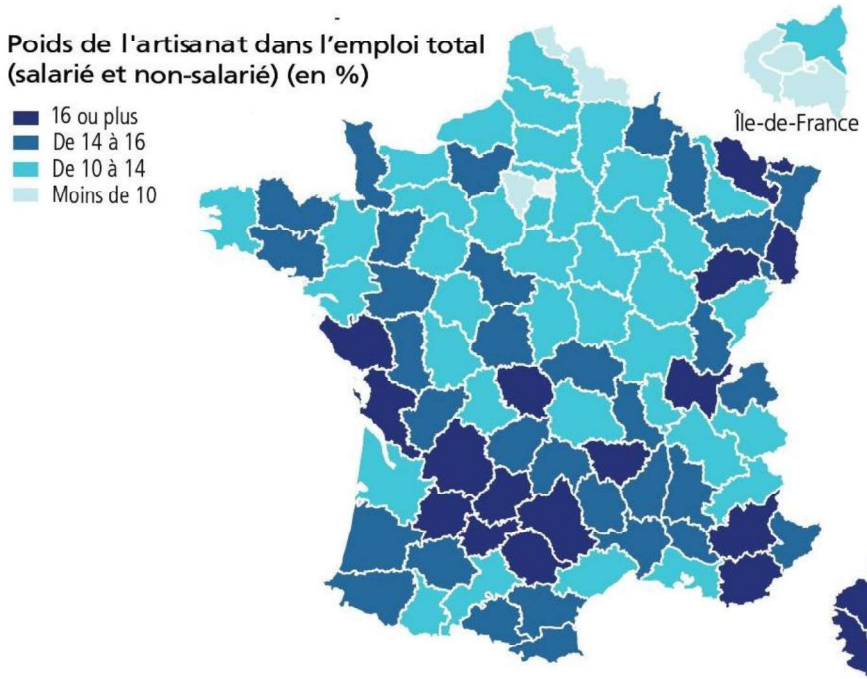

Source : Insee, Clap, base non-salariés 2015 ; traitement DGE

2. UN FORT IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE DE 2008 SUR LE TERRITOIRE

2.1. Un repli important de l'emploi

Le SCoT Nord Ardennes a accusé une forte contraction de l'emploi suite à la crise économique de 2008, le nombre d'emplois salariés du privé ayant ainsi **régressé de 13,4% entre 2008 et 2021**. Si ce recul de l'emploi est commun à l'ensemble du département des Ardennes et a également touché l'agglomération rémoise, la situation diffère quelque peu côté wallon. En effet, le nombre d'emplois a plutôt eu tendance à progresser entre le SCoT Nord Ardennes et les pôles de Charleroi et Namur, ceux-ci s'inscrivant en revanche en forte baisse.

Figure 2.61 ***Evolution de l'emploi salarié du secteur privé entre 2008 et 2020*** *(en nombre d'emplois) **

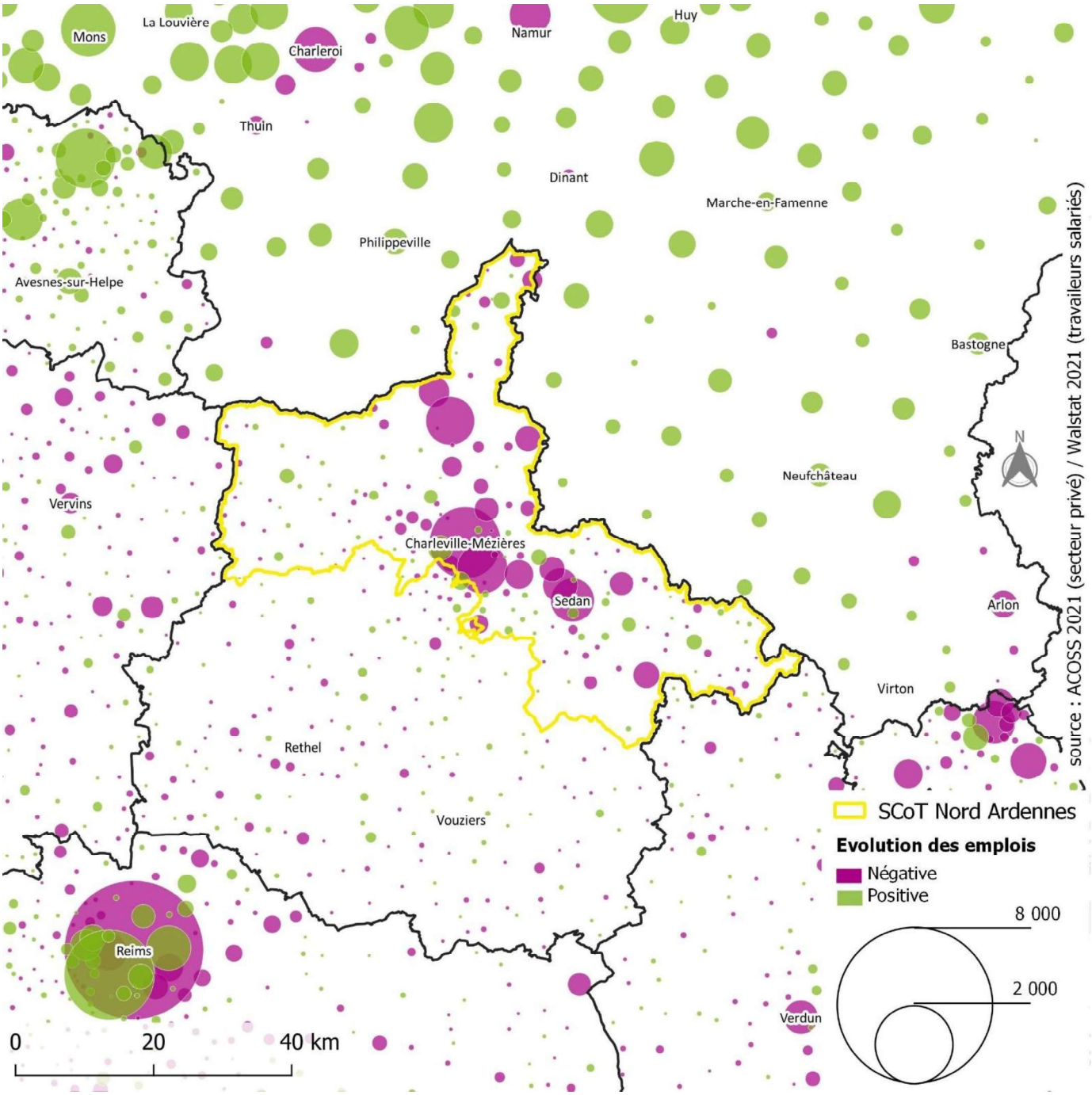

Sources : France : ACOSS ; Belgique : Walstat

**France : effectifs salariés du secteur privé ; Belgique : travailleurs salariés*

Plus précisément, c'est l'axe Sedan (-800 emplois) Glaire (- 500 emplois) / Charleville-Mézières (- 2000 emplois) Villers Semeuse (- 1050 emplois) / Fumay (-400 emplois)/Revin (-1000 emplois) qui a le plus souffert de la contraction de l'emploi entre 2008 et 2020. Certaines communes comme Warcq (+ 300 emplois) ou Francheville (+ 150 emplois) ont toutefois enregistré une hausse de l'emploi sur la même période.

Figure 2.62 ***Evolution de l'emploi salarié du secteur privé entre 2008 et 2020*** *(en nombre d'emplois)**

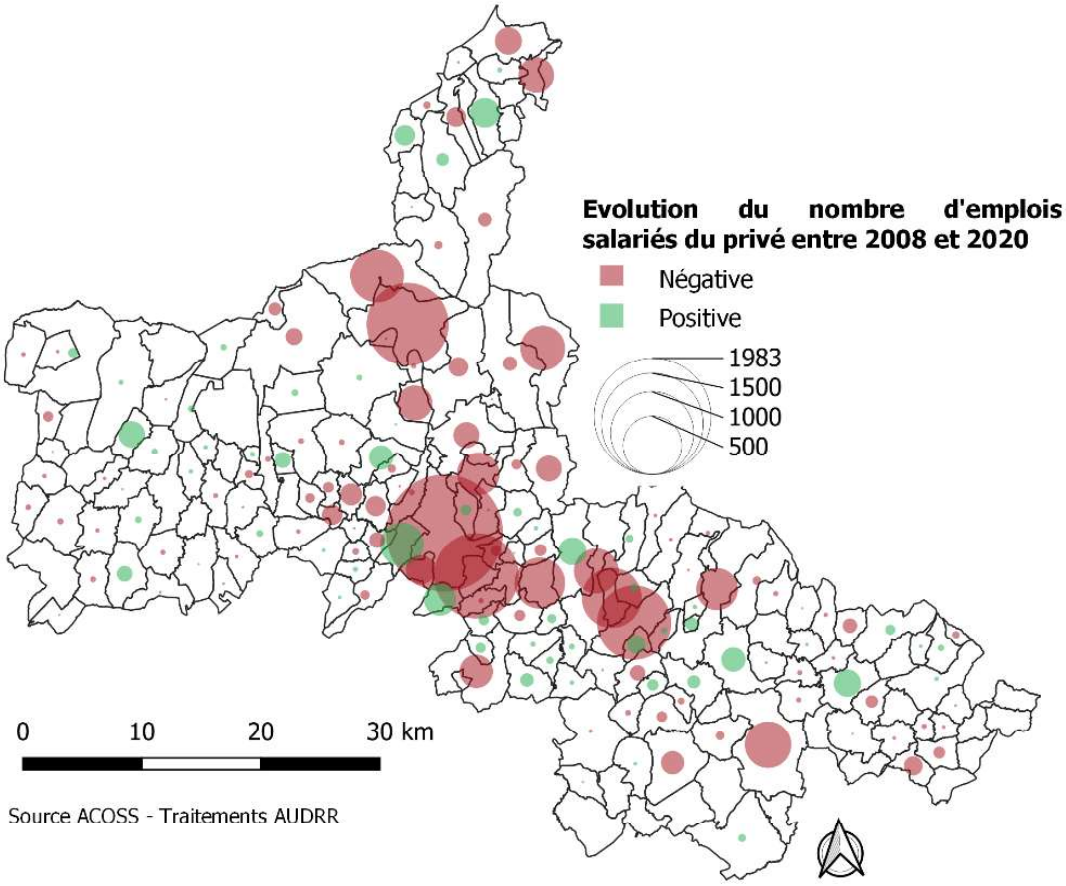

2.2. Des activités productives particulièrement affectées par la crise économique…

Si tous les secteurs d'activité ont été affectés par la crise économique, l'impact de celle-ci diffère sensiblement entre l'économie productive d'une part (agriculture, industrie, construction), et l'économie résidentielle d'autre part (commerce, services). En effet, l'agriculture (-17,7%), l'industrie (-19,2%) et la construction (-14,4%) ont subi des pertes d'emplois nettement plus importantes entre 2010 et 2019 que les activités commerciales (-3,3%) et de services (-5,3%).

Figure 2.63 ***Evolution de l'emploi total entre 2010 et 2019***

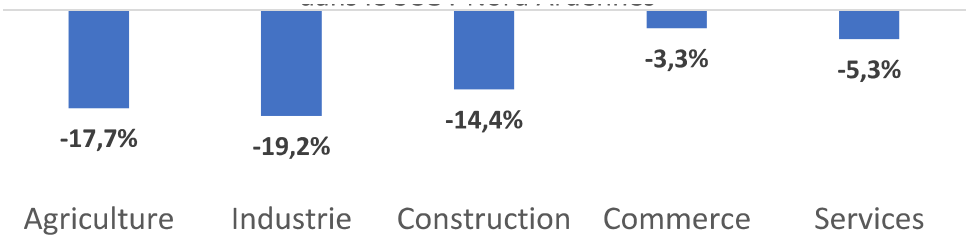

Source INSEE

Figure 2.64 ***Evolution de l'emploi salarié du secteur privé entre 2008 et 2021*** *(indice base 100)*

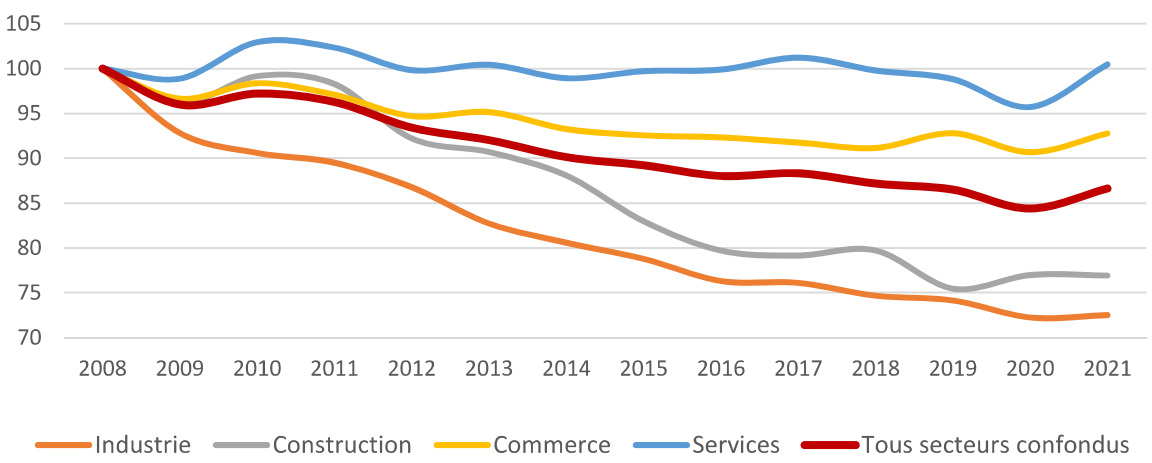

Source ACOSS

Dans un contexte de fortes mutations de l'industrie automobile (fin de la commercialisation des voitures à moteur à combustion pour 2035 dans l'Union Européenne, pénurie de semi-conducteurs, développement du leasing, de la location et des mobilités douces et partagées,), celle-ci a ainsi a vu son activité fortement décroitre sur le territoire. Entre 2008 et 2022, les effectifs de l'usine PSA à Villers Semeuse sont ainsi passé de 2460 salariés à 1480, ceux de Hanon Systems à Charleville-Mézières de 870 à 420, ceux de La Fonte Ardennaise à Vivier au court, Vrigne aux Bois et Haybes de 1000 à 900 et ceux de Faurecia à Mouzon de 590 à 380.

A noter par ailleurs que l'emploi artisanal s'est montré plus résilient que les autres activités au cours des dernières années, progressant de 2,1% entre 2010 et 2019.

2.3. … et le secteur agricole…

Figure 2.65 ***Evolution du nombre d'exploitants***



Source AGRESTE 2010 / MSA 2019

L'agriculture a perdu plus de 300 emplois entre 2010 et 2019, regroupant désormais un peu moins de 1 450 emplois (soit 2% de l'emploi total du SCOT Nord Ardennes, contre 2,6% au niveau national) dont plus de 900 agriculteurs exploitants et un peu plus de 200 salariés équivalent temps plein.
Par ailleurs, ce recul de l'emploi s'effectue dans le cadre d'une **concentration progressive des exploitations**.
Ainsi, on comptait 730 exploitations en 2017 sur le territoire (données MSA), contre près de 1 100 en 2010 (données agreste).

Figure 2.66 ***Evolution de la surface agricole utile moyenne par exploitation (en ha) entre 2010 et 2017***

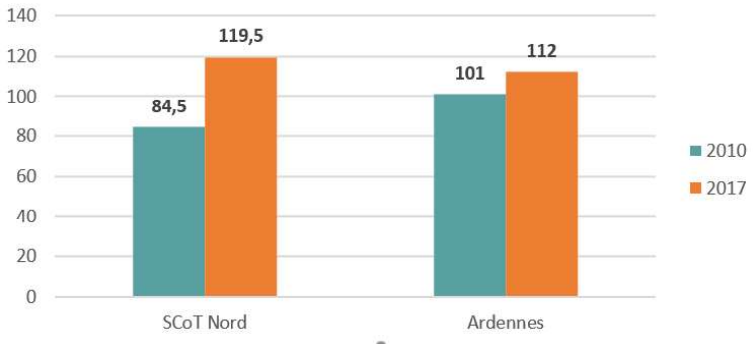

Par ailleurs, sous l'effet de la concentration des exploitations, la surface agricole utile moyenne par exploitation s'inscrit en progression : près de 120 hectares en 2017 contre 84,5 en 2010.

Source AGRESTE 2010 / MSA 2017

En outre, près de 15% des exploitants agricoles avaient plus de 60 ans en 2017, ce qui pose un réel enjeu de transmission des exploitations.

Figure 2.67 ***Répartition des exploitants par tranche d'âge en 2017***

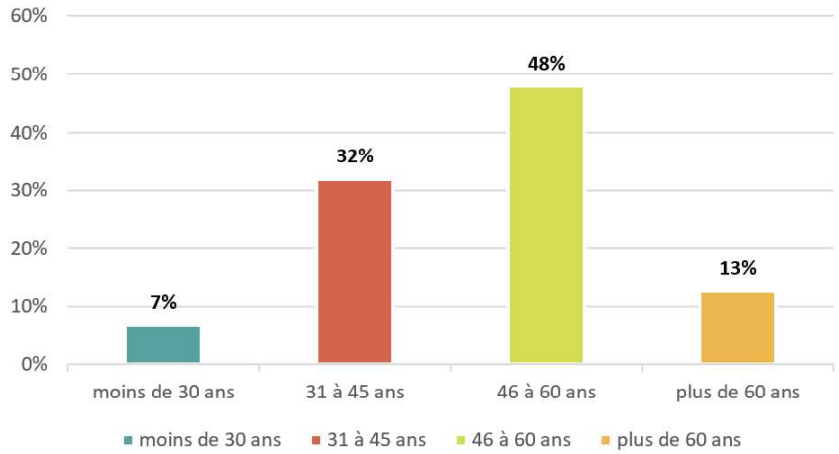

Source : MSA 2017

2.4. Mais le secteur industriel regroupe toujours près des deux tiers de l'emploi salarié.

En dépit de la désindustrialisation enregistrée depuis le début de la crise économique, **l'industrie regroupait toujours 32% des effectifs salariés du secteur privé dans le SCOT Nord Ardennes en 2021** (contre 39% en 2008).

Figure 2.68 ***Répartition de l'emploi salarié privé sur le territoire***

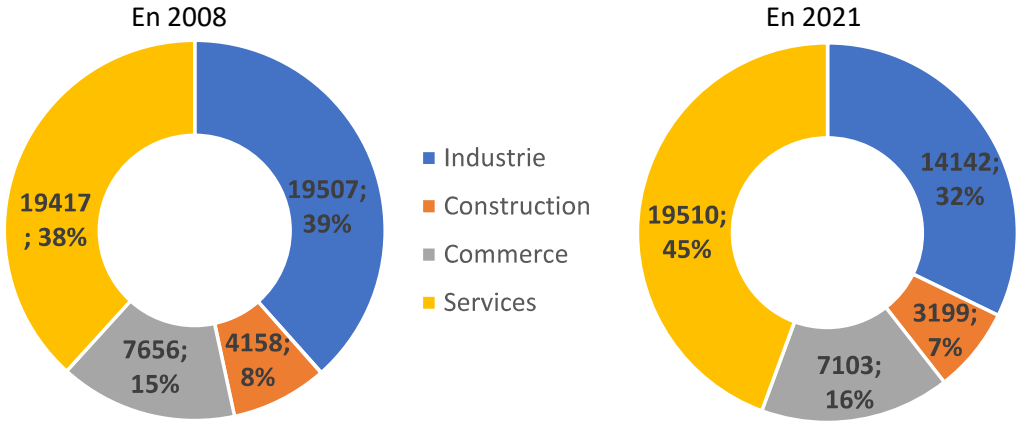

Source ACOSS

Les secteurs d'activité (du privé) ayant subi les plus fortes pertes d'emplois entre 2008 et 2021 sont les suivants :

- **Métallurgie et fabrication de produits métalliques** à l'exception des machines et des équipements : - 2.860 emplois salariés (-31,2%), dont 960 pertes d'emplois concernant l'usine PSA à Villers-Semeuse
- **Fabrication d'équipements électriques** : - 850 emplois salariés (-72,8%)
- **Fabrication de matériels de transport** : - 950 emplois salariés (-66,3%)
- **Construction** : - 960 emplois salariés (-23,1%), en particulier sur les travaux de maçonnerie générale (-300 emplois salariés)
- **Négoce** : - 420 emplois salariés (-23,7%)
- **Transports et entreposage** : - 640 emplois salariés (-19,1%), dont 300 emplois en moins au sein de la SNCF à Charleville-Mézières

Les secteurs d'activité (du privé) ayant bénéficié des plus fortes hausses d'emplois entre 2008 et 2021 sont les suivants :

- **Action sociale et hébergement médico-social** : + 730 salariés (+20,5%)
- **Activités de services administratifs et de soutien** : + 440 salariés (+15,7%)
- **Hébergement et restauration** : + 430 salariés (+31,8%)
- **Activités pour la santé humaine** : + 360 salariés (+26,7%)

Source ACOSS & CCI

3. UNE SITUATION ECONOMIQUE QUI S'AMELIORE

3.1. Un niveau d'emploi qui se redresse…

Alors que le territoire a connu une forte décrue de l'emploi au cours de la dernière décennie en raison notamment de la désindustrialisation (-8,8% entre 2010 et 2019, contre -7,7% pour le département et -3,4% pour le Grand Est), **le recul a eu tendance à ralentir au cours des dernières années**. De fait, les évolutions de l'emploi salarié du secteur privé observées depuis 2017 s'avèrent sensiblement moins dégradées que celles des années précédentes. L'année 2021 s'est ainsi soldée par une (très) légère hausse de l'emploi salarié dans le secteur privé par rapport à la période ante crise sanitaire (année 2019), à hauteur de +0,1% (soit une cinquantaine de postes créés).

Figure 2.69 ***Evolution de l'emploi total entre 2010 et 2019***

	Nombre d'emplois		Evolution 2010 - 2019	
	2010	2019		
SCoT Nord Ardennes	**79 467**	**72 490**	**-6 976**	**-8,8%**
Ardennes	98 878	91 217	-7 661	-7,7%
Grand Est	2 147 234	2 073 968	-73 266	-3,4%
France entière	26 332 642	26 715 053	382 411	+1,5%

Source INSEE

Figure 2.70 ***Evolution de l'emploi salarié privé***

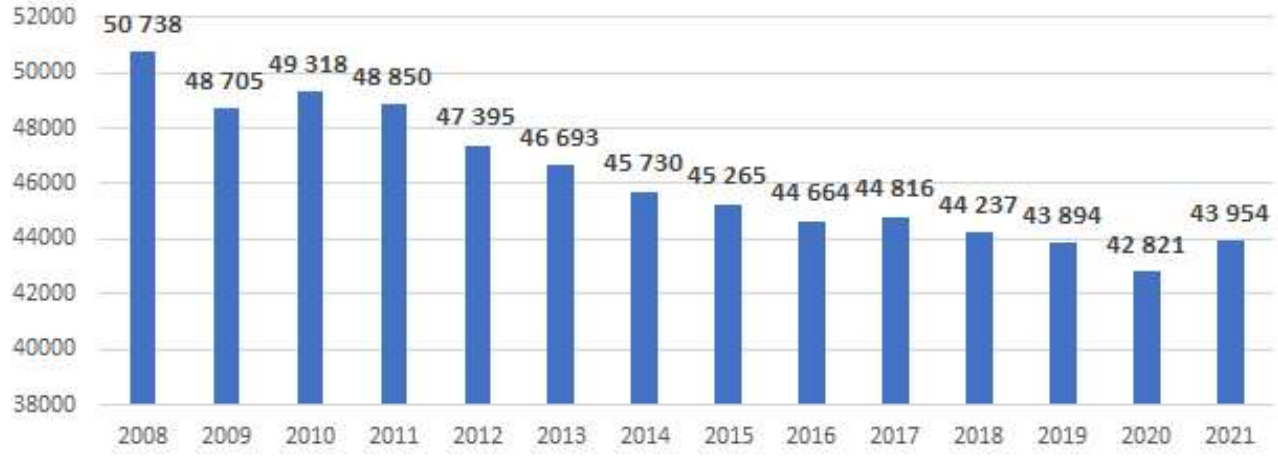

Source ACOSS

Figure 2.71 ***Evolution annuelle de l'emploi salarié privé***

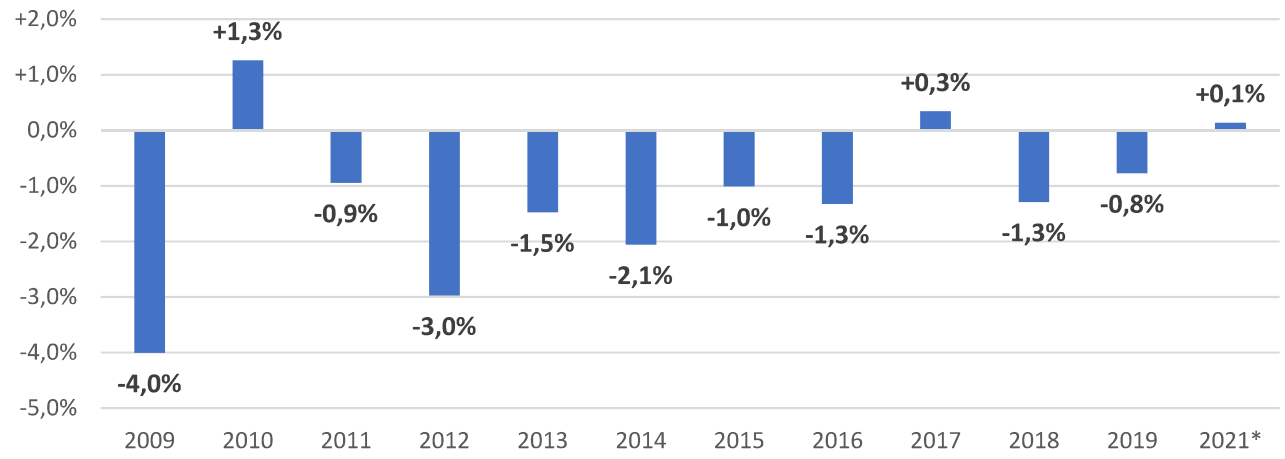

Source ACOSS
*compte tenu du caractère exceptionnel de l'année 2020 (crise sanitaire avec confinements), l''évolution 2021 est calculée par rapport à l'année 2019

Par ailleurs, **des données plus récentes sont disponibles à l'échelle des zones d'emploi de Charleville-Mézières et de Sedan.**

Les périmètres géographiques sont plus larges que celui du SCoT Nord (voir cartographie ci-après), cependant ces deux zones d'emploi permettent d'approcher de façon assez fine les dernières évolutions du SCoT en ce qui concerne l'emploi salarié du secteur privé, le SCoT représentant 88,6% des emplois salariés du secteur privé de ces deux zones d'emploi (95,8% des emplois de la zone d'emploi de Charleville-Mézières et 73,5% de la zone d'emploi de Sedan)

Ces données révèlent que l'amélioration observée en 2021 sur le front de l'emploi s'est confirmée en 2022. Ce constat prévaut toutefois essentiellement pour la zone d'emploi de Charleville-Mézières, laquelle s'inscrit en hausse de +1,1% en 2022 par rapport à 2021, contre une stabilité pour la zone d'emploi de Sedan.
Globalement, les deux zones d'emploi cumulées affichent une progression de +0,7% en 2022 par rapport à l'année précédente.

Figure 2.72 ***Evolution de l'emploi salarié privé dans la zone d'emploi de Charleville-Mézières***

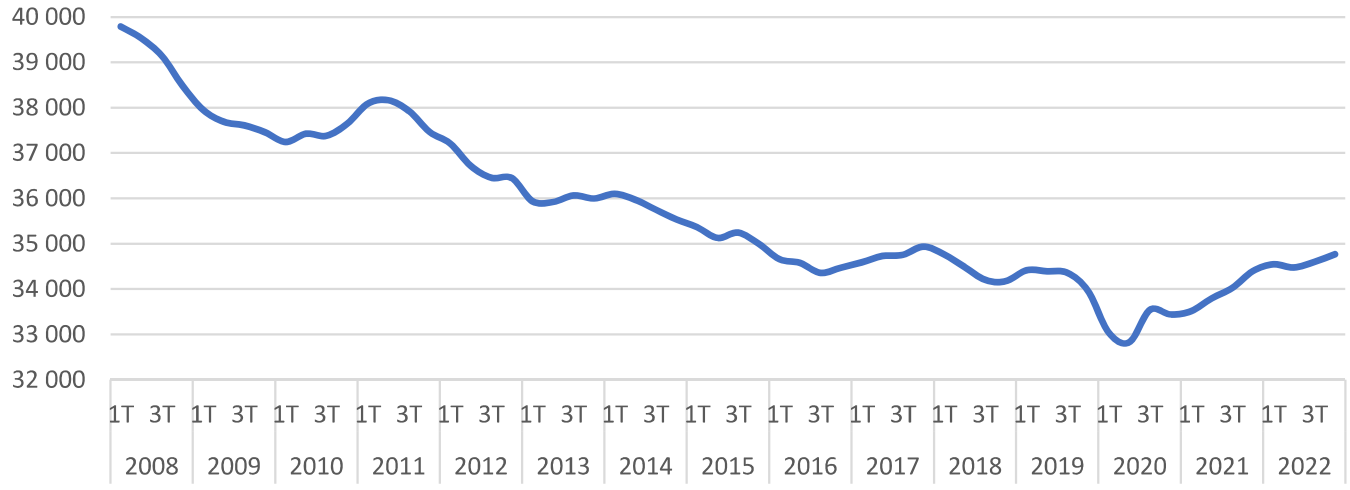

Source ACOSS – données CVS

Figure 2.73 ***Evolution de l'emploi salarié privé dans la zone d'emploi de Sedan***

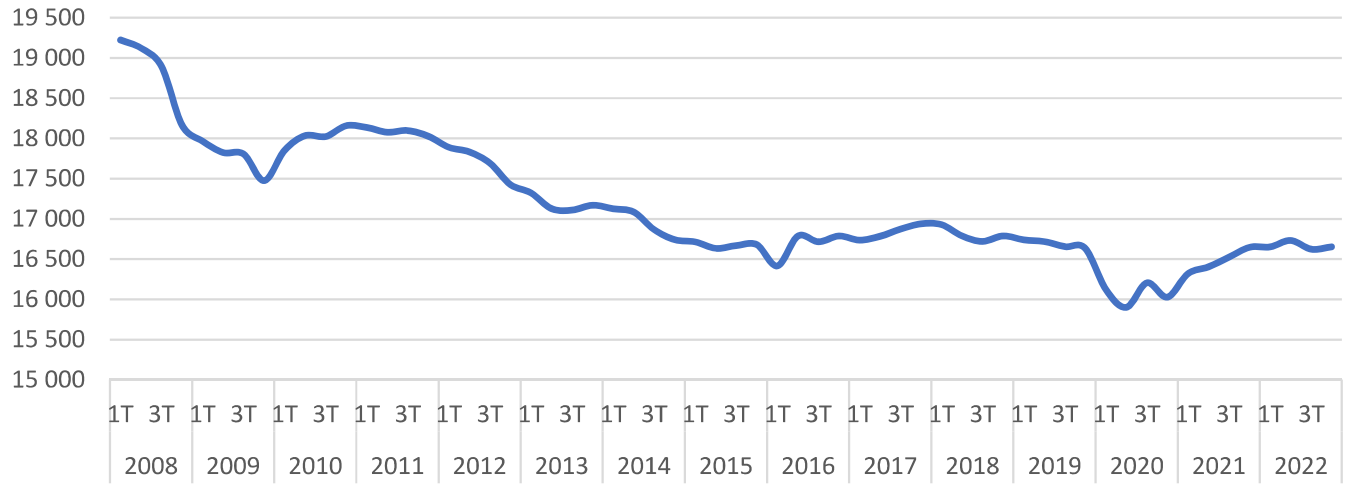

Source ACOSS – données CVS

Figure 2.74 ***Périmètre des zones d'emploi de Charleville-Mézières et de Sedan*** *(INSEE)*



3.2. … et un taux de chômage au plus bas.

Les données les plus récentes en matière de taux de chômage sont disponibles à l'échelle des zones d'emploi de Charleville-Mézières et Sedan.
Les périmètres géographiques sont plus larges que celui du SCoT Nord (voir cartographie ci-avant), cependant ces deux zones d'emploi permettent d'approcher de façon assez fine les évolutions du SCoT en ce qui concerne le taux de chômage, celui-ci représentant 80,1% des actifs âges de 15 à 64 ans de ces deux zones d'emploi (90,1% des actifs de la zone d'emploi de Charleville-Mézières et 63,3% de la zone d'emploi de Sedan)

La réduction continue du taux de chômage depuis 2015 sur l'ensemble des deux zones d'emploi vient conforter l'hypothèse d'une amélioration progressive des conditions d'emploi dans le SCoT Nord, même si l'écart reste important avec la moyenne nationale (taux de chômage national : 7,2% au 4ème trimestre 2022).
La réduction est telle que le taux de chômage observé sur la zone d'emploi de Charleville-Mézières en fin d'année 2022 (8,9%) est le plus faible enregistré au cours des 20 dernières années (hors cas particulier du 2ème trimestre 2020 marqué par les mesures gouvernementales exceptionnelles).

Figure 2.75 ***Taux de chômage sur les zones d'emploi de Charleville-Mézières et de Sedan***

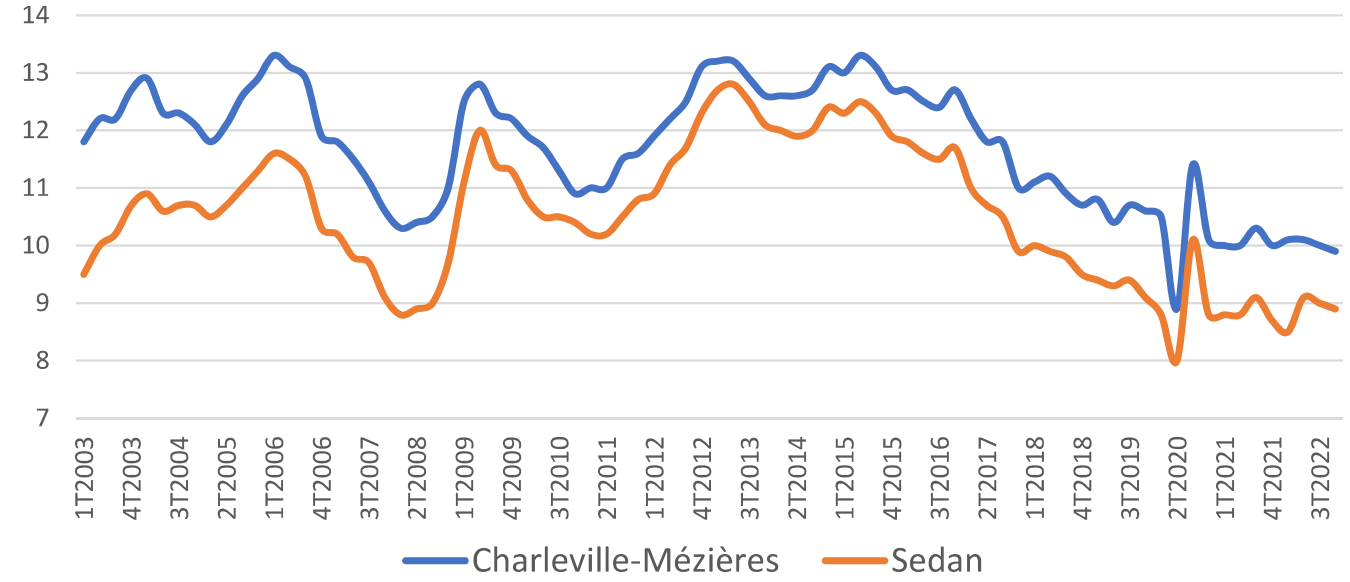

Source INSEE – données CVS – catégories ABC

3.3. Des centres-villes en pleine redynamisation

Avec pour objectifs de faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire, 16 des principaux centres-villes du territoire du SCoT Nord Ardennes ont signé une Opération de Redynamisation des Territoires en 2022, à savoir Bogny-sur-Meuse, Les Hautes-Rivières, Monthermé, Renwez, Rimogne, Rocroi, Carignan, Douzy, Mouzon, Charleville-Mézières, Sedan, Fumay, Givet, Revin, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand. Inscrites dans une dynamique volontariste et transversale de requalification d'ensemble, ces 16 communes, moteurs de développement du territoire, participent au développement localisé des principaux lieux de vie du territoire et notamment à l'accueil d'activités tertiaires.

Rappel figure 2.33 ***Communes couvertes par une opération de revitalisation de territoire, bénéficiant du programme Action Cœur de Ville ou du programme Petites Villes de Demain***

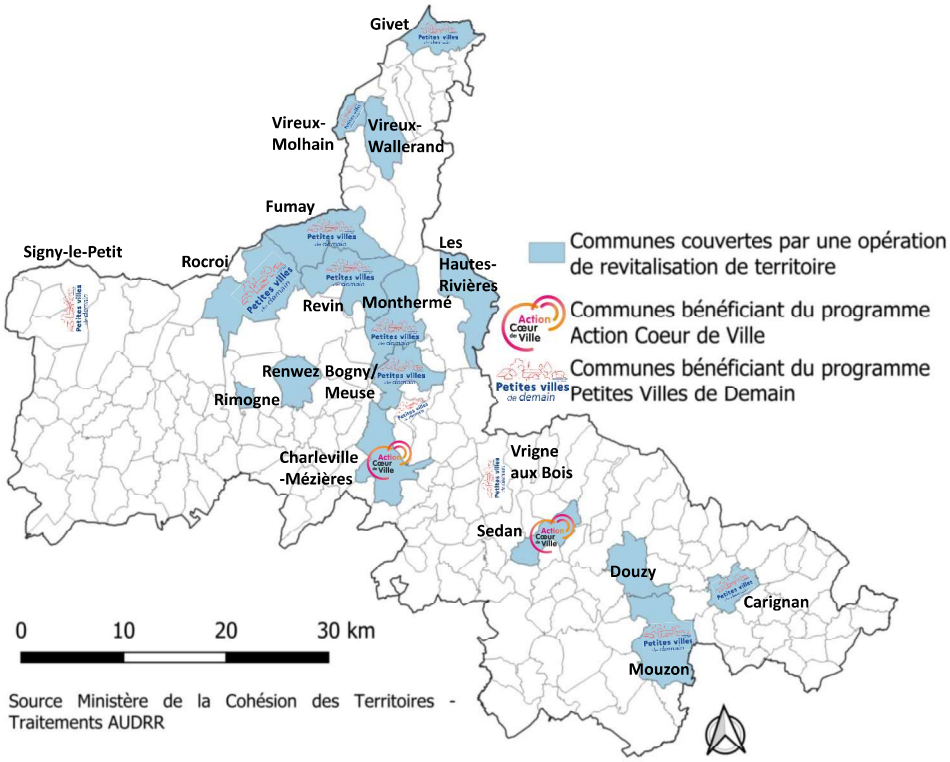

3.4. Des filières innovantes et/ou en développement

3.4.1. La filière bois

Figure 2.76 ***Le poids de la filière bois sur les Ardennes en 2019***

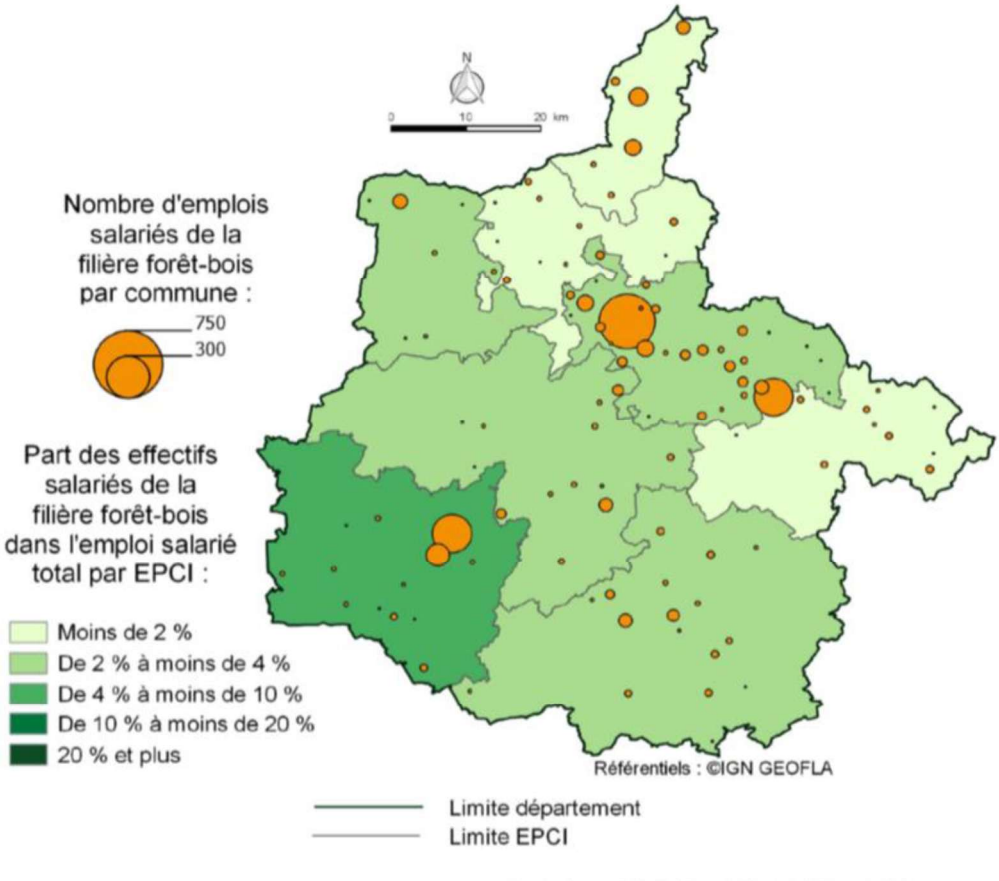

En 2019, la filière bois regroupait près de 1 800 salariés sur l'ensemble du département des Ardennes, dont la très grande majorité sur le périmètre du SCoT Nord Ardennes.
Les établissements les plus importants de la filière sur le territoire sont :

- Unilin SAS à Bazeilles
- ONF à Charleville-Mézières
- SAMB à Charleville-Mézières
- La Scierie Ardennaise à Charleville-Mézières
- SA Fermetures Richard à Charleville-Mézières
- Olfa à Signy-le-Petit

Parmi ces effectifs salariés, près de 700 relèvent du cœur de la filière dans le SCoT Nord Ardennes (activité pleinement liée au bois) et compte tenu du potentiel naturel offert par le territoire, le développement de la filière bois semble stratégique.

3.4.2. L'industrie agroalimentaire

En 2018, **l'industrie agroalimentaire regroupait environ un peu plus de 850 emplois** dans le SCoT Nord Ardennes, soit 1,2% de l'emploi total du territoire.

Figure 2.77 ***Répartition des effectifs salariés de l'industrie agroalimentaire sur le territoire en 2021***

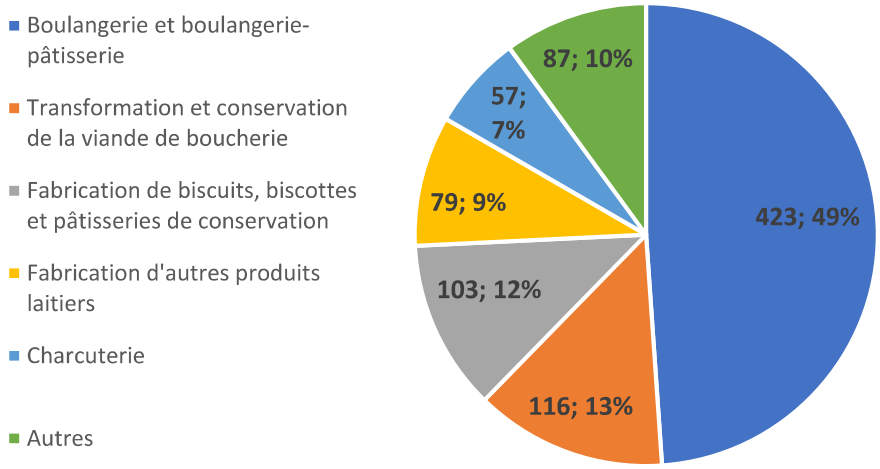

Source ACOSS 2021

Le secteur le plus important en termes d'effectifs salariés est la fabrication de produits de boulangerie pâtisserie, devant la transformation et la conservation de viande de boucherie.
Le site agroalimentaire le plus important du territoire est l'usine Mondelez France Biscuits Production spécialisée dans la production de biscuits et regroupant près de 150 salariés. Peuvent également être cités l'usine CANELIA à Rouvroy-sur-Audry (groupe Lactalis, fabrication de poudre de lait), ainsi que l'abattoir Bouchers Services à Remilly-Aillicourt ou l'Union Laitière du Nord-Est à Charleville-Mézières.
Compte tenu du poids du secteur, dans le cadre de la diversité des activités liées à l'agriculture sur le territoire du SCoT de même que la réponse aux besoins alimentaire locaux, le développement de l'agroalimentaire et notamment des activités de transformation représentent un enjeu.

3.4.3. La méthanisation

En 2021, 18 installations agricoles de méthanisation sont dénombrées sur le territoire du SCoT Nord Ardennes. **Le nombre d'installations a triplé entre 2016 et 2021**, ce qui en fait un secteur en pleine croissance, aux enjeux forts en matière d'insertion paysagère notamment. Dans le cadre du Pacte Ardennes, trois zones favorables au développement du biogaz ont été identifiées dans les Ardennes, dont la zone de Sedan. Il s'agira cependant d'encadrer ce développement et de rester vigilant quant au risque d'accaparement des terres pour répondre à des besoins énergétiques au détriment des besoins alimentaires.

Figure 2.78 ***Les méthaniseurs dans les Ardennes en 2021***

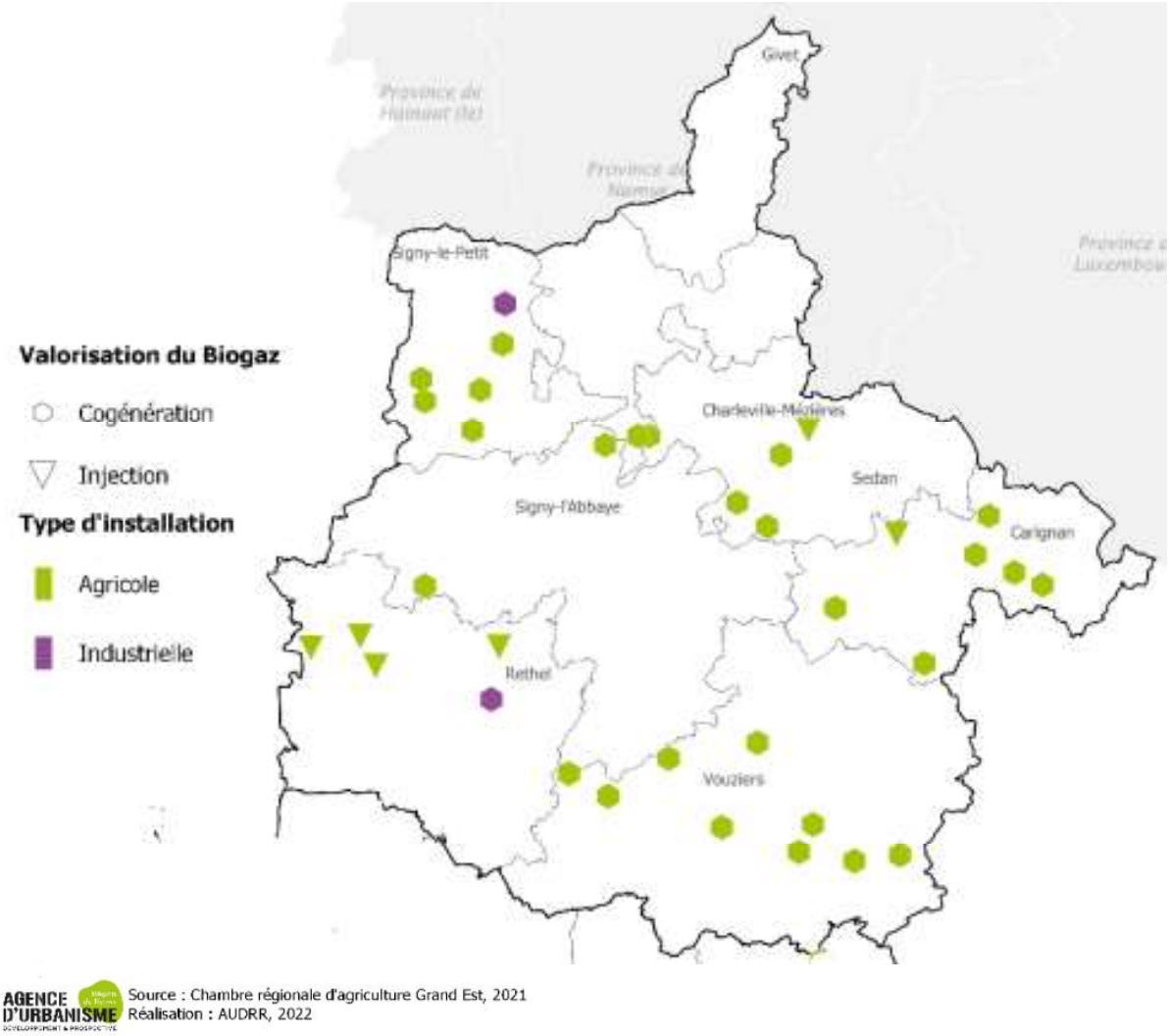

3.4.4. L'agriculture biologique et les circuits courts

Dans le SCoT Nord Ardennes, plus de 2900 hectares de surfaces sont certifiées bio en 2017 pour 37 exploitations, dont 31 ayant des productions animales bio. **Ce qui représente 31% de la production biologique du département**.
Sur le département des Ardennes la part des exploitations comprenant de l'agriculture biologique est passée de 3% en 2010 à 8% en 2020. La filière bio se développe et doit continuer à se renforcer notamment avec l'obligation depuis le 1er janvier 2022 de servir 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits biologiques dans la restauration collective.
Sur le territoire du SCoT Nord, l'offre en circuits courts se développe. En 2017, on comptabilise 37 structures proposant de la vente en circuits courts dont 31 proposant des produits issus de l'élevage et 6 proposant des produits issus de cultures. Des drives fermiers ont également été mis en place, à l'initiative de la Chambre d'Agriculture, à Charleville-Mézières, à Sedan et au lycée agricole à Saint Laurent. Cette initiative regroupe 27 producteurs du département.
On comptabilise plus de 50 points de vente à la ferme. On peut également citer les marchés et les commerces locaux qui encouragent les circuits courts.

3.4.5. L'économie circulaire

Les données présentées ici ont été calculées à partir d'une nomenclature mise au point par le Commissariat Général au Développement Durable en février 2017, afin de quantifier l'emploi dans l'économie circulaire.
Selon cette nomenclature, le SCoT Nord Ardennes compte près de 1 450 emplois dans l'approvisionnement durable (agriculture), plus de 200 dans la consommation responsable (location), plus de 550 dans l'allongement de la durée

d'usage (réparation / réutilisation) et plus de 1 100 dans le recyclage et la valorisation des déchets, **soit en tout plus de 3 300 emplois**.

Figure 2.79 ***Nombre d'emplois dans l'économie circulaire en 2019 dans le SCoT Nord Ardennes***

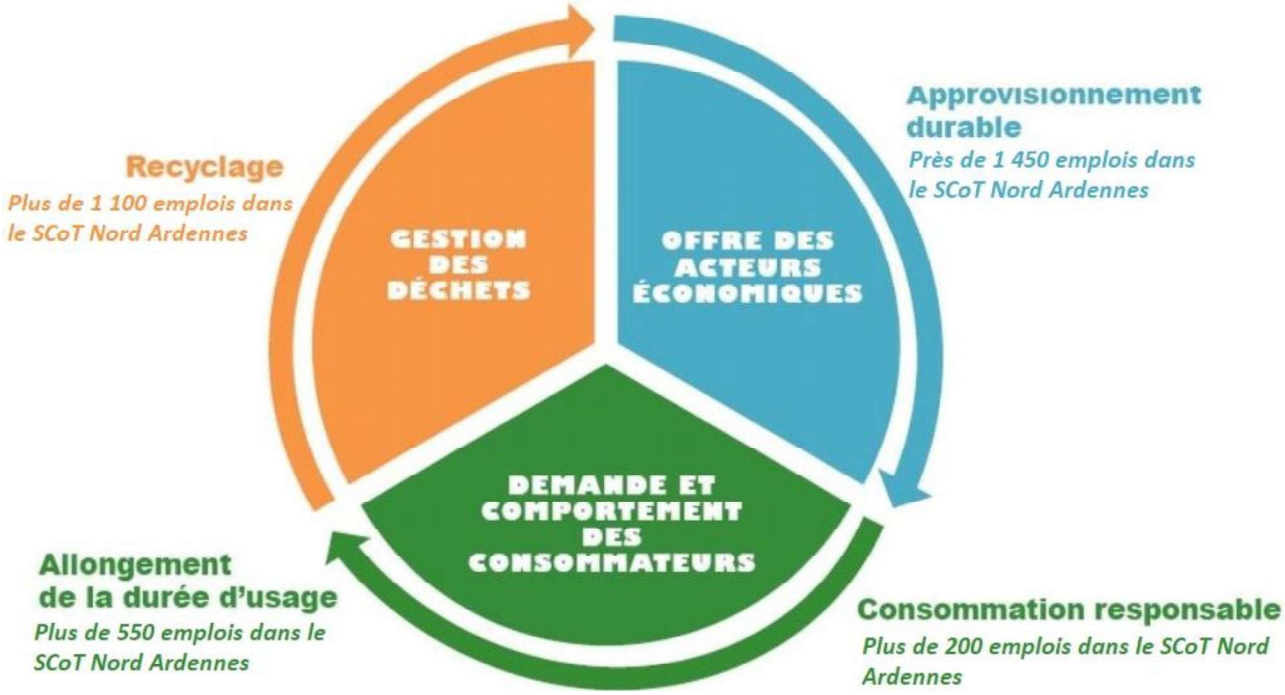

Source : INSEE / ACOSS / CGDD – Traitements AUDRR

Cependant, ce secteur peine à décoller dans le SCoT Nord Ardennes, s'inscrivant même en perte de vitesse depuis 2011, sur l'ensemble des segments d'activité à l'exception de la consommation responsable (location). En outre, les dernières données disponibles issues de l'ACOSS soulignent une stabilité de l'emploi sur les secteurs de la consommation responsable, de l'allongement de la durée d'usage et du recyclage, contrastant avec le redémarrage observé sur les autres pans de l'économie locale.

Figure 2.80 ***Evolution du nombre d'emplois relevant de l'économie circulaire sur le territoire***

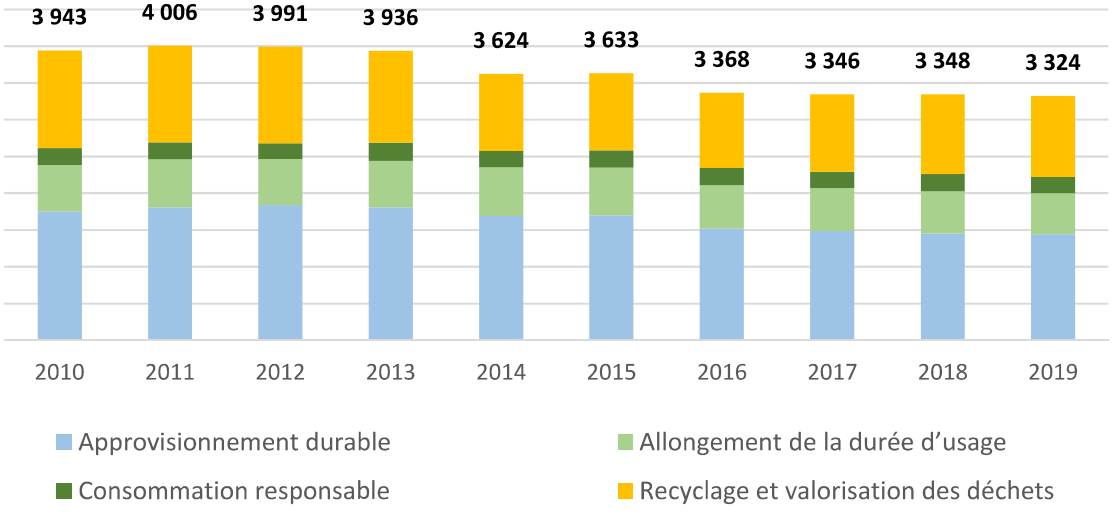

Source : INSEE / ACOSS / CGDD – Traitements AUDRR

3.4.6. Le tourisme : une bonne dynamique et des retombées à venir

Des retombées économiques déjà importantes ces dernières années

Le levier économique que constitue la filière tourisme pour l'ensemble du SCoT Nord peut être appréhendé via l'étude menée sur les « retombées économiques du Tourisme sur le département des Ardennes » par l'Observatoire Régional du Tourisme de La Champagne et de L'Ardenne.

Ainsi, en 2015, les **retombées économiques liées au Tourisme dans les Ardennes s'élevaient à 77 millions d'euros**. Ces retombées économiques correspondent à la valeur ajoutée générée par un secteur d'activité et réinjectée dans l'économie du territoire. Celles-ci se répartissaient de la façon suivante :

- **Les retombées économiques directes estimées à 15 millions d'euros** pour les entreprises caractéristiques du tourisme : hébergements touristiques, sites de visite, équipements structurants, activités et animations à vocation touristique.

- **Les retombées économiques indirectes estimées à 33 millions d'euros** pour les entreprises non caractéristiques du tourisme : entreprises dans lesquelles les touristes sont amenés à dépenser hors hébergements et activités de loisirs et culturelles.

- **Les retombées économiques induites estimées à 29 millions d'euros** correspondant aux flux financiers générés par les visiteurs dans l'économie locale par l'achat des prestataires touristiques auprès de leurs fournisseurs et dépenses des salariés du tourisme dans l'économie locale**.**

Enfin, cette analyse souligne l'effet levier du tourisme pour le territoire, car pour un euro de retombée économique directe, plus de 4€ de retombées économiques indirectes ou induites sont générées.

Une tendance à la hausse avant le coup d'arrêt lié à la crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID-19 a généré un coup d'arrêt à la hausse de la fréquentation des sites de visites et de loisirs du SCoT Nord Ardennes. De fait, plus de 370 000 visiteurs ont été dénombrés en 2019, soit 55 000 de plus qu'en 2010, après un point haut en 2017 à près de 405 000 visiteurs.

Figure 2.81 ***Evolution des sites de visites et de loisirs du SCoT***

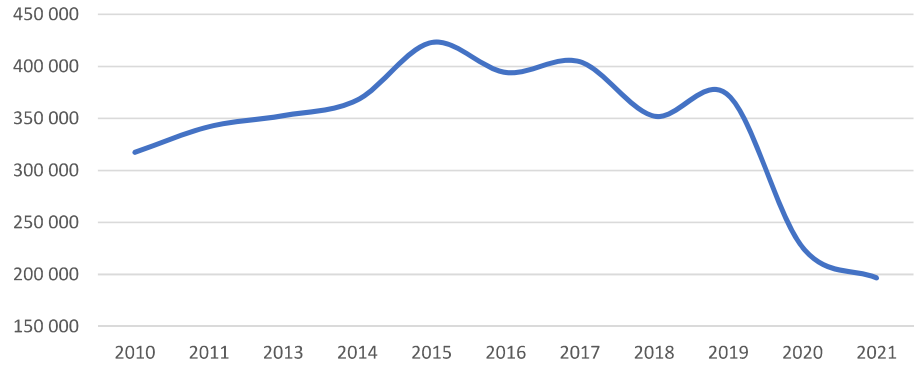

Source : ADT 08 & CCI 08 (absence de données en 2012) – Traitements AUDRR

En parallèle, le chiffre d'affaires lié directement au tourisme dans le SCoT Nord Ardennes a progressé de 33% entre 2010 et 2019 (soit +7,5 millions d'euros), après une pointe à plus de 34 millions d'euros en 2017. L'année 2021 a marqué un premier rebond par rapport à une année 2020 très dégradée.

Figure 2.82 ***Evolution du chiffre d'affaire lié au tourisme* du SCoT***

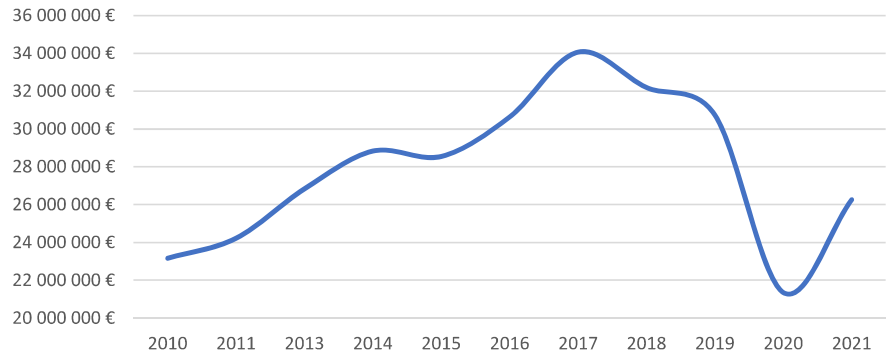

Source : ADT 08 & CCI 08 (absence de données en 2012) – Traitements AUDRR
**chiffre d'affaires lié à l'hébergement, aux sites de visites et de loisirs et à l'accueil*

Le nombre d'emplois liés directement au tourisme s'est également accru sur le territoire, passant de moins de 590 postes en 2010 à 700 postes en 2019, avant une contraction due aux restrictions sanitaires (550 postes en 2021).

Figure 2.83 ***Evolution du nombre d'emplois liés au tourisme* du SCoT***

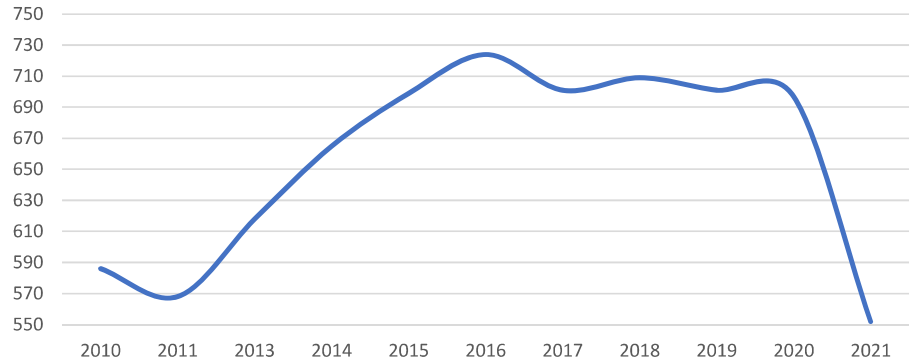

Source : ADT 08 & CCI 08 (absence de données en 2012) – Traitements AUDRR
*chiffre d'affaires / nombre d'emplois lié à l'hébergement, aux sites de visites et de loisirs et à l'accueil

Des évènements générateurs de retombées économiques qui se développent

L'exemple du Cabaret Vert, un festival de plus en plus rayonnant

Le festival du cabaret vert, tirant son nom d'un poème d'Arthur Rimbaud, originaire de Charleville-Mézières, se déroule dans cette même ville depuis de nombreuses années. Ne cessant de s'étoffer depuis sa création, il s'étale aujourd'hui sur 4 jours, et propose non seulement de nombreuses programmations musicales mais également différents ateliers artistiques tels que des diffusions de courts-métrages, des expositions de peinture, des ateliers de jonglerie, du théâtre de rue, du graffiti ou même un festival de bandes-dessinées.
Aussi, il faudra désormais compter avec le cabaret vert puisqu'il fait partis des 12 principaux festivals de musique en France et s'élève même parmi les plus importants du Grand Est.
D'après une enquête réalisée par la CCI en 2013, les retombées économiques globales étaient déjà estimées à près de **3,55 millions d'euros** à l'époque (aux 2/3 directes et 1/3 indirectes). De plus, 38% des professionnels de l'hôtellerie, de la restauration des cafés et des commerces alimentaires voyaient leur fréquentation augmenter. Des chiffres qui n'ont probablement fait qu'augmenter depuis.

L'exemple du désormais célèbre Festival des Marionnettes

Fondée en 1961, le festival Mondial des Théâtres de Marionnettes est un événement bisannuel, se déroulant à Charleville-Mézières, ville bien connue pour abriter l'École nationale supérieure des arts de la marionnette (ESNAM).
Ce festival rassemble de son côté plus de 150 000 spectateurs et génère près de **4,4 millions d'euros** de retombées économiques, réparti de la manière suivante selon la CCI Ardennes :

- *Hébergement : 882 000 €*
- *Restauration : 2,2 millions d'euros*
- *Commerces à dominante alimentaire : 444 000 €*
- *Commerces d'équipement de la personne : 664 000 €*

- *Commerces d'équipement de la maison : 97 000 €*
- *Autres commerces et services : 81 000 €*

Enfin, à ces montants s'ajoutent les dépenses du festival dans les entreprises locales, s'élevant à près de 330 000 €.
Un des enjeux pour le territoire du SCoT est bien de **faire profiter à l'ensemble du territoire des retombées économiques** de ce genre d'évènement comme des autres qui sont organisés toute l'année. En corollaire, leur bonne accessibilité à travers l'ensemble du territoire parait également importante.

La mise en valeur du patrimoine fortifié en vue d'une candidature à l'Unesco, un nouveau potentiel de développement de l'attractivité touristique du territoire

Une étude plus approfondie sur la connaissance du patrimoine de défense et de fortifications Nord-Ardennais est en cours d'élaboration sous la forme d'un atlas typologisé. L'inventaire précis de ce patrimoine a en effet mis en lumière la grande richesse et la diversité de ce patrimoine insuffisamment connu et valorisé. Réparti sur l'ensemble du territoire, il est révélateur d'une identité patrimoniale commune et plurielle par ses typologies et son importance en nombre. Il représente une fresque chronologique des systèmes de fortifications ardennais de l'époque antique au XXème siècle. Une réflexion et une analyse scientifique, historique et paysagère plus poussées permettront de poser les bases d'un dossier de candidature à l'Unesco, mobilisant de nombreux acteurs privés et publics du territoire.
Cette identité patrimoniale liée aux fortifications est aujourd'hui le support d'évènements et d'animations culturels locaux qui enrichissent l'offre touristique. **Elle constitue un potentiel de développement de l'attractivité touristique majeur sur l'ensemble du territoire, qui va croître au fur et à mesure de l'avancement des recherches et du dossier de candidature.**

3.4.7. La logistique, des potentialités de développement ?

Le SCoT Nord comptait en 2021 plus de 1 600 salariés travaillant dans la logistique (hors logistique interne), dont plus de 900 dans l'acheminement des matières (transport de marchandises).
Les effets du prolongement de l'A304 vers la Belgique (ouverture complète en juillet 2018) demeurent encore modestes, même si l'on note de nouveau une légère tendance à la hausse depuis cette date (60 emplois salariés supplémentaires entre 2018 et 2021). De même, si une progression des mises en chantier d'entrepôts apparaît entre 2019 et 2021, le niveau d'activité demeure dans les standards observés sur le territoire depuis 2012 et ne permet donc pas de conclure à un « effet A304 ».

Figure 2.84 ***Evolution du nombre de salariés travaillant dans la logistique***

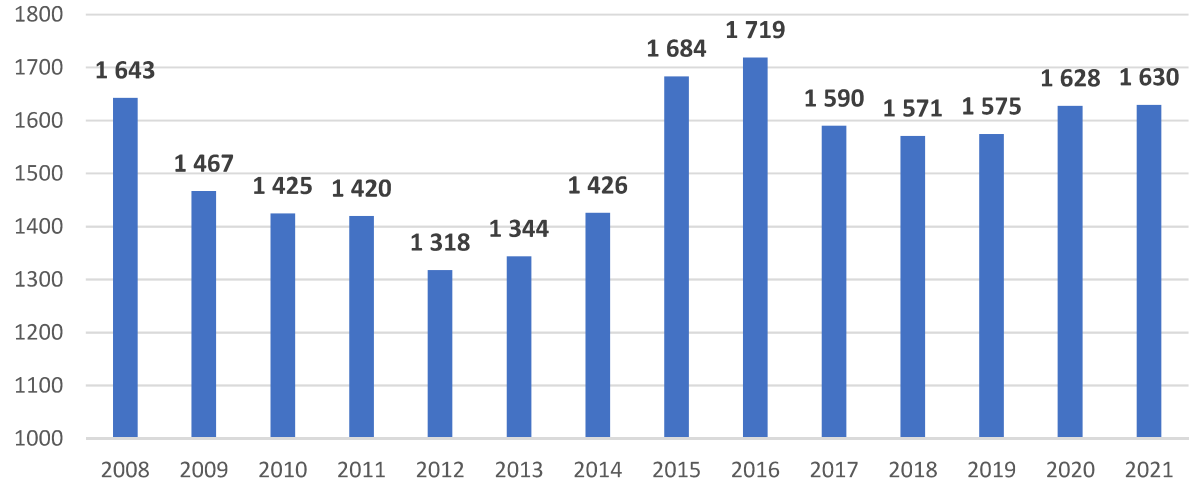

Source ACOSS

Figure 2.85 ***Répartition des salariés de la logistique par secteur d'activité en 2021***

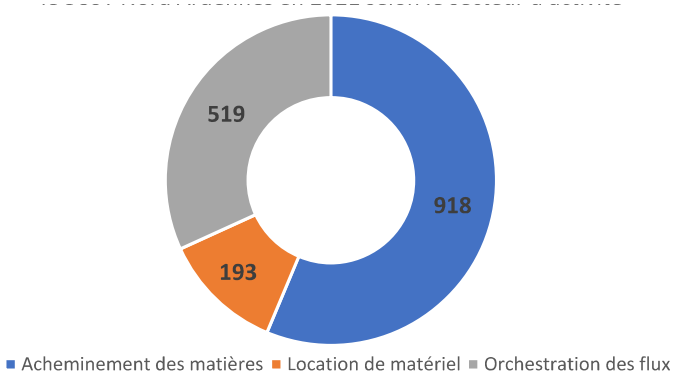

Source ACOSS

Figure 2.86 ***Evolution des mises en chantier d'entrepôts sur le SCoT en m²***

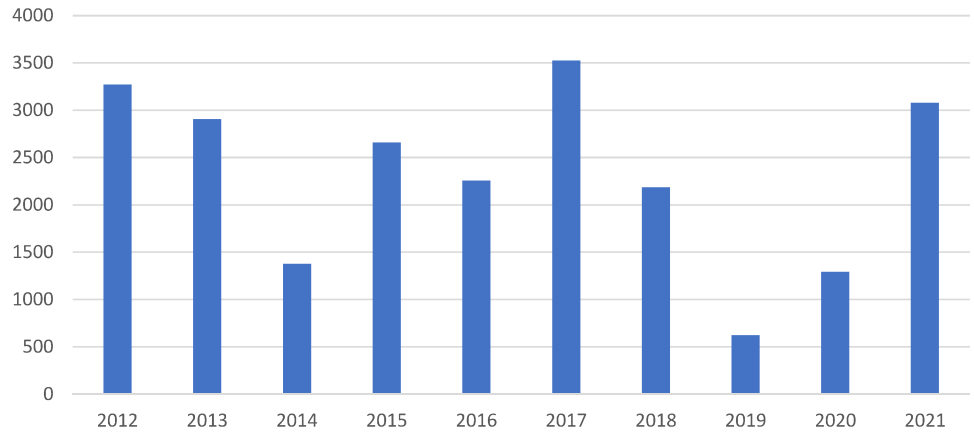

Source SDES

Les principaux établissements de la filière Logistique dans le SCoT Nord Ardennes sont :

- Transport de marchandises :
  - Monnier Borsu Sitradel à Donchery (70 salariés)
  - Transports Archereau à Prix les Mezieres (60 salariés)
  - Walbaum à Tournes (50 salariés)
  - Dubercq Transports Logistique à Rocroi (40 salariés)
  - Alloin Transports à Charleville Mézières (30 salariés)
  - Transports Robinet à Haybes (40 salariés)
  - Albert Blin & Cie à Bogny sur Meuse (50 salariés)

- Orchestration des flux (entreposage, stockage, manutention, affrètement, ..) :
  - SNCF Réseau à Charleville Mézières (60 salariés)

- Location de matériel :
  - Truck Location à Warcq (190 salariés)

Source ACOSS

Les zones d'activités accueillant de la logistique sont au nombre de 41 sur le territoire, principalement situées à proximité des axes routiers structurants comme l'A34, l'A304, la N43 ou la N58.

Figure 2.86 ***Zones d'activités du SCoT Nord Ardennes accueillant de la logistique***

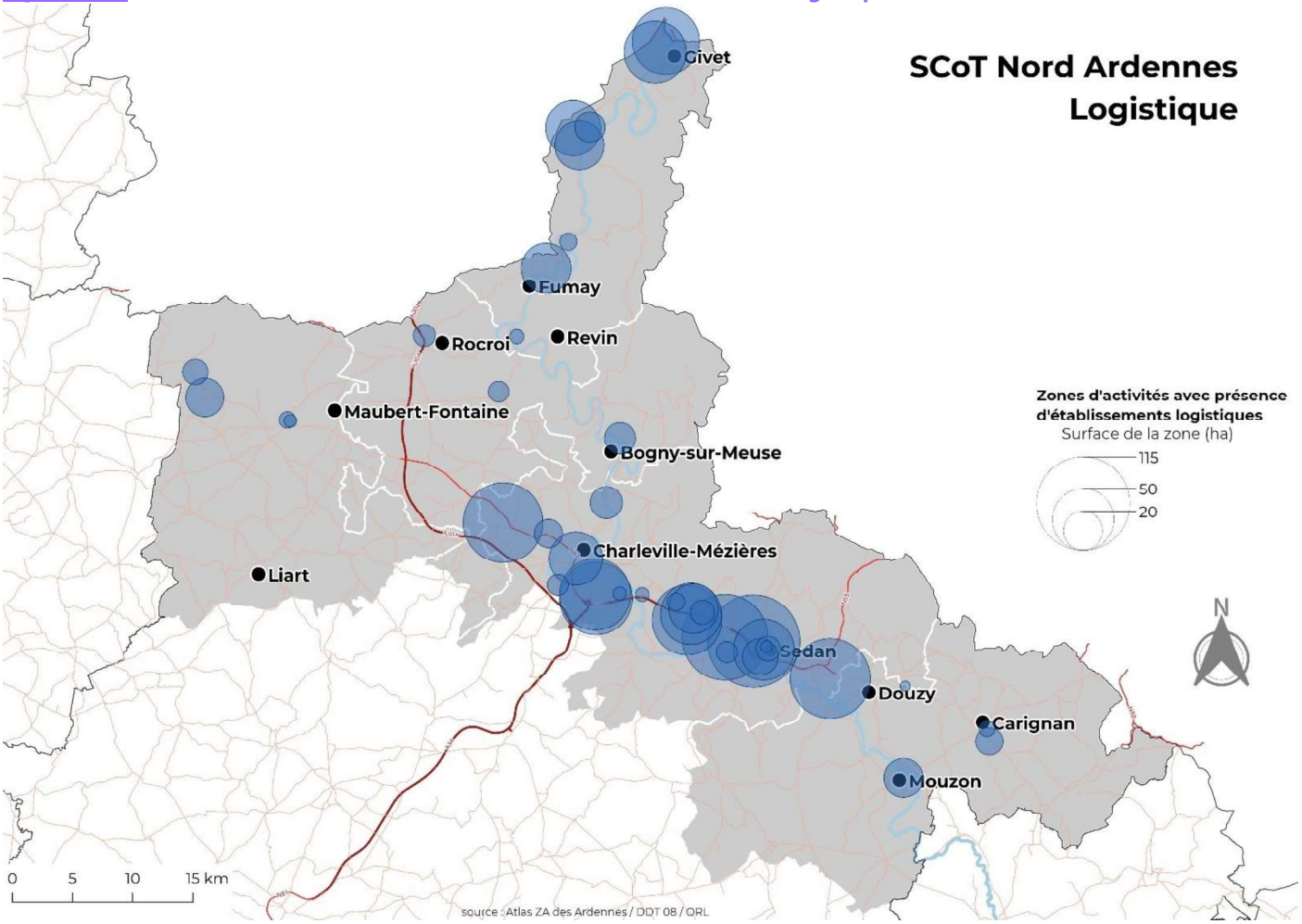

Source Atlas ZA des Ardennes / DDT 08

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud'Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

SCoT Nord-Ardennes

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 1 – DIAGNOSTIC

PARTIE 3

LES PRÉVISIONS

économiques et démographiques,

et les besoins en logements

Table des matières

1. LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES À LA BASE DU SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT 4

1.1. Des indicateurs particulièrement positifs permettant d'être optimiste 4

1.1.1. Une dynamique au long court 4

1.1.2. Des tendances fortes 6

1.1.3. Le fort soutien des pouvoirs publics 9

1.2. Des incertitudes possibles liées au contexte actuel mais une reprise rapide 10

1.3. Vers des prévisions économiques à horizon de 20 ans 11

2. Les prévisions démographique et les besoins en logements nouveaux 13

2.1. Un scénario tendanciel de l'INSEE pour le moins fragile, notamment au regard de certains signaux positifs 13

2.2. Les prévisions démographiques à horizon 2045 14

2.3. Un impact du vieillissement sur les besoins en logements futurs à ne pas ignorer 15

2.4. Des besoins en logements globaux vers une production de logements nouveaux estimée par le SCoT 16

2.4.1 Une approche didactique permettant d'estimer le besoin en logements nouveaux et de nourrir les orientations du DOO 16

2.4.2 L'esprit de la méthode de calcul des besoins en logements 16

2.4.3 Le calcul des besoins en logements globaux 17

2.4.4 L'estimation de logements nouveaux retenue et répartie géographiquement dans le Document d'Orientation et d'Objectifs 20

1. LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES À LA BASE DU SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le scénario de développement économique exposé ci-après est construit à partir d'éléments d'observation issus de la partie 2 du diagnostic sur « l'économie et les besoins identifiés en matière de commerce et de services, d'artisanat, de logistique, de tourisme et d'agriculture », que ce soit à travers « la photographie actuelle du territoire », ou « la situation économique qui s'améliore ».
Autant d'indicateurs et d'analyses extraites du diagnostic et exposés ci-après qui permettent de construire une base de prévisions théoriques, complétées ensuite de l'ambition politique et stratégique portée par les élus du SCoT, souhaitant renouer avec une croissance économique suffisamment forte pour retrouver une attractivité démographique significative sur l'ensemble du territoire.

1.1. Des indicateurs particulièrement positifs permettant d'être optimiste

1.1.1. Une dynamique au long court

Un stock d'établissements en croissance continue, soutenue par la bonne dynamique de la création d'entreprises et le développement des micro-entreprises

Le levier de la création d'entreprises s'avère, jusqu'ici, nettement plus profitable au territoire que celui de l'attractivité vis-à-vis d'entreprises extérieures.
De fait, depuis 2010, 1 350 établissements sont créés en moyenne par an dans le SCoT Nord Ardennes, apportant un **gain d'environ 1 200 emplois pérennes à 3 ans au territoire***.
Cependant, une part de plus en plus significative de ces emplois demeure plutôt précaire, compte tenu de la forte hausse de la création d'entreprises individuelles, et plus particulièrement des micro-entreprises.

**estimation d'emploi réalisée en prenant en compte la taille des établissements créés dans le SCOT Nord Ardennes depuis 2010 et le taux de survie de ces établissements à 3 ans*

Rappel figure 2.6 ***Evolution du nombre de créations d'établissements***

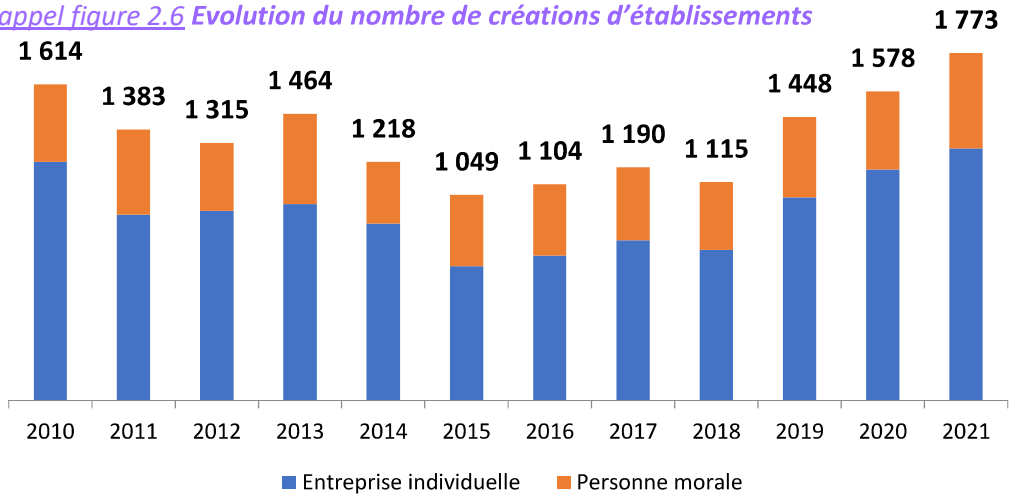

Source INSEE – Champ marchand hors agriculture

Soutenu par la dynamique de la création d'entreprises, le stock d'établissements du Nord Ardennes s'est nettement accru en dix ans, passant de moins de 12 900 unités à plus de 15 800.
Si cette progression est commune aux entreprises individuelles (2 000 établissements supplémentaires entre 2010 et 2020) et aux personnes morales (900 établissements supplémentaires), la forte hausse des premières nommées souligne la mutation progressive du tissu économique local liée au développement du statut de micro-entrepreneur.

Rappel figure 2.11 ***Evolution du nombre d'établissements sur le territoire***

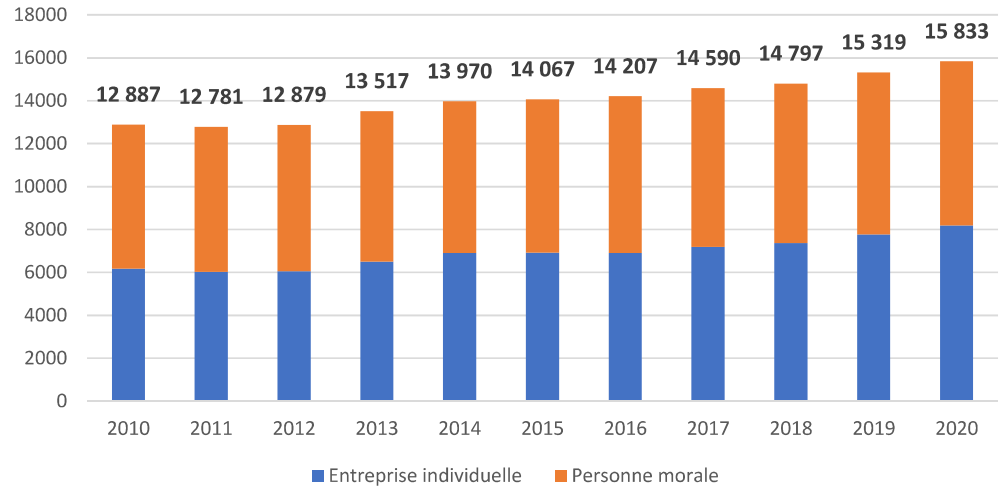

Source INSEE

Bien que logiquement centrée en premier lieu sur Charleville-Mézières (+ 700 établissements entre 2010 et 2020, soit une augmentation du stock de 20,5%), **cette progression du nombre d'établissements concerne la quasi-totalité du territoire**. Givet a ainsi vu son stock progresser de façon très significative (+ 120 unités, soit +28%), de même que Villers Semeuse (+80 unités, +41%) ou Douzy (+70 unités, +67%). En revanche, Sedan a connu une hausse nettement plus modérée : +170 établissements, soit une hausse de « seulement » 14,5%.

Rappel figure 2.12 ***Evolution du stock d'établissements entre 2010 et 2020***

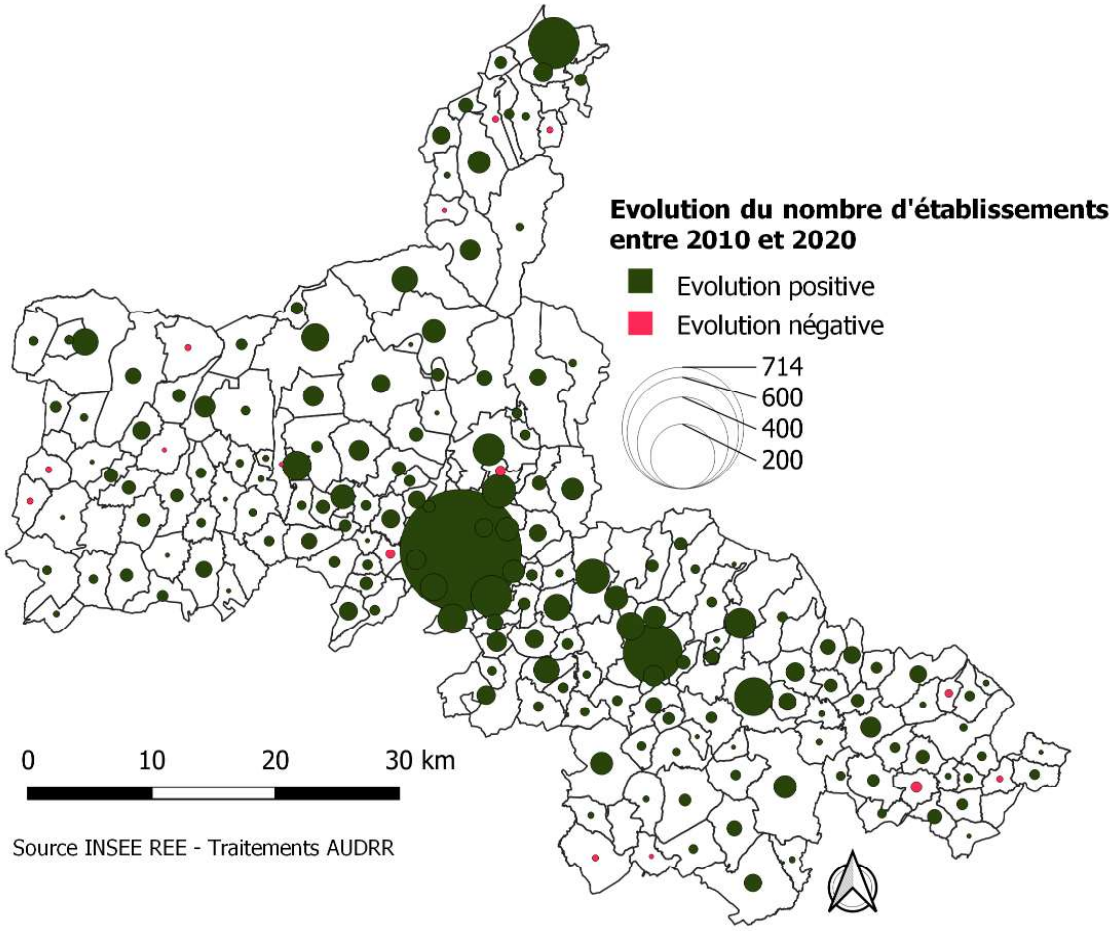

1.1.2. Des tendances fortes

Un niveau d'emplois qui se redresse …

Alors que le territoire a connu une forte décrue de l'emploi au cours de la dernière décennie en raison notamment de la désindustrialisation (-8,8% entre 2010 et 2019, contre -7,7% pour le département et -3,4% pour le Grand Est), **le recul a eu tendance à ralentir au cours des dernières années**. De fait, les évolutions de l'emploi salarié du secteur privé observées depuis 2017 s'avèrent sensiblement moins dégradées que celles des années précédentes. L'année 2021 s'est ainsi soldée par une (très) légère hausse de l'emploi salarié dans le secteur privé par rapport à la période ante crise sanitaire (année 2019), à hauteur de +0,1% (soit une cinquantaine de postes créés).

Rappel figure 2.69 ***Evolution de l'emploi total entre 2010 et 2019***

	Nombre d'emplois		Evolution 2010 - 2019	
	2010	2019		
SCoT Nord Ardennes	**79 467**	**72 490**	**-6 976**	**-8,8%**
Ardennes	98 878	91 217	-7 661	-7,7%
Grand Est	2 147 234	2 073 968	-73 266	-3,4%
France entière	26 332 642	26 715 053	382 411	+1,5%

Source INSEE

Rappel figure 2.70 ***Evolution de l'emploi salarié privé***

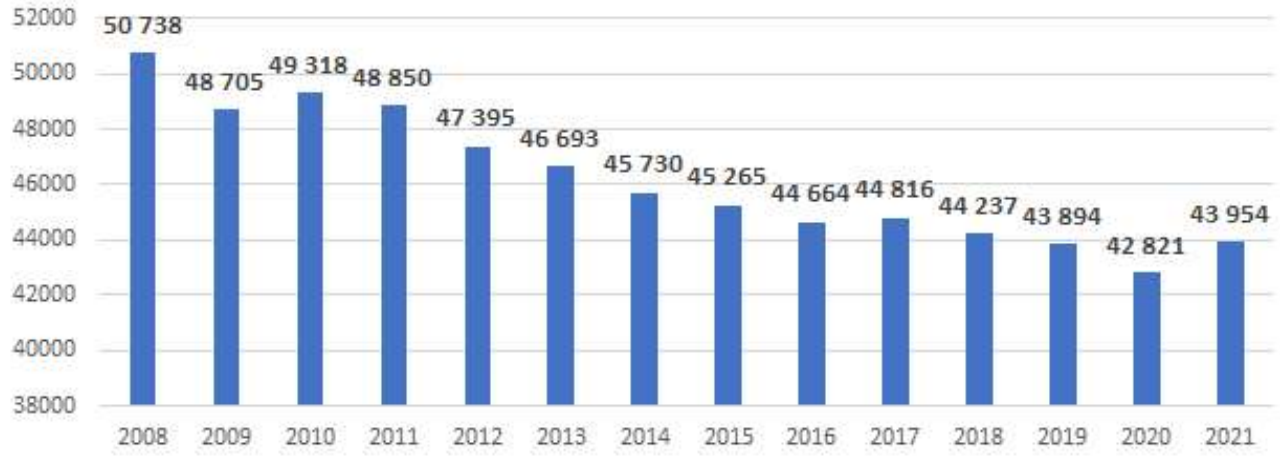

Source ACOSS

Rappel figure 2.71 ***Evolution annuelle de l'emploi salarié privé***

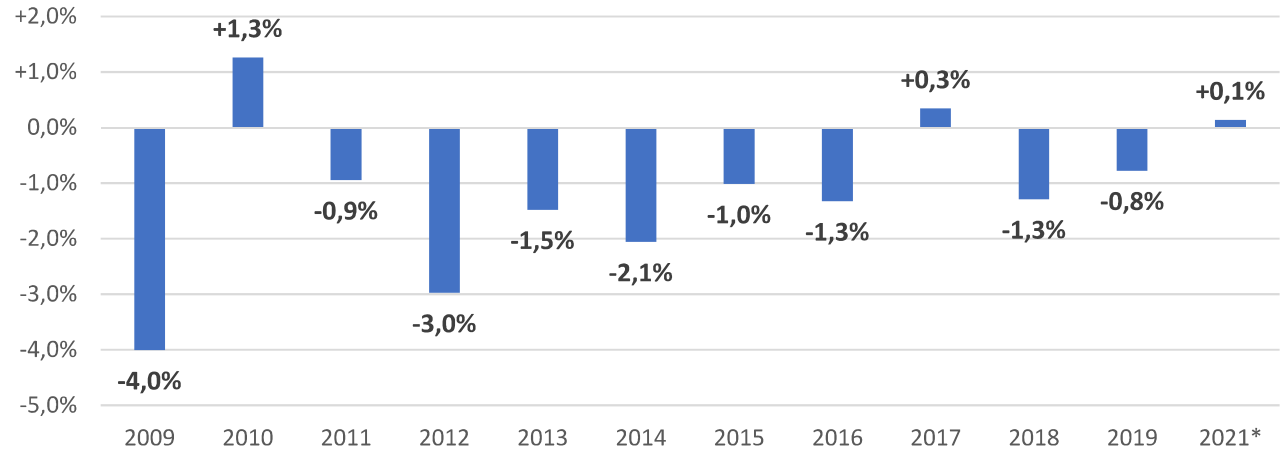

Source ACOSS

*compte tenu du caractère exceptionnel de l'année 2020 (crise sanitaire avec confinements), l''évolution 2021 est calculée par rapport à l'année 2019

Par ailleurs, **des données plus récentes sont disponibles à l'échelle des zones d'emploi de Charleville-Mézières et de Sedan.**

Les périmètres géographiques sont plus larges que celui du SCoT Nord (voir cartographie ci-après), cependant ces deux zones d'emploi permettent d'approcher de façon assez fine les dernières évolutions du SCoT en ce qui concerne l'emploi salarié du secteur privé, le SCoT représentant 88,6% des emplois salariés du secteur privé de ces deux zones d'emploi (95,8% des emplois de la zone d'emploi de Charleville-Mézières et 73,5% de la zone d'emploi de Sedan)

Ces données révèlent que l'amélioration observée en 2021 sur le front de l'emploi s'est confirmée en 2022. Ce constat prévaut toutefois essentiellement pour la zone d'emploi de Charleville-Mézières, laquelle s'inscrit en hausse de +1,1% en 2022 par rapport à 2021, contre une stabilité pour la zone d'emploi de Sedan.
Globalement, les deux zones d'emploi cumulées affichent une progression de +0,7% en 2022 par rapport à l'année précédente.

Rappel figure 2.72 ***Evolution de l'emploi salarié privé dans la zone d'emploi de Charleville-Mézières***

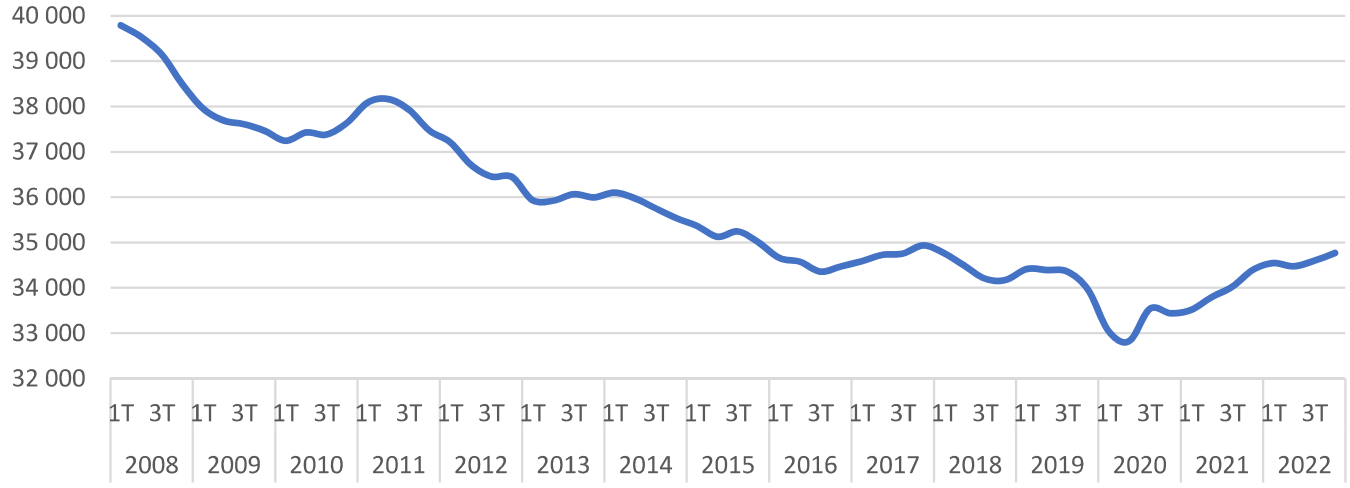

Source ACOSS – données CVS

Rappel figure 2.73 ***Evolution de l'emploi salarié privé dans la zone d'emploi de Sedan***

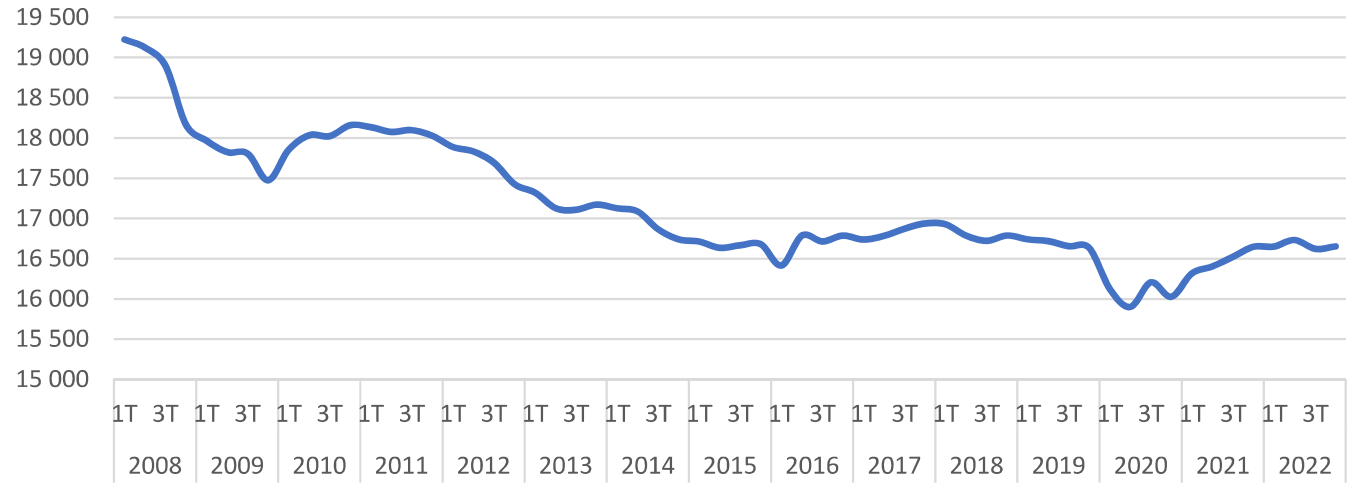

Source ACOSS – données CVS

Rappel figure 2.74 ***Périmètre des zones d'emploi de Charleville-Mézières et de Sedan*** *(INSEE)*



… et un taux de chômage au plus bas.

Les données les plus récentes en matière de taux de chômage sont disponibles à l'échelle des zones d'emploi de Charleville-Mézières et Sedan.

Les périmètres géographiques sont plus larges que celui du SCoT Nord (voir cartographie ci-avant), cependant ces deux zones d'emploi permettent d'approcher de façon assez fine les évolutions du SCoT en ce qui concerne le taux de chômage, celui-ci représentant 80,1% des actifs âges de 15 à 64 ans de ces deux zones d'emploi (90,1% des actifs de la zone d'emploi de Charleville-Mézières et 63,3% de la zone d'emploi de Sedan)

La réduction continue du taux de chômage depuis 2015 sur l'ensemble des deux zones d'emploi vient conforter l'hypothèse d'une amélioration progressive des conditions d'emploi dans le SCoT Nord, même si l'écart reste important avec la moyenne nationale (taux de chômage national : 7,2% au 4ème trimestre 2022).

La réduction est telle que le taux de chômage observé sur la zone d'emploi de Charleville-Mézières en fin d'année 2022 (8,9%) est le plus faible enregistré au cours des 20 dernières années (hors cas particulier du 2ème trimestre 2020 marqué par les mesures gouvernementales exceptionnelles).

Rappel figure 2.75 ***Taux de chômage sur les zones d'emploi de Charleville-Mézières et de Sedan***

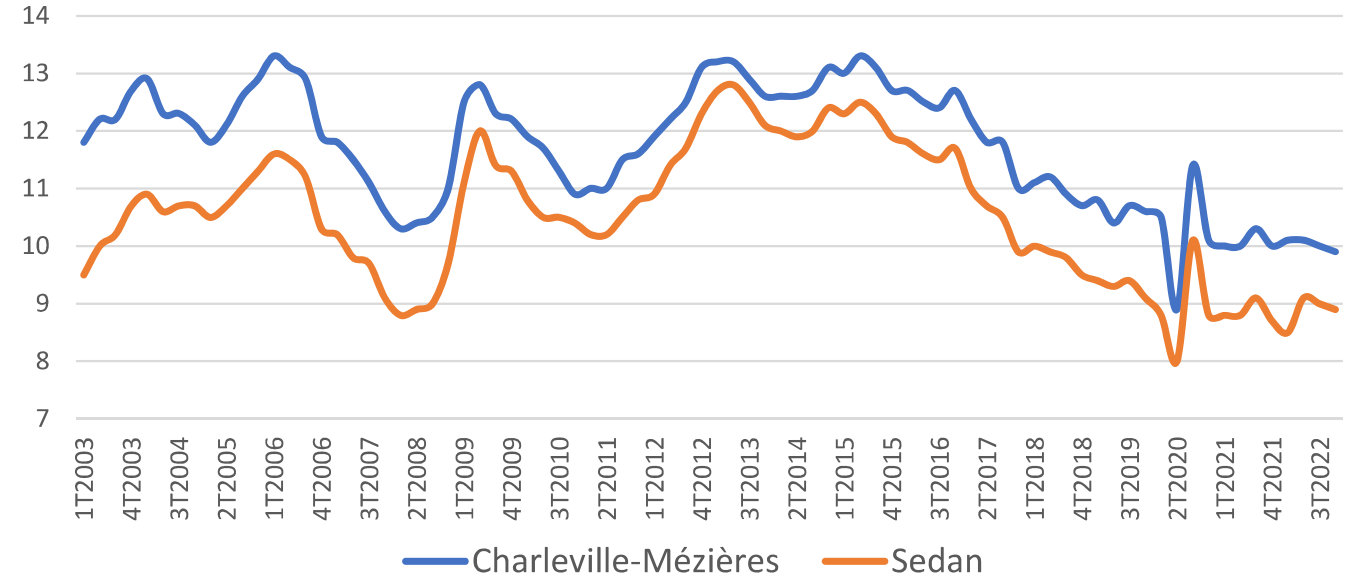

Source INSEE – données CVS – catégories ABC

1.1.3. Le fort soutien des pouvoirs publics

Des centres-villes en pleine redynamisation.

Avec pour objectifs de faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire, 16 des principaux centres-villes du territoire du SCoT Nord Ardennes ont signé une Opération de Redynamisation des Territoires en 2022, à savoir Bogny-sur-Meuse, Les Hautes-Rivières, Monthermé, Renwez, Rimogne, Rocroi, Carignan, Douzy, Mouzon, Charleville-Mézières, Sedan, Fumay, Givet, Revin, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand. Inscrites dans une dynamique volontariste et transversale de requalification d'ensemble, ces 16 communes, moteurs de développement du territoire, participent au développement localisé des principaux lieux de vie du territoire et notamment à l'accueil d'activités tertiaires

Rappel figure 2.33 ***Communes couvertes par une opération de revitalisation de territoire, bénéficiant du programme Action Cœur de Ville ou du programme Petites Villes de Demain***

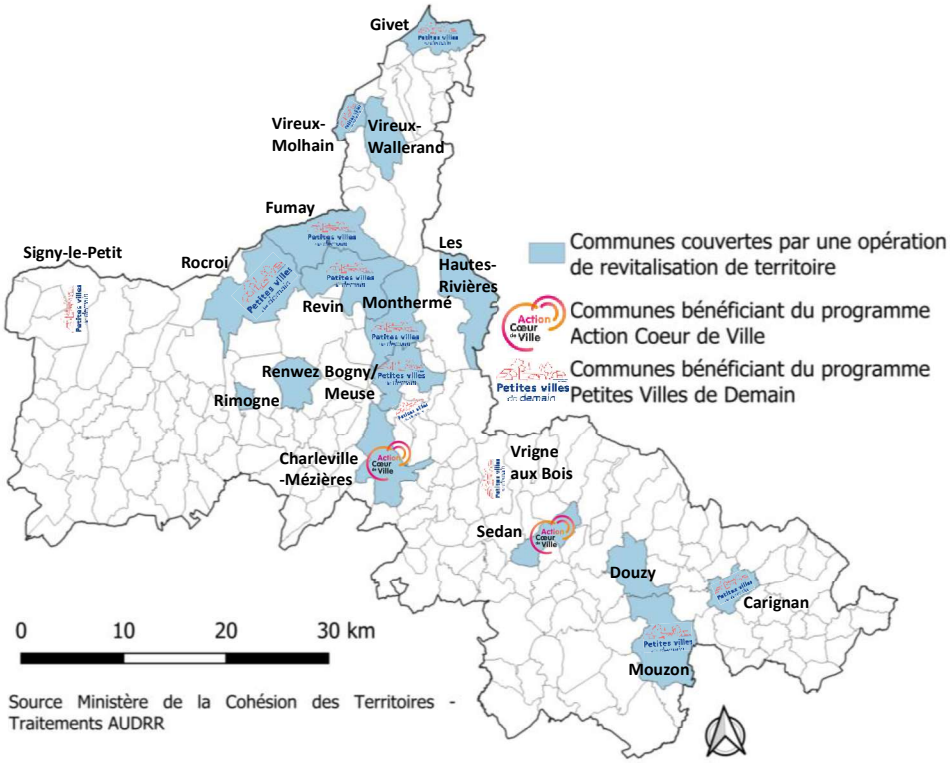

Un campus Sup Ardenne en pleine expansion

Le développement de l'offre de formation, notamment dans le supérieur, est à même de contribuer à la « rétention » d'une partie de la population des moins de 25 ans, régulièrement contrainte au départ pour accéder à des formations non disponibles localement. L'objectif est d'atteindre 4 000 étudiants dans l'enseignement supérieur à horizon 2026, soit 1 100 étudiants de plus qu'actuellement (2 900 en 2023).

1.2. Des incertitudes possibles liées au contexte actuel mais une reprise rapide

Le contexte actuel reste marqué par des incertitudes : guerre en Ukraine, tensions sur les marchés des matières premières et l'énergie, …

Dans ce cadre, les prévisions de la Banque de France (datant de mars 2023) pour le PIB de la France sont les suivantes: ralentissement marqué en 2023 (+0,6), reprise en 2024 (+1,2) et 2025 (+1,7).

Figure 3.1 ***Evolution annuelle du PIB en France***

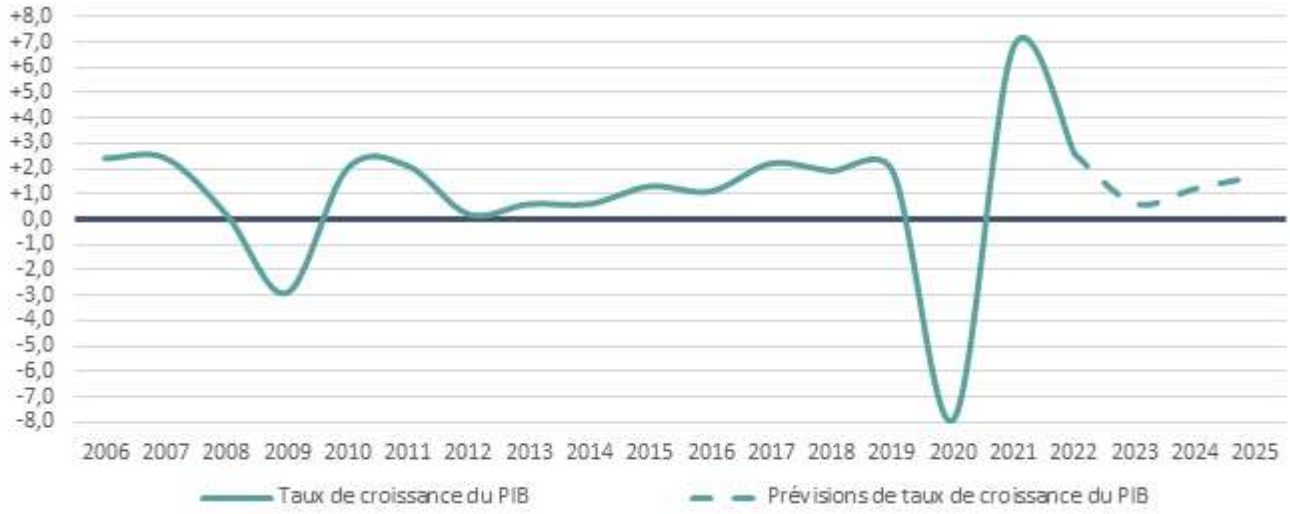

Source INSEE 2006-2022 & Prévisions banque de France 2023-2025 – Traitements AUDRR

L'impact sur l'emploi serait, comme habituellement, décalé dans le temps : après le rebond en 2022 soutenu par la levée des contraintes sanitaires, l'emploi salarié marchand commencerait à fléchir en 2023, avant une reprise courant 2025. En parallèle, le taux de chômage suivrait donc un profil en cloche.

Figure 3.2 ***Evolution des emplois salariés marchands en France***

En millions

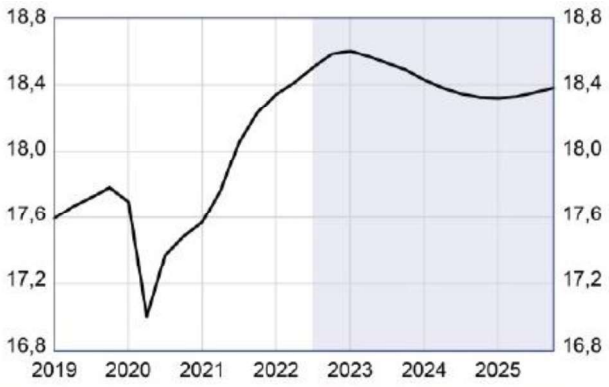

Figure 3.3 ***Taux de chômage en France***

Au sens du BIT, en % de la population active

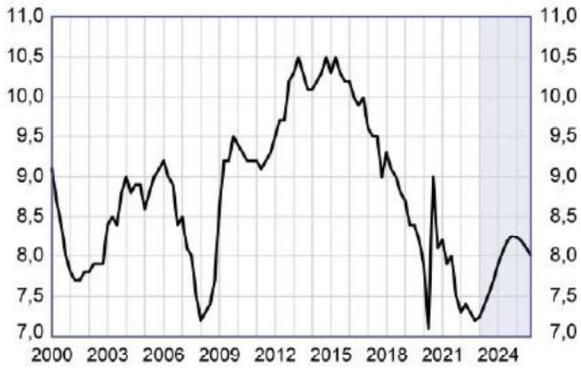

Source INSEE jusqu'au 2ème trimestre 2022 pour les emplois salariés et 4ème trimestre 2022 pour le taux de chômage, projections Banque de France au-delà

Une reprise attendue

A l'échelle du SCoT Nord Ardennes aucune prévision économique n'est disponible ; cependant les dernières données de l'emploi salarié du secteur privé sur la zone d'emploi de Reims et les projections nationales de la Banque de France permettent de donner un cadre assez précis quant à l'évolution de l'emploi salarié privé à moyen terme (horizon 2025) sur le territoire. Ainsi, les hypothèses retenues pour les prévisions à moyen terme dans le SCoT Nord Ardennes sont les suivantes :

- Pour 2022 : taux de croissance de +0,7% (soit le taux de croissance à un an au 4ème trimestre 2022 des zones d'emploi cumulées de Charleville-Mézières et Sedan, source ACOSS)
- Pour 2023-2025 : évolutions similaires aux prévisions nationales de la Banque de France (datant de mars 2023), à savoir :
    - 2023 : recul jusqu'au niveau d'emploi de mi 2022
    - Fin 2024 : recul jusqu'au niveau d'emploi de fin 2021
    - Fin 2025 : rebond jusqu'au niveau d'emploi de fin 2023

Figure 3.4 ***Evolution des effectifs salariés du secteur privé dans le SCoT Nord – Prévisions à moyen terme***

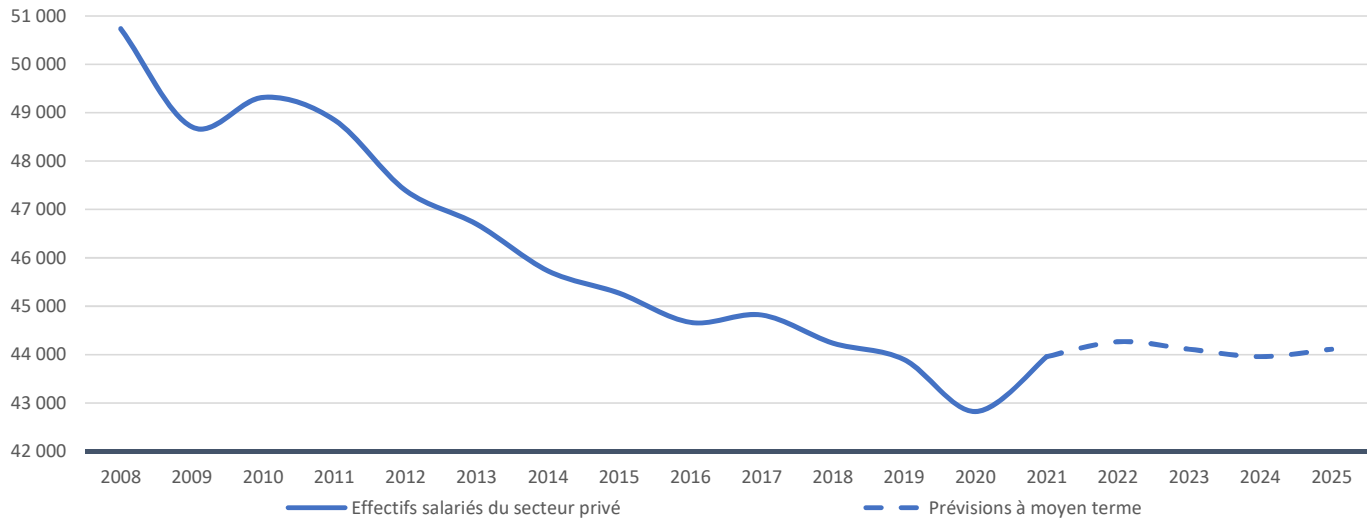

Source ACOSS 2006-2021 & Prévisions AUDRR au-delà

1.3. Vers des prévisions économiques à horizon de 20 ans

Compte tenu des nombreux éléments encourageants évoqués ci-avant, parmi les 3 scénarios de développement économique imaginés et exposés ci-après, **l'hypothèse la plus haute a été retenue**.

Les trois scénarios initiaux, pour information :

- **L'hypothèse basse** : dans ce scénario, le redémarrage de l'activité observé sur le territoire, et notamment le retour à une croissance de l'emploi en 2021 et 2022 ne perdure pas et le SCoT nord connait de nouveau une phase de décroissance similaire à celle enregistrée entre 2008 et 2019 (soit une évolution annuelle de l'emploi salarié du secteur privé de – 1,2%).
  Il apparait toutefois hautement improbable que le territoire enregistre de nouveau un tel niveau de décroissance, d'autant plus sur une période aussi longue, les activités les plus « fragiles » ont déjà perdu un grand nombre d'emplois.
- **L'hypothèse centrale** : dans ce scénario, le redémarrage de l'activité observé sur le territoire en 2021 et 2022 ne se maintient pas tous les ans mais demeure une tendance de long terme, avec un taux de croissance annuel moyen de l'emploi salarié du secteur privé de l'ordre de + 0,4%.
- **L'hypothèse haute** : dans ce scénario, le redémarrage de l'activité observé en 2021 et 2022 se confirme et s'inscrit comme une tendance de long terme, soit un taux de croissance annuel moyen de l'emploi salarié de +0,7%.

Leur traduction en évolution du nombre d'emplois d'ici 2045 :

- **L'hypothèse basse :** perte de 9 300 emplois salariés du secteur privé par rapport à 2021 (- 9 940 par rapport à 2025).
- **L'hypothèse centrale :** gain de 3 800 emplois salariés du secteur privé par rapport à 2021 (+ 3 650 par rapport à 2025).
- **L'hypothèse haute :** gain de plus de 6 700 emplois salariés du secteur privé par rapport à 2021 selon l'hypothèse haute (+ 6 600 par rapport à 2025).

Figure 3.5 ***Les 3 hypothèses de retour à la croissance économique***

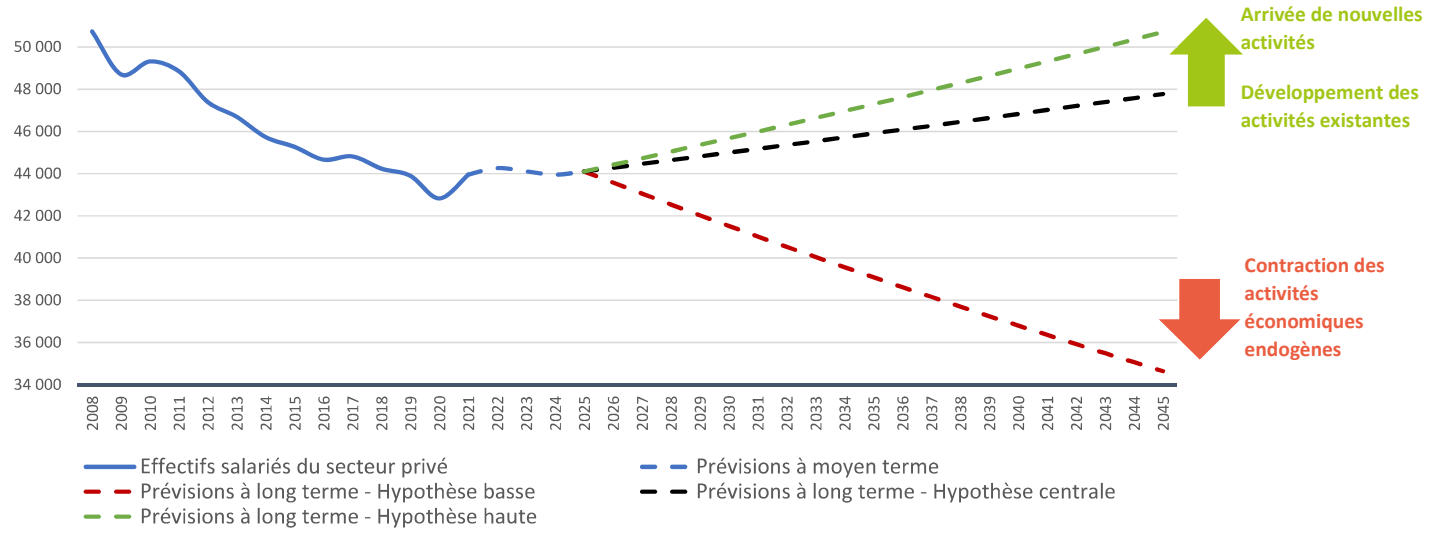

Source ACOSS 2006-2021 & Prévisions AUDRR au-delà

Une hypothèse haute envisagée par le diagnostic, supplantée par une ambition politique portée par les élus du SCoT de retour volontariste à la croissance économique

Prenant pour hypothèse qu'un emploi est au minimum nécessaire pour attirer un nouveau ménage sur le territoire, le scénario optimiste proposé par les prévisions économiques exposées ci-avant permettrait d'en attirer au maximum **6 600** entre 2025 et 2045. À noter que ce nombre constitue un maximum, une part de ces emplois pouvant être occupée par des demandeurs d'emploi déjà installés sur le territoire.

L'activation d'un certain nombre de leviers jouant de façon positive sur l'emploi (attirer de nouvelles entreprises, développer les activités existantes), **et la limitation des leviers jouant de façon négative** (pertes d'emplois au sein des activités déjà présentes), eux-mêmes **soutenus par l'action des pouvoirs publics** et les objectifs de développement concrétisés par les élus du territoire, **peuvent également permettre de dépasser la dynamique « naturelle » la plus optimiste**. L'ambition portée par les élus du territoire est ainsi d'atteindre **la croissance de 7 814 ménages supplémentaires entre 2025 et 2045** (soit 1 214 de plus que l'hypothèse haute). Cet objectif politique et stratégique permettrait notamment de retrouver un nombre d'habitants se rapprochant du niveau du recensement de la population de 2019, date du millésime précédant la procédure d'élaboration du SCoT et de son diagnostic.

Figure 3.6 ***Le scénario de retour à la croissance économique***

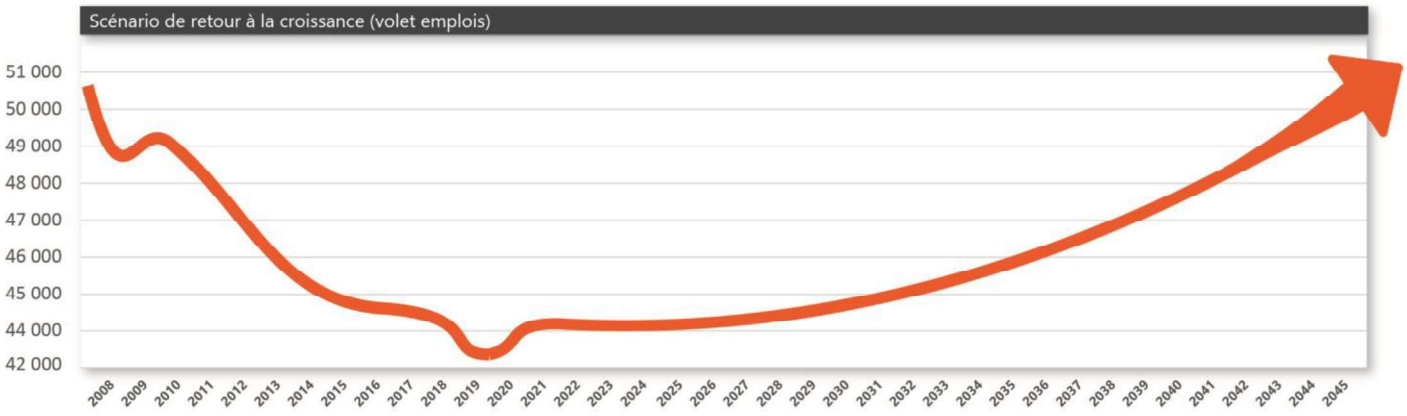

2. LES PREVISIONS DEMOGRAPHIQUE ET LES BESOINS EN LOGEMENTS NOUVEAUX

L'attractivité démographique du territoire étant avant tout conditionnée à son attractivité économique, les prévisions démographiques et les besoins en logements qui en découlent ont été construits à partir du scénario de développement économique exposé précédemment.

2.1. Un scénario tendanciel de l'INSEE pour le moins fragile, notamment au regard de certains signaux positifs

Un scénario tendanciel, avec ses limites

Avoir une vision prospective qui soit réaliste en matière de population nécessite de prendre en compte les dynamiques les plus récentes.

Régulièrement, l'Insee établit des projections de populations et de ménages qui correspondent à un prolongement des dynamiques observées sur une période révolue en matière de natalité, de mortalité et de migration. Si ces projections ont l'avantage d'indiquer les dynamiques actuelles, **elles présentent l'inconvénient d'ignorer tous les éléments pouvant potentiellement impacter les évolutions de population et notamment les dynamiques économiques en cours**.

Le modèle Omphale 2017 de **l'Insee fournit ainsi des projections à l'horizon 2045 de 174 994 habitants sur le SCoT Nord**, soit une baisse de 19 863 habitants par rapport à la population estimée en 2025, dont trois quart seraient causés par un solde migratoire défavorable. Ce scénario se traduirait de fait par **une baisse du nombre de ménages d'environ 3 170**, qui s'établirait à 85 049 en 2045. Cela signifiant que la logique, habituellement bénéfique, de l'évolution à la baisse de la taille moyenne des ménages, ne compenserait pas la trop forte baisse du nombre d'habitants.

Des signaux positifs sur le plan démographique …

En effet, les derniers chiffres de populations légales connus, au 1er janvier 2020, confirment **un ralentissement du recul démographique**. Avec une population estimée à 200 972 en 2020, **le territoire du Scot Nord Ardennes semble s'engager sur la voie de la stabilisation de ses habitants** puisque cette décroissance annuelle de 0,35% s'avère inférieure à la moyenne annuelle observée sur les 10 années précédentes (0,56%).

Portes drapeaux de ce regain général et symboles de l'effet positif déjà palpable des nombreuses politiques publiques développées et des actions portées par les acteurs et élus locaux, les 2 communes majeures et emblématiques du territoire du SCoT qui éprouvaient des difficultés sur le plan démographique jusqu'alors, entrevoient une amélioration de leur attractivité.

En effet, Charleville-Mézières, ville majeur et véritable locomotive pour le territoire, voit sa population se stabiliser depuis 2016 avec environ 46 400 habitants à chaque diffusion de population légale de l'INSEE. **Sedan, 2ème ville la plus peuplée du SCoT dont la déprise démographique était constatée au long cours, a quant à elle observé une croissance de près de 300 habitants entre chaque diffusion de populations légales depuis maintenant 3 ans.** Avec une population municipale de 16 092 habitants en 2019, de 16 376 habitants en 2020,et de 16 608 habitants en 2021, sa croissance démographique atteint ainsi 3,2% en 3 ans.

Si ces observations récentes méritent de fait d'être confirmées, elle permettent néanmoins **d'entrevoir un optimisme légitime** que les collectivités locales ne s'autorisaient pas jusqu'ici à partager. De surcroît, elles **viennent objectiver la reprise économique attendue**, soutenue par les nombreuses politiques publiques déployées par les élus du territoire**,** décrite précédemment dans le volet économique des prévisions.

Enfin, d'autres analyses récentes confirment un réel **inversement de dynamique en cours sur le plan démographique**. D'après la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU 2024), le territoire du SCoT fait partie des secteurs les plus attractifs du Grand Est en cette dernière période récente qui a suivi la crise sanitaire. En effet, comme le démontre la carte suivante, les variations du solde migratoire observées entre 2020-2021 et 2021-2022 s'avèrent dorénavant positives et dépassent même les 1,81% sur certains secteurs. Ainsi, toujours selon cette même plateforme, **le solde migratoire devient positif sur la plupart des secteurs qui composent le territoire du SCoT à partir de 2020**, une dynamique qui se poursuit jusqu'en 2022, dernière date de référence disponible.

Figure 3.7 ***Variation du solde migratoire (2020-2021 / 2021-2022) popsu 2024***

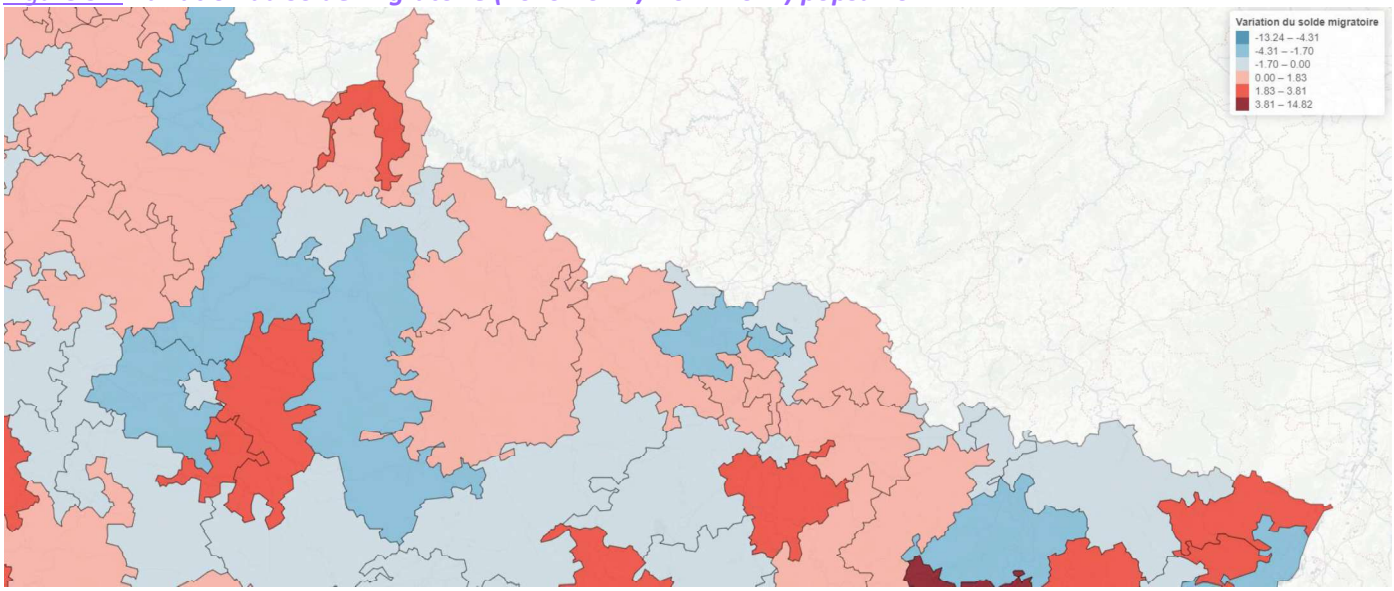

… qui se traduisent notamment par une augmentation de la pression sur le marché immobilier

Malgré les faiblesses du parc de logements actuel, la demande de logement s'est très nettement accrue à la suite de la crise sanitaire de 2020.

En effet, les dynamiques récentes du marché immobilier local observée partiellement par les notaires (base PERVAL) indiquent une hausse très sensible du nombre de transactions sur le territoire, avec 2 772 ventes en 2022, malgré une **inquiétante inflation du prix des biens** (+26% entre 2019 et 2022) qui s'établit à présent à 1 241€/m².

Restant encore minoritaire, **le nombre de ventes dans le neuf a été multiplié par 7** en 3 ans, avec 88 transactions en 2022 contre 12 en 2019, traduisant une attente croissante des ménages pour ce type de produit.

Rappel Figure 1.13 ***Dynamique récente du marché immobilier***

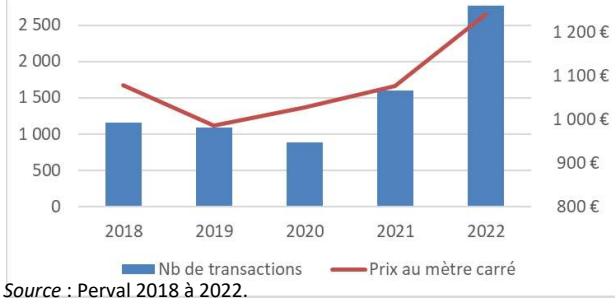

Source : Perval 2018 à 2022.

De plus, les prix ont accompagné cette évolution. La valeur général des biens semble avoir augmenté entre 2019 et 2022, passant de 1 000€/m² en moyenne à plus de 1 241€ comme évoqué plus tôt, soit 26% d'évolution. Le maintien du niveau de prix actuel est inhérent à la dynamique de marchée globale. Aussi, **sans un niveau suffisant de construction neuve pour réguler l'offre, les prix ont vocation à croître encore** et pourraient rapidement atteindre des niveaux insoutenables pour la population locale.

2.2. Les prévisions démographiques à horizon 2045

Une hypothèse de retour à la croissance démographique envisagée par le diagnostic, devenue stratégie politique portée par les élus du SCoT

En complément de la reproduction des tendances passées portées par le scénario tendanciel de l'Insee, les **projections de population doivent donc être appréciées au regard des potentiels économiques évoqués précédemment qui émergent actuellement sur le territoire du SCoT, mais surtout à partir de l'ambition et de l'objectif politique porté par ses élus, incarné au quotidien par les nombreuses actions qu'ils portent** *(pour n'en citer que quelques-unes : Pacte Ardennes, Opérations de Revitalisation de Territoire, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Programme d'intérêt Général etc.)* visant à retrouver une dynamique globale positive et vertueuse.

L'ambition politique d'un retour à la croissance démographique en 2 phases et son impact sur l'évolution des ménages

Partant du principe qu'un ménage occupe une résidence principale, l'hypothèse de retour à la croissance démographique se traduit par un nombre de ménages supplémentaires projetés en 2045.

Figure 3.8 ***Les ménages projetés en 2045 immobilier***

Population visée en 2045	Nombre de ménages estimés en 2045	Nombre de ménages supplémentaires entre 2025 et 2045
201 400	98 145	7 814

Figure 3.9 ***Le scénario de retour à la croissance démographique*** *(en population et en ménages)*



Composé d'une 1ère phase de stabilisation puis de maintien de la population sur les 10 premières années d'application du SCoT, suivie d'un développement démographique sur les 10 années suivantes, l'ambition de retour à la croissance démographique vise à retrouver un nombre d'habitants se rapprochant du niveau du recensement de la population de 2019, date du millésime précédent la procédure d'élaboration du SCoT et de son diagnostic. Ainsi, la croissance de plus de 7 800 ménages devra permettre d'atteindre les 201 400 habitants d'ici 20 ans et de compléter la réponse qu'apporte le SCoT aux besoins des ménages présents et futurs, qu'il s'agisse du desserrement comme l'accueil de nouvelles populations.

2.3. Un impact du vieillissement sur les besoins en logements futurs à ne pas ignorer

D'ici 2040, ce sont **environ 9 000 ménages** de personnes âgées de 75 ans ou plus de plus qu'en 2019 qui vont vivre sur le territoire du SCoT nord. Ces âges sont ceux auxquels des besoins spécifiquement liés au vieillissement deviennent prégnants. Pour parvenir à continuer à vivre à domicile sans engager la sécurité et le bien-être des personnes, la présence d'une offre de service et d'accompagnement adaptée, voire des **aménagements du logement**, devient nécessaire.
L'avènement de ce choc démographique lié au vieillissement va également nécessiter le développement de solutions d'habiter innovantes, pour créer les conditions de développement d'un territoire favorable au vieillissement. Cela implique de **favoriser la fluidité des parcours résidentiels**, par exemple par le développement de formes d'**habitat « intermédiaire »**[1].

Figure 3.10 ***Pyramide des âges en 2019 (observée) et 2040 (projetée)***

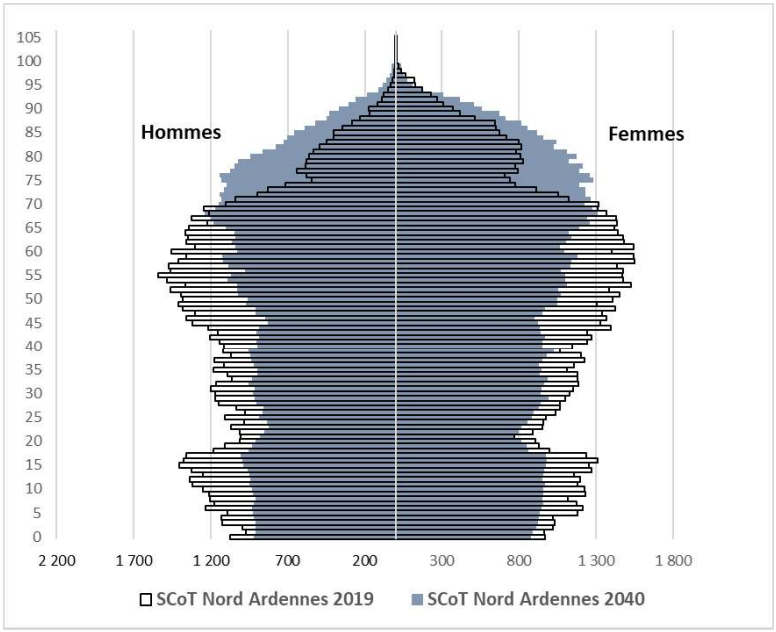

Source : Insee, RP 2019 et Omphale 2017.

[1] Terme qui désigne l'ensemble des formes nouvelles qui tentent de dépasser l'opposition entre le maintien à domicile et l'hébergement institutionnel (le plus souvent un EHPAD). Pour une large revue de ces nouvelles formules d'habitat pour personnes âgées, *Cf.* AUDIAR. Habitat et vieillissement : les formules de logements intermédiaires pour personnes âgées, entre le domicile personnel et l'hébergement institutionnel. Octobre 2015.

2.4. Des besoins en logements globaux vers une production de logements nouveaux estimée par le SCoT

2.4.1 Une approche didactique permettant d'estimer le besoin en logements nouveaux et de nourrir les orientations du DOO

À population stable, l'effectif de logements augmente perpétuellement. De nombreux phénomènes sociologiques et urbains contribuent à cette évolution. Il peut d'abord s'agir d'accidents de la vie *(décès, divorce, handicap, etc.)*, d'évènements ou d'étapes de vie *(départ d'un enfant pour ses études, regroupement familiale, agrandissement de la famille, etc.)*. Ils peuvent aussi provenir de l'apparition de nouveaux besoins ou de l'évolution des modes de vie, comme le rapprochement vers la nature, le souhait de revenir vers le centre-ville et ses aménités, ou encore d'aménager une pièce dédiée au télétravail... Autant de situations de vie que l'on regroupe sous le concept de « parcours résidentiel ». Ces évolutions sociologiques ont nécessairement des répercussions sur le parc de logement qui les absorbe en répondant plus ou moins efficacement aux besoins de la population locale comme aux enjeux fixés par les pouvoirs publics.
C'est pourquoi à travers le SCoT, une estimation des besoins globaux en logements est nécessaire afin notamment de nourrir les objectifs de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existant public ou privé, au regard des enjeux de lutte contre la vacance, de dégradation du parc ancien, de revitalisation et de baisse des émissions de gaz à effet de serre, portés par le Document d'Orientation et d'Objectif.
Percevoir les changements à l'œuvre spécifiques au territoire concerné pour mieux les accompagner, les orienter ou les réguler, sont autant d'enjeux auxquelles l'estimation des besoins en logements tente ainsi d'apporter une réponse chiffrée. L'objectif étant in fine de permettre aux ménages actuels et futurs de trouver le logement qui correspond à chaque étape de la vie et ainsi de maintenir une dynamique démographique positive.
C'est donc dans cet esprit qu'a été construit la méthode de calcul ayant permis d'estimer les besoins en logements du territoire du SCoT Nord Ardennes.
Elle permet de proposer une réponse chiffrée à l'ensemble des besoins spécifiques à son territoire que le diagnostic a permis d'extraire, que ce soit à travers la production de « logements nouveaux » au sens du code de l'urbanisme, comme à travers la mobilisation du parc existant, l'amélioration du parc de logements existant relevant de son côté d'objectifs inscrits au Document d'Orientation et des politiques publiques menées par chaque EPCI.
Dans la perspective d'une approche didactique et transparente, la réponse globale aux besoins en logements des habitants est représentée ci-après (schéma ci-dessous), comme étant le fondement d'une méthode à partir de laquelle a ensuite été extraite un effectif de logements nouveaux à produire. C'est pourquoi, dans le cadre de l'élaboration du SCoT, et conformément au code de l'urbanisme, seule l'estimation des logements nouveaux figure dans le Document d'Orientation et d'Objectifs, afin que son effectif total puisse ensuite être réparti par secteurs géographiques.

Les paragraphes suivants auront donc pour vocation à expliciter l'ensemble des composantes de la méthode qui a permis d'estimer les besoins détaillés en logements, mais également le chemin qui permet de passer de l'effectif correspondant aux besoins en logements vers le volume final de logements nouveaux à produire dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Orientation et d'Objectifs. L'approche ici utilisée n'a pas vocation à se substituer aux approches ou estimations locales réalisées par les collectivités, notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques locales d'urbanisme.

2.4.2 L'esprit de la méthode de calcul des besoins en logements

L'estimation des besoins en logements sur le territoire du SCoT Nord Ardennes et leur ventilation selon le modèle proposé dans le tableau ci-dessous s'appuient sur trois principaux éléments :

- Les enjeux et besoins identifiés à la suite du diagnostic territorial, notamment sur les questions de développement de l'offre en petits logements ou même de lutte contre la vacance ;

- Une estimation des besoins totaux obtenue *via* l'outil OTELO, qui correspond à la somme des besoins estimés pour chacun des 5 EPCI du territoire. Cette estimation globale correspond aux besoins qui seraient à couvrir (à horizon 20 ans dans le cas d'un SCoT) sur un territoire donné si les évolutions récentes du parc de logements et des dynamiques démographiques se reproduisaient.

En effet, l'outil ne propose pas de résultats détaillés (ventilés par type de besoin) à l'échelle des EPCI, mais uniquement à celle des zones d'emplois, zonage non satisfaisant pour le territoire d'étude. La ventilation proposée des besoins en stock et leurs sous-catégories (Bloc 1 et composantes A et B dans le schéma) et des besoins en flux et leurs sous-catégories (Bloc 2 et composantes C et E) est opérée selon le poids respectif des différentes composantes obtenu à partir des résultats détaillés sur les zones d'emploi qui couvrent le territoire ardennais (Charleville-Mézières et Reims). Ces poids relatifs pouvant être pondérés pour s'adapter au territoire d'étude, selon les besoins identifiés ;

- « L'évolution du nombre de ménage » (Composante D) est une donnée issue des ambitions démographiques que les élus du SCoT ont décidé collectivement de se donner dans le cadre de leur projet stratégique, décrite plus tôt dans ce chapitre.
  Comme précisé, l'objectif étant de renouer avec la croissance démographique pour atteindre un niveau de population supérieur à 200 000 habitants (201 400), ce besoin a donc été estimé à environ 7 800 logements sur 20 ans.

2.4.3 Le calcul des besoins en logements globaux

Comme expliqué plus tôt, le tableau ci-après détaille l'ensemble des éléments qui composent la réponse aux besoins en logements des habitants du territoire du SCoT exprimés à travers cet effectif global de 16 600 logements.
La méthode développée étant le prolongement des enjeux et des besoins dégagés à partir du diagnostic territorial, les termes de ces composantes correspondent avec ceux-ci (développement de l'offre en petits logements, lutte contre la vacance, etc.).
Comme évoqué plus tôt, dans la perspective d'une approche didactique et transparente, ce tableau permet :

- Dans un 1er temps, une meilleure compréhension des éléments qui ont permis d'arriver à ce volume total de logements nécessaire pour répondre aux besoins en logements des habitants.
- Dans un 2ème temps, d'identifier parmi les composantes de ces besoins, les éléments qui se traduiront dans le Document d'Orientation et d'Objectifs par la production concrète de logements nouveaux.

a. Les besoins en « stock »

Ils visent à absorber le desserrement des ménages et l'apport de nouvelles populations en permettant de corriger les disfonctionnements du parc dans son état actuel (au moment de l'élaboration du diagnostic) et l'inadéquation entre l'offre et la demande.

Ces besoins peuvent être satisfaits :

À travers la construction de logements nouveaux, pour :

- **Fluidifier les parcours résidentiels en développant une offre en petits logements (A sur le schéma)**
  Le volume de 740 logements indiqué ici ne permet pas à lui seul de réduire significativement les écarts observés dans le diagnostic (environ 15 700 logements manquent pour accueillir tous les petits ménages), il invite cependant à considérer cette importante problématique locale, qui trouve également à être résolue via le renouvellement du parc (cf. infra dans les besoins en flux). Le poids attribué à ce besoin est le complément du besoin traité ci-après, soit 26%.

- **Soutenir la mixité sociale et proposer une réponse adaptée aux publics défavorisés (B sur le schéma)**
  Cet enjeu correspond globalement aux besoins identifiés par OTELO comme ceux des personnes vivant hors logement (source Recensement Insee et SNE) et ceux des ménages du parc libre en inadéquation financière avec leur logement (source CNAF, établi sur la base d'un taux d'effort net maximal de 30%). Le poids attribué à ce besoin est celui proposé par OTELO sur les territoires de référence (74%).

Figure 3.11 ***Les besoins détaillés en logements nouveaux***



b. Les besoins en « flux »

Ils visent à absorber le desserrement des ménages et couvrir les besoins issus de l'évolution du parc de logements et de l'apport de nouvelles populations.

Ces besoins peuvent être satisfaits :

À travers la construction de logements nouveaux, pour :

- **Assurer le renouvellement du parc de logements actuel et disposer d'un parc plus attractif et fonctionnel (C sur le schéma)**

  Cet enjeu « classique » et commun à tous les territoires correspond à l'évolution ***tendancielle*** *du parc de logements. À partir des données du fichier Filocom, l'outil OTELO propose une estimation, avec comme référence un taux de restructuration de l'ordre de 0,29%/an sur la période 2011-2017 et d'un taux de disparition de 0,55%/an sur la même période. De ce fait, sur la base d'un parc de 109 266 logements en 2017, l'outil OTELO établi que :*

  - *109 266 x 0,29% = 319 logements ont été créés par restructuration chaque année,*
  - *109 266 x 0,55% = 599 logements ont disparu chaque année,*
  - *Ce qui porte le déficit à 285 logements chaque année, soit 0,26% du parc total.*

  Ainsi, au cours de la période de référence 2011-2017, environ 2 000 logements (285x7 années) nouvellement construits ont notamment servi à remplacer l'excès de logements disparus par rapport aux logements créés par restructuration. Une tendance récente que le modèle se propose à minima de poursuivre compte tenu du fort enjeu de renouvellement du parc de logements décrit dans le diagnostic, portant le besoin total à 5 700 logements sur 20 ans, sur la même base d'une moyenne annuelle de 285 logements.

Afin de répondre au fort enjeu de la lutte contre la vacance structurelle issu du diagnostic du SCoT, dans le cadre des objectifs de sobriété foncière et de Zéro Artificialisation Net prescrits par la loi climat et résilience comme le fascicule du SRADDET, un ordre de grandeur d'opérations de démolition/reconstruction est proposé :

- *en complément du renouvellement naturel du parc de logement ici estimé,*
- *en complément des objectifs présentés ci-après en matière de lutte contre la vacance conjoncturelle (E sur le schéma).*

En effet, contrairement à la mobilisation du parc vacant issu de la vacance conjoncturelle permettant de répondre à une partie de la demande des ménages sans avoir à construire de nouveaux logements, il s'agit bien là de remplacer les logements vacants de longue durée démolis par la construction de logements nouveaux dans l'enveloppe urbaine.

Ces opérations visent à contenir l'augmentation continue du nombre de logements vacants de longue durée (dite vacance structurelle, de plus de 5 ans), qui s'avèrent inadaptés à la demande actuelle des ménages, car majoritairement beaucoup plus vétustes et qui nuisent à l'attractivité des centralités urbaines du territoire.

Face à une croissance de la vacance structurelle constatée entre 2015 et 2022 d'environ 150 logements par an (cf. chapitre 2.2 : « une vacance préoccupante »), il est proposé d'ajouter aux 285 logements nouveaux annuels destinés à renouveler le parc, 35 logements par an en moyenne sur ce volet spécifique de la vacance structurelle (700 logements sur 20 ans), de manière à contenir à minima près d'1/4 de la croissance de cette partie du parc.

Qu'il s'agisse des objectifs ici présentés de renouvellement du parc de logements ou de la lutte contre la vacance structurelle, ils résultent de choix politiques opérés lors d'ateliers techniques, à partir de différents scénarios possibles, plus ou moins volontaristes.

- **Atteindre le maintien de la population locale puis renouer avec la croissance démographique, sous les effets conjugués de l'apport de nouveaux ménages et de l'évolution des modes de cohabitation (D sur le schéma)**

  Comme indiqué précédemment, le nombre de 7 800 ménages supplémentaires à horizon 2045 correspond aux objectifs politiques permettant de mettre en œuvre le scénario de retour à la croissance démographique et de maintenir la population à l'issue du SCoT.

À travers la mobilisation du parc existant (à retirer des besoins en construction neuve), pour :

- **Modérer l'évolution de la vacance conjoncturelle et répondre à une partie de la demande en mobilisant les logements existants au lieu de construire du neuf (E sur le schéma)**

  Le SCoT est également tenu de répondre à une partie de la demande en logements des ménages par la mobilisation du parc vacant afin de maîtriser l'évolution du taux de vacance, maintenir l'attractivité du parc de logements et promouvoir un développement économe en foncier. Cette réponse passe par la mobilisation de la partie conjoncturelle de la vacance (vacance de courte durée), à savoir celle qui reste encore adaptée aux besoins des ménages et mobilisable.

  Pour le territoire Nord Ardenne, l'effort proposé est de 400 logements à sortir de la vacance. Si le phénomène de vacance conjoncturelle est certes « nécessaire » pour permettre de fluidifier les parcours résidentiels, avec une référence communément admise de l'ordre de 6%, elle atteint cependant 8,2% (8 736 logements) sur le territoire et augmente progressivement. Ainsi, l'objectif raisonnable de 400 logements à sortir de la vacance permettrait d'établir un taux autour de 7,9% de vacance conjoncturelle, mais à la seule condition de maintenir l'évolution croissante du nombre de logements vacants au même rythme que celui observé ces dernières années, soit environ 225 logements par an, la vacance ne s'appliquant dès lors qu'à la seule partie du parc non problématique.

  En complément des 700 logements reconstruits après démolition de l'existant (Cf. composante C supra), cela porte les efforts de lutte contre la vacance à 1 100, soit un volume ambitieux qui à terme permettrait de connaître un taux de vacance global d'environ 9% (7,9% de vacance conjoncturelle + 1,1% de vacance structurelle).

2.4.4 L'estimation de logements nouveaux retenue et répartie géographiquement dans le Document d'Orientation et d'Objectifs

Figure 3.12 ***Les besoins en logements nouveaux***

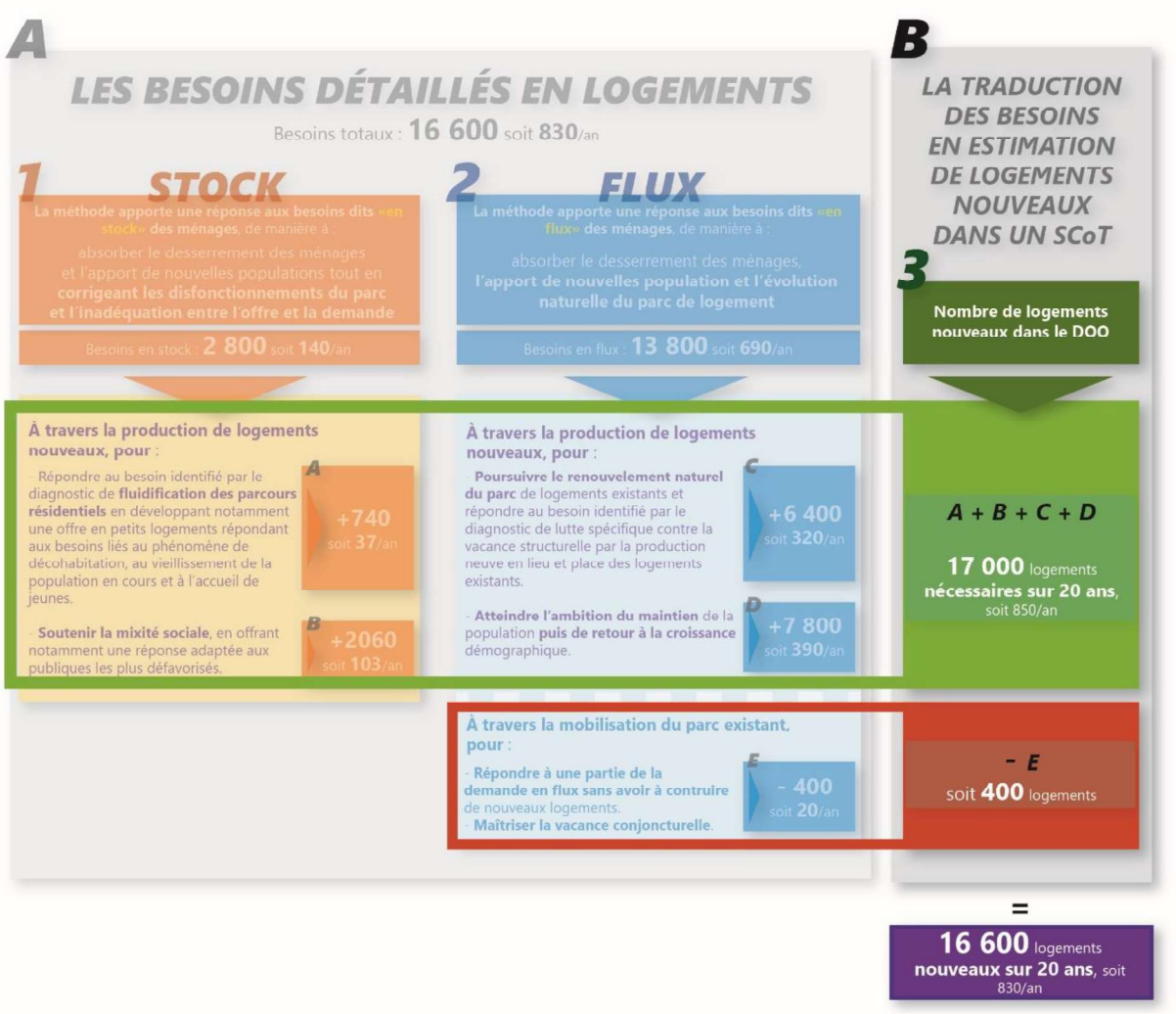

Parmi l'ensemble des phénomènes qui permettent de répondre aux besoins en logements des habitants présents et à venir du SCoT Nord, certains d'entre eux nécessitent la production de logements nouveaux, au regard du code de l'urbanisme.

a. ***Dans les besoins en « stock »*** *permettant d'absorber le desserrement des ménages et l'apport de nouvelles populations en corrigeant les disfonctionnements du parc dans son état actuel (au moment de l'élaboration du diagnostic) et l'inadéquation entre l'offre et la demande,* **seront retenus comme logements nouveaux** :

- **L'objectif de production de petits logements (A)** répondant aux besoins liés à la fluidification des parcours résidentiels, soit 740 logements sur 20 ans, ou 37/an en moyenne.
- **Le soutien à apporter au maintien de la mixité sociale (B)**, à travers la production de 2 060 logements locatifs sociaux sur 20 ans, soit 103/an en moyenne.

b. ***Dans les besoins en « flux »*** *permettant d'absorber le desserrement des ménages et couvrir les besoins issus de l'évolution du parc de logements et de l'apport de nouvelles populations,* **seront retenus** comme logements nouveaux :

- **La poursuite du renouvellement naturel du parc par des logements neufs et le besoin de lutte spécifique contre la vacance structurelle (C)**, soit 6 400 logements sur 20 ans, ou 320/an en moyenne.

- **L'objectif politique de production de logements permettant de répondre aux ambitions stratégiques de maintien de la population puis de retour à la croissance démographique (D)**, soit 7 800 logements sur 20 ans, ou 390/an en moyenne.

Ne sera pas retenue dans l'objectif de production de logements nouveaux la mobilisation du parc vacant conjoncturel. La méthode proposée considère qu'une partie du parc vacant le plus attractif et correspondant aux besoins des ménages *(parmi la vacance conjoncturelle de moins de 5 ans)*, répond à une partie de la demande en logements.
Ainsi, parmi les 17 000 logements nouveaux à construire, environ 400 logements peuvent répondre à la demande sans construction nouvelle, par la mobilisation de la vacance dans le parc de logements anciens.
De ce fait, ces 400 logements vacants viennent en soustraction des 17 700 logements nouveaux.

C'est ainsi que l'objectif de production de logements nouveaux décliné dans le Document d'Orientation et d'Objectifs atteint 16 600 logements sur 20 ans, soit 830/an en moyenne.
Celui-ci a ensuite été réparti entre secteurs géographiques, comme prévu par le code de l'urbanisme, à partir d'une méthode statistique mobilisant 2 indicateurs, ainsi qu'après arbitrages politiques des élus du SCoT. Les 2 indicateurs étant :

- le nombre de logements de chaque commune, autrement dit le poids des communes dans le parc de logements total (source INSEE),
- et les dynamiques récentes symbolisées par la construction moyenne annuelle de logements neufs entre 2008 et 2017 (source SITADEL).

Et comme exposé plus tôt, la démonstration de l'estimation détaillée des besoins en logements ici présenté a vocation à expliciter la méthode employée en toute transparence, mais également le chemin qui permet de passer de l'effectif correspondant aux besoins en logements vers le volume final de logements nouveaux à produire dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Orientation et d'Objectifs.
Aussi d'une part, **l'approche ici utilisée n'a donc pas vocation à se substituer aux approches locales réalisées par les collectivités, notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques locales d'urbanisme.**
Et d'autre part, **le détail des différents besoins estimés qui composent la méthode de calcul ici présentée n'a en aucun cas vocation à se substituer ou à compléter le volume global de logements nouveaux exposé dans le Document d'Orientation et d'Objectifs**, réparti ensuite par niveaux d'armature territoriale et par EPCI ; le Document d'Orientation et d'Objectifs ayant pour cela prévu des orientations non chiffrés sur chaque sujet évoqué, comme le code de l'urbanisme l'y autorise.

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud'Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

SCoT Nord-Ardennes

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 1 – DIAGNOSTIC

PARTIE 4

FONCIER

Les besoins en matière d'aménagement de l'espace et les pistes de densification et de renouvellement urbain, dans le cadre d'une gestion économe de l'espace

Table des matières

1. Consommation des espaces et pratiques d'aménagement 5

1.1. La consommation foncière de 2011 à 2020 : 1013,2 hectares 5

1.2. Une consommation foncière parfois décorrélée de certaines dynamiques 5

1.3. La consommation foncière concentrée sur la vallée de la Meuse 6

2. Les dynamiques de construction et le marché foncier 7

2.1. Le marché des terrains à bâtir 7

2.2. Quelle construction de logements ? 7

2.3. La construction de locaux 8

3. Les Pratiques d'aménagement 8

3.1. Emprise bâtie et surfaces disponibles en zone d'activité économique 8

3.2. Densités résidentielles et mutations foncières 9

3.2.1. L'évolution des modes d'habiter dans les logements individuels 9

3.2.2. Les logements collectifs présents dans les centralités 10

4. Un potentiel de densification offert par la diversité des formes urbaines 13

4.1. Des capacités de densification présentes dans les tissus 13

4.2. Vers une typologie des formes urbaines et des potentiels de densification 13

4.2.1. Une identité urbaine plurielle 13

4.2.2. La construction d'une typologie des formes urbaines pour identifier les potentiels de densification en recherchant la qualité urbaine et architecturale 13

4.3. Fiches techniques des différents tissus existants et répartis sur l'ensemble du territoire 15

4.3.1. Les tissus historiques anciens 15

a. Centre historique urbain (80 à 200 logements / hectare) 16

b. Centre ancien rural (10 à 30 logements / hectare) 17

c. Ferme ardennaise (1 à 40 logements / hectare) 18

4.3.2. Les tissus d'ensemble remarquable 19

a. Villas urbaines et châteaux (1 à 5 logements à l'hectare) 19

b. Cités-jardins et cité-ouvrières (25 à 45 logements/hectare) 20

4.3.3. Les tissus de faubourg 21

a. Tissu de faubourg dense (35 à 90 logements/hectare) 22

b. Tissu de faubourg composite peu dense (20 à 35 logements/hectare) 23

4.3.4. Tissu d'habitat collectif 24

a. Composition d'immeubles récents (130 à 150 logements/hectare) 24

b. Composition d'immeubles plots discontinus (40 à 60 logements à l'hectare). 25

4.3.5. Tissu d'habitat pavillonnaire – ensemble de pavillons discontinus peu denses (10 à 15 logements/hectare) 26

4.3.6. Tissu de maisons denses 28

a. Ensemble de maisons de ville mitoyennes (20 à 40 logements/hectare) 28

b. Ensemble de maisons groupées (12 à 20 logements/hectare) 29

4.4. Des potentiels multiples de densification sur le territoire 31
4.4.1. En particulier dans certains tissus : *31*
4.4.2. Sur certains secteurs stratégiques : *31*
4.4.3. Par le choix de certaines formes de bâti : *31*
4.4.4. Par la préconisation d'un habitat individuel plus dense *31*
4.4.5. Maintenir la pluralité des formes bâties dans les tissus diversifiés à l'origine *31*
4.4.6. Les contraintes de densification et de transformation du bâti dans les villages – les périmètres de réciprocités *31*
5. Un potentiel de densification en entrées de villes 33
5.1. Qu'est-ce qu'une entrée de ville et de village ? 33
5.2. Typologie des entrées de villes et de village sur le secteur sud des Ardennes 33
5.2.1. Les entrées de villes impactées par des zones d'activités *33*
5.2.2. Les entrées de villes « rue », où l'échelle du piéton est inexistante *34*
5.2.3. Les entrées de villes impactées par l'éolien *34*
5.2.4. Les entrées de villes marquées par la création de nouveaux lotissements *35*
5.3. Les différents enjeux des entrées de ville : 35
6. Des opportunités de renouvellement urbain 37
6.1. Les friches : un potentiel foncier à reconvertir 37
6.2. Mobiliser la vacance résidentielle et économique 39
6.2.1. La vacance résidentielle structurelle *39*
6.2.2. La vacance d'activité *40*
6.2.3. La vacance commerciale dans les centralités *41*
6.3. Une densification déjà effective 42
6.4. Un potentiel de densification dans les secteurs desservis par les transports collectifs 42
6.4.1. Des densités supérieures à la moyenne dans les quartiers de gare *43*
6.4.2. La vacance des locaux d'activités au sein des quartiers de gares. *45*
6.4.3. Estimation de la rétention foncière présente au sein des quartiers gare *46*
6.4.4. Synthèse des capacités de densification au sein des quartiers de gare *47*
6.4.5. Exemples de capacité de densification de 3 quartiers gare identifiés à fort potentiel *50*

1. CONSOMMATION DES ESPACES ET PRATIQUES D'AMENAGEMENT

1.1. La consommation foncière de 2011 à 2020 : 1013,2 hectares

Sur la période de référence de 10 ans (2011-2020) observée à partir des fichiers fonciers produits et diffusés par le Cerema (source : fichiers MAJIC de la DGFIP) sur le portail de l'artificialisation de sols, 101 hectares de terres agricoles et naturelles ont été consommé en moyenne chaque année sur le territoire du SCoT Nord Ardennes.
Le principal poste de consommation foncière relève du développement résidentiel avec 471,2 ha (46,5%), suivi par le poste de consommation « non renseigné » (27,8%) ainsi que « l'activité » (13,3 %).
Cette période d'observation compte toutefois la construction de l'A304 en 2013 entre Rocroi et Charleville-Mézières, avec deux conséquences :

- *le poids exceptionnel des équipements d'infrastructure routière dans le bilan de consommation foncière estimé par le Cerema à 113 ha, soit 11,2% de la consommation foncière totale de la période observée,*
- *un pic de consommation foncière en 2013 s'élevant à 449,1 ha, contre 64,6 ha l'année précédente et 100,3 ha l'année suivante.*

Aussi, les « justifications des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs », disponibles dans le rapport de présentation, exposent en détail et en toute transparence la méthode retenue visant notamment à estimer l'impact de l'A304 sur la consommation foncière du territoire, de manière à définir les objectifs de réduction de la consommation foncière fixés sur le territoire du SCoT.

Figure 4.1 ***Destination de l'artificialisation entre 2011 et 2020*** *(Source : Cerema 2024, portail de l'artificialisation de sols)*

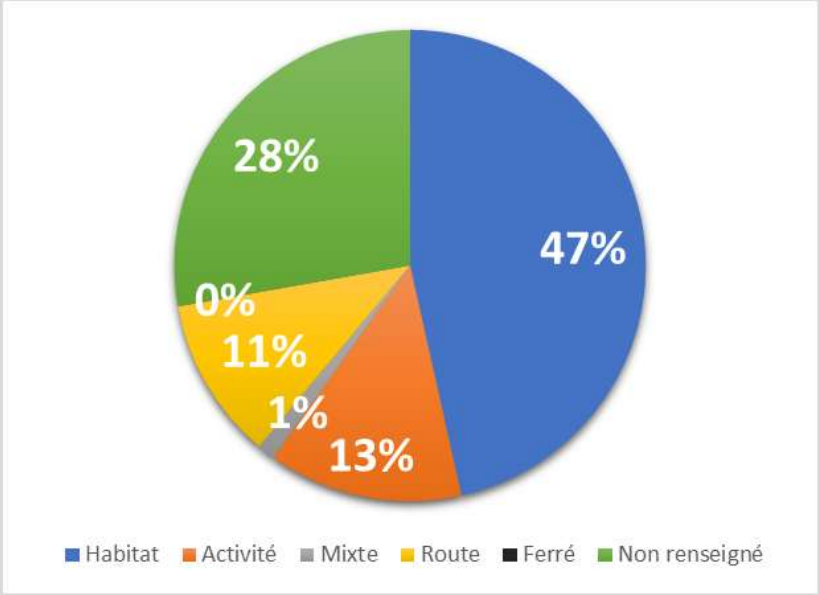

1.2. Une consommation foncière parfois décorrélée de certaines dynamiques

La consommation foncière pour les besoins d'habitat relevée sur la période 2011-2020 a suivi la progression du nombre de ménages jusqu'en 2015 où ceux-ci ont progressé (+500 ménages). Après 2015, le nombre de ménages diminue malgré une consommation foncière à vocation résidentielle qui se poursuit sur un rythme plus modeste. **C'est en moyenne 47 hectares consommés chaque année qui sont dédiés au développement résidentiel**.

Figure 4.2 ***Consommation foncière à vocation résidentielle entre 2011 et 2020*** *(Source : CEREMA 2024-INSEE 2020)*

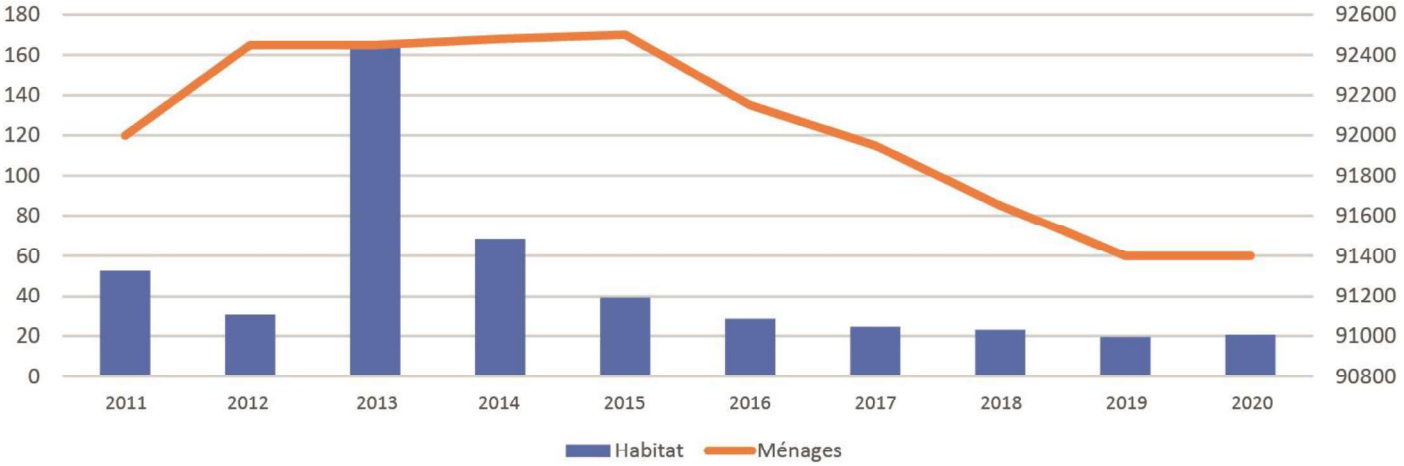

Contrairement à la corrélation ménage/logement, la corrélation entre l'évolution du nombre d'emplois et la consommation foncière est moins évidente, d'autres paramètres entrant en compte. L'évolution du foncier à vocation économique résulte notamment des besoins des entrepreneurs à se développer, à moderniser leur outil de production ou à se positionner dans un nouveau secteur plus dynamique.

Ce sont ainsi en moyenne **13,5 hectares par an de consommation foncière qui sont réalisés pour les besoins économiques** (« activité »). Sur les dernières années, cette consommation s'est nettement ralentie, restant sous la moyenne, contrairement à 2011 où 35 hectares de consommation foncière était dédiés aux besoins économiques.

Figure 4.3 ***Consommation foncière à vocation économique entre 2011 et 2020*** *(Source : CEREMA 2024-INSEE 2020)*

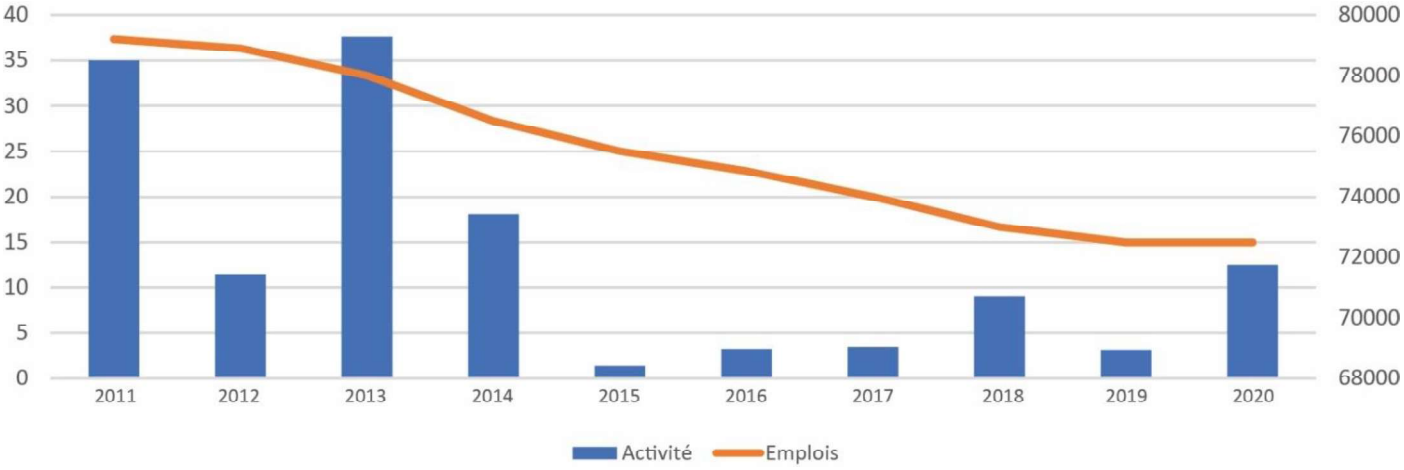

1.3. La consommation foncière concentrée sur la vallée de la Meuse

Hormis les communes situées le long de l'A304, ayant par conséquent enregistré un rythme de consommation foncière élevé en 2013 et 2014, ce sont **les principaux pôles économiques du territoire et leurs premières couronnes situées en vallée de Meuse qui enregistrent les plus fortes consommations foncières**. Par exemple, la commune de Givet enregistre 37 hectares de consommation foncière, 26 à Carignan, 12 à Charleville-Mézières ou encore 10 hectares pour Sedan entre 2011 et 2020. Contrairement à la tendance générale, où le principal poste de consommation foncière est dédié au développement résidentiel, certaines communes affichent une consommation orientée majoritairement pour les besoins de développement économique comme à Givet (29 hectares), Carignan (25 hectares), Montcornet (8 hectares), Lumes (13 hectares) ou encore Bogny-sur-Meuse (8 hectares).

2. LES DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION ET LE MARCHE FONCIER

2.1. Le marché des terrains à bâtir

Figure 4.4 ***Transactions des terrains à bâtir*** *(Source : DVF)*

	Nombre de transactions traitées*	prix moyen m²	prix moyen d'une transaction	surface moyenne d'une parcelle
2014	125	52	69 823	1 341
2015	135	77	67 641	880
2016	137	51	47 634	942
2017	229	72	60 140	836
2018	179	74	70 782	960
2019	140	75	71 816	952
2020	239	80	68 419	851

Figure 1 Transactions des TAB (source : DVF)

L'analyse du marché des terrains à bâtir reflète une **tendance générale à la baisse des tailles de parcelles** achetées. **Le prix moyen** des transactions varie selon les années mais **tend globalement à augmenter** pour atteindre ces dernières années 80 €/m². Ce montant est supérieur à l'ensemble des Ardennes (62€/m²) mais nettement inférieur à la moyenne française (140€/m²).
Le prix en augmentation ces dernières années explique sans doute la baisse de la taille des parcelles, mais ne constituent pas une contrainte suffisante pour limiter à lui seul l'étalement urbain et tendre vers une sobriété foncière sur ce territoire sans une règlementation politique.

2.2. Quelle construction de logements ?

La construction de logements observée sur la dernière période 2011-2020, affiche en moyenne une création de 371 nouveaux logements par an (source : SITADEL/logements commencés). Celle-ci est variable d'une année à l'autre allant de 555 nouveaux logements en 2011 à 182 en 2020 (année du confinement). La tendance générale de construction de logements est néanmoins à la baisse sur cette période. **La majorité de celles-ci concerne des logements individuels** et dans une moindre mesure des logements collectifs. Malgré tout, les EPCI d'Ardenne Métropole et Ardenne-Rives de Meuse enregistrent une part importante de constructions de nouveaux logements collectifs, qui certaines années sont aussi nombreuses qu'en individuel. Pour le reste du territoire, à de rares exceptions, les nouvelles constructions résidentielles sont exclusivement individuelles.

Figure 4.5 ***Typologie de la construction neuve*** *(Source : SITADEL/logements commencés)*

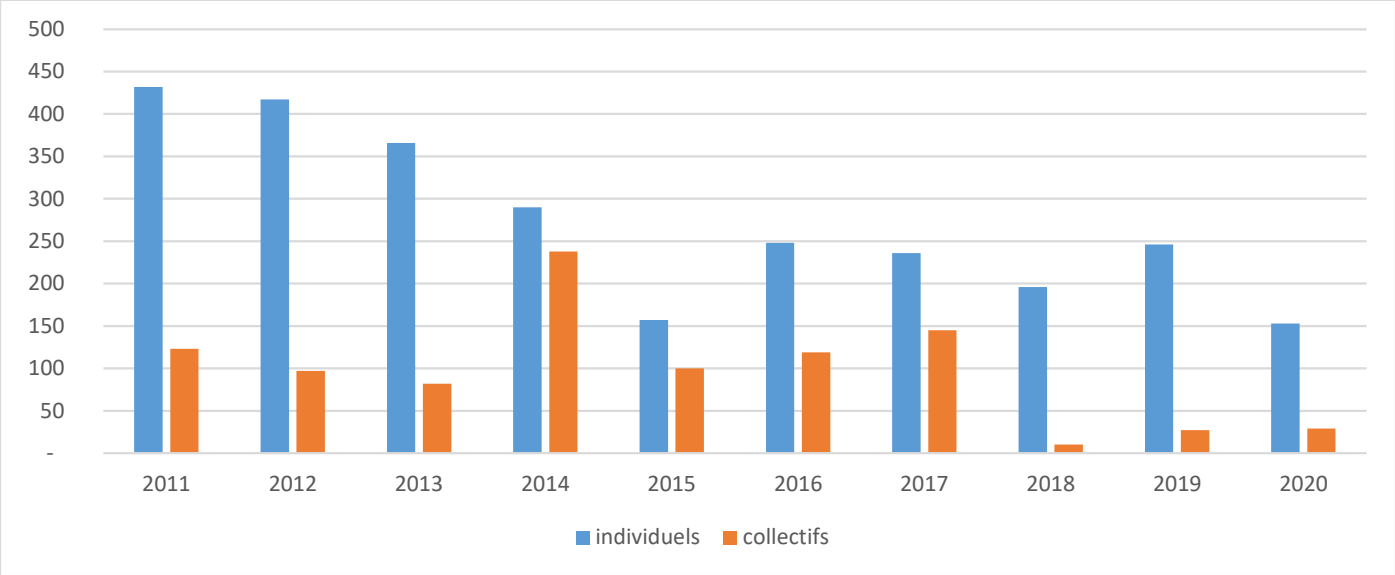

2.3. La construction de locaux

Les dynamiques de construction de surfaces d'activités sont variables selon la caractéristique des secteurs géographiques et selon les types d'activités. Les logiques sont différentes et répondent à des besoins reliés à la fonction économique de chaque territoire.

Les deux principaux pôles (Charleville-Mézières et Sedan) **enregistrent les plus importantes créations de surfaces commerciales, d'activités[1] et de bureaux**. Cette dynamique relève des besoins de consommation des ménages d'une part, mais également des fonctions métropolitaines qu'occupent ces 2 pôles, ne serait-ce que sur le plan du nombre d'emplois. Ainsi, entre 2011 et 2020, selon les données SITADEL, près de 57 000 m² de surfaces commerciales, 32 000 m² de bureaux et 72 000 m² de locaux d'activités ont été créées dans la seule communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole, représentant **près de la moitié des surfaces créées sur l'ensemble du SCoT**.

La communauté de communes Ardenne, Rives de Meuse a également créé près de 38 000 m² de surface commerciale entre 2009 et 2017, lui permettant ainsi d'étendre sa zone de chalandise par l'implantation de nouvelles enseignes.

Malgré une baisse des emplois de production dans la vallée de la Meuse, ce secteur d'activité, encore très ancré, justifie les besoins de création de **surfaces artisanales et industrielles**. Plus de 100 000 m² de ces surfaces d'activités ont été créées sur les EPCI d'Ardenne Métropole, Ardenne, Rives de Meuse et des portes du Luxembourg. A noter que cette dernière, affiche des besoins fonciers à la fois pour ses activités artisanales et industrielles (28 000 m²) mais également pour son activité agricole (39 000 m²).

La création de **locaux agricoles** est très forte dans les secteurs d'Ardennes Thiérache et de Vallées et Plateau d'Ardenne avec près de 40 000 m² de bâtiments agricoles créés sur ces deux seuls secteurs. Le secteur agricole est donc le principal consommateur de foncier économique pour ces deux intercommunalités.

A noter que la Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole enregistre également un volume non négligeable de nouveaux bâtiments agricoles (26 000 m²). Les besoins de ce secteur géographique en matière de foncier à vocation économique sont donc très variés mêlant à la fois les fonctions métropolitaines, productives et agricoles.

3. LES PRATIQUES D'AMENAGEMENT

3.1. Emprise bâtie et surfaces disponibles en zone d'activité économique

Sur la base du recensement réalisé en 2013 par la DDT 08 (en cours de réactualisation), **65 zones d'activités sont actuellement présentes sur le SCoT Nord Ardennes**, totalisant 1 289 hectares de foncier économique. La surface bâtie sur ces zones d'activités totalise 2 300 000 m² soit une emprise bâtie moyenne de 15,4 % et médiane de 18 %. Cette

[1] Les locaux d'activités d'artisanat, industriels et les entrepôts appartiennent ici à la catégorie des locaux d'activités.

moyenne concerne la majorité des zones d'activités. Malgré tout, 13 ZAE enregistrent des emprises bâties plus élevées supérieures à 30 %.
Les surfaces encore disponibles se concentrent sur quelques zones. Sur Ardenne Métropole, 87 hectares sont encore disponibles dans 6 des 25 zones que compte l'intercommunalité. Dans la communauté de communes d'Ardennes Rives de Meuse, 32 hectares sont encore disponibles principalement sur le PACOG. Dans les portes du Luxembourg, on relève 43 hectares de disponibilités dans les zones d'activités existantes dont 32 hectares sur le parc d'activités de Douzy. Vallées et Plateaux d'Ardennes dispose de 10 hectares encore disponibles au sein de ses zones d'activités.

Figure 4.6 ***Surfaces disponibles[2] en ZA*** *(Source : sondage EPCI 2023)*

EPCI	Nombre de zones	Surface des zones d'activités	Surface disponible
Ardenne Métropole	27	741 ha	87 ha
Portes du Luxembourg	14	227 ha	43 ha
Ardennes Rives de Meuse	9	143 ha	32 ha
Vallée et plateaux d'Ardennes	10	134 ha	10 ha
Ardennes Thiérache	9	44 ha	Non renseignée

3.2. Densités résidentielles et mutations foncières

3.2.1. L'évolution des modes d'habiter dans les logements individuels

La densité résidentielle observée sur les logements individuels diminue depuis les années 1960. D'environ 15 logements individuels à l'hectare en 1960, on en compte aujourd'hui 12. De l'autre côté, la taille des maisons construites n'a cessé de progresser passant de 90 m² de surface habitable en 1960 à près de 112 aujourd'hui. La taille moyenne des parcelles a également progressé de 683 m² en 1960 à 848 m² dans les années 2010.
La progression de ces surfaces explique la baisse de la densité résidentielle individuelle, avec des surfaces habitables et des parcelles toujours plus grandes au fil des années. **A noter néanmoins, une réduction de la taille des parcelles pour les logements individuels qui ont perdu près de 150 m² en moyenne sur la dernière décennie.**

Figure 4.7 ***Densité résidentielle des logements individuels*** *par période de construction (source fichiers fonciers)[5]*

Périodes de constructions	Nombre de maisons construites	Besoins fonciers par logement (m²)	Surface plancher moyenne (m²)	Logements à l'hectare (net)
2010-2020	3 417	812,42	114,13	**12,3**
2000-2010	5 000	993,43	115,46	**10,1**
1990-2000	3 165	962,07	109,90	**10,4**
1980-1990	6 913	899,45	101,62	**11,1**
1970-1980	7 382	987,52	99,80	**10,1**
1960-1970	5 737	663,88	88,23	**15,1**
Toutes périodes	**68 473**	**642,99**	**100,01**	**15,6**

Ces logements sont répartis sur le territoire de manière groupée dans les cités ouvrières et quartiers de faubourg, ou diffus dans les espaces ruraux. **La forme individuelle résidentielle reste majoritaire et la plus consommatrice d'espace au regard du nombre de logements produits.**

[2] Les petites zones artisanales, zones en projet et certaines de gestion privée ne sont pas comptées.

Figure 4.8 ***Concentration des logements individuels*** *(Source : fichiers fonciers 2017)*

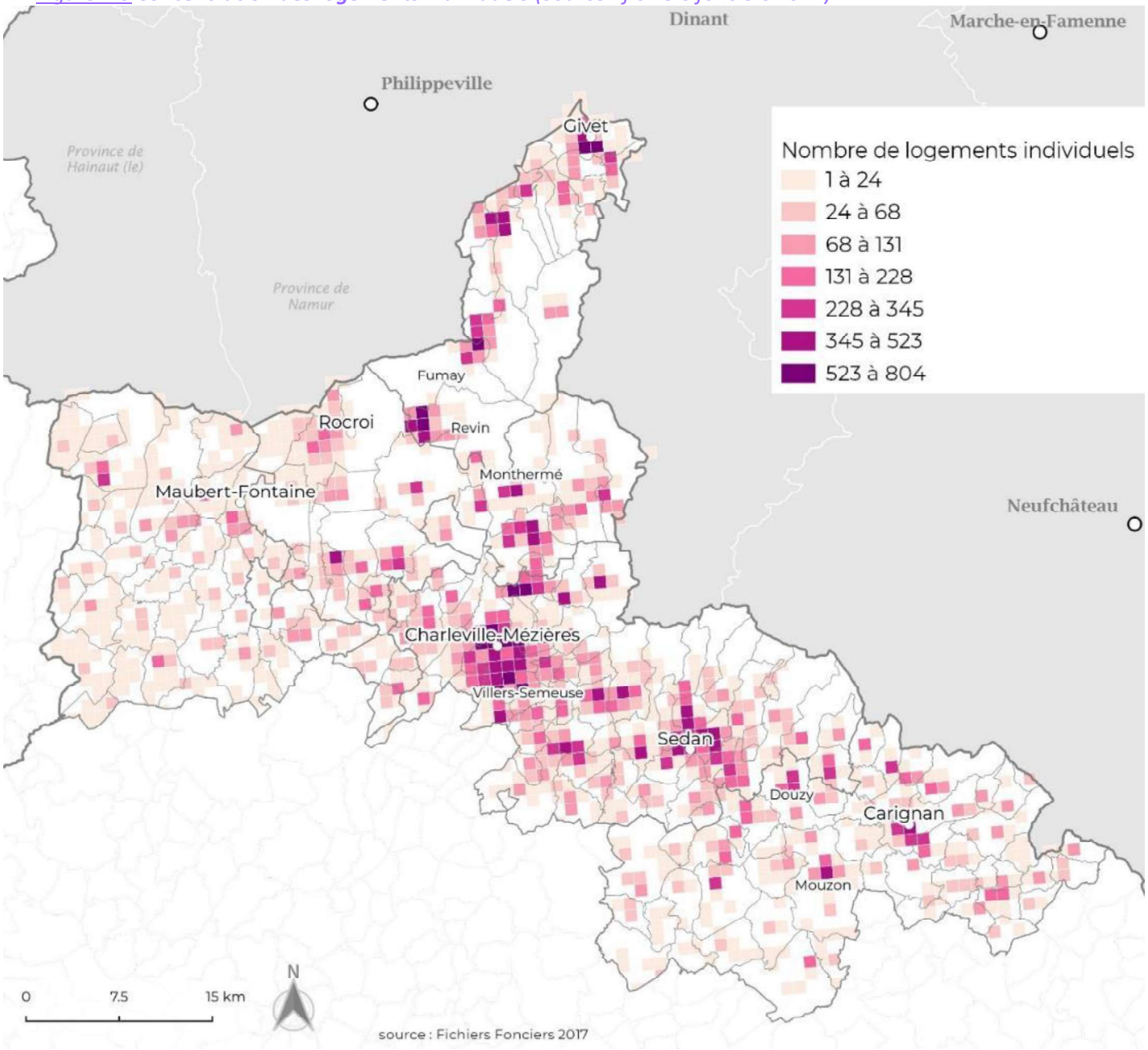

3.2.2. Les logements collectifs présents dans les centralités

La densité résidentielle observée sur les logements collectifs suit la même tendance que sur le logement individuel, à savoir une baisse des densités depuis les années 1960. Celle-ci affiche des densités moyennes comprise entre 115 et 42 logements à l'hectare. La surface moyenne des appartements ne cesse de progresser passant de 65 m² en 1960 à 74 m² en 2010.

Cette dédensification se traduit par une transformation des formes urbaines avec des immeubles de moins grande hauteur que dans les années 1960 et le cas échéant la présence de commerces en rez-de-chaussée et d'espaces communs.

Malgré tout, le nombre de logements collectifs construits a significativement augmenté depuis la dernière décennie observée, passant de 1 164 logements entre 2000 et 2010 à 1 837 entre 2010 et 2020. De moins en moins consommateurs en espace, le nombre de logements collectifs par ha (net) a ainsi largement augmenté en corollaire.

Les logements collectifs sont majoritairement concentrés sur les principaux pôles du territoire à Givet, Revin, Charleville-Mézières, Sedan, Bogny-sur-Meuse et Carignan.

Figure 4.9 ***Densités résidentielles des logements collectifs par période de construction*** *(Source : fichiers fonciers)*

Périodes de constructions	Nombre d'appartements construits	Besoins fonciers par logement (m²)	Surface plancher moyenne (m²)	Logements à l'hectare (net)
2010-2020	1 837	147	66	**67,9**
2000-2010	1 164	298	70	**33,6**
1990-2000	1 341	248	67	**40,4**
1980-1990	3 095	121	64	**82,9**
1970-1980	6 493	95	70	**105,2**
1960-1970	7 430	87	65	**115,1**
Toutes périodes	**39 080**	**141**	**65**	**70,7**

Figure 4.10 ***Concentration des logements collectifs*** *(Source : fichiers fonciers 2017)*

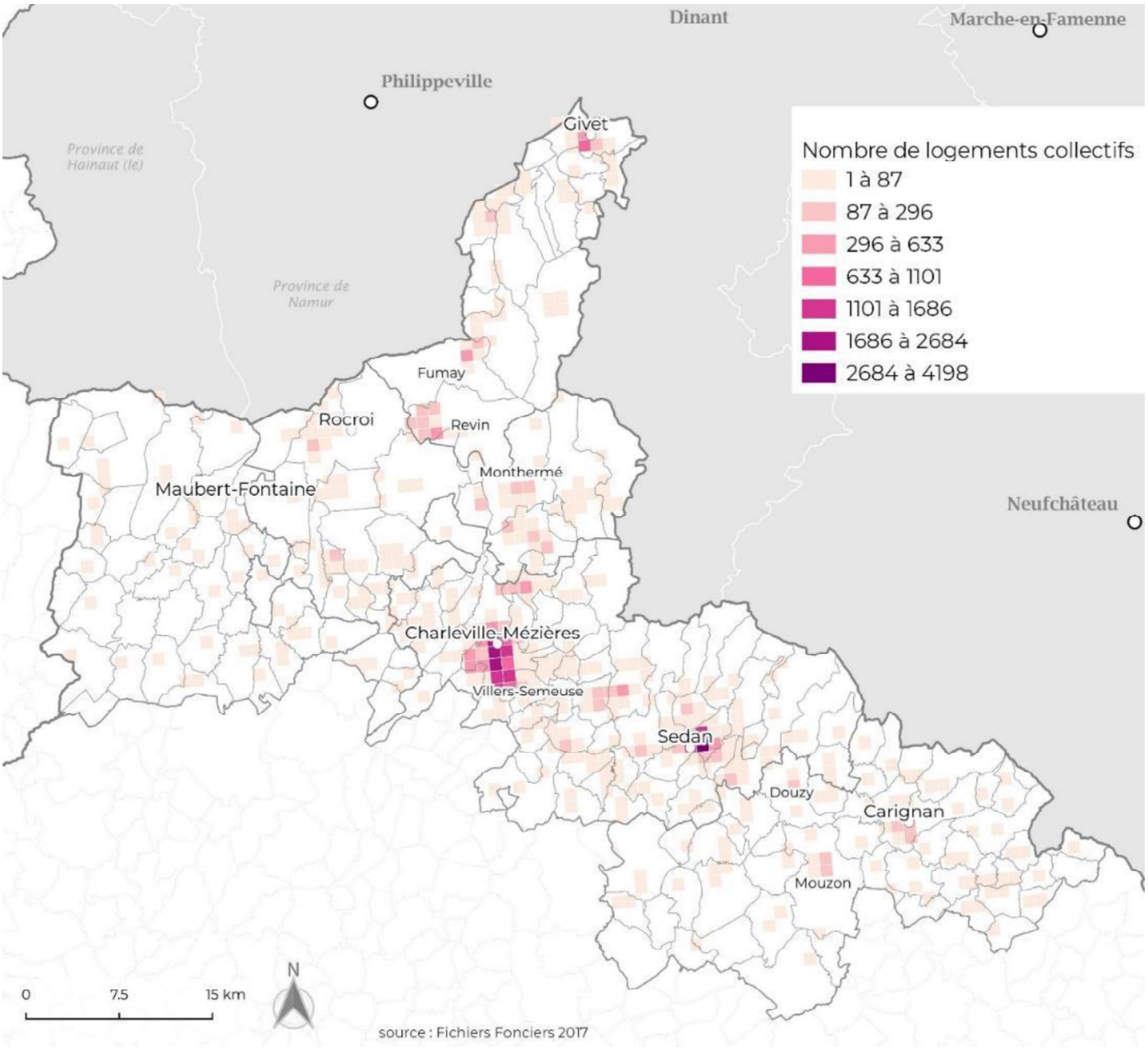



Figure 4.11 Exemple d'un immeuble des années 1960 à Sedan (R+4) (AUDRR)



Figure 4.12 Exemple d'un immeuble fin des années 1970 à Charleville-Mézières (R+7) (AUDRR)



Figure 4.13 Exemple d'un immeuble des années 2010 à Charleville-Mézières (R+3 avec RDC commercial) (AUDRR)

4. UN POTENTIEL DE DENSIFICATION OFFERT PAR LA DIVERSITE DES FORMES URBAINES

4.1. Des capacités de densification présentes dans les tissus

Les tissus et leurs formes bâties présentent des densités résidentielles variables selon leurs caractéristiques urbaines, que ce soit en termes d'implantations, de volumes, de hauteurs ou d'emprise bâtie au sol, compte tenu de la trame parcellaire du maillage des voies. Tendre vers une **densité plus importante des tissus existants participe à l'effort de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.** La réutilisation des friches industrielles, commerciales et d'habitat offre également la possibilité de densifier le tissu existant et reconstruire la ville sur elle-même. De même, **l'optimisation foncière** favorise la diversité des usages et des fonctions du mode d'occupation des sols, en tenant compte de la **richesse des formes bâties.**
Si la recherche de densité peut apporter de la structuration aux tissus urbains, elle peut même atténuer la « densité vécue » à condition qu'elle tende vers une insertion urbaine adaptée des bâtiments et le maintien d'espaces verts de respiration ou de jardins privés dans le tissu bâti, via une architecture inspirée par le contexte local.

4.2. Vers une typologie des formes urbaines et des potentiels de densification

4.2.1. Une identité urbaine plurielle

Les formes urbaines présentes sur le territoire du SCoT témoignent d'une **grande diversité. Elles sont issues des périodes historiques de développement urbain successives** depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours et reposent sur un s**ocle géographique riche de 4 entités paysagères** (cf. partie paysages du diagnostic)**, traversées par un réseau hydrographique prégnant.**
De ses périodes historiques successives résultent des strates bâties au sein des tissus urbains, également caractérisées par le parcellaire, le maillage viaire, la structuration et l'implantation du bâti, l'épannelage, la composition des façades et les matériaux utilisés. Ses strates, préservées jusqu'à aujourd'hui, ont plus ou moins évolué au fur et à mesure des siècles en s'imprégnant du **contexte culturel, historique et économique pour révéler une identité urbaine plurielle**.

4.2.2. La construction d'une typologie des formes urbaines pour identifier les potentiels de densification en recherchant la qualité urbaine et architecturale

Comme évoqué plus tôt, la densification dans le bâti offre la possibilité de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. **Ce diagnostic propose une typologie des tissus urbains construite à partir d'un inventaire complet et d'une analyse de leurs caractéristiques, permettant d'identifier les conditions dans lesquels il est possible de densifier le bâti de chaque forme urbaine présente sur le territoire.**
Ainsi, la mobilisation de critères précis comme l'implantation, la forme, la hauteur, l'emprise au sol, la forme de la parcelle, la densité bâtie, la présence de mixité fonctionnelle, d'espaces publics ou d'aménité, a permis de construire cette typologie résumée par le tableau de synthèse ci-dessous et détaillée dans les « fiches techniques » qui suivent.

Figure 4.14 ***Typologie des tissus urbains présents sur les communes du SCoT***

Typologie des Tissus	Typologie des formes urbaines	Densité résidentielle	ville	Centre-bourgs	village	Potentiel de densification
Tissu historique ancien	Centre historique urbain	80 à 200 logt/ha	X	X		
	Centre ancien rural	10 à 30 logt/ha			X	
	Fermes ardennaises	1 à 40 logt/ha		X	X	
Tissu d'ensemble remarquable	Villas urbaine et châteaux	1 à 5 logt/ha	X	X	X	
	Cités-jardins et cités ouvrières	25 à 45 logt/ha	X	X	X	
Tissu de faubourg	Tissu de faubourgs denses	35 à 90 logt/ha	X	X		
	Tissu de faubourgs composites peu denses	20 à 35 logt/ha	X	X		
	Composition de grands ensembles	120 à 140 logt/ha	X	X		

Tissu d'habitat collectif	Compositions d'immeubles récents	130 à 150 logt/ha	X	X		
	Composition d'immeubles plots discontinus	40 à 60 logt/ha	X	X	X	
Tissu d'habitat pavillonnaire	Ensemble de maisons discontinues peu denses	10 à 15 logt/ha	X	X	X	
Tissu de maisons denses	Ensemble de maisons de ville mitoyennes	20 à 40 logt/ha	X	X	X	
	Ensemble de maisons groupées	12 à 20 logt/ha	X	X	X	

Les formes bâties existantes offrent des **densités bâties variables** en fonction de leurs caractéristiques urbaines en termes de formes, d'implantation et d'emprise bâtie, mais aussi de la typologie de l'habitat présente (collectif, habitat intermédiaire, partagé, individuel…). La densité résidentielle est présentée en nombre de logements à l'hectare sous forme de fourchette, intégrant ainsi tous les types de communes (ville, centre-bourg et village) en milieu urbain et rural.
Les fiches techniques suivantes proposent **d'explorer la capacité de densification et les potentialités urbaines** des différentes formes de bâti présentes sur le territoire pour les 20 prochaines années, en s'appuyant notamment sur des exemples d'opérations permettant d'entrevoir les possibilités d'évolution des caractéristiques urbaines et architecturales du tissu dans lequel elles s'inscrivent. Si un des enjeux fort pour le territoire semble être de **préserver son identité urbaine,** il convient toutefois de proposer des solutions pour que les nouvelles constructions puissent **s'inscrire harmonieusement dans le tissu existant**, en recherchant une meilleure **qualité urbaine et architecturale,** avec des formes et des matériaux locaux.

À noter que l'approche et les préconisations ici présentées pour définir les potentiels de densification n'ont en aucun cas vocation à se substituer aux approches locales réalisées par les collectivités, notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques locales d'urbanisme.

4.3. Fiches techniques des différents tissus existants et répartis sur l'ensemble du territoire

Figure 4.15 ***Synthèse des exemples choisis dans les fiches techniques pour identifier les différents tissus urbains présents sur le territoire*** *(photos AUDRR et Google street view)*

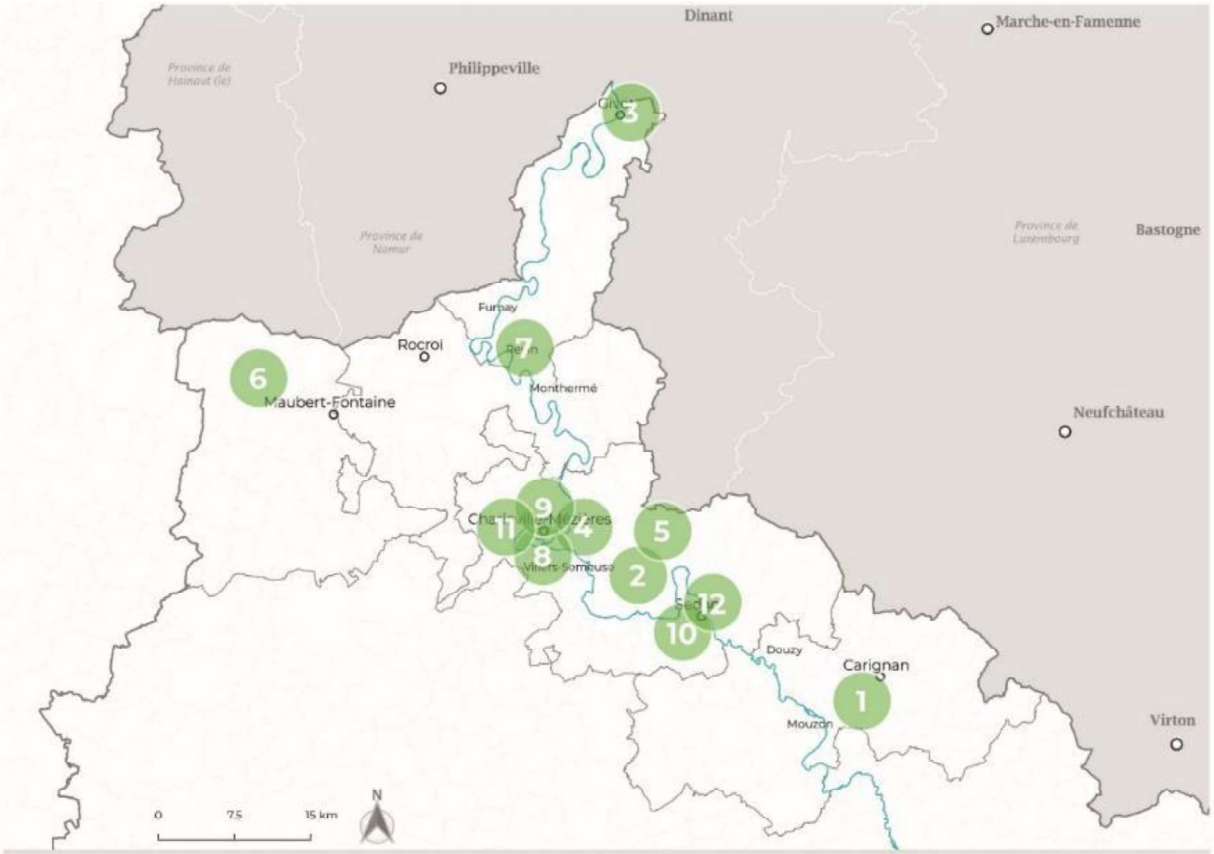

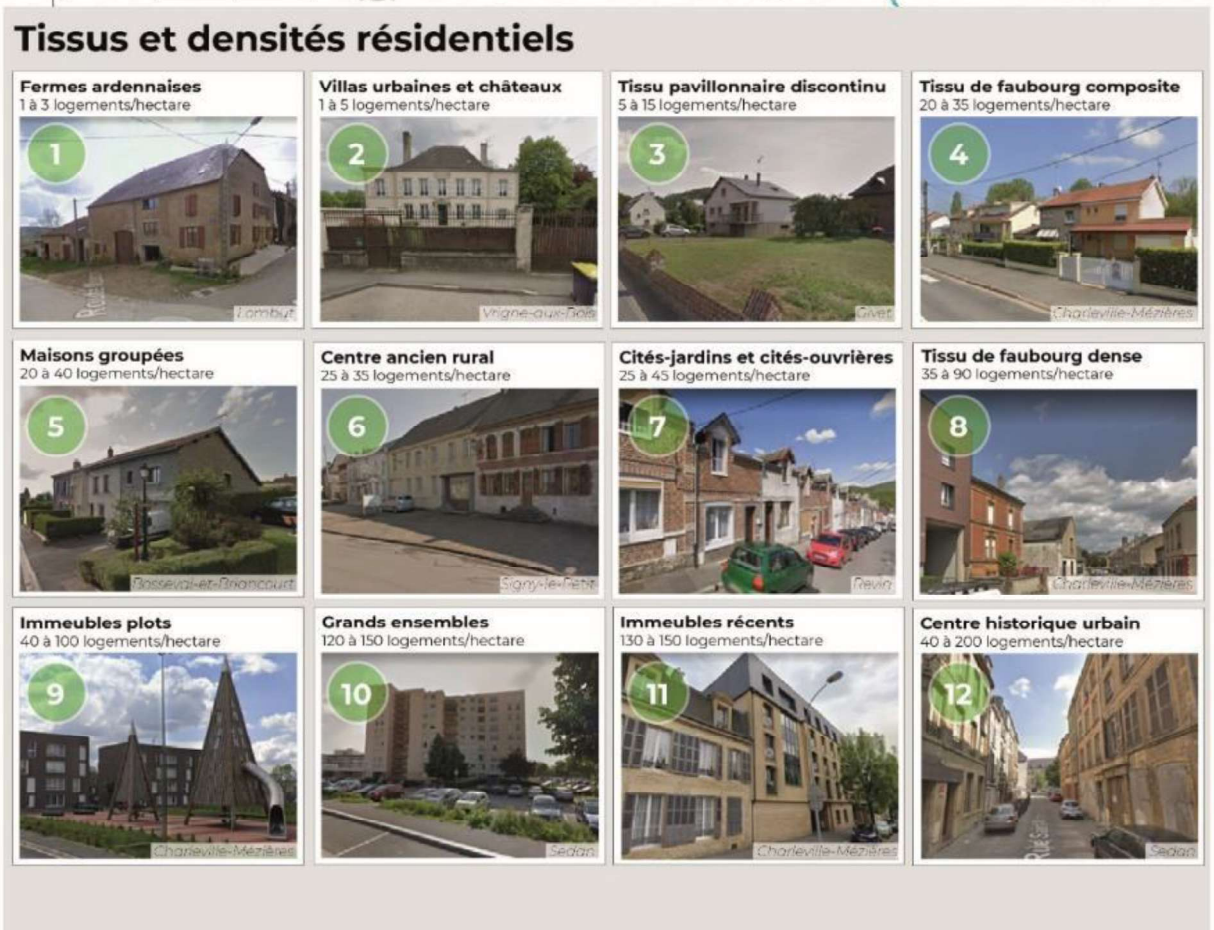

4.3.1. Les tissus historiques anciens

Les tissus historiques anciens, qu'ils soient d'origine urbaine ou rurale, sont composés de **bâtis relativement compacts et denses qui mêlent des formes bâties variées à des fonctions diversifiées**. Construits à des époques historiques distinctes, du Moyen-âge au début du XXe siècle, ils ont préservé leurs caractéristiques principales au cours des évolutions urbaines :

a. Centre historique urbain (80 à 200 logements / hectare)



Figure 4.16 Centre historique de Sedan avec un bâti homogène remarquable (source Google street view)

Une densité bâtie très élevée

Ce tissu de centre historique urbain présente la **densité résidentielle la plus élevée** du territoire du SCoT, allant de 80 à 200 logements par hectare.

Le bâti de valeur patrimoniale et particulièrement compact

Il est caractérisé par une **forme bâtie resserrée et homogène**, composée d'immeubles de rapport, construits **en alignement** sur la voie publique, **d'une limite séparative à l'autre**. Ils présentent de **grandes emprises bâties au sol,** laissant peu d'espace libre et de jardins en cœur d'îlot avec une forte densité bâtie. Les hauteurs régulières génèrent un **épannelage[3] très homogène**, de R+2 à R+3 à Charleville-Mézières et Sedan, et de R+1 en bourgs-centre à Givet, Revin, Rocroi et Fumay. Ce front bâti aux façades ordonnancées **de valeur patrimoniale**, avec des détails soignés, structure efficacement l'espace urbain. Le parcellaire peut être traversant, étroitement imbriqué, de forme variée et de taille petite ou modérée.

Une forte mixité fonctionnelle

L'espace urbain offre **des aménités** et des espaces piétons sur les axes commerciaux. Les axes importants présentent une **mixité fonctionnelle**, avec des commerces et services en rez-de-chaussée, des équipements. Cependant, les axes secondaires sont composés de maisons de villes mitoyennes de 1 ou 2 étages avec une capacité de densification plus importante.

Une capacité de densification à priori contrainte par la présence d'un patrimoine architectural et urbain à conserver

Ce tissu présente une **capacité de densification modérée,** concentrée sur les espaces en friche (activités à l'abandon), les dents creuses et les annexes. La construction sur les **espaces libres en fond de cour et en extension surélevée du bâti** pourrait éventuellement générer une meilleure cohérence urbaine grâce à une continuité du bâti en alignement sur la rue et à des hauteurs homogènes.

Exemple de densification d'un îlot historique à Charleville-Mézières



Figure 4.17 Vue aérienne du tissu historique de Charleville-Mézières (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

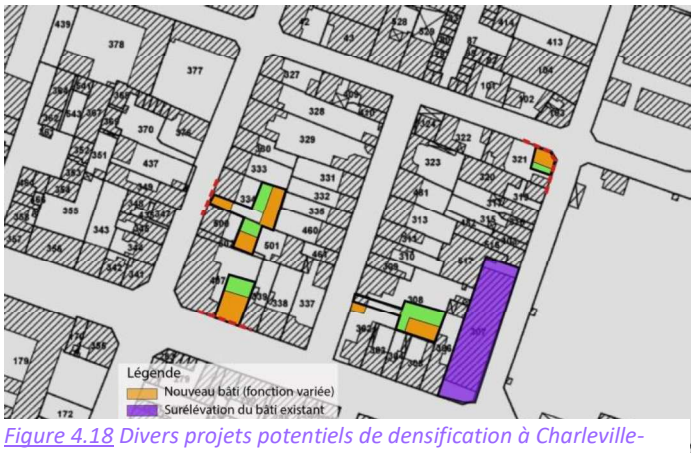

Figure 4.18 Divers projets potentiels de densification à Charleville-Mézières (auteur audrr)

Projets potentiels : « La possibilité d'une densification sur rue et en fond de parcelle »

Le « projet » : Création de maisons mitoyennes avec jardins privés, en fond de parcelle et en angle de rue non bâtie.

[3] En urbanisme, l'épannelage désigne la forme générale simplifiée des bâtiments situés dans un tissu urbain.

Les « contraintes » :

- Division parcellaire
- Surélévation bâtie pour renforcer la continuité du bâti sur rue, l'épannelage, la cohérence urbaine et la diversité des fonctions (habitat individuel, partagé, immeuble collectif, atelier, tertiaire…).

Le « résultat » : 10 à 20 nouveaux logements.

b. *Centre ancien rural (10 à 30 logements / hectare)*

Une densité bâtie variable selon la structuration des villages

Le cœur historique villageois offre une **densité résidentielle faible ou modérée de 10 à 30 logements/hectare** suivant la composition urbaine plus ou moins aérée des villages du territoire du Scot.



Figure 4.19 Centre ancien rural du village de Vrigne-Meuse (source Google street view)

La variété des formes bâties

Le tissu de centre rural urbain est en effet caractérisé par une **forme bâtie relativement homogène, compacte** sur les axes principaux et plus composite sur les voies mineures. Il se compose de maisons de ville accolées, de maisons d'ouvriers agricoles pour les villages très ruraux, de petites granges ou ateliers en fond de court ou en limite de la voie publique. Le **front bâti, dont les hauteurs varient entre R et R+1, structure bien l'espace urbain**. Les bâtiments accolés sont alignés sur la rue, d'une limite séparative à l'autre (parfois 1 seule). Le parcellaire présente des formes et des tailles variées avec une emprise bâtie au sol pondérée.

La présence d'une mixité fonctionnelle

Il présente une **mixité fonctionnelle sur les axes majeurs** combinant des commerces de proximité, services, artisanat, habitat individuel, jardin, verger, et sur les axes secondaires de l'habitat.

Une capacité de densification à priori modérée renforçant la diversité des formes urbaines

Ce tissu présente une **capacité de densification modérée** sur les espaces en dents creuses, les grands jardins, les jardins en angle de rue et les prairies qui permettrait le cas échéant de poursuivre la **continuité du front bâti aligné sur la rue**. La mixité des fonctions sur les axes principaux, associée au maintien de la diversité des formes bâties, constituent également un enjeu important pour l'identité urbaine des villages.

Exemple de capacité de densification sur rue à Vrigne-Meuse



Figure 4.20 Vue aérienne du cœur ancien du village de Vrigne-Meuse (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

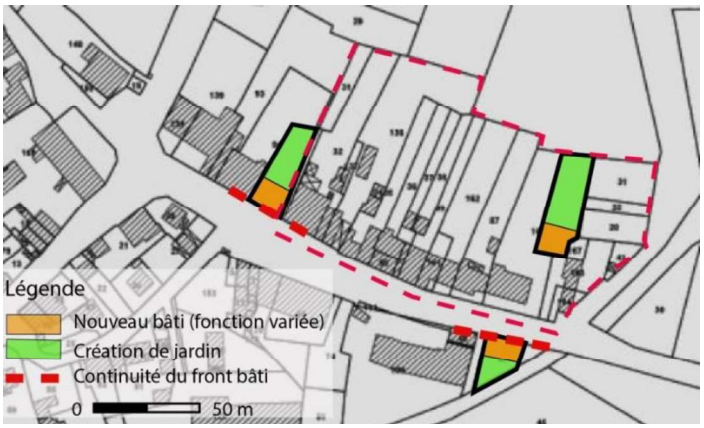

Figure 4.21 Projet de densification dans le prolongement du tissu existant (auteur Audrr)

Projets potentiels : « La possibilité d'une densification sur rue et en angle de rue »

Le « projet » : Création de maisons mitoyennes rurales avec jardins privés, sur les dents creuses, en fond de parcelle et en angle de rue non bâtie.

Les « contraintes » : S'implanter dans le prolongement du bâti ancien.
Le « résultat » : 3 à 4 nouveaux logements.

c. *Ferme ardennaise (1 à 40 logements / hectare)*

Une densité résidentielle exceptionnellement faible

Implantées dans les villages du territoire du Scot, les fermes sont caractérisées par une densité résidentielle très faible, de 3 logements par hectare en moyenne, **à l'exception Les fermes converties en habitat intermédiaire**[4], en habitat partagé où la **densité résidentielle est plus élevée** (20 à 40 logements/hectare).

Une bonne insertion des fermes dans le tissu



Figure 4.22 Ferme ardennaise à Vrigne-Meuse à l'architecture identitaire (source Google street view)

Liées aux pratiques agricoles et à l'élevage, les fermes situées en milieu rural arborent une **forme compacte et homogène** tout en s'intégrant bien dans le tissu ancien. Elles sont généralement situées en cœur de village ou à l'entrée de l'axe principal. Elles se composent **de longs corps bâtis en pierre de forme rectangulaire** et de même hauteur, encerclant parfois une grande cour intérieure ou formant une seule entité sur rue. Les hauteurs sont très régulières en R+1, offrant un **cadre bâti structurant pour l'espace urbain**. L'implantation est en alignement sur la rue, généralement d'une limite séparative à l'autre, avec une emprise bâtie modérée du fait de nombreux espaces libres, offrant des potentiels de densification.

Une diversité fonctionnelle et des opportunités de réemploi ou de renaturation à l'échelle de la parcelle

Elles accueillent les activités agricoles, de stockage, parfois un jardin, un verger, un espace libre nécessaire aux manœuvres et l'habitat familial.
La parcelle de grande taille et de forme variée présente ainsi une mixité fonctionnelle, voire des opportunités en matière de réemploi ou de renaturation de certains espaces, notamment en friche. De ce fait, il existe **un gisement foncier à l'échelle des fermes ardennaises** à travers les friches qu'il est possible de mobiliser.

Une densification possible dans le prolongement de l'organisation du bâti de la parcelle

- **Une forte capacité présumée de densification sur les espaces libres :**

Les fermes offrent une forte capacité de densification du tissu, de par l'importance des espaces libres au sein des grandes parcelles et la possibilité de réaliser des extensions bâties en hauteur sur la cour ou accolées.
De même, la transformation de certaines granges en habitat individuel ou intermédiaire peut permettre d'augmenter fortement la capacité de de densification résidentielle tout en préservant ses caractéristiques patrimoniales.

- **Un caractère urbain qui peut être intégré dans les projets de densification :**

Dans les projets de densification futurs, l'enjeu majeur de ce tissu réside dans le maintien de la lisibilité de la forme bâtie originelle des fermes selon leur plan en U, en carré ou d'un seul tenant. La continuité du bâti sur rue et la mixité des fonctions sont également une caractéristique urbaine forte de ce tissu tout comme les compositions de façades et les matériaux locaux qui fondent une part de l'identité du village.

[4] Forme bâtie, située entre le logement individuel et le logement collectif, appelé aussi habitat semi-collectif, bénéficiant d'une entrée individualisée et d'espaces extérieurs propres à chaque logement.



Exemple de densification de ferme à Vrigne-Meuse
Projets potentiels : « La possibilité d'une densification en fond de parcelle»

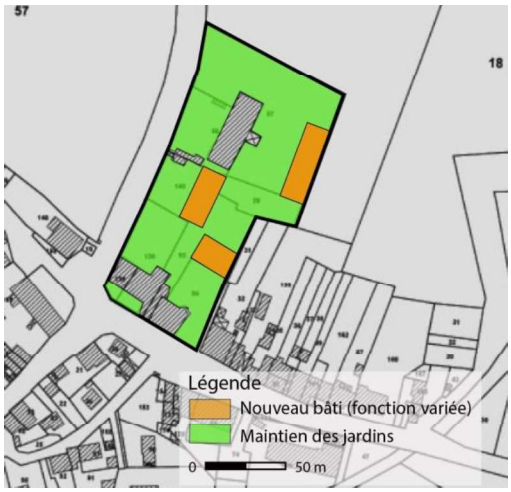

Figure 4.23 Vue aérienne et projet de densification des grandes parcelles de fermes à Vrigne-Meuse (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

Le « projet » : Création de grands corps bâtis en référence au corps de ferme et aux granges vernaculaires
Les « contraintes » :
- Volume en retrait de la rue afin de prolonger les formes bâties existantes et leur implantation.
- Variété des fonctions avec de l'habitat intermédiaire et de l'habitat partagé, des ateliers…
- Préservation les jardins

Le « résultat » : 3 à 5 nouveaux logements.

4.3.2. Les tissus d'ensemble remarquable

Etroitement lié à l'histoire des communes, ce tissu remarquable présente **un ensemble bâti de valeur patrimoniale**, avec une grande homogénéité urbaine, paysagère et architecturale. Il se compose d'édifices historiques aux qualités remarquables tels que les **villas urbaines, les châteaux et les hôtels particuliers**, ainsi que les **ensembles de composition paysagère de maisons individuelles, jumelées**, accolées très cohérentes (cité-jardin et cité ouvrière).

a. Villas urbaines et châteaux (1 à 5 logements à l'hectare)



Figure 4.24 Villa urbaine avec son écrin vert à Vrigne-aux-Bois (source Google street view)

Une densité résidentielle exceptionnellement faible

Situés dans les villes, bourgs-centres et villages, les **villas urbaines, les châteaux et les hôtels particuliers**, étant parfois la demeure du patronat d'une industrie florissante, se caractérisent par une densité résidentielle faible comprise entre 1 et 5 logements/hectare. Ils sont généralement situés dans les quartiers de **faubourg de la ville ou bien aux abords du centre ancien des villages.**

La valeur patrimoniale du jardin

Ces édifices de caractère datent généralement du XVIIIe siècle jusqu'à la moitié du XXe siècle. **Ces maisons unifamiliales bourgeoises, à l'architecture remarquable et de belles dimensions, sont en effet implantées au cœur d'un jardin** ou d'une grande propriété, d'un parc de valeur patrimoniale au traitement paysager. Ils offrent une forte présence du végétal au sein d'une grande parcelle, de forme irrégulière. Il joue **le rôle d'écrin végétal.**

Le rôle important des annexes

Caractérisé par une **clôture de qualité**, le front bâti est aussi composé par de petites annexes de qualité en alignement sur la rue **(pavillon de gardien, atelier, garage** …) qui apportent une valeur patrimoniale à l'ensemble et **jouent un rôle dans la composition sur la rue**.

Une densification éventuellement contrainte à des emplacements peu visibles pour préserver les caractéristiques patrimoniales du tissu

L'emprise bâtie au sol de ce tissu est très faible, offrant des potentialités de densification modérée, à réguler en fonction de la qualité patrimoniale du jardin, sa superficie et la longueur de clôture sur rue.

- **De futures extensions accolées ou dans le jardin :**

Leur valeur patrimoniale jouant un rôle majeur dans l'identité des communes, les futurs projets de densification semblent envisageables, dans le cadre d'une ambition d'intégration architecturale et patrimoniale.

- **Jouer sur l'emprise du jardin :**

Véritable espace de valorisation, le jardin tient une place majeure dans cette typologie. Toutefois, il pourrait être réduit à des **emplacements spécifiques, peu visibles, accessibles** depuis une voie, afin d'augmenter sensiblement la capacité de densification du tissu.

Exemple de densification en limite du jardin à Vrigne-aux-Bois



Figure 4.25 Vue aérienne de la villa et de son jardin à Vrigne-aux-Bois avec un projet de densification (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

Projets potentiels : « la possibilité d'une densification en limite du jardin »

Le « projet » : Création de maisons jumelées ou individuelles avec jardins

Les « contraintes » :

- Dimension réduite des jardins créés
  - Maintien de la clôture originelle,
  - Préservation de l'unité du jardin patrimonial et de sa végétation

Le « résultat » : 6 à 9 nouveaux logements.

b. Cités-jardins et cité-ouvrières (25 à 45 logements/hectare)



Figure 4.26 Cité ouvrière le long de la cité-jardin Faure à Revin (source Google street view)

Une densité résidentielle variable en fonction de la forme urbaine

Présentes dans les communes au développement industriel majeur du XIXe et début XXe siècle, ces **compositions paysagères, homogènes et harmonieuses** de maisons jumelles, en bande, de maisons d'angle ou parfois individuelles présentent une densité variable. La densité résidentielle de ce tissu est plutôt **forte pour les maisons denses des cités-ouvrières, et faible pour les maisons jumelles ou individuelles** (25 à 45 logements/ha).

Constituant un tissu très organisé, les cités-jardins offrent une **place importante à la nature**. Les cités ouvrières d'aspect plus minéral avec des maisons en bande, sont étroitement liées à **l'histoire industrielle de la commune**.

Une organisation urbaine poussée

L'implantation bâtie est **en alignement sur la rue, d'une limite séparative à l'autre** pour les maisons en bande, avec un retrait homogène parfois. Les maisons jumelles en retrait, sont **encerclées par leur jardin**. Le **parcellaire bien organisé, de petite taille,** est rectangulaire et étroit pour les maisons en bande. L'emprise bâtie au sol, généralement faible ou modérée dépend de la grandeur du jardin. **Les hauteurs homogènes** au sein de la composition varient de R+C à R+1 +C.

L'appauvrissement de la mixité fonctionnelle initiale

Une mixité fonctionnelle du quartier est prévue à l'origine en intégrant de petits équipements (chapelles par exemple), des espaces verts et des commerces de proximité… L'ensemble constitue **un cadre urbain qualitatif avec une architecture identique mais soignée**.

Une densification possible dans la continuité urbaine et paysagère des cités-jardins et ouvrières

Les cités-jardins présentent une **légère capacité de densification sur les grandes parcelles aménagées en jardin**. Les cités ouvrières de maisons en bande offrent également la possibilité de créer **une extension en toiture sur l'ensemble des maisons** ou sur jardin afin de préserver l'homogénéité et la cohérence globale de l'ensemble.

Des projets de densification ponctuels bien intégrés : ces compositions paysagères présentent un intérêt **dans leur globalité** pour leur valeur patrimoniale urbaine, la **création d'annexes dans les espaces libres** pouvant permettre une meilleure adaptation aux nouveaux modes vie.

Exemple de densification en limite de la cité-jardin Faure à Revin



Figure 4.27 Vue aérienne de la cité-jardin Faure et des futurs projets en limite (la cité présentée étant déjà très compacte) (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

Projets potentiels : « La possibilité d'une densification aux abords de la cité-jardin »

Le « projet » : Création de maisons en bande et de maisons jumelées avec jardins privés

Les « contraintes » :

- Maintien de petites annexes qualitatives,
- Même implantation bâtie
- Des hauteurs et formes bâties similaires
- En référence au modèle urbain des cités-jardins et des cités ouvrières

Le « résultat » : 15 à 20 nouveaux logements

4.3.3. Les tissus de faubourg

Le tissu de faubourg s'est développé au cours de la période d'industrialisation des villes et des centre-bourgs dès le milieu du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui. Il dévoile une mixité formelle et fonctionnelle des bâtiments. **Caractérisé par une densité bâtie modérée, ce tissu parfois compact, offre une capacité de transformation, de renouvellement urbain important et de densification forte**. Il tend toutefois vers une monofonctionalité de l'espace urbain au profit de l'habitat.

a. *Tissu de faubourg dense (35 à 90 logements/hectare)*

Situé dans les villes de Charleville-Mézières, Sedan, Givet, Revin et Fumay, ce tissu offre une **densité résidentielle assez élevée** de 35 à 90 logements par hectare et il dispose **de fortes capacités d'évolution et de transformation**.



Figure 4.28 Tissu de faubourg dense à Charleville-Mézières (source Google street view)

La diversité des formes bâties

Situé en première ceinture autour du cœur historique, il se compose **de formes bâties variées** s'élevant de 1 à 3 niveaux. Il associe de petits immeubles de rapport à des ateliers, des maisons de ville mitoyennes et des lotissements ouvriers… Le front bâti, à l'architecture variée issu de différentes époques, structure bien l'espace urbain. L'implantation bâtie est en alignement sur la rue d'une limite séparative à l'autre, ou sur une seule limite, avec des annexes bâties en fond de parcelles, **laissant une cour ou un jardin au cœur de la parcelle**. Le parcellaire de forme variable et de petite taille, a la particularité d'être parfois **en lanière, traversant l'îlot**.

Une très forte mixité fonctionnelle qui tend à s'affaiblir

Le tissu propose de **petits équipements de proximité et des aménités** pour les habitants. La mixité fonctionnelle est très présente à l'origine sur les axes majeurs en accueillant aussi des **activités artisanales et parfois industrielles**. Sur les axes secondaires, les constructions sont plus espacées et moins élevées.
La **variété des fonctions s'appauvrit** en général avec le déplacement des activités artisanales et industrielles au profit de projet d'habitat individuel ou collectif.

Un fort potentiel de densification dans le respect de la diversité formelle et fonctionnelle du bâti

Ce tissu présente **une forte capacité de densification sur les espaces en dents creuses, en friche,** sur des terrains accueillant des activités éphémères ou peu adaptées (jardins privés sur rue, box ou parking aérien, cour...).

Exemple de densification modérée sur un îlot à Charleville-Mézières



Figure 4.29 Vue aérienne d'un tissu de faubourg dense à Charleville-Mézières et projet de densification possible sur rue et en fond de parcelle (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

Projets potentiels : « La possibilité de densifier en cœur d'îlot »

Le « projet » :

- Création d'habitat varié en dent creuse ou en fond de parcelle, de petits ateliers en fond de cour
- Réalisation d'extension en hauteur du bâti existant.

Les contraintes :

- Reconstitution du front bâti sur rue en respectant l'alignement
- Homogénéisation du vélum sur rue
- Maintien d'une partie des jardins privés

Le « résultat » : 7 à 10 nouveaux logements.

b. *Tissu de faubourg composite peu dense (20 à 35 logements/hectare)*



Figure 4.30 Tissu de faubourg peu dense à Prix-les-Mézières (source Google street view)

Une densité bâtie faible, mais évolutive

Présent en ville, en bourgs-centre et dans les villages (à l'exception des villages très ruraux), ce tissu de faubourgs présente une **densité résidentielle plutôt faible**, de 20 à 35 logements par hectare. Néanmoins, il offre de **très fortes possibilités de densification pouvant le structurer**.

Des formes bâties aérées et composites

Il est caractérisé par des **formes bâties hétérogènes, peu serrées** qui **constituent un tissu aéré composite**. Ce front bâti hétéroclite structure peu l'espace urbain avec des **alignements bâtis discontinus et des hauteurs faibles** de R à R+1.

Il se compose de maisons individuelles, de maisons de ville accolées, de petits immeubles, d'ateliers, juxtaposés les uns aux autres sans cohérence urbaine. Les implantations bâties sont en alternance, en alignement ou en, sur au moins une limite séparative, laissant **de grands jardins se déployer** en cœur d'îlots.

Une diversité fonctionnelle qui s'affaiblit

Le tissu assemble ainsi de l'habitat sous forme variée, des petites industries, de l'artisanat, des petites exploitations agricoles (milieu rural), et des petits équipements de proximité. Cependant, ce tissu étant de plus en plus résidentiel, la **mixité fonctionnelle originelle s'affaiblit** au profit de l'habitat individuel et collectif.

Une importante capacité de densification qui peut être utilisée pour restructurer le tissu composite de faubourg

Ce tissu présente une **capacité de densification majeure, pouvant jouer le rôle de structuration urbaine sur les espaces en dents creuses, en friche et en jardin, ou sur les grandes parcelles**. Il présente un enjeu spécifique de maintien de la mixité fonctionnelle, de la qualité et de l'identité urbaine qu'il véhicule.

Exemple de forte densification d'un îlot à Prix-les-Mézières



Figure 4.31 Vue aérienne du tissu de faubourg et des projets de densification intégrés à Prix-les-Mézières (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

Projets potentiels : « la possibilité d'une densification sur rue et cœur d'îlot »

Le « projet » : Création **d'habitat varié** en fond de parcelle et sur rue (maisons de ville, groupées ou jumelées, habitat intermédiaire, de petits ateliers, de petits collectifs),

Les « contraintes » :

- Maintien **des jardins privés**
- Reconstitution du front bâti sur rue
- Recherche de cohérence urbaine

Le « résultat » : 25 à 35 nouveaux logements.

4.3.4. Tissu d'habitat collectif

Le tissu d'habitat collectif présent notamment à **Charleville-Mézières, Sedan, Givet et Revin**, correspond à trois typologies de tissu :

- Les compositions d'immeubles récents en opération de renouvellement urbain du tissu existant et dans les secteurs en extension de ville depuis les années 1980, constituant de bons exemples de densification.
- Les compositions d'immeubles plots discontinus, telles un cube de plusieurs niveaux situés au milieu d'une parcelle, réalisées dès les années 1965.
- Les compositions de grands ensembles de tours et de barres, créées à partir des années 1960.

Les grands ensembles généralement traités et requalifiés à travers des opérations ANRU ou de renouvellement urbain, présentent de nombreuses contraintes dans leur forme comme leur gestion. Les interventions consécutives des différents partenaires locaux et acteurs nationaux ou des bailleurs concernés depuis de nombreuses années, se sont inscrits dans un processus spécifique mis en œuvre en concertation avec les habitants, avec en partie pour objectif de dédensifier ces quartiers. Aujourd'hui caractérisé par une densité encore importante, parmi les plus élevée des tissus observés, ce tissu, fort contraint, n'est de ce fait pas abordé à travers ces fiches techniques.

a. Composition d'immeubles récents (130 à 150 logements/hectare)

Une opération de densification adaptée

Bâties à des périodes récentes depuis les années 1980, ces compositions d'immeubles récents sont caractérisées par une forte densité résidentielle de 130 à 150 logements par hectare. Ces compostions, assurant une meilleure compacité bâtie, représentent généralement des exemples de densification réussie dans le tissu ancien.

Une forme bâtie bien insérée dans le tissu



Figure 4.32 Composition d'immeubles récents intégrée dans un tissu ancien à Charleville-Mézières (source Google street view)

Elles présentent une **forme bâtie compacte en continu**, bien intégrée dans le tissu existant des centres historiques, des faubourgs et des grands ensembles requalifiés. Elles offrent parfois des **ouvertures vers l'intérieur** du cœur d'îlot avec des vues sur les jardins.

Ces édifices structurent bien l'espace urbain avec des **hauteurs régulières** (de R+2 à R+4), en créant ainsi un **front bâti plus cohérent** avec une densification du tissu existant. L'implantation des immeubles varie, en alignement sur la voie publique ou en retrait homogène, sur l'une ou les deux limites séparatives de la parcelle, de taille et de forme variables.

Une mixité fonctionnelle à l'échelle de la parcelle

Ces immeubles sont destinés à de l'habitat collectif ou intermédiaire, à des activités tertiaires et des commerces en rez-de-chaussée sur les axes importants. Ils **génèrent ainsi de la mixité fonctionnelle et formelle** dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain et d'optimisation foncière.

Enjeux d'intégration urbaine et de qualité architecturale des opérations de densification

Ce tissu parfois récent présente une **capacité de densification faible ou modérée** suivant la surface des espaces libres, bien aménagés sur de grandes parcelles dans les tissus hétérogènes, en fond de parcelle ou en alignement sur la rue (jardin, parking, annexe) pour les tissus compacts.

Recherche d'intégration urbaine

L'enjeu pour ce type de tissu réside dans **sa structuration et son intégration urbaines**. La qualité architecturale contemporaine des bâtiments répondant à un enjeu de qualité urbaine liée à l'attractivité de la commune pour le tourisme.

Exemple de densification d'une opération compacte à Charleville-Mézières



Figure 4.33 Vue aérienne de l'opération de densification du tissu existant à Charleville-Mézières, avec quelques possibilités ponctuelles de nouveaux projets. (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

Projets potentiels : « la possibilité de densifier en fond de parcelle » :

Le « projet » : Création de quelques maisons de ville denses accolées en R+1 ou R+2 implantées en fond de parcelle (possibilité d'y intégrer des espaces communs partagés)

Les « contraintes » :

- Suppression de stationnements extérieurs (le choix d'un autre emplacement (rez-de-chaussée ?)
- Remplacement d'un long hangar bas
- Création d'une mixité des fonctions et des formes bâties

Le résultat : 4 à 6 nouveaux logements.

b. *Composition d'immeubles plots discontinus (40 à 60 logements à l'hectare).*



Figure 4.34 Immeubles plots discontinus à Sedan (source Google street view)

Situées dans les villes et les bourgs-centres, ces compositions présentent une **densité résidentielle modérée** de 40 à 60 logements par hectare.

L'homogénéité urbaine et architecturale

Elles présentent une **forme bâtie homogène**, **de volumétrie cubique**, à l'architecture moderne **formant un plot ou un cube au toit plat**. Le front bâti structure peu l'espace urbain. Néanmoins, son rapport à la rue est pensé dans les constructions les plus récentes avec un espace de transition avant. Sa particularité repose sur le **traitement architectural de ses quatre façades**. Situé le plus souvent au **cœur de la parcelle avec une faible emprise au sol**, l'immeuble plot est parfois en alignement sur une limite parcellaire en tissu compact, avec des hauteurs homogènes entre R+3 et R+5, parfois R+1 dans les bourgs-centre.

Des fonctions peu diversifiées

Ce tissu crée généralement un tissu **spécialisé en habitat collectif avec des espaces verts d'accompagnement**, des parkings et davantage espaces d'aménités aujourd'hui.

Enjeux de diversification des formes bâties et de qualité urbaine

Ce tissu offre une **capacité de densification modérée** dans les espaces libres aménagés autour des plots recevant les jardins privés parfois peu qualitatifs, les annexes, et les parkings suivant la grandeur de la parcelle. Les cas échéant, la diversification des formes bâties et leur qualité architecturale paraissent souhaitable au vue des leurs caractéristiques actuelles.

Exemple de densification à Sedan

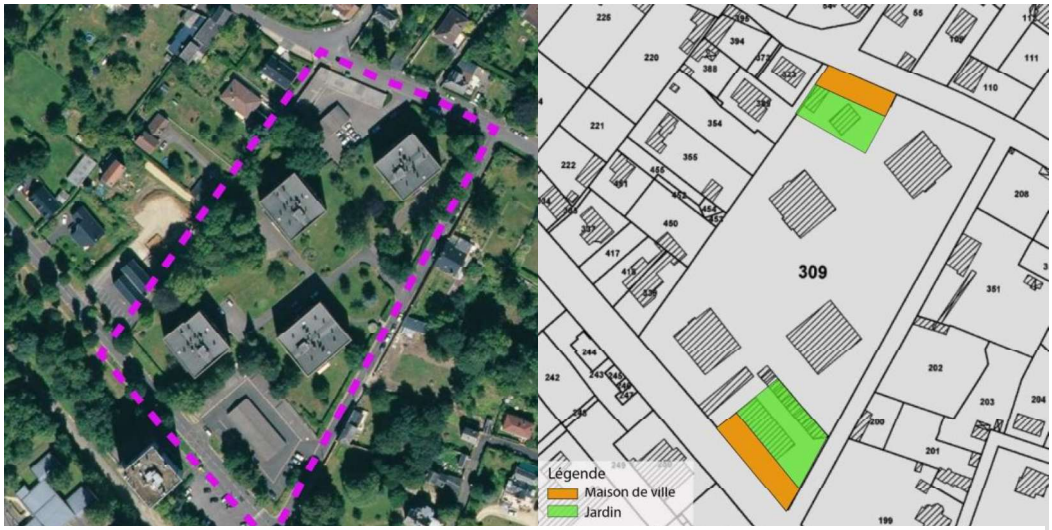

Figure 4.35 Vue aérienne des immeubles plots à Charleville-Mézières et projets de densification aux abords
(© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

Projets potentiels : « la possibilité de densifier en alignement sur la rue »

Le « projet » : Création de maisons de ville mitoyennes ave jardins privés en R+1 ou R+2, sur l'emplacement des box de garages, peu valorisants pour la rue

Les « contraintes » :

- Intégration de nouveaux parkings végétalisés sur la parcelle (en remplacement)
- Diversification du bâti
- Développement de l'offre en habitat individuel

Le « résultat » : 6 à 7 nouveaux logements et des espaces communs partagés.

4.3.5. Tissu d'habitat pavillonnaire – ensemble de pavillons discontinus peu denses (10 à 15 logements/hectare)

Le tissu d'habitat pavillonnaire, est généralement présent **en extension de villes, de centre-bourgs et de villages en continuité des tissus existants, et en lisière bâtie**. **Le tissu bâti est lâche, très ouvert** bénéficiant d'une composition dessinée seulement pour les lotissements, **sans mixité fonctionnelle**. Il est caractérisé par l'utilisation d'une **seule forme bâtie**, la maison individuelle dédiée à une seule famille, avec **un jardin privé** l'entourant. La surface des parcelles tend aujourd'hui à diminuer avec un rapport à la rue parfois bien traité.



Figure 4.36 Ensemble de maisons individuelles à Bosseval-Briancourt (source Google street view)

L'une des densités bâties les plus faibles

Présent dans toutes les communes des plus urbaines ou plus rurales, cet ensemble de maisons crée une composition urbaine très aérée, caractérisée par l'une des densités résidentielles les plus faibles du territoire du Scot entre 10 et 15 logements par hectare.

Un tissu urbain lâche, peu identitaire

Ce tissu de maisons individuelles identiques ou bien distinctes, forme un **ensemble distendu**, qui ne structure pas l'espace urbain, **sans point de repère**. Implantée en cœur de parcelle, leur **forme bâtie simple avec un toit à 2 pentes** présente une architecture banalisée, ne **révélant pas les caractéristiques identitaires** de l'habitat vernaculaire. Les parcelles de forme variée sont de grande taille en tissu rural et de taille modérée dans les villes, avec des surfaces tendant à se réduire aujourd'hui.

Un tissu monofonctionnel

Ce secteur monofonctionnel accorde une **place importante à la voiture**, au détriment des piétons et des cyclistes, avec une **absence d'aménités** pour les habitants.

Vers une densification par la promotion de la compacité dans les projets à venir

- **Un potentiel de densification modéré et fort contraint, difficile à mettre en œuvre :**

Ce tissu offre une capacité de densification du tissu urbain modérée, parfois faible, en fonction de la dimension et de la forme de la parcelle, notamment en raison des divisions parcellaires nécessaires de statut privé. Ce processus s'avère long en milieu rural, entre 10 et 20 ans, avec une diversification limitée des formes bâties toujours en habitat individuel.

- **L'opportunité de la compacité et de la qualité urbaine des nouvelles constructions :**

Un des enjeux pour ce type de tissu lâche reste de le **structurer,** en apportant davantage de compacité bâtie, en révélant les caractéristiques paysagères et géographiques du site concerné et en veillant notamment à la qualité architecturale d'espaces ayant vocation à s'inspirer de l'habitat vernaculaire du centre ancien.

Diversifier les fonctions dès que possible

Les opérations de densification peuvent ici consister à intégrer de nouvelles maisons individuelles, groupées ou accolées au sein de division parcellaire, à créer des extensions latérales ou surélevées, à implanter des formes bâties variées pour **diversifier les fonctions présentes** (atelier, petit équipement, grange…). Il s'agit notamment d'optimiser l'espace urbain lorsque c'est possible. De même, la création **d'espaces d'aménités et d'espaces publics** de qualité pour les habitants se révèlent être un enjeu important : place, voies cyclables, espaces piétons, square etc.

Exemple de densification en milieu rural à Bosseval-et-Briancourt



Figure 4.37 Vue aérienne de maisons individuelles à Bosseval-Briancourt et projets potentiels de maisons (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

Projets potentiels : « La possibilité de densifier sur rue et en fond de parcelle »

Le « projet » : Création de maisons de ville, de maisons groupées et individuelles en fonction de leur situation urbaine

Les contraintes :

- Reprise de l'alignement des bâtiments voisins, et sur au moins une limite de parcelle
- Préservation des jardins.

Le « résultat » : 8 à 9 nouveaux logements.

4.3.6. Tissu de maisons denses

Le tissu de maisons denses est caractérisé par deux typologies urbaines, avec **des maisons accolées en bande ou des maisons groupées**. Elles disposent d'un jardin arrière et éventuellement d'un petit jardin avant, jouant le rôle d'espace de transition avec la rue. Ces deux ensembles sont issus d'une composition urbaine dessinée et soignée, qui propose des espaces publics et **des espaces d'aménités pour les habitants**, parfois reliés entre eux par des liaisons piétonnes.

a. Ensemble de maisons de ville mitoyennes (20 à 40 logements/hectare)



Figure 4.38 Maisons mitoyennes à Bosséval-Briancourt (source Google street view)

Une densité résidentielle assez élevée

Ce tissu organisé présente une densité résidentielle assez forte pour de l'habitat individuel, variant entre 20 et 40 logements par hectare.

Une composition structurée et homogène

Ce tissu est constitué par des maisons unifamiliales accolées les unes aux autres, et en bande à l'architecture similaire. Ces constructions régulières structurent bien l'espace urbain en cadrant l'espace public. L'implantation bâtie **est continue et régulière d'une limite séparative à l'autre**, avec le même alignement, parfois en retrait de l'espace public, offrant ainsi un espace de transition entre la maison et la rue. Le parcellaire géométrique de petite taille a une forme rectangulaire ou en lanière, avec une emprise bâtie modérée, parfois forte en fonction de l'étendu du jardin. Les hauteurs identiques, avec la même forme de toit, varient généralement entre le R+1 et le R+2 avec combles.

La présence d'aménités

Ce tissu propose des aménités pour les habitats avec des espaces piétons organisés par poche, de petits espaces verts ponctuels, des liaisons piétonnes et des équipements de proximité...

Une densification contrainte par la préservation de la qualité urbaine du tissu

Ce tissu déjà compact se caractérise par une **capacité de densification moindre** car les espaces libres ouverts sur la rue et les accès vers les fonds de parcelle demeurent ponctuels : jardins privatifs, annexes, dents creuses. Ces opérations présentant une difficulté de mise en œuvre liée à la division de multiples parcellaires privées, l'enjeu principal résidant en l'homogénéité architecturale et urbaine des constructions à venir.

Exemple de capacité de densification sur rue et en fond de parcelle à Bosseval-et-Briancourt



Figure 4.39 Vue aérienne du tissu de maisons denses à Bosseval-Briancourt et projets potentiels de densification sur l'îlot (© IGN vue aérienne auteur Audrr)

Projets potentiels : « Les possibilités de densification sur rue à l'échelle de l'îlot »:

Le « projet » : Création de maisons groupées, mitoyennes et d'extensions bâties accolées

Les « contraintes » :

- Implantation d'une limite séparative à l'autre
- Reprise de l'alignement ou du retrait des bâtiments voisins suivant le contexte urbain
- Maintien de l'espace public réaménagé

Le « résultat » : 14 à 16 nouveaux logements sur l'îlot (dont 4 maisons sur le site en utilisant une part d'espace public et de stationnement)

b. *Ensemble de maisons groupées* (12 à 20 logements/hectare)



Figure 4.40 Maisons jumelées ou groupées à Vrigne-aux-Bois (source Google street view)

Une composition paysagère homogène, mais peu dense

Présent dans les bourgs-centres, les villages importants et les villes, ce type de tissu homogène se situe en lisère des faubourgs peu denses. Il présente une **densité résidentielle l'une des plus faibles du territoire du Scot,** qui varie en fonction de la taille du jardin, entre 12 et 20 logements par hectare.

Ce tissu organisé est défini par des maisons groupées par deux ou jumelées (symétriques suivant l'axe central entre les 2 maisons) à l'architecture identique au sein d'une **composition paysagère cohérente**.

Une cohérence architecturale et urbaine

Cet ensemble structure modérément l'espace urbain, avec une implantation bâtie en léger retrait par rapport à la voie, laissant un espace de transition ou un jardin. De forme géométrique, le parcellaire de taille moyenne présente plutôt une forme rectangulaire avec une emprise bâtie au sol modérée. Les hauteurs très régulières et identiques en R, R+1 et R+2 **assurent un épannelage homogène et une grande cohérence urbaine** à l'ensemble du tissu.

Un tissu aux fonctions peu variées :

Ce tissu monofonctionnel en habitat individuel offre toutefois des espaces d'aménités pour les habitants et

Une densification du tissu complexe à mettre en œuvre

Ce tissu présente une capacité de **densification modérée, voir faible** sur les parcelles de grande taille, les grands jardins privatifs, les dents creuses et les annexes. Elle s'avère souvent complexe et longue à mettre en œuvre sur les parcelles privées avec la création de maisons mitoyennes. L'enjeu majeur étant le maintien de l'homogénéité et urbaine du tissu concerné.

Exemple de densification à Vrigne-aux-Bois



Figure 4.41 Vue aériennes des maisons groupées à Vrigne-aux-Bois et nouvelles maisons potentielles sur site et aux abords (© IGN vue aérienne - auteur Audrr)

Projets potentiels sur site et aux abords du tissu : « la possibilité de densifier sur la rue »

Le « projet » : Création de maisons groupées ou accolées au sein de parcelles existantes, et de jardins

Les « contraintes » :

- Division des parcellaires privées
- Maintien des jardins privés
- Même type d'implantation
- Reprise des volumes et des compositions architecturales

Le résultat : 2 nouveaux logements sur site (soit 25% de plus de logements) et 6 autres aux abords.

4.4. Des potentiels multiples de densification sur le territoire

4.4.1. En particulier dans certains tissus :

Les tissus de faubourgs ainsi que les fermes ardennaises présentent les plus fortes potentialités de densifications sur le territoire du Scot Nord. Ils favorisent aussi une **mise en œuvre plus simple et plus rapide** que les autres tissus, parfois très contraints, dans le respect des caractéristiques urbaines, architecturales et patrimoniales.

4.4.2. Sur certains secteurs stratégiques :

La réutilisation des friches (industrielles, ferroviaire, commerciales, militaire, d'habitat de grande vétustés), ainsi que **les secteurs de gare** et **les faubourgs** à caractère mutable constituent des secteurs stratégiques de développement urbain. Ils présentent de fortes opportunités de densification qui permettent **d'accroitre efficacement leur attractivité** et celle des communes en termes d'habitat, d'économie, de tourisme, d'implantation d'équipements et de cadre de vie.

4.4.3. Par le choix de certaines formes de bâti :

L'utilisation **d'immeubles plots et d'immeubles récents**, la **transformation d'ateliers ou de granges** en habitat intermédiaire ou partagé constituent des formes urbaines intéressantes pour diversifier le tissu et augmenter la densité résidentielle.
Certains tissus très contraints peuvent évoluer ponctuellement grâce à la création **d'extensions accolées ou en surélévation** pour répondre aux besoins d'agrandissement de surface (activité et résidentielle) et aux nouveaux modes de vie…
Le tissu bâti économique présente également des opportunités de **transformation dans les locaux obsolètes**, de **comblement de dents creuses** et **l'extensions de bâtiments existants,** permettant d'optimiser l'utilisation du foncier dans les parcs d'activités existants et limiter la consommation d'espaces agricoles ou naturels en évitant l'ouverture de nouvelles zones.

4.4.4. Par la préconisation d'un habitat individuel plus dense

L'utilisation de **maisons mitoyennes ou groupées pour de l'habitat individuel** dans les abords de certains tissus (centre ancien rural, maisons individuelles discontinues, maisons groupées, faubourg peu dense, cité-jardin, villa urbaine) est une réponse intéressante pour obtenir une meilleure compacité et structuration du tissu.

4.4.5. Maintenir la pluralité des formes bâties dans les tissus diversifiés à l'origine

La **diversification des formes bâties**, c'est-à-dire **l'association harmonieuse et équilibrée de multiples formes urbaines**, favorise la **mixité fonctionnelle, la richesse et l'attractivité des tissus**. Elle peut être facilement mise en œuvre au sein des tissus de faubourgs et à l'emplacement de friches, laissant de grandes parcelles mobilisables, et dans des cœurs d'îlots très vastes.
Toutefois, la préservation des séquences bâties très homogènes sur rue des cœurs anciens représente également une caractéristique urbaine de **valeur patrimoniale qu'il est souhaitable de préserver**, parce qu'elle définit l'identité de certaines villes (Sedan, de Charleville–Mézières…), de centre-bourgs et de villages.

4.4.6. Les contraintes de densification et de transformation du bâti dans les villages – les périmètres de réciprocités

Le territoire Nord Ardennais est marqué par une **agriculture orientée sur l'élevage ou le polyélevage** (683 exploitations, soit 80 % des exploitations au recensement agricole de 2020). En fonction de leurs caractéristiques, ces exploitations sont soumises à des **périmètres de réciprocité**[5] de 50 m (RSD) ou 100 m (ICPE) qui contraignent les constructions liées à l'activité agricole et les bâtiments tiers situés dans ces périmètres comme dans l'illustration ci-dessous. Ainsi, une exploitation présente en cœur de village et soumise à un périmètre de réciprocité ou ICPE, pourrait

[5] Article L111-3 du code rural.

être contrainte dans son potentiel de développement. Il en va de même pour des projets de développement de la commune qui se retrouveraient dans ce périmètre.

Figure 4.42 Principe d'un périmètre de réciprocité (source : Chambre de l'agriculture 08 2022)

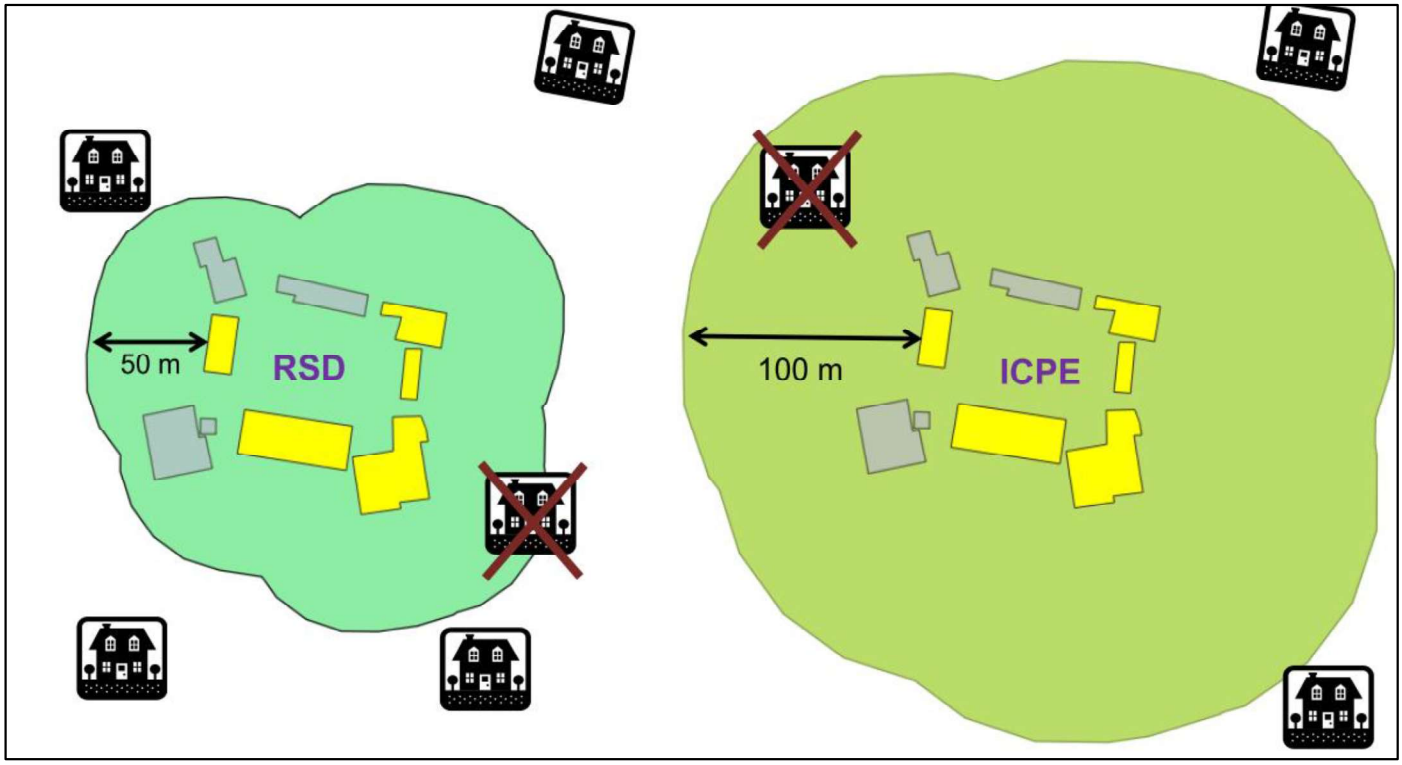

La Chambre d'Agriculture des Ardennes, dans le diagnostic agricole relatif à l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Ardennes Thiérache, rappelle que de nombreux sites d'exploitation insérés historiquement dans les villages, ont dû construire de nouveaux bâtiments en périphéries des zones bâtis pour se développer, bloquant ainsi les opportunités d'extension ou de densification des communes concernées. Inversement, l'urbanisation a pu se rapprocher des exploitations présentes en périphérie des villages, limitant ainsi les développements futurs des exploitations agricoles. Elle préconise de veiller à permettre l'extension des exploitations situées dans les cœurs des communes, surtout lorsque celles-ci sont en site unique et de maintenir les prairies (et leurs accès) situées à proximité des bâtiments d'élevage.

5. UN POTENTIEL DE DENSIFICATION EN ENTREES DE VILLES

5.1. Qu'est-ce qu'une entrée de ville et de village ?

Par définition les entrées de villes et de villages, désignent l'urbanisation qui se développe de part et d'autre des principales voies d'accès, conséquence de l'évolution des modes vie et de l'aménagement du territoire.
Une entrée de ville devrait dans l'idéal rendre perceptibles, pour l'usager, la frontière entre l'environnement rural et urbain et créer ainsi des effets de portes. Dans les espaces péri-urbains, les entrées de villes et villages constituent des espaces à part.
Ces entrées matérialisent le premier contact de l'usager avec la ville ou le village et offrent parfois en aperçu qui ne reflète pas les atouts des ensembles bâtis et paysagers : un manque d'organisation urbaine, un aspect routier/piéton déséquilibré, un traitement hétéroclite du bâti… pourtant ces entrées jouent un rôle important d'accueil.
Ce passage est parfois une épreuve pour le visiteur, frappé par les nombreux affichages publicitaires, perdu dans les espaces industriels et commerciaux ou encore dans une échelle qui n'est plus celle du piéton, de l'usager. Ces entrées de villes et villages constituent un enjeu important dans l'image d'un territoire et sa qualité paysagère, urbaine et architecturale.
Enfin les entrées de villes et de villages peuvent être impactées par des zones d'activités ; des constructions de bâtiments commerciaux et industriels de toutes formes, matériaux, couleurs et hauteurs et leurs cortèges d'enseignes, de panneaux publicitaires, de zones de stockage, de clôture et de mares de bitumes où s'agglutinent voitures et camions.
Premier contact de l'usager avec la zone d'activités, l'entrée en constitue la « porte ». Il est préférable qu'elle fasse l'objet d'un aménagement qui souligne les qualités et particularités de la zone : création d'un bâtiment s'intégrant dans l'espace, réflexion sur les choix des plantations, perception des espaces publics, ambiance nocturne spécifique, et implantation judicieuse d'éléments de signalétique.

À noter que l'approche ici présentée n'a en aucun cas vocation à se substituer aux approches locales réalisées par les collectivités, notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques locales d'urbanisme.

5.2. Typologie des entrées de villes et de village sur le secteur sud des Ardennes

5.2.1. Les entrées de villes impactées par des zones d'activités

Figure 4.43 Entrée de village avec une ancienne Zone d'Activité (AUDRR)



Ces zones d'activités sont présentes sur le territoire de manières différentes :

- En développement : Zone d'activités récemment aménagée ou en cours d'aménagement, dont la commercialisation peut encore bénéficier d'une réflexion stratégique globale.
- A maturation : Zone d'activités entièrement commercialisées.

- En obsolescence : Zone d'activités à maturation, dont le renouvellement dépend d'une requalification et revalorisation importantes.

Ces zones d'activités peuvent soulever différentes problématiques :

- La « lisibilité » des Zones d'Activités.
  - Une MIXITÉ FONCTIONNELLE ACTIVITÉ/HABITAT qui peut générer des conflits d'usage
  - L'ABSENCE d'un système de signalisation interne/externe efficace
  - Un MANQUE de CLARIFICATION des limites espace public/espace privé

- L'accessibilité/desserte et la fonctionnalité des Zones d'Activités.
  - Des CHEMINEMENTS PIÉTONS INEXISTANTS OU DIFFICILES, malgré la présence quasi systématique de logements à proximité
  - L'ABSENCE d'aires de stationnement publiques, voire sur parcelles privées

- L'image globale des Zones d'Activités.
  - Une FAIBLE QUALITÉ ARCHITECTURALE de certains bâtiments et surtout de leurs abords
  - Un TRAITEMENT PAYSAGER MINIMALISTE, voire inexistant
  - Un MANQUE D'ENTRETIEN des espaces publics.

Le Nord des Ardennes présente un certain nombre de zones d'activités bien intégrées au tissu urbain, avec un aménagement paysager de qualité. Mais il reste certains secteurs où l'intégration reste plus compliquée.
En effet certaines zones d'activités plus anciennes ne sont pas ou plus intégrées dans l'environnement existant. Les bâtiments sont hors d'échelle et l'aménagement paysager inexistant. De plus, certaines zones donnent une impression d'abandon, ce qui ne renforce pas l'image attractive d'une commune surtout lorsque cette zone se situe en entrée de ville.

5.2.2. Les entrées de villes « rue », où l'échelle du piéton est inexistante

Ce type d'entrées de villes et de village est présent sur le territoire Nord Ardennais.
Certaines entrées sont marquées par une place du piéton « marginalisée », inexistante voire parfois insécurisée.
En effet il y a une dégradation de certaines traversées de villages soumises à un fort trafic routier et ne laissant plus la place aux piétons.
Un des enjeux consiste à redonner une place au piéton et aux riverains dans les villes et villages et surtout en entrée d'agglomération. Il est possible de garder ou de retrouver un caractère rural sur les espaces publics d'entrées de ville avec des aménagements sobres, en signalant ces entrées par des plantations, ou en intégrant du mobilier urbain.
Si l'entrée de ville est lisible et cohérente, l'automobiliste aura le sentiment de traverser un espace à respecter où la cohabitation est essentielle et où il n'est pas prioritaire.

5.2.3. Les entrées de villes impactées par l'éolien

Certaines entrées de villes ou villages sont marquées par la présence très proche de parcs éoliens.
En effet, même si le secteur Nord des Ardennes est aujourd'hui moins touché que le Sud du département par la présence de parcs éoliens, certaines communes sont tout de même impactées.
Une ligne d'éolienne en entrée de villes ou villages peut changer l'image du village. Le regard ne sera plus focalisé sur les richesses paysagères, patrimoniales et architecturales de la commune mais vers les parcs éoliens.

Figure 4.44 Entrée de ville impactée par l'éolien (AUDRR)



5.2.4. Les entrées de villes marquées par la création de nouveaux lotissements

Enfin, certaines entrées sont marquées par la présence de nouveaux lotissements plus ou moins bien intégrés. Parfois l'extension de l'urbanisation ne s'intègre pas avec le cœur du bâti existant, provoquant un effet de rupture de l'ambiance bâtie visible dès l'entrée d'une ville ou d'un village.
Un des enjeux consiste à gérer la densification en entrées de villes, par la compacité des formes bâties ou encore en utilisant les bâtis existants. De plus ces nouveaux lotissements peuvent être accompagnés d'aménagements paysagers de qualité afin d'intégrer au mieux ces nouveaux aménagements. Ils ne doivent pas créer de nouveaux points d'appels mais s'intégrer au mieux à l'environnement présent.

5.3. Les différentes pistes d'enjeux sur les entrées de ville :

- **Enjeux d'images :**
  - L'attrait touristique
  - L'effet de vitrine du territoire.
  - La perception depuis l'espace public. La bonne relation entre le bâtiment et l'espace public se traduit notamment par le choix des matériaux, la mise en valeur de la façade, les espaces plantés….
  - Le cadre de vie des habitants du territoire
  - Le patrimoine bâti et naturel local
  - L'identité locale pour éviter la banalisation des paysages

- **Enjeux paysagers :**
  - La transition naturel/urbanisé et les limites de l'entrée de ville/village.
  - Les espaces délaissés et en friche.
  - L'implantation du bâtiment sur la parcelle : la prise en compte l'environnement, de la topographie du site et du paysage des abords est un des premiers enjeux à travailler. Il est important d'adapter le projet au terrain et non l'inverse.

- L'affichage publicitaire en travaillant sur l'harmonisation des enseignes (taille, couleurs) et l'intégration au volume bâti.
- Les plantations.
- L'insertion du projet dans le paysage passe l'utilisation d'espèces locales qui offrent deux avantages : l'adaptation aux conditions locales de sols et le dialogue avec les structures paysagères présentes : bois, haies, etc… Cette insertion passera aussi par l'accompagnement des clôtures avec du végétal, le traitement des limites.
- La mise en place d'un vocabulaire différent (enfouissement des réseaux, mobilier spécifique ...).

Figure 4.45 ***Exemple d'une bonne Implantation et intégration paysagère d'une zone d'activité –*** *Exemple du CAUE de Loir et Cher*

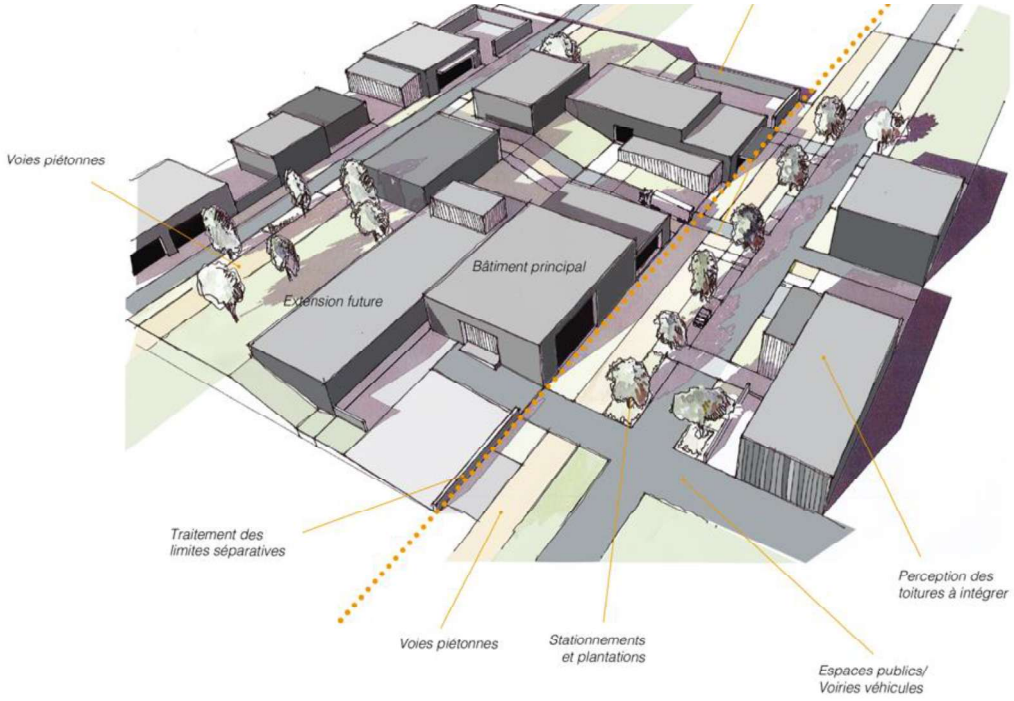

- **Enjeux urbains et architecturaux :**
  - **Urbain** : l'étalement des infrastructures et du bâti, le grignotage sur les espaces naturels, passer d'une logique routière à une logique urbaine, limitation de la vitesse etc.
  - **Pistes de densification en entrées de villes**. Lorsqu'il s'agit d'une zone d'activité il est possible d'utiliser des surfaces commerciales vacantes, de même pour l'intégration de nouveaux logements, utiliser les logements vacants existants en les réaménageant.
  - **Architecture** : la qualité de l'aspect et de l'implantation des constructions, la relation avec l'axe principal, les arrières de parcelle, la cohérence architecturale.
  - Des pistes de travail sur **une volumétrie en accord avec le site**. La volumétrie des bâtiments et notamment les aspects liés à la hauteur des constructions, méritent d'être appréciés en fonction du relief naturel du site. De manière générale, on cherchera à obtenir des bâtiments intégrés dans leur environnement paysager et bâti.
  - L'anticipation des extensions du bâtiment, est une des composantes à prendre à l'amont d'un projet.

- **Enjeu d'usages :**
  - Le développement de réelles centralités en périphérie (mixité fonctionnelle, d'usages...).
  - La multiplicité des fonctions (loisirs, travail, détente...).
  - La place des modes doux en entrée de ville et le franchissement des voies pour connecter les 2 rives.

6. DES OPPORTUNITES DE RENOUVELLEMENT URBAIN

6.1. Les friches : un potentiel foncier à reconvertir

Un nombre important de friches a été recensé par la DDT des Ardennes (160 hectares de friches). Ces friches sont principalement situées dans la vallée de la Meuse et témoignent de l'histoire industrielle du territoire. Il s'agit pour la plupart d'anciens sites industriels comme par exemple USINOR à Blagny (8 hectares), l'aciérie Val Thomé à Nouzonville (5 hectares) ou encore la Macérienne à Charleville-Mézières (4 hectares). Ces friches sont également d'anciens sites militaires (Daigny), des gares de triage (Nouvion-sur-Meuse) ou encore des coopératives laitières (Dom-le-Mesnil).
Ces sites présentent en première approche un foncier potentiellement mobilisable permettant par recyclage urbain de lutter contre l'artificialisation de nouveaux espaces agricoles, naturels et forestiers. Leur configuration et notamment le niveau de pollution généré par l'ancienne activité présente contraignent les possibilités de reconversion.
En effet, sur les **65 friches recensées** par la DDT-08 sur le SCoT Nord Ardennes, **22 sont polluées** et **29 sont susceptibles de l'être**. Ceci témoigne de la complexité à remobiliser ces espaces pour différents projets d'aménagement : habitat, équipements publics, commerces, locaux d'activités, renaturation, production d'énergie… En effet, les coûts d'ingénierie, la maitrise foncière du site, sa mise en sécurité, ses éventuelles dépollutions et démolitions sont autant de contraintes à prendre en compte pour assurer la viabilité du futur projet.

Figure 4.46 ***Eléments de chiffrage des coûts de renaturation de sites*** *(source : France Stratégie)*

Etapes du processus	Coût moyen
Déconstruction	65€ /m² dont 35€/m² de coûts de démolition et 30€/m² de traitements des déchets
Dépollution	2 à 65€ /m² pour les processus de phytoremédiation
Désimperméabilisation	60 à 270€ /m²
Construction de technosols	33 à 55 € /m²

Figure 4.47 ***Préfiguration des coûts de déconstruction / dépollution / renaturation des friches identifiées dans les Ardennes sur la base des estimatifs de France Stratégie*** *(source : France Stratégie)*

			Types de reconversions projetées		
		Coût unitaire /m²	Renouvellement urbain	Renaturation	TOTAL
Nombre de friches			47	18	**65**
Surfaces (hectares)			70,4	89,7	**160,1**
Surfaces bâties (m²)			215 995	90 137	**306 132**
Coûts de déconstruction des bâtiments		*65 €*	14 039 675 €	5 858 905 €	**19 898 580 €**
Coûts de dépollution des sites	min	*2 €*	1 407 218 €	1 794 046 €	**3 201 264 €**
	max	*65 €*	45 734 585 €	58 306 495 €	**104 041 080 €**
Coûts de désimperméabilisation des sites	min	*60 €*		53 821 380 €	**53 821 380 €**
	max	*270 €*		242 196 210 €	**242 196 210 €**
Coûts de recréation de technosols	min	*33 €*		29 601 759 €	**29 601 759 €**
	max	*55 €*		49 336 265 €	**49 336 265 €**
TOTAL	min		15 446 893 €	91 076 090 €	**106 522 983 €**
	max		59 774 260 €	355 697 875 €	**415 472 135 €**

Sur la base des montants établis par France Stratégie en matière de démantèlement, dépollution et renaturation de sites, une estimation des coûts peut être établie en lien avec le recensement des friches réalisé par la DDT-08. Cette estimation est purement théorique et ne saurait remplacer une étude spécifique selon la nature des projets de reconversion envisagés sur chaque site.
On constate que les coûts de renaturation, passant par une désimperméabilisation et une reconstruction de technosols[6] sont les plus élevés, et évidemment proportionnels à la surface à traiter. Il sera par conséquent impossible

[6] Reconstruction de technosols : Redonner au sol sa fonction première à partir de matières premières ou secondaires (composts, boues de papeteries, terres excavées, boues de dragage, granulats de béton, autres inertes concassés, etc.)

de renaturer l'intégralité de celles-ci. Des choix stratégiques devront être établis en fonction de la configuration et de l'opportunité de reconversion qu'offre chaque site. La renaturation d'un site paraitra pertinente si celui-ci se trouve au sein d'un corridor écologique ou au sein d'un tissu dense apportant ainsi un nouvel espace de respiration. Inversement, une friche intégrée à l'enveloppe urbaine offrira des opportunités de recyclages urbains sans obligation de désimperméabilisation intégrale ou de reconstruction de technosols.



Figure 4.48 Exemple d'une friche située en enveloppe urbaine : ancienne fromagerie à Rouvroy-sur-Audry (parcelle : 5 360 m² / surface bâtie : 2 700 m²) coûts de déconstruction estimés : 175 000 € (Google street view)



Figure 4.49 Exemple d'une friche située hors enveloppe urbaine : ancienne fonderie à Deville (parcelle : 7 947 m² / surface bâtie : 0 m²) coûts de renaturation complète[1] estimés : 754 965 € à 3 099 330 € (Google street view)

Sur la base de ce travail d'identification des friches et d'opportunité de reconversion, **90 hectares de friches sont identifiés comme offrant un potentiel de renaturation intéressant et 70 hectares pour du renouvellement urbain.** Cette estimation est réalisée à un instant T et pourrait le cas échéant évoluée jusqu'à l'arrêt du document.

Figure 4.50 ***Les zones préférentielles de renaturation***

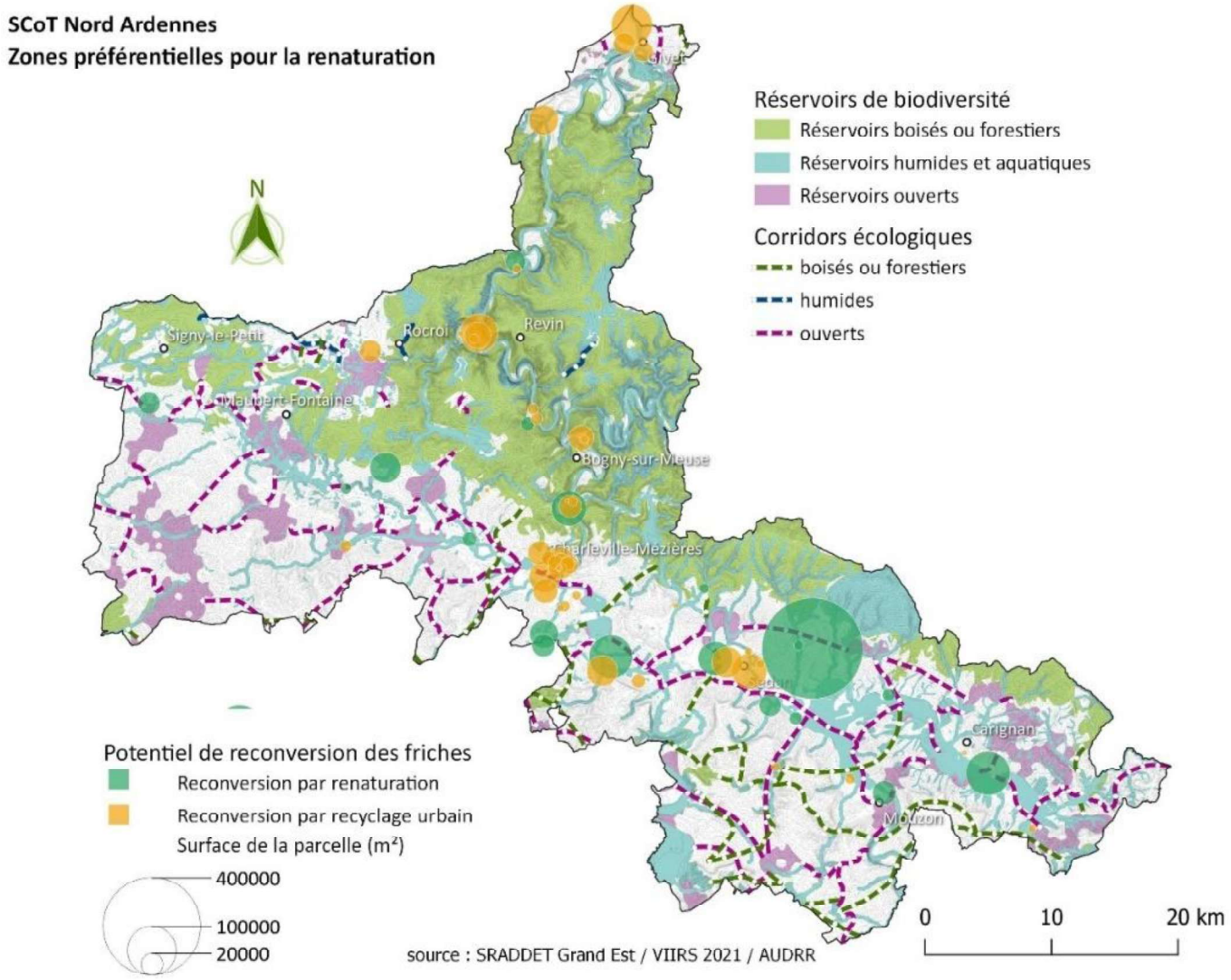

6.2. La vacance résidentielle et économique

6.2.1. La vacance résidentielle structurelle

Le ScoT Nord Ardennes présente un taux de logements vacants de 10,8 %[7]. Parmi ces logements vacants, 23,6 % le sont depuis plus de 5 ans et 53 % le sont depuis moins de 2 ans. Près de la moitié de ces logements entre donc dans une vacance dite structurelle ou d'obsolescence. Ces logements, compte tenu de leur présence sur le marché, et des coûts conséquents de réhabilitation à porter par leurs propriétaires constituent aujourd'hui davantage une ressource foncière à reconvertir pour de nouveaux projets d'aménagement. En effet, les coûts des terrains à bâtir, peu onéreux, ne participent pas à contraindre les ménages à se tourner vers des logements déjà construits à réhabiliter et privilégient par conséquent davantage le neuf.

Figure 4.51 ***Vacance des logements en 2020*** *(source : Fichiers Fonciers)*

Nombre de logements vacants	Dont les logements vacants depuis plus de 2 ans	Dont les logements vacants depuis plus de 5 ans
13 139	5 990	3 167

Figure 4.52 ***Les logements vacants structurels***

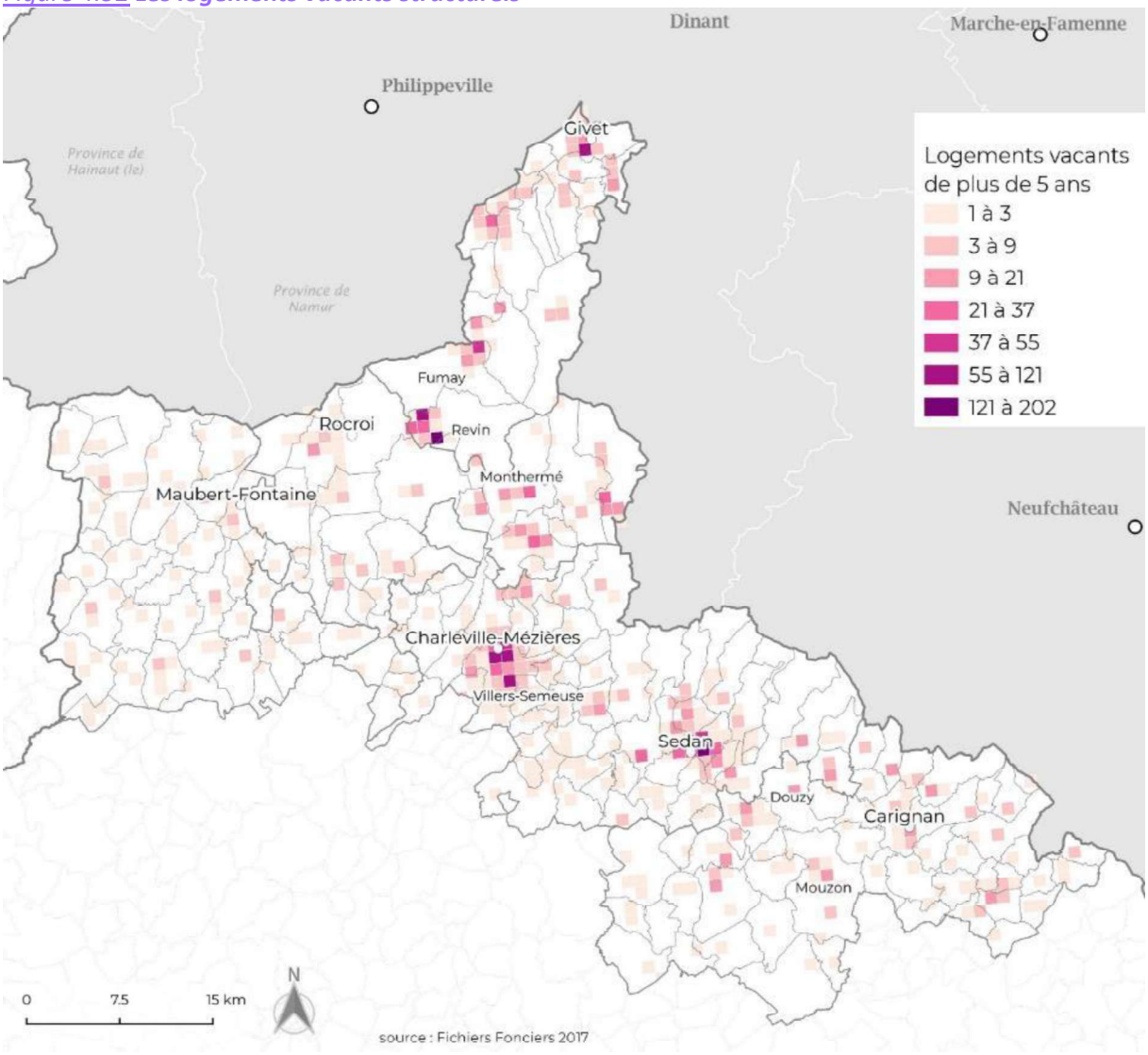

[7] Source : Fichiers fonciers

6.2.2. La vacance d'activité

Figure 4.53 ***La vacance structurelle dans les locaux***

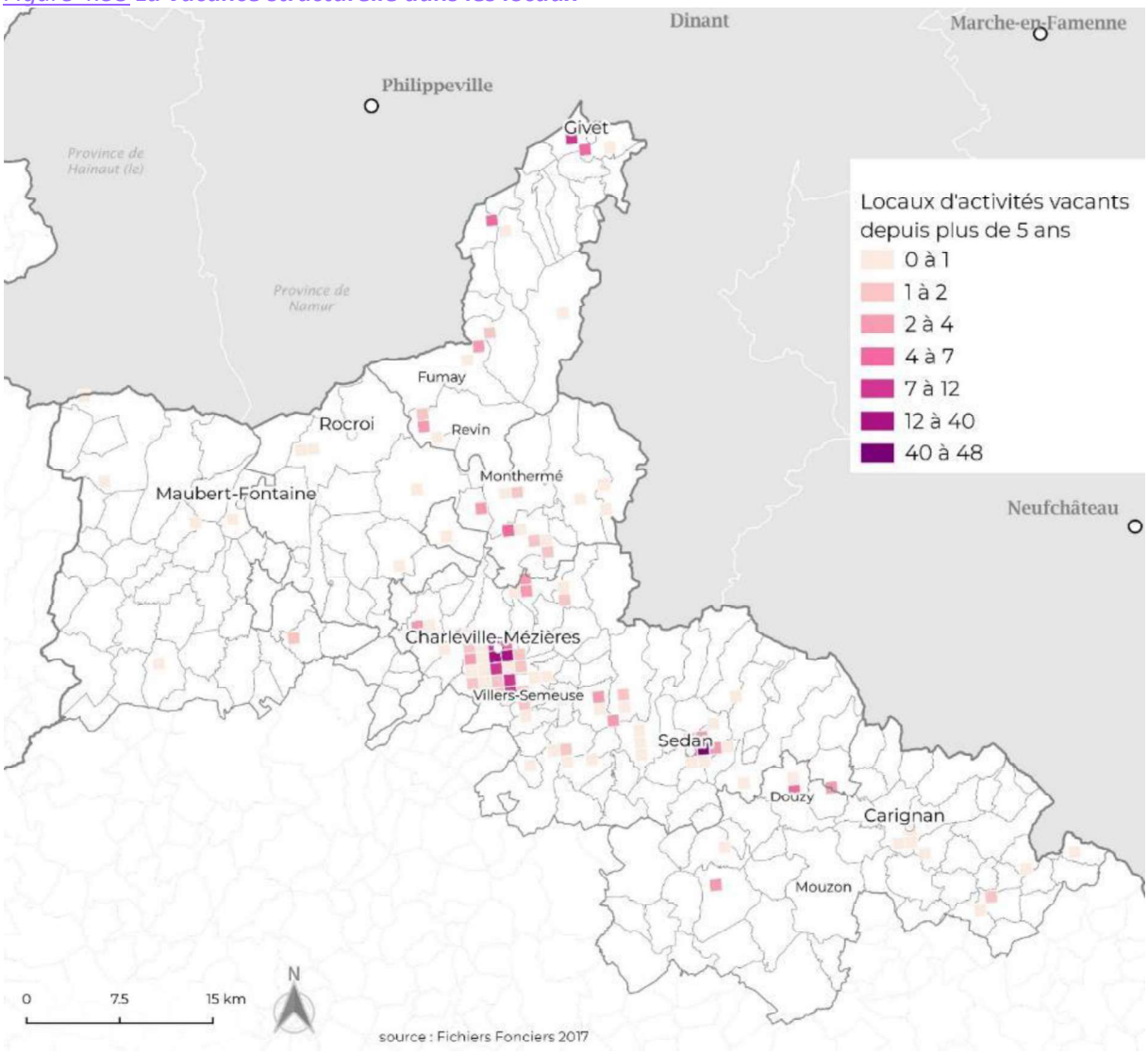

Selon, les fichiers fonciers, près de 11 % des locaux d'activité du Nord Ardennes sont vacants. Parmi ces locaux vacants, 65 % le sont depuis plus de 5 ans. Lorsqu'un local est remis sur le marché, la probabilité pour que celui-ci ne soit jamais réoccupé est donc très importante et avec lui le risque de créer des friches. La vacance des locaux est concentrée sur les principaux pôles économiques de la vallée de la Meuse comme Charleville-Mézières, Sedan, Douzy et Givet.

Plusieurs facteurs expliquent cette vacance. En premier lieu, la conjoncture économique qui se traduit par une perte d'activités sur le territoire. Deuxièmement et à l'image des mécanismes opérés dans le logement, nombre de ces locaux sont inadaptés à la demande, au marché immobilier, et ne répondent plus aux critères des entrepreneurs (bâtiments vétustes, inadaptés à l'activité, mal raccordés aux réseaux ou situés dans un secteur en perte d'attractivité).

Figure 4.54 ***Vacances des locaux d'activités*** *(source : Fichiers Fonciers)*[8]

[8] Les informations de vacances d'activités sont données à titre indicatif. La fiabilité de l'information de vacance d'activité étant jugée par le CEREMA comme incertaine.

Nombre de locaux d'activités en 2020	Nombre de locaux d'activités déclarés vacants dans les fichiers fonciers	Nombre de locaux d'activités déclarés vacants depuis plus de 2 ans dans les fichiers fonciers	Nombre de locaux d'activités déclarés vacants depuis plus de 5 ans dans les fichiers fonciers
9 775	1 099 *11%*	1 099 *11%*	898 *9%*

6.2.3. La vacance commerciale dans les centralités

Un autre phénomène spécifique à l'activité commerciale, concerne la vacance commerciale en centre-ville. Le phénomène est particulièrement marqué dans les communes disposant de surfaces commerciales de périphérie comme à Charleville-Mézières, Sedan et Givet.

La présence de cette vacance, qu'elle soit résidentielle ou économique, entraine une perte d'attractivité des centralités où le nombre de commerces de proximités diminuent au profit des périphéries.

Le phénomène est également présent dans le rural, où le tissu historique perd son attractivité au détriment des nouvelles opérations réalisées en périphérie et génère ainsi de vacance.

Cette vacance des locaux commerciaux, au même titre que celle des logements constitue donc une opportunité de reconversion intéressante pour limiter l'étalement urbain. Néanmoins, leurs reconquêtes ne pourront passer que par une réduction des développements périphériques et une politique de réhabilitation des centres anciens.

Figure 4.55 ***Vacance commerciale sur le SCoT Nord Ardennes*** *(source : Fichiers Fonciers / DDT-08)*

Commerces actifs en 2017	Commerces vacants en 2017	% vacance commerciale en 2017
3 724	778	17,3%

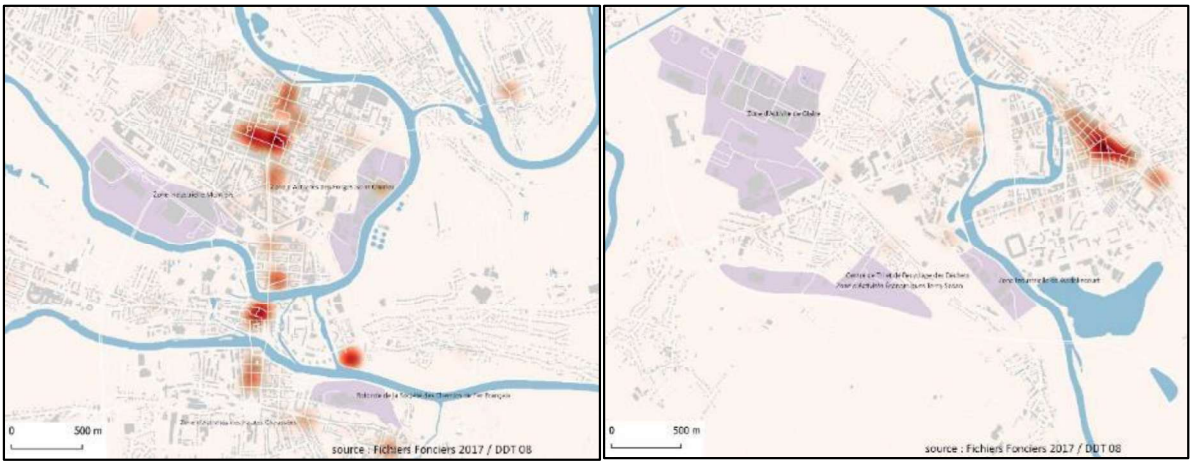

Figure 4.56 Concentration de la vacance commerciale à Charleville-Mézières et Sedan

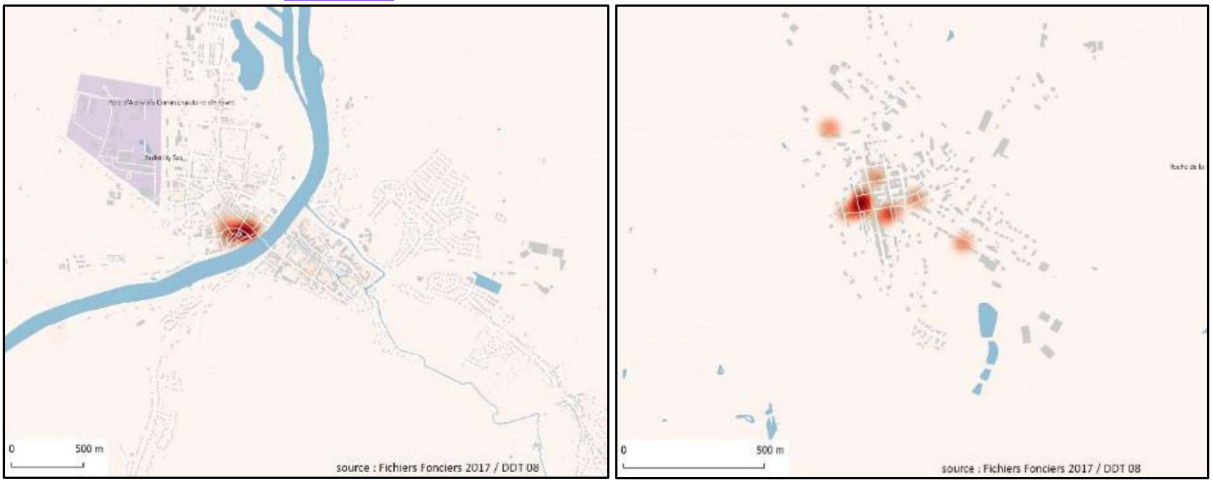

Figure 4.57 Concentration de la vacance commerciale à Givet et Maubert-Fontaine

6.3. Une densification déjà effective

Les tissus et leurs formes bâties présentent des densités résidentielles, variables selon leurs caractéristiques urbaines en termes d'implantation, de formes, de hauteurs et d'emprise bâtie au sol. Tendre vers une densité plus importante participe à l'effort de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. En travaillant la bonne intégration urbaine avec le maintien d'espaces verts de respiration dans le tissu bâti et une architecture recherchée, la sensation de densité peut être atténuée.
Entre 2013 et 2022, on compte environ 1 600 logements produits dans l'enveloppe bâtie existante selon les fichiers fonciers[9]. Il s'agit aussi bien de logements produits par transformation d'un bâtiment existant (redécoupage d'un logement, construction en dent creuse, réhabilitation d'un logement vacant sorti des fichiers, transformation d'un local d'activité, etc.). Ce chiffre donne une indication des capacités de densification des logements même si on constate dans cette production, des opérations réalisées sur les franges de l'enveloppe, donc s'apparentant davantage à une forme d'étalement urbain.

6.4. Un potentiel de densification dans les secteurs desservis par les transports collectifs

Les gares et leurs quartiers, parce qu'ils génèrent une plus forte densité de logements, d'activités et de flux de personnes, constituent des secteurs à privilégier pour prioriser l'urbanisation future. L'identification des parcelles non bâties au sein de ces secteurs est donc nécessaire pour évaluer le potentiel encore disponible qui pourraient à l'avenir être le support de nouveaux projets d'aménagement. A noter néanmoins que toutes les parcelles identifiées comme non construites et situées dans un périmètre de moins de 500 m autour des gares, ne présentent pas la même facilité de reconquête, soit parce qu'elles sont utilisées, sujettes à une rétention foncière ou détenues en copropriété avec davantage de difficultés pour acquérir le foncier. On parle alors de dureté foncière. Ainsi, des parcelles ou unités foncière nues, propriétés de la commune ou en indivision, seront théoriquement plus facilement mobilisables que des parcelles détenues en copropriété privée par exemple.

Pour réaliser ce travail d'identification, nous avons sélectionné les parcelles non bâties de plus de 200 m², situées au sein de l'enveloppe urbaine, dont l'indice de concentration[10] est inférieur à 1.5 et déclarée artificielle dans les fichiers fonciers dans un périmètre 500 m autour d'une gare.

Ainsi, à l'issue du traitement, nous identifions 162 hectares de parcelles non bâties situées au sein d'un périmètre de 500 m autour des gares. La moitié de ce foncier est de propriété des collectivités et constitue donc les parcelles les « plus facilement mobilisables ». Sur l'ensemble de ce foncier identifié, 17 friches sont également recensées au sein du périmètre des 500 m autour des gares pour un total de 30 hectares pouvant être reconvertis. A contrario, 3 hectares semblent difficilement mobilisables du fait de leur multipropriété. Ne sont pas pris en compte dans ce recensement le redécoupage de parcelles déjà bâties qui pourrait également être utiles dans un objectif de densification.

[9] Cette estimation est réalisée en comptabilisant le nombre de locaux déclarés comme habitation en 2013 et 2022 présents au sein de l'enveloppe urbanisée de 2010 (catégorie 11, 12 et 13 de la nomenclature de niv 2 OCS Grand Est).

[10] Indice de concentration dit de Gravelius : $2 \times \frac{P}{(2\times\sqrt{\pi\times A})}$ où P = périmètre et A = aire. Il permet d'éliminer les parcelles aux formes inappropriées pour acceuillir une nouvelle construction.

Figure 4.58 ***Exemple de dureté foncière à Revin*** *(Présence de friches et d'unités foncière propriétés de la collectivité)*

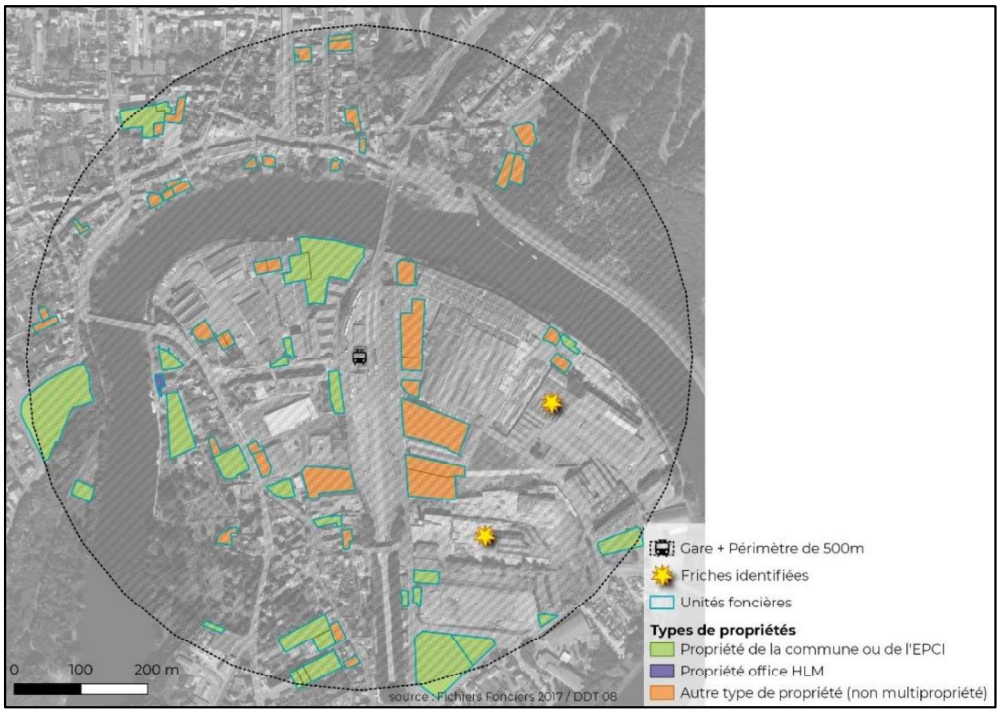

Figure 4.59 ***Exemple de dureté foncière à Charleville-Mézières*** *(Présence d'unités foncières à divers types de droits de propriété et de friches)*

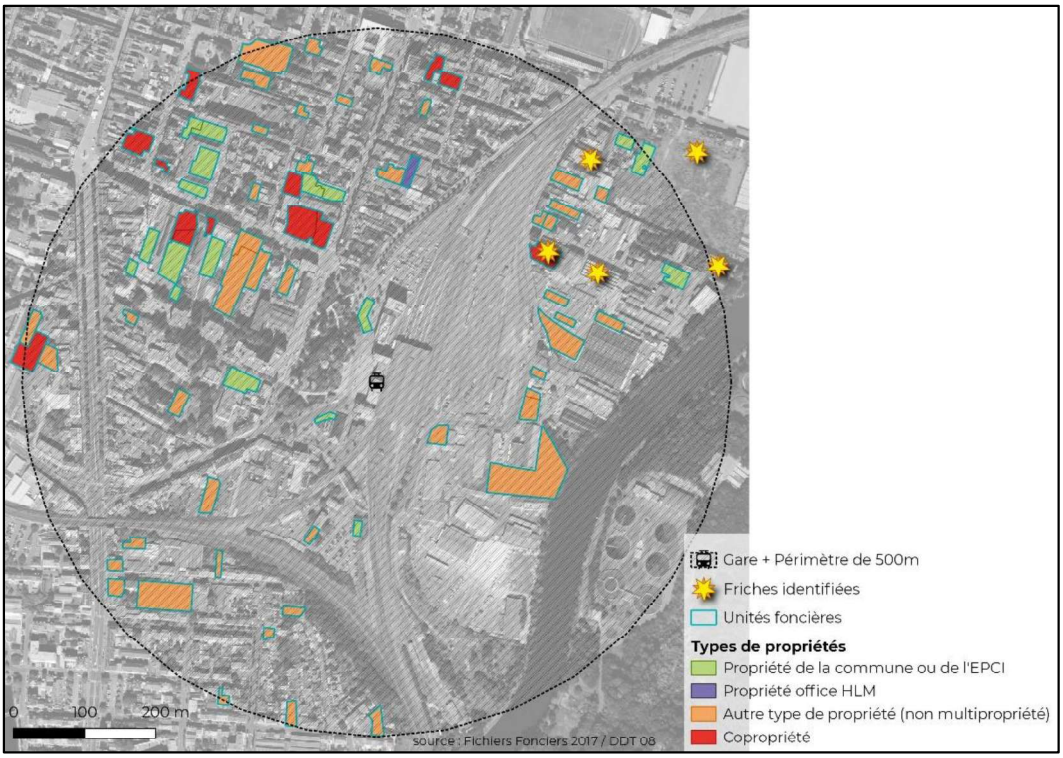

6.4.1. Des densités supérieures à la moyenne dans les quartiers de gare

Les densités nettes recensées autour des gares sont de 20 logements et 9 locaux d'activités à l'hectare. Sur les 28 gares ou haltes du territoires, 11 présentent une densité résidentielle supérieure à la moyenne de 20 logements à l'hectare. Il s'agit des gares de Charleville-Mézières, Mohon, Deville, Vireux-Molhain, Haybes, Givet, Carignan,

Nouvion-sur-Meuse, Nouzonville, Pont-Maugis et Revin. Ces mêmes gares affichent également des densités de locaux d'activités supérieures à la moyenne du territoire (9) auxquelles s'ajoutent les gares de Carignan et Sedan.

Figure 4.60 ***Exemple de densité résidentielle brute à Charleville-Mézières*** *(Fortes densités et potentiel de densification identifié en arrière de gare)*

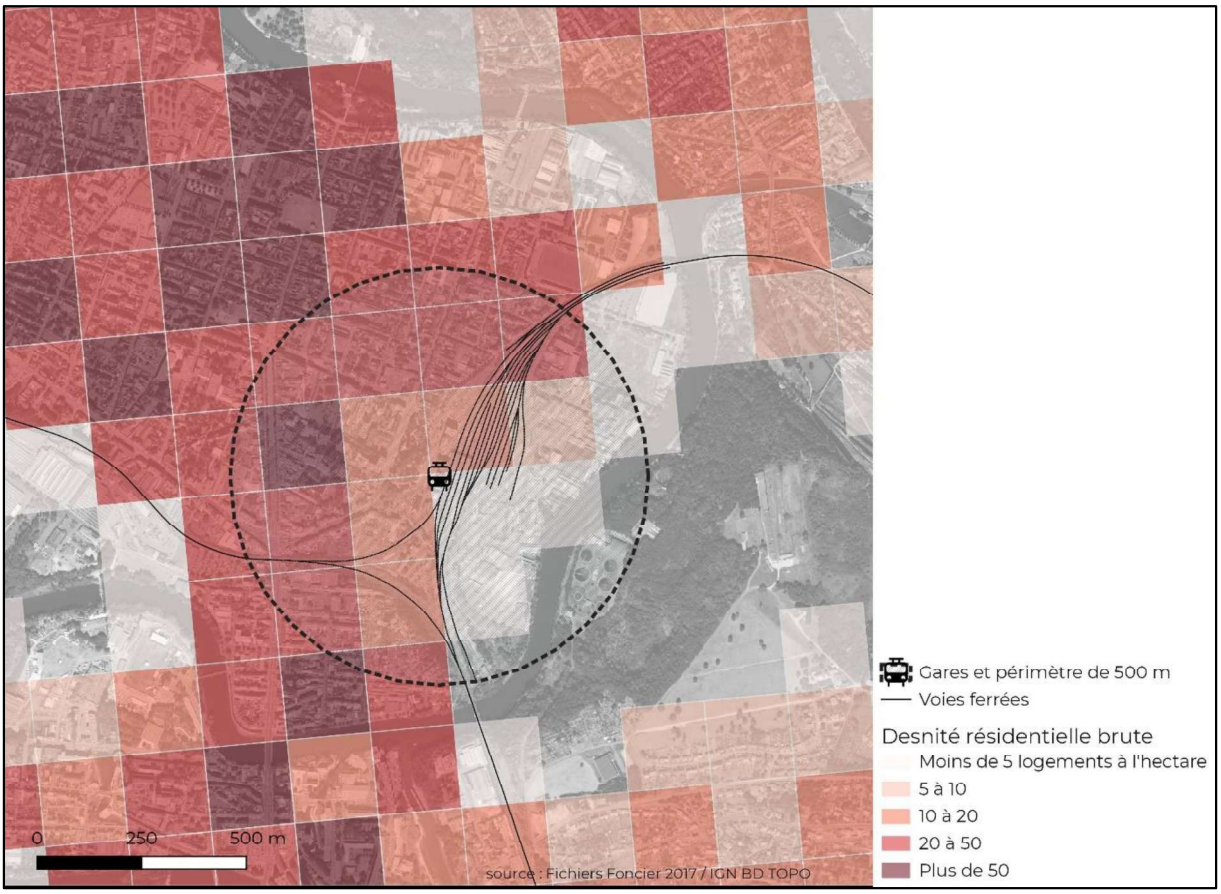

Figure 4.61 ***Exemple de densités résidentielles à Fumay*** *(Densité les plus fortes à proximité de la gare)*

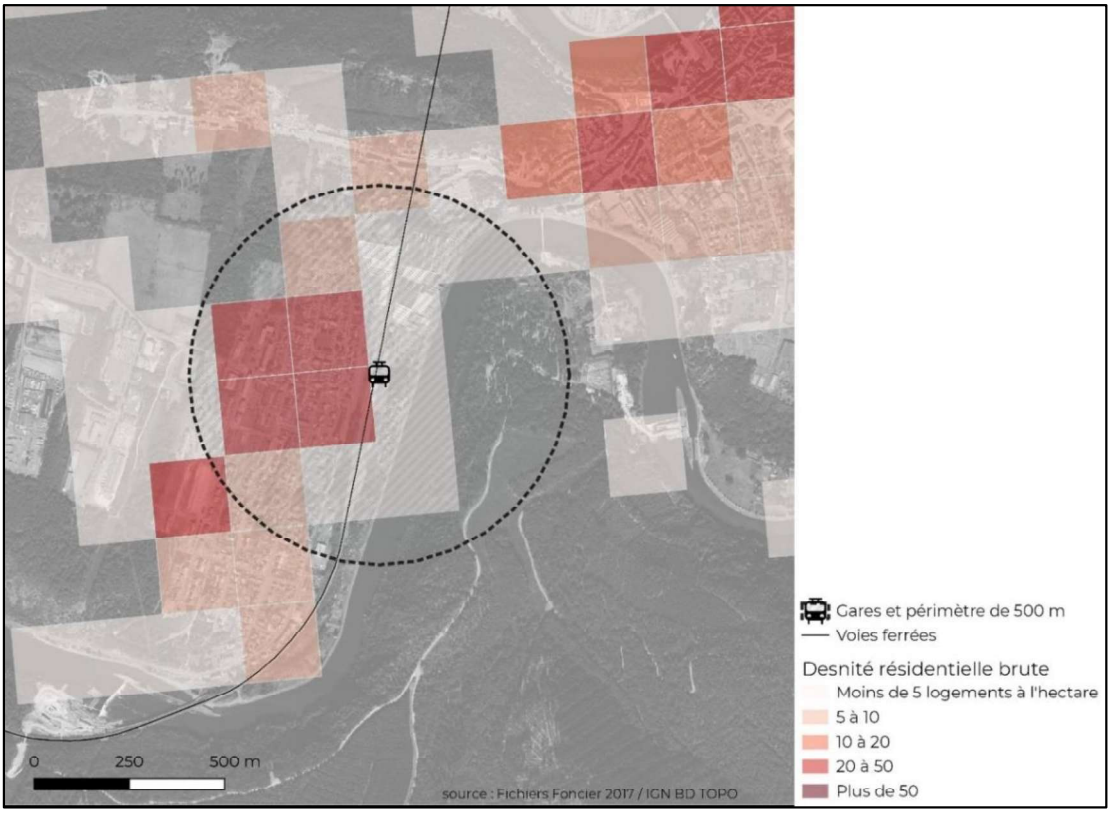

Figure 4.62 ***Exemple de densités résidentielles brute à Sedan*** *(Densités résidentielles hétérogènes mais présentes autour de la gare)*

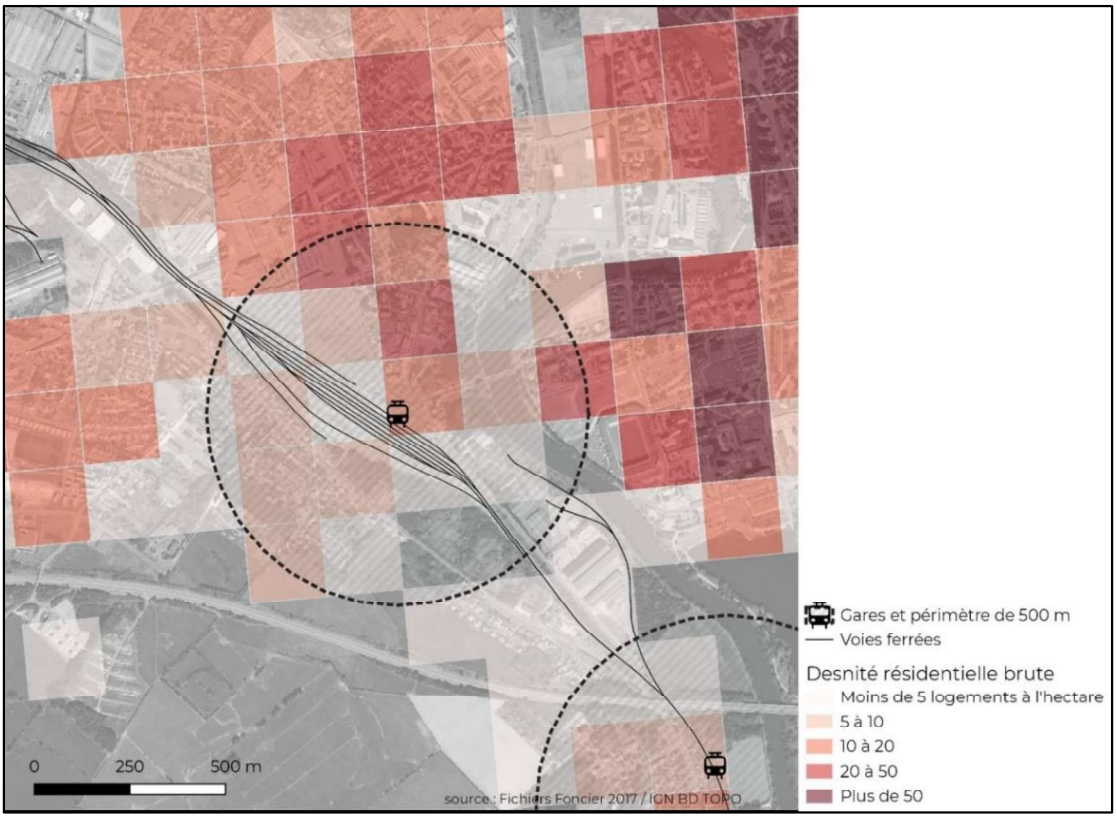

6.4.2. La vacance des locaux d'activités au sein des quartiers de gares.

On recense 154 locaux d'activités vacants au sein des 28 quartiers de gares relevés sur le territoire du SCoT Nord Ardennes. Les quartiers de gares qui comptent le plus de locaux d'activités vacants sont situés sur les communes de :

- Charleville-Mézières (37)
- Revin (29),
- Nouzonville (16)
- Sedan (12)
- Vireux Molhain (12)

La SNCF recense également 4 locaux disponibles au sein des gares de Givet, Revin, Sedan et Vireux-Molhain compris entre 211 m² et 429 m² chacun. Ceux-ci sont d'anciens logements ou d'anciens bureaux.

D'autres quartiers de gares ne comptent aucun local d'activités vacant. Il s'agit des quartiers de gare des communes de :

- Anchamps
- Fépin
- Joigny-sur-Meuse
- La Ferté sur Chiers
- Vrigne-Sur-Meuse
- Wadelicourt

Cette vacance de locaux présente dans 22 quartiers de gare avec plus ou moins d'intensité constitue des opportunités de reconquête intéressantes à prendre en considération dans une campagne de maîtrise foncière ambitieuse et dont le but serait de densifier ces quartiers.

6.4.3. Estimation de la rétention foncière présente au sein des quartiers gare

La rétention foncière dans ces quartiers de gares comme sur d'autres secteurs est à prendre en compte dans une politique de maitrise foncière dont le but est d'élever la densité résidentielle et d'établissements au sein de ces secteurs stratégiques. L'estimation de la rétention foncière est délicate à aborder compte tenu des différentes motivations des propriétaires à céder ou non leur foncier. Une approche élaborée par le CEREMA Ouest dans la méthode GIRAF propose d'aborder la rétention foncière à partir des dynamiques de mutations des propriétés. Ainsi, les secteurs (500m autour d'une gare) qui présenteraient des parcelles non bâties possédées depuis plus de 12 ans par le même propriétaire pourraient-être considérés comme impactés par une possible rétention foncière.

Sur l'ensemble des quartiers de gares identifiées, on compte 51 secteurs présentant de bonnes dynamiques de mutations foncières (dont les mutations sont en moyenne inférieures à 12 ans), soit environ 10% des secteurs présents au sein de ces périmètres de 500 m. Cette approche permet de saisir la difficulté à mobiliser le foncier non bâti compte-tenu des volontés de conservation des propriétaires. Cette analyse va permettre *in fine*, de cibler les quartiers de gares présentant les meilleures opportunités en matière de densification en fonction des différents paramètres évoqués dans cette partie.

Figure 4.63 ***Exemple de secteurs à forte dynamique de mutations foncière*** *(Charleville-Mézières)*

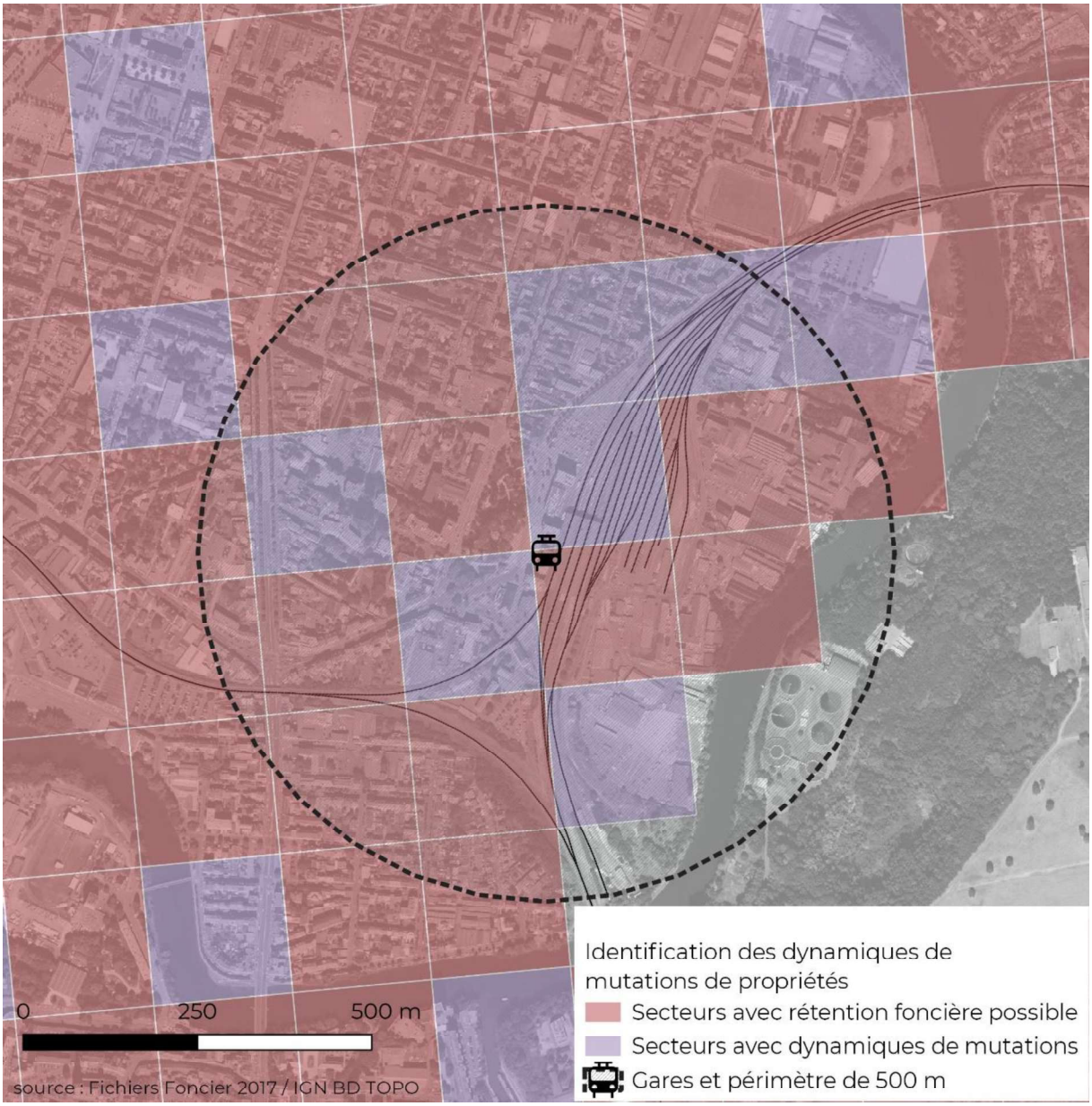

6.4.4. Synthèse des capacités de densification au sein des quartiers de gare

Après avoir balayer les différentes composantes qui vont permettre de cibler les secteurs stratégiques que sont les quartiers gares, il est possible d'établir une hiérarchisation de ces quartiers selon trois niveaux :

- Fort potentiel : Quartier gare présentant les meilleures disponibilités (dureté foncière faible, présence de locaux d'activités vacants, de friches, de densités résidentielles élevées, de secteurs présentant peu de rétention foncière, etc.).
- Potentiel : Quartier gare présentant un intérêt à densifier mais avec certaines contraintes (dureté foncière plus ou moins forte, densité faible offrant moins de diversité de formes urbaines, secteurs à forte rétention foncière, etc.)
- Faible potentiel : Quartier gare ne présentant pas un intérêt à densifier parce que trop éloignés du tissu urbain[11] de la commune et/ou présentant trop de contraintes.

[11] Une gare trop éloignée du tissu urbain engendrerait une artificialisation progressive pour la reconnecter avec son bourg et irait donc à l'encontre des objectifs de réduction d'étalement urbain.

On compte selon ces critères 7 quartiers de gares qui offrent les meilleures dispositions pour prioriser l'urbanisation de futurs projets d'aménagements. En effet, ceux-ci présentent au sein de leur périmètre, au moins une friche à reconvertir, des secteurs ne présentant pas de rétention foncière, des densités permettant une diversité de formes urbaines et une dureté foncière faible avec des unités foncières propriétés publiques.

On compte ensuite 15 quartiers de gare à potentiel. Ceux-ci présentent des dispositions pour accueillir de futurs projets de développement mais également quelques contraintes.

Enfin, 6 quartiers de gares présentent trop de contraintes pour prioriser un développement résidentiel ou économique compte tenu des critères évoqués précédemment.

En plus des quartiers de gare, certaines communes rurales non desservies par le train, présentent des dispositions intéressantes de densification/requalification parce que situées sur le réseau de transport en commun RDTA. C'est le cas par exemple de la gare routière d'Auvillers-les-Forges.

Figure 4.64 ***Tableau de synthèse des secteurs stratégiques de gare***

Quartier Gare	Présence d'une friche	Dynamique de mutations	Densités résidentielles élevées	Dureté foncière faible	Présence de locaux d'activités vacants	Proximité du centre ville
Bogny-sur-Meuse	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Charleville-Mézières	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Deville	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Givet	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nouzonville	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Revin	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Sedan	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Aubrives	non	oui	non	oui	oui	oui
Carignan	oui	non	oui	oui	oui	oui
Charleville-Mézières (Mohon)	non	oui	oui	oui	oui	oui
Donchery	non	oui	oui	oui	oui	oui
Ferte sur Chiers	oui	oui	non	oui	non	oui
Fumay	oui	non	oui	oui	oui	oui
Laifour	non	non	oui	oui	oui	oui
Liart	non	oui	non	oui	oui	oui
Lumes	non	oui	oui	oui	oui	oui
Nouvion-sur-Meuse	non	oui	oui	oui	oui	oui
Noyers Pont Maugis	oui	non	oui	oui	oui	oui
Vireux Molhain	non	oui	oui	oui	oui	oui
Vrigne-sur-Meuse	non	oui	non	oui	non	oui
Wadelincourt	non	oui	oui	oui	non	oui
Monthermé	non	non	oui	oui	oui	non
Fépin	non	non	non	oui	non	non
Haybes	non	non	oui	oui	oui	non
Joigny-sur-Meuse	non	non	non	oui	non	oui
Margut	non	oui	non	oui	oui	non
Anchamps	non	non	non	oui	non	oui

Figure 4.65 ***Potentiel de mobilisation, de mutation du foncier et de densification urbaine dans les quartiers de gare***

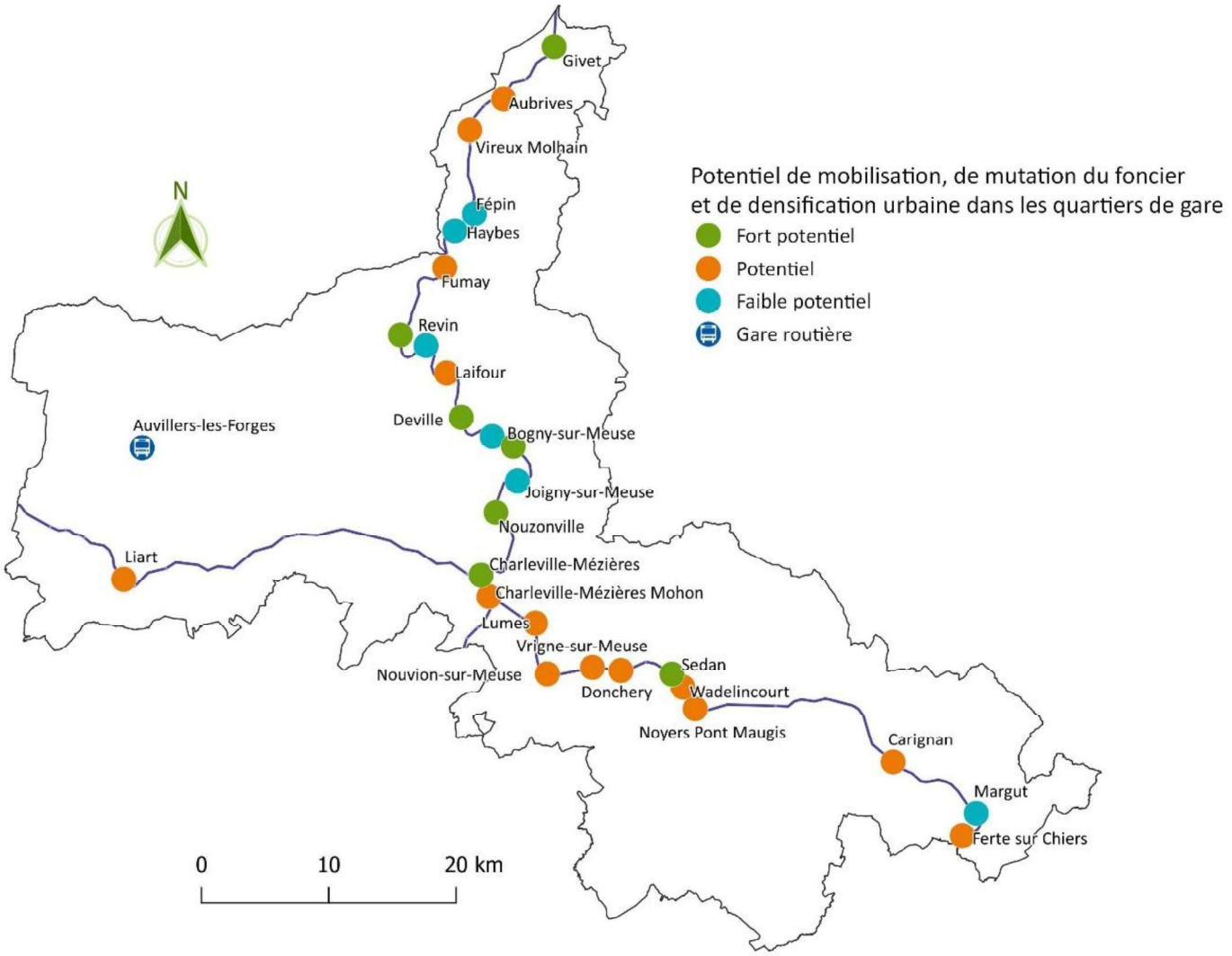

source : SRCE Grand Est / AUDRR / DDT-08

6.4.5. *Exemples de capacité de densification de 3 quartiers gare identifiés à fort potentiel*

Figure 4.66 ***Potentiel de densification sur le secteur Gare de Givet***

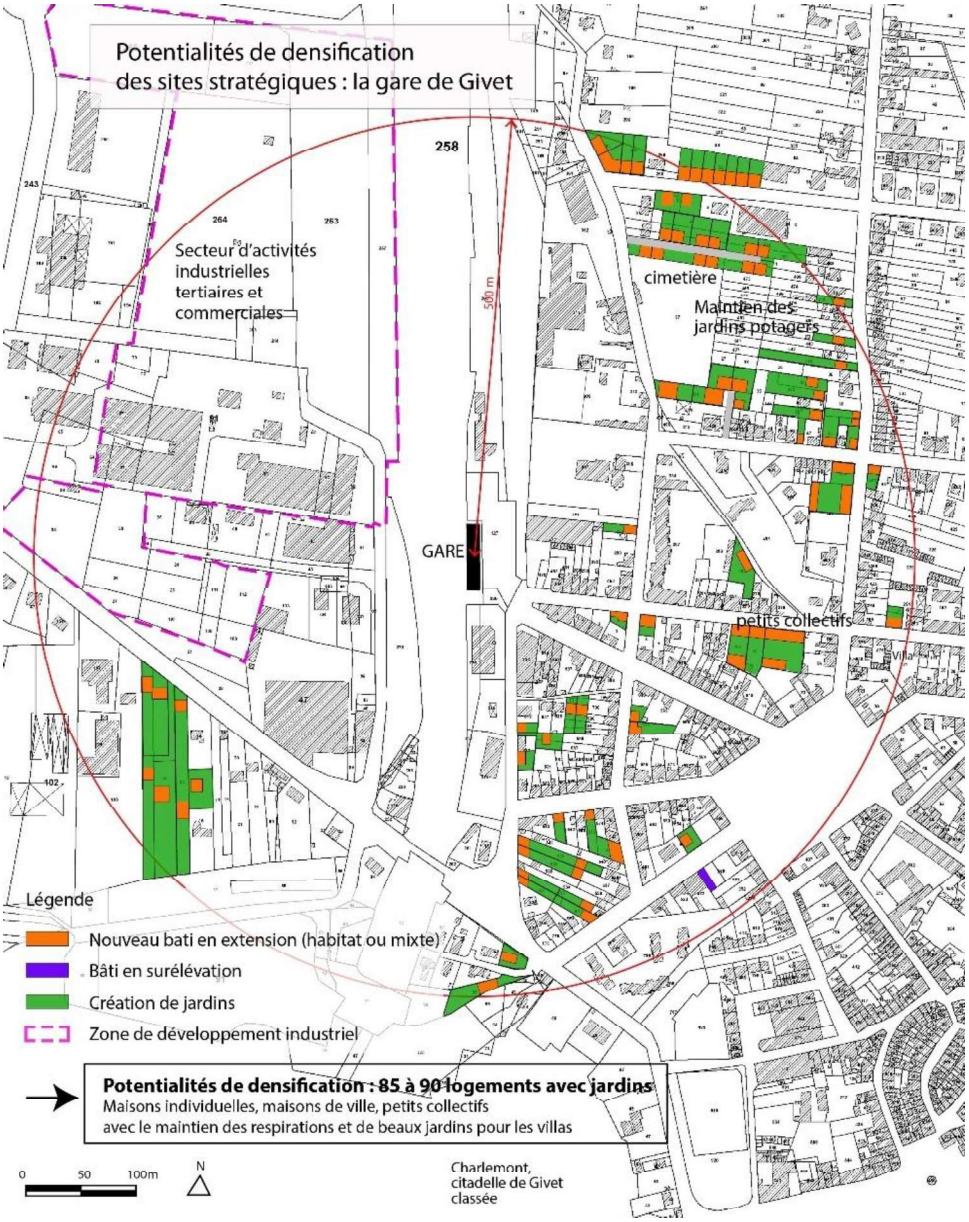

L'étude du potentiel de densification du quartier gare de Givet montre des opportunités théoriques permettant de prioriser le développement urbain dans ce secteur. Avec une gare située à proximité du centre historique présentant des formes urbaines variées, différentes réponses de densification sont envisageables, le tout dans le **respect du patrimoine architectural** et des tissus bâtis existant. Ainsi, la présence de maisons en bande permet d'envisager la création au sein même de l'enveloppe bâtie de logements individuels majoritairement avec jardins et de tailles diverses répondant aux besoins des ménages et à leur parcours de vie. Également, les formes bâties présentes en centre-ville, de hauteur R+2 permettraient la création de logements collectifs. Cette densification prend en compte l'importance d'un maintien des espaces de respiration de type jardins publics et privés, à conserver et même à valoriser.

L'étude de densification réalisée sur le secteur de Givet envisage donc la possibilité de créer jusqu'à 90 logements nouveaux par densification tout en respectant le tissu urbain existant. Au-delà de répondre au principe de lutte contre l'étalement urbain, la requalification et la densification du secteur gare, proche du centre-ville permet d'insuffler un nouveau dynamisme et ainsi lutter contre l'installation d'une vacance structurelle (résidentielle et économique).

Figure 4.67 ***Potentiel de densification sur le secteur Gare de Sedan***



Le quartier gare de Sedan présente la particularité d'être situé hors du centre-ville et compte quelques espaces de « respirations ». Une diversité de formes urbaines et de fonctions est malgré tout relevée avec des locaux d'activités commerciales et artisanales ainsi que des ilots résidentiels. L'étude de densification montre un potentiel de création de nouveaux logements compris entre 120 et 140, s'appuyant sur une diversité de formes urbaines allant de maisons individuelles, jumelées ou non, jusqu'aux petits collectifs, voire en surélevant certains bâtiments. Le tout s'inscrivant dans les formes bâties déjà présentes et la conservation des espaces de respirations. L'intérêt de densifier ce secteur en direction de Wadelincourt permet une reconnexion de la gare avec le quartier résidentiel situé au sud de celle-ci.

Figure 4.68 ***Potentiel de densification sur le secteur Gare de Charleville-Mézières***

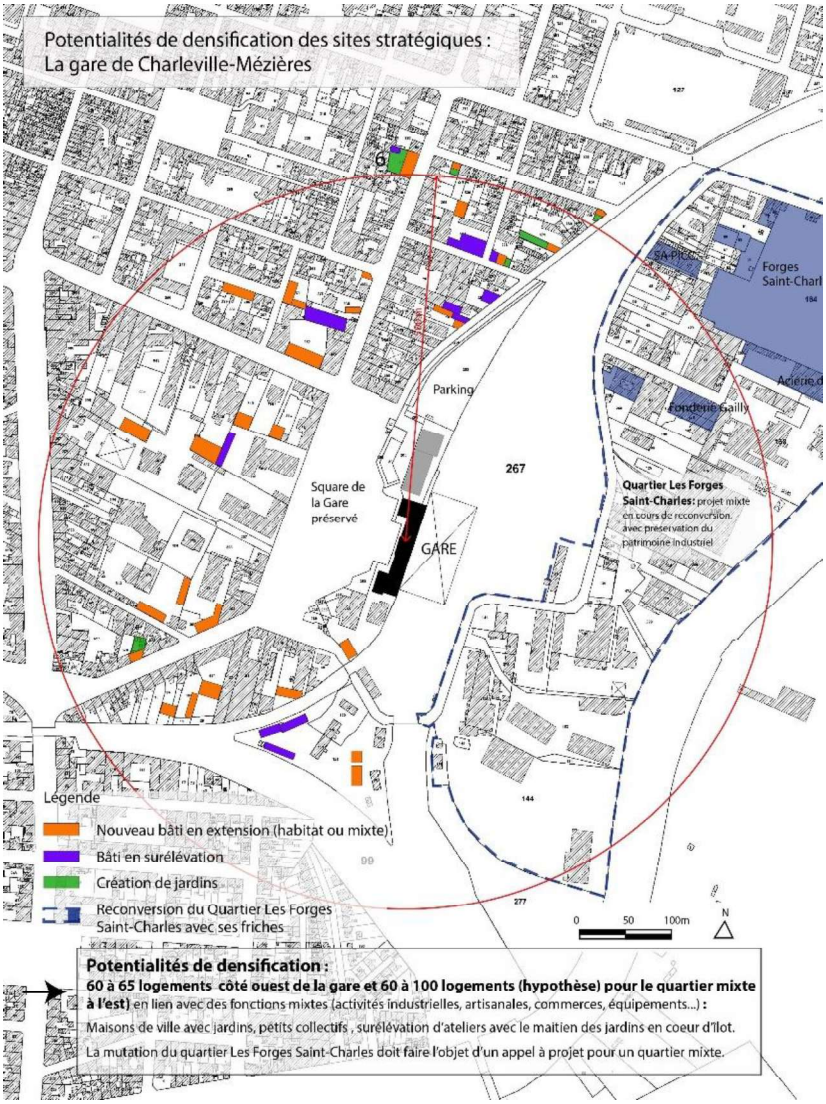

Le quartier gare de Charleville-Mézières présente la mixité fonctionnelle et les densités résidentielles les plus fortes du territoire du SCoT Nord Ardennes. Si la densification de ce quartier peut prendre différentes formes, les opportunités foncières restent peu nombreuses. Ainsi, l'étude de densification menée sur ce quartier permet d'envisager la création d'environ 60 nouveaux logements côté parvis de la gare et potentiellement entre 60 et 100 logements côté quartier Saint-Charles. Les fortes densités présentes permettraient avec peu d'opérations de créer un volume de logements intéressant en maintenant des densités résidentielles acceptables tout en conservant les formes bâties présentes de types maisons de ville avec jardin, qui côtoient déjà des logements collectifs et des locaux d'activités sur plusieurs niveaux (R+4 et R+5). Enfin, la friche Saint-Charles présente une opportunité de requalification avec des fonctions mixtes et une meilleure connexion du quartier avec la gare et le centre-ville.

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud'Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

SCoT Nord-Ardennes

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 1 – DIAGNOSTIC

PARTIE 5

MOBILITÉ ET ÉQUIPEMENTS

Les besoins en matière de mobilité, d'équipements et de maîtrise des flux de personnes

Table des matières

1. Une offre complète de déplacements 5

1.1. Un réseau routier développé 5

1.1.1. Deux autoroutes qui irriguent le territoire 5

1.1.2. Un réseau complémentaire de routes nationales et départementales 6

1.1.3. Certains axes particulièrement fréquentés 7

1.2. Le transport de marchandise 8

1.2.1. Un réseau fluvial de marchandise principalement tourné vers l'Europe 8

1.2.2. Un trafic de fret ferroviaire de transit 9

1.2.3. Un trafic poids lourd « saturé » sur certains axes 11

1.3. Une forte dépendance à la voiture 12

1.3.1. Une majorité de déplacements en voiture 12

1.3.2. Un taux de motorisation encore faible, mais des secteurs très dépendants de la voiture 13

1.3.3. Une offre de stationnement privée relativement faible : 14

1.3.4. Un maillage complet de bornes électriques 14

1.3.5. Covoiturage : une faible offre formelle 15

1.4. Les transports collectifs 16

1.4.1. Une offre complète de bus urbain au cœur du SCoT 16

1.4.2. Une offre ferrée stratégique 17

1.4.3. Un réseau de bus complémentaire encore fragmentaire 20

1.5. La pratique des modes doux 21

1.5.1. Une pratique du vélo tournée vers les loisirs … 22

1.5.2. … mais plus quotidienne dans les zones les plus urbaines 22

1.6. Les échanges intermodaux 22

1.6.1. Des aménagements concentrés 22

1.6.2. Un potentiel et des projets 23

2. LES DYNAMIQUES A L'OEUVRE 24

2.1. Les pratiques quotidiennes essentiellement internes au SCoT : 24

2.2. Une aire d'influence qui s'étend vers le Sud du département 27

2.3 Peu de coordination des politiques de mobilité 28

2.4 Le travail transfrontalier, une pratique encore peu « organisée » 28

2.4.1 Des flux déséquilibrés avec les pays voisins 28

2.4.2 Vers une mutualisation des équipements de transport ? 30

2.5 Les déplacements domicile-étude : un public moins autonome dans les déplacements 31

3 Un accompagnement des publics fragiles 34

3.1 Une dépendance à la voiture qui fragilise certains publics 34

3.1.1 Les mineurs et les seniors 34

3.1.2 L'autonomie à la conduite, principalement chez les jeunes adultes 35

3.1.3 Des solutions pour la mobilité quotidienne encore peu coordonnées 36

3.2 Un risque de vulnérabilité concernant certains publics 36
3.2.1 Une fragilité potentielle pour certains actifs des territoires isolés 36
3.2.2 Des quartiers qui concentrent les fragilités 37
3.2.3 Des structures d'accompagnement qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire 40
4 Un niveau d'équipement spécifique à « chaque âge de la vie » 41
4.1 Une large gamme d'équipements à destination des parents et des familles 41
4.1.1 Des équipements de proximité nombreux et disponibles sur l'ensemble du territoire 42
4.1.2 Des équipements intermédiaires à distance raisonnable des familles 43
4.1.3 Un accès aux soins et aux lycées plus compliqués dans certaines zones 44
4.2 De nombreux équipements destinés aux jeunes 44
4.3 L'offre à destination des seniors 46
4.3.1 Un niveau de proximité qualitatif 47
4.3.2 Un territoire prêt à accompagner le vieillissement de la population 48
4.3.3 Une offre supérieure plus difficilement accessible aux seniors les moins mobiles 49
5 Un enjeu sur la question de la santé 49
5.1 Une offre de soins de 1er niveau assez satisfaisante 49
5.2 Une offre de soins de 2ème niveau un peu plus faible 50
5.3 Une offre de soins spécialisée plus rare 51
6 Une richesse en matière d'équipements culturels et touristiques 53
6.1 Une offre culturelle complète au service des habitants comme des touristes 53
6.1.1 Une concentration de l'offre culturelle au sein de plusieurs pôles 53
6.1.2 Une identité culturelle de renommée internationale 54
6.1.3 Une offre patrimoniale répartie sur l'ensemble du territoire 55
6.2 Une offre en hébergement touristique développée et diversifiée 56
6.3 Une offre de loisir importante 59
6.4 Une situation géographique privilégiée mais un potentiel touristique restant à exploiter 60
6.5 Un potentiel à exploiter autour des modes doux ? 61
7 Zoom sur les relations avec la Belgique 63
7.1 Des pôles belges d'ampleur à proximité 63
7.2 Des équipements spécifiques complémentaires 64
7.3 Une stratégie de coopération en construction 64
8 Répondre aux défis du numérique : 66
8.1 Une bonne couverture numérique 66
8.2 Les nouveaux modes de travail : les Tiers Lieux 67

1. UNE OFFRE COMPLETE DE DEPLACEMENTS

1.1. Un réseau routier développé

Au carrefour de la Belgique et de 2 grandes régions que sont le Grand-Est et les Hauts-de-France, le territoire du SCoT Nord Ardennes s'inscrit dans un vaste réseau routier transfrontalier.
Entouré des 2 grands pôles urbains de Charleroi et de Namur au nord de la frontière qu'il partage avec la Belgique, il avoisine également des zones beaucoup moins peuplées, appartenant à la province du Luxembourg Belge, accessibles via le réseau routier complémentaire.
Au Sud, le pôle urbain le plus proche, accessible via l'autoroute A34 puis par la Route Nationale 51 en moins d'1h, reste la commune de Reims.

Figure 5.1 ***Les principaux axes routiers***

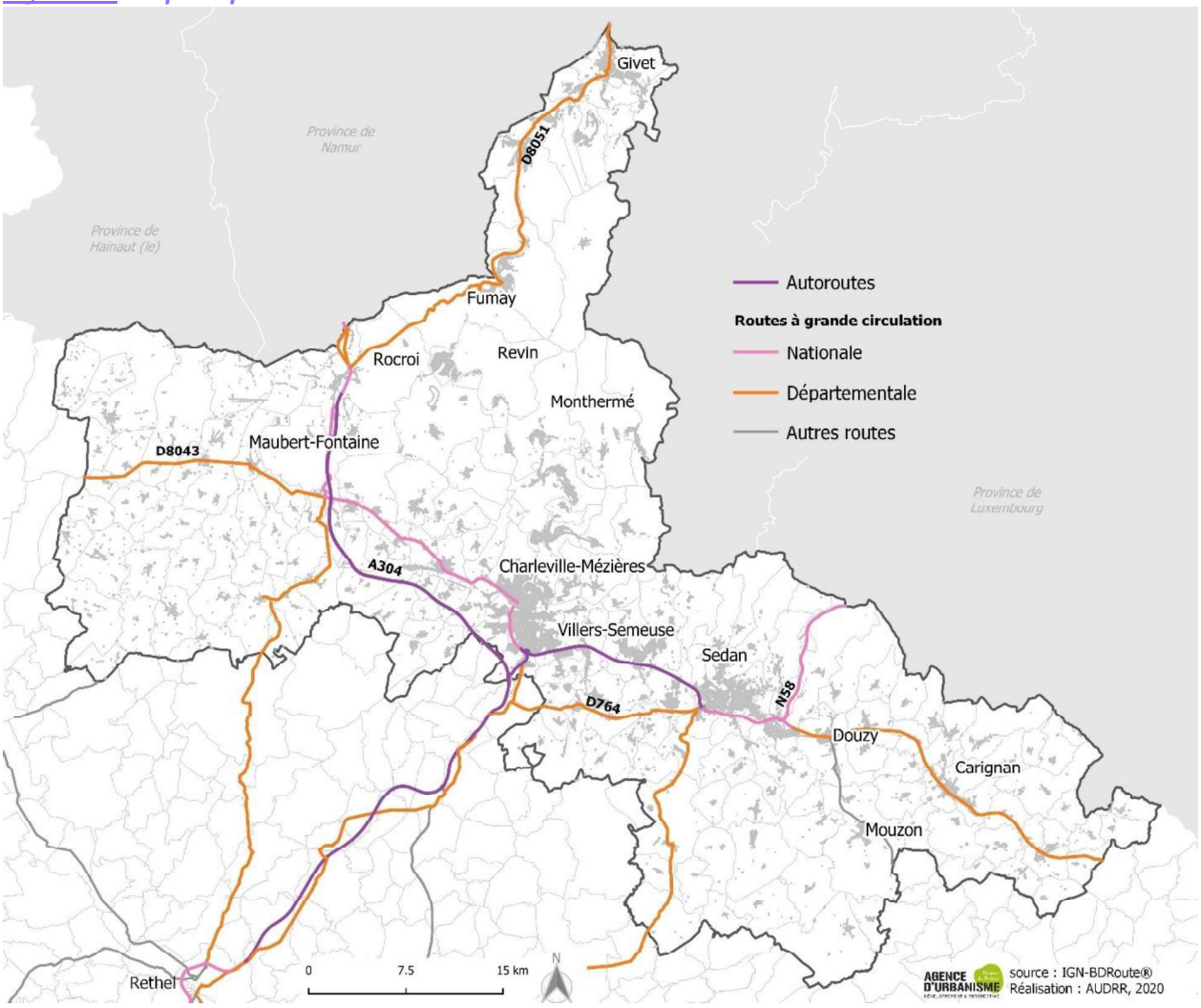

1.1.1. Deux autoroutes qui irriguent le territoire

Depuis l'ouverture de la nouvelle portion de l'autoroute A304 en juillet 2018, le territoire s'est inscrit dans l'itinéraire Marseille-Rotterdam, intégralement relié par voie rapide. Le territoire s'est ainsi offert un accès à la très densément peuplée Europe du Nord, ses réseaux routiers et ses ports.
Sur le plan local, ce nouvel axe structurant apporte une possibilité de contournement à Charleville-Mézières dans le prolongement de l'autoroute A 304 en provenance de Reims, en offrant par la même occasion un accès aux communes de la Thiérache.
Un second tronçon autoroutier reliant les 2 pôles urbains de Charleville-Mézières et de Sedan structure le territoire du SCoT et offre un accès rapide aux communes des Portes du Luxembourg. Il se poursuit ensuite par un réseau de nationales qui permettent de rejoindre la province Belge du Luxembourg (via Bouillon) puis le Luxembourg.

En 2018, la DIR-Est a dénombré chaque jour, plus de 22 000 véhicules circulant sur l'autoroute entre Sedan et Charleville-Mézières, ce qui en fait **le 2ème axe le plus fréquenté du département,** derrière la rocade de Charleville-Mézières (43 000 véhicules/jours).

1.1.2. Un réseau complémentaire de routes nationales et départementales

En complément des autoroutes reliant les principales polarités et le territoire aux zones d'influence extérieures, un réseau de nationales et départementales structurent le SCoT Nord.
Ces infrastructures permettent la desserte locale des communes de moindre envergure mais également de communes ayant une influence sur leur environnement proche.
Ainsi Givet, commune au rayonnement certain sur de nombreuses communes du secteur de la pointe, est accessible depuis le Sud uniquement par une départementale (D8051) qui traverse par ailleurs de nombreuses localités le long de la Meuse. La topographie du territoire rend cette route particulièrement fréquentée, avec en moyenne 4 000 véhicules par jour et jusqu'à 8 000 véhicules aux abords de Givet, sans réseau alternatif majeur permettant de la désengorger.

Dans son prolongement, le tronçon entre Givet et la Belgique, sur la D949 est encore plus fréquenté puisqu'on y relève en moyenne chaque jour 10 000 véhicules selon les comptages du Conseil Départemental en 2018.
On retrouve ce constat sur la frange Est du territoire du SCoT. En effet, si l'autoroute et la nationale 58 qui la prolonge desservent Sedan et ses environs, le réseau se poursuit à l'Est uniquement via des départementales. Et ce, alors que d'importantes communes sont présentes dans ce secteur, tel que Carignan et ses 2 885 habitants et Mouzon peuplé de 2 305 résidents selon l'INSEE. Ainsi la D8043 reliant Sedan et Carignan accueille un trafic soutenu de presque 14 000 véhicules/jour sur le tronçon Sedan-Douzy et encore 8 000 aux abords de Carignan.
C'est pourquoi, les routes nationales ainsi que **certaines départementales du SCoT, mentionnée sur la carte ci-dessus sont classés comme étant à grande circulation** (liste fixée par le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010).
Conformément à l'article L110-3 du Code de la route, ces axes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation.

Zoom sur les routes à grande circulation

Une ouverture à l'urbanisation à proximité de ces axes est soumise au code de l'urbanisme (article L.111-6) :
En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.
Cette interdiction ne s'applique pas :

- *aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;*
- *aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;*
- *aux bâtiments d'exploitation agricole ;*
- *aux réseaux d'intérêt public.*

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.

1.1.3. Certains axes particulièrement fréquentés

Entre 2015 et 2018, la fréquentation des routes est restée assez stable sur l'ensemble du département, on constate cependant une augmentation sur certains axes.
Ainsi, le trafic s'est accru de plus de 25 % entre Rocroi et Fumay (soit +200 véh/jours), dans le prolongement de la nouvelle autoroute, ce qui n'est pas sans nuisance pour les riverains, au vu de la fréquentation des poids lourds, comme exposé plus tard dans ce diagnostic.
Les barreaux parallèles aux deux axes structurants au Nord du SCoT que sont l'A304 et la D988 ont également vu leur fréquentation augmenter, notamment entre Revin et Rocroi.
L'autoroute A304 doit permettre d'alléger la fréquentation de certains axes où l'impact des poids lourds est important. Cependant, certaines départementales restent particulièrement surchargées. Ainsi les poids lourds représentent 15% du trafic sur l'axe Rocroi-Givet via Fumay, et 10% sur l'axe Carignan-Sedan. Ces volumes importants dégradent les conditions de circulation des communes concernées, **ceci alors que l'infrastructure logistique alternative à la route reste absente aux alentours de Rocroi.**

Figure 5.2 ***Des axes très fréquentés***

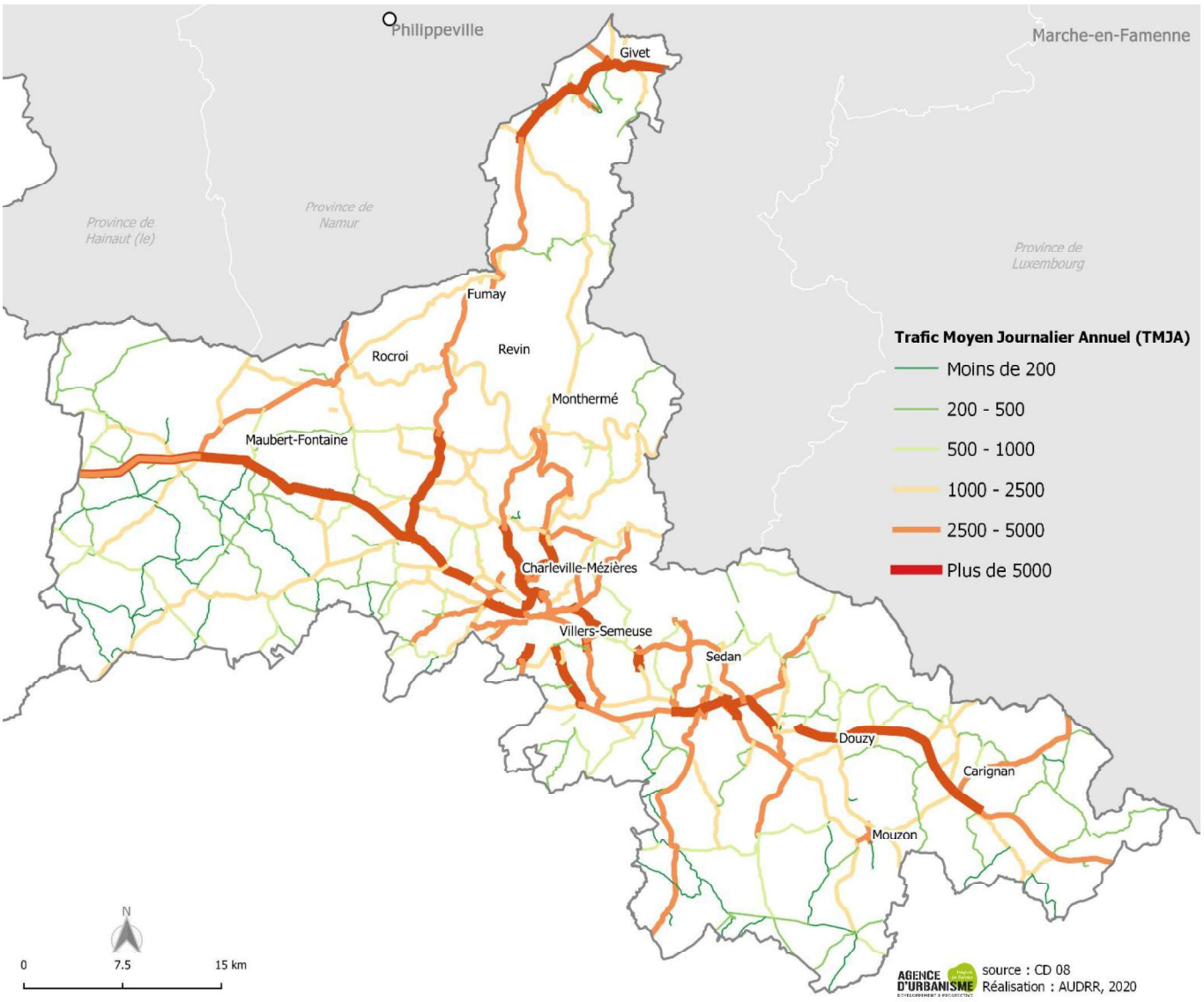

1.2. Le transport de marchandise

Figure 5.3 ***Les infrastructures dédiées au transport de marchandise en 2020***

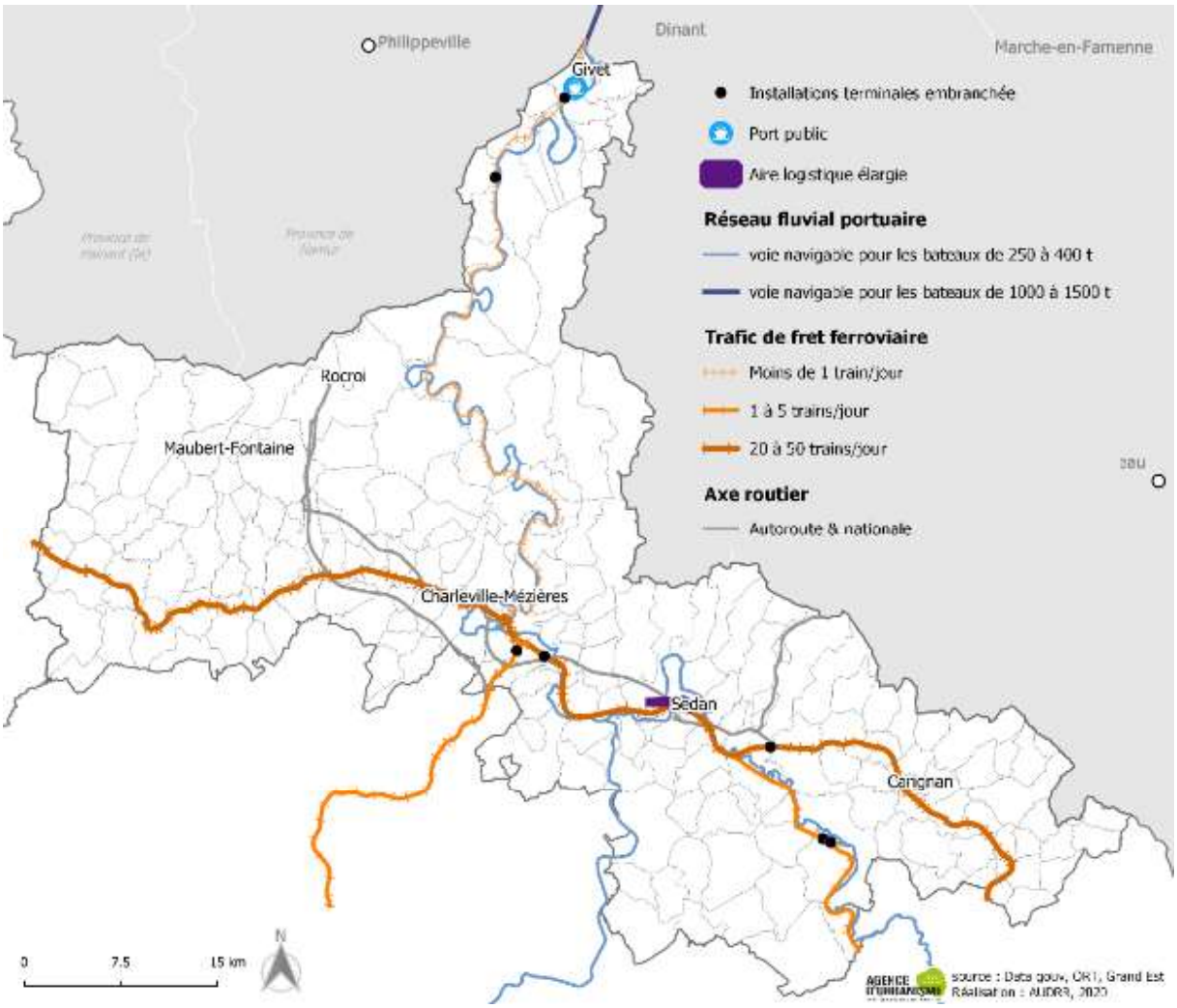

1.2.1. Un réseau fluvial de marchandise principalement tourné vers l'Europe

Figure 5.4 ***Flux de navires de commerces entre 2015 et 2019*** *(source VNF)*

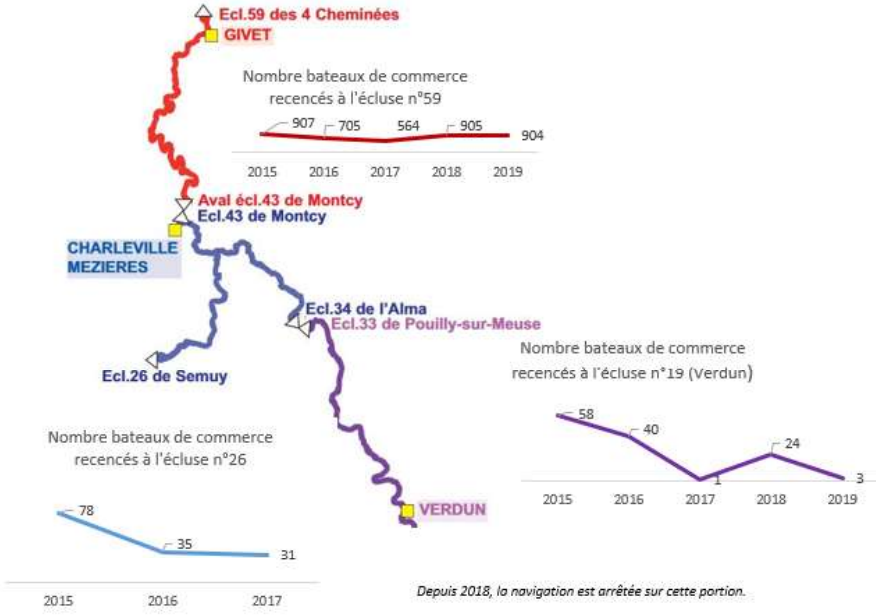

Au Nord de Givet, le SCoT est connecté au réseau fluvial Européen de grand gabarit (péniches de plus de 1 000 tonnes). Il est ainsi possible de rallier les grands ports d'Europe sans rupture de charge à partir de Givet. La ville profite d'ailleurs d'une plateforme multimodale (route-rail-fluvial) que le pacte-Ardennes prévoit de moderniser (action 38) afin de permettre l'accueil de bateaux plus longs.

Figure 5.5 ***Trafic entre Givet et l'écluse n°59*** *(en tonnes)* ***entre 2015 et 2019***

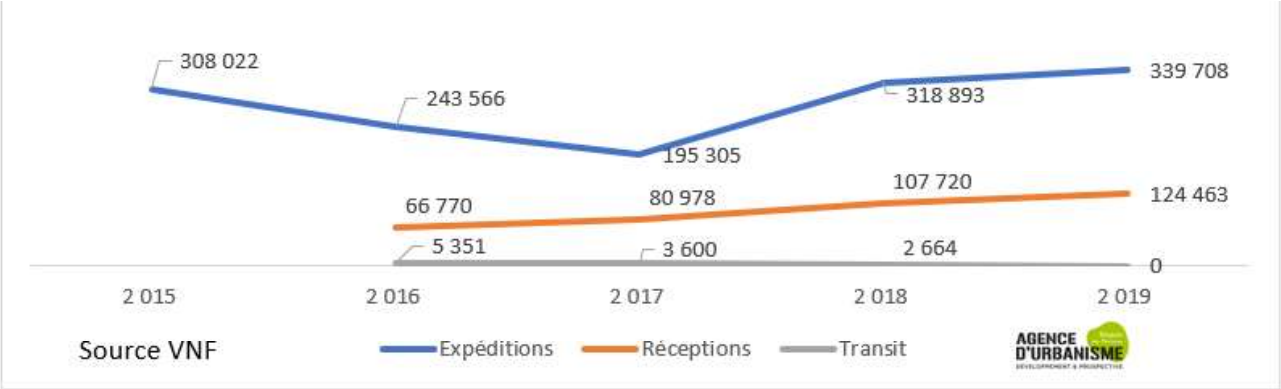

Pour l'heure, il est intéressant de constater que le territoire exporte plus de marchandises qu'il n'en reçoit, via ses voies fluviales. Si le trafic est globalement en hausse depuis quelques années, le volume de marchandises réceptionnées a quant à lui presque doublé, passant de 66 770 tonnes en 2016 à près de 125 000 en 2019.

Sur le reste du territoire, les navires effectuant des voyages de transit restent peu nombreux. En effet, le gabarit et la moindre capacité d'accueil du canal des Ardennes conditionnent les volumes transportés à maximum 250 tonnes, ce qui confère aux canaux du territoire une destination davantage touristique.

Figure 5.6 ***Trafic de transit entre Givet et Pont à Bar*** *(en tonnes)* ***entre 2015 et 2019***



1.2.2. Un trafic de fret ferroviaire de transit

Comme le rappel la carte plus haut, l'essentiel du trafic de marchandise par fret ferroviaire se concentre sur les lignes qui traversent le SCoT d'Est en Ouest, dans le cadre du corridor Mer du Nord-Méditerranée inauguré en 2007. Comme pour le trafic routier, cet itinéraire relie les ports de la Mer du Nord et l'Angleterre à la Méditerranée mais cette fois via Metz puis Lyon. Ainsi, plus de 20 trains circulent chaque jour sur cet axe, alors que la ligne Charleville-Givet accueille moins d'un convoi quotidien.
Ce trafic de transit explique le faible nombre d'équipements permettant de connecter des entreprises ou zones d'activité directement à la voie ferrée, évitant les ruptures de charges entre les modes de transport. En effet, seules 7 installations terminales embranchées, visibles sur la carte ci-dessous, permettent cela, concentrées sur le Nord ou l'Est du territoire.
Aussi, malgré la présence d'une plateforme multimodale à Givet, la ligne Givet-Charleville-Mézières reste peu utilisée. A noter que la réhabilitation de la ligne doit permettre d'augmenter ce trafic.

Plus précisément, 3 points de comptages sont disponibles sur le réseau ardennais, à Liart, Laifour et Donchery. Les sillons horaires, qui correspondent à des créneaux de passage réservés, permettent de connaitre le volume de trafic prévu[1].

Figure 5.7 ***Trafic de FRET en 2019***

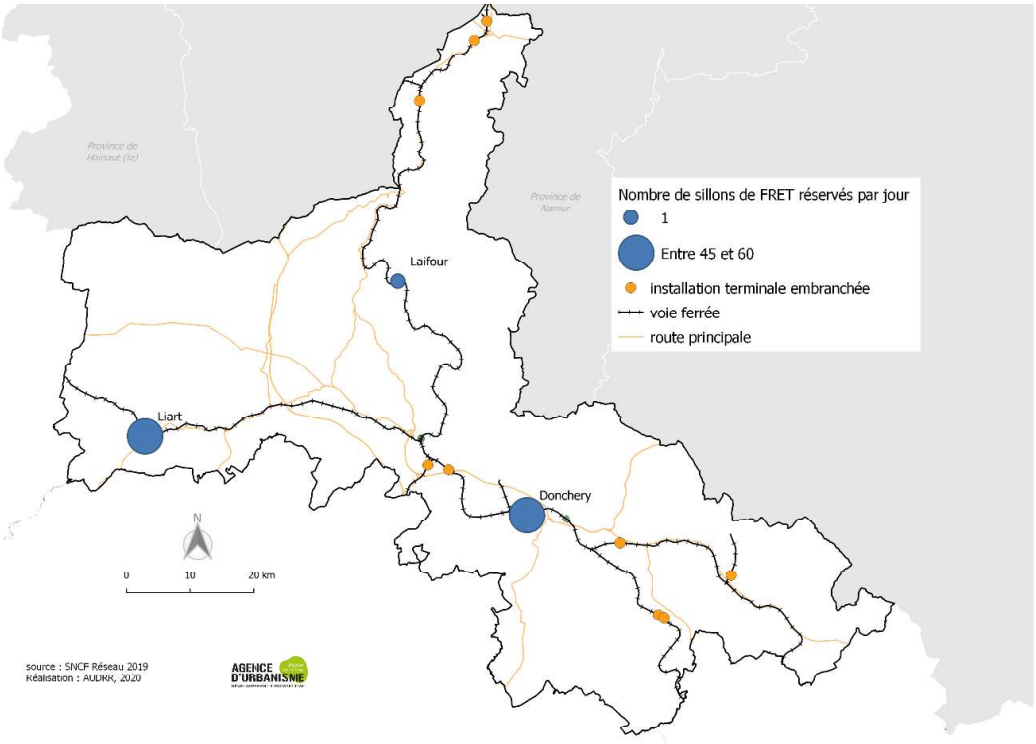

Un jour ordinaire, 1 seul sillon est réservé en 2019 à Laifour, situé au nord du SCoT, alors qu'il y en a plus de 50 à Liart, pour rejoindre ensuite les Hauts-de-France et 49 recensés à Donchery, en direction de la Moselle et de la plateforme multimodale Thionville-Uckange qui accueille 160 convois/jours comme le montre la carte qui suit.

Figure 5.8 ***Un axe stratégique pour le trafic ferroviaire***

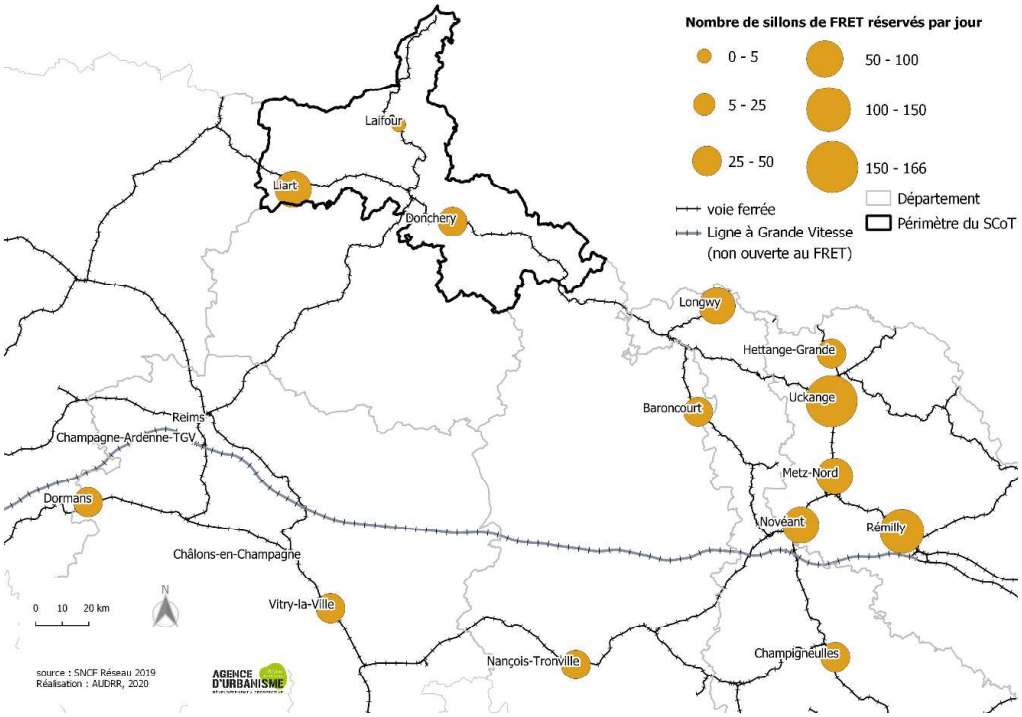

[1] Du fait d'annulations de trajets, une différence peut exister entre le nombre de convois prévus et le nombre de convois qui a effectivement été affrété.

A noter que la ligne Longwy-Liart, passant par le SCoT nord ardennais accueillait en 2019 légèrement plus de convois que l'axe Bar-le-Duc, Châlons-en-Champagne, Epernay qui passe par la Marne et permet également de relier la Moselle au sud des Hauts de France. Cela conforte la position stratégique des voies ferrées du territoire en tant que liaison entre les pôles de Metz et ceux de la mer du Nord.

1.2.3. Un trafic poids lourd « saturé » sur certains axes

Du fait de leurs dimensions et leurs localisations, les voies rapides accueillent nécessairement des flux conséquents de poids lourds. C'est également le cas de certaines départementales qui, à défaut d'axe à gabarit plus important, jouent un rôle structurant sur de nombreux secteurs du SCoT.
Les services de l'état disposent de 6 points de comptages dans le périmètre du SCoT, permettant de connaitre les flux sur les nationales et autoroute.
Au vu des contraintes liées au recueil de données, l'année de référence varie selon le point de comptage. En effet, certains événements peuvent affecter circulation ou la remontée technique d'information, impactant directement la fiabilité des données. Pour la même raison, ces chiffres révèlent un nombre de passage sur l'ensemble de l'année, la part de poids lourds par jour ouvré n'est pas fiabilisée mais est probablement supérieurs.
Concernant le trafic de poids lourds, chaque point de comptage enregistre plus de 500 passages par jour et par sens avec des pics à 1 000 poids lourds pour la station de la Croisette. Sur certains axes, plus d'un véhicule sur 5 est un poids lourd, comme c'est le cas au point de comptage de la Croisette (20%) et de Rocroi (27%). Ces données restent stables chaque année mais également entre chaque sens de circulation.

Une autoroute gratuite, et un nouveau tronçon facilitant le transit ?

A noter que l'axe Charleville-Mézières-Reims voit passer plus de 1 000 camions par jour et par sens, soit un peu moins de 20 % du trafic total sur la portion au nord de Rethel et 12% au sud. La gratuité de cet axe entre différents pôles économiques en fait un itinéraire de transit relativement utilisé.
L'ouverture du nouveau tronçon autoroutier peut permettre de délester une partie du trafic aux alentours de Charleville-Mézières, notamment pour le transit. La nouveauté de l'aménagement ouvert fin 2019, l'absence de point de comptage spécifique sur cet axe et la baisse de la circulation liées à la crise sanitaire ne permettent pas, pour le moment de tirer des enseignements sur les éventuels changements d'itinéraires pour les poids lourds.

Des départementales structurantes au nord du SCoT

Concernant les départementales, le Conseil Départemental effectue des comptages permettant de connaitre les routes les plus empruntées.
C'est notamment le cas de la D8051, via Rocroi et Fumay et de la D988 via Revin, qui constituent les seules liaisons disponibles entre Charleville-Mézières et Givet. En conséquence, elles font partie des axes les plus fréquentés avec plus de 600 poids lourds par jour selon le Conseil Départemental en 2018.
Dans ce contexte, l'impact de l'ouverture du nouveau tronçon autoroutier n'est pas encore connu. L'objectif est de permettre de détourner une partie du trafic poids-lourd, notamment pour le transit.
Concernant le trafic interne, cet axe présente un gain de temps sur la portion entre Charleville-Mézières et Rocroi. Cependant, le trajet entre Givet, port principal, et Charleville-Mézières, pôle économique, n'est pas plus rapide (1h) que via les anciens itinéraires qui empruntaient la D8051 entre Rocroi et Fumay ou la D988, plus court de 20 km.
Des restrictions de circulation des véhicules poids lourds peuvent permettre un report de trafic sur l'autoroute, mais sans garantie au préalable. Cela permettrait de désengorger des routes, notamment entre Monthermé et Charleville-Mézières et ainsi limiter les nuisances potentielles pour les communes concernées et leurs riverains. Ceci en sachant que les possibilités de contournement restent très limitées sur ce territoire particulièrement contraint par sa topographie.
A noter que la départementale 8043 entre Maubert-Fontaine et Cambrai, seule axe permettant de relier le territoire du SCoT à la Région Hauts-de-France, est également concerné par ce type de nuisances puisqu'il s'agit d'un point de passage très emprunté par les poids lourds, qui représentent 20% du trafic.

Figure 5.9 ***Les axes les plus empruntés par les poids lourds en 2018***

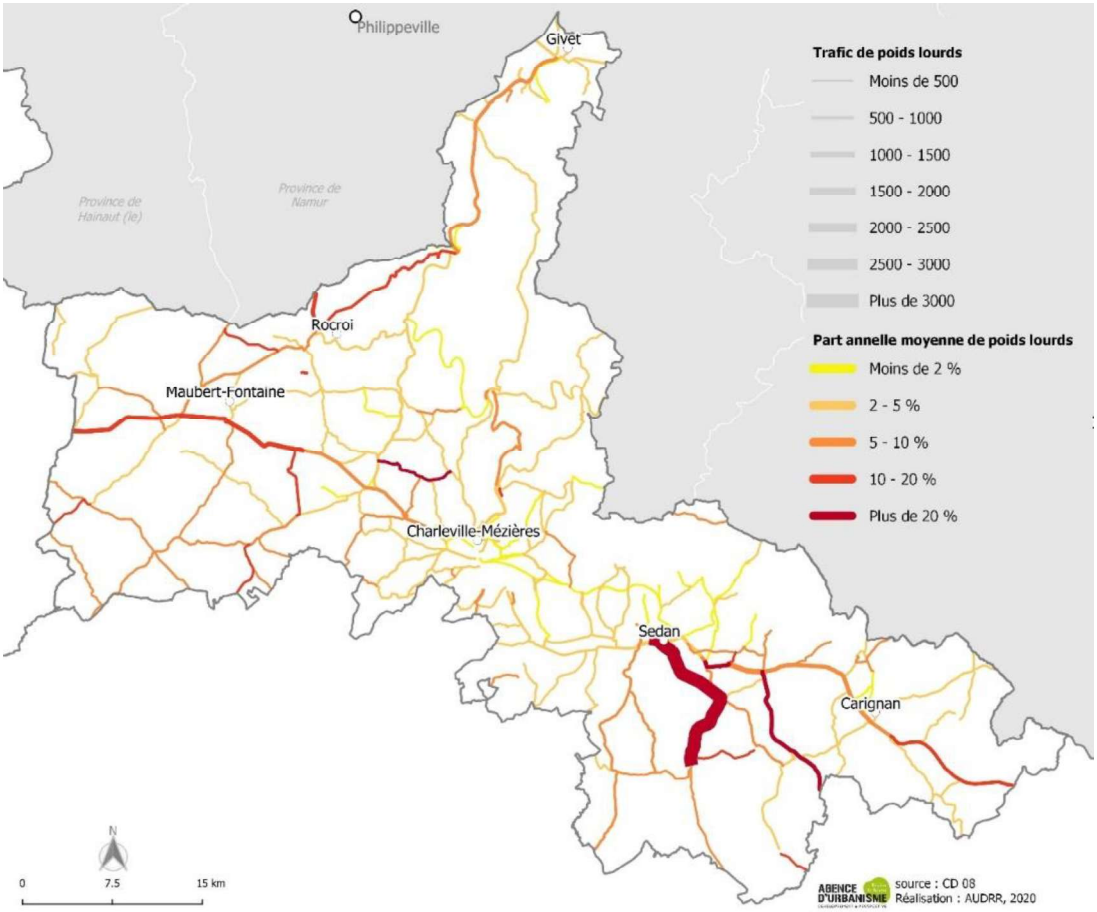

1.3. Une forte dépendance à la voiture

1.3.1. Une majorité de déplacements en voiture

En France métropolitaine (hors Ile-de-France) en 2016, 78% des actifs utilisaient la voiture pour se rendre au travail selon l'INSEE, un taux comparable à la région Grand Est.
Dans le SCoT, du fait de la typologie du territoire et des distances parcourues, le mode de transport privilégié reste également la voiture, déjà majoritaire et le **seul mode de transport dont la part augmente ces dernières années, passant de 78 % en 2006 à 82 % en 2016.**

Figure 5.10 ***Part modale des actifs en 2016 et évolution du nombre de déplacements par mode depuis 10 ans***

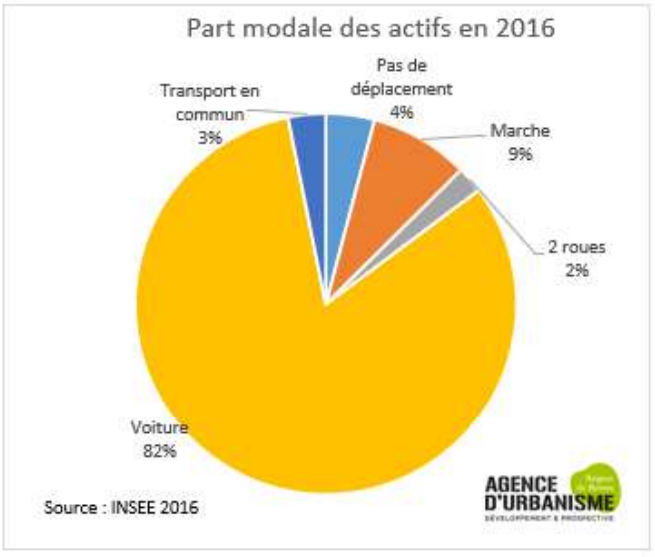

	2016	*Evolution 2006-2016*
Pas de déplacements	3 066	-9%
Marche	6 277	-31%
2 roues	1671	-34%
Voiture	61 016	-3%
Transport en commun	2369	-20%
Total	**74 399**	**-8%**

Source : INSEE 2016

Par conséquent, les modes de déplacements doux (marche et deux roues), sont en net recul. Le nombre d'actifs qui marchent pour se rendre au travail a diminué de 30% en 10 ans. Par nature, la marche est réservée aux trajets courts puisque 95% des marcheurs ne sortent pas de leur commune de résidence. Cas d'exception, les EPCI d'Ardenne Métropole et d'Ardenne Rives de Meuse, présentent une part de marcheurs plus élevée : 10% des actifs se rendent au travail en marchant sur ces 2 EPCI. Une particularité qui s'explique notamment par la proximité entre lieu d'habitat et lieu de travail sur 2 secteurs considéré comme des pôles d'emploi.
Sur ces secteurs comme ailleurs, le développement d'itinéraires sécurisés et continus peut contribuer à favoriser l'usage des modes actifs, sur l'ensemble des trajets du quotidien, pour le travail et les loisirs.

1.3.2. Un taux de motorisation encore faible, mais des secteurs très dépendants de la voiture

D'après l'INSEE**, 8 ménages sur 10 possèdent au moins une voiture sur le SCoT Nord Ardennes** en 2016. Malgré une augmentation de ce taux depuis 2006, c'est toujours moins qu'aux niveaux national (81%) et régional (84%). De plus, il révèle certaines problématiques propres au territoire. Aussi, l'absence de véhicule et plus généralement **de permis reste un facteur d'exclusion,** notamment pour les jeunes des territoires ruraux. Le Pacte Ardenne prévoit d'ailleurs une mesure d'accompagnement pour ce public spécifique (FP120).

Comme le montre la carte ci-dessous, plus on s'éloigne des zones les plus urbanisés, plus le taux de motorisation est élevé.
En effet, la dépendance à la voiture reste particulièrement prégnante et **les taux de motorisation par nécessité plus élevés** sur certaines parties du territoire, les plus rurales, sur lesquelles l'offre alternative est encore inexistante, notamment parce que le nombre d'habitants est particulièrement faible. Ainsi par exemple, 88% des ménages des communes d'Ardenne Thiérache et 87% des ménages des Portes du Luxembourg possèdent au moins une voiture en 2016. Ce constat vaut également assez logiquement pour les secteurs les plus excentrés du SCoT, où l'utilisation de la voiture reste nécessaire à tout type d'activité.
Ainsi, on retrouve également des taux plus élevés dans les communes périphériques, plus résidentielles, de Charleville-Mézières et de Sedan, **à proximité de l'autoroute** notamment

Figure 5.11 ***Taux de motorisation des ménages du SCoT***

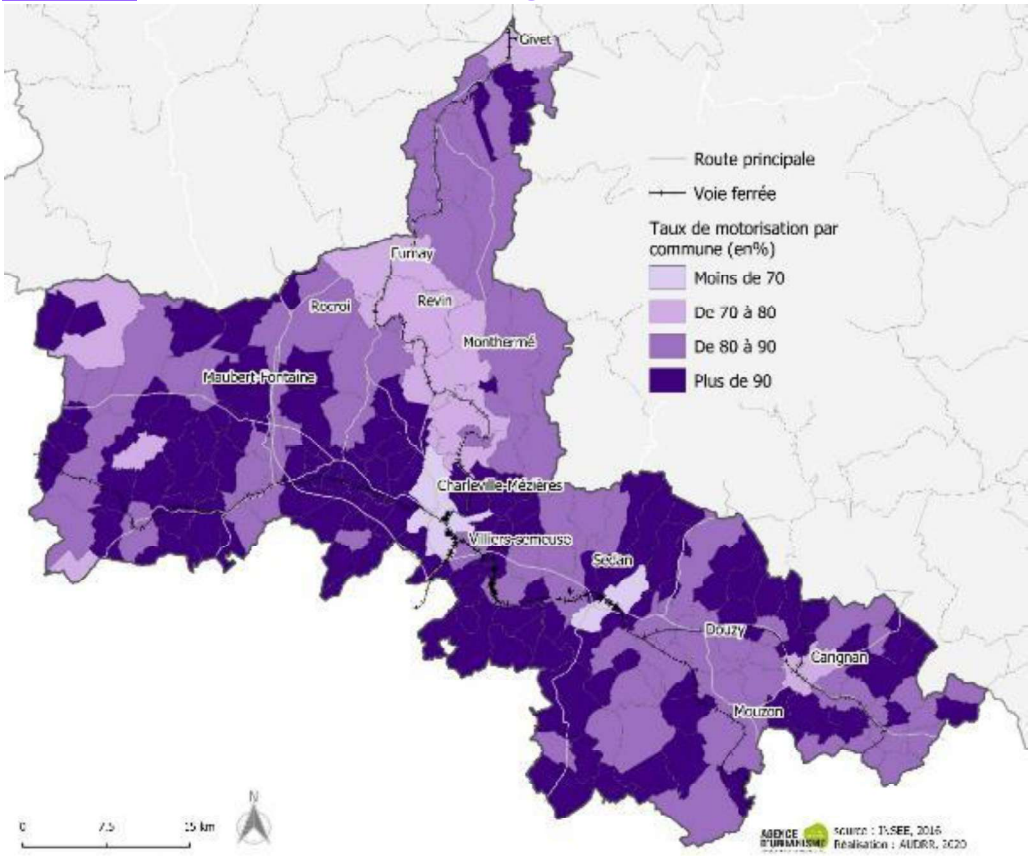

A l'inverse, les taux sont logiquement les plus faibles dans les communes les plus peuplées du territoire, disposant de modes actifs, voir les transports urbains pour Ardenne Métropole, et réunissant de nombreux emplois et

équipements. A cela s'ajoute certaines politiques de stationnement qui contraignent l'utilisation d'un véhicule personnel dans certains secteurs, ainsi que la présence plus forte de populations en difficulté sociale, pour lesquelles l'accès au véhicule personnel reste complexe.
À noter néanmoins des taux de motorisations assez faibles parmi les ménages résidants sur **certains pôles urbains**, comme Givet, Revin ou Fumay, le signe d'une proportion importante de ménages en difficultés, pour lesquels la mobilité reste assez contrainte.

1.3.3. Une offre de stationnement privée relativement faible :

Figure 5.12 Stationnement privé et véhicules des ménages en 2016

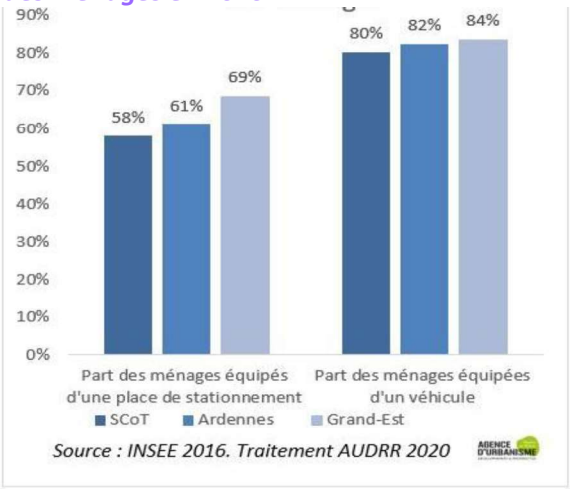

En 2016, selon l'INSEE, **58 % des ménages du SCoT possèdent une place privée de stationnement**, une proportion beaucoup plus faible qu'en moyenne dans le Grand Est. Les zones rurales sont les mieux pourvues puisque la part d'habitat individuel y est le plus développé.
Ainsi, ce taux grimpe jusqu'à 78% pour les ménages de l'Ardenne Thiérache par exemple.

De la même manière, l'écart entre le nombre de places disponibles par logement et le nombre de voitures possédées s'avère plus élevée dans les zones les plus urbaines, Ardenne Métropole et Ardenne Rive de Meuse notamment. Sur ces territoires, 55 % des logements disposent d'une place privée alors que presque 80% des ménages possèdent d'un véhicule.

Le fait de pouvoir stationner son véhicule sur les espaces privés permet de libérer des places pour les personnes de passage dans la commune. Cela limite également le stationnement sauvage qui survient lorsque l'offre légale est saturée, venant localement empiéter sur les cheminements dédiés aux piétons et personnes à mobilité réduites.
La majorité des communes du SCoT proposent une offre de stationnement sur voirie ou dans de petits parkings dédiés.

Des alternatives à la voiture thermique individuelle qui émergent

La majeure partie du territoire reste dépendante à l'utilisation de la voiture, pour les déplacements quotidiens ou professionnels. La transition vers une mobilité décarbonée passe par une nouvelle utilisation des véhicules individuels. Comme détaillé plus loin, des projets émergent sur le territoire pour mutualiser les véhicules ou développer l'utilisation de voitures électriques, porté par chaque EPCI. Les bassins de mobilité crée par la Région doivent permettre une harmonisation des politiques sur le sujet. Le projet d'un schéma directeur des mobilités alternatives fait également l'objet d'une action du Pacte Ardenne (fiche projet 86).

1.3.4. Un maillage complet de bornes électriques

Ardenne Métropole a déployé 149 bornes de recharge électriques, accessibles au grand public. Ce projet a été couplé à la mise en place de 32 véhicules électriques en autopartage, disponibles dans 19 communes entre septembre 2018 et janvier 2022. Ce projet, innovant pour une collectivité de cette taille a été valorisé nationalement par la plateforme France-Mobilité et le Trophée des territoires écomobiles de l'AVERE.
Si l'autopartage à été arrêté, l'ensemble des bornes de recharges subsiste.
Un service similaire a été développé dans la pointe de Givet, notamment à destination des salariés de la centrale de Chooz, mais le système a été désactivé en 2018.
Hors du territoire d'Ardenne Métropole, l'ensemble des EPCI sont fédérés dans un schéma départemental des IRVE porté par **la Fédération Départementale de l'Energie des Ardennes**. Il prévoit 1 borne tous les 20km, déployées depuis début 2021 dans tout le département selon la localisation décrite sur la carte ci-dessous.

Figure 5.13 ***Localisation des bornes de recharge électrique en 2023***

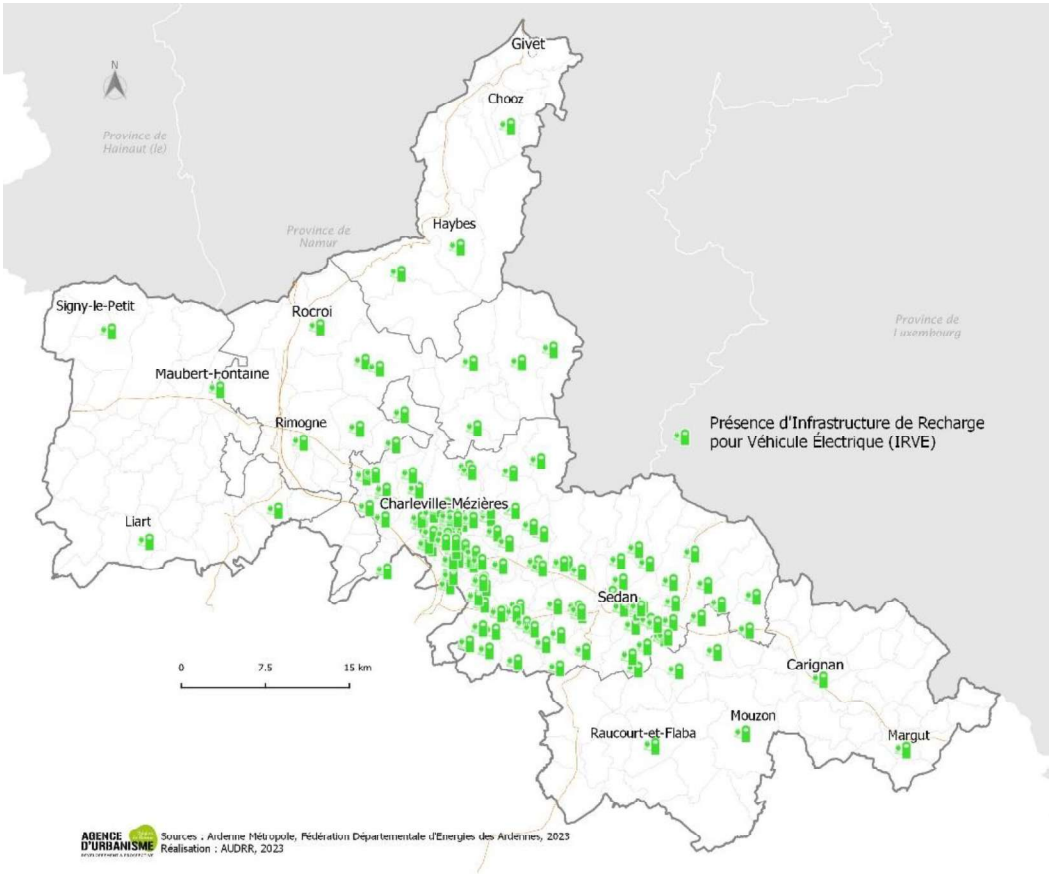

Le déploiement s'est achevé en 2022 et permet d'offrir à tous une continuité et une complémentarité de service, sur l'ensemble du territoire. Une offre de bornes sur un territoire trop restreint est un frein au développement des véhicules électriques.
Bien que ces véhicules ne représentent actuellement que 2% des immatriculations, leur proportion est en croissance continue ici comme ailleurs. La population étant de plus en plus sensible à l'impact carbone de ses déplacements, cette nouvelle offre complète adaptée au département et à son étendue, permettra d'encourager et d'accompagner cette pratique en la rendant accessible au plus grand nombre, et ainsi d'améliorer la mobilité des ménages les plus en difficultés ou les plus isolés.
Elle permet également de répondre à une partie des besoins présents et futurs des habitants et des entreprises dont la flotte est déjà équipée. L'attractivité pour les personnes de passage en est également renforcée.

1.3.5. Covoiturage : une faible offre formelle

Comme le montre la carte ci-dessous, seulement 2 aires aménagées sont présentes à La Francheville, à proximité de Charleville-Mézières. 80 places sont ainsi disponibles aux abords de l'A34, sur la porte d'entrée Sud du SCoT.
Cette localisation proche des grands axes favorise un covoiturage « moyenne distance », mais l'accès reste difficile aux personnes ne disposant pas d'un moyen de locomotion pour se rendre sur l'aire. Aucune aire de covoiturage n'est pour le moment aménagée au cœur des zones à forte densité résidentielle ou aux abords des gares, visant à offrir une solution alternative et complémentaire à d'autres modes, notamment aux ménages dépourvus de véhicules et aux personnes de passage.
En substitution, de nombreux points de rencontre informels se sont développés sur l'ensemble du territoire, répartis et localisés selon les usages des habitants, comme sur la zone industrielle de Mouzon, au Palais des Congrès de Charleville-Mézières, à Sedan, Signy-l'Abbaye ou Revin ...

Figure 5.14 ***Les aires de covoiturage matérialisées en 2023***

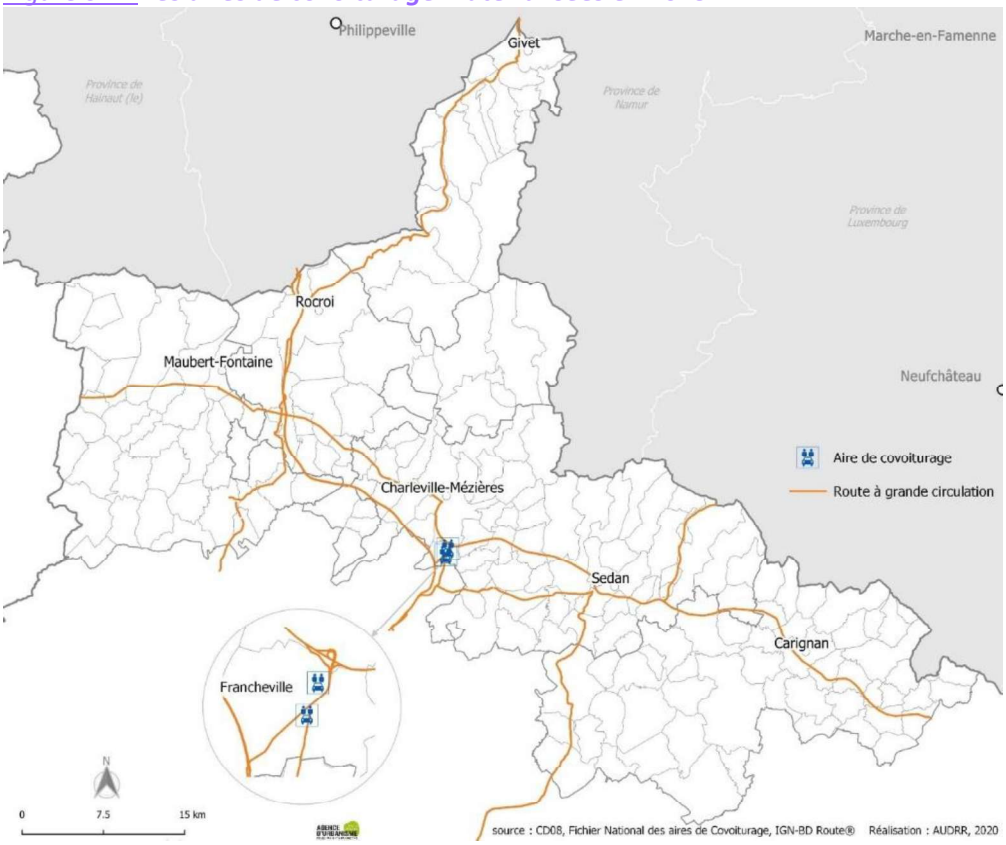

Peu de lignes de covoiturage

Aucun service de covoiturage organisé n'existe dans le SCoT Nord Ardennais pour le grand public. Ce type d'offre destinée à sécuriser les déplacements courts et réguliers peut participer aux changements de comportements et répondre de manière rapide, sans aménagements lourds, aux besoins de mobilité régulière. En complément d'autres modes, ce type de service paraît adapté à la morphologie de ce vaste territoire, qui reste de fait, dépendant à la voiture. Seul Ardenne Métropole à mis en place un système pour les déplacements domicile-travail, via l'opérateur Klaxit, depuis 2021, mais sans subventionnement des trajets depuis janvier 2023. Actuellement, aucune ligne de covoiturage n'existe entre deux EPCI.

1.4. Les transports collectifs

1.4.1. Une offre complète de bus urbain au cœur du SCoT

Ardenne Métropole étant l'Autorité Organisatrice de la Mobilité pour le transport urbain sur son périmètre de 60 communes, le territoire dispose de 25 lignes du réseau urbain TAC, destinées aux trajets du quotidien, autour des principales centralités urbaines que sont Charleville-Mézières et Sedan.

Ainsi, ce sont 6 lignes urbaines, avec parfois un bus toutes les 10 minutes et au moins un par heure, qui desservent les équipements principaux de Charleville Mézières et notamment son Campus, ses collèges, les centres commerciaux et les quartiers les plus peuplés. Avec une fréquence légèrement moindre, le principe est similaire à Sedan avec cette fois 4 lignes.

Cette offre permet de répondre aux besoins locaux de déplacements de proximité dans chacune des deux communes principales du SCoT, leurs équipements, et à destination des communes environnantes, en s'adressant également tout particulièrement aux populations les plus fragiles, en difficulté sur le plan de la mobilité, de même qu'aux étudiants.

Côté desserte, entre les 2 pôles de Charleville-Mézières et de Sedan, 2 lignes ont été mises en place avec des fréquences rares de l'ordre de 7 allers-retours maximum par jour. L'offre ferrée étant développée et rapide entre ces deux villes, ces trajets apportent un complément de service en desservant des communes dépourvues de gares, comme Vrignes aux bois et Flize par exemple.

Enfin, 15 lignes de proximité complètent ce réseau et desservent les communes les plus périphériques de l'agglomération d'Ardenne Métropole, offrant des possibilités de rabattement vers les deux communes principales

aux habitants des communes limitrophes. Ces trajets s'effectuent entre 2 et 4 fois par jour, permettant de répondre à une partie des besoins quotidiens.
Un service de transport à la demande permet en complément de répondre aux besoins ponctuels d'une partie de la population (personnes âgées, handicapées etc.) dans les communes plus petites, comme Arreux et Sécheval par exemple.

Figure 5.15 ***L'offre en transport urbain, au cœur du SCoT en 2019***



Source : TAC 2019.

La fréquentation est contrastée selon l'importance de la ligne puisqu'elle varie d'une moyenne de 98 voyages mensuels à 67 000 entre juillet 2017 et juillet 2018 selon l'exploitant du réseau.
L'offre d'Ardenne Métropole en transport semble avoir trouvé son public : passant de 2,53 millions de voyages en 2015 à 2,78 en 2017. Elle est dimensionnée pour répondre aux besoins des déplacements en termes de volume, via ses lignes principales, et en termes de services rendus, via son réseau secondaire. Toutefois, la fréquentation des lignes secondaires reste faible.

1.4.2. Une offre ferrée stratégique

Une forte densité de gares et 2 gares TGV :
Plus de 20 gares TER et haltes ferroviaires irriguent le territoire (21), principalement le long de la Vallée de la Meuse entre Givet et Sedan, à savoir le secteur le plus urbain du territoire du SCoT. En effet, 60% des habitants du SCoT (environ 110 000 habitants en 2016 selon l'INSEE) habitent une commune disposant d'une gare ou d'une halte. Cette densité de gares au cœur du territoire apporte une réponse concrète aux besoins de mobilité quotidienne pour les trajets réguliers.
Ce service est renforcé dans les communes de Charleville-Mézières et de Sedan par l'accueil de TGV, à destination de Paris. Cette offre en transport à grande vitesse, disponible à partir du territoire le plus peuplé du SCoT est **un véritable atout d'ordre stratégique et économique pour le territoire** qui permet notamment de promouvoir les déplacements alternatifs aux véhicules thermiques, mais également de relier le territoire à Paris à moins de 2h.

Figure 5.16 ***Le réseau ferré*** *(voyageurs)* ***du SCoT Nord***

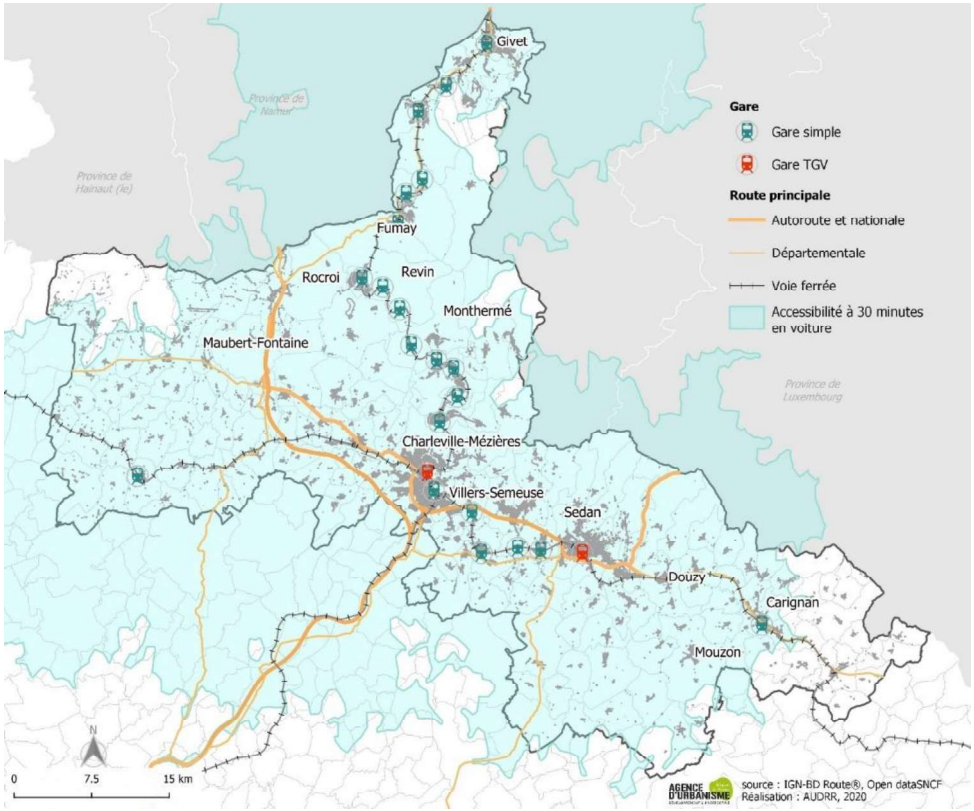

Si les 5 lignes présentes sur le territoire offrent un accès facilité au département de la Marne, aux Haut-de-France au Nord-Ouest ou même vers les pays limitrophes, le réseau reste principalement tourné vers le Sud/Sud-Ouest. En effet, Paris n'est qu'à 1h46 en TGV et Reims est reliée au territoire du SCoT avec une fréquence de 54 trains/jour, via un trajet d'environ 1h passant également par la gare de Rethel sur le SCoT Sud. A l'ouest, l'accès à la métropole lilloise se fait en 2h30 depuis Charleville-Mézières, avec une fréquence de 7 trains par jour. Ce trajet direct et sa fréquence sont essentiels pour la pérennité des liens avec la Région Haut-de-France, et notamment pour les voyages d'affaire. De l'autre côté du territoire, il est également possible de rejoindre le Luxembourg en moins de deux heures, via Longwy où une correspondance est assurée pour 8 trains par jour.

Des lignes internes et vers Reims particulièrement fréquentées ...

La ligne la plus utilisée reste celle en direction du Sud des Ardennes et vers la Marne avec près d'1M de voyages en 2018.

Ensuite, viennent les lignes internes au SCoT, qui à elles deux représentent autant de voyages sur l'année 2018 que celle en direction du Sud, avec d'abord la portion Charleville-Mézières-Givet, et ses 523 000 voyages, puis la portion entre Sedan et Charleville-Mézières, principalement fréquentées par les étudiants.

A noter que si la fréquentation se maintient sur la portion Sedan-Charleville, ça n'est pas le cas de la portion Nord, en chute de 20% depuis 2015, notamment en raison de travaux importants sur la ligne.

Figure 5.17 ***Fréquentation des 5 lignes SNCF du SCoT en 2018***

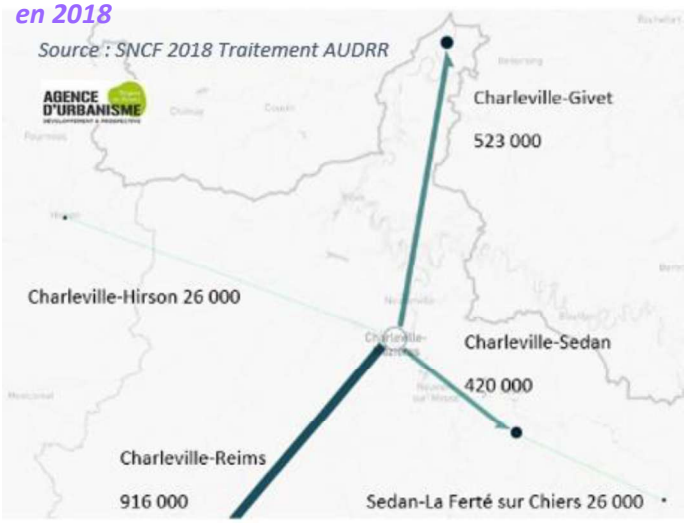

Figure 5.18 ***Répartition des titres de transports en 2016***

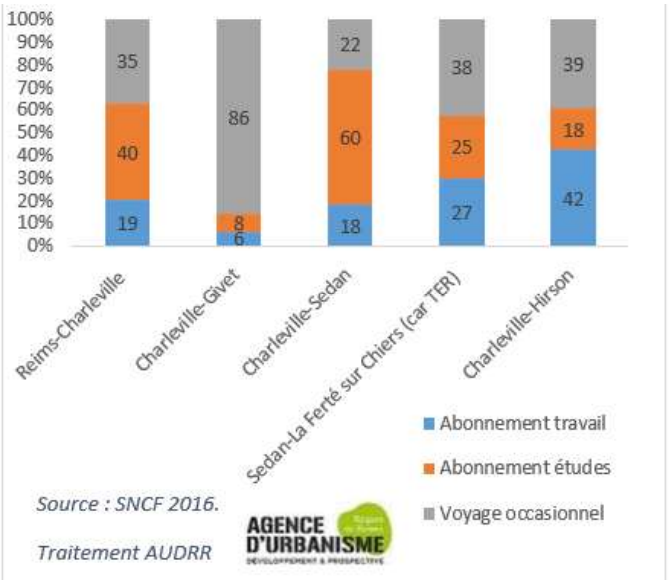

... en particulier par des étudiants sur l'axe Charleville-Sedan

Si l'ensemble des lignes TER du territoire ont connu une baisse de fréquentation depuis 2015, la ligne Charleville-Mézières-Sedan (stable), fait exception. Cet axe est particulièrement emprunté pour des déplacements quotidiens entre les 2 plus grandes villes du SCoT. 78 % des voyageurs ont un abonnement, pour effectuer des déplacements domicile-travail mais surtout domicile-étude qui représentent 60% de la fréquentation en 2016.
En effet, sur cette portion, le trajet en train reste compétitif vis-à-vis de la voiture, la densité des communes complexifiant l'usage d'un véhicule individuel, notamment pour le stationnement, ou vis-à-vis de publics étudiants, plus captif des transports en communs car sans alternative. A noter que la ligne Charleville-Reims est également particulièrement fréquentée par les étudiants.
La ligne entre Charleville-Mézières et Givet a connu une baisse de fréquentation de plus de 20% depuis 2015, notamment du fait d'infrastructures vieillissantes, dont une réhabilitation est programmée. Celle-ci s'avère d'ailleurs essentiellement fréquentée par des « voyageurs occasionnels » (86%).
Enfin, les lignes tournées vers l'extérieur du territoire sont particulièrement prisées par les actifs dans le cadre d'abonnement travail. Il semble que pour aller travailler vers les Hauts-de-France ou la Lorraine et le Luxembourg, la solution ferrée soit appréciée.

Une baisse de fréquentation, dans la majorité des gares

Si l'ensemble des gares est impacté par la baisse de fréquentation décrite plus tôt, les plus fortes variations sont mécaniquement perceptibles dans les établissements accueillant les flux les plus faibles. Seules les gares de Donchery et Nouvion sur Meuse, situés sur la ligne Sedan-Charleville voient le nombre de voyageurs augmenter.

Figure 5.19 ***Fréquentation des gares entre 2015 et 2018***

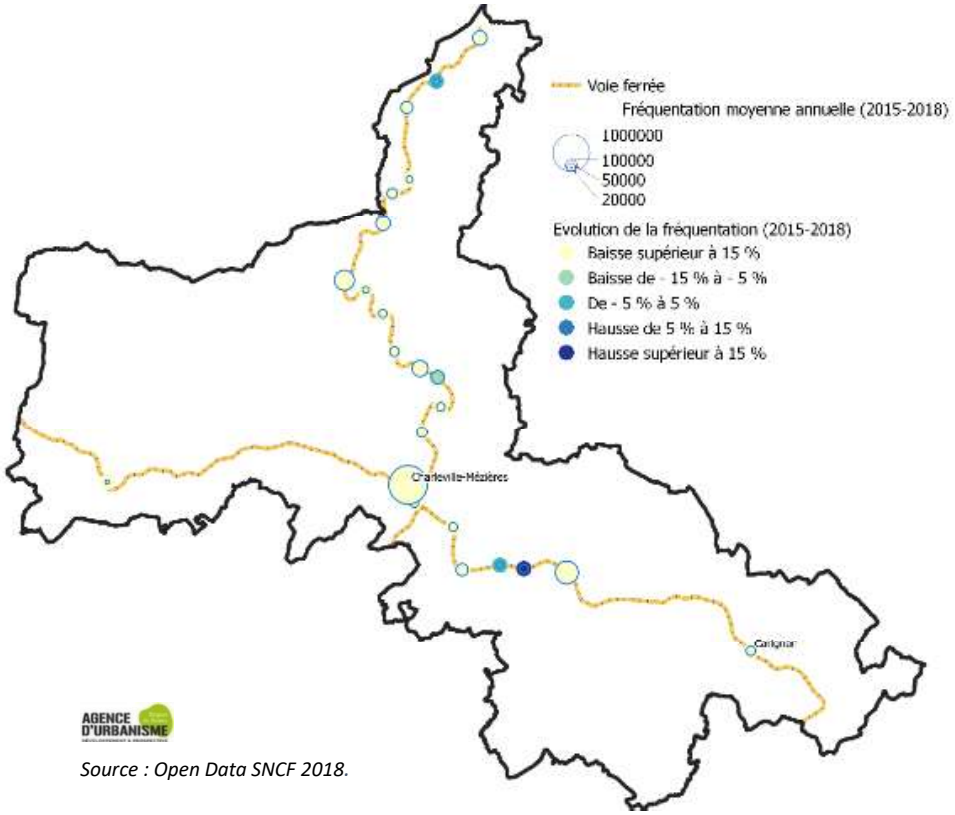

Une offre en développement :

Afin d'améliorer la fréquentation, le cadencement a été adopté fin 2019, avec des départs de trains à intervalles réguliers sur la ligne. Généralement, les départs se font toutes les 30 mn en heure de pointe et toutes les heures durant le reste de la journée.

Figure 5.20 ***Schéma du cadencement adopté fin 2019***

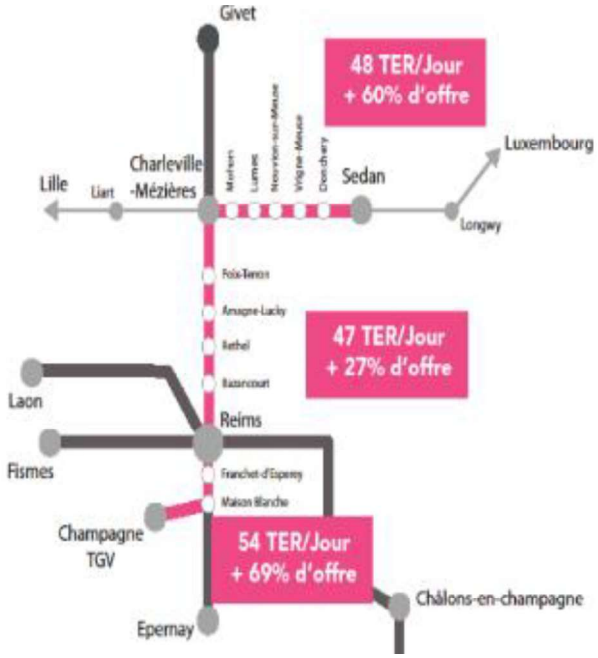

Source : SNCF 2020

Cela permet aux usagers réguliers de retenir facilement les horaires et facilite les correspondances avec les autres trains.

L'augmentation de l'offre, associée au cadencement peut permettre d'améliorer la fréquentation, notamment des voyageurs réguliers que sont les travailleurs.

En parallèle, le nombre de trains roulant sur les lignes Charleville-Mézières-Reims et Charleville-Mézières-Sedan a été augmenté. Le trajet Sedan-Reims est désormais possible sans correspondance, en 1h20 et avec 13 trains/jours.

Le réseau est principalement tourné vers les territoires voisins situés au Sud. La gare de Rethel est à 30mn de Charleville-Mézières et celle de Reims à 1h. avec une offre de 54 trains/jours alors que Paris-Est est à 1h46 (en TGV).

Le nombre de train circulant sur la ligne Givet-Charleville-Mézières reste en revanche quasiment inchangé avec 30 trains/jours en semaine. Une refonte de l'offre est étudiée après la fin des travaux de modernisation sur la ligne.

Cette augmentation de l'offre s'inscrit dans l'objectif d'une augmentation de la fréquentation et de l'objectif du SRADDET de faire du Grand Est une « région connectée et attractive ».

Des infrastructures en cours de modernisation :

Cette hausse du nombre de train s'accompagne d'un plan de modernisation des gares **et un agenda de mise en accessibilité du réseau et des gares** portées par la Région Grand Est. La mise en accessibilité des gares de Charleville-Mézières, Monthermé et Donchery pour les personnes à mobilité réduite est programmée depuis 2021.

Au Nord, la ligne ferroviaire Dinant-Givet fait l'objet d'une étude de revalorisation menée par Infrabel et cofinancé par Ardenne Rives de Meuse. L'étude porte sur la possibilité de réhabilitation de la voie et des cheminements aux abords immédiats.

A noter qu'un projet global de développement d'une offre ferroviaire entre Namur et Reims, via Givet, fait également l'objet d'une action du Pacte Ardenne (n°33).

L'ensemble de ces mesures doit donc permettre de répondre aux besoins de mobilité quotidienne des habitants proches de cette ligne mais revêt également une importance dans la chaine de déplacement à plus grande échelle.

Cette liaison permet de relier une partie de la Belgique à la gare TGV de Charleville-Mézières, donnant ensuite accès à Paris. Comme évoqué dans la partie dédiée aux équipements, les gares TGV du SCoT compensent en effet le faible nombre de gare grande vitesse en Belgique, présentes uniquement à Bruxelles, Liège et Anvers.

1.4.3. Un réseau de bus complémentaire encore fragmentaire

Les transports collectifs urbains et le réseau ferré sont complétés par le réseau interurbain, qui vient desservir les communes plus rurales et/ou dépourvu de gares, notamment sur certaines communes des Portes du Luxembourg et de la Thiérache et sur de nombreuses communes de Vallées et Plateau d'Ardennes.

La possibilité d'utiliser les transports publics reste néanmoins encore très inégale sur le territoire du SCoT. Si, sur la totalité des communes d'Ardenne Métropole, les déplacements peuvent se faire en transport en commun, l'offre reste beaucoup plus discrète sur la Thiérache ou les Portes du Luxembourg, où à l'exception des gares de Liart ou de Carignan, seuls les transports interurbains desservent certaines communes, avec des fréquences de passage faibles de 2 à 4 bus par jour, à destination de Charleville-Mézières.

Au Nord du SCoT, l'offre publique est assurée par le train, permettant des déplacements plus lointains mais limitant les déplacements de proximité, dans les communes environnantes.

Figure 5.21 ***Desserte des communes par l'ensemble des transports en commun en 2022***

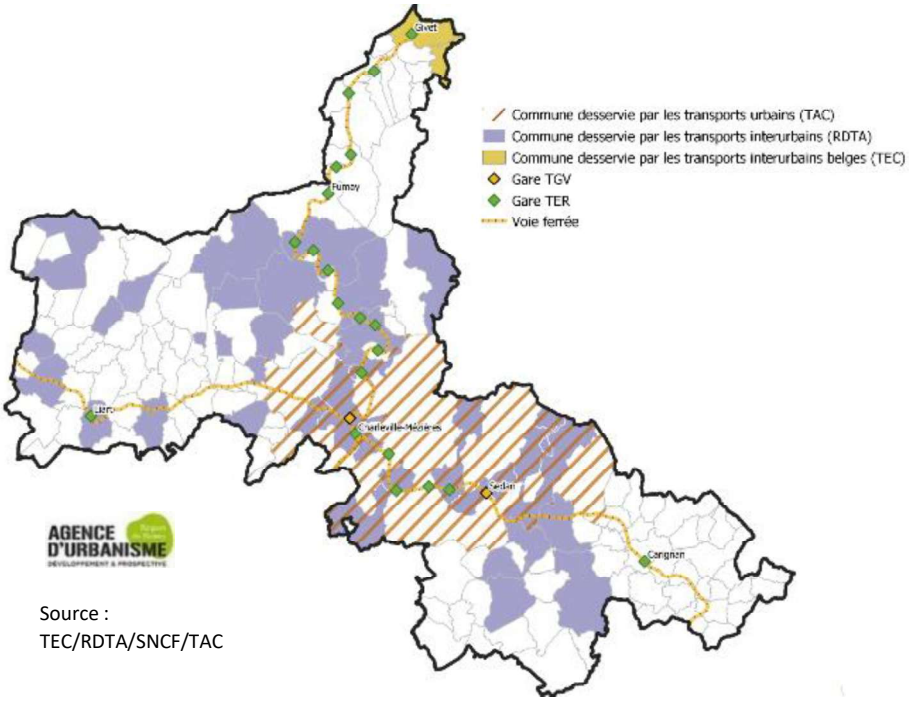

Source :
TEC/RDTA/SNCF/TAC

Enfin, à noter que 2 lignes du réseau belge sont disponibles par Givet, offrant des liaisons vers Dinan et Bauroing, particulièrement fréquentées par les scolaires. A l'Est, un projet de ligne de bus reliant Carignan à Florenville est prévu pour fin 2023. L'objectif est d'assurer trois services vers la Belgique le matin et trois retour le soir, répondant notamment aux besoins des travailleurs transfrontaliers.

1.5. La pratique des modes doux

Figure 5.22 ***Les itinéraires dédiés aux modes doux en 2022***

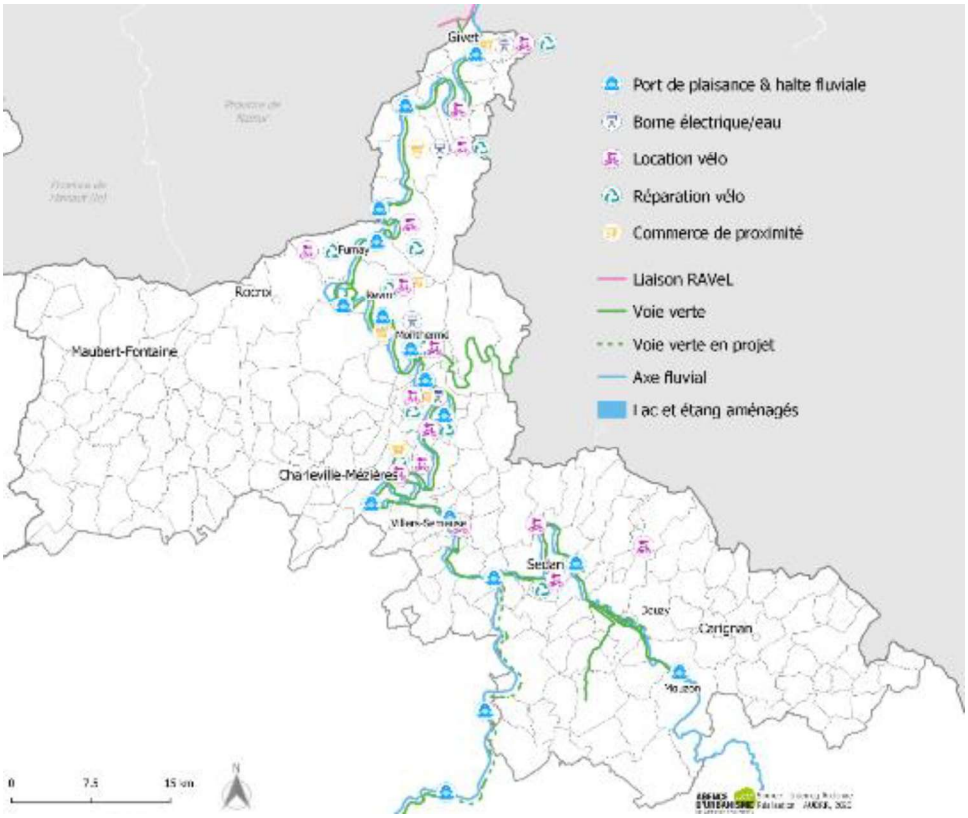

1.5.1. Une pratique du vélo tournée vers les loisirs …

L'itinéraire cyclable « La Meuse à Vélo » est labellisé EuroVelo (n°19) depuis le 8 mars 2019. Cette récente labellisation offre une visibilité supplémentaire à un tracé reconnu de niveau européen qui s'inscrit dans un parcours de 1100 km de Langres à Rotterdam. Il est principalement destiné aux longues distances et au tourisme.
5 compteurs permanents, intégrés à la Plateforme Nationale des Fréquentations sont répartis le long de la voie verte et permettent d'observer la pratique du vélo sur le territoire. Celle-ci reste essentiellement liée à la pratique de loisirs avec une **hausse de fréquentation le week-end et l'été sur les secteurs de Givet** (102 cyclistes/jours en 2018) et **Haybes** (101 /jours) où du reste 40% des passages se font sur les mois de juillet et août.
L'offre structurante à destination des touristes à vélo, notamment flamand, néerlandais et allemands, **devrait continuer de s'étoffer en 2022 avec le projet Ardennes-cyclo**. Il prévoit la création de 2 itinéraires transfrontaliers reliés aux EuroVelo 19 et EuroVelo 5 et desservant les sites touristiques. Parallèlement, et comme évoqué dans la partie « équipements », des équipements dédiés aux cyclotouristes sont en cours de développement le long de la Meuse.

1.5.2. … mais plus quotidienne dans les zones les plus urbaines

À proximité des principales agglomérations et sur certaines portions, **la voie verte est utilisée plus régulièrement tout au long de l'année et avec des flux plus conséquents**. Ainsi, en 2018, on dénombrait 218 cyclistes/jours à Montcy Notre Dame et 148/jours à Sedan, avec une circulation estivale qui représente 30% de la fréquentation annuelle. Le même phénomène se constate à Bogny-sur-Meuse, où 130 personnes /jours circulent sur la portion cyclable, distante de 500m de la gare.

Une pratique dans les déplacements domiciles-travail encouragée par les aménagements
Naturellement, le développement de la pratique des modes actifs et notamment de l'utilisation du vélo pour accomplir les tâches quotidiennes (travail et autres) restent conditionné par la structuration du réseau cyclable, sa séparation de la voirie et sa sécurisation.
Actuellement, seul le territoire de Charleville-Mézières est couvert par un schéma cyclable, qui permet de relier les principaux équipements de la ville (Campus, Hôtel de Ville et Place Ducale). La Pacte Ardenne prévoit également la facilitation de la circulation des cyclistes à Sedan dans le cadre du développement des voies vertes (action29). Le Schéma Directeur cyclable d'Ardenne Métropole est quant à lui en cours d'élaboration, avec pour objectif est de favoriser la mobilité du quotidien, en développant un réseau primaire entres les communes et un réseau capillaire au sein des localités.
En parallèle, des collectivités soutiennent financièrement l'achat de vélos par les ménages afin de favoriser la pratique. C'est le cas d'Ardenne métropole et des Portes du Luxembourg par exemple, avec des modalités différentes.
Si en France, seuls 3% des actifs utilisent actuellement un deux-roues pour se rendre au travail, l'objectif du Plan Vélo National est de tripler cette part avant 2024.
Étant donné ses caractéristiques topographiques et démographiques, le territoire du SCoT présente pour le moment une part modale des vélos plus faible qu'en moyenne en France. En effet, circuler à vélo pour se rendre au travail lorsqu'on habite un territoire plutôt rural, dépourvu d'infrastructures cyclables, à forte distance des pôles d'emploi, reste particulièrement difficile, voire inapproprié. Ainsi, alors que la part d'actifs utilisant le vélo pour se rendre à leur travail se situe entre 2.9% et 3.4% sur les Portes du Luxembourg et Vallées et Plateau d'Ardenne, la proportion baisse même à 1.4 % sur d'Ardenne Thiérache**.**

1.6. Les échanges intermodaux

1.6.1. Des aménagements concentrés

Certains points, à proximité des axes à grande vitesse ou du réseau ferré, permettent une offre de mobilité départementale, voire régionale, nécessitant une accessibilité à de nombreux modes de transport.
Les gares sont les lieux naturels de rencontre entre différents modes de transports, mais réussir l'intermodalité (vélo, bus, train, car interurbain), c'est optimiser l'accessibilité et la visibilité des infrastructures puis organiser un

stationnement sécurisé. Selon le Groupement des Autorités Responsables de Transport [2], l'aire d'attraction d'une station de transport public peut ainsi être multipliée par 5 à 10, ne serait-ce qu'avec une politique vélo adaptée.
Si, sur le territoire, l'EuroVelo traverse la majorité des communes disposant d'une gare, **les aménagements qui favorisent l'intermodalité restent encore peu développés sur certains secteurs**.

3 plateformes intermodales donnant accès à l'ensemble des modes ...

Seules les plateformes intermodales des communes de Nouzonville, Sedan et Charleville-Mézières proposent une offre complète avec des stationnements vélo et voiture, borne de recharges, véhicules en autopartage, arrêts de transports en commun urbains, interurbain et ferrés.
Cependant, l'accès au lieu d'échange intermodal doit être sécurisé pour que le maximum de voyageurs l'utilise. Alors que la distance entre ces gares et l'EuroVelo n°19 n'excède pas 1 km, seule la gare de Charleville-Mézières est accessible directement en site propre cyclable, certains passages restant parfois compliqués à Sedan (carrefour) ou Nouzonville (route départementale).

... et une concentration de plateformes d'envergure locale

Le rabattement depuis les communes périphériques ou isolées s'effectue ensuite via des pôles d'ampleur moindre. Cette mobilité locale s'articule autour des lignes de train internes que sont Sedan-Charleville-Mézières et Charleville-Mézières-Givet. Les aménagements présents permettent ensuite de rejoindre les axes secondaires.

Figure 5.23 ***Les aménagements intermodaux aux abords des gares en 2023***

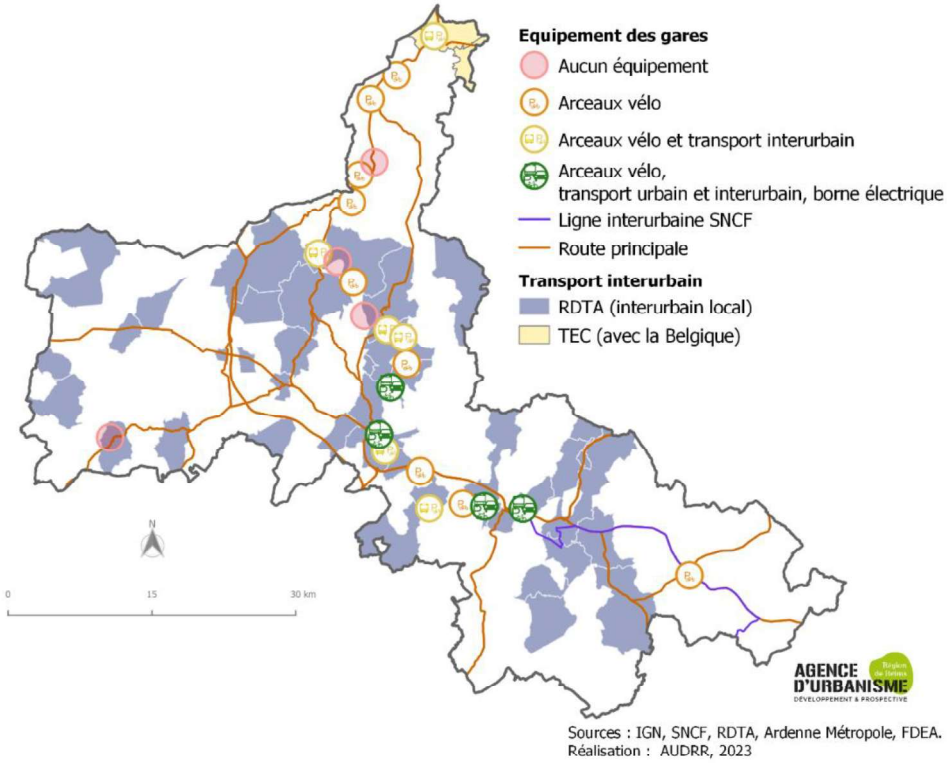

1.6.2. Un potentiel et des projets

Des pistes d'amélioration internes

Le territoire situé au Nord du SCoT, entre Givet et Fumay, bien que relativement peuplé dispose de peu d'aménagements intermodaux, excepté dans le pôle de Givet, porte d'entrée depuis la Belgique.
En effet, l'ensemble des gares situées au Nord de Fumay proposent uniquement le stationnement vélo comme mode complémentaire au train et à la voiture, sans aménagements sécurisés pour les modes actifs aux abords. À cette absence, s'ajoute le fait qu'il n'est pas prévu d'installations pour l'accès aux modes alternatifs que sont par exemple

[2] https://www.gart.org/wp-content/uploads/2016/06/Etude-GART_Pratiques-intermodalit%C3%A9-velo-TC_Ao%C3%BBt-2015.pdf

les bornes de recharge électrique. Ces dernières sont plus souvent localisées à proximité du centre des communes, ce qui les place à distance raisonnable de la gare dans quelques cas.

Certaines entrées sur le territoire encore délaissées

Sur la porte d'entrée Nord du territoire qu'est la gare de Givet, l'offre TER est complétée de cars interurbains à destination de la Belgique et de stationnements vélos. Du côté de Charleville-Mézières et la porte d'entrée Sud du territoire, l'offre est parmi la plus complète, avec en complément, les transports urbains et les bornes électriques.
En revanche, les portes d'entrées Est ou Ouest du territoire ne bénéficient pas de plateforme intermodale d'envergure permettant ensuite un rabattement efficace sur les axes internes, qu'il s'agisse de Signy-le-Petit et de Liart à l'Ouest, ou de Carignan à l'Est, qui ne propose que des arceaux vélos comme offre complémentaire à la gare TER. Ces communes, au carrefour d'axes routiers locaux et desservis par des lignes de transports interurbains peuvent être les lieux privilégiés d'implantation de plateforme intermodales.
L'articulation des modes de transport entre eux permet de participer aux changements de comportements et de rendre l'utilisation de la voiture individuelle moins incontournable pour les habitants. Cela passe par des infrastructures adaptées et une facilité d'utilisation, limitant les correspondances, les temps d'attentes et les complexités tarifaires.
Conscient d'une partie de ces enjeux, la Région Grand Est prévoit le développement de pôles multimodaux. Le Pacte Ardenne prévoit également d'étudier la création de pôles d'échanges multimodaux transfrontaliers à Givet et Tournes-Belval (Fiche Projet 37).

2. LES DYNAMIQUES A L'OEUVRE

2.1. Les pratiques quotidiennes essentiellement internes au SCoT :

Un territoire quasi autosuffisant ?

Le territoire du SCoT Nord Ardennes, très proche des contours de la zone d'emploi de Charleville-Mézières définie par l'INSEE, constitue de fait un pôle d'emploi local à part entière.
Avec 90 % des actifs habitant le SCoT qui y travaillent également (INSEE 2016), le SCoT Nord Ardenne est un territoire au sein duquel les actifs peuvent vivre pleinement leur quotidien, habiter, accéder à leur lieu de travail et trouver un emploi.

Figure 5.24 ***Les flux domicile-travail en 2016***

Origine	Destination	Nombre d'actifs	Dont
SCoT Nord	SCoT Nord	66 843	Vers Charleville-Mézières 35 % Vers Sedan : 10 % Vers Givet : 3 %
SCoT Nord	Extérieur	7 555	Vers Reims : 9 % Arlon (Belgique) : 6 % Vers Couvin (Belgique) : 5 % Vers Florenville (Belgique) : 4 %
Extérieur	SCoT Nord	4217	

Source : INSEE 2016. Traitement AUDRR

Assez logiquement, plus les communes concentrent un volume important d'actifs, plus elles génèrent des déplacements. Aussi, près de la moitié des flux domicile-travail du SCoT ont pour destination les 3 plus grandes communes pourvoyeuses d'emplois que sont Charleville-Mézières (23 134 actifs), Sedan (6 532) et Givet (2 122).
A noter que parmi les 7555 actifs qui travaillent à l'extérieur du territoire, 669 se dirigent vers Reims, principalement depuis Charleville-Mézières et plus de 3000 se dirigent vers la Belgique, en majorité à Arlon, Couvin et Florenville qui attirent environ 380 actifs chacune.

2 zones urbanisées assez autonomes

Au sein du SCoT Nord Ardennes, les 2 EPCI d'Ardenne Métropole et d'Ardenne, Rives de Meuse paraissent assez autonomes sur le plan des flux domicile-travail, laissant à penser qu'ils répondent aux besoins quotidiens de leurs habitants, ne serait-ce qu'en matière d'accès à leur lieu de travail.

En effet, comme le montre le graphique ci-dessous, moins d'1/4 des actifs habitant ces 2 secteurs les plus urbanisés du SCoT se rendent chaque jour hors de ces secteurs pour rejoindre leur lieu de travail. L'absence de tension sur le marché du logement associé à la présence d'emplois dans ces deux pôles locaux contribuent à l'évidence à limiter les déplacements vers l'extérieur.

Figure 5.25 ***La part d'actifs qui sortent de l'EPCI pour travailler en 2016***

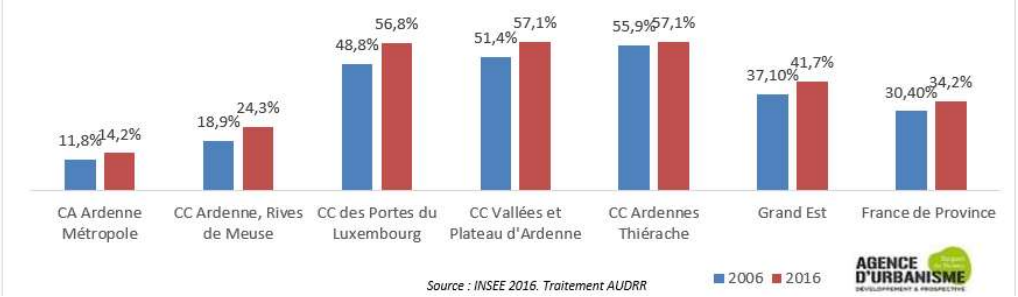

Un cœur urbain particulièrement attractif

La moitié des actifs habitants les 3 autres EPCI du territoire du SCoT, à savoir les Portes du Luxembourg, Vallées et Plateau d'Ardenne ainsi qu'Ardennes Thiérache, se rendent chaque jour sur une commune d'Ardenne Métropole pour travailler, ce qui fait de l'agglomération le cœur urbain du SCoT. En effet, chaque jour, en plus de 37 000 actifs qui habitent et travaillent sur l'agglomération, celle-ci attire plus **Ainsi, les 3 EPCI les moins pourvus en emplois sont ceux où la part de navetteurs dépasse les 50 %,** confirmant ainsi le rôle de pôle d'attraction majeur d'Ardenne Métropole et de pôle local de la pointe de Givet.

Figure 5.26 ***Les principaux flux domicile-travail internes au SCoT en 2016***

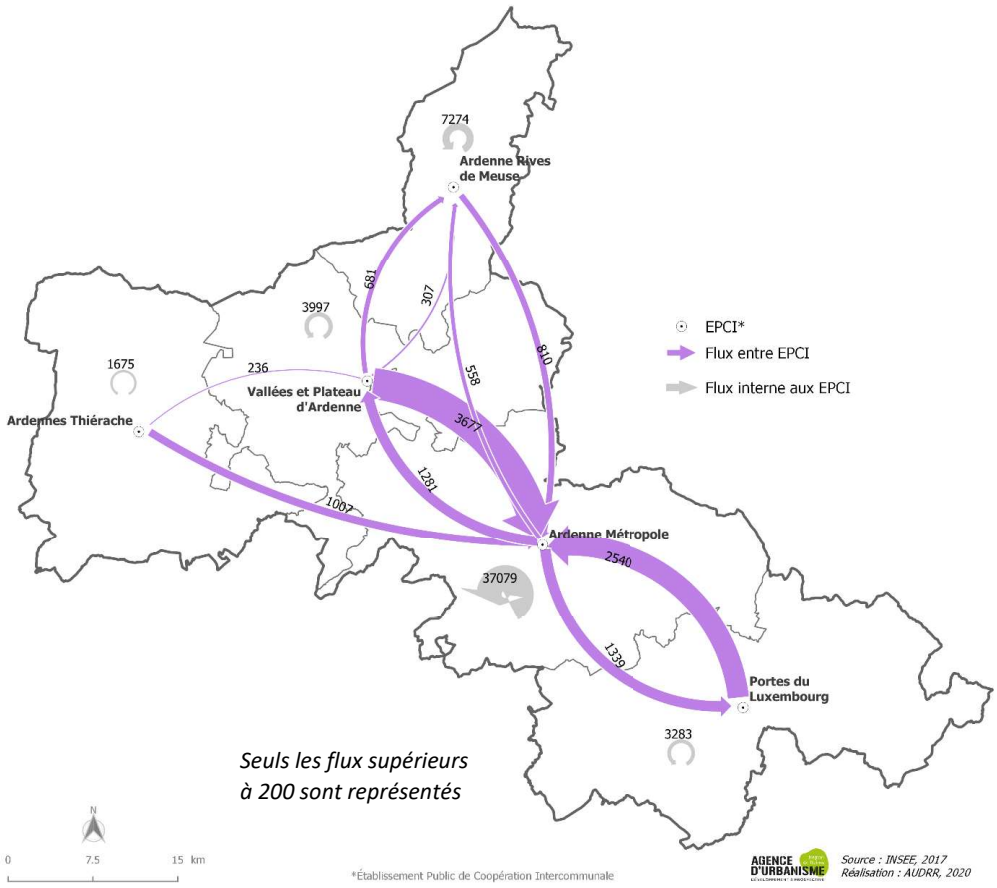

Des déplacements de proximité

Hormis les actifs travaillant à Ardenne Métropole, dont la zone d'influence s'étend sur la majeure partie du territoire, les déplacements entre les autres EPCI se font majoritairement dans leurs zones de contact, avec un volume plus élevé depuis Vallées et Plateaux d'Ardennes à destination d'Ardenne Rives de Meuse avec presque 700 navetteurs, soit le double de ceux qui font le trajet inverse.

A noter que 3 178 actifs sortent chaque jour du territoire d'Ardenne Métropole pour travailler sur un autre territoire, avec des flux conséquents de plus de 1 200 travailleurs vers les Portes du Luxembourg et Vallées et Plateaux d'Ardenne mais également à destination d'Ardenne Rives de Meuse, confortant l'aire d'influence de ce dernier.

Une hausse généralisée du nombre de navetteurs…

L'augmentation du nombre de navetteurs sur le SCoT suit la tendance nationale et régionale observée depuis 2006, le Grand-Est étant la région où la part de navetteurs qui sortent de leur EPCI est la plus forte (41.7% selon l'INSEE), notamment du fait de nombreux frontaliers (18% des navetteurs) dans la partie Est de la Région.

Figure 5.27 ***Les « bassins de vie » du SCoT Nord Ardenne***

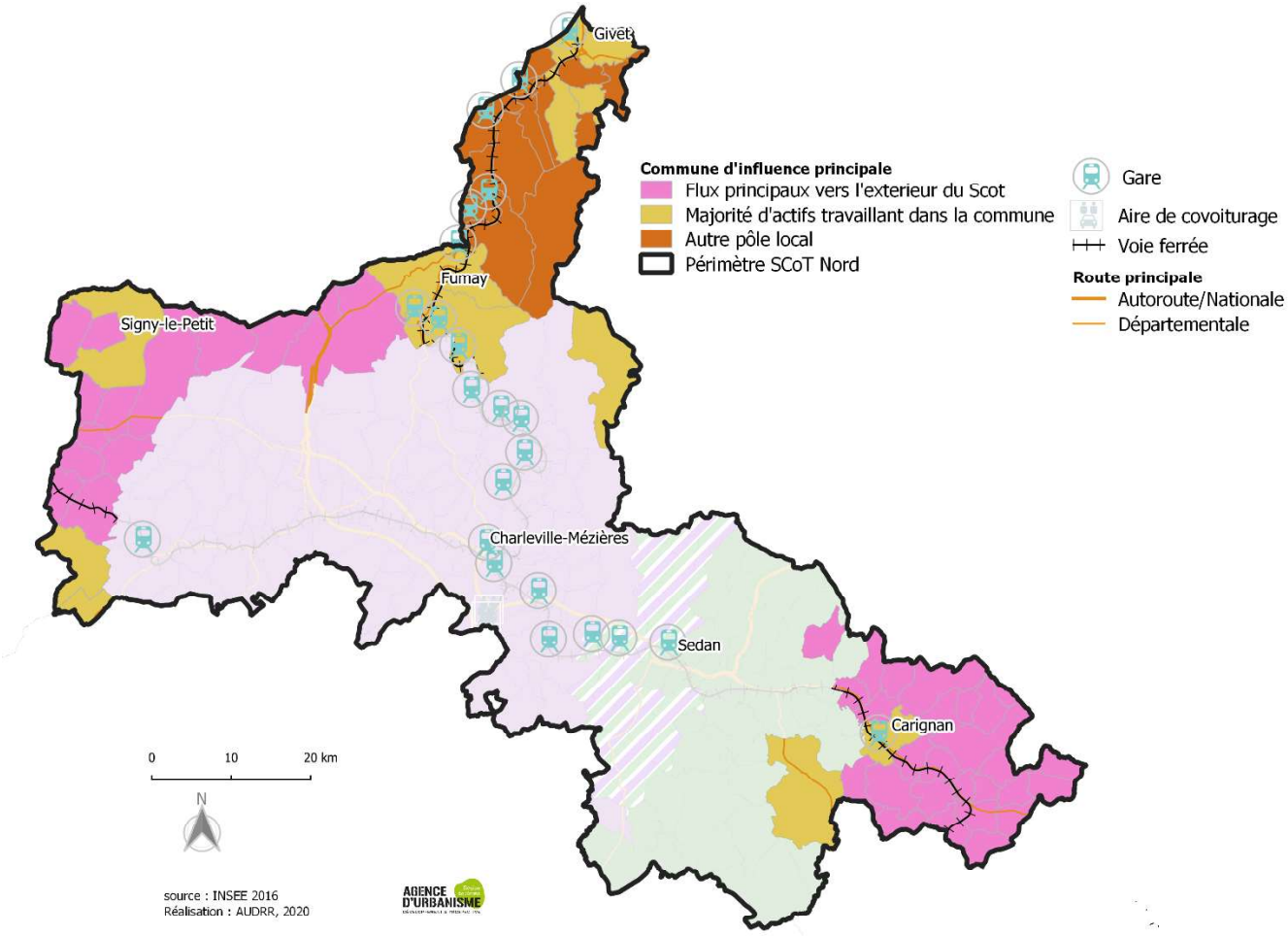

Les franges du territoire hors de l'influence d'Ardenne Métropole

Comme le montre la carte ci-dessus, certaines communes conservent une grande partie de leurs actifs y résidant, c'est le cas des localités de Signy-le-Petit et Carignan pour les principales. Toutefois, l'influence peine à s'étendre à d'autres communes, contrairement à Fumay et Givet, qui constituent un bassin local d'emploi pour les communes du secteur. Les commune ou la majorité des actifs travaillent hors du SCoT sont localisés sur les périphéries Ouest, à proximité de l'Aisne et à l'Est, vers la Meuse, la Belgique et le Luxembourg. A noter que les flux concernés sont très faibles. Du fait de la proximité avec Charleville-Mézières et Sedan, la frange sud du territoire est dans la zone d'attractivité de ces communes, de même qu'un grand nombre de localités du SCoT Sud ardennais.

2.2. Une aire d'influence qui s'étend vers le Sud du département

Chaque jour, environ 4000 actifs viennent travailler dans le SCoT Nord depuis le reste des Ardennes, et plus de 600 depuis le Grand Reims.
C'est Ardenne Métropole et plus précisément Charleville-Mézières, accessible par voie rapide et ferrée depuis le Sud du département, qui au sein du territoire du SCoT, attire l'essentiel des actifs habitant l'extérieur. Comme le montre la carte ci-dessous, c'est le cas notamment pour les Crêtes Pré ardennaise, dont 1/3 des actifs travaillent à Charleville-Mézières, soit 3 143 individus et dans une moindre mesure du Rethélois, accessible par voie rapide, voire de l'Argonne Ardennaise, plus éloignée.
S'agissant des échanges entre le Grand Reims et Ardenne Métropole, assez nombreux au vu de la distance qui sépare les 2 entités, il convient de rappeler qu'ils demeurent relativement équilibrés.

Figure 5.28 ***Les liens avec les territoires au Sud***

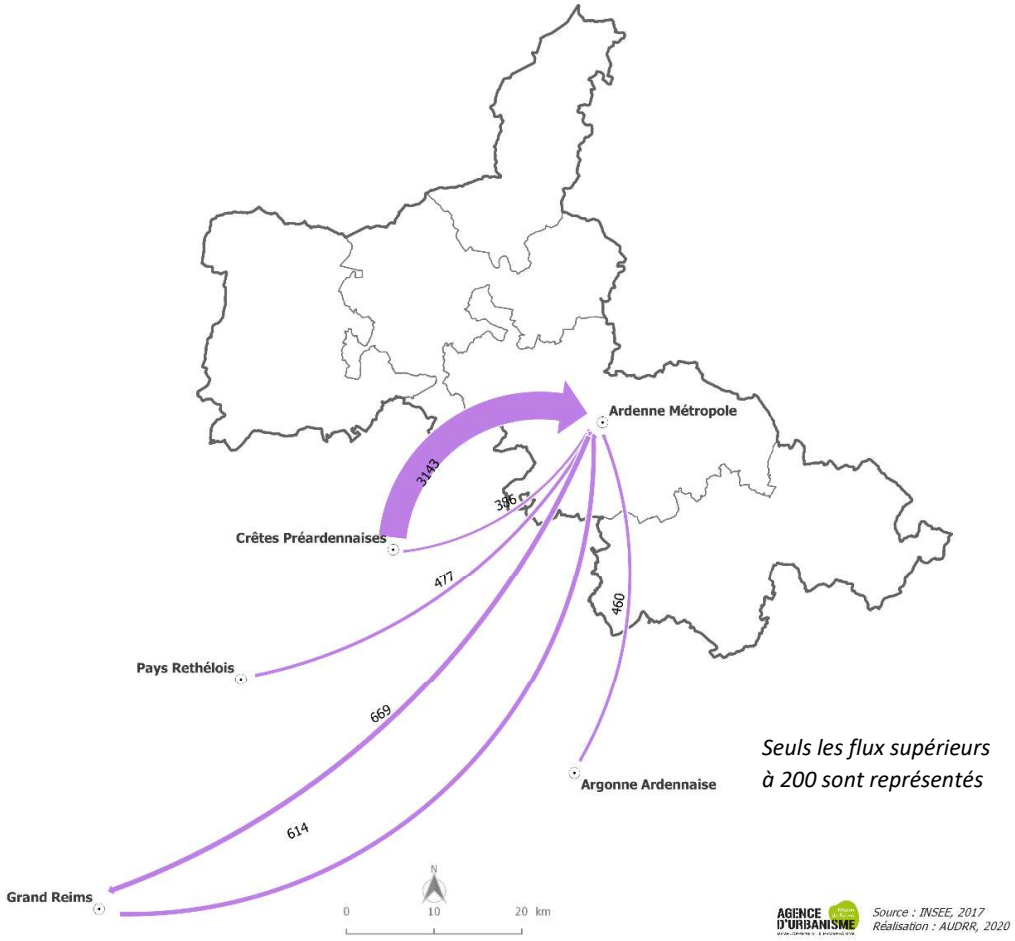

Plus précisément, la carte des « bassins de vie » ci-dessous montre que la « zone d'influence » de Charleville-Mézières s'étend au Sud, le long de l'autoroute la reliant à Rethel, puis Reims. Si les volumes restent assez faibles, de nombreuses communes du territoire du SCoT Sud possèdent ainsi plus de 40% de leurs actifs travaillant sur le SCoT Nord.

Figure 5.29 ***Les « bassins de vie » du SCoT Nord Ardenne et leur étendu au Sud du territoire***

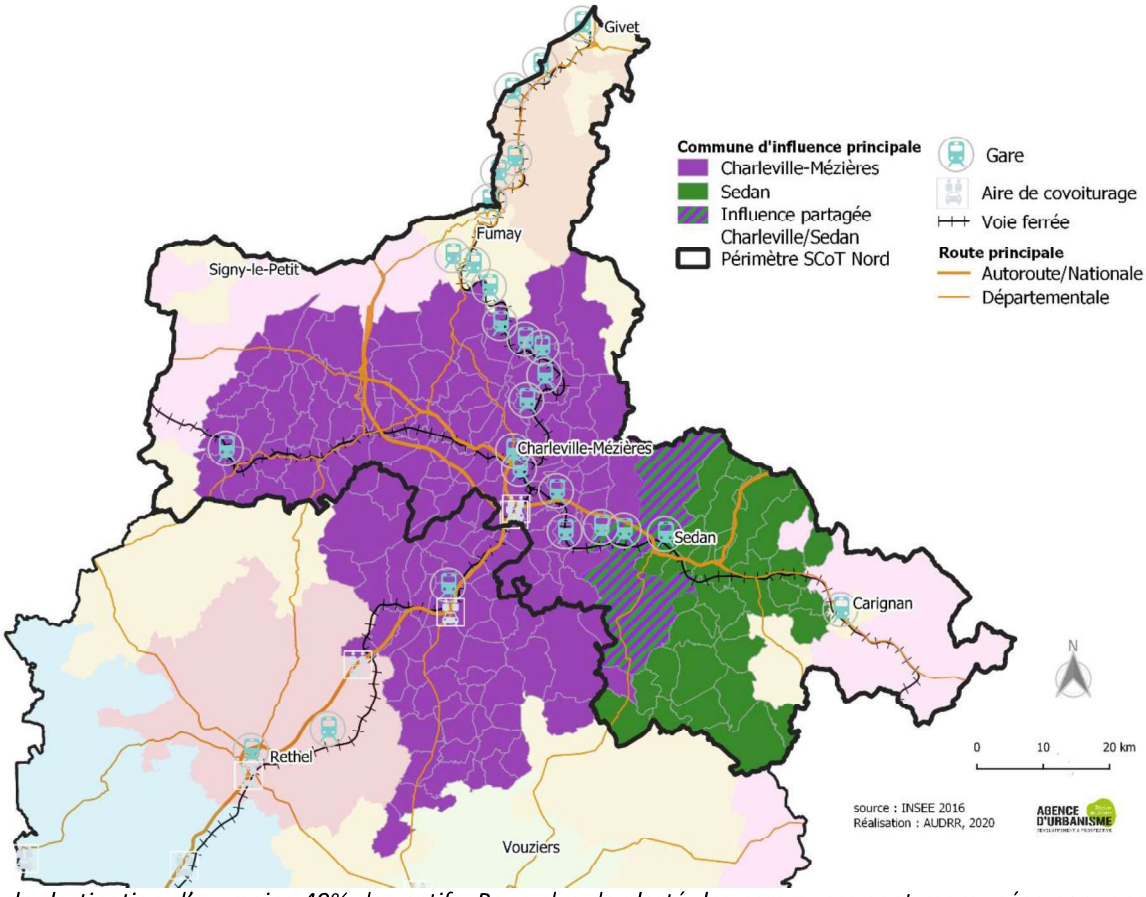

Commune de destination d'au moins 40% des actifs. Pour plus de clarté, les communes sont regroupées par zone d'influence. Source : INSEE 2016. Traitement AUDRR.

2.3 Peu de coordination des politiques de mobilité

Depuis 2021, les CC des Portes du Luxembourg, Ardenne Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne sont devenus Autorité Organisatrices de la Mobilité (AOM), rejoignant ainsi Ardenne Métropole qui l'était en tant que communauté d'agglomération. Ainsi 4 collectivités du SCoT ont la compétence pour organiser la mobilité sur leur territoire et chacune met ainsi en place ses propres projet. Pour l'heure, seule Ardenne Métropole dispose d'un document global d'organisation des mobilités, via son plan de mobilité simplifié (PdMS), document volontaire approuvé en 2021.
Cependant, les flux quotidiens s'affranchissent largement des limites administratives.
Si, comme évoqué précédemment, les bassins de mobilité instaurés par la Région dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités de 2019 visent à apporter davantage de coordination entre les différentes politiques publiques et fluidifier les déplacements en offrant des alternatives à la voiture individuelle tout au long du trajet des usagers, peu de projets sont aujourd'hui conçus pour accompagner les mobilités alternatives à la voiture, que ce soit entre EPCI du territoire du SCoT, ou au-delà de ses frontières. Ceci, à l'exception néanmoins d'initiatives pouvant être mises en œuvre par le « privé », comme par exemple le réseau de bus proposé par l'entreprise Ferrero en Belgique à destination de la France.

2.4 Le travail transfrontalier, une pratique encore peu « organisée »

2.4.1 Des flux déséquilibrés avec les pays voisins

Des flux localisés de travailleurs transfrontaliers français vers la Belgique puis le Luxembourg

Chaque jour, environ 3 500 actifs quittent le SCoT pour travailler à l'étranger, dont 85 % vers la Belgique et 10% vers le Luxembourg. S'ils ne représentent que 5% des actifs du territoire, le phénomène transfrontalier concerne davantage certains secteurs du SCoT Nord.

Figure 5.30 ***Les déplacements domicile-travail en direction de l'étranger en 2016***

Pays de travail / EPCI de résidence	Belgique	Luxembourg	Autre	Total actifs travaillant à l'étranger	Total actifs de l'EPCI	Part actifs travaillent étranger
CA Ardenne Métropole	461	116	13	589	43 410	1%
CC Ardenne, Rives de Meuse	920	26	15	960	9 897	10%
CC Ardennes Thiérache	247	5	0	252	3 789	7%
CC des Portes du Luxembourg	1 102	191	0	1293	7 762	17%
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	335	35	10	380	9 541	4%
Total général	**3 064**	**372**	**38**	**3 474**	**74 399**	**5%**

Source : INSEE 2016, Traitement AUDRR.

Figure 5.31 ***Principaux flux d'actifs transfrontaliers en 2017***

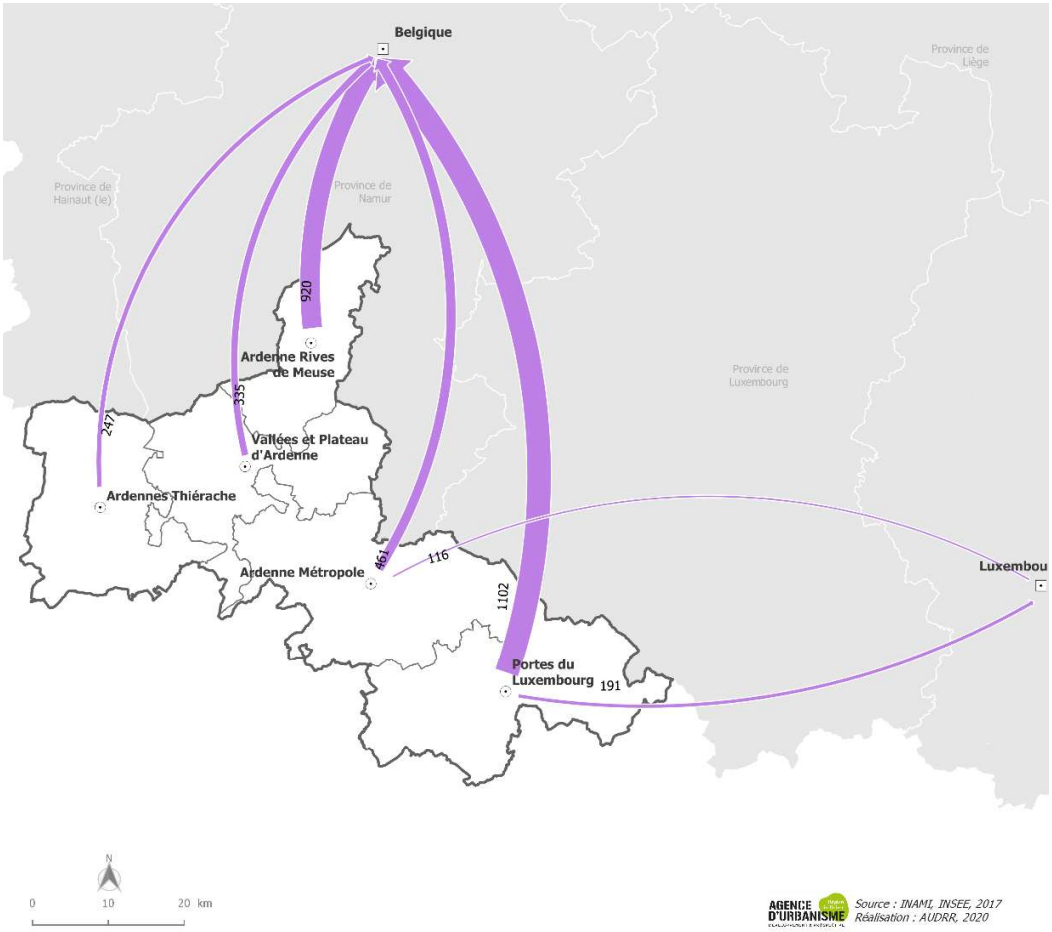

Les Communautés de Communes Ardenne, Rives de Meuse et des Portes du Luxembourg concentrent 2/3 des travailleurs transfrontaliers habitant le territoire du SCoT, avec respectivement 1 000 et 1 300 actifs en 2016 selon l'INSEE.

Ainsi, par exemple 17% des actifs des Portes du Luxembourg se rendent chaque jour en Belgique, voire jusqu'au Luxembourg pour travailler. Ce taux s'approche d'ailleurs de la moyenne régionale (18% de frontaliers en 2016), elle-même particulièrement élevée en raison des pratiques transfrontalières intenses sur les départements alsacien et mosellan.

Localement, 5 communes du SCoT sont particulièrement concernées dans la mesure où plus de 100 actifs vont travailler quotidiennement en Belgique (tableau ci-après)**.** À noter que Givet, qui concentre la moitié des travailleurs transfrontaliers de son EPCI, est desservi par 2 lignes des transports interurbains belges, en direction de Beauraing et Dinant. Ce n'est pas le cas des portes du Luxembourg, où aucune desserte transfrontalière n'est assurée.

Figure 5.32 ***Zoom sur les principaux flux vers l'étranger en 2016***

Commune	Travailleurs transfrontaliers	Nombre d'actifs de la commune	Part de frontaliers
Givet	449	2537	18%
Carignan	171	1037	17%
Rocroi	124	867	14%
Margut	120	357	34%
Sedan	106	5076	2%

Source : INSEE 2016. Traitement AUDRR

AGENCE D'URBANISME

3 pôles d'emplois Belges principalement concernés

Dans le détail, selon l'INSEE en 2016, 11 communes belges accueillent plus de 100 actifs français et 70 % des travailleurs du SCoT à destination de ce pays.
3 communes se distinguent néanmoins puisqu'elles attirent plus de 300 actifs français :

- Il s'agit à l'Est, d'**Arlon**, première destination avec 427 travailleurs et de **Florenville** (316 travailleurs transfrontaliers). Les principaux flux vers ces destinations sont assez logiquement issus de Carignan, Margut et Pure, avec plus de 15% de travailleurs concernés et jusqu'à 35 % pour Margut comme le montre le tableau ci-dessus. Cette zone belge constitue donc un pôle d'emploi local pour l'est du SCoT.

- A l'ouest du territoire**, Couvin** accueille chaque jour 377 travailleurs habitant dans le SCoT Nord Ardennes, dont un ¼ depuis Rocroi et 12% depuis Regniowez, deux communes distantes de 15 minutes seulement.

Un pôle émetteur principal

Comme évoqué précédemment, la part d'actifs transfrontaliers habitant à Givet est conséquente puisqu'elle représente 18 % des travailleurs avec des communes de destination variées en premier lieu, Beauraing (96 actifs) suivie de Dinant (50) et Charleroi (30).

Des trajets en voiture vers le Luxembourg

En 2016, 372 actifs du SCoT travaillaient au Luxembourg. Parmi eux, 181 se rendent dans la capitale Luxembourg-Ville dont 54 % depuis les Portes du Luxembourg, en particulier depuis Carignan et 30 % depuis l'est d'Ardenne Métropole, principalement Sedan.
Malgré la distance conséquente, avec plus d'1h30 de trajet, la quasi-totalité de ces déplacements se font en voiture.
Les chiffres fournis par l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) au Luxembourg confirment ces données puisqu'au 31 mars 2020, 490 habitants du Scot Nord Ardennes travaillaient dans le Grand- Duché, dont 270 depuis les Portes du Luxembourg. Ce chiffre est en augmentation progressive depuis quelques années, probablement en raison de la dynamique économique de ce pays.

Le SCoT reste encore très peu attractif pour les voisins européens

Dans le sens contraire, peu de frontaliers travaillent en France puisque le nombre d'actifs belges franchissant la frontière entre la Province voisine de Namur et la France était de 213 au 30 juin 2019 selon l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité belge (INAMI).

La sous-utilisation des transports alternatifs à la voiture

Seuls 2 % des actifs français travaillant à l'étranger déclarent prendre les transports en commun, le train ou les cars interurbains belges qui desservent la pointe de Givet. **97% des flux domicile-travail à destination de l'étranger** s'effectuent en voiture, quel que soit le pays de destination.
Concernant la Belgique, cela représentait presque 3 000 véhicules en 2016 selon l'INSEE. A ces flux s'ajoute la mobilité quotidienne de loisirs, ce qui, à certains moments, peut engorger les routes frontalières.

2.4.2 Vers une mutualisation des équipements de transport ?

Les principales infrastructures de transport se concentrent et se développent au Nord du SCoT avec la voie ferrée Givet-Dinant et au Nord-Ouest avec l'autoroute A 304. En effet, l'A304 finalisée fin 2019, permet un gain de temps

pour accéder à la Belgique. Le lien avec l'Europe du Nord, accessible intégralement par voie rapide, en est ainsi renforcé.
Cependant, peu de projets transfrontaliers sont actuellement développés sur le territoire, que ce soit en matière de mutualisation des véhicules thermiques ou de transports en commun.
Il est à noter toutefois que les transports interurbains belges desservent la commune de Givet et que la voie ferrée reliant Givet à Dinant fait l'objet d'une étude en vue de sa réhabilitation, comme évoqué plus haut. En complément, une nouvelle ligne de bus doit relier Carignan et Pure à Florenville fin 2023.
Cependant des équipements de transport d'envergures, pour des longs trajets (avion et TGV) sont présents d'un côté ou de l'autre de la frontière, permettant une complémentarité entre les territoires.

Un aéroport d'envergure dans la Belgique proche

Ainsi, en Belgique l'aéroport de Charleroi situé à seulement 1h de Rocroi et Givet bénéficie d'une zone d'influence étendue et accueille chaque année 8 million de passagers (64ème aéroport européen en nombre de voyageurs selon Eurostat). Depuis cet équipement des trajets vers 115 destinations, dans 35 pays sont proposés.
Cette offre de transport aérien compense la faiblesse du SCoT dans ce domaine puisque seulement deux aérodromes dédiés principalement aux voyages d'affaires et à la pratique du loisir sont installés Une coopération entre l'aérodrome de Charleville-Belval, géré par le Conseil Général et l'aéroport de Charleroi est en place notamment pour la formation des pilotes et l'acheminement de voyageurs via des navettes.

Une offre TGV ardennaise qui attire des voyageurs belges

Inversement, les gares TGV de Sedan et Charleville-Mézières sont accessibles rapidement depuis la Belgique permettant notamment un accès à Paris en peu de temps (1h46 depuis Charleville-Mézières soit autant que depuis Bruxelles). Les gares TGV en Belgique étant en effet rares (uniquement Lièges, Anvers et Bruxelles), les équipements du SCoT attirent des voyageurs au-delà des frontières du territoire.

2.5 Les déplacements domicile-étude : un public moins autonome dans les déplacements

Le recensement de l'INSEE permet d'identifier les effectifs d'élèves et étudiants de plus de deux ans, selon le lieu de domicile et le lieu d'étude. Une grande majorité des élèves, principalement de moins de 18 ans dépendant d'un tiers pour se déplacer. Cela concerne les parents aux âges les plus bas puis le réseau de transport public à partir de l'école primaire et ce, jusqu'au lycée.
En 2017, 42 919 habitants du SCoT avaient un statut d'élève ou d'étudiant, **soit 20 % de la population totale**, avec la répartition suivante :

Figure 5.33 ***Répartition des élèves du SCoT selon leur âge en 2017***

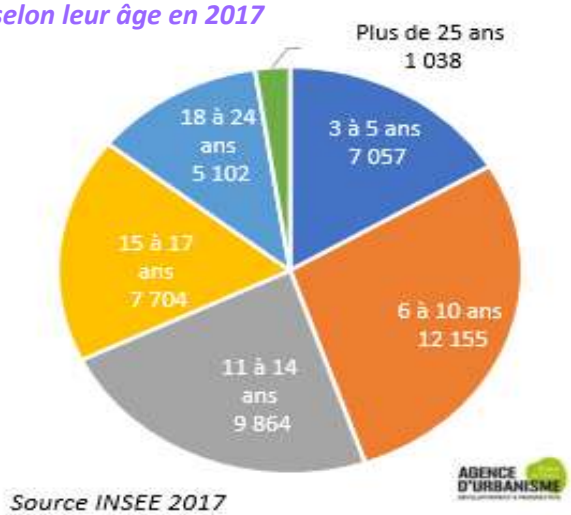

Source INSEE 2017

Plus de la moitié des élèves ont entre 6 et 14 ans, si on ajoute les moins de 5 ans, la part passe à 68 %. Cette période d'apprentissage correspond à des déplacements relativement courts, comme développé ci-après. En effet, l'enseignement dispensé jusqu'au collège restant généraliste, le lieu d'enseignement le plus proche du domicile étant, généralement celui fréquenté par les élèves. Des secteurs prédéfinis déterminent l'établissement de rattachement, facilitant la création des circuits de ramassage scolaire.

Au-delà, le choix de l'établissement pour les 15-17 ans et plus encore pour les étudiants majeurs se fait en fonction de l'enseignement souhaité, en s'affranchissant du critère de proximité au lieu de domicile.

Les modes d'accès et de déplacement à ces lieux d'études est par conséquent rendu plus difficile à organiser de manière systématique.

Figure 5.34 ***Part des élèves qui étudient dans leur commune de résidence en 2017***

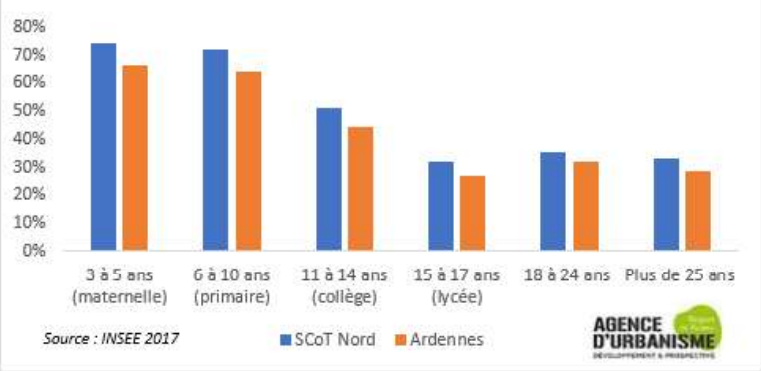

La part d'élèves étudiant dans leur commune de résidence suit l'évolution nationale en fonction de l'âge des individus, à savoir :

- Une forte majorité d'élève des écoles primaires et maternelles qui restent dans leur commune et à plus forte raison encore pour les élèves habitants le territoire du SCoT.
- La rareté des collèges, et plus encore des lycées, entraine mécaniquement une hausse du nombre d'élèves navetteurs, qui sortent de leur commune, à ces âges.
- Après le bac, la part d'étudiants habitant dans leur ville d'étude remonte, souvent suite à un déménagement et le départ du domicile familial.

La part d'élèves habitant dans leur commune d'étude est toujours plus élevée dans le SCoT Nord Ardennais que dans le reste du département, et ce, quel que soit l'âge. Cela prouve la relative bonne répartition des équipements scolaires vis-à-vis des besoins de la population, comme évoqué dans la partie dédiée aux équipements.

Des déplacements internes à destination des collèges

Bien qu'étant plus long que pour les écoles, les déplacements à destination des collèges du SCoT se font en interne, excepté pour les établissements de Villers-Semeuse, Raucourt-et-Flaba et le collège Scamaroni de Charleville-Mézières, dont les secteurs s'étendent vers le Sud du département. A l'inverse, le collège de Signy-l'Abbaye, situé hors du territoire du SCoT attire les élèves de 4 communes du SCoT Nord Ardennais, avec des flux relativement faibles.

Une concentration des lycées ardennais sur le territoire du SCoT

Concernant les lycées généraux, l'influence s'étend sur un territoire plus vaste **puisque 6 des 8 lycées ardennais se situent dans le SCoT Nord**, avec précisément deux établissements dans Ardenne Rives de Meuse (à Revin et Givet) et 4 au sein d'Ardenne Métropole.

Concernant les lycées d'enseignement professionnels la concentration est encore plus forte, avec uniquement l'établissement de Rocroi qui est situé hors d'Ardenne Métropole. Les autres communes d'accueil étant Sedan et Charleville-Mézières, accessibles via les réseaux de transport principaux mais également Bazeilles et Saint Laurent, plus isolés en termes de desserte en transport en commun, et ce, même si des circuits scolaires spécifiques existent.

L'analyse des flux domicile-études des élèves de 15 à 17 ans étudiant dans le SCoT confirme la prédominance d'Ardenne Métropole dans l'offre de formation.

Figure 5.35 ***Principales destinations des élèves de 14 à 17 ans en 201***

Commune de résidence	Nombre d'élèves	Part d'élèves étudiants dans l'EPCI	Part d'élèves étudiant à Ardenne Métropole	Part d'élèves étudiant à l'extérieur du SCoT
Ardenne Métropole	4467	93%	NC	6%
Ardenne, Rives de Meuse	936	60%	29%	10%
Ardennes Thiérache	453	14%	47%	35%
Portes du Luxembourg	854	12%	66%	23%
Vallées et Plateau d'Ardenne	995	11%	65%	8%

Source INSEE 2017. Traitement AUDRR

AGENCE D'URBANISME

Mécaniquement, les territoires dépourvus de lycées général ou technologique retiennent moins de 15 % des élèves âgés de 14 à 17 ans.

Bien que les volumes restent relativement faibles, il est à noter que plus d'un tiers des élèves de la Thiérache se dirigent vers un établissement situé hors du SCoT Nord Ardennais. Plus précisément, les établissements de destination se situent essentiellement dans l'Aisne avec 12 % des 14-17 ans de l'EPCI, principalement vers Hirson et Fontaine lès-

Vervins, situé à 30 mn et accueillant un lycée agricole. Viennent ensuite la Belgique (8%), principalement Chimay, et la Marne (6%), majoritairement vers Reims.
Concernant les élèves des Portes du Luxembourg, environ ¼ des élèves étudient hors du SCoT. Ce volume est notamment porté par le fait que le lycée de Stenay, situé dans la Meuse, à environ 20 km, accueille les personnes du secteur de Blagny. Ces élèves représentent environ 10% de l'ensemble des 14-17 ans résidant dans la Cc des Portes du Luxembourg.
A noter que l'influence d'Ardenne Métropole s'étend au-delà des contours du SCoT puisque 44 % des élèves de 14 à 17 ans résidant dans les Crêtes pré ardennaises s'y déplacent pour étudier.

Un public moins captif des transports en commun après le bac

Jusqu'au lycée, les élèves sont dépendants des circuits spécifiques qui complètent l'offre de transport urbain ou interurbain, lorsque celle-ci existe. Concernant les formations postbac, les élèves utilisent plus souvent leur propre moyen de locomotion, ou les transports publics, disponibles au cœur du SCoT. Des difficultés de déplacement peuvent alors survenir pour les personnes les plus fragiles, ou dans les communes isolées.
Comme vu précédemment, l'offre ferroviaire semble correspondre aux besoins des élèves de l'axe Charleville-Sedan puisque 60 % des abonnements concernent ce public. En 2017, 6 139 étudiants majeurs résidaient dans le SCoT Nord, dont 5 102 avaient moins de 25 ans. **Parmi eux, 15 % vivent dans un ménage dépourvu de véhicule** selon l'INSEE, les rendant dépendants de l'offre publique de transport ou d'un tiers pour accéder au lieu d'étude.

L'agglomération d'Ardenne Métropole, principale destination des étudiants

La distance aux pôles majeurs de formation, notamment celui de Reims, rend complexe les navettes quotidiennes. Par conséquent la majorité des étudiants qui habitent le territoire du SCoT étudient sur le territoire.

Figure 5.36 ***Principales destinations des élèves majeurs du SCoT***

Age de l'étudiant	Nombre d'étudiants	Vers Charleville-Mézières	Vers Reims	Vers Sedan
18-24 ans	5 102	46 %	10%	12 %
25-29 ans	272	44 %	23%	2 %
Plus de 30 ans	765	31 %	18%	7 %

Source : INSEE 2017

Traitement AUDRR

AGENCE D'URBANISME

Plus précisément, 75% des élèves majeurs du SCoT se rendent dans les communes de Charleville, Sedan et dans une moindre mesure Bazeilles.
Ardenne Métropole est le lieu principal d'habitation des étudiants majeurs puisque 67% d'entre eux y résident, principalement à Charleville-Mézières qui accueille 1/3 de cette population. Viennent ensuite les EPCI Ardenne Rive de Meuse, Vallées et Plateau d'Ardenne et les Portes du Luxembourg avec chacun environ 10 % des élèves. Les étudiants majeurs sont peu nombreux dans la Thiérache, avec seulement 221 individus en 2017, soit 4 % de l'ensemble du SCoT.

Un territoire éloigné des grands pôles universitaires ...

Les seuls volumes conséquents depuis le SCoT vers l'extérieur se font depuis Ardenne Métropole à destination du Grand Reims, pôle universitaire complet le plus proche. L'accès se fait en voiture ou en train, en 1h environ.
A noter cependant que 522 élèves de 18 à 24 ans déclarent faire le trajet jusqu'à Reims, **en faisant la deuxième destination** de cette population après Ardenne Métropole. Cela représente tout de même 10 % des étudiants qui habitent sur le territoire du SCoT.
Au vu des distances, la majorité des étudiants issus du SCoT Nord et étudiant à Reims préférant déménager le temps de leurs études. L'éloignement du SCoT ne permet pas de bénéficier de l'attractivité du Campus de Reims dont l'influence s'étend sur le Sud des Ardennes où certains étudiants continuent de résider durant leur formation. Ainsi, selon l'INSEE, pour la seule année 2016, 349 habitants du SCoT de plus de 15 ans ont quitté le territoire pour étudier dans le Grand Reims. Ce volume reste stable tous les ans et représente 43 % de l'ensemble des départs du SCoT sur la période
La majorité des migrations d'étudiants se fait à l'âge du début des études supérieures, en effet 80 % de ces étudiants avaient entre 15 et 19 ans, soit 263 personnes.

... mais une nouvelle offre est aujourd'hui à disposition

A noter **l'ouverture fin 2019 récente du Campus-Sup Ardenne** qui dispense une cinquantaine de formation, pour 2 900 étudiants en 2023, comblant un manque sur le territoire ardennais. Le rayonnement de ce campus peut

contribuer à l'attractivité de l'ensemble du Nord Ardenne en maintenant des jeunes actifs sur le territoire à l'issu de leurs études.

Figure 5.37 Synthèse des principaux flux domicile-étude en 2017



3 UN ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILES

Si la réduction des obligations de déplacements, notamment en véhicule thermique individuel est un enjeu, il apparaît également important aux yeux des collectivités de diminuer l'immobilité contrainte, lorsqu'une personne renonce à effectuer un trajet, faute de moyen de transport disponible.
Une partie de la population, dépourvue de voiture, ou ne pouvant s'en servir de manière autonome, par contrainte physique ou financière, est alors victime de ces renoncements, le cas échéant accentués par l'absence de moyens de transport alternatif. Ces alternatives peuvent prendre différentes formes selon les besoins et les caractéristiques territoriales, que ce soit le vélo, les transports collectifs ou le partage de véhicules individuels.

3.1 Une dépendance à la voiture qui fragilise certains publics

3.1.1 Les mineurs et les seniors

Comme évoqué précédemment, le territoire, du fait de sa morphologie et de la répartition de la population, reste en grande partie dépendant de la voiture, faute d'alternative d'ampleur. Dans certains secteurs, la dépendance de certaines personnes pour leurs trajets en est ainsi renforcée.
C'est particulièrement le cas pour les personnes mineures qui, sans permis, sont mécaniquement dépendantes d'un tiers pour des déplacements longs mais également des seniors dont l'autonomie est souvent plus faible.

Figure 5.38 Taux de motorisation selon l'âge des habitants du ménage en 2016

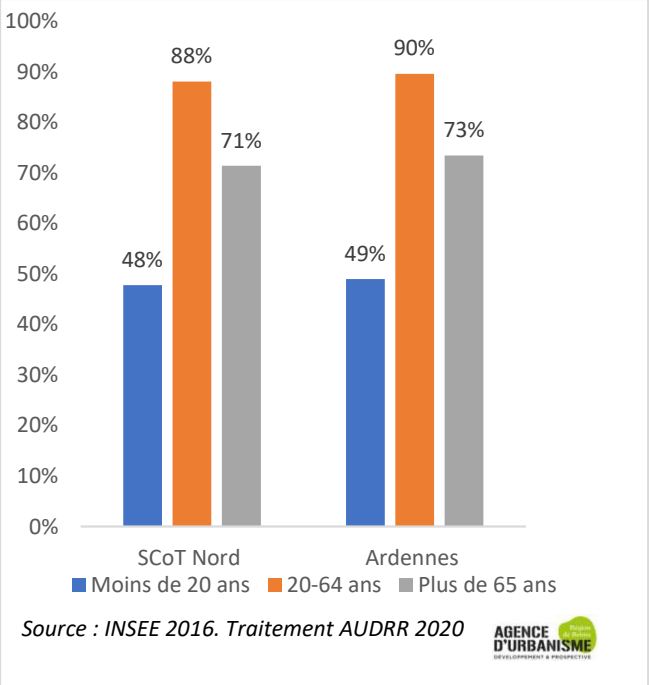

Source : INSEE 2016. Traitement AUDRR 2020

Preuve de cette baisse d'autonomie aux âges les plus élevés, les ménages les plus âgés du territoire comme du département sont peu équipés et ce quel que soit la taille de la commune de résidence.

En effet, dans le SCoT en 2016, 30% des ménages de plus de 65 ans étaient dépourvus de véhicule d'après les données de l'INSEE.

A ces ménages non équipés, s'ajoute ceux qui possèdent un véhicule mais ne le conduisent plus, par incapacité physique ou à cause de craintes psychologiques.

Cette situation peut être notamment préjudiciable dans les zones mal desservies par les transports en commun. Des solutions sont alors à envisager particulièrement pour les jeunes et les seniors qui, majoritairement et indépendamment de leurs ressources, effectuent leurs déplacement grâce à un tiers.

3.1.2 L'autonomie à la conduite, principalement chez les jeunes adultes

Comme décrit dans ce diagnostic, l'utilisation d'un véhicule reste déterminante dans une majorité de déplacement. L'objectif étant de mutualiser les véhicules et privilégier la mobilité décarbonée, notamment électrique. A cette fin, des solutions de mutualisation des véhicules existent, à l'image de l'autopartage ou du covoiturage ainsi qu'un programme de développement du réseau de recharges électriques.
Pour que l'autonomie soit totale, il est donc important que les personnes puissent conduire elles-mêmes lorsqu'elles en ont besoin, même sans posséder leur propre véhicule. L'obtention du permis de conduire reste un gage d'indépendance pour les habitants, notamment dans les territoires isolés.

Mécaniquement, cet examen concerne principalement les jeunes majeurs puisque 80 % des 5705 candidats ardennais en 2019 avaient moins de 25 ans selon la DDT. Ce taux monte à 87% si on considère les personnes de moins de 30 ans. Le taux de réussite diminue légèrement avec l'âge du candidat pour passer de 80 % chez les candidats mineurs à 65 % pour les 18 ans et 55 % pour les 19-30 ans. Le passage du permis avant 18 ans concerne le cursus d'apprentissage anticipé (dit conduite accompagnée), qui garantit, de par sa nature un taux de succès élevé. La possibilité d'accéder à une auto-école, dès l'âge légal d'inscription est donc un élément essentiel dans le processus d'indépendance.

Certains dispositifs permettent d'aider les jeunes à passer le permis via des aides financières. C'est le cas par exemple à Givet où, pour les 18-25 ans, il est possible de se faire financer 50% du permis en échange de services rendus à la collectivité.

Certains secteurs éloignés des écoles de conduites

Ce besoin d'autonomie est d'autant plus prégnant dans les zones dépourvues de réseaux de transports en commun que sont la Thiérache et les Portes du Luxembourg. Or, comme décrit dans la partie dédiée aux équipements, les moyens de formation à la conduite sont rares sur la partie ouest du territoire.
D'après l'INSEE, **40 auto-écoles étaient présentes dans le SCoT en 2016**, dont 24 pour Ardenne Métropole. La Thiérache compte elle, une seule école de conduite, située à Maubert-Fontaine, les 3 autres intercommunalités disposant chacune de 5 établissements.

Parmi les structures d'enseignement de la conduite, on distingue également des associations dispensant une pédagogie adaptée à destination du public exclu de la formation classique. Elles accompagnent les personnes pour qui

la non-possession du permis de conduire est un frein à l'insertion professionnelle et dont l'admission se fait via prescription de structures d'accompagnement partenaires.
Ainsi, 130 personnes sont accompagnées par l'association Mobilité Insertion Emploi, principalement dans les quartiers prioritaires de la Ville évoqués plus bas. Une autre structure associative, Assim-il dispose de trois antennes, à Charleville-Mézières, Revin et Auvillers-les-Forges.

3.1.3 Des solutions pour la mobilité quotidienne encore peu coordonnées

En complément du transport urbain au cœur du SCoT et des lignes de transport interurbaines, l'offre alternative à la voiture individuelle se développe dans certains secteurs.
Sans investir dans des modes lourds de transport que sont les lignes de bus régulières, des alternatives existent, souvent à destination d'un public ciblé. Ces projets coexistent sans coordination intercommunale.
C'est le cas par exemple via les « Taxis à la demande » sur le territoire d'Ardenne Rives de Meuse, le «Mobi-service » de Bogny-sur-Meuse pour transporter les personnes de plus de 65 ans qui ne peuvent pas se déplacer ou la « Transcaille » de Fumay pour les enfants des zones isolés et les seniors. Si les dispositifs permettent souvent des trajets « sur mesure » avec des véhicules légers de 7 place, certaines actions mobilisent des bus classiques, sur des trajets prédéfinis. C'est le cas par exemple dans le secteur de Bazeilles, où le CCAS met en place, une fois par semaine, un bus pour les seniors désirant se rendre au centre commercial. Enfin, des services hybrides combinant chauffeurs bénévoles et minibus émergent. C'est le cas notamment dans les Portes du Luxembourg depuis octobre 2022 où des bénévoles assurent un TAD vers les bourgs centres alors qu'un mini-bus relie Mouzon à Sedan une fois par semaine. Ce service s'adresse aux personnes avec peu de ressources ou dans l'incapacité physique ou légale de conduire.
Ce type de services peut être coordonné et étendus afin de permettre une zone de déplacement plus large. La plateforme départementale de mobilité « Mobil'Ardenne », que le Pacte Ardenne entend développer (Fiche Projet 85), a pour objectif le développement et la coordination des actions de mobilité solidaire et durable sur l'ensemble du département.

3.2 Un risque de vulnérabilité concernant certains publics

En moyenne, les ménages français dépensent 18 % de leur budget pour leurs déplacements (INSEE, 2017), en faisant le deuxième poste après le logement. Cette proportion augmente à mesure que l'on s'éloigne des pôles. Cela s'explique par l'éloignement vis-à-vis des services et lieux d'emplois ainsi que la moindre pression du budget-logement pour les habitants des zones rurales. Pour ces derniers, les trajets se font le plus souvent en voiture, les dépenses peuvent donc varier fortement selon les évolutions de prix des carburants.

3.2.1 Une fragilité potentielle pour certains actifs des territoires isolés

L'utilisation d'un véhicule individuel pour se rendre au travail à un impact financier sur les ménages qui peux fragiliser les personnes les plus vulnérables.
Ainsi, comme le montre la carte ci-dessous, et comme déjà évoqué, la Thiérache est le territoire où les déplacements en voiture sont les plus longs en moyenne, avec peu d'alternatives. Bien que les distances restent courtes, elles s'allongent, renforçant la dépendance des ménages à ce mode de transport et de fait, la fragilité potentielle des ménages.
Le phénomène similaire se retrouve dans les Portes du Luxembourg, avec des disparités plus fortes. La distance moyenne des actifs automobilistes dans certaines communes est en effet relativement faible, notamment dans certaines communes d'importance, tel Douzy, Carignan et Mouzon où elle est de 8 km. En revanche, la distance est plus élevée dans d'autres communes, dont les principales sont Chémery-Chéhéry avec 24km, puis Messincourt avec 17km.

Figure 5.39 ***Distances moyennes parcourues par les automobilistes dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail en 2016***

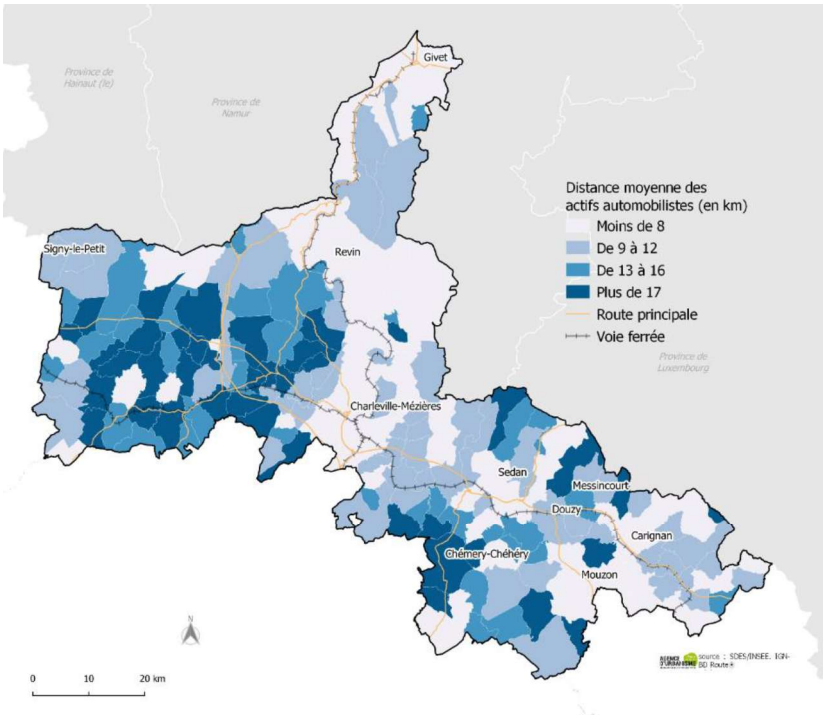

Bien que partielle, l'analyse des distances parcourues en voiture révèle des zones de fragilité potentielle et de dépendance aux fluctuations du cout du carburant, notamment celles parmi les plus éloignées de l'emploi et des modes de transports alternatifs.

3.2.2 Des quartiers qui concentrent les fragilités

Lorsque certains ménages renoncent à l'achat d'un véhicule individuel, quel que soit la raison, l'offre publique doit alors prendre le relais, ou à défaut les alternatives privées.
Certains quartiers, identifiés comme Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et définis notamment selon le revenu des ménages, concentrent les difficultés et les habitants sont plus à même de rencontrer des restrictions dans leur volonté de déplacements.
Ainsi, faute de données spécifiques disponibles dans le recensement de l'INSEE, le CEREMA a mené une étude sur la mobilité dans les QPV. Dans les aires urbaines de moins de 50 000 habitants, il ressort que 30 % des ménages des QPV ne sont pas motorisés, contre 12 % dans les autres quartiers.
Concernant le permis de conduire, 13 % des habitants de plus de 18 ans en sont dépourvus hors QPV contre 37 % dans les quartiers prioritaires.
Les recours à cette absence de voiture sont dans l'ordre la marche, puis les transports en communs, alors que la pratique du vélo est très faible.
De fait, les distances parcourues sont faibles, nécessitant une offre d'équipement conséquente pour compenser cette mobilité contrainte.

10 % de la population dans un quartier prioritaire

Dans le SCoT, 7 quartiers sont identifiés comme étant prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, répartis comme suit, selon le décret n°2014-1750 :

-4 quartiers à Charleville-Mézières, regroupant 13 773 habitants (en 2013)
-3 quartiers à Sedan, regroupant 7 384 habitants (en 2013)

Ainsi, ces quartiers regroupent environ 10 % des habitants du SCoT. A cela s'ajoute des quartiers de veille active (QVA), identifiées par les collectivités locales et où l'intervention publique reste nécessaire. Les communes de Nouzonville, Bogny-sur-Meuse, Vivier au Court sont concernées ainsi que des quartiers de Revin et Fumay.

Accessibilité des quartiers

Une attention particulière est portée sur l'accessibilité des QPV, desservies par des lignes principales du réseau urbain. En revanche, certains de ces quartiers sont éloignés des gares principales, situées à plus de 20mn à pied.

Figure 5.40 ***Accessibilité en TC des quartiers prioritaires de Charleville-Mézières***

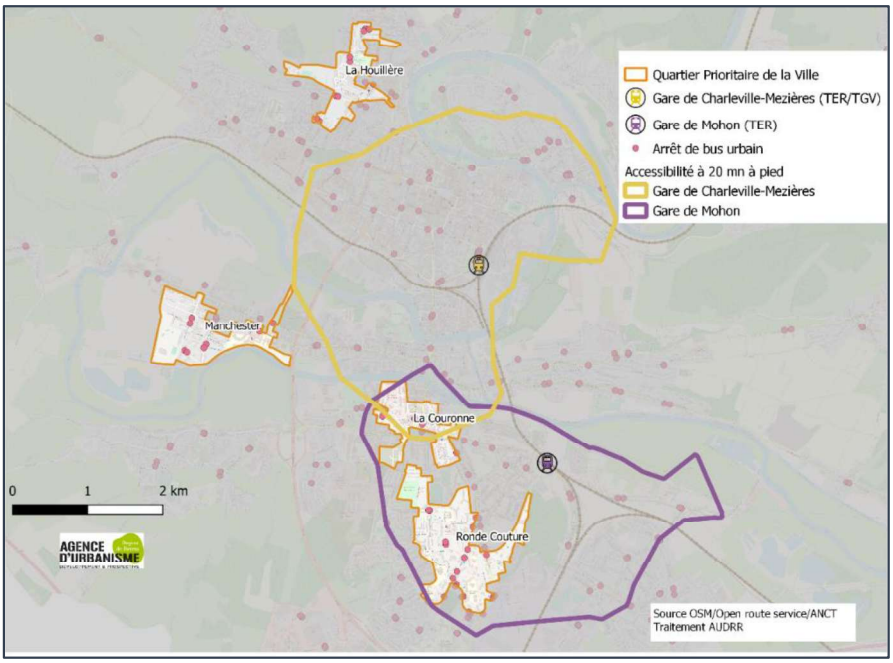

Les quartiers prioritaires de Charleville-Mézières sont relativement excentrés vis-à-vis de la gare et par conséquent du centre-ville, seule La Couronne est à moins de 20mn à pied de la gare centrale. Le principal quartier de la ville, Ronde Couture et ses 7 000 habitants à accès à la gare TER de Mohon, située sur la ligne vers Sedan.

Les deux autres quartiers, Manchester et La Houillère sont éloignés de la gare et du cœur de ville, rendant les habitants non motorisés dépendant du réseau de bus urbain, voir des véhicules électriques en autopartage, pour effectuer leurs déplacements.

Figure 5.41 ***Accessibilité en TC des quartiers prioritaires de Sedan***

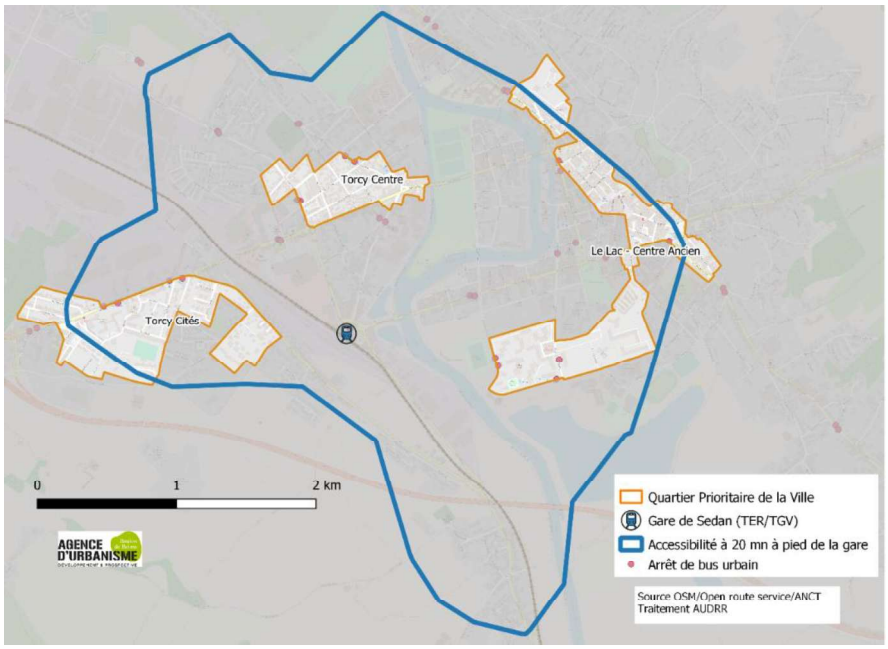

Si peu d'arrêts de transport urbains sont présents au cœur des quartiers, ceux-ci sont néanmoins desservis par les lignes urbaines structurantes, donnant accès à l'ensemble de la commune, avec une fréquence élevée.

La ligne interurbaine Charleville-Mézières-Sedan s'arrête également un milieu du quartier du Lac, offrant un cadencement supérieur à l'offre TER, au plus près des habitants.

Au vu de la configuration de la commune, la quasi-totalité des habitants des QPV ont accès à la gare de Sedan en moins de 20 minutes à pied, excepté les franges des quartiers Torcy-Cité et Le Lac. Cette proximité, couplée à l'offre de transport en commun, permet de pallier l'éventuel manque de véhicules pour les déplacements longs, au-delà du cœur urbain, avec une offre rapide et fréquente.

Des quartiers de veille active plus isolé

Si les alternatives existent pour les communes de Charleville et Sedan, elles sont plus difficiles d'accès pour les quartiers de veille active, situées en territoire moins urbain. Par conséquence, les services sont plus éloignés et les réseaux de transport moins développés, comme le montre les plans ci-dessous.

Figure 5.42 ***Zoom sur les quartiers de veille active de Bogny-sur-Meuse et Nouzonville***

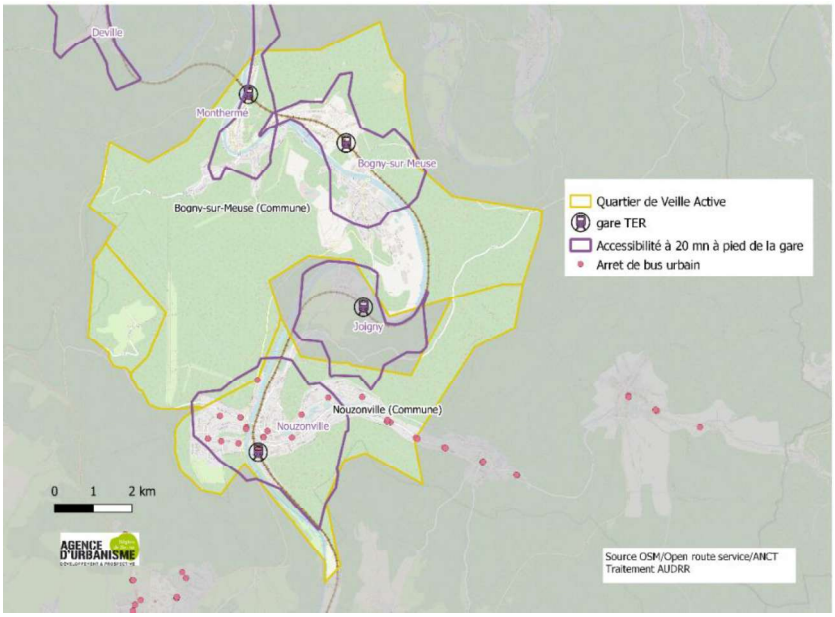

L'ensemble des communes de Bogny-sur-Meuse et Nouzonville sont classées quartiers de veille active.
Les ménages sont peu véhiculés puisque le taux de motorisation reste en deça de 80 % alors qu'il dépasse les 85% dans certaines communes voisines, notamment Joigny-sur-Meuse.
La majorité des habitants de ces 2 communes se trouve à moins de 20 minutes d'une gare TER permettant de rejoindre Charleville-Mézières en 10 minutes et Givet en 50 minutes. En complément, des lignes de bus urbaines parcourent Nouzonville et une ligne permet de rejoindre Charleville-Mézières.

Figure 5.43 ***Zoom sur les quartiers de veille active de Fumay et Revin***

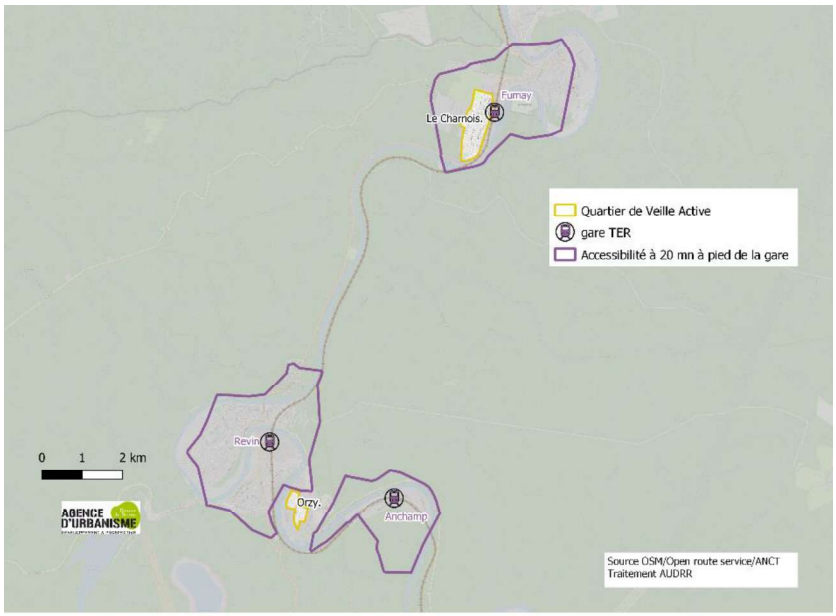

L'ensemble du quartier « Le Charnois », situé à Fumay est accessible en moins de 20 mn depuis la gare. En revanche le QVA « d'Orzy » est situé entre les gares de Revin et d'Anchamp, en est relativement éloigné malgré la possibilité d'emprunter en partie la Voie Verte, qui offre un accès sécurisé.

L'ensemble de ces gares est situé sur la ligne Charleville-Mézières-Givet et bénéficient donc d'une fréquence semblable à celle des dernières années avec environ 30 trains/ jours.

Figure 5.44 ***Accessibilité de la commune de Vivier-au-Court (QVA)***

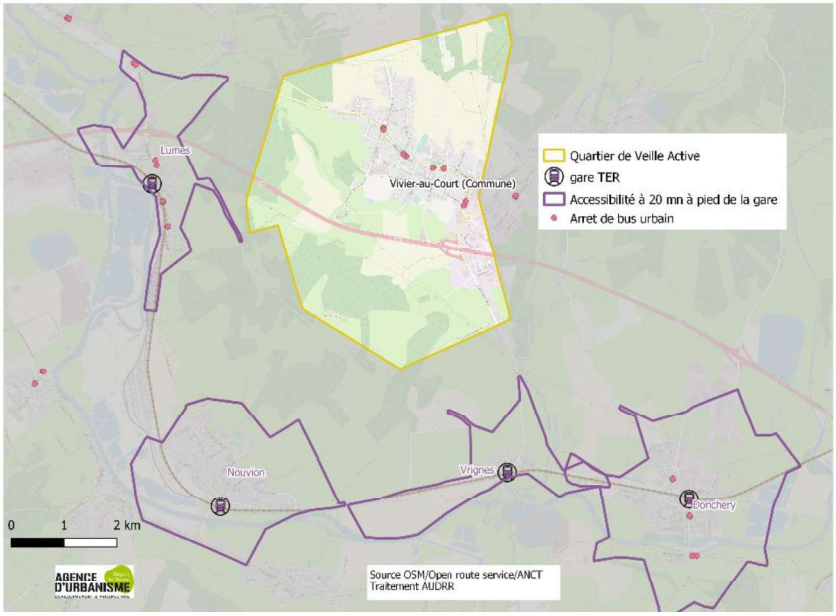

La commune de Vivier au Court est également considérée comme une zone de fragilité. La ligne inter-urbaine de bus entre Charleville-Mézières et Sedan passe au cœur de la localité. Cela compense l'absence de gares dans le secteur, l'établissements le plus proches étant celui de Lumes, sur la ligne Charleville-Mézières-Sedan.

83 % des ménages de la commune étaient motorisés en 2017 selon l'INSEE. Ce taux est élevé, à l'image de l'ensemble des communes situées le long de l'autoroute A 34, Vivier-au-Court possédait même un échangeur sur son territoire communal.
Ainsi les ménages les plus fragiles, faute d'alternative et de véhicule personnel peuvent être contraints de renoncer à certaines activités économiques ou de loisirs.
Pour répondre aux besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi, certaines structures mènent des actions d'insertion, via un travail sur la mobilité notamment.

3.2.3 Des structures d'accompagnement qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire

L'absence de moyen de transport peut être un frein à l'accès à l'activité professionnelle. Il est alors essentiel de trouver des solutions adaptées à chaque situation. Au frein économique, d'autres contraintes peuvent être cumulées dans les difficultés pour accéder à un emploi. Ces restrictions peuvent être d'ordre psychologiques ou familiales (horaires contraints etc.) Des dispositifs existent en différents endroits, sans toutefois couvrir l'ensemble du territoire. La plateforme de mobilité Mobil 'Ardenne joue également un rôle de coordination.

Figure 5.45 ***Des structures d'accompagnement à l'insertion via le volet mobilité en 2020 ****

Structure	Action	*Localisation*	*Modalités d'accès*
Association Travail Partage	Accompagnement vers l'emploi. **Formation au code et au permis de conduire**	Charleville-Mézières *Action sur toutes les Ardennes*	Personnes éloignées de l'emploi
Assim'il	**Auto-école associative**. Accès à l'insertion sociale et professionnelle grâce au permis de conduire.	3 agences : Charleville-Mézières Revin Auvillers-les-Forges	Un organisme partenaire d'accompagnement doit orienter les demandeurs vers le dispositif
ARENAM	**Garage solidaire** **Location de vélo**	Charleville-Mézières	Ouvert à tous, sans conditions (adhésion 25€/an par foyer)
AMI-e	**Location de véhicules** (voitures, scooters, vélos électriques) **Garage solidaire** (40 à 50 personnes/an) **Auto-école solidaire** (130 personnes/an) **Micro-crédit mobilité** (20 personnes/an)	Charleville-Mézières/ Sedan/Carignan *Action sur toutes les Ardennes*	Tarif différencié selon les ressources

**Les dispositifs cités s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement, principalement pour trouver ou conserver un emploi. Sont exclus du tableau les réseaux de covoiturage solidaire.*
Source : Mobil'Ardenne.

A noter que même si certaines associations agissent sur l'ensemble du territoire ardennais, des secteurs restent dépourvus de locaux. Cela peut nuire à la visibilité des dispositifs bien que la majorité des bénéficiaires soit orientée dans un parcours personnalisé par des prescripteurs. Ainsi, l'aide est difficilement accessible aux habitants exclus du dispositif, que cette aide soit financière ou en termes d'information sur les modes de transports disponibles.
Des manques ont ainsi été identifiés. Les principaux sont l'absence d'auto-école solidaire dans les Portes du Luxembourg ainsi que le manque de service de location de véhicules sur le nord du territoire.
Une valorisation de l'ensemble des dispositifs, notamment est un moyen de centraliser l'information et d'offrir le service le plus adapté à chaque besoin. Cela contribue à garantir ainsi une liberté qui, faute de moyens ou de connaissances de l'offre, peut être réduite.

4 UN NIVEAU D'EQUIPEMENT SPECIFIQUE A « CHAQUE AGE DE LA VIE »

La présence d'équipements sur un territoire est un enjeu en terme de qualité et de conditions de vie. C'est pourquoi elle peut être déterminante dans les choix d'installation des ménages dans le cadre de leur parcours résidentiel, aussi bien pour ceux qui y résident depuis un certain temps que pour en attirer de nouveaux.
Le niveau d'offre d'équipements sur un territoire est certes hérité de son histoire, il n'en demeure pas moins que, lorsqu'elle fait défaut, l'absence d'équipement peut être synonyme d'inéquité d'accès.

Les ménages ayant des besoins différents à chaque étape de la vie, **l'analyse des équipements est structurée autour de 3 grands moments de leur parcours, qui correspondent à 3 groupes sociaux : les familles, les jeunes et les seniors**.
À chacun de ces groupes est associé un « panier » d'équipements, définit par l'Insee, dont le contenu est détaillé au début de chacune des 3 sous-parties.
Dans sa classification, l'Insee distingue en 2018 les équipements dits de « **proximité** », des équipements « **intermédiaires** » et « **supérieurs** ». Le niveau d'équipement d'une commune est alors déterminé de la manière suivante :

- *Niveau de proximité* : La commune compte au moins un équipement de la gamme de proximité. Ces équipements sont les plus fréquemment utilisés. Ces lieux sont nombreux sur le territoire et ont une aire d'influence assez faible (pharmacie, terrains de sport etc.).
- *Niveau intermédiaire* : La commune compte au moins un équipement de la gamme intermédiaire.
  Ces équipements sont présents dans un nombre plus restreint de communes et sont utilisés moins régulièrement que les équipements de proximité (école de conduite, magasin d'optique etc.).
- *Niveau supérieur* : La commune compte au moins un équipement de la gamme supérieure.

Ces équipements sont plus rares et ont pour vocation un rayonnement plus large (gares, cinéma etc.).

- *Pas d'équipements* : La commune ne compte aucun équipement du panier.

4.1 Une large gamme d'équipements à destination des parents et des familles

28 633 familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans vivent sur le territoire du SCoT Nord Ardennes. Selon l'Insee, les 23 équipements suivants s'adressent particulièrement aux familles, ils couvrent les domaines de l'enseignement, de la santé, des services aux particuliers, des transports ou encore des sports, loisirs et culture.

Figure 5.46 ***Le panier familles INSEE en détail***

	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
Enseignement	École élémentaire	École maternelle Collège	Lycée général et/ou technologique Lycée professionnel
Santé	-	Orthophoniste Sage-femme Crèche	Urgences Maternité Pédiatre Gynécologue Orthoptiste Services à domicile pour enfants handicapés
Sports, loisirs et culture	Tennis Salle ou terrain multisports Terrain de grands jeux	Salle de sport spécialisée Athlétisme Bassin de natation	Cinéma
Services aux particuliers	-	-	Pôle emploi
Transports et déplacements	-	-	Gare

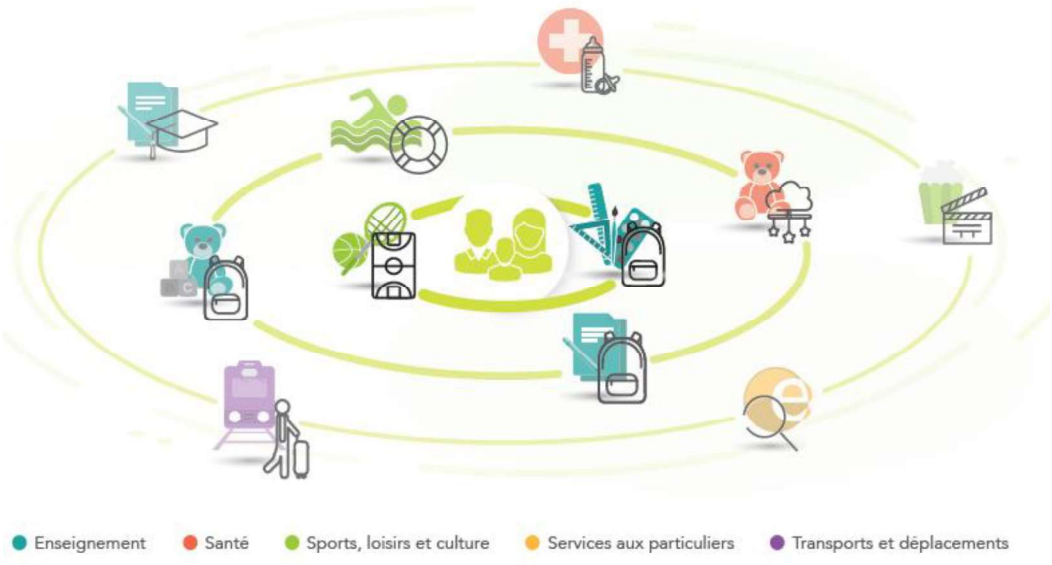

4.1.1 Des équipements de proximité nombreux et disponibles sur l'ensemble du territoire

Les équipements de proximité recouvrent les écoles élémentaires et certains équipements sportifs : les terrains de tennis, les gymnases et les terrains de grands jeux[3]. Sur le territoire du SCoT, on en dénombre 417, ce qui correspond à un taux d'équipement de **14,6 pour 1 000 familles**. **Comparé aux niveaux régionaux et nationaux, le territoire est donc plutôt bien doté** (respectivement 2,9 et 5,2 points de plus ; *Cf.* graphique ci-contre).

Ayant vocation à être au plus proche des utilisateurs, donc relativement fréquents et répartis sur le territoire, on dénombre ces équipements dans de nombreuses communes, y compris dans des zones géographiques peu peuplées : par exemple, ce sont 81 communes qui disposent d'au moins une école élémentaire, et 48 sont en mesure d'accueillir des activités sportives dans un gymnase.

Comme l'indique la carte qui suit, aucun secteur géographique n'est dépourvu de ce type d'équipement de base.

Ainsi, le territoire du SCoT garantit aux familles la possibilité de jouir des équipements de proximité, avec un niveau d'équipements relativement élevé.

Figure 5.47 Taux d'équipements de proximité (INSEE 2018)

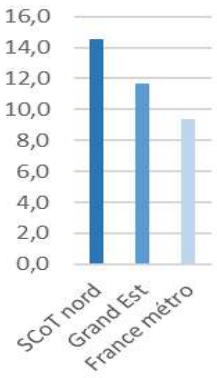

[3] Dans la région Grand Est, la quasi-totalité des terrains de grands jeux permettent la pratique du football (95 %). Viennent ensuite le rugby, praticable sur 3 % des terrains et le basket-ball sur 2 % des terrains.

Figure 5.48 ***Offre d'équipements à destination des familles***

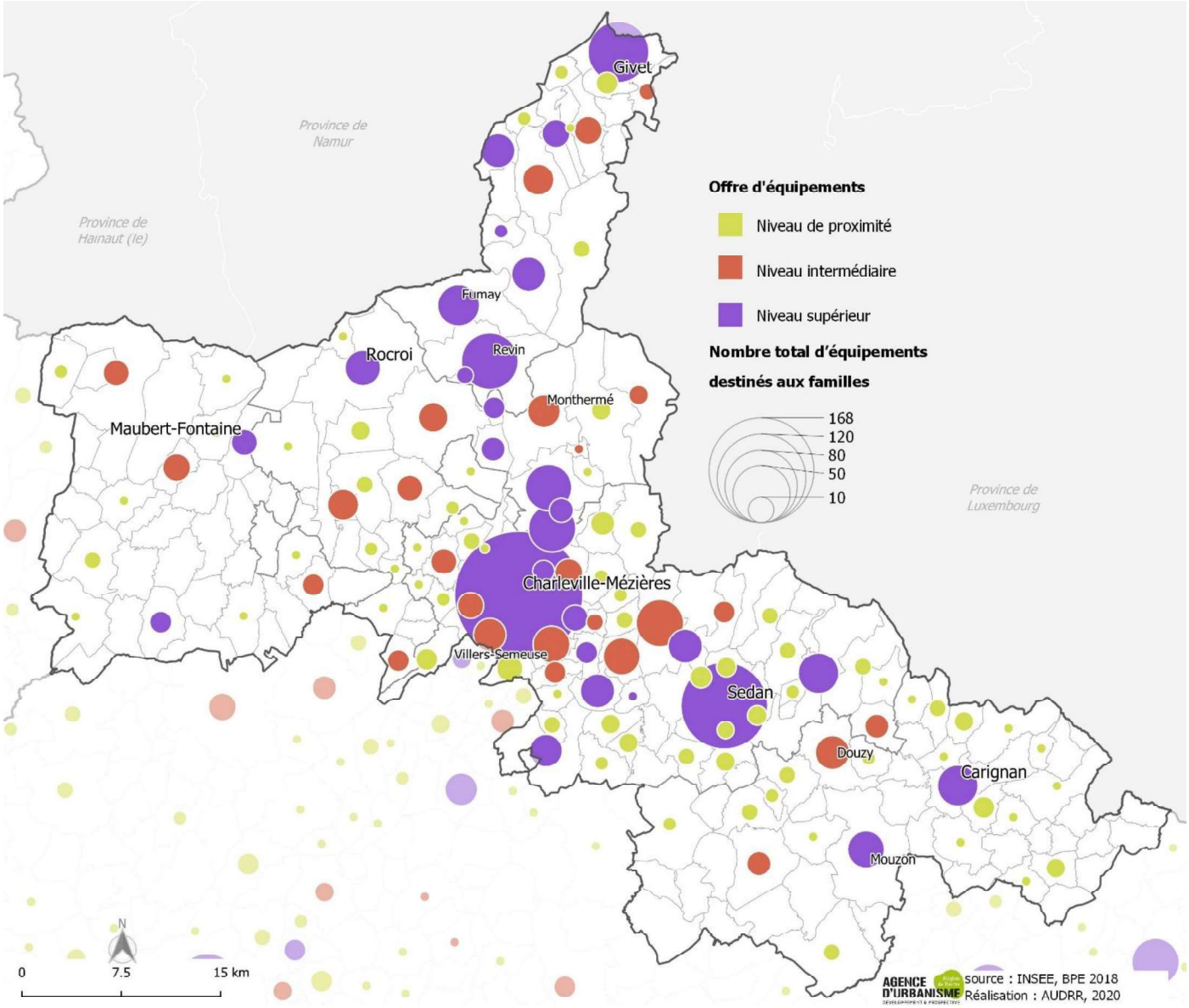

4.1.2 Des équipements intermédiaires à distance raisonnable des familles

Les équipements de la gamme intermédiaires sont par définition moins nombreux que ceux de proximité, et s'adressent aux habitants de plusieurs communes. Cette gamme couvre les domaines de la santé (orthophoniste, sages-femmes et crèches), de l'enseignement (écoles maternelles et collèges) et du sport/loisirs/culture (bassin de natation, piste d'athlétisme et salle de sport spécialisée).

Dans le nord ardennais, ils sont au nombre de 243, pour un **taux d'équipements de 8,5 pour 1 000 familles, très légèrement supérieur à celui de la région Grand Est (8,3 ‰) et de France métropolitaine (8,2 ‰)**.

Au total, 42 communes disposent d'une offre de niveau intermédiaire, 26 d'entre elles étant notamment dotées d'une crèche et/ou d'une école maternelle, deux des structures les plus recherchées par les familles avec jeunes enfants.

La répartition spatiale des équipements intermédiaires est globalement satisfaisante, bien que la zone géographique située autour de la commune de Flaignes-Havys, dans la Thiérache, en soit dépourvue.

Ainsi, la majorité des familles du territoire vit à une distance proche, tout du moins raisonnable, d'une commune qualifiée d'intermédiaire en matière d'équipement.

Figure 5.49 Taux d'équipements intermédiaires (INSEE 2018)

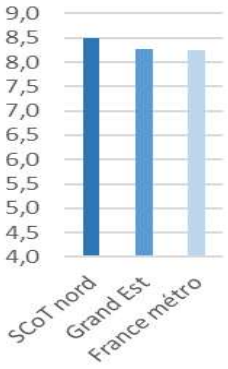

4.1.3 Un accès aux soins et aux lycées plus compliqués dans certaines zones

Par rapport aux équipements de la gamme intermédiaire, la gamme supérieure comprend notamment les agences Pôle emploi et les gares, deux structures particulièrement liées à la population active. Les équipements en santé sont également plus étoffés dans cette gamme, qui compte aussi les lycées. L'ensemble des équipements de cette gamme ont vocation à s'adresser aux habitants d'un périmètre géographique encore plus large que celui des équipements de la gamme intermédiaire.
Répartis sur 28 communes du territoire, les 75 équipements dénombrés permettent au SCoT d'afficher **un taux d'équipements de 2,6 pour 1 000 familles, presque équivalent au niveaux régionaux et nationaux**.
La moitié des communes classées dans cette gamme ne dispose que d'une gare, contrairement à Sedan, Revin ou Givet par exemple, qui proposent une offre relativement diversifiée. Ainsi, seule la commune de Charleville-Mézières dispose de l'ensemble des équipements supérieurs.

Figure 5.50 Taux d'équipements supérieurs (INSEE 2018)

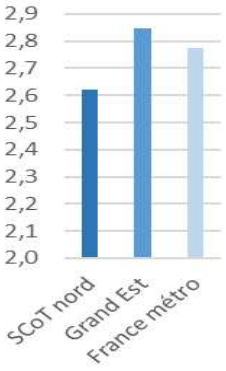

En revanche, les familles qui résident dans la Thiérache ou dans le secteur de Chémery-Chéhéry (Portes du Luxembourg) en sont relativement éloignées. **Pour ces familles, cela signifie que les enfants scolarisés en lycée ont des trajets quotidiens non négligeables à réaliser, ou encore que l'accès aux urgences ou les soins et suivis d'une grossesse (maternité et gynécologie) sont sensiblement plus compliqués que dans les autres secteurs géographiques du SCoT**.

La proximité avec un service d'urgences est un critère important pour les familles, les enfants de moins de 15 ans représentant plus du quart des patients[4]. Sedan, Charleville-Mézières et Fumay disposent de ce type d'établissements, et comme le montre le zoom sur la carte précédente des « équipements à destination des familles », seules quelques communs périphériques du SCoT en sont à plus de 30 m. Excepté pour les communes à l'ouest de la vallée de la Meuse, cette absence est compensée par l'accès à des établissements extérieurs au SCoT, notamment en Belgique pour les communes de la pointe de Givet.

4.2 De nombreux équipements destinés aux jeunes

Dans le territoire du SCoT Nord Ardennes, 34 % de la population est âgée de moins de 30 ans, soit 70 732 personnes en 2016. Selon l'Insee, le panier suivant de 13 équipements s'adresse particulièrement à ce public de jeunes adultes : il couvre notamment des équipements favorisant une activité professionnelle (agence Pôle emploi et de travail temporaire, et gare pour accéder au lieu de travail) et un certain nombre d'équipements sportifs ou de loisirs et culturels, pour le divertissement. Les jeunes parents sont également ciblés par cette analyse, puisque les maternités et les gynécologues y sont intégrés.

*Figure 5.51 **Le panier jeunes INSEE en détail***

	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
Enseignement	-	-	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
Santé	-	-	Maternité Spécialiste en gynécologie
Sports, loisirs et culture	Tennis Salle ou terrain multisports	Salle de sport spécialisée Bassin de natation Athlétisme	Cinéma
Services aux particuliers	-	École de conduite	Pôle emploi Agence de travail temporaire
Transports et déplacements	-	-	Gare

[4] Enquête nationale sur les structures d'urgences hospitalières, DREES 2013



En termes de quantité, l'offre d'équipements destinés au public des moins de 30 ans est globalement satisfaisante : quel que soit le niveau de gamme considéré, **les taux d'équipements affichés par le territoire du SCoT sont supérieurs à ceux de la région et de la France métropolitaine**, à l'exception du taux d'équipements supérieurs, légèrement plus élevé pour le niveau national (*Cf.* graphique ci-dessous).

Figure 5.52 Taux d'équipements jeunes (INSEE 2018)

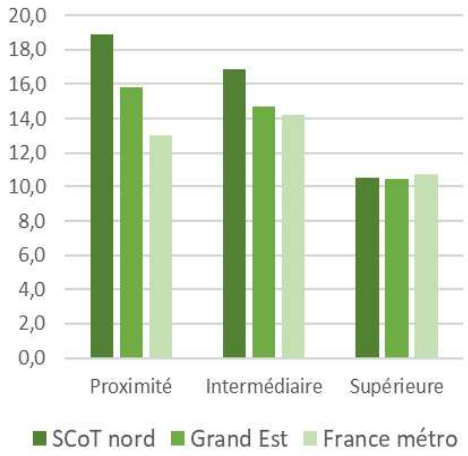

En revanche, l'analyse de la répartition géographique de certains équipements révèle quelques déséquilibres, pouvant potentiellement être source de fragilité pour les populations locales concernées.
En effet, la présence d'une seule école de conduite dans la CC Ardennes Thiérache (à Maubert-Fontaine) **complique l'accès à une forme importante d'autonomie pour les jeunes qui grandissent dans ce secteur** du territoire.
Par ailleurs, la concentration des 3 seuls centres de formation sur les 2 communes de Charleville-Mézières et Sedan, peut constituer un frein dans les parcours professionnels d'une partie de la jeunesse qui réside dans les zones les plus éloignées de ces deux polarités.

Figure 5.53 ***Offre d'équipements à destination des jeunes***

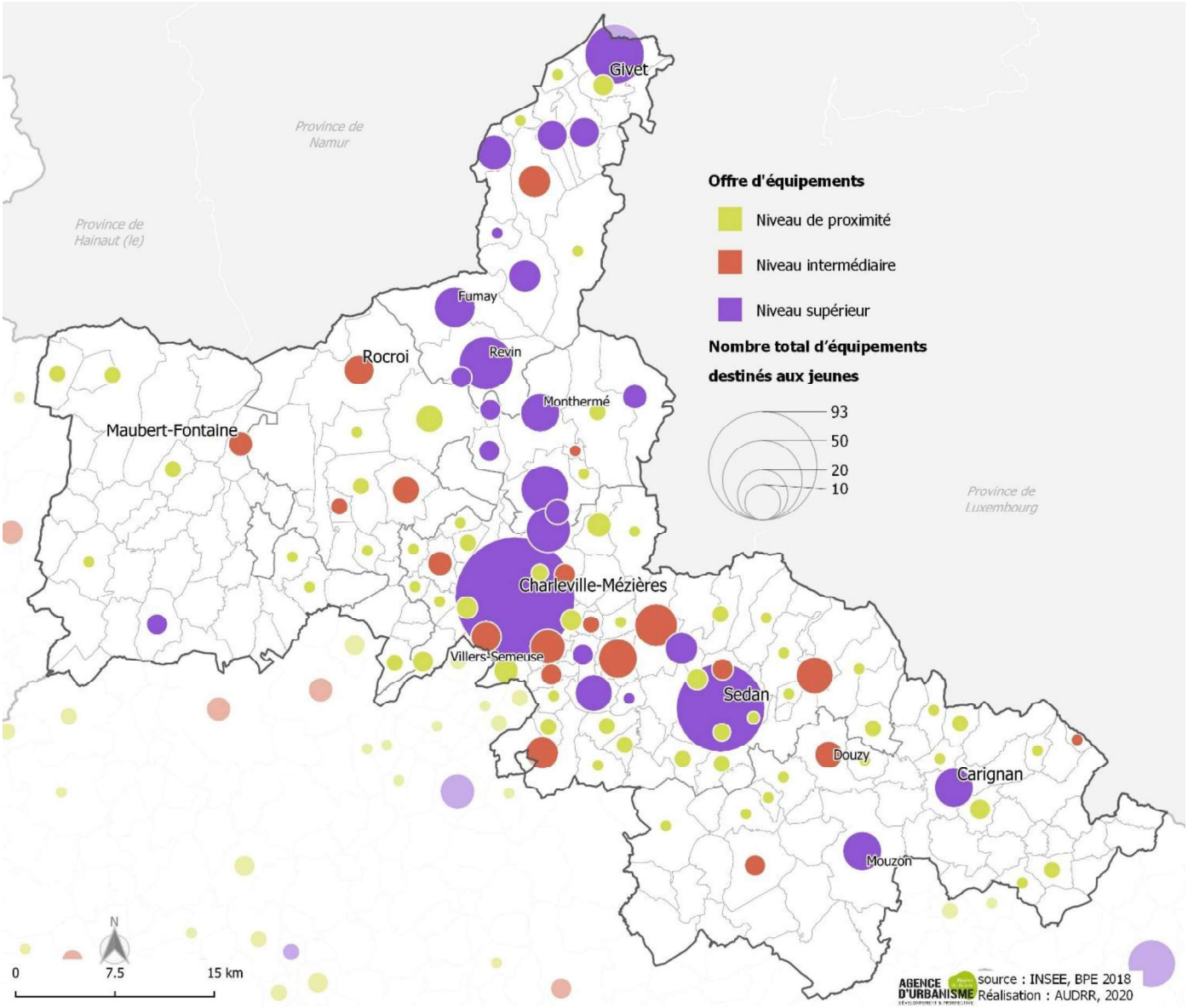

À noter : Une nouvelle offre d'enseignement supérieure sur le territoire

Depuis septembre 2019, l'ouverture du campus d'enseignement supérieur de Charleville-Mézières est venue compléter l'offre existante. Avec une capacité d'accueil de 2 900 étudiants (2023), cette offre doit permettre de maintenir et d'attirer de nouveaux étudiants sur le territoire avec un objectif fixé à 4 000 étudiants. En ce sens, le nouveau campus constitue un rouage essentiel de la dynamique à l'œuvre sur le territoire du SCoT.

4.3 L'offre à destination des seniors

Plus d'un quart de la population (27 %) du SCoT Nord Ardennes est âgée de 60 ans ou plus, ce qui représente 55 780 personnes en 2016. Cette proportion s'avère relativement élevée, ce taux de vieillissement étant de 25,4 % en France métropolitaine. De plus, le vieillissement de population en cours et à venir *(Cf. partie 1 du diagnostic sur « la démographie et l'habitat »)* nécessitent que l'on anticipe les besoins de cette population, notamment en matière d'équipements. En effet, en 2035, au moins **7 200 ménages de personnes de plus de 75 ans vivront dans le SCoT** d'après les projections de l'Insee, avec des besoins spécifiques à ces âges : accès aux équipements sanitaires, aux commerces de proximité, aux structures de transport en commun.

Selon l'Insee, le panier suivant de 16 équipements s'adresse particulièrement aux seniors ; il comprend notamment de nombreux équipements sanitaires (y compris des professionnels de santé de 1er recours), dont les services de soins à domicile et les magasins d'optique.

Figure 5.54 ***Le panier sénior INSEE en détail***

	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
Santé	Médecin généraliste Infirmier Pharmacie Masseur kinésithérapeute	Personnes âgées : services d'aide Personnes âgées : hébergement Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Urgences Personnes âgées : soins à domicile Spécialiste en cardiologie
Sports, loisirs et culture	Boulodrome Salle ou terrain multisports Tennis	Bassin de natation	Cinéma
Commerce		Magasin d'optique	



4.3.1 Un niveau de proximité qualitatif

Sur le territoire du SCoT, on dénombre 1 046 équipements de proximité pour les seniors, dont 683 professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes). Cela équivaut à un taux d'équipement de **18,8 pour 1 000 personnes d'au moins 60 ans, soit un niveau légèrement avantageux comparé aux niveaux régionaux et nationaux** *(Cf. graphique ci-contre).*

Globalement, le nombre d'équipements de proximité est donc suffisant et couvre, comme l'indique la carte ci-dessous, l'ensemble des différents secteurs géographiques du Nord ardennais.

Cela dit, comme développé dans la sous-partie consacrée aux équipements en santé (*Cf. infra*), deux tiers des communes du territoire n'accueillent aucun professionnel de santé de proximité, y compris dans des communes où le nombre d'habitants n'est pas moindre, comme à Givonne (1 053 hab.) ou Thilay (1 064 hab.). Pour les personnes vivant dans ces communes, cela implique de parcourir à minima plusieurs kilomètres et donc de disposer d'un moyen de transport, essentiellement de type particulier, ce qui n'est pas toujours le cas chez un nombre croissant de seniors.

Figure 5.55 Taux d'équipements de proximité (INSEE

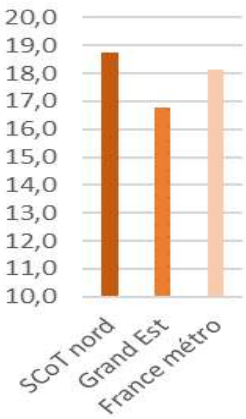

4.3.2 *Un territoire prêt à accompagner le vieillissement de la population*

Figure 5.56 Taux d'équipements intermédiaires (INSEE 2018)

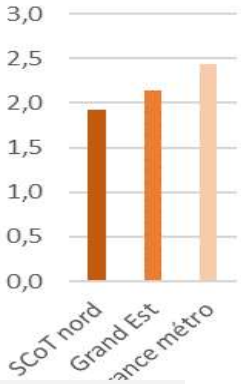

Les équipements de niveau intermédiaire, dont le rayonnement est plus important que celui des équipements de proximité, intègrent notamment les structures d'hébergement et les magasins d'optique. Ils se situent principalement sur les communes d'Ardenne Métropole, entre Sedan et Charleville-Mézières, mais ils sont également présents à Carignan, Rocroi, ou encore Signy-le-Petit. De fait, **assez peu de communes se situent à plus de 15 minutes par la route des équipements de niveau intermédiaire.**

Le taux d'équipement global est de 1,9 pour 1 000 personnes d'au moins 60 ans, soit **un niveau d'équipement comparable à celui déployé dans le Grand Est (2,1 ‰), mais en retrait par rapport à la situation nationale (2,4 ‰)**.

Dans le détail, on relèvera l'absence de magasin d'optique dans la CC Ardennes Thiérache, pouvant engendrer un inconfort, voire un handicap, pour les personnes les moins mobiles.

Figure 5.57 Offre d'équipements à destination des séniors

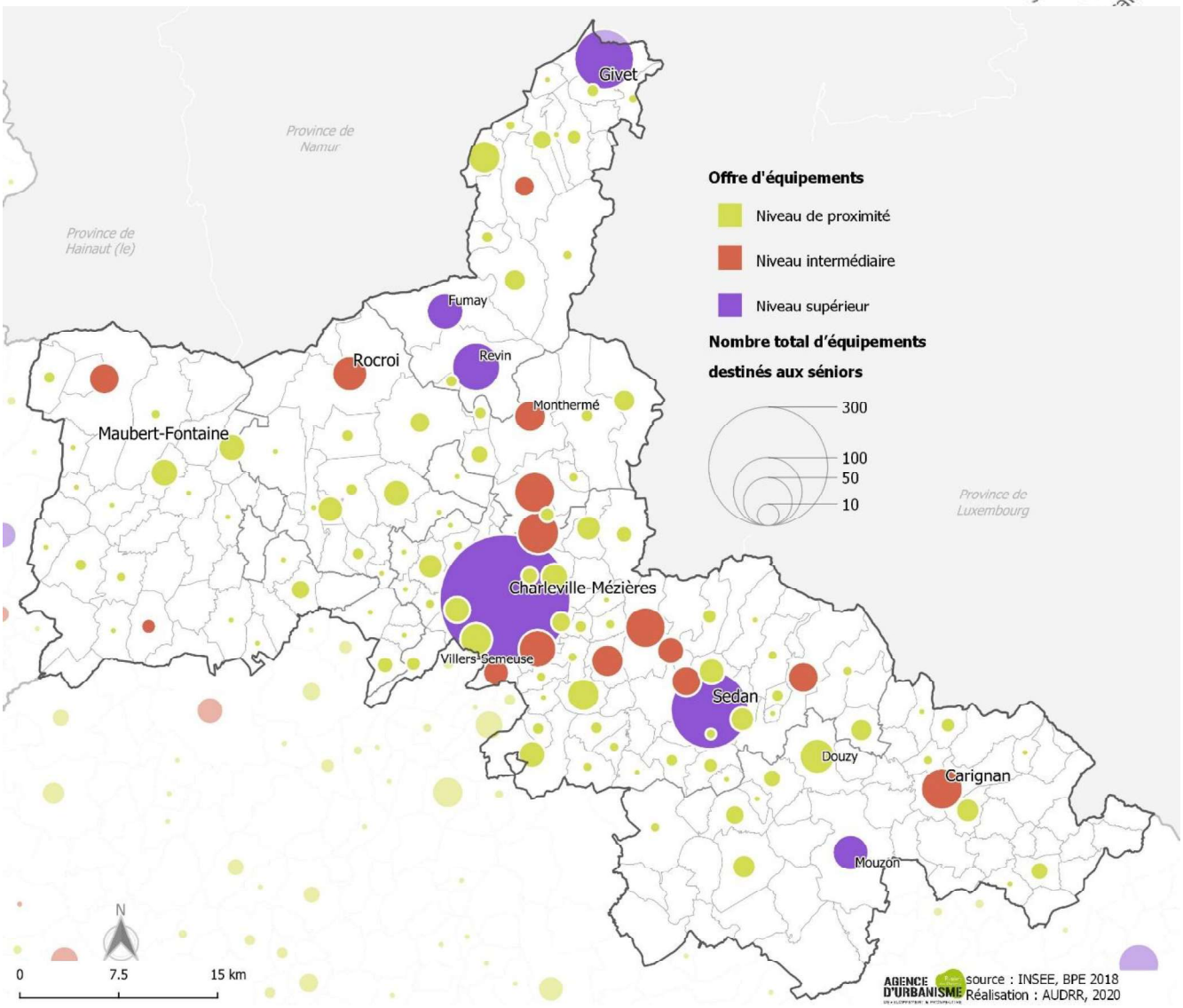

4.3.3 *Une offre supérieure plus difficilement accessible aux seniors les moins mobiles*

Figure 5.58 Taux d'équipements supérieurs (INSEE 2018)

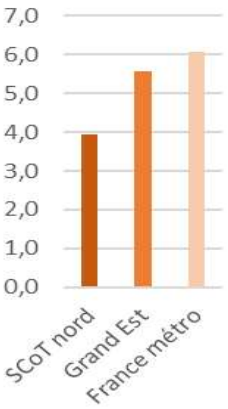

Les équipements de niveau supérieur concernent essentiellement le domaine de la santé (cardiologue, soins à domicile et urgences), associé au cinéma comme unique équipement culturel.
Dans le nord ardennais, la présence de 22 équipements (dont 11 cardiologues) correspond à **un taux d'équipements de 3,9 pour 10 000 personnes d'au moins 60 ans, soit un niveau en retrait en comparaison du Grand Est (5,6) et de la France de métropole (6,1)**.
S'ils sont, logiquement de par leur nature, principalement déployés dans les polarités, ces équipements de la gamme supérieure sont, dans le SCoT, exclusivement concentrés sur un axe allant de Mouzon à Givet.
La possibilité d'accès à un service d'urgence est également un critère pour cette population fragile.
Certaines communes périphériques sont situées à plus de 30 minutes des trois établissements d'urgences du SCoT (Fumay, Charleville-Mézières et Sedan).

En résumé, **les seniors habitants dans les secteurs les plus éloignés de cet axe sont contraints de parcourir des distances significatives lorsqu'ils souhaitent par exemple se divertir dans un cinéma**. A l'éloignement géographique, s'ajoute la contrainte en termes de mobilité. De nombreux seniors sont dépendants d'une personne extérieure au ménage pour leurs déplacements. Cela les oblige à anticiper leurs déplacements et utiliser des solutions alternatives à la voiture individuelle.

5 UN ENJEU SUR LA QUESTION DE LA SANTE

La possibilité d'accéder à une offre de soins revêt une importance particulière pour les territoires. Aux différents âges de la vie, cette offre doit évoluer et peut devenir un facteur déterminant en matière de stratégie individuelle de départ ou de maintien sur un lieu de vie donné.
Les équipements spécifiquement consacrés à la santé sont, comme tout autre type d'équipement, ventilés entre une gamme dite de « proximité » (1er niveau), une gamme dite « intermédiaire » (2ème niveau) et une gamme dite « supérieure » (3ème niveau), en fonction de la fréquence théorique d'usage qui leur est associée. Dans le cadre de ce diagnostic, un certain nombre d'équipements de santé ont été sélectionnés :

*Figure 5.59 **Le panier santé en détail***

	1er NIVEAU	2ème NIVEAU	3ème NIVEAU
Professionnels de santé	Médecin généraliste Chirurgien-dentiste Infirmier Masseur kinésithérapeute	Sage-femme Orthophoniste Pédicure-podologue Psychologue	Spécialiste en : cardiologie, dermatologie vénéréologie, gastro-entérologie hépatologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, pneumologie, radiodiagnostic et imagerie médicale, stomatologie, gynécologie
Etablissements	Pharmacie	Laboratoire d'analyses et de biologie médicales	Etablissement santé court séjour
Public-s cible-s	Tout public **Seniors** en particulier	Tout public **Femmes et enfants** en particulier	**Tout public**

5.1 Une offre de soins de 1er niveau assez satisfaisante

Dans le 1er niveau, les professionnels de santé concernés sont, comme les pharmacies, **ceux que les habitants d'un territoire sollicitent le plus**. En effet, pour les seniors, une infirmière libérale ou un masseur-kinésithérapeute peut être consulté plusieurs fois par semaine.
Le territoire du SCoT bénéficie ainsi de la présence de **774 professionnels de santé** de 1er niveau, ce qui correspond à une densité médicale de 3,79 pour 1 000 habitants, soit un niveau d'équipement global légèrement inférieur à celui

déployé en France métropolitaine (4,06 ‰). Globalement, le nombre de professionnels semble suffisant et couvre, comme l'indique la carte suivante, l'ensemble des différents secteurs géographiques du Nord ardennais.

L'implantation de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) permet de compenser certains manques en accueillant différentes activités de soin de proximité. A noter qu'à Signy-le Petit, il existe une MSP Universitaire, conventionnée avec l'Université de Reims. Cela permet de d'accueillir des étudiants en stage et de développer la formation continue des praticiens. La carte ci-dessous permet d'avoir un aperçu des MSP en fonctionnement et des projets sur le territoire.

Cela dit, deux tiers des communes du SCoT n'accueillent aucun professionnel de santé de 1er niveau, y compris dans des communes où le nombre d'habitants n'est pas moindre, comme à Givonne (1 053 hab.) ou Thilay (1 064 hab.).
Pour les personnes vivant dans ces communes, cela implique de parcourir à minima plusieurs kilomètres et donc de disposer d'un moyen de transport, essentiellement de type particulier, ce qui n'est pas toujours le cas chez un nombre croissant de seniors.
Ces réflexions sont transposables à l'analyse de la situation géographique des pharmacies exerçant sur le territoire, puisque qu'aucun établissement n'est présent dans les communes sans professionnels de santé de 1er niveau.

Figure 5.60 ***Offre de soins de 1er niveau***

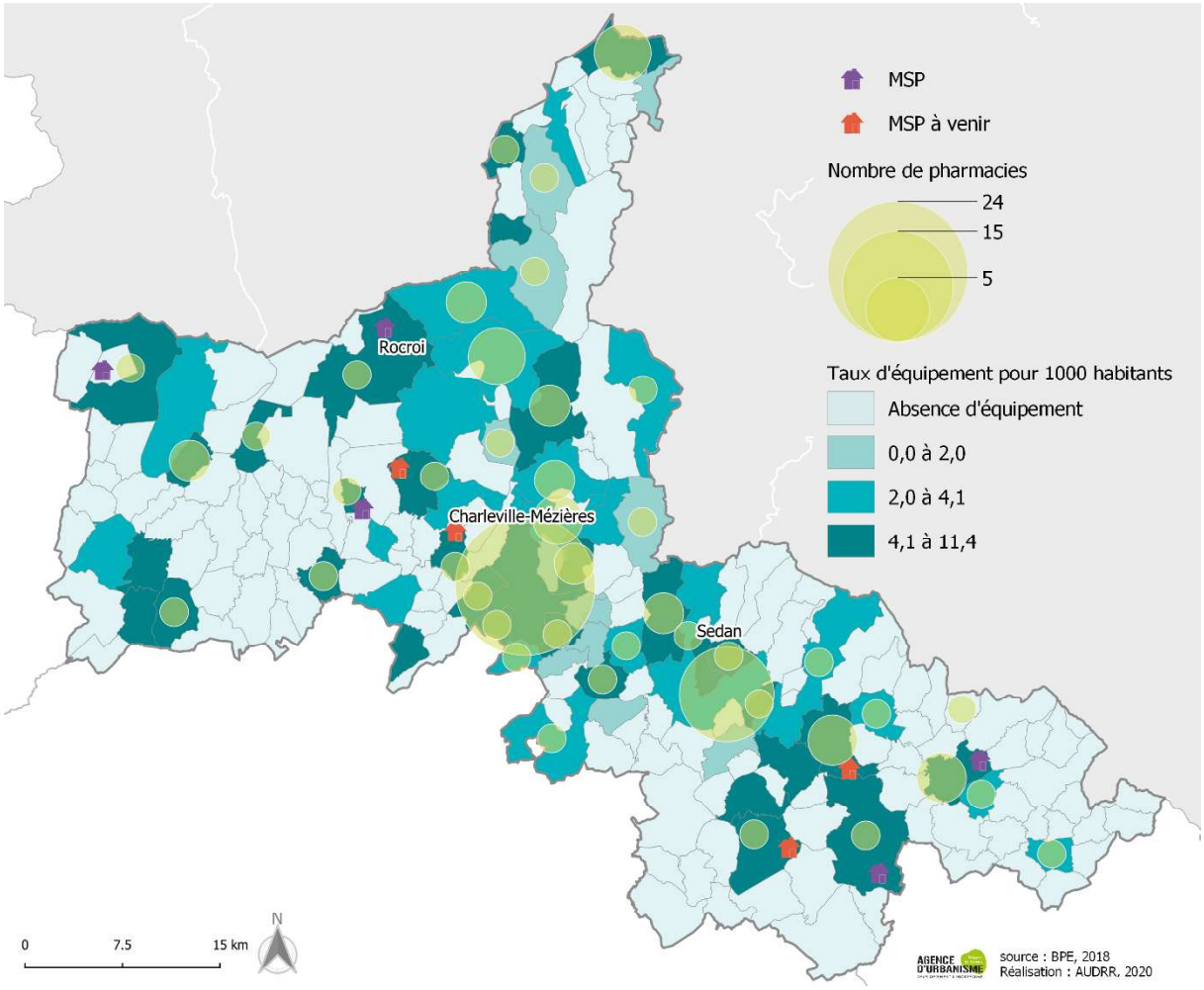

5.2 Une offre de soins de 2ème niveau un peu plus faible

Dans le 2ème niveau, les professionnels de santé concernés sont, comme les laboratoires d'analyses et de biologie médicales, ceux que les habitants d'un territoire sollicitent un peu moins que ceux du 1er niveau (1 fois par semaine ou moins). Pour les enfants mais aussi les adultes, un orthophoniste ou un psychologue peut cependant être consulté plusieurs fois par mois, ce qui nécessite que le service de soins ne soit pas trop éloigné du lieu de domiciliation.
Le nombre de professionnels de santé du 2ème niveau par habitant est un peu en retrait par rapport au niveau national : 0,70 ‰ contre 0,96 ‰. De plus, outre ce déficit numérique, il apparaît que **plusieurs secteurs**

géographiques se retrouve plutôt éloignés de cette offre, notamment la Thiérache. Ce contexte est clairement un désavantage pour la prise en charge et le suivi de certains enfants (suivis par exemple pour des troubles du langage) et des femmes enceintes devant être suivis par une sage-femme lors de la grossesse.

Les établissements correspondant à ce niveau sont les laboratoires d'analyses et de biologie médicale : le SCoT en dénombre 6 au total, dont 5 sur Charleville-Mézières et Sedan. Le dernier étant localisé à Givet, **une part significative de la population locale se trouve plutôt éloignée de cet équipement**. Ce constat renforce le précédent, et démontre que la qualité et la rapidité (lorsqu'il s'agit par exemple d'acheminer des prélèvements dans un laboratoire pour être analysés) de l'offre de soins présente un risque d'iniquité territoriale et représente un possible facteur d'inégale prise en charge sanitaire des populations de certaines localités, notamment celle de la Thiérache.

Figure 5.61 ***Offre de soins de 2ème niveau***

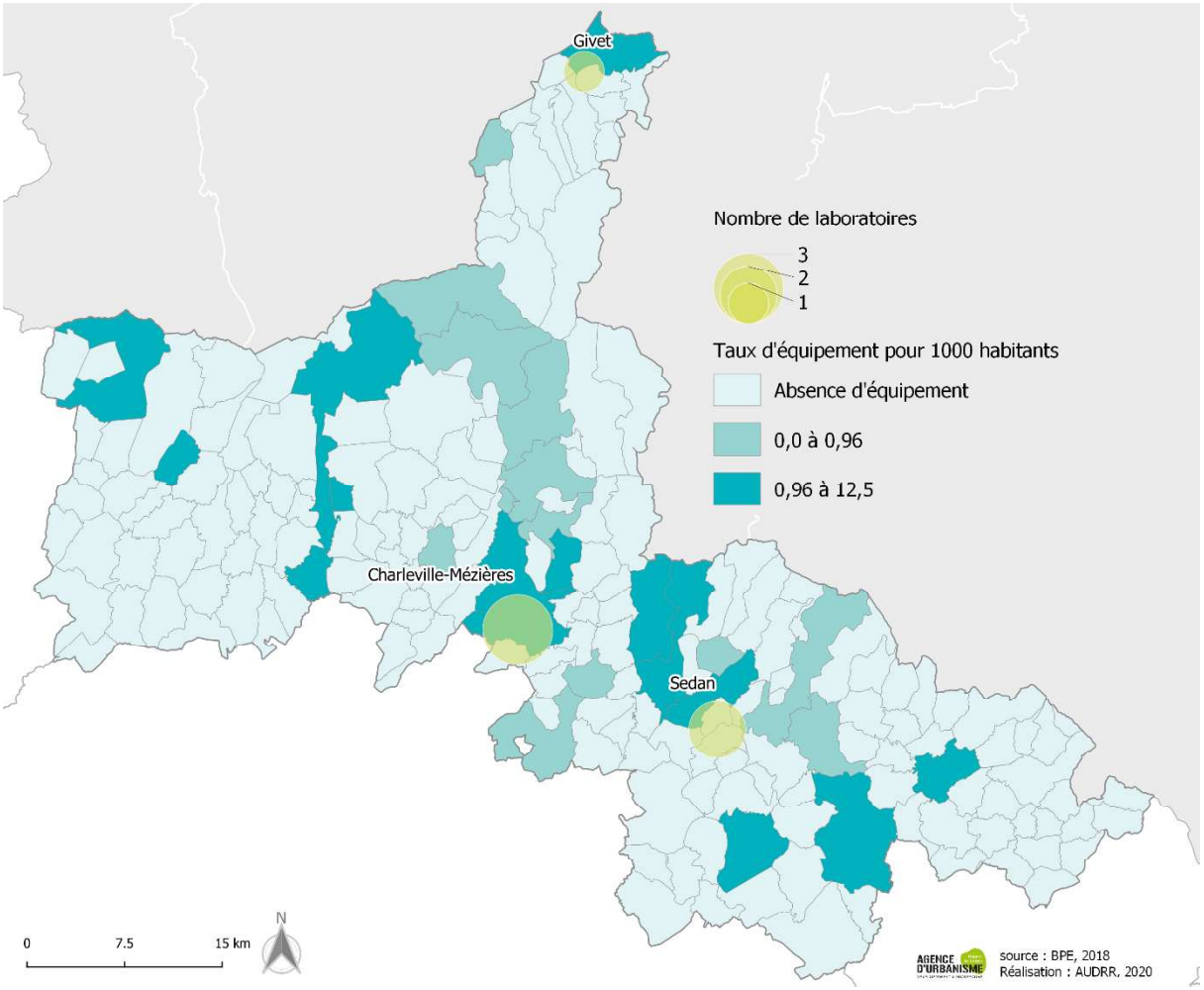

5.3 Une offre de soins spécialisée plus rare

Dans le 3ème niveau, les professionnels de santé concernés sont les « spécialistes », c'est-à-dire les médecins les moins consultés en général, sauf exception. De fait, il s'agit d'y avoir accès dans un certain laps de temps, plutôt que d'en disposer de manière proche. Ce 3ème niveau comprend également les services hospitaliers de « court séjour », qui concernent des affections graves, pendant leur phase aiguë. L'ensemble de l'offre de soins de ce dernier niveau ne s'adresse pas à un public en particulier.
Avec **80 médecins spécialistes**, le territoire du SCoT affiche une **densité assez faible** en comparaison des réalités observées en France métropolitaine : **0,39 ‰ contre 0,68 ‰**. S'agissant de médecins spécialistes, cela se traduit concrètement par des **délais d'attente avant de pouvoir être admis en consultation plus longs**, par rapport à la moyenne nationale.

Figure 5.62 ***Offre de soins de 3ème niveau***

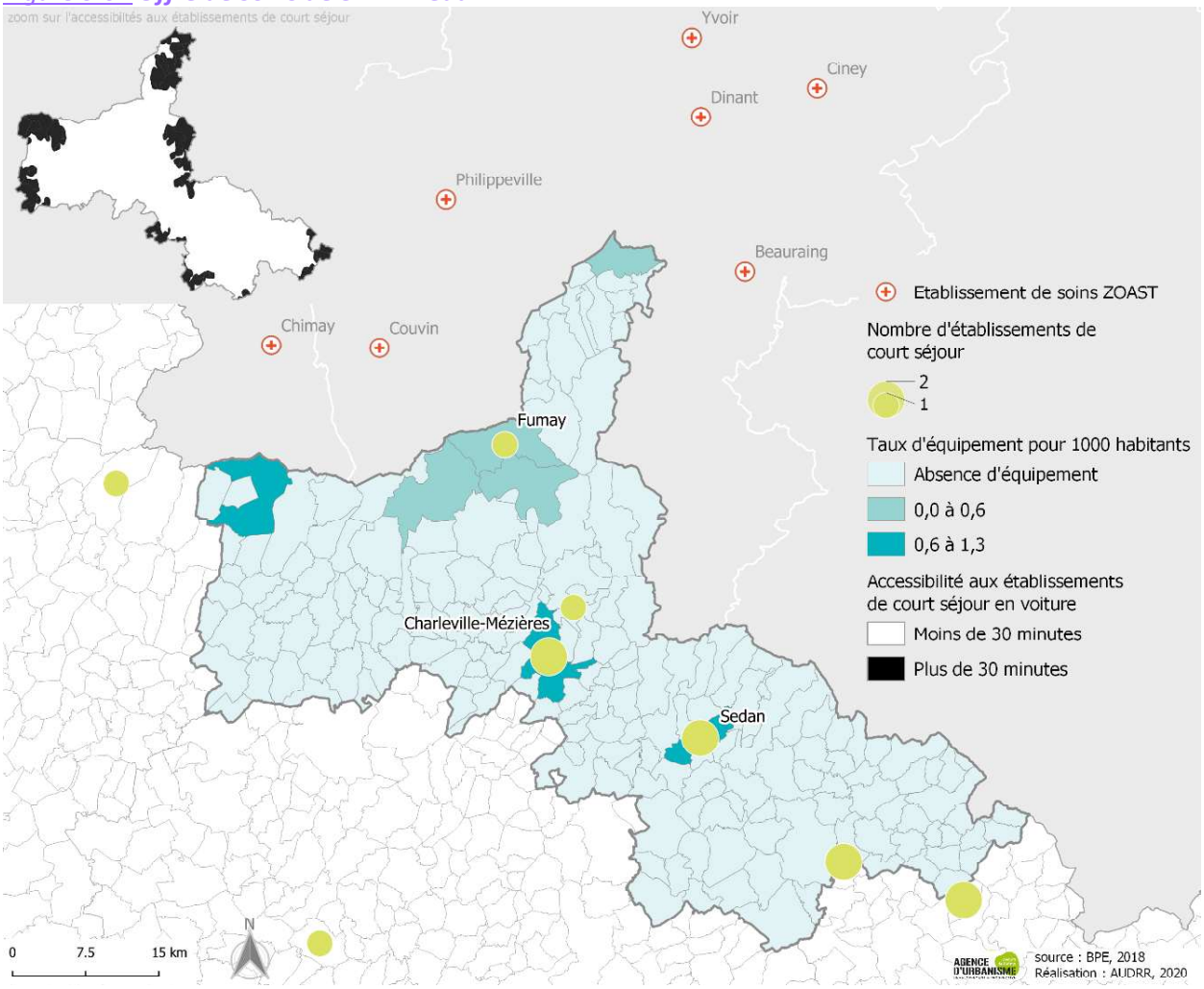

Dans le nord des Ardennes, les services hospitaliers de court séjour sont assurés par **6 établissements**, répartis sur 4 communes.

Pour rendre compte du niveau d'équipement que cela représente, le tableau suivant présente le détail des capacités totales installées en lits et places, selon le type d'activité médicale (médecine, chirurgie et gynéco-obstétrique[5]).

Le territoire du SCoT apparaît ainsi **relativement bien équipé** pour ce qui est des activités de **médecine** (y compris en HAD) et de **gynéco-obstétrique**, mais assez **nettement sous-équipé** en comparaison des niveaux régionaux et nationaux en ce qui concerne l'activité de **chirurgie**. Ce constat rejoint le précédent et alimente l'idée d'un risque plus élevé de voir la population locale être pris en charge et soignée dans des délais comparativement plus longs par rapport à la situation nationale.

Figure 5.63 ***Capacités d'accueil en lits et places selon le type d'activité médicale***

	Nombre	Taux
Médecine (hors HAD)	**496**	**2,43**
Hospit tps plein (lits)	*459*	-
Hospit partielle/ambulatoire (places)	*37*	-
Hospit à domicile (HAD)	***50***	***0,24***
Chirurgie	**108**	**0,53**
Hospit tps plein (lits)	*89*	-
Hospit partielle/ambulatoire (places)	*19*	-
Gynéco-obstétrique	**64**	**0,31**
Hospit tps plein (lits)	*58*	-
Hospit partielle/ambulatoire (places)	*6*	-

Source : ARS 2018

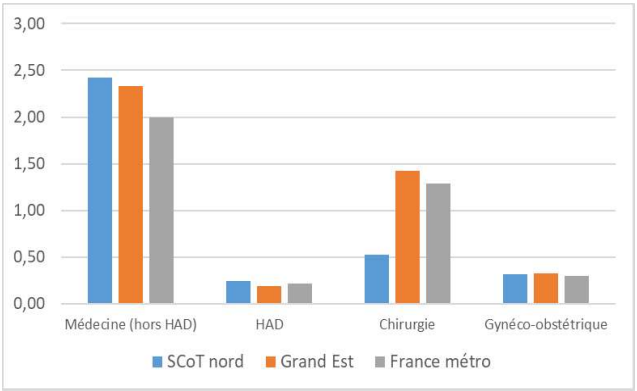

[5] Une activité médicale est définie en fonction des actes médicaux auxquels elle correspond, et non en fonction de la spécialité disciplinaire des praticiens.

Outre les équipements hospitaliers situés dans les Ardennes, une partie de la population nord ardennaise peut également se rendre dans **plusieurs établissements de soins belges (7 structures)**, afin de bénéficier de soins sans que cela demande une autorisation médicale préalable, et avec des conditions de remboursement inchangées, les formalités administratives étant simplifiées. Ces établissements sont situés dans une **Zone Organisée d'Accès Aux Soins Transfrontaliers (ZOAST)** et sont positionnés sur la carte ci-dessus.
Ainsi, les habitants de Givet peuvent par exemple accéder au service d'urgence de Dinant, situé à environ 20 minutes

En termes d'accès, cette convention permet ainsi d'offrir des possibilités de soins supplémentaires aux habitants des intercommunalités septentrionales du département. Ce qui n'est pas le cas pour les deux autres EPCI du SCoT Nord.

A noter que dans l'Aisne, le centre hospitalier d'Hirson permet de compenser l'absence d'établissements ardennais proches de la Thiérache, notamment concernant les urgences.

6 UNE RICHESSE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET TOURISTIQUES

6.1 Une offre culturelle complète au service des habitants comme des touristes

6.1.1 Une concentration de l'offre culturelle au sein de plusieurs pôles

L'offre culturelle est globalement très complète sur le territoire du SCoT Nord Ardennes. Dans le détail, le territoire possède 16 musées de thématiques multiples, historique, militaire et textile, dont 6 musées label de France, de plusieurs médiathèques principales, de nombreuses salles de spectacle ou de théâtre, de 3 cinémas de centre-ville à Charleville-Mézières, à Sedan et Givet, d'un conservatoire de Musique et de Danse à rayonnement départemental à Charleville-Mézières et de 2 écoles d'arts (l'Institut International de la Marionnette à Charleville-Mézières et école des arts vivants intercommunale de Signy-le-Petit), d'un centre des expositions et d'un centre des Congrès.

Si le SCoT Nord Ardennes dispose d'une offre muséale et de médiathèques d'envergure, assez bien répartie sur l'ensemble du territoire, il s'avère qu'au vue de la concentration d'équipements culturels ainsi que de leur nature, une typologie se dégage très nettement.
La diffusion de la culture s'organise ainsi principalement à partir de deux polarités multi-culturelles de dimension métropolitaine, situées à Charleville-Mézières et Sedan. En effet, les 2 communes les plus peuplées du territoire présentent une densité d'équipements remarquable, dont une partie d'entre eux rayonnent fortement, comme les musées, les théâtres ou l'école d'art par exemple.
Dans un second temps, les pôles culturels de Givet et de Mouzon disposent dans le premier cas d'une offre diverse et dans le deuxième d'un rayonnement certain. Incontestablement, ces deux polarités culturelles à rayonnement plus faible que Charleville-Mézières ou Sedan, jouent un rôle de relais pour les territoires plus éloignés des grandes villes ou attirent occasionnellement une population plus spécifique.

Figure 5.64 ***Répartition de l'offre culturelle en 2019***

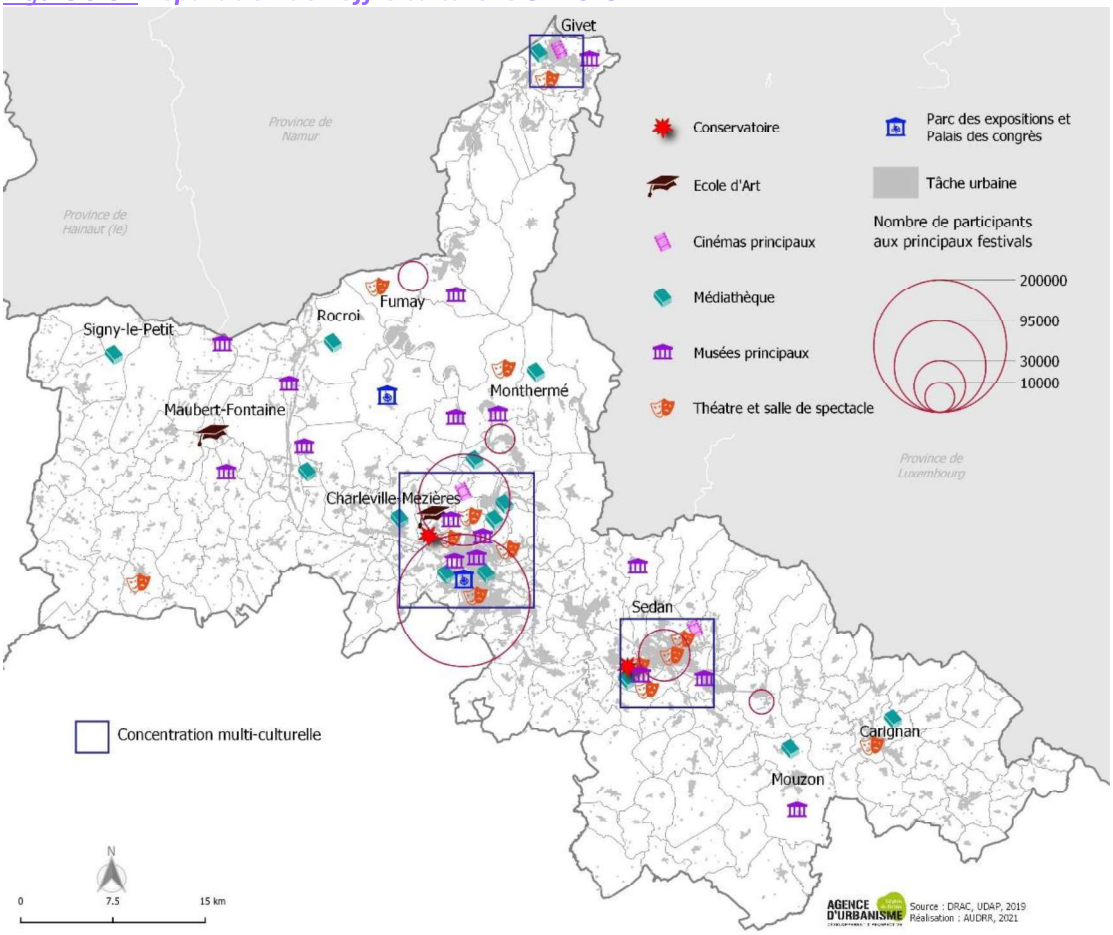

6.1.2 Une identité culturelle de renommée internationale

La forte identité culturelle propre aux Ardennes trouve notamment ses origines dans la richesse historique de la partie Nord du département.
Cette identité provient d'au moins 3 particularités historiques et culturelles locales, à la fois « matérielles » et « immatérielles » bénéficiant d'un rayonnement transfrontalier et international.
En complément des nombreux équipements culturels et touristiques présents sur le territoire, elles constituent des marqueurs locaux forts, vecteurs de communication, et représentent les supports de développements futurs, que ce soit en termes économique, culturel ou touristique.

- **L'Institut international de la Marionnette** contribue au développement des arts de la marionnette à travers un pôle de formation et de recherche. Il regroupe une école nationale supérieure des Arts de la marionnette, un centre de documentation, des résidences de recherche au sein de la villa d'Aubilly, des laboratoires et le grand magasin dédié aux espaces d'expositions et de rencontre.
  L'institut organise également le **Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes**, un évènement culturel majeur et unique générant une forte attractivité de Charleville-Mézières.

- Le personnage **d'Arthur Rimbaud**, écrivain de renommée internationale, a fortement marqué la culture ardennaise. Charleville-Mézières garde d'ailleurs de nombreuses empreintes de son histoire (ancien moulin ducal actuellement musée Rimbaud, Maison des Ailleurs labellisée Maison des Illustres, quai Rimbaud, monument érigé à sa mémoire dans le square de la gare, sa sépulture et la route Verlaine-Rimbaud de 300 km).



Figure 5.65 Institut international de la Marionnette (source wepa.unima.org)



Figure 5.66 Musée Rimbaud (auteur Ad Meskens)



Figure 5.67 Maison des Ailleurs de Arthur Rimbaud (source maisonecrivain.canalblog.com)

- **Des festivals d'ampleur**, autour des arts vivants et de la musique, ont lieu dans les communes du territoire (Sedan, Charleville-Mézières, Fumay, et Bogny-sur-Meuse principalement) et réunissent un nombre conséquent de festivaliers, dont les plus importants sont :
    - Le festival mondial des Marionnettes accueillant près de 200 000 visiteurs tous les 2 ans à Charleville-Mézières,
    - Le festival Rock et territoire Le Cabaret Vert avec 95 000 festivaliers, représentant le 7ème festival de France de par sa fréquentation annuelle,
    - Le festival médiéval de Sedan rassemblant 30 000 spectateurs,
    - Le festival Aymon Folk réunissant 10 000 personnes à Bogny-sur-Meuse,

6.1.3 Une offre patrimoniale répartie sur l'ensemble du territoire

A l'image des équipements culturels**, la commune de Charleville-Mézières présente la plus grande concentration de patrimoine bâti du territoire du SCoT** dont certains éléments sont de grande envergure. On y recense 25% des édifices classées du département (62 édifices classés ou inscrits), un Site de Patrimoine Remarquable, une maison des Illustres, huit édifices au label patrimoine du XXe siècle à l'architecture plus moderne et le label de ville d'art et d'histoire.
Situé à proximité de la frontière belge et luxembourgeoise, Charleville-Mézières constitue un pôle multithématique et culturel, lisible à l'échelle européenne et internationale.
La deuxième ville patrimoniale du territoire, **Sedan, bénéficie également d'une visibilité internationale** grâce à son château fort médiéval et ses 10 autres édifices protégés (5% du département), ainsi que le label de « ville d'art et d'histoire », l'ensemble étant réuni au sein d'un Site de Patrimoine Remarquable.
Ensuite, 5 communes présentent une concentration patrimoniale notable à l'image de Givet, Fumay, Revin, Rocroi et Mouzon.
Enfin, les secteurs plus ruraux comme les CC de la Thiérache, des Portes du Luxembourg au même du Sud d'Ardenne Métropole disposent de nombreux immeubles classés ou édifice labélisés, caractéristiques sur ce type de territoire.

Figure 5.68 ***Répartition des pôles de concentration patrimoniale***

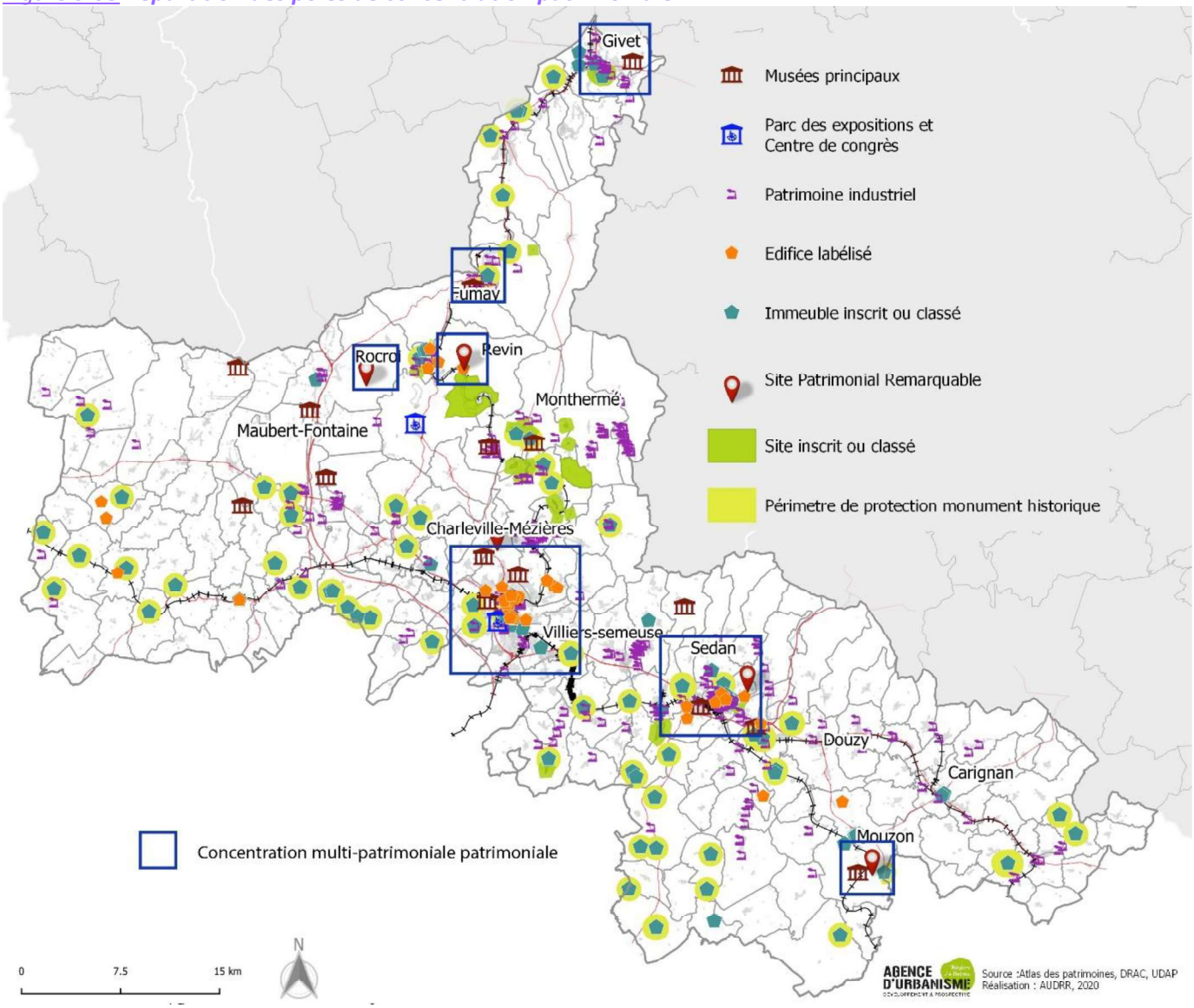

6.2 Une offre en hébergement touristique développée et diversifiée

Bien qu'étant distribuée sur l'ensemble du territoire, l'offre en hébergement marchand reste principalement **portée par les ECPI d'Ardenne Métropole et de Vallées et Plateau d'Ardenne**. En effet, on y recense 45% de l'offre en hôtels, campings, hébergements de groupe ou chez l'habitant.

Figure 5.69 ***L'offre d'hébergements par territoire en lits en 2018*** *(tableau et graphique)*

	Ardennes Métropole	Portes du Luxembourg	Ardennes Thiérache	Vallées et plateau d'Ardenne	Ardenne rives de Meuse
Hôtels	1 492	126	66	110	342
Campings	865	405	539	2 187	1 298
Hébergements de groupes	64	63	30	231	126
Hébergements chez l'habitant (1)	706	327	241	694	515
Total	3 107	921	876	3 260	2 281

(1) Sources : Relais Clévacances et Gites de France. Estimations réalisées par l'ADT par absence de retour des hébergements commercialisés sur les plateformes. CCI 08

Le pourcentage indiqué dans le tableau représente la part des EPCI du SCoT Nord comparé à la totalité des EPCI des Ardennes.

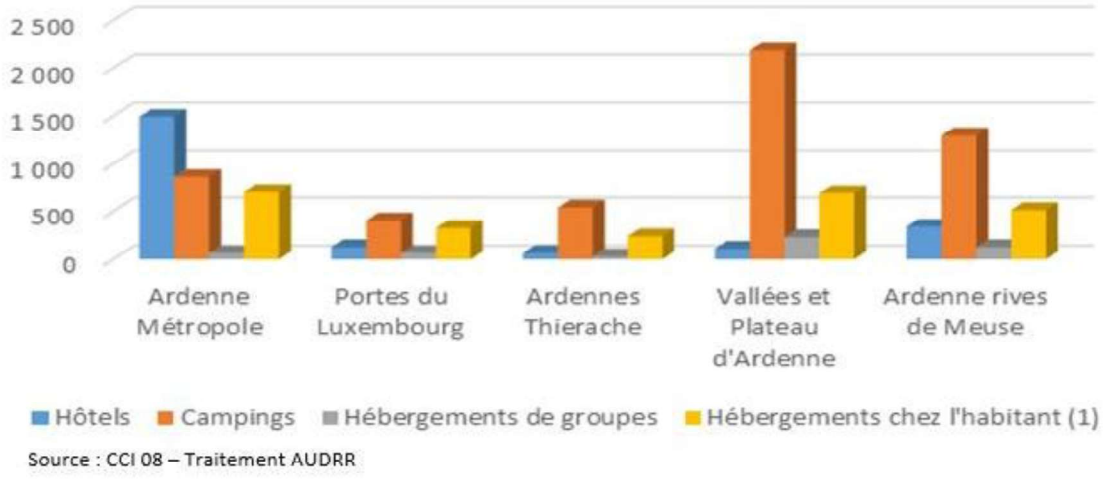

Source : CCI 08 – Traitement AUDRR

Dans le détail, l'offre en hébergement touristique présente des particularités spatiales au sein du territoire du SCoT. En effet, si celle-ci semble davantage portée par l'hôtellerie sur Ardenne Métropole (1 492 lits en hôtels sur 3107 lits), probablement en raison du caractère plus urbain de l'agglomération, elle est assez naturellement tournée vers le camping ou l'hébergement chez l'habitant sur les EPCI de Vallées et Plateau d'Ardenne et d'Ardenne Rives de Meuse, où la nature occupe une place plus importante. Les CC Ardennes Thiérache ou des Portes du Luxembourg disposent d'une offre en hébergement plus faible, où l'hébergement chez l'habitant occupe une place quasiment aussi importante que l'hôtellerie.
Enfin, l'hébergement de groupes reste sous représenté sur l'ensemble du territoire, hormis pour CC Vallées et Plateau d'Ardenne qui compte près de la moitié de l'offre du SCoT.

Une hôtellerie de « milieu de gamme » :

L'hébergement hôtelier du Nord ardennais est essentiellement représenté par les offres « milieu de gamme » et « gamme économique », portée en majorité par les intercommunalités d'Ardenne Métropole et la CC Vallées et Plateau d'Ardenne, comme évoqué plus tôt. Charleville-Mézières dispose de la capacité d'accueil la plus forte et relativement diversifiée. À noter d'ailleurs l'ouverture prochaine d'un hôtel 4 étoiles sur la place Ducale.
Sedan et Givet, puis Donchery et Signy-Le-Petit disposent d'une capacité d'accueil certes un peu plus faible, mais dans laquelle l'hôtellerie de luxe occupe une place privilégiée. Enfin, l'itinéraire Monthermé-Givet semble caractérisé par une offre plutôt « économique ».

Figure 5.70 ***Répartition des hôtels et de leur niveau de gamme en 2018***

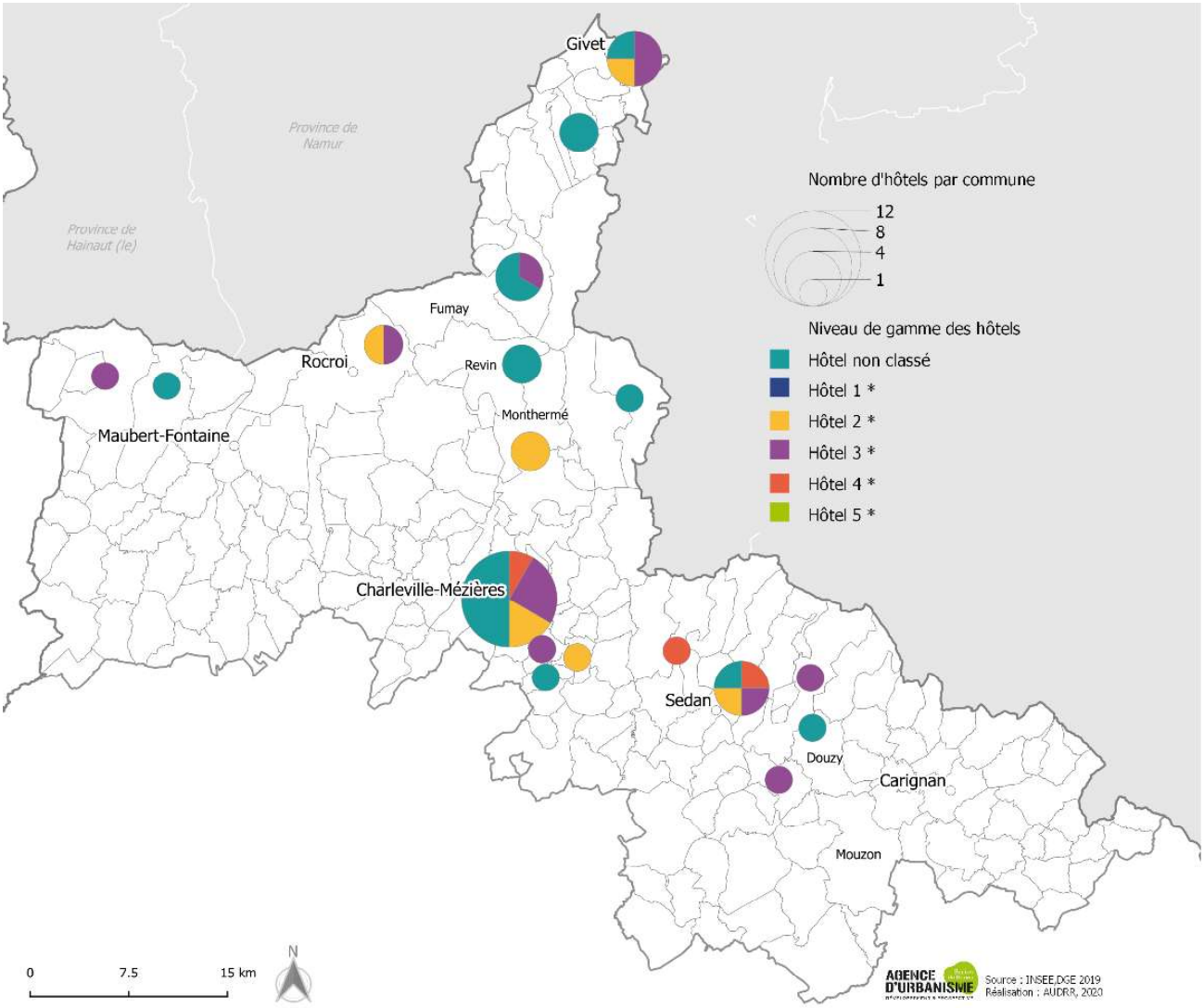

Un hébergement de plein air développé :

Sur les 36 campings recensés dans le département des Ardennes en 2018 (emplacements en plein air et habitation légère de loisirs confondues), 27 se trouvent sur le SCoT Nord Ardennes. Une aubaine puisque selon l'Agence de Développement Touristique du département (ADT), l'hôtellerie de plein air (campings) est en plein essor.

Comme le démontre la carte ci-dessous, les 19 campings et les 8 campings HLL (habitation légère de loisirs) sont répartis sur l'ensemble du territoire, à l'image de l'hôtellerie précédemment, à l'exception faite que les CC Vallées et Plateau d'Ardenne et Ardenne Rive de Meuse concentrent cette fois la majorité des équipements de ce type.

Figure 5.71 ***Répartition des campings et des principales aires de services pour camping-cars en 2018***

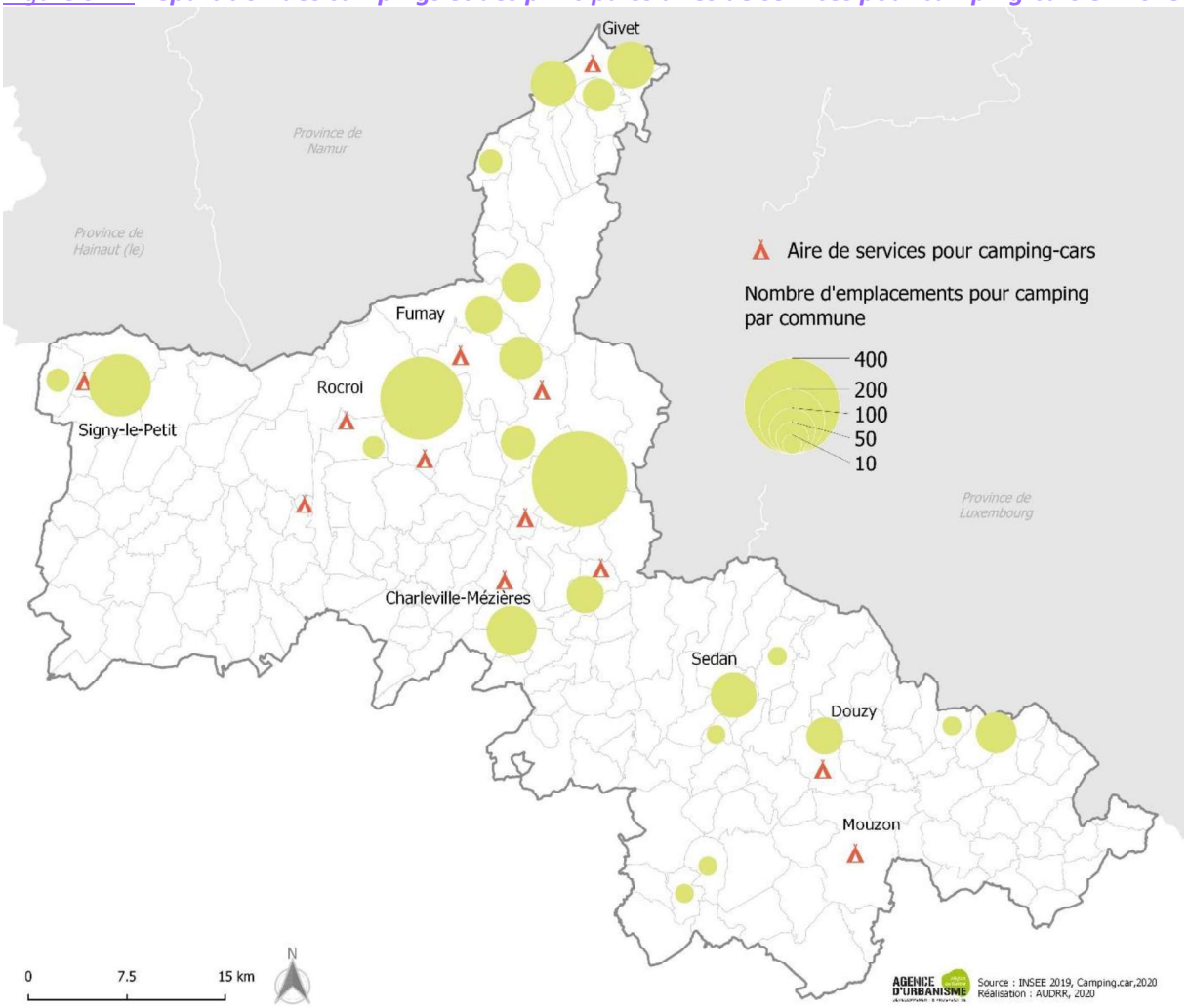

Zoom sur le phénomène du camping-carisme :

En parallèle, le plein-air connaît une mutation au travers du boom du camping-carisme. Les autocaravaniers peuvent être accueillis en camping, sur des aires autonomes (ne faisant pas partie d'une infrastructure d'hôtellerie) ou encore à demeure de particuliers. Dans le détail, l'ADT estime que le département des Ardennes compte en 2020 environ 42 sites équipés pour l'accueil des camping-caristes dont 9 présents dans les campings et 3 liés à des parkings du SCoT Nord, tous symbolisés sur la carte ci-dessus. Enfin, les camping-caristes étant aussi multi-itinérants, ils intéressent de fait les nouvelles formes de tourisme comme le vélotourisme par exemple.

6.3 Une offre de loisir importante

Le SCoT Nord Ardennes dispose d'une offre substantielle en sites de loisirs, répartie sur l'ensemble du territoire. S'il semble que cette offre ne soit pas concurrencée par le nombre de sites présents de l'autre côté de la frontière, certains d'entre eux, comme le château de Bouillon, attirent néanmoins de nombreux touristes. Le territoire dispose ainsi d'un potentiel qu'il paraît nécessaire de soutenir.

On recense 3 types de sites de loisirs sur le territoire du SCoT :

- Les sites nature, essentiellement présents le long de la Meuse, à proximité de points d'intérêt touristique et du patrimoine naturel, tels que la location de canoë-kayak à Vireux-Molhain par exemple ou TerrAltitude (activité d'accrobranche et de tyrolienne) à Fumay.
- Les nombreux sites animations touristiques, tels que le parc animalier de Charleville-Mézières, le parc d'attractions « Elfy Parc » ou les bases de loisirs à Les Mazures, Douzy et Signy-le-petit.
- Les sites attractions de loisirs liés au patrimoine, plus rares, situés à Montcornet, Rocroy ou Givet.

Figure 5.72 ***Etat des lieux des sites touristiques du SCoT Nord en 2020***

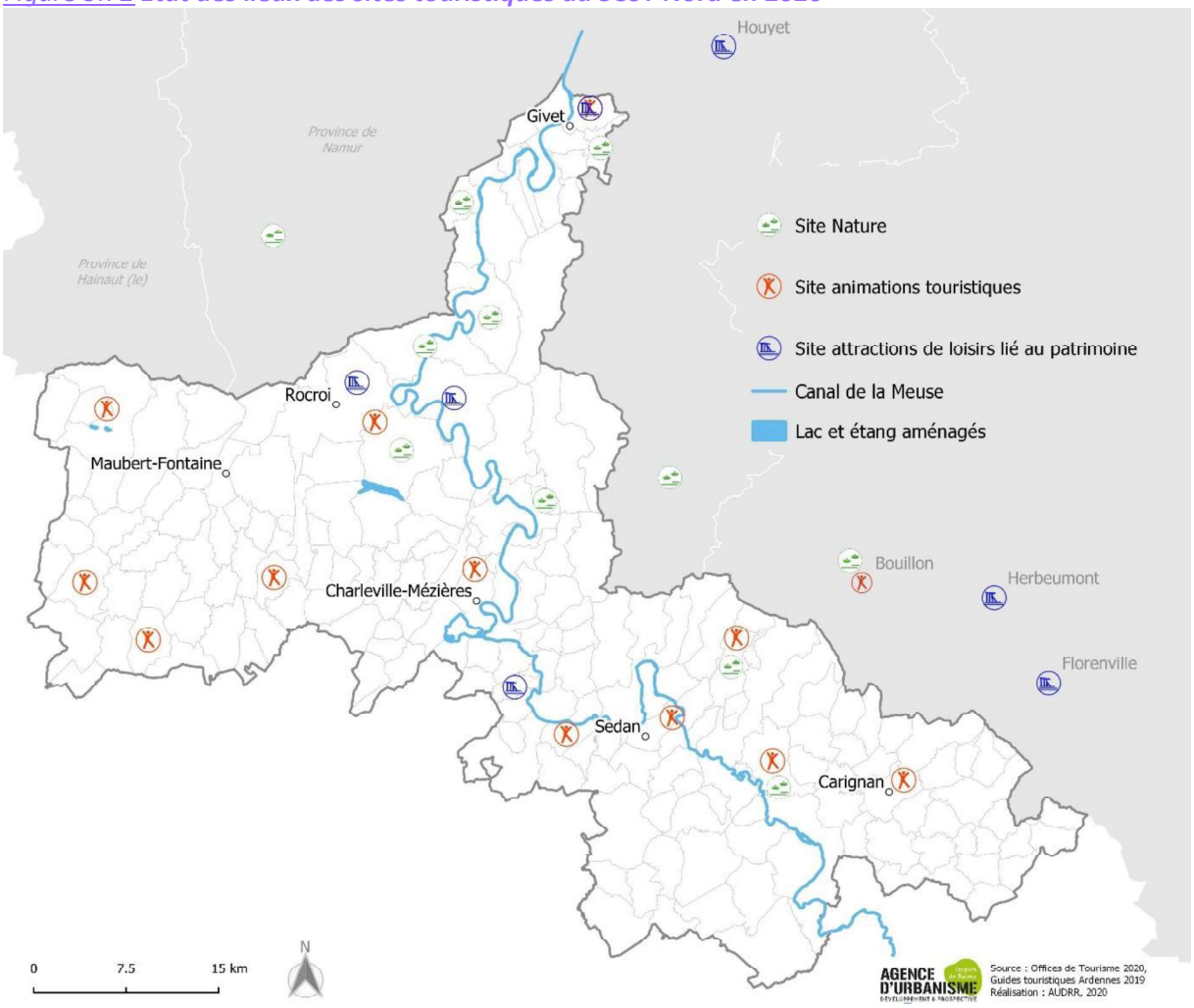

6.4 Une situation géographique privilégiée mais un potentiel touristique restant à exploiter

Le SCoT Nord Ardennes profite d'une situation géographique privilégiée. Situé entre 2 territoires très fréquentés par les touristes que sont l'espace viticole marnais au Sud et les Ardennes Belges au Nord-Est, il est doté d'un patrimoine historique, culturel et gastronomique remarquable. Disposant de nombreux sites naturels et d'un réseau fluvial développé, véritables marqueurs du territoire, il présente notamment les qualités nécessaires à l'accueil d'activités de type randonnées « PCF » (Pédestre, Cyclable, Fluvial), en pleine essor.

À ce jour, il apparaît que le territoire reste majoritairement fréquenté par des touristes français. Viennent ensuite les néerlandais privilégiant le camping, les belges et les britanniques préférant l'hébergement hôtelier.

On constate également que l'activité touristique côté Ardennes françaises reste visiblement en deçà des pays voisins frontaliers. En effet, l'étude réalisée par l'INSEE en 2018 intitulée « Un tourisme peu développé dans les Ardennes », révèle que **le dynamisme touristique est plus marqué au versant belge des Ardennes**. Les tendances observées sont les suivantes :

- La fréquentation de la clientèle étrangère est plus importante côté Belge puisqu'elle représente 37 % des nuitées dans les hôtels et 2/3 des réservations en campings, contre 22% pour les hôtels et 50% des campings français.
- Une offre en hébergements plus développée sur les provinces concernées du versant Belge, avec 7 fois plus d'hôtels et près de 5 fois plus de campings, mais sur un territoire plus vaste.

Bien que disposant d'une offre touristique assez développée et d'un fort potentiel dû aux spécificités géographiques, culturelles et patrimoniales locales évoquées plus tôt, la lisibilité de l'offre semble encore à ce jour faire défaut, au regard des nombreux acteurs du tourisme présent sur le vaste territoire du SCoT Nord Ardenne, et de la faible

transversalité des parcours et offres proposées entre les différents secteurs qui le composent. Un réel potentiel demeure, à condition de fédérer une offre touristique lisible à l'échelle de SCoT.

Figure 5.73 ***Les voies vertes et les axes fluviaux en 2018***

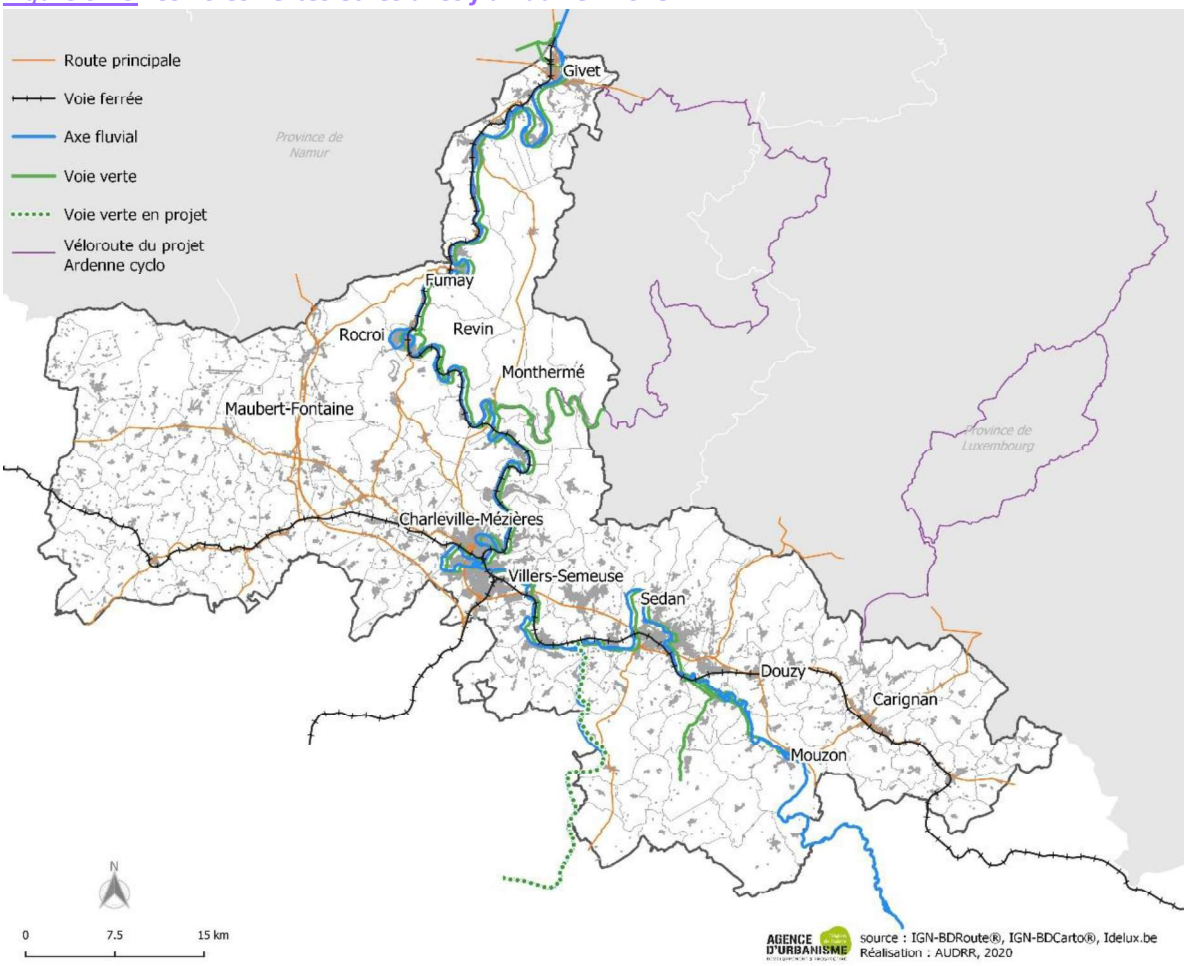

6.5 Un potentiel à exploiter autour des modes doux ?

Toutes les conditions (Voie verte, axe fluvial, services liés) sont réunies pour dynamiser et promouvoir le tourisme « nature » sur le territoire du SCoT Nord.
Comme le démontre la carte ci-dessus, celui-ci se prête naturellement aux promenades à pied, à vélo ou en bateau, puisqu'il profite d'un axe fluvial de 40km entre Givet et Sedan, aménagé par une voie verte (piétonne et cyclable) et équipé d'une 20^{aine} d'espaces d'accueils, de 14 ports de plaisance et de 6 haltes fluviales. L'itinéraire cyclable « La Meuse à Vélo » est labellisé EuroVelo (n°19) depuis le 8 mars 2019. Cette récente labellisation offre une visibilité supplémentaire à un tracé reconnu de niveau européen qui s'inscrit dans un parcours de 1100 km de Langres à Rotterdam. Il est principalement destiné aux longues distances et au tourisme.

En complément, des projets au plan transfrontalier et interdépartemental favorisant leur développement sont à l'œuvre, tels que le projet « Ardenne Cyclo » (projet INTERREG), le projet d'aménagement et de prolongation au Sud de la voie verte ainsi que l'adhésion depuis le mois de janvier 2020 de VNF (Voies Navigables de France) au collège des partenaires de Vélo & Territoires. **Ces démarches complémentaires témoignent du potentiel du territoire en matière de tourisme d'itinérance en modes doux, et contribuent à façonner une identité « nature », convenant à l'ensemble du SCoT Nord, et de plus en plus prisée.**
Enfin, le développement d'un itinéraire navigable suppose le déploiement et la poursuite d'une stratégie d'accès et de mise en valeur du fleuve compatible avec ses enjeux environnementaux, ainsi qu'une stratégie d'aménagement de ses berges dans ses traversées urbaines. En outre, dans le cadre de la promotion de l'attractivité du tourisme nature (PCF), il est possible de développer ou d'harmoniser une communication basée sur une signalétique locale, complétée de dispositifs d'informations (locaux et frontaliers).

Figure 5.74 ***Les modes doux en 2020***

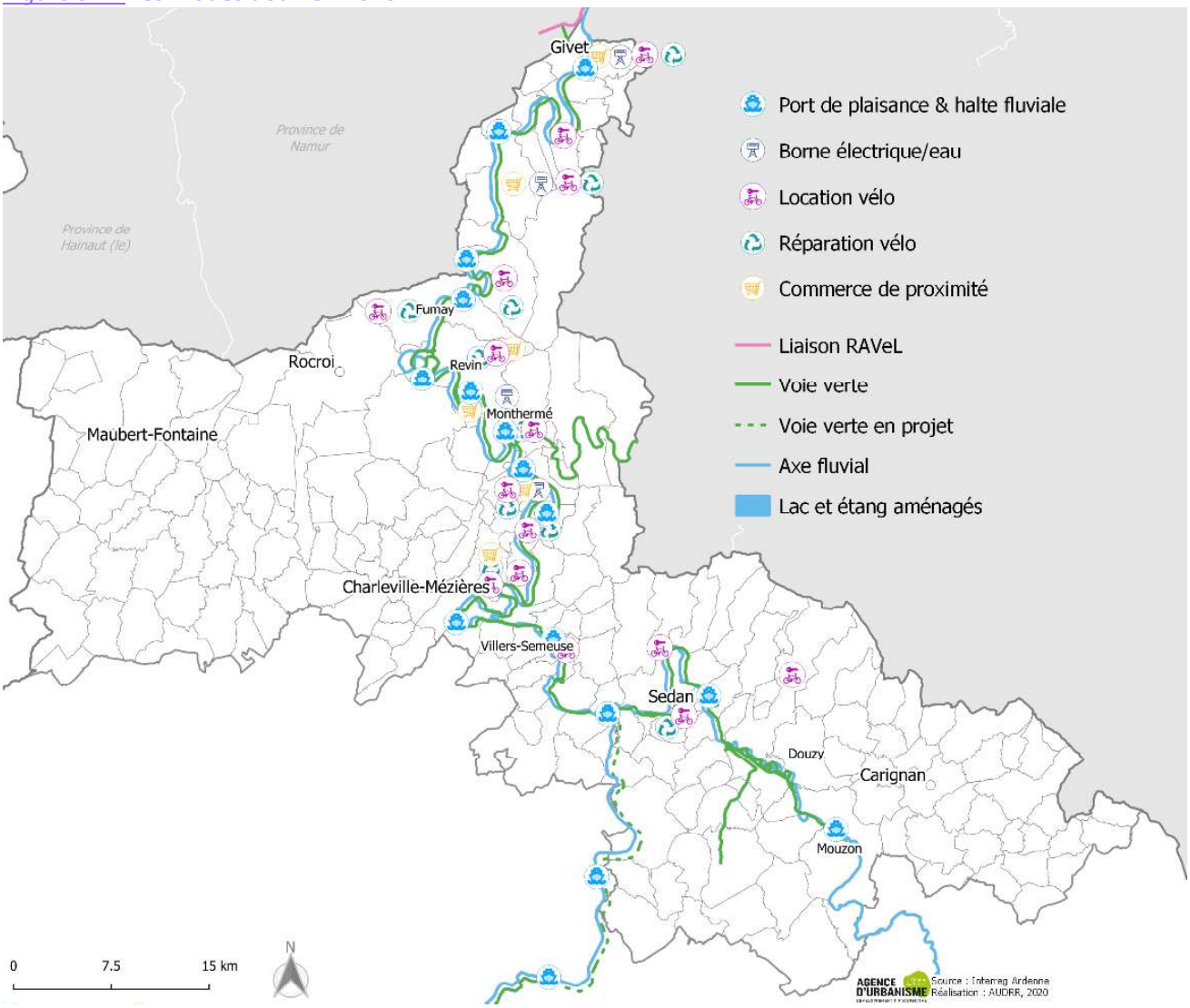

Un complément de l'offre de service à destination des cyclotouristes en cours

En complément des itinéraires, offrir des équipements et services à destination des cyclistes contribue à l'attractivité du territoire vis-à-vis de ce public. Le label « accueil vélo », développé par France Vélo Tourisme garanti une qualité de service pour les cyclistes. Les sites (loisirs, office de tourisme, réparateurs, loueurs, restauration, hébergement) doivent être situés à moins de 5km d'un itinéraire inscrit à un schéma cyclable régional ou national. Dans le SCoT, seule l'EuroVelo 19 « la Meuse à Vélo » est éligible, avec une majorité de l'offre labellisée en hébergement et loueurs, comme le montre la carte ci-dessus.

Parallèlement, certains aménagements de services à destination des cyclistes sont en cours de réalisation. C'est le cas notamment sur le périmètre d'Ardenne Rive de Meuse qui, avec le Parc Naturel Régional et des financements européens, prévoit un fond pour aider les communes dans leurs aménagements. Ainsi des projets à Fumay, Revin, Givet et Vireux-Wallerand ont déjà été engagés avec l'installations de bornes de recharges de vélos électriques, de stations de réparation et de commodités. Le développement de cette offre de service, selon un maillage cohérent et une lisibilité tout au long de l'itinéraire peut contribuer à l'attractivité du territoire pour les cyclotouristes.

7 ZOOM SUR LES RELATIONS AVEC LA BELGIQUE

7.1 Des pôles belges d'ampleur à proximité

Figure 5.75 ***Accessibilité des principales communes belges voisines en 2020***

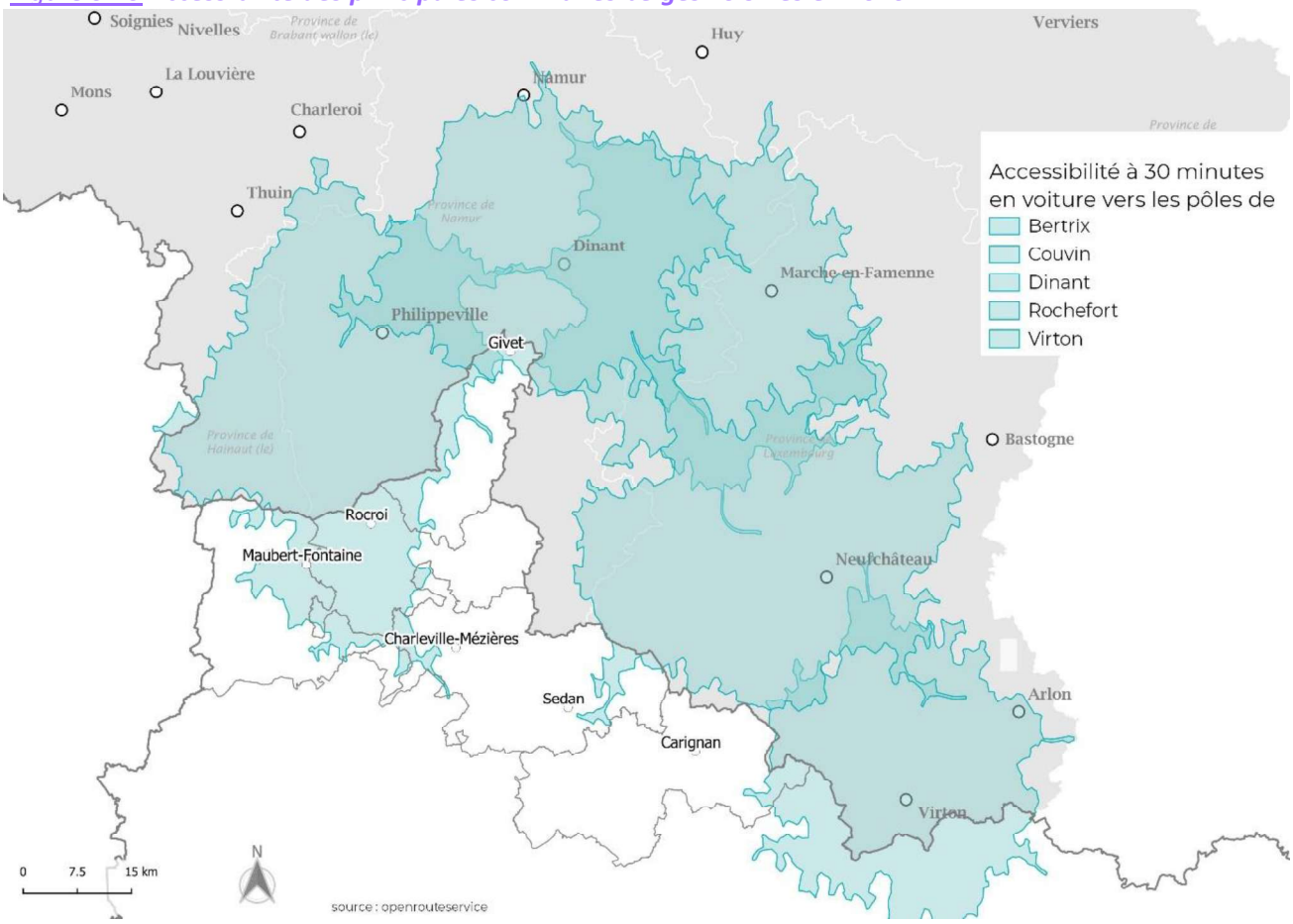

Le SCoT partage 120 km de frontières avec la Belgique, le lien avec ce pays et ses équipements est particulièrement fort autour de la pointe de Givet, longue de 25km et large de 10 km.

La partie frontalière du SCoT située en Belgique est une des moins denses de ce pays. De nombreuses communes ont moins de 100 habitants au km^2 en 2020 selon l'Autorité Statistique de la Région wallonne contre 374 au niveau national.
Ce taux est semblable à la partie française, notamment dans la pointe de Givet où il est de 100 habitants/km^2 mais où la répartition est plus homogène.
Les communes de Philippeville, Dinant, Rochefort et Virton, peuplées de plus de 10 000 habitants chacune, sont accessibles à moins de 30 mn de la pointe de Givet et de la Thiérache. Au vu de la configuration territoriale, ces pôles locaux peuvent servir de relais pour pallier l'absence de certains équipements en France, notamment commerciaux.

Un nouvel axe routier qui modifie les usages ?
Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les changements, l'ouverture fin 2019 de l'itinéraire européen E420 peut faire évoluer les pratiques des habitants du territoire. Il permet de relier Charleville-Mézières et Charleroi plus rapidement. Pour des trajets plus longs, Reims et Bruxelles sont également accessible en un temps similaire. Ainsi, l'ensemble des zones situées à proximité de cet axe peuvent bénéficier de pôles d'équipements qui deviennent équidistant et plus accessibles. C'est le cas pour les secteurs de Revin côté français et de l'arrondissement entre Sambre et Meuse côté belge, dont la commune principale est Philippeville. La Thiérache bénéficie également d'une réduction des temps de parcours à destination des principales localités voisines. Cet axe peut encore être valorisé conjointement par les structures belges et françaises concernés dans le cadre d'une perspective d'amélioration de l'accès aux différents équipements.

7.2 Des équipements spécifiques complémentaires

Certains équipements d'envergure supérieure sont disponibles dans un périmètre plus large, à moins d'1h. C'est le cas notamment à Namur (110 000 habitants) et surtout Charleroi, 3ème ville la plus peuplée de Belgique avec 200 000 habitants et certains pôles commerciaux attractifs.

Notamment pour les déplacements

Charleroi dispose également **d'un aéroport** accueillant 8 million de voyageurs par an et desservant 115 destinations.
Le plan stratégique « Essaimage » développé sur le territoire entre Sambre et Meuse (Belgique) doit permettre de développer ce territoire, en lien avec les zones frontalières ardennaises. Dans le cadre de ce projet, la coopération déjà en place entre l'aéroport de Charleroi et les aérodromes ardennais peut être renforcée. Cela doit permettre de favoriser les synergies, en s'appuyant sur les spécificités de chaque structure. Ainsi l'offre de loisirs et d'affaire peut s'effectuée côté français alors que l'aéroport belge permet de pallier l'absence d'offre de transport aérien grand public dans le SCoT nord ardennais. Une coopération est actuellement en place, notamment pour la formation de pilotes et l'acheminement de voyageurs depuis la France.
Concernant l'offre ferrée, c'est en France que se trouvent les lignes TGV les plus proches de certains secteurs belges. En effet, dans ce pays, seules les gares de Bruxelles, Anvers et Liège peuvent accueillir des TGV.
Ainsi, les gares TGV de Sedan et Charleville-Mézières sont relativement proches de certaines provinces belges frontalières. Cela permet notamment un accès plus rapide à Paris que via les gares TGV belges.

Une offre éducative belge attractive pour certains secteurs frontaliers

En 2017, selon l'Insee, 726 élèves et étudiants étaient scolarisé à l'étranger, en grande majorité en Belgique. Cela représente 1,7% de l'ensemble des élèves du SCoT. Localement, les flux les plus conséquents concernent Ardenne Rive de Meuse avec 271 personnes et les Portes du Luxembourg avec 210 étudiants. Cela représente pour ces deux EPCI 5% de l'ensemble des élèves.
Concernant la destination, les flux les plus importants sont à destination de Beauraing, située à proximité de Givet et accueillant 109 élèves français, tous issus du périmètre d'Ardenne Rive de Meuse. Chimay est la deuxième ville de destination avec 75 élèves transfrontaliers issus exclusivement des communes de Brognon, La Neuville aux Joutes et Regniowez situées en Thiérache et dont 55 avait entre 11 et 18 ans.
Plus de 75 % des élèves transfrontaliers ont plus de 11 ans et 1/3 sont même des majeurs de moins de 24 ans. **L'offre complète de formation dispensée en Belgique semble donc pouvoir répondre à un besoin local complémentaire**. À noter que le Campus Sud Ardenne évoqué plus haut n'était pas ouvert lorsque ces données ont été constituées.

Figure 5.76 ***6 communes avec plus de 30 étudiants transfrontaliers en 2017***

Commune de résidence	Nombre d'élèves dans la commune	Nombre d'élèves étudiant en Belgique	Part d'élèves transfrontaliers	Commune principale de destination en Belgique
Regniowez	121	91	75%	Chimay : 45 élèves
Givet	1324	75	6%	Beauraing : 34
Carignan	605	45	7%	Libramont : 20 Virton : 20
Fromelennes	213	41	19%	Beauraing : 20
Rancennes	165	40	24%	Beauraing : 30
Vireux-Molhain	244	36	15%	Dinant : 35

Source : INSEE 2017, Traitement AUDRR

AGENCE D'URBANISME

Localement, les flux d'écoliers peuvent être conséquents puisque dans 6 communes, plus de 30 étudiants sont scolarisés en Belgique. Cela représente parfois ¾ des élèves, comme c'est le cas notamment à Regniowez.

A noter que 75 % des élèves habitant à Carignan sont majeurs. Cette proportion est de plus de 50 % à Givet.

7.3 Une stratégie de coopération en construction

Pour accompagner les travailleurs frontaliers, le Pacte Ardenne prévoit la création d'un point d'information transfrontalier (fiche action 118) mis en œuvre par l'Association Frontaliers Grand Est. Cette structure doit permettre d'offrir une lisibilité aux citoyens sur les services et démarches accessibles dans chaque pays.

Parallèlement, plusieurs programmes de coopération sont également développés entre les structures belges, françaises et luxembourgeoises, dans différents domaines, afin de renforcer la cohésion transfrontalière.

Un programme européen de coopération

Le programme Interreg *France-Wallonie-Vlaanderen* a été mis en œuvre sur la période 2014-2020 entre les Hauts-de-France et le Grand-Est côté français ainsi que la Wallonie et la Flandre occidentale et orientale en Belgique. 230 projets d'ampleur différentes ont été sélectionnés et mis en place pour renforcer la coopération transfrontalière.
C'est le cas par exemple du **Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) *Destination Ardenne*** permettant la mise en réseau des sites touristiques à proximité de la frontière. L'objectif est d'améliorer l'attractivité globale du territoire et de renforcer le réseau transfrontalier. Cela renforce des liens déjà existant entre des structures culturelles de chaque côté de la frontière. C'est le cas notamment pour les citadelles de Givet et de Namur qui coopèrent sur certains projets comme des spectacles mutualisés. On peut également citer les routes transfrontalières, à l'image de la route de l'Ardoise qui relie 6 sites français et belges entre Rimogne et Haut-Martelange dans un parcours commun.

Concernant les équipements à destination des actifs du SCoT Nord ardennais, **des programmes d'amélioration d'accès aux services de santé sont mis en œuvre**, en complément du dispositif ZOAST décrit précédemment.
Ainsi, l'un deux, le projet MOSAN, propose de renforcer la mise en réseau et l'offre de service en matière sanitaire, en s'appuyant notamment sur la structure du CHU de Namur.
Parallèlement, une coordination est mise en place entre les acteurs ouvrant dans le domaine de la santé mentale de chaque côté de la frontière. Cela permet d'échanger sur les méthodes, les besoins en formation et de créer des diagnostics croisés et des actions communes.
Concernant la formation, certains secteurs identifiés comme ayant un potentiel de développement sont ciblés. Il s'agit principalement des domaines de l'économie verte, la rénovation et le numérique.
Il s'agit de former des professionnels via la coopération entre centres de formations et de favoriser la mobilité des apprenants et des actifs tout en offrant une reconnaissance des cursus suivis**.**
Des programmes d'insertion transfrontalière sont également à l'œuvre. Ainsi le projet « estime » du programme Interreg vise à développer l'accès à l'emploi notamment via des plans de formations transfrontaliers.
Parallèlement une école du numérique à été mise en place à Fourmies avec pour objectif de former des élèves belges et français aux métiers du numérique tout en développant l'écosystème transfrontalier (entreprises, formation).

La construction d'une stratégie de l'Ardenne transfrontalière

Une mission menée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et IDELUX en lien avec de nombreux acteurs s'est déroulée en 2019 et 2020 pour préfigurer une stratégie de l'Ardenne Transfrontalière.
Un diagnostic a permis de faire émerger des préconisations, notamment en vue du programme Interreg à venir pour la période 2021-2027. Ainsi, concernant les équipements, une coordination et un renforcement de l'offre en formation professionnelle, en offre de soins et le développement de polarités économique semble préconisé, avec des moyens qui restent à définir. En complément, une réflexion sur les modes de transports transfrontaliers, permettant l'accès à ces services semble essentielle.

8 REPONDRE AUX DEFIS DU NUMERIQUE :

8.1 Une bonne couverture numérique

L'accès au numérique fait partie des conditions permettant de réduire les distances tout en maintenant l'activité sur l'ensemble du territoire.

Figure 5.76 ***Couverture 4G en 2020***

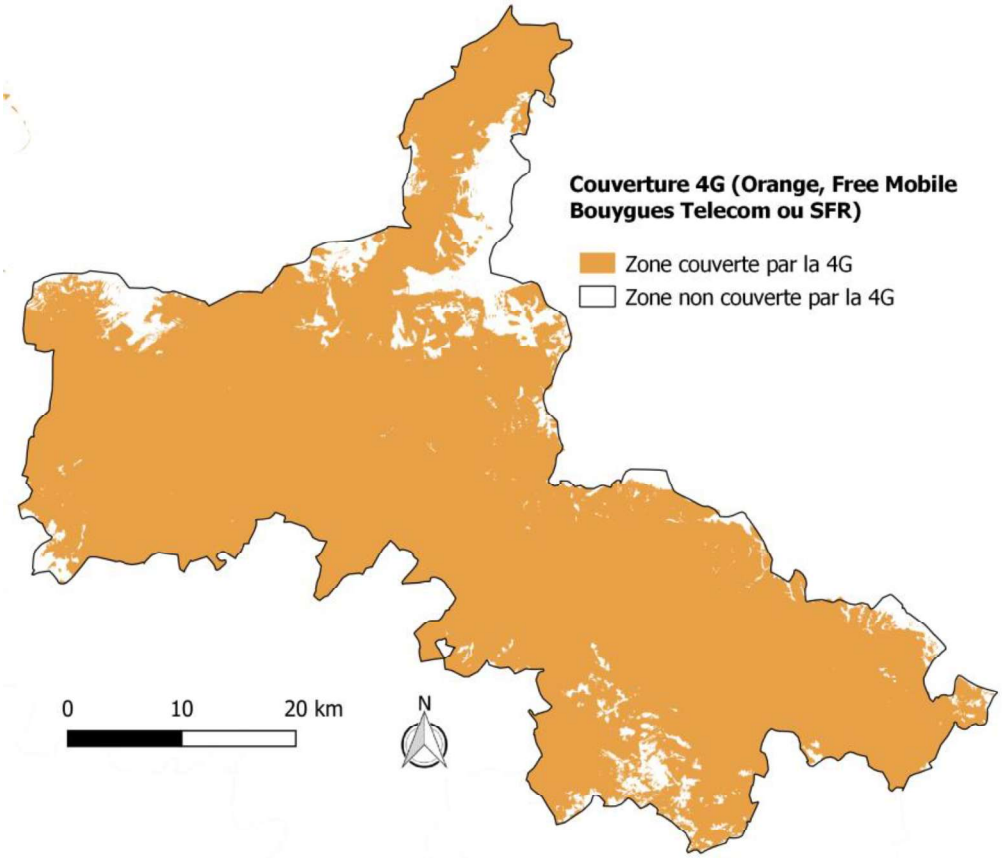

Hormis quelques zones blanches principalement situées dans les zones boisées, le territoire est en très grande majorité couvert par la 4G : les communes couvertes regroupent la quasi-totalité des emplois.

Figure 5.77 ***Couverture fibre optique en 2019*** *(part des locaux raccordables)*

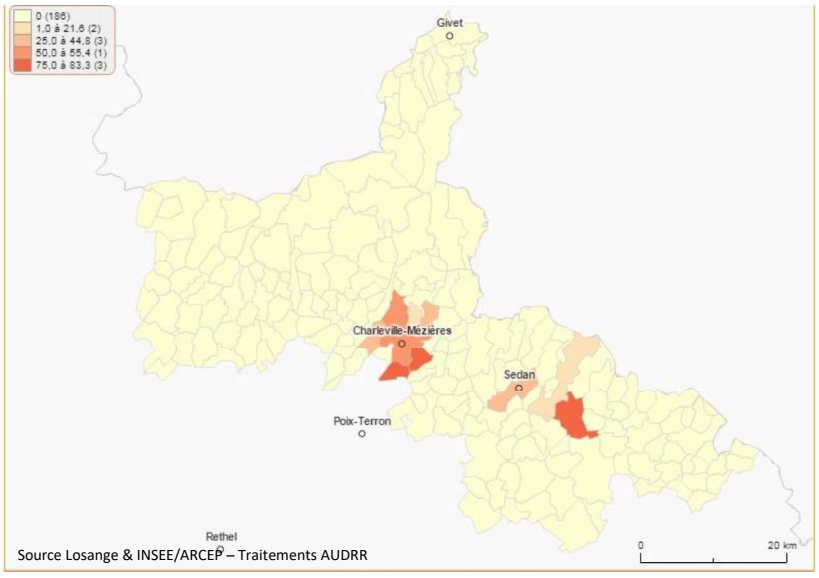

Source Losange & INSEE/ARCEP – Traitements AUDRR

En Juin 2019, seules neuf communes bénéficiaient d'un raccordement à la fibre optique selon l'ARCEP.
Pour trois d'entre elles, plus des trois quarts des locaux (logements et locaux à usage professionnel) sont raccordables : Douzy, Francheville et Villers-Semeuse.

Charleville-Mézières affiche un taux de raccordement de 55,4%, devançant Sedan (44,8%), Warcq (30,5%), Aiglemont (26,4%) et Montcy Notre Dame (21,6%). Enfin, Bazeilles ferme la marche avec un taux de 6,1%.
D'ici février 2023, les 183 communes du SCoT Nord relevant du raccordement par Losange bénéficieront de la fibre optique. Ces communes

sont celles qui ne relèvent pas de l'investissement privé ou n'ayant pas encore de réseau qualifié Très Haut Débit.

Plus précisément, 40,7% de la population et 45,2% des emplois des communes relevant de Losange devraient être couverts d'ici août 2020, ces taux passant respectivement à 70,2% et 75,8% à fin août 2021 et 92,6% et 93,8% à fin août 2022.

Figure 5.78 ***Le déploiement de la fibre optique***

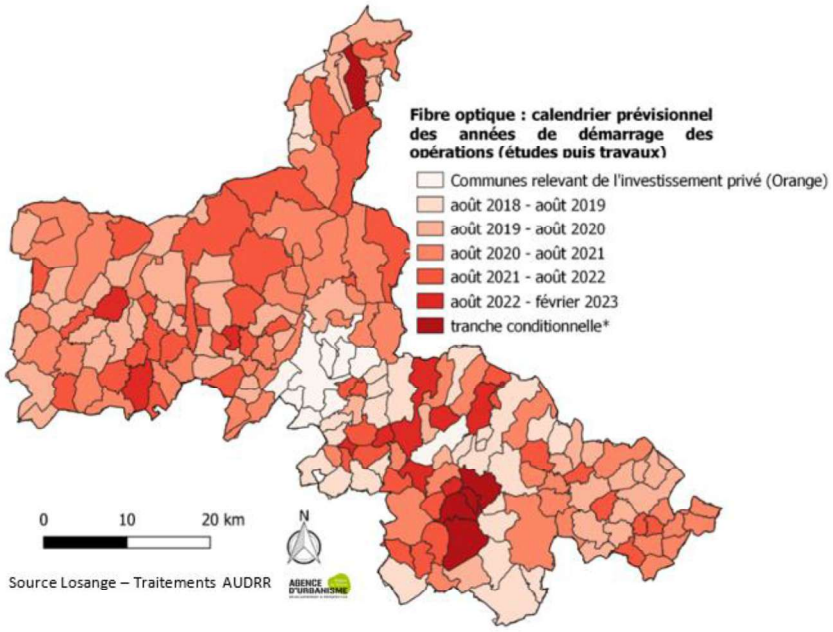

Figure 5.79 ***Calendrier prévisionnel de déploiement de la fibre optique***

Calendrier prévisionnel des années de démarrage opérations	Population 2016	Couverture cumulée	Emplois 2016	Couverture cumulée
août 2018 - août 2019	19 321	15,9%	6 544	20,1%
août 2019 - août 2020	29 972	40,7%	8 210	45,2%
août 2020 - août 2021	35 740	70,2%	9 988	75,8%
août 2021 - août 2022	27 180	92,6%	5 857	93,8%
août 2022 - février 2023	8 997	100,0%	2 022	100,0%
Total	**121 210**		**32 620**	

Source : Losange – Traitement AUDRR

8.2 Les nouveaux modes de travail : les Tiers Lieux

Si le déploiement du réseau n'est pas du ressort du SCoT, les implications qui découlent peuvent avoir un impact réel sur l'organisation territoriale. Cela se traduit notamment par une offre de services mutualisés à destination des entreprises et habitants, comme le sont les Tiers-Lieux qui permettent :

- *de faciliter localement la vie des entreprises en mutualisant des ressources,*
- *à des actifs (salariés ou indépendants) de travailler proche de leur lieu de vie en offrant des conditions de travail optimum,*
- *De réduire les obligations de déplacements.*

La présence de cette offre sur le territoire permet à certains habitants de travailler proche de leur lieu de vie. Cela limite les obligations de déplacements ainsi que leur longueur et participe au maintien de l'activité dans certaines communes, notamment les plus éloignées des pôles d'emplois.

Ils répondent également à de nouvelles formes de travail de même qu'aux évolutions des modes de vie. De nombreuses ouvertures sont récentes, ne permettant pas une analyse sur l'utilisation de ses espaces. Par ailleurs, les modalités et services disponibles varient selon les Tiers-lieux, certains offrants également des antennes de services publics. Si les premières ouvertures concernaient les plus grosses communes, cela se diffuse dans des plus petites localités, permettant d'offrir ce service à proximité de la majeure partie des habitants.

Des projets sont à l'étude sur de nouvelles communes, leur concrétisation permettrait éventuellement de couvrir les zones qui restent actuellement isolées.

Figure 5.80 ***Répartition des tiers lieux en 2023***

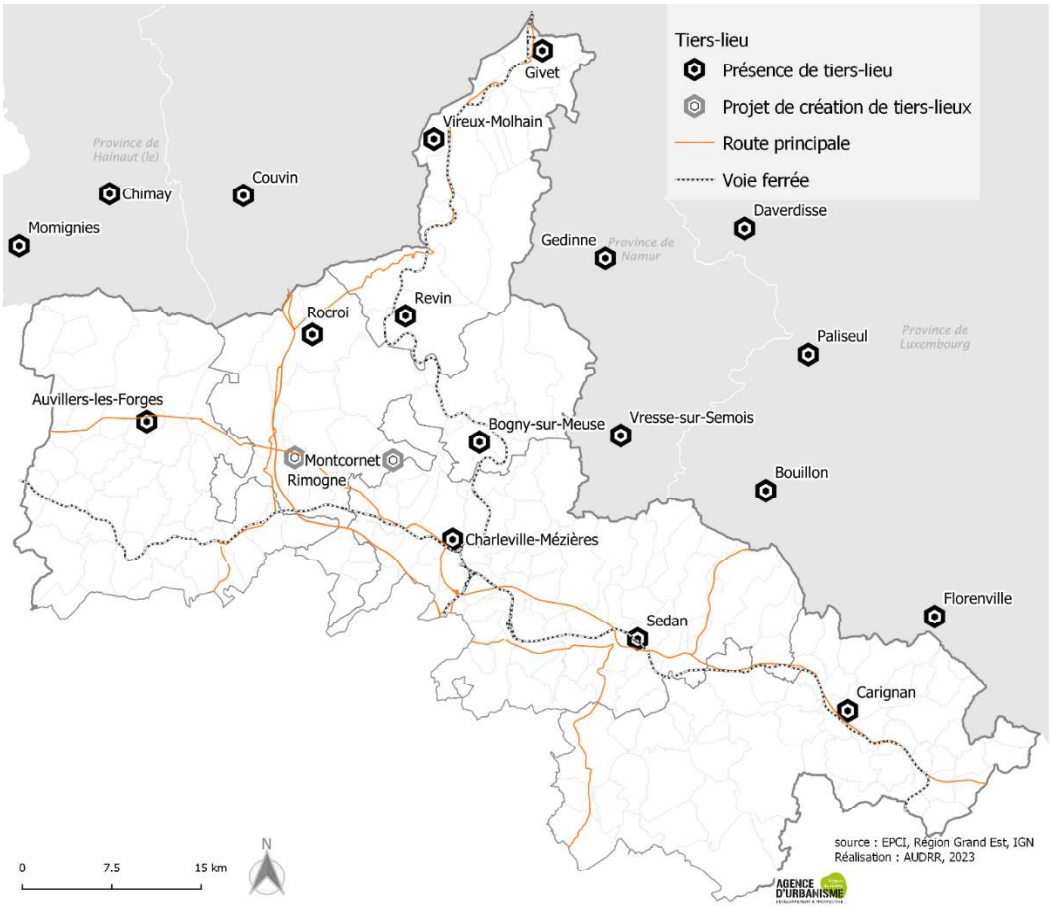

Vers une mise en réseau des Tiers-lieux

La Région Grand Est « labellise » certains Tiers-lieux qui en font la demande. Ils doivent répondre à certains critères en offrant des conditions matérielles confortables et des services variés, avec des objectifs de développement. Parallèlement, une mise en réseau des Tiers-lieux labellisés est facilitée, via un recensement et une communauté d'échange. En 2023, les lieux de Revin et Charleville-Mézières sont labellisés tandis que celui d'Auvillers-les-Forges étant en cours d'agrément. Cela ne signifie pas nécessairement que les autres lieux sont dépourvus des critères requis, la démarche étant volontaire.

Une volonté de mutualisation transfrontalière

Une mutualisation des ressources est prévue dans le cadre du dépôt d'un projet INTERREG baptisé « Hacktiv'Ardenne ». 5 Tiers lieux d'activité seraient mis en réseau afin de favoriser la mobilité et l'emploi sur le territoire transfrontalier. Sont ainsi concernés « La Ferme » à Chimay et « Coworking E420 » à Mariembourg côté Belgique ainsi que 3 lieux de Charleville-Mézières (Pépinière Val de Vence, Rimbaud'tech et la Maison de étudiants du Campus).

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud'Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

SCoT Nord-Ardennes

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 1 – DIAGNOSTIC

PARTIE 6

PAYSAGES ET PATRIMOINES

Les enjeux en matière de préservation des paysages et du patrimoine architectural

Table des matières

1. 4 entités paysagères 4

1.1. Le plateau de l'Ardenne 5

1.1.1. Ses caractéristiques paysagères 5

1.1.2. Sa géologie 7

1.1.3. Son patrimoine et son potentiel économique et touristique 7

1.2. La Dépression pré-ardennaise 9

1.2.1. Ses caractéristiques paysagères 9

1.2.2. Sa géologie 10

1.2.3. Son patrimoine et son potentiel touristique 10

1.3. Les Crêtes pré-ardennaise ou Crêtes centrales 11

1.3.1. Ses caractéristiques paysagères 11

1.3.2. Sa géologie 12

1.3.3. Son patrimoine architectural et son potentiel touristique 12

1.4. La Thiérache 13

1.4.1. Ses caractéristiques paysagères 13

1.4.2. La géologie 14

1.4.3. Son patrimoine et son potentiel touristique 15

2. Patrimoine & Culture, vecteur d'identité du territoire 16

2.1. La grande richesse d'un patrimoine à la fois urbain et rural 16

2.1.1. Un patrimoine historique d'envergure internationale centré sur les 2 villes majeures 16

2.1.2. Un patrimoine industriel encore peu exploité 17

2.1.3. Un patrimoine exceptionnel de châteaux et de maisons fortes 17

2.1.4. Le patrimoine religieux de forme très variée et les églises fortifiées 19

2.1.5. Un patrimoine militaire et mémoriel de dimension majeure 19

2.1.6. Un patrimoine rural et vernaculaire, lié à l'identité et à l'histoire des villages 20

2.1.7. La présence d'un patrimoine moderne tourné vers l'avenir 20

2.1.8. Le patrimoine naturel et les jardins remarquables en ville 21

2.1.9. Un patrimoine fluvial important 22

2.2. Le patrimoine protégé ou labellisé : un patrimoine reconnu et bien réparti sur le territoire 22

Un large éventail d'édifices et de sites protégés 23

2.3. Les sites de patrimoine remarquable : une protection du patrimoine architectural et urbain 24

2.4. Lancement de la démarche de candidature à l'inscription au patrimoine mondial du patrimoine fortifié nord-ardennais 26

1. 4 ENTITES PAYSAGERES

Une variété et une richesse de paysages

Le territoire Ardennais présente une grande diversité et une grande richesse de paysages, parfois contrastés. Cependant ils ne sont pas toujours valorisés, connus et reconnus.

Ces paysages constituant de fait le socle de l'aménagement passé et à venir du territoire, façonnés par l'influence entropique et tournés vers l'avenir, leur perception et leur appréciation se matérialisent concrètement dans le quotidien, aussi bien pour les habitants des lieux que pour ceux qui les découvrent.

Cette analyse vise à **qualifier les paysages, mesurer leurs atouts et leurs sensibilités** dans le but d'objectiver et de caractériser le cadre de vie offert aux habitants, support de développement tourisme ou économique en général.

Si à travers les paysages, ce sont des enjeux sociaux (cadre de vie, traitement des entrées de villes) et économiques (tourisme, entreprise) qui se jouent, les enjeux culturel et patrimonial restent prégnants. **Intervenir sur le paysage, c'est donc s'inscrire dans le temps et dans l'histoire.**

L'approche ici utilisée n'a donc pas vocation à se substituer aux approches locales réalisées par les collectivités, notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques locales d'urbanisme et n'a en aucun cas vocation à se substituer ou à compléter les objectifs ou orientations du Projet d'Aménagement Stratégique ou du Document d'Orientation et d'Objectifs.

Les paysages des Ardennes se répartissent et se différencient en 8 unités paysagères. Le SCoT Nord Ardennes est composé de 4 d'entre elles :

- **Le plateau de l'Ardenne** et ses milieux naturels à préserver,
- **La dépression pré-ardennaise** où la place de l'eau est prépondérante,
- **Les crêtes pré-ardennaise**, entre prairies, parcelles cultivées et collines boisées à valoriser.
- **La Thiérache** et ses paysages bucoliques avec des vallons pâturés et arborés.

L'identification et l'analyse de ces unités paysagères permet de comprendre la diversité et la richesse des atouts que possède le territoire.

Figure 6.1 ***Les unités paysagère du SCoT***

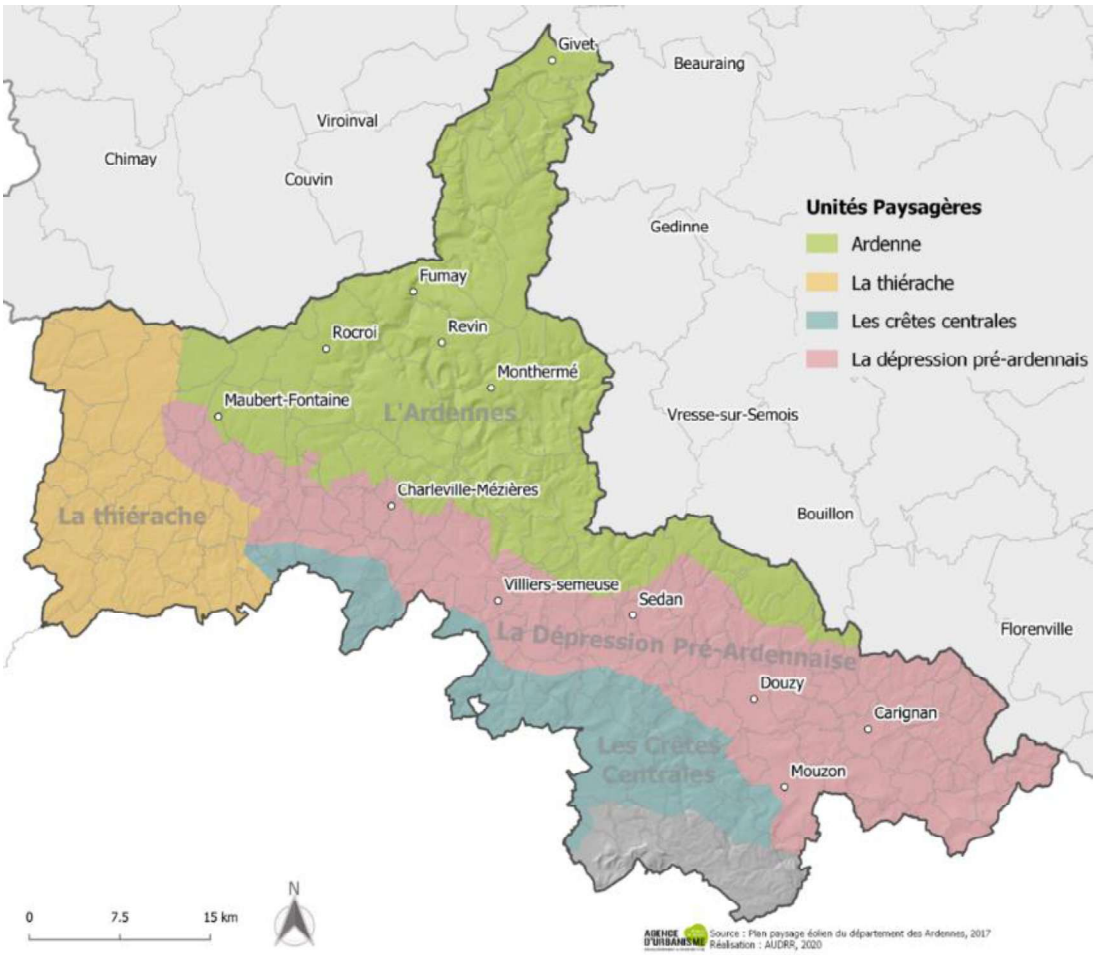

1.1. Le plateau de l'Ardenne

1.1.1. Ses caractéristiques paysagères

Un paysage au caractère montagneux

Cette entité paysagère est marquée par le passage de la Meuse, la Semoy et la vallée des vieilles Forges. L'Ardenne est certes un plateau, mais elle est profondément entaillée par ces cours d'eau, qui y dessinent des boucles serrées, façonnent le paysage et concentrent activités et habitat. Les deux rivières forment ainsi les accidents topographiques les plus spectaculaires et les plus célèbres du département.

Figure 6.2 ***Coupe topographique du Plateau de l'Ardenne (AUDRR 2020)***

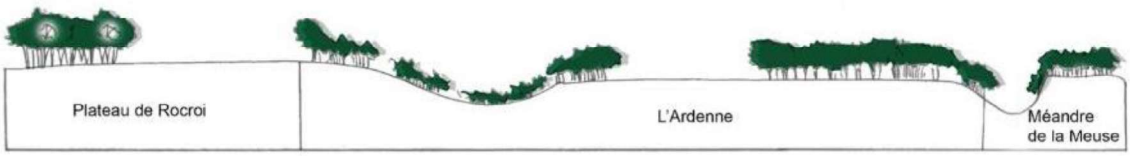

Ces paysages se distinguent aussi par la présence dominante de la **forêt**. Elle couvre **70 % du plateau de l'Ardenne** (67 000 ha sur les 99 000 du massif) et donne des impressions de hauteur et de caractère montagneux dont le sommet le plus élevé atteint 500 m.

La forte présence de la forêt rend précieuse les quelques ouvertures sur le plateau. En effet, **ces ouvertures sur le paysage ardennais sont importantes mais parfois menacées par l'urbanisation, la progression de la forêt et le recul du pâturage**.

Cette entité paysagère revêt un caractère singulier, qui repose sur les séquences de façades fluviales orientées vers l'eau le long des bords de Meuse et de la Semoy dans les villes et les villages traversés, comme à Monthermé, Revin, Haybes ou encore Fumay.



Figure 6.4 ***Méandre de Meuse à Monthermé*** *(source Audrr)*

Figure 6.3 ***Zoom sur l'entité***

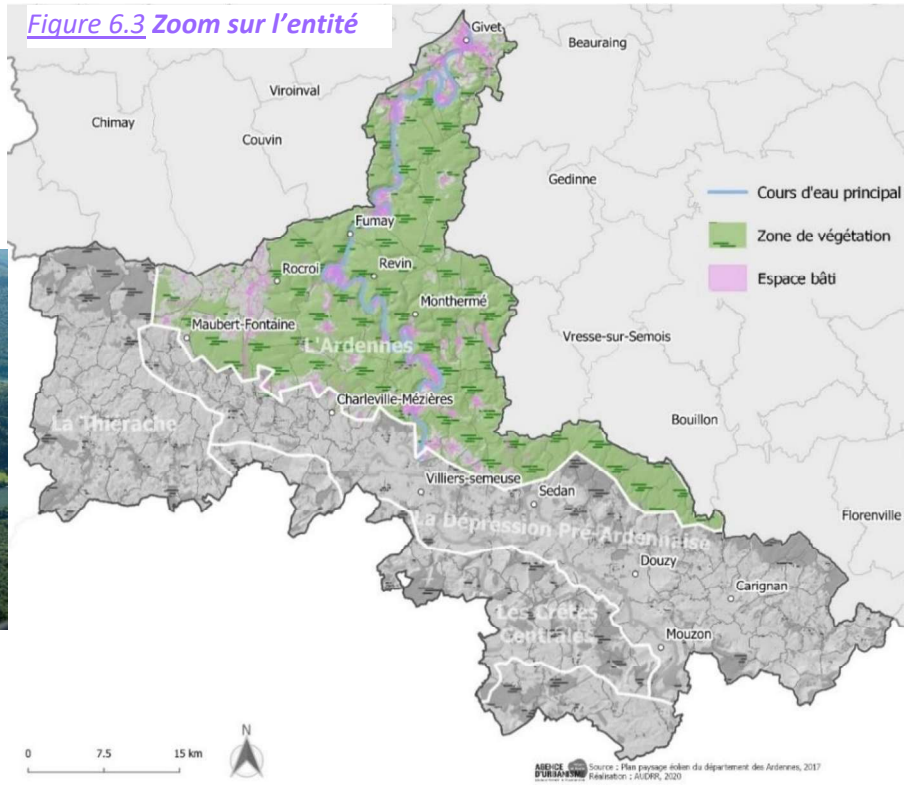

Les constats et les risques propres à cette entité

Une éventuelle « faiblesse » de cette entité paysagère se trouve être le **manque d'espaces de respiration**. En effet l'urbanisation, les implantations de bâtis et d'infrastructures se succèdent à un rythme serré au point que les espaces de respiration qui les séparent deviennent des sites à enjeux particuliers.

Il existe aussi **de moins en moins d'ouvertures** sur les plateaux menacés par l'enrésinement, la régression des pâturages et le drainage. Ces espaces ouverts sont essentiels à l'équilibre du paysage de ces vallées. Ils permettent de

faire rentrer la lumière et sont les seuls espaces de respiration qui séparent les villes les unes des autres. De plus ils permettent de maintenir une bonne lecture et une bonne découverte du fond de vallée.
Les points de vue ne sont pas toujours mis en valeur ou aménagés et sont parfois obstrués, ce qui n'est pas le cas sur la plaine de Givet qui présente des ouvertures intéressantes et mises en valeur.



Figure 6.5 ***Point de vue sur Révin*** *(source France-voyage.com)*



Figure 6.6 ***Point de vue sur Givet, depuis le fort de Charlemont*** *(auteur martial08)*



Figure 6.7 ***Point de vue de la Roche aux 7 heures sur Monthermé*** *(auteur Mireille Grumberg)*



Figure 6.8 ***Point de vue sur les 4 fils Aymon à Bogny-sur-Meuse*** *(source tourismeardennes.canalblog.com)*



Figure 6.9 ***Point de vue de l'Hermitage vers Monthermé et son cheval de métal*** *(auteur David Truillard)*

Par la présence des cours d'eau, des reliefs et des forêts importants, les points de vue caractérisent cette entité paysagère. Le point de vue les 4 fils d'Aymon à Bogny-sur-Meuse, le point de vue de l'Ermitage à Margut, ont acquis une renommée importante, il bénéficie d'un accès sécurisé, d'un stationnement le long de la route, d'un escalier en bois menant à un espace en hauteur central ouvrant une vue grandiose. Le point de vue peut être embellit par une oeuvre sculptée comme celle de Chevalier Dardennor, en métal, de l'artiste Eric Sleziak qui permet de renforcer l'attractivité touristique. Ce type d'aménagement pourrait être une des références utiles pour traiter, aménager et valoriser les autres points de vue panoramiques ouverts sur les vallées et les villes. Enfin, la présence du tourisme transfrontalier est un atout pour cette entité paysagère.

Des enjeux spécifiques et des perspectives

Ce paysage offre des impressions de hauteur, voire de montagne avec **des points de vue panoramiques importants** qui multiplient la découverte des paysages et renforcent l'attrait touristique. Ce sont des vitrines du territoire mais elles ne sont pas toujours mises en valeur et même parfois menacées. En complément, l'entité présente un enjeu d'intégration et de mise en valeur des façades urbaines des bords de Meuse, de la Semoy et de l'ensemble du patrimoine bâti fluvial. Ces façades permettraient d'embellir le cadre de vie des habitants et de favoriser les pratiques touristiques.

Figure 6.10 ***Les points de vues présents sur l'entité paysagère***

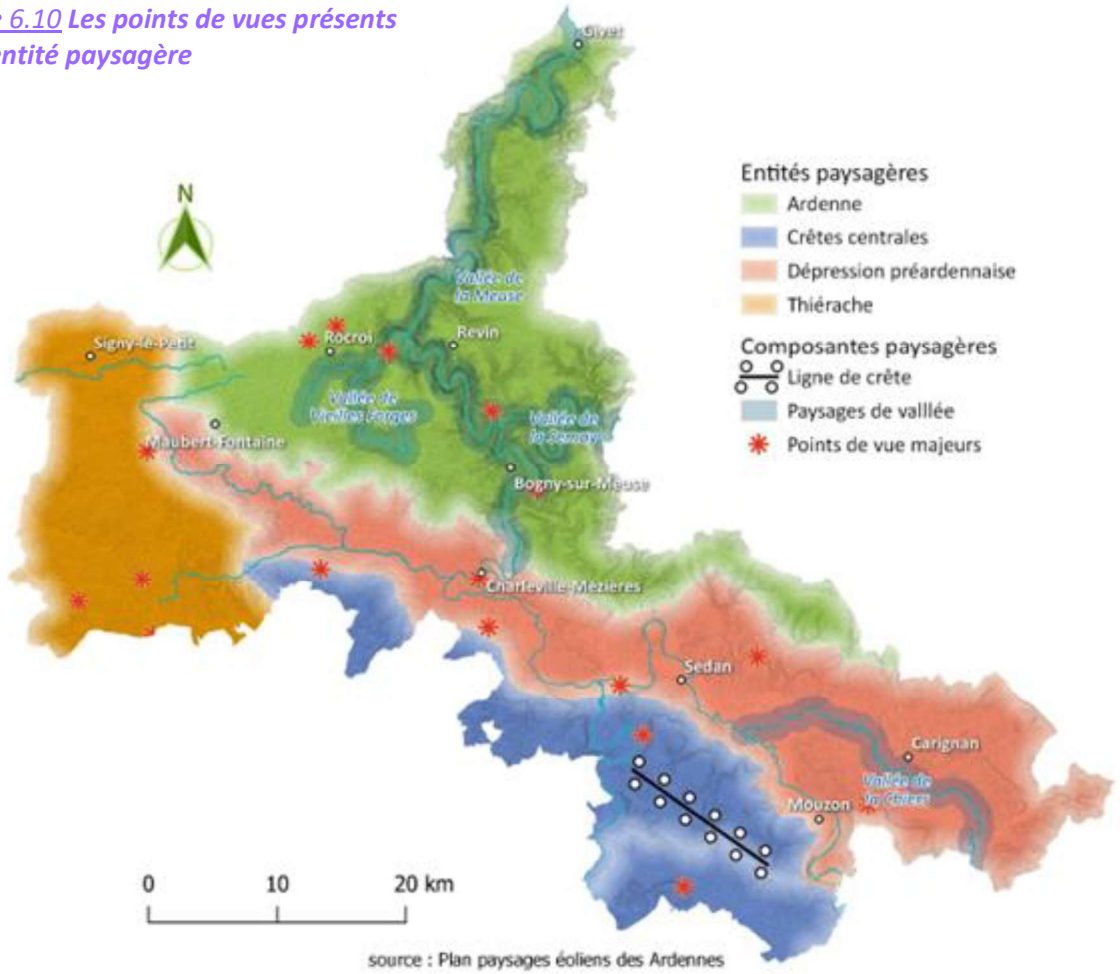

source : Plan paysages éoliens des Ardennes

À l'évidence, la présence de la forêt et de sa biodiversité est également un atout non seulement pour le cade de vie, mais également comme potentiel de développement économique, à la fois par sa fréquentation locale et touristique, mais également à travers la filière bois *(Cf. partie 2 du diagnostic sur « l'économie »)*.
Enfin la présence d'un **tourisme transfrontalier** avec notamment la commune de Bouillon constitue un autre atout. Certaines de ces communes sont de véritables exemples car elles ont réussi à se servir du paysage comme potentiel touristique.

1.1.2. Sa géologie

Le massif primaire des Ardennes occupe le nord du territoire et concerne donc le plateau des Ardennes. Surélevé par orogenèse (mécanisme de formation des montagnes), ce dernier est constitué de dépôts sédimentaires du Cambrien et du Dévono-Carbonifère. La mer y a déposé des sédiments ayant évolué vers des schistes (zone des ardoises de Fumay, de Rimogne et de Monthermé) et des quartzites dominants des ravins abrupts. Quant aux terrains dévoniens ils reposent sur les dépôts Cambrien et sont pour l'essentiel constitués de poudingues, de schistes et de puissantes assises de grès sauf dans la région de Givet où apparaissent des calcaires récifaux. Ces matériaux se sont retrouvés dans l'histoire de ce territoire, à travers l'activité économique, dans les constructions et aujourd'hui se racontent dans les musées au gré des promenades touristiques.
Cette entité est profondément marquée par la présence de l'eau, dans son histoire comme dans le présent. Elle a façonné les paysages, est source de biodiversité et contribue à l'économie locale via l'activité touristique.

1.1.3. Son patrimoine et son potentiel économique et touristique

Une grande richesse patrimoniale liée à l'industrie
Ponctué de villages de vallées et de plaines, le paysage se compose d'infrastructures, de bourgs et d'activités essentiellement industrielles. En effet, Givet est l'un des pôles les plus importants en termes de patrimoine industriel sur le territoire du Scot Nord. Fumay, caractérisé par l'extraction de l'ardoise et la métallurgie, Revin par la cité ouvrière Paris-Campagne, constituent également des pôles significatifs de patrimoine industriel.

Un patrimoine bâti singulier qui impact le paysage urbain

Le plateau de l'Ardenne présente aussi de nombreux châteaux (8 inscrits ou classés), du patrimoine militaire (citadelle de Rocroi encerclée par une enceinte forestière, le fort de Charlemont, les fortifications et le manège militaire à Givet…), du patrimoine vernaculaire (dont les maisons à pans de bois, et l'habitat de censes fragilisé à Rocroi).
Le patrimoine religieux diversifié et en nombre y tient également une place conséquente (abbaye de Laval Dieu de Monthermé, les couvents de Givet, les 3 chapelles de Fumay, l'église dominicaine de Revin...)
Ce patrimoine de caractère singulier revêt une importance majeure, car il caractérise le tissu urbain et le grand paysage.



Figure 6.11 ***Cité paris-campagne de Revin*** *(auteur Adri08)*



Figure 6.12 ***Centre historique de Givet et ses fortifications*** *(source tourisme-champagne-ardenne.com)*



Figure 6.13 ***Fortifications de Rocroi*** *(source AUDRR)*

Une identité forte liée à l'essence des pierres locales

Présents dans les tissus bâtis anciens en milieux rural et urbain, les murs de schistes, de pierre râpeux ou feuilletés, gréseux ou calcaire s'accordent avec le paysage et ses tonalités. Le bâti et le paysage forme un seul ensemble, constituant l'une des identités du territoire. La pointe Nord se caractérise par l'utilisation du calcaire bleu de Givet, du schiste (ardoisière de Fumay), du quartzite et de la brique, les maisons bourgeoises et les églises avec de la pierre plus noble, le calcaire jaune.

Un fort potentiel touristique à intégrer

Le plateau de l'Ardenne est occupé par le Parc Naturel Régional. Ainsi, il assure le développement d'un tourisme responsable grâce notamment à ses labels (la marque valeur et Géoparc en projet). Il participe à l'attractivité du territoire à travers des projets liés à l'écotourisme et aux activités liées au géotourisme. Ces concepts valorisent un tourisme qui préserve et met en lumière le caractère géographique d'un lieu : son environnement, son patrimoine, sa beauté, sa culture et le bien-être de ses résidents. Rendu possible par la présence de nombreux sites naturels présents sur le territoire, notamment Les 4 fils Aymon à Bogny-sur-Meuse, les Dames de Meuse à Laifour ou encore la réserve du Mont d'Haurs à Givet. Deux axes majeurs de la Charte du PNR des Ardennes se retrouvent dans ce projet : optimiser l'association entre connaissance et valorisation.
Enfin, le PNR participe à des actions favorisant le développement de projets touristiques transfrontaliers tels que des circuits inscrits dans un portefeuille de projets « Ardenne Attractivity » soutenant ainsi un tourisme d'itinérance et vert. Le territoire se distingue au travers la diversité de ses sentiers, pour exemple celui de Falière à Revin et des sites naturels d'escalades tel que Roc-la-Tour à Monthermé.
À noter que la plaine de Givet représente une transition entre la France et la Belgique importante à prendre en compte dans l'analyse des paysages et de leurs potentialités, notamment en matière de tourisme.

Des enjeux spécifiques et des perspectives

La valorisation du tissu bâti historique, étroitement imbriqué au patrimoine industriel, notamment à Givet et à Revin, est favorable à la mise en scène d'activité industrielle dans la ville et à l'attractivité de l'entité.
Le maintien et la restauration des murs de pierre locale (calcaire de Givet, schistes de différentes teintes, grès…) comme la valorisation du patrimoine vernaculaire (lavoir, habitat de censes et en pans de bois et torchis …) et des grands sites militaires (Rocroi…), participent également à la préservation de l'identité locale de l'entité. De même, l'utilisation des diverses pierres locales et du bois pour les aménagements futurs et les constructions contemporaines contribueraient au renforcement des caractéristiques de l'entité.
Celle-ci bénéficie également de la requalification des espaces publics en cœur des villages, visant à valoriser le patrimoine identitaire, améliorer le cadre de vie des habitants et accroître les pratiques touristiques.

1.2. La Dépression pré-ardennaise

1.2.1. Ses caractéristiques paysagères

Un espace de transition aux nombreuses ambiances

La dépression pré-ardennaise est un paysage très lisible. Cette entité paysagère se caractérise par **un long couloir de 70 km de vallées qui coupe le département d'Est en Ouest**, cadrée au Nord par le massif de l'Ardenne et par les crêtes au Sud. Il s'agit donc d'un espace de transition entre deux ensembles géologiques.

Figure 6.14 ***Coupe topographique de la dépression pré-ardennaise (AUDRR 2020)***

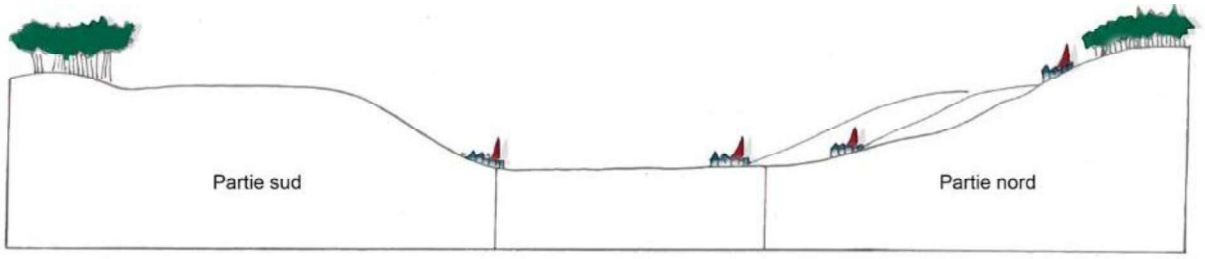

Ces vallées sont drainées par 3 cours d'eau : La Chiers à l'Est, La Sormonne à l'ouest et La Meuse au centre. L'eau est donc un élément important et structurant dans ce paysage. Les vallées reliées à ces trois cours d'eau composent des paysages intimes de prairies inondables et des paysages de fleuves urbains. **Il règne donc différentes ambiances paysagères tout au long de ce couloir**.

Figure 6.15 ***Zoom sur l'entité***

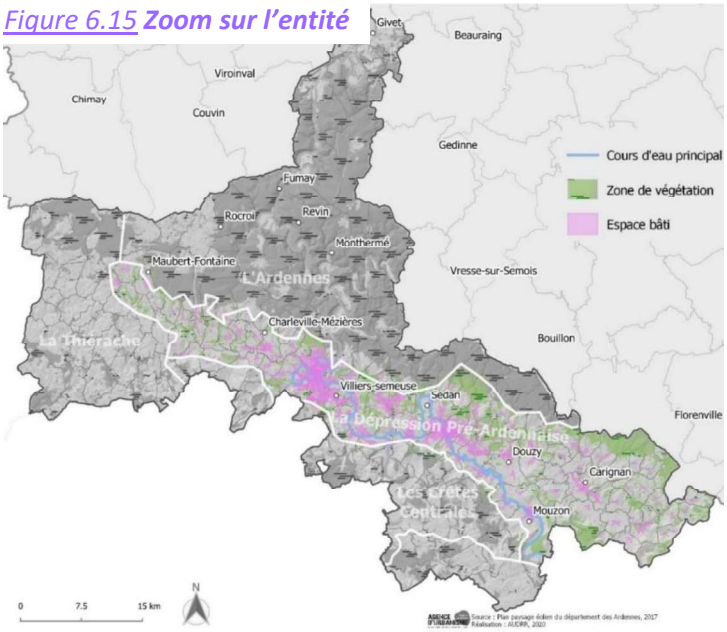



Figure 6.16 ***Charleville****-Mézières (source explore-grandest.com)*

Les constats et les risques propres à cette entité

Le développement urbain sur l'entité est susceptible de modifier la composition et la qualité des paysages locaux. En effet, le caractère spécifique de l'entité, **composé d'espaces urbains imbriqués avec des espaces ruraux**, rend la nature particulièrement accessible aux habitants des villes et les aménités des villes à disposition aisée des habitants des secteurs plus ruraux. Un lien direct et précieux entre l'urbain et le rural que l'étalement urbain pourrait éventuellement mettre à mal. Certaines perspectives vers le paysage et les espaces naturels étant déjà obstruées. Concernant la thématique de l'eau, certains bords de Meuse restent confidentiels et peu accessibles. Aussi, **la présence de l'eau** dans les communes les plus urbaines comme Charleville-Mézières et Sedan pourrait **être mise en valeur et plus aménagée**, de même que les points de vue de la vallée de la Chiers, au fort potentiel.

Des pistes de réflexion

Le long couloir drainé par la Sormonne, la Meuse et la Chiers au pied du massif Ardennais étant appelé à recevoir une partie de la dynamiques démographique et économique à venir, quelques pistes de réflexions peuvent l'accompagner :

- La mise en valeur de vues dominantes sur l'urbain (vallées) et dans la vallée de la Chiers ;

- À l'intérieur des villes, des perspectives urbaines sur l'espace naturel ;
- Des relations et des liaisons douces entre villes et espaces naturels ;
- L'aménagement des bords de l'eau et leur signalisation, la restauration du patrimoine traditionnel et la valorisation des façades urbaines fluviales ;
- Imbriquer le développement avec la qualité de vie.

1.2.2. Sa géologie

Point de rencontre entre le Massif ardennais et le Bassin parisien, la dépression pré-ardennaise représente un vaste couloir de vallées. Le Lias (formation jurassique) suit la direction de cette vallée et est composé de marnes et de calcaires marneux. Le plateau de Rocroi repose sur un socle primaire gréseux et schisteux, et appartient aux étages du Devillien et Revinien du système Cambrien. Ce socle primaire aplani est recouvert par des formations superficielles meubles donnant naissance à des marécages nommés "rièzes".

1.2.3. Son patrimoine et son potentiel touristique

La présence des deux pôles métropolitains patrimoniaux

Cette entité paysagère est marquée par la présence de deux grandes villes : Sedan et Charleville-Mézières, qui accueillent l'essentiel de la population et du développement urbain du territoire Ardennais. Elles constituent les deux pôles métropolitains de concentration patrimoniale du territoire. En effet, le patrimoine bâti, très varié dans ses composantes, se concentre essentiellement à Charleville-Mézières avec ses 62 édifices classés ou inscrits, dont la place Ducale, et à Sedan avec son Château fort de Sedan et ses 10 autres édifices protégés qui témoignent d'un fort potentiel touristique.
On souligne un autre atout pour ces deux pôles, l'organisation de manière biannuelle et annuelle des événements de grande ampleur tels que le festival des marionnettes, le cabaret vert à Charleville-Mézières et le festival médiéval à Sedan.
On retrouve également au cœur de cette entité paysagère, la présence de lacs et d'étangs offrant des alternatives dans l'offre touristique notamment grâce à l'axe fluvial (la Meuse) qui la traverse.
Ainsi, l'axe Maubert-Fontaine – Charleville-Mézières – Sedan – Carignan détient le plus de bases de loisirs qui rendent attractive cette entité paysagère grâce à ses équipements en activités nautiques et terrestres et en hébergement de plein air favorisant ainsi un tourisme d'itinérance douce (la Meuse se jouxtant à la Voie verte). Pour l'illustrer, la base de loisirs à Douzy équipée d'activités nautiques et terrestres permettant d'exercer diverses activités telles que du pédalo, du canoë ou du paddle board.

La diversité du patrimoine bâti

De même, Mouzon et ses bords de Meuse offrent un patrimoine emblématique avec son abbaye, un patrimoine urbain et architectural cohérent, homogène bien mis en valeur (6 monuments historiques classés ou inscrits). L'une des activités marquantes repose sur sa vocation industrielle, attachée au feutre avec son musée dédié.
Le patrimoine vernaculaire, religieux, les châteaux et le patrimoine historique utilisent le grès (arkose) et surtout le calcaire jaune de « Dom-le-Mesnil », parfois associé à de la brique, de Carignan jusqu'à Charleville-Mézières, Sedan et Rimogne à l'ouest.
De même, le patrimoine industriel en nombre conséquent est bien réparti sur l'ensemble de l'entité paysagère.

L'importance du patrimoine militaire

Le patrimoine militaire, sous diverses formes, y est riche grâce aux hauteurs de la dépression pré-ardennaise, qui assurent un positionnement et des vues stratégiques depuis le fort de Villy-la-Ferté formant la limite Nord de la ligne Maginot, et le site de Noyers-Pont-Maugis au-dessus-de Sedan.
Intimement lié à l'histoire du territoire, le patrimoine militaire joue un rôle majeur dans le paysage. Ils participent à la définition de l'identité du territoire avec la présence d'édifices emblématiques à Sedan (château, porte mémorielle allemande), à la Ferté-sur-Chiers, à Carignan (ouvrage d'infanterie), à Villers-Semeuse (fort des Ayvelles) ainsi que dans tous les villages. Plusieurs sites de mémoire sont d'ailleurs en cours d'inscription à l'Unesco.



Figure 6.17 **Mouzon, cité de caractère** (auteur Fred Laurès)



Figure 6.18 **Fort des Ayvelles** (auteur Henri Davel)



Figure 6.19 **Château de Montvillers, Bazeilles** (auteur G. Garitan)

Des enjeux spécifiques et des perspectives

La présence du patrimoine historique des villes et du patrimoine vernaculaire des villages, en pierre calcaire jaune de Dom-le-Mesnil et en grès, sont un marqueur fort de l'identité architecturale de cette entité, tout comme le patrimoine militaire imbriqué au paysage, dont le potentiel de développement touristique dépend notamment de sa valorisation et de son accessibilité.

Les espaces publics, formant un écrin autour du patrimoine dans les villages, disposent d'un potentiel d'embellissement qui améliorerait le cadre de vie des habitants et encouragerait leur découverte touristique. Dans ce cadre, il peut être envisagé de créer de nouveaux points d'attractivité touristiques, formant un maillage plus large du territoire, en lien avec le transfrontalier. Ces nouvelles attractivités touristiques permettraient ainsi notamment de renforcer l'axe Nord-Sud patrimonial traversant le territoire du SCoT *(Cf. chapitre « patrimoine » de cette partie du diagnostic).* La valorisation des fortifications en lien avec les autres entités constitue également un enjeu fort pour le territoire.

1.3. Les Crêtes pré-ardennaise ou Crêtes centrales

1.3.1. Ses caractéristiques paysagères

Un point de contact entre paysages

Cette entité paysagère coupe le territoire Ardennais en deux, mais elle est surtout le point de contact avec différentes unités paysagères comme la Thiérache à l'ouest, la Champagne au sud, la Dépression pré-ardennaise au Nord et l'Argonne à l'Est.

Figure 6.20 **Coupe topographique des crêts pré-ardennaises (AUDRR 2020)**

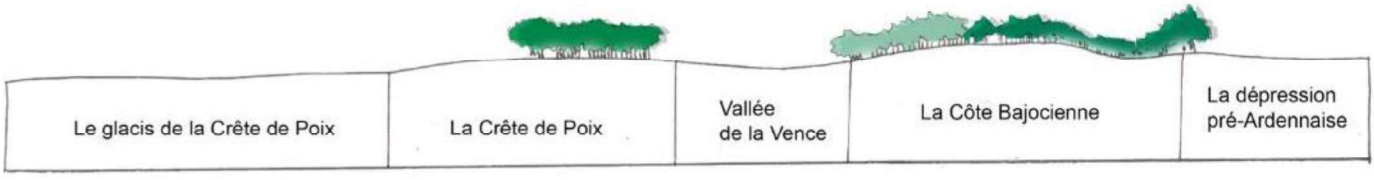

On y trouve un continuum de crêtes qui suivent la dépression pré-ardennaise. Cette entité se caractérise par des reliefs accidentés formant des grandes collines boisées mêlant des prairies de pâturages et des parcelles cultivées. Les villages sont implantés dans les replis de ces crêtes. Plus précisément, on distingue deux types de crêtes : au sud la crête de Poix et au nord les crêtes Bajociennes.

Figure 6.21 ***Zoom sur l'entité***

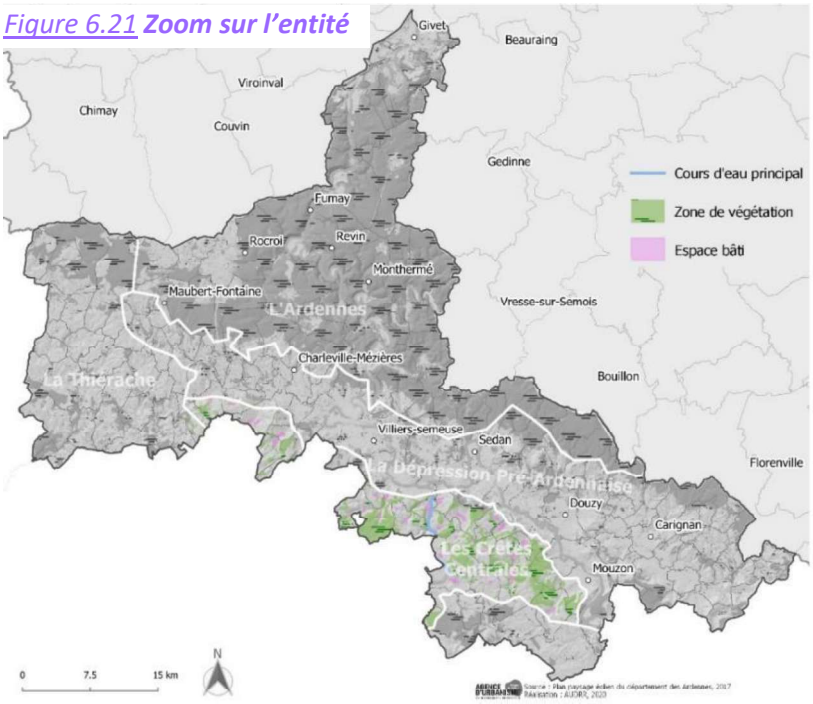



Figure 6.22 Crête d'Omont dont la pente douce dessine un balcon (auteur François Goglins)

Les crêtes Bajociennes s'allongent au-dessus de la dépression pré-ardennaise. Elles dominent notamment la vallée de la Chiers et la vallée de la Meuse, ouvrant des vues lointaines dominantes sur la dépression cadrée à l'horizon par les pentes forestières du massif Ardennais. Ces hauteurs sont occupées par des forêts. L'ensemble de ces crêtes ressemblent à une succession de collines étirées en linéaires, créant un effet de balcon.
Enfin, des rivières viennent interrompre ce déroulé et le découper en morceaux pour alimenter les eaux de la dépression pré-ardennaise.
Un diagnostic plus précis et détaillé permettrait d'identifier les points de vue vers les balcons paysagers, les micro-sites liés au festonnage de la crête, les divers accès et modes de déplacement, un lien possible entre les sites d'intérêt.

Les constats, les risques les enjeux propres à cette entité

Les crêtes bajociennes constituent un balcon linéaire important et imposant vers les vallées de la Chiers et de la Meuse. **Si la mise en scène de cette composante paysagère paraît souhaitable** au vu de la faible présence d'aménagements, du manque d'accessibilité et de signalisation en général, **la préservation du caractère et de la typicité de cet ensemble paysager apparaît justifiée au préalable**. En effet, les points de vue offrant une vue dégagée et panoramique sur cette particularité paysagère et sur les vallées environnantes sont autant d'atouts pour le développement de l'offre touristique, l'attractivité du secteur et la qualité de vie offerte aux habitants.
Ainsi, un travail sur l'identification des points de vue donnant sur et à partir des balcons, les divers accès possibles, la signalétique, les aménagements de qualité et les liens à créer entre les points de vue peut ainsi permettre de valoriser ce paysage et de mieux le faire découvrir à ses habitants comme aux touristes.

1.3.2. Sa géologie

Les Crêtes centrales, tout comme une partie de la Thiérache, sont constituées de formations datant du Jurassique composées de calcaires oolithiques du Bajocien et du Bathonien. Ces couches sont fissurées et présentent des entonnoirs par lesquels disparaissent les eaux superficielles. Cette géologie a façonné les paysages actuels oscillant entre pentes douces et plus abruptes.

1.3.3. Son patrimoine architectural et son potentiel touristique

Les villages perchés, une identité paysagère forte

Cette entité paysagère présente de nombreux villages perchés aux sites remarquables, comme l'Echelle, Blombay, Cernion et Havys ainsi que Vaux-lès-Mouzon, village allongé sur la crête. Le patrimoine industriel y est moins important à l'exception d'une activité singulière, implantée dès le 16e à Haraucourt, Angecourt et Raucourt-et-Flaba au fond du vallon de l'Ennemane, travaillant encore le cuivre.

L'utilisation de la pierre blanche de Chémery

Le patrimoine manifeste se compose de nombreux châteaux, d'édifices religieux (telle que l'abbaye des Sept-Fontaines à Fagnon) et de patrimoine vernaculaire en pierre blanche de Chémery. Il présente un caractère villageois très homogène et cohérent des tissus bâtis.



Figure 6.23 ***Abbaye des Sept-Fontaines à Fagnon*** *(auteur Henri Davel)*

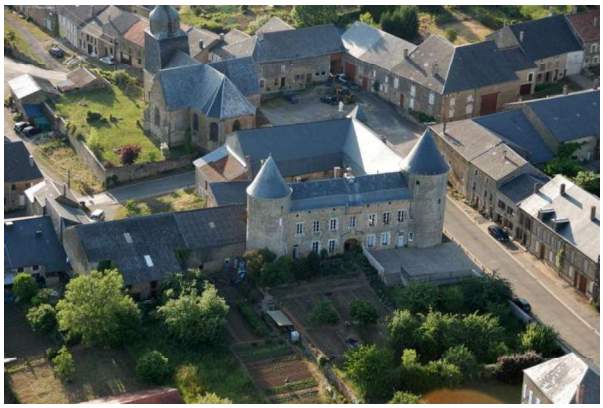

Figure 6.24 ***L'Echelle avec son château fort en calcaire jaune*** *(auteur Jean-Michel Benoit, source jmbenoit.fr)*

Des parcours touristiques à valoriser

De la culture à la nature, cette entité offre des paysages remarquables, différents points de vue touristique permettent aux visiteurs de découvrir les vertes prairies et la forêt profonde où nous pouvons retrouver la plus ancienne chartreuse de France, la chartreuse du Mont-Dieu non loin du SCoT. Aussi, de la Sar à la Meuse en passant par le Canal des Ardennes, l'existence d'une offre fluvestre atypique mérite une attention particulière au développement d'un tourisme fluvestre. Un grand nombre d'itinéraires cyclables se situent à proximité de ces rivières et canaux, le tourisme à vélo est naturellement lié au tourisme fluvestre permet alors de connecter les activités liées à la voie d'eau et celles de ses berges. Une boucle à vélo nommée « Balade à vélo dans le Pays des Sources » comporte de nombreux points d'intérêt touristique notamment celui d'Elan avec sa Manse Abbatiale et son site abbatial.

Des enjeux spécifiques et des perspectives

La mise en valeur de la silhouette et des lisières bâties des villages perchés, qui bénéficient d'une forte visibilité depuis le grand paysage, constitue l'un des enjeux forts de cette entité.

De même, la valorisation du patrimoine vernaculaire et religieux en pierre blanche de Chémery permettrait de maintenir le caractère intrinsèque de ces villages remarquables. Ainsi, l'utilisation de cette pierre locale dans la requalification des espaces publics et dans les opérations futures représente un enjeu important de maintien de la cohérence urbaine originelle.

La création de liens avec l'Argonne à l'est, riche en lieux de mémoire, en qualité paysagère et en sites touristiques (lac de Bairon, parc Argonne Découverte…) permettrait également de soutenir le tourisme.

1.4. La Thiérache

1.4.1. Ses caractéristiques paysagères

Un paysage en mosaïque

Cette dernière entité paysagère apporte une autre ambiance et d'autres composantes paysagères. Il se dégage un caractère bucolique de la Thiérache avec des vallons pâturés, arborés. Cette entité est caractérisée par des paysages en mosaïque présentant des structures bocagères fragiles.

Figure 6.25 ***Coupe topographique de la Thiérache (AUDRR 2020)***

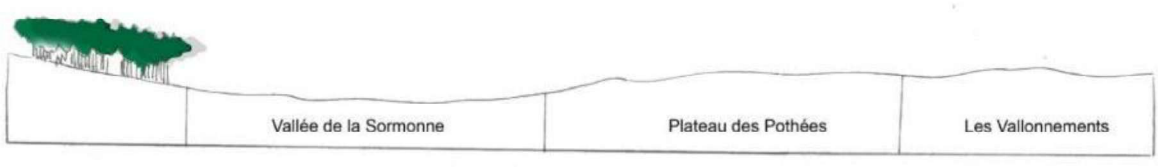

Ce paysage est modelé par un réseau hydrographique dense (affluents du Thon, du Thin, de la Sormonne et du Gland) et présentant de **doux vallonnements**.
Au Nord-Est le plateau des Pothées s'élève et domine la vallée de la Sormonne.
Cette entité paysagère est souvent **comparée aux paysages de la Normandie** avec les bocages, les haies, les fruitiers et les vallonnements.



Figure 6.26 ***Exemple de bocage***
(source ardennes-thierache.com)

Figure 6.27 ***Zoom sur l'entité***

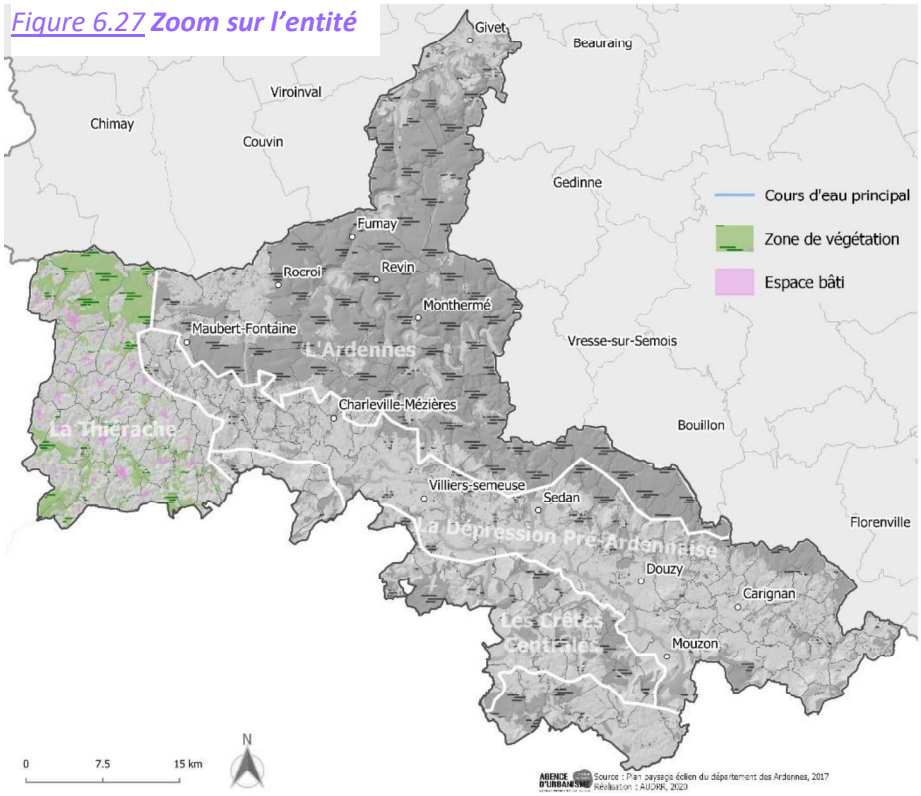

Les constats et les risques propres à cette entité

Ces paysages sont aujourd'hui en pleine mutation. L'évolution de l'activité agricole a engendré une simplification du paysage rural et donc au **recul des ceintures bocagères**.
Ce recul, et parfois même cette disparition de bocages change l'ambiance et le paysage entourant les villages, ce qui a notamment accru leur visibilité.

Des enjeux spécifiques et des perspectives

Etant au demeurant une préoccupation légitime de la Communauté de Commune Ardenne Thiérache, la préservation des bocages, de ses paysages ouverts et des sommets forestiers est un enjeu fort pour le SCoT parce qu'ils participent à la richesse et la diversité paysagère du territoire. S'il ne s'agit pas d'empêcher le développement agricole, économique ou démographique, il est davantage question d'éviter de dénaturer les lieux en intégrant une réflexion paysagère lors d'opération urbaines.
Enfin, de par sa nature et son patrimoine immatériel, cette entité est très fortement propice au développement du slow tourisme.

1.4.2. La géologie

La Thiérache est composée de plusieurs formations géologiques : le socle ardennais et le Lias vus dans les précédentes entités paysagères mais également du Crétacé. Cette couche présente des caractéristiques favorables à l'agriculture (phosphate de calcium). La roche dominante du Crétacé proprement dit est la craie, craie marneuse du Turonien et craie blanche du Sénonien.

1.4.3. Son patrimoine et son potentiel touristique

Les églises fortifiées, étroitement liées à l'histoire du territoire

La spécificité patrimoniale de la Thiérache repose sur l'importance des églises fortifiées du 17e siècle et sur une architecture de qualité utilisant des pierres calcaires blanches (côté Porcien). Cette pierre locale confère en effet aux villages un caractère plus noble. Dans sa partie Nord-Est, la Thiérache dite « des Pothées » arbore une architecture traditionnelle en pierre jaune dite « de Dom ». Liart, village emblématique aux toitures en ardoise, accueille d'ailleurs la maison de la Thiérache dans un édifice ancien.



Figure 6.28 ***Eglise fortifiée en pierre blanche de Liart*** *(auteur Marc Roussel)*



Figure 6.29 ***Entrée de village d'Aouste*** *(auteur Marc Roussel)*



Figure 6.30 ***Maison de la Thiérache à Liart*** *(source maisonthierache.fr)*

Une présence transfrontalière favorisant le flux touristique

Situé à l'Ouest de la pittoresque Vallée de la Meuse, le Massif Ardennais ouvre son haut plateau sur le bocage et les collines de Thiérache, dans un écrin de forêts, marais, lacs et étangs. La présence du PNR et des offices sont favorables au développement d'offres touristiques de qualité et notamment de l'écotourisme ou du slow tourisme, particulièrement appropriés à cette entité. De plus, le Massif Ardennais est commun aux Ardennes belges ce qui offre un autre atout favorable à un flux touristique international. Une attractivité déjà bien implantée grâce à un site touristique de qualité et de renommé, celui du domaine de la Motte. À Signy-Le-Petit, le domaine s'est développé autour de l'étang de la Motte, propose diverses activités touristiques, des hébergements (camping 5 étoiles, location de chalet, location de Mobil-Home etc.) et des loisirs (espace aquatique, terrains de jeux etc.).
La Thiérache étant située à proximité de la commune de Chimay en Belgique, dans une grande clairière ouverte dans la forêt ardennaise, connue touristiquement pour l'Abbaye de Notre Dame de Scourmont.

Des enjeux spécifiques et des perspectives

Le patrimoine fortifié symbolisé par ses églises est un marqueur fort de la Thiérache. Leur valorisation favoriserait ainsi le maintien de l'identité architecturale de la Thiérache et participerait au développement touristique et économique du SCoT. Il en va de même pour les édifices identitaires, vernaculaires (église, mairie, école, lavoir, calvaire, ferme, maison…) et des séquences bâties des villages, dont une requalification des espaces publics participerait à leur mise en valeur urbaine. L'utilisation de la pierre calcaire blanche étant à l'évidence conseillée.

2. PATRIMOINE & CULTURE, VECTEUR D'IDENTITE DU TERRITOIRE

Le patrimoine architectural et urbain, dans toutes ses dimensions, est un élément fort du paysage qui singularise chaque commune du territoire. Il a un impact important dans le tissu bâti des villes et des villages, qu'il soit de dimension monumentale ou modeste, d'une grande singularité ou plutôt de caractère vernaculaire.

2.1. La grande richesse d'un patrimoine à la fois urbain et rural

La grande richesse du patrimoine des Ardennes du Nord reflète les périodes et évènements historiques qui ont marqué ce territoire et reste intimement lié aux différentes phases de développement urbain. Il forge une identité au territoire conjuguant tradition et modernité et présente une typologie architecturale et urbaine d'une grande diversité.
Etroitement inséré entre les formes urbaines qui composent le tissu urbain, le patrimoine bâti architectural se décline en multiples facettes. Profondément imbriqué aux quatre entités paysagères des Ardennes du Nord, il marque et façonne l'identité singulière de ce territoire.

2.1.1. Un patrimoine historique d'envergure internationale centré sur les 2 villes majeures

Charleville-Mézières et Sedan réunissent un patrimoine architectural et unique de grande envergure et de renommée internationale, qui est étroitement lié à leur histoire et à leur fondement.

- **La place Ducale de Charleville**, bâtie entre 1606 et 1624 par l'architecte Clément Métezeau, frère de l'architecte de la place des Vosges de Paris, sous l'impulsion de Charles de Gonzague, neveu d'Henri IV et prince d'Arches, gouverneur de Champagne. Elle est constituée par le point de convergence de quatre rues, et encerclée par 27 pavillons obéissant à une même règle architecturale : quatre travées, prenant naissance à partir de quatre arcades, quatre fenêtres aux deux étages et quatre lucarnes de toit. Elle forme un écrin très homogène et régulier de façades ordonnancées, reposant sur une succession d'arcades, et coiffées par de grandes toitures en ardoise très élancées en pavillon. La place, presque symétrique, forme un rectangle de 127 mètres de long sur 90 mètres de large à l'aspect très minéral. En partie piétonnisée et pavée, elle est marquée en son centre par une fontaine.

- **Le château fort de Sedan**, situé sur un promontoire en bordure de la Meuse, est construit en plusieurs étapes à partir de 1424 à l'origine par Evrard Marck sur le prieuré Saint-Martin. Puis il est grandi et renforcé, comptant des murs de 7 mètres d'épaisseur, et de 27 mètres pour le plus épais. Sedan demeure une principauté entre 1549 et 1642 comprenant 21 villages, située à un endroit stratégique entre le royaume de France et l'empire germanique. Le château ne cesse de se perfectionner au fil des siècles suivant les progrès de l'artillerie : plateforme, porte, magasin Fabert… Vauban y fait notamment construire en 1699 la porte des Princes. Il constitue le plus grand château fort d'Europe, s'étendant sur 35 000 m² de superficie.



Figure 6.31 ***place Ducale de Charleville-Mézières*** *(auteur Gilles Boisset)*



Figure 6.32 ***Château de Sedan*** *(source tourisme-sedan.fr)*

D'envergure internationale, ces deux ensembles monumentaux marquent le territoire de leur empreinte grâce à l'importance de leur valeur symbolique dans l'histoire de France et du territoire, mais aussi par leur qualité architecturale et urbaine remarquable.

2.1.2. Un patrimoine industriel encore peu exploité

Le patrimoine industriel du territoire est étroitement imbriqué au développement et à l'évolution de l'activité économique industrielle (textile, métallurgique et agro-alimentaire) qui caractérisent le 19e siècle. Il se présente sous des formes très variées : ancien moulin, usine, forge, manufacture de draps, imprimerie, usine à gaz, fonderie, ardoisière, malterie-brasserie, abattoir, tannerie, filature, fonderie, minoterie, tissage, entrepôt commercial, teinturerie, haut-fourneau, dépôt SNCF….
Ces typologies d'édifices industriels de production et de stockage sont parfois associées à des ensembles urbains de caractère paysager, regroupant des équipements (chapelle, salle commune…) et de l'habitat ouvrier ainsi que le logement patronal. Ces cités-ouvrières naissent à partir d'une composition architecturale et urbaine cohérente. Elles regroupent l'ensemble des logements des ouvriers sous forme de maisons homogènes en bande ou de maisons jumelées à l'architecture soignée, parfois modeste, en associant des matériaux diversifiés (brique, enduit, pierre…) : cité-jardin Faure de de Revin avec une forte présence de jardins et de végétation, et les cités ouvrières dite HLM du Chamois, du Pieds-Selles à Fumay, cités ouvrières Saint-Brice et de la Grosse Fosse à Rimogne, la cité Biard à Revin…
Ces ensembles font partie intégrante du patrimoine : caractérisés par une valeur sociale et architecturale souvent peu reconnue, ils définissent pourtant une part de l'identité des Ardennes. Ce patrimoine est parfois en déshérence faute d'activités, et peut disparaitre faute de projet et de financement.
Généralement situé le long des cours d'eau principaux, le patrimoine industriel bénéficie d'une bonne répartition sur l'ensemble du territoire avec des pôles majeurs à Charleville-Mézières, Sedan, Givet, Fumay et Monthermé. Ils ont aussi l'avantage de se situer à proximité des châteaux, renforçant la dimension patrimoniale des communes concernées.



Figure 6.33 ***Cité-jardin Faure avec ses maisons jumelées de Revin*** *(auteur Adri08)*



Figure 6.34 ***Cité ouvrière du Pied-Selles à Fumay*** *(source patrimoine-de-France.com)*

2.1.3. Un patrimoine exceptionnel de châteaux et de maisons fortes

Les châteaux sont en nombre conséquent sur le territoire. Ils ont été construits lors des grandes périodes historiques au cours du Moyen-âge, de la Renaissance, du 19e siècle et présentent des caractéristiques formelles et architecturales multiples associant des couleurs et matériaux variés en pierre et brique : château ferme en longueur, chartreuse avec écurie, château fortifié compact ponctué de tourelles et percé de fines ouvertures, château de caractère noble aux toitures élancées en ardoise avec plusieurs ailes bâties, maison bourgeoise de caractère au cœur d'un jardin ceinturé par une belle clôture…



Figure 6.35 ***Château de*** *Hierges (auteur Adri08)*



Figure 6.36 ***Château de Fumay*** *(source patrimoine-de-France.com/auteur Lomyre)*

Figure 6.37 ***Patrimoine industriel et de châteaux en 2020***

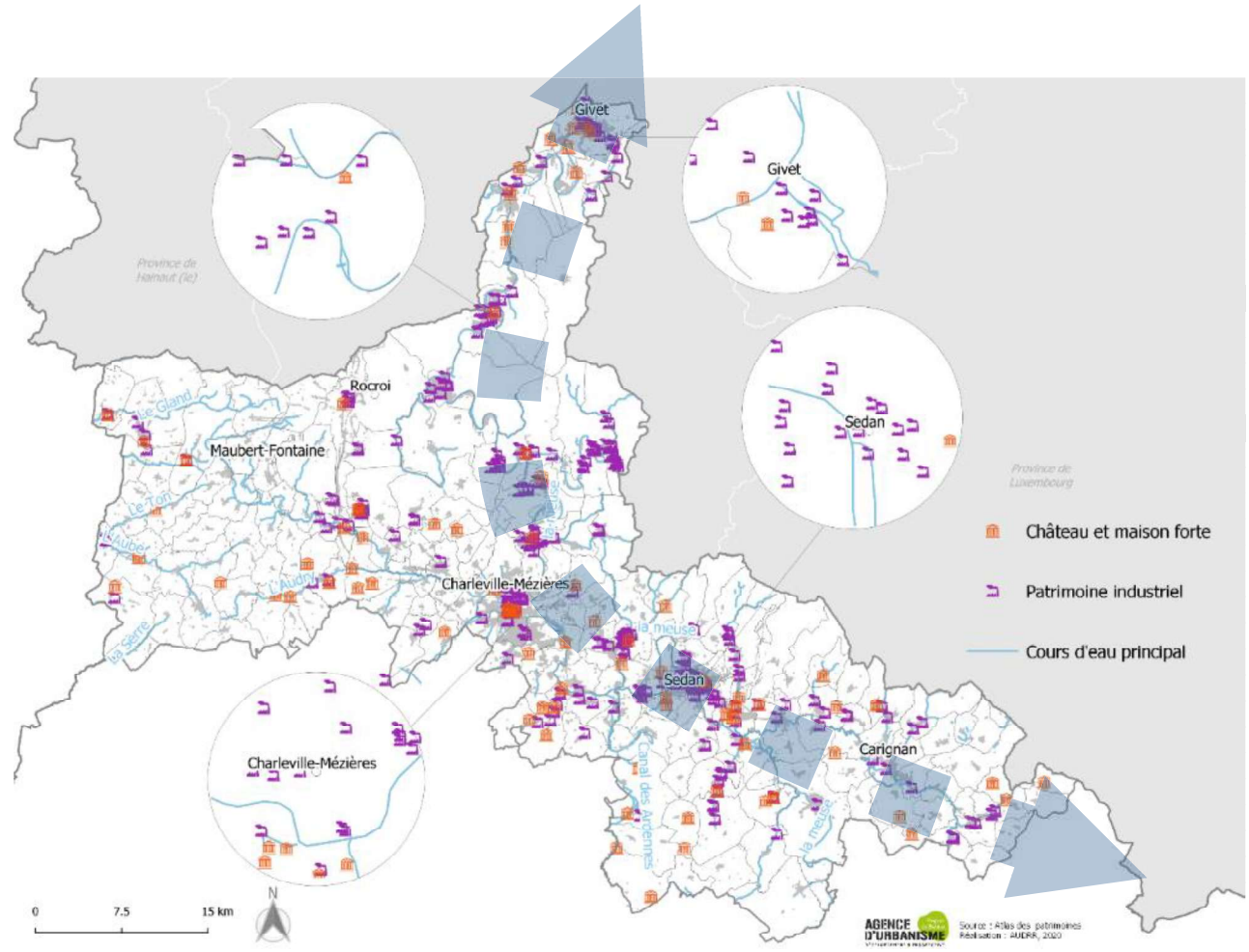

Axe patrimonial : industrie et château

Pôle de concentration de patrimoine spécialisé

Situés aussi bien en milieu urbain que rural, les châteaux bénéficient d'une répartition équilibrée sur le territoire. Ils forment un axe Nord/sud entre la pointe boisée de Givet jusque Carignan. La partie sud est très densément fournie : les châteaux sont implantés dans le long couloir de la vallée de la dépression pré-ardennaise et les cours d'eau ainsi que sur la pointe Nord. Certains secteurs constituent des pôles de concentration de patrimoine, associant château et patrimoine industriel comme Charleville-Mézières, Sedan, Givet.

2.1.4. Le patrimoine religieux de forme très variée et les églises fortifiées

Le patrimoine religieux arbore des formes diversifiées avec des dimensions plus ou moins remarquables : les églises emblématiques fortement liées à l'histoire, telle que l'église Sainte-Onésime de Donchery et les églises de village ponctuant le cœur de chaque commune rurale. Ce patrimoine, en nombre considérable, se présente sous plusieurs échelles bâties, parmi l'abbatiale, la collégiale, l'abbaye, le monastère, le couvent, la synagogue, les petites églises et chapelles rurales. Elles constituent le point de repère principal dans le village, un édifice structurant dans la composition du tissu bâti. Elle participe principalement à l'identité urbaine et paysagère du village avec sa dimension très symbolique et sa situation urbaine stratégique.

L'une des singularités architecturales du territoire repose sur les églises fortifiées, principalement situées dans de la Thiérache ardennaise. Elles sont généralement flanquées de tours, percées de meurtrières. Ces églises ont été reconstruites au 17e siècle sur un mode défensif, après les destructions suite aux guerres fréquentes aux cours du 16e et 17e de cette région. Les habitants s'y réfugient lors des invasions.



Figure 6.38 ***Abbatiale de Mouzon*** *(source notrebellefrance.com)*



Figure 6.39 ***Église fortifiée Saint-Etienne de Fligny,*** *(©Juventino)*

2.1.5. Un patrimoine militaire et mémoriel de dimension majeure

Entre édifices militaires, fortifications et sites mémoriels, ce territoire, marqué par les guerres, a préservé un nombre très important de traces militaires évoquant ce passé. Ces témoignages revêtent un caractère majeur pour l'histoire de France et du territoire. Ils forgent une partie de son identité.
Ce patrimoine militaire emprunte des formes très diversifiées, notamment à travers les fortifications plus ou moins en ruine avec des courtines, portes, bastions, casemates, des anciens fossés, bunkers, forts, manèges militaires, plateforme, donjons, tours… notamment à Mézières, Carignan, Rocroi, Givet, la Ferté-sur-Chiers…
Le patrimoine mémoriel se caractérise aussi par des échelles distinctes avec des monuments aux morts érigés par une statue, une stèle, présents dans chaque village, et des cimetières militaires français, allemands, des ossuaires de dimensions variées.

Le château de Sedan constitue l'exemple le plus symbolique et remarquable de ce patrimoine militaire conservé dans sa globalité, restauré et reconverti, en lien avec l'intégration d'un équipement culturel et touristique. Le monument commémoratif le plus emblématique est représenté par la porte allemande du cimetière Saint-Charles à Sedan de 1915, à l'architecture stylisée influencée par l'Art Déco en béton armé et restaurée en 2018 (en cours d'inscription à l'UNESCO).



Figure 6.40 **Monument allemand cimetière Saint Charles à Sedan (source Charleville-sedan-tourisme.fr)**



Figure 6.41 **Fort de Charlemont à Givet** (source Pinterest.fr)

2.1.6. Un patrimoine rural et vernaculaire, lié à l'identité et à l'histoire des villages

Le patrimoine rural vernaculaire comprend les éléments bâtis anciens de qualité, liés à l'identité et à l'histoire des villages, qui utilisent des matériaux locaux et des techniques traditionnelles. Sa présence conforte le sentiment d'appartenance des habitants à leur village et à leur territoire. Son caractère symbolique est très fort, qu'il soit de petite ou de grande dimension : petite chapelle, croix de cimetière, croix de chemin, calvaire, statue, mur de soutènement, lavoir, édicule, fontaine, dolmen, borne, galerie, petite maison de personnage célèbre, ferme ardennaise, passerelle…

D'origine ancienne, le patrimoine vernaculaire fait partie intégrante du paysage, malgré parfois son manque de visibilité. Néanmoins, il fait parfois l'objet d'un traitement singulier, d'une valorisation pour renforcer son impact et démontrer sa valeur.



Figure 6.42 **Dolmen de la Ganguille, allée couverte de Giraumont** (source tourisme-valleeetplateaudardenne.com)



Figure 6.43 **Croix de Hierges** (auteur Adri08 /source monumentum.fr)



Figure 6.44 **Lavoir de Saint-Aignan** (auteur Francis Neuvens /source monumentum.fr)

2.1.7. La présence d'un patrimoine moderne tourné vers l'avenir

Le patrimoine moderne, lié au XXe siècle, se situe **essentiellement dans la ville centre à Charleville-Mézières, Sedan, et dans le bourg-centre de Revin.** Il peut toutefois être également attaché à un village comme Stonne, Warcq et Villy. Il utilise un vocabulaire architectural plus moderne en lien avec son époque de construction, en opposition à l'architecture classique des édifices historiques. Il utilise une grande diversité de matériaux, une colorimétrie recherchée avec des détails traités de manière plus simplifiée et stylisée en béton, pierre, aluminium, brique, enduit, ardoise, tuile mécanique…

Il représente des édifices institutionnels et des équipements de styles architecturaux Art Déco (bain-douche, mairie), **régionaliste et moderne** (lycée, palais de Justice), fortement utilisés au cours du XXe siècle : mairie, école, lavoir, bain-douche, lycée, palais de justice, bâtiment EDF, cimetière, ouvrage d'art, église, petit ouvrage militaire…

Cette architecture moderne, représentant des édifices symboliques importants liés à la vie publique, dialogue avec le tissu bâti ancien dans lequel elle s'inscrit.



Figure 6.45 ***Palais de Justice de Charleville-Mézières de 1965*** *(source cours-appel.justice.fr)*



Figure 6.46 ***Église Saint-Paul de Warcq*** *(auteur Yann Sciardis)*

2.1.8. Le patrimoine naturel et les jardins remarquables en ville

Le patrimoine naturel arbore des composantes différentes et variées, constituant un véritable **atout en termes de paysage et de cadre de vie**. En ville, il peut être un jardin ou un monument, associé à un élément naturel.
Il se présente soit comme des points de vue avec un panorama dégagé sur une vallée, notamment la Meuse ou la Semoy aux lignes méandreuses, soit comme un espace forestier avec des particularités naturelles en relief, telle une masse rocheuse culminante (la roche aux Corpias) ou un élément architectural singulier comme une chapelle (site de Donchery à la croix Piot), les vestiges d'un ensemble, tel les ruines du camp militaire retranché du Mont d'Haurs à Givet. La nature, l'architecture, y compris les œuvres d'art comme la statue des quatre frères Aymon, imbriquées y dialoguent entre elles. En ville, la nature et la végétation y sont bien maitrisées à l'image du square Mialaret à Charleville-Mézières.
Ces sites naturels, qui préservent la faune et la flore dans un espace en relief, sont d'une rare qualité remarquable. Ils ont chacun un caractère unique, exceptionnel parfois lié à l'histoire, qui définit une identité territoriale multiple, difficile à appréhender dans sa globalité.



Figure 6.47 ***Rocher de l'Hermitage à Bogny-sur-Meuse*** *(source vidéo de Olivier Richet)*



Figure 6.48 ***Les dames de Meuse à Laifour*** *(source mondelegendaire.com / auteur Adri08)*



Figure 6.49 ***Camp retranché d'Haurs à Givet*** *(source flickr.com / auteur ranulf 1214))*



Figure 6.50 ***La Roche aux*** *Corpias (auteur Clara CCzarny)*

2.1.9. Un patrimoine fluvial important

La Meuse traverse le territoire du Nord au Sud-est en reliant les bourgs-centre de Givet, Fumay, Revin et Mouzon aux 2 villes principales. Cet axe fluvial constitue l'épine dorsale bleue des Ardennes Nord, qui est renforcée par le canal de l'Est au tracé en partie similaire jusque Pargny-sur-Meuse.
La principale vallée de la Meuse offre une vallée aux paysages variés, avec de nombreux points de vue, des espaces forestiers vallonnés et en relief. **Elle est traversée par des ouvrages d'art et des ponts caractéristiques qui ponctuent le grand paysage**, comme le pont de chemin de fer à Laifour. De nombreuses autres vallées, de plus petites échelles, jalonnent le territoire comme celles de la Semois-Semoy, de la Lesse…
Le canal de l'Est avec ses écluses, accompagnées de maisons éclusières qui le ponctuent, ses haltes fluviales ou port de plaisance, offre également un patrimoine fluvial, maitrisé et canalisé par l'homme. Construit entre 1874 et 1882, il relie les villes de Givet, Chooz, Ham-sur-Meuse, Aubrives, Vireux-Wallerand, Montigny-sur-Meuse, Haybes, Fumay, Revin, Monthermé, Bogny-sur-Meuse, Nouzonville, Charleville-Mézières, Nouvion-sur-Meuse, Donchery, Sedan, Remilly-Aillicourt et Mouzon. Il présente deux tunnels à Ham-sur-Meuse et à Revin, deux tronçons singuliers.
Ce patrimoine fluvial, ancré dans le paysage, permet de faire le lien vers le patrimoine naturel. Généralement situé à proximité des villes et des villages, il constitue un relais vers les édifices patrimoniaux historiques, situés et imbriqués dans le tissu des centres anciens.



Figure 6.51 ***Pont de chemin de fer à Laifour sur la Meuse*** *(auteur AUDRR)*



Figure 6.52 ***Ecluse de Donchery*** *(auteur Jean-Michel Benoit)*

Le territoire des Ardennes du Nord, est riche en patrimoine naturel et en édifices patrimoniaux, associant diversité des usages, de multiples valeurs symboliques, variété des styles architecturaux et des matériaux... Ce patrimoine mobilise des échelles bâties différentes pour se définir une identité plurielle en combinant à la fois modernité et historicité.

2.2. Le patrimoine protégé ou labellisé : un patrimoine reconnu et bien réparti sur le territoire

De nombreux sites et édifices historiques des Ardennes du Nord sont protégés ou labellisés à travers plusieurs outils de gestion, proposant des protections graduelles et adaptées aux situations urbaines et à leurs usages.

Figure 6.53 ***Patrimoine classé et inscrit en 2023***

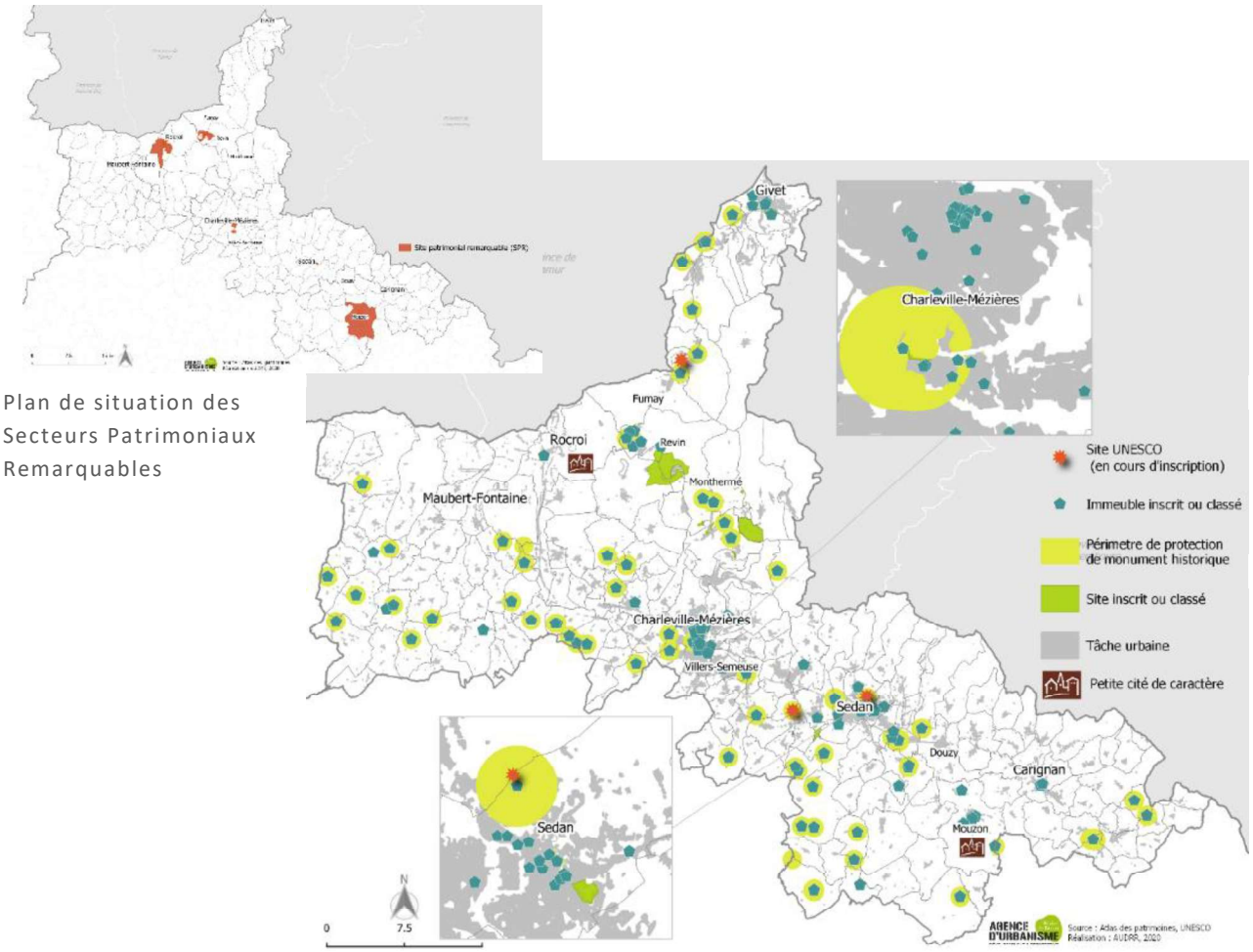

Plan de situation des Secteurs Patrimoniaux Remarquables

Un large éventail d'édifices et de sites protégés

Le patrimoine bâti est géré par une large palette de protections et de labels, outils de reconnaissance, qui ont une forte visibilité. Ils permettent ainsi d'accroître la connaissance et la compréhension de ce patrimoine mis en contexte avec son histoire et sa situation urbaine. Ces outils jouent également un rôle dans leur préservation et protection, tout en assurant leurs inscriptions et leurs évolutions possibles dans le temps avec l'intégration de nouvelles fonctions.

Le patrimoine bâti et naturel protégé se décline ainsi :

- **Cinq sites patrimoniaux remarquables** présents dans les villes principales et les petites villes moyennes avec une étendue plus ou moins importante des secteurs à Charleville-Mézières, Sedan, Revin, Mouzon et Rocroi, qui sont gérés suivant un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ou un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).
- **156 édifices classés ou inscrits** à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, cette protection étant souvent accompagnée par un périmètre de protection de monuments historiques, qui gère les abords de l'édifice.
- **2 villes labels « Villes d'Art et d'Histoire » à** Charleville-Mézières et à Sedan, pour faire vivre et communiquer autour du patrimoine et de son histoire grâce à l'action d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.
- **2 labels « Petite cité de caractère »** à Mouzon et à Rocroi.
- **19 édifices labellisés Patrimoine du XXe siècle**, réunis à Charleville-Mézières, Sedan, Stonne, Warcq, Villy, Vrigne-Meuse, Revin et à la Ferté-sur-Chiers, offrant une typologie variée de bâtiments réalisés au cours du XXe siècle (hôtel de ville, ouvrage d'art, cimetière militaire, église, lycée, école, cité-jardin, immeuble et maison…).
- **1 maison label « Maison des Illustres »** pour celle d'Arthur Rimbaud située à Charleville-Mézières.

- **Trois sites funéraires et mémoriels** de la 1ère guerre mondiale du front Ouest, qui sont en cours d'inscription à l'Unesco à Haybes (monument des Fusillés, Tombes des fusillés), à Vrigne-Meuse (Carré des morts du 11 novembre 1918, Monument pour la 163e DI), et à Sedan (Monument allemand du cimetière saint-Charles).
- **6 sites classés et 15 sites inscrits**, formant des espaces singularisés par un patrimoine naturel exceptionnel, présents essentiellement sur la pointe nord boisée et le long de la vallée de la Meuse.

2.3. Les sites de patrimoine remarquable : une protection du patrimoine architectural et urbain

Cette protection permet d'unir des espaces de valeur patrimoniale au sein d'un ensemble urbain cohérent. Synonyme de reconnaissance du patrimoine historique et ancien, cette protection est utilisée pour les cinq villes et centre-bourgs du territoire, leur conférant un statut patrimonial élevé.

Figure 6.54 ***Périmètres de protection SPR*** *– Charleville-Mézières*

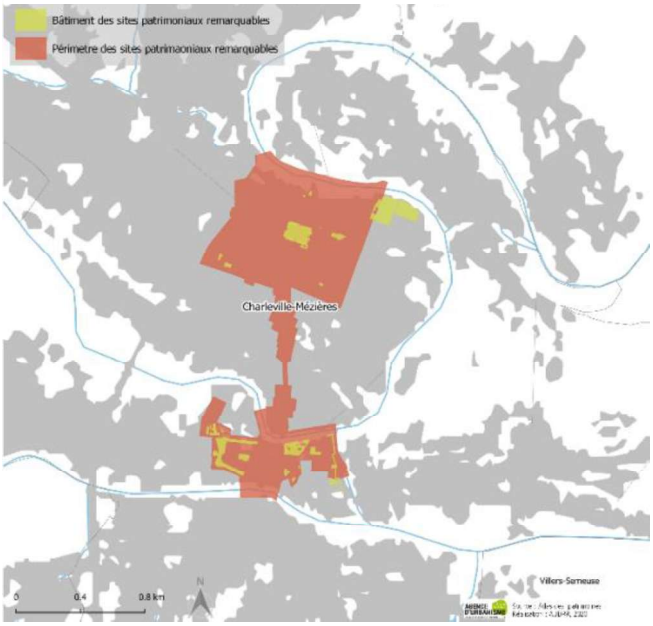

Charleville-Mézières, réunion des deux villes en 1966, est caractérisée par deux centres. Située sur la rive Droite de la Meuse, Mézières est encerclée par sa citadelle et ses fortifications modernisées, caractérisées par la tour Millard avec ses meurtrières, la tour du mess des lieutenants, la tour du Roy, la porte neuve, la porte de bourgogne et la tour Cauchiette. Charleville est créée en 1606 par Charles de Gonzague pour en faire la capitale de la nouvelle principauté souveraine d'Arches en rive gauche de la Meuse. La cité neuve, marquée en son centre par la place Ducale, s'élève selon un plan en damier avec une architecture en briques rouges, en pierres de taille ocre et en ardoises bleues. Le périmètre SPR relie les deux centres anciens des de Charleville et de Mézières, séparés par la Meuse.

Figure 6.55 ***Périmètres de protection SPR*** *– Sedan*

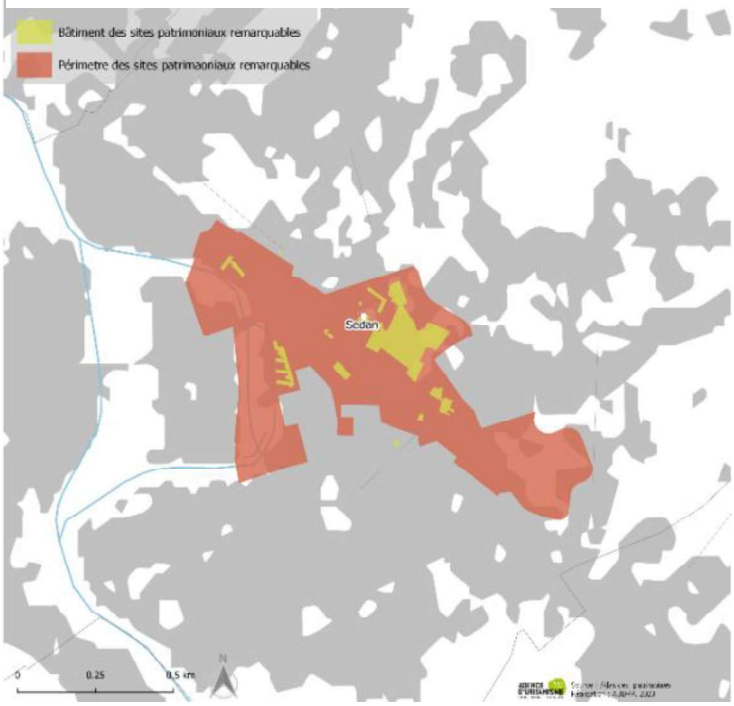

Sedan, ville princière et protestante jusqu'en 1642, est traversée par 4 cours d'eau et le fleuve de la Meuse écoulant ses eaux dans un méandre. Le château s'élève sur un éperon rocheux au bord de la forêt. Au 17e siècle, de grands architectes, comme Salomon de Brosse, réalisent de beaux édifices à l'architecture classique comme l'hôtel de ville, le palais des princes. L'industrie textile se développe à travers de grandes manufactures de draps en s'appuyant sur la Meuse. Transformée au 19e siècle, Sedan se transforme avec la démolition des remparts et la création d'un nouveau centre de d'hôtels particuliers. Le périmètre SPR s'étend sur le centre de la ville.

Figure 6.56 ***Périmètres de protection SPR*** *– Mouzon*

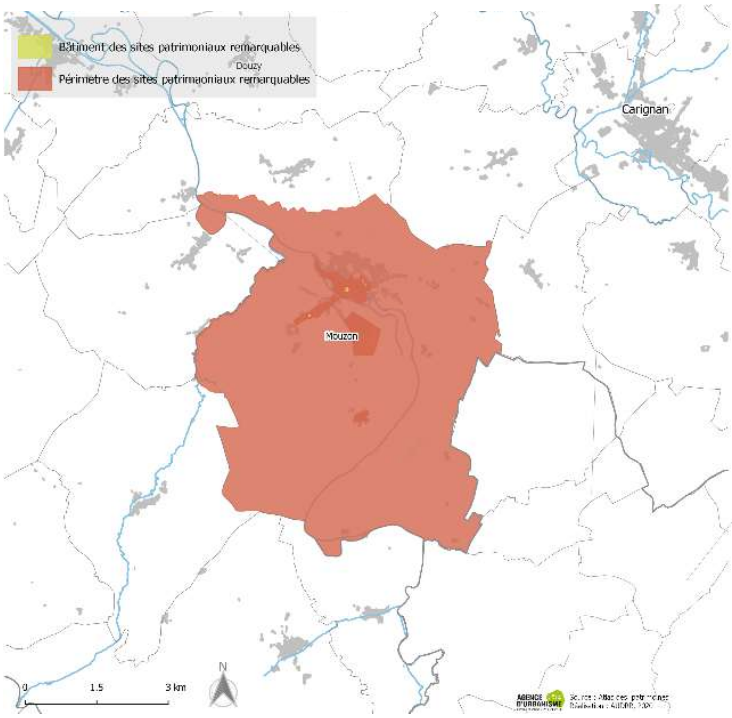

Mouzon se dote en 971 d'une nouvelle abbaye avec des terres, des églises et des reliques après l'installation de moines bénédictins par l'archevêque de Reims. L'église abbatiale est d'une grande homogénéité architecturale de style gothique premier au 12e siècle. Elle est restaurée au 19e siècle par Boeswillwald, selon les principes de Viollet-le-Duc. Puis, Mouzon est marquée par un développement industriel majeur avec des industries métallurgiques, textiles et des brasseries implantées le long de la Meuse. Le périmètre du SPR s'étend sur l'ensemble de la superficie de la commune.

Figure 6.57 ***Périmètres de protection SPR*** *– Revin*

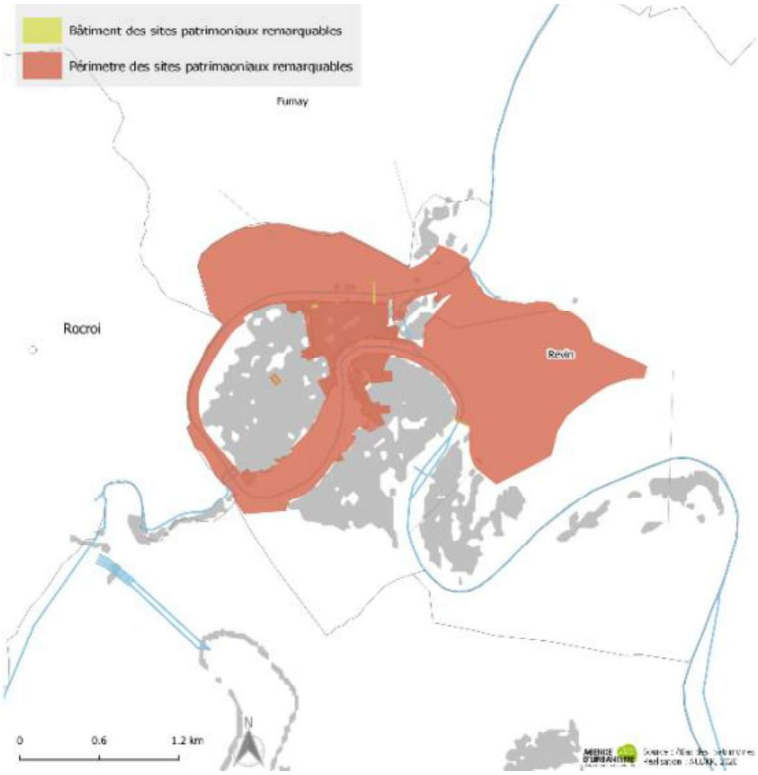

Revin, nichée entre les méandres de la Meuse et la forêt des Ardennes, est caractérisée par un tissu bâti ancien, composé de maisons à pans de bois. Dès le 18e siècle, elle est marquée par un développement industriel important, lié à sa situation géographique frontalière et à son réseau déployé de voies ferrées et fluviales. Le périmètre SPR s'étend sur le centre de Revin, la cité-jardin Faure, en intégrant le méandre de la Meuse et la partie naturelle au Nord et à l'Est de la ville.

Figure 6.58 ***Périmètres de protection SPR*** *– Rocroi*

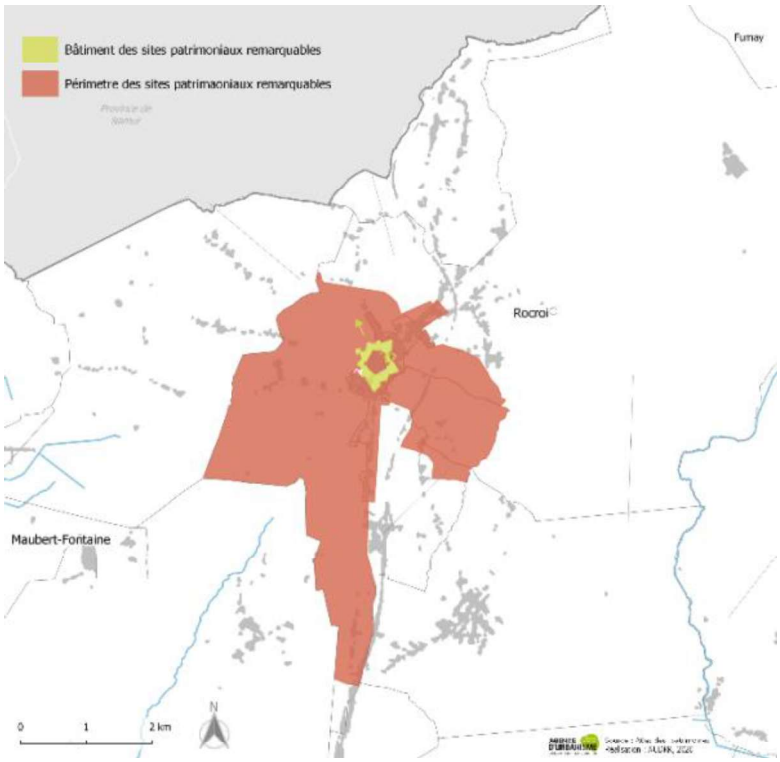

Rocroi, située en limite de la frontière belge, est caractérisée par ses fortifications en forme d'étoile datant du 16e siècle, dessinées par Marini sous François 1er, en référence à l'architecture italienne militaire de Palmanova. Ses fortifications sont remaniées et développées par Vauban, maréchal sous Louis XIV entre 1673 et 1706. Le périmètre du SPR s'étend au-delà de la ville.

Les Ardennes Nord concentrent une part importante des Monuments historiques classés et inscrits du département. Ces protections et reconnaissances concernent des édifices historiques et emblématiques du pouvoir religieux et politique, présents essentiellement dans les villes et les centre-bourgs. Ils délaissent la reconnaissance du patrimoine vernaculaire, identitaire et les édifices liés à l'activité industrielle en milieu rural, qui subissent des dégradations liées à leur manque d'usage.

2.4. Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale inscrits en 2023 au patrimoine mondial de l'Unesco

Cette inscription du 20 septembre 2023 au patrimoine mondial de l'Unesco comprend en totalité 139 sites situés de la Belgique, des Hauts de France à l'est du Grand-Est, concernant plusieurs départements français. Elle comporte spécifiquement 4 sites dans les Ardennes dont deux dans le territoire nord-ardennais :

- Le Monument allemand du cimetière Saint-Charles à Sedan restauré,
- Le Carré militaire français des morts du 11 novembre 1918 à Vrigne-Meuse.

Les 139 sites mettent en lumière les combattants de 130 pays venus des cinq continents, chaque combattant dispose d'une reconnaissance individuelle, au-delà des croyances des religions. Les sites mémoriels présentent une forme intègre, authentique, cohérente et préservée de toute modification depuis leur construction. Ils sont très fréquentés, toujours ancrés dans la vie sociétale actuelle.

2.5. Lancement de la réflexion sur la démarche de candidature à l'inscription au patrimoine mondial du patrimoine fortifié nord-ardennais

Le territoire du Scot Nord-ardennais est riche d'un patrimoine singulier propre à sa situation géographique transfrontalière et à son histoire. Le patrimoine fortifié y est présent en grand nombre et assez bien réparti sur l'ensemble des communes.

La réalisation de l'inventaire et de l'atlas

Il confère une identité commune patrimoniale et territoriale, partagée. Des édifices ou des vestiges de fortifications sont définis par une typologie particulière, qui permet d'appréhender dans son ensemble la richesse de ce patrimoine à protéger.
Cette spécificité patrimoniale est référencée au sein d'un inventaire illustré qui présente une description détaillée de ce patrimoine en 14 typologies, géolocalisée. Un atlas illustré de cartographies et de photos, associés à une analyse de la typologie et à des descriptions par site, constitue un état des lieux de ce patrimoine : adresse, description, élément fortifié, commanditaire, fonction originelle, date, maitre d'œuvre, propriétaire actuel, fonction récente, état de conservation, description architecturale et historique.

Figure 6.59 ***Extrait du Tableau de l'inventaire du patrimoine fortifié,*** *basé sur le résultat du questionnaire des communes (AUDRR 2023)*

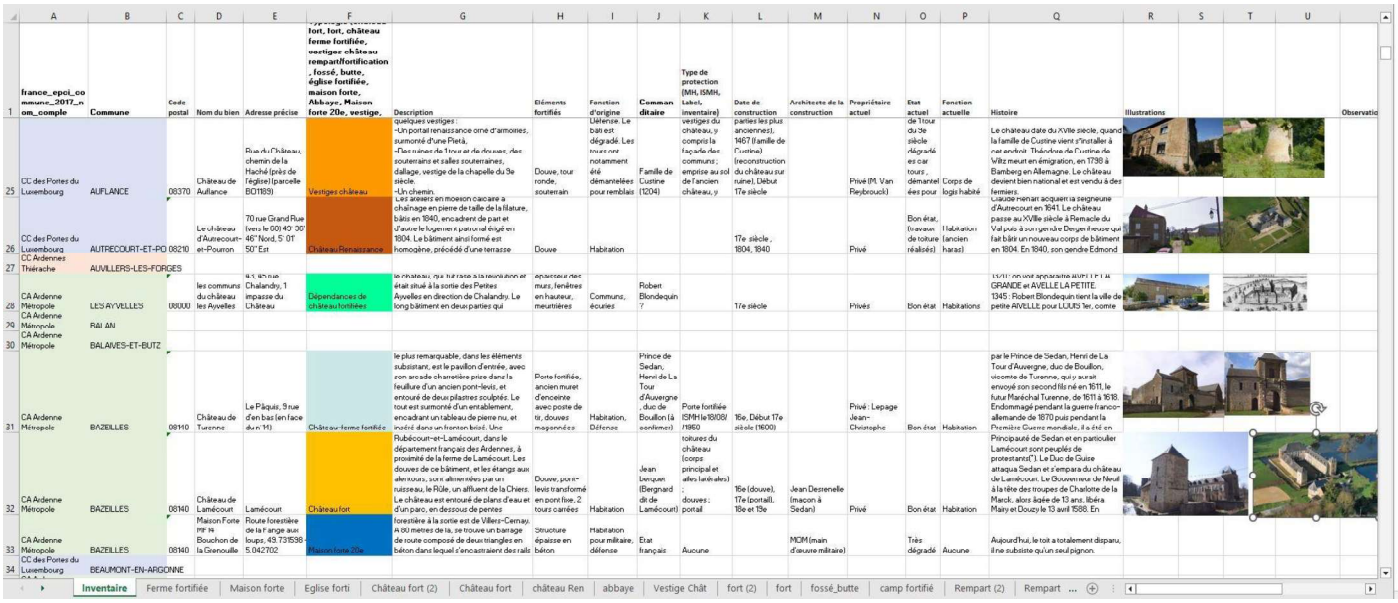

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
1	france_epci_commune_2017_nom_comple	Commune	Code postal	Nom du bien	Adresse précise	fort, fort, château ferme fortifiée, vestiges château rempart/fortification , fossé, butte, église fortifiée, maison forte, Abbaye, Maison forte 20e, vestige,	Description	Eléments fortifiés	Fonction d'origine	Commanditaire	Type de protection (MH, ISMH, Label, inventaire)	Date de construction	Architecte de la construction	Propriétaire actuel	Etat actuel	Fonction actuelle	Histoire	Illustrations			Observatio
25	CC des Portes du Luxembourg	AUFLANCE	08370	Château de Auflance	Rue du Château, chemin de la Haché (près de l'église) (parcelle B01189)	Vestiges château	quelques vestiges : -Un portail renaissance orné d'armoiries, surmonté d'une Piétà, -Des ruines de 1 tour et de douves, des souterrains et salles souterraines, dallage, vestige de la chapelle du 3e siècle. -Un chemin.	Douve, tour ronde, souterrain	Défensif. Le bâti est dégradé. Les tours ont notamment été démantelées pour remblais	Famille de Custine (1204)	vestiges du château, y compris la façade des communs ; emprise au sol de l'ancien château, y	parties les plus anciennes), 1467 (famille de Custine) (reconstruction du château sur ruine). Début 17e siècle		Privé (M. Van Reybrouck)	de 1 tour du 3e siècle dégradé es car tours , démantel ées pour	Corps de logis habité	Le château date du XVIIe siècle, quand la famille de Custine vient s'installer à proximité. Théodore de Custine de Witz meurt en émigration, en 1798 à Bamberg en Allemagne. Le château devient bien national et est vendu à des fermiers.				
26	CC des Portes du Luxembourg	AUTRECOURT-ET-PO	08210	Le château d'Autrecourt-et-Pourron	70 rue Grand Rue (vers le 49°40' 20" 46" Nord, 5°01' 50" Est	Château Renaissance	Les arrières en moeson calcaire a chaînage en pierre de taille de la fâture, bâtis en 1840, encadrent de part et d'autre le logement parti ré érigé en 1804. Le bâtiment ainsi formé est homogène, précédé d'une terrasse	Douve	Habitation			17e siècle ; 1804, 1840		Privé	Bon état, (travaux de toiture réalisés)	Habitation (ancien haras)	Claude Henart acquiert la seigneurie d'Autrecourt en 1641. Le château passe au XVIIIe siècle à Remacle du Val puis à son gendre Degen. Il est vendu et fait bâtir un nouveau corps de bâtiment en 1804. En 1840, son gendre Edmond				
27	CC Ardennes Thiérache	AUVILLERS-LES-FORGES																			
28	CA Ardenne Métropole	LES AYVELLES	08000	les communs du château les Ayvelles	4-5, 45 rue Chalandry, 1 impasse du Château	Dépendances de château fortifiée	le château, qui fut rasé à la révolution et était situé à la sortie des Petites Ayvelles en direction de Chalandry. Le long bâtiment en deux parties qui	épaisseur des murs, fenêtres en hauteur, meurtrières	Communs, écuries	Robert Blondequin ?		17e siècle		Privés	Bon état	Habitations	1571 : on voit apparaître AVELLE LA GRANDE et AVELLE LA PETITE. 1345 : Robert Blondequin tient la ville de petite AVELLE pour LOUIS 1er, comte				
29	CA Ardenne Métropole	RAILLAN																			
30	CA Ardenne Métropole	BALAIVES-ET-BUTZ																			
31	CA Ardenne Métropole	BAZEILLES	08140	Château de Turenne	Le Pâquis, 9 rue d'en bas (en face du n°14)	Château-ferme fortifié	le plus remarquable, dans les éléments subsistant, est le pavillon d'entrée, avec son arcade charretière prise dans la feuillure d'un ancien pont-levis, et entouré de deux pilastres sculptés. Le tout est surmonté d'un entablement, encadrant un tableau de pierre nu, et inséré dans un fronton brisé. Une	Porte fortifiée, ancien muret d'enceinte avec poste de tir, douves magonnées	Habitation, Défense	Prince de Sedan, Henri de La Tour d'Auvergne , duc de Bouillon (à confirmer)	Porte fortifiée ISMH le18/08/ /1960	16e, Début 17e siècle (1600)		Privé : Lepage Jean-Christophe	Bon état	Habitation	par le Prince de Sedan, Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, qui y avait envoyé son second fils né en 1611, le futur Maréchal Turenne, de 1611 à 1618. Endommagé pendant la guerre franco-allemande de 1870 puis pendant la Première Guerre mondiale, il a été en				
32	CA Ardenne Métropole	BAZEILLES	08140	Château de Lamécourt	Lamécourt	Château fort	Rubécourt-et-Lamécourt, dans le département français des Ardennes, à proximité de la ferme de Lamécourt. Les douves de ce bâtiment, et les étangs aux alentours, sont alimentées par un ruisseau, le Rûle, un affluent de la Chiers. Le château est entouré de plans d'eau et d'un parc, en dessous de pentes	Douve, pont-levis transformé en pont fixe, 2 tours carrées	Habitation	Jean Lenguin (Bergnard dit de Lamécourt)	toitures du château (corps principal et ailes latérales) ; douves ; portail	16e (douve), 17e (portail), 18e et 19e	Jean Desrenelle (macon à Sedan)	Privé	Bon état	Habitation	Principauté de Sedan et en particulier Lamécourt sont peuplés de protestants[*]. Le Duc de Guise attaqua Sedan et s'empara du château de Lamécourt. Le Gouverneur de Neuf à la tête des troupes de Charlotte de la Marck, alors âgée de 13 ans, libéra Mairy et Douzy le 13 avril 1588. En				
33	CA Ardenne Métropole	BAZEILLES	08140	Maison Forte ou Bouchon de la Grenouille	Route forestière de la Fange aux loups, 49.731538 - 5.042702	Maison forte 20e	forestière à la sortie est de Villers-Cernay. A 60 mètres de là, se trouve un barrage de route composé de deux triangles en béton dans lequel s'encastraient des rails	Structure épaisse en béton	Habitation pour militaire, défense	Etat français	Aucune		MOM (main d'œuvre militaire)		Très dégradé	Aucune	Aujourd'hui, le toit a totalement disparu, il ne subsiste qu'un seul pignon.				
34	CC des Portes du Luxembourg	BEAUMONT-EN-ARGONNE																			

Les typologies présentées sont d'une grande diversité, tant du point de vue des fonctions, des usages, des matériaux, des dates époques de construction que de l'architecture, de l'échelle et de leurs dimensions :

- *Eglise fortifiée*
- *Ferme fortifiée*
- *Maison forte*
- *Château fort*
- *Château Renaissance, classique*
- *Château abbaye*
- *Vestiges de châteaux forts*
- *Fort*
- *Butte/fossé*
- *Camp fortifié*
- *Fortification/remparts*
- *Tour/Maison forte en hauteur*
- *Maison forte XXème siècle*
- *Blockhaus XXème siècle.*



Figure 6.60 ***Église Saint-Martin à Rumigny*** *(auteur Havang(nl))*



Figure 6.61 ***Maison forte d'Hardoncelle à Remilly-les-Pothées*** *(auteur Szeder László)*



Figure 6.62 ***Vestige du château de Lumes*** *(auteur Adri08)*

L'atlas présente une fresque chronologique des différents systèmes de fortifications de l'architecture domestique, publique et militaire de l'époque antique jusqu'au milieu du XXème siècle.

Vers une démarche de candidature au patrimoine mondial

L'atlas constitue le support de réflexion qui permettra d'analyser une dizaine de sites sélectionnés pouvant révéler potentiellement une valeur patrimoniale universelle selon 3 critères. Il est le préalable à toute démarche visant à mener une candidature de ce patrimoine fortifié devant l'Unesco.

Figure 6.63 ***Inventaire du patrimoine fortifié Nord Ardennais*** *(octobre 2023 AUDRR)*

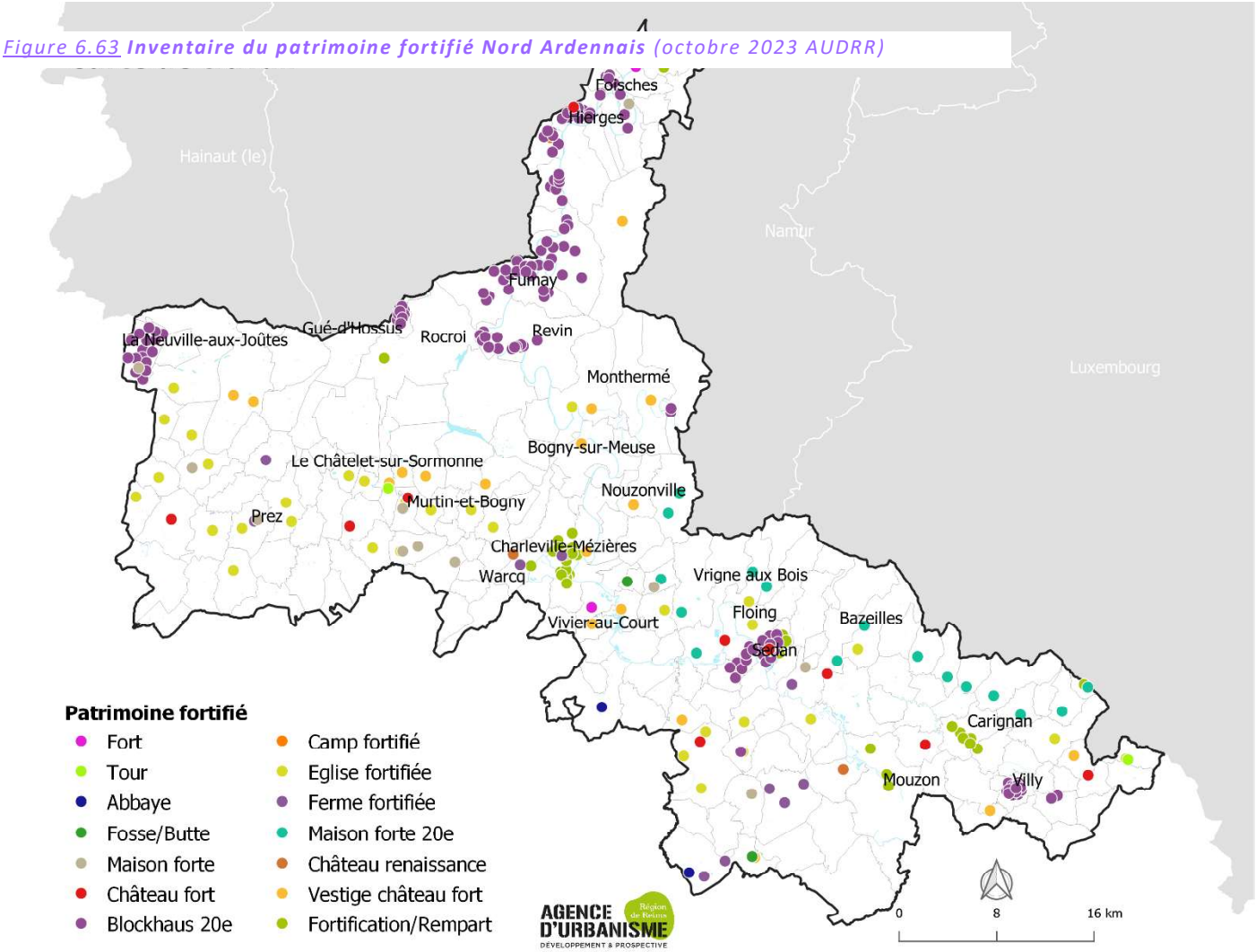

Les étapes de du dossier de candidature sont nombreuses et longues, elles nécessitent l'adhésion des habitants et le soutien des acteurs locaux sur une longue période de 8 à 10 ans d'élaboration. Cette reconnaissance mondiale aboutirait à l'inscription à l'Unesco du bien. Ce patrimoine fortifié pourrait également être mieux protégé et mis en valeur par d'autres labels et outils de gestion (monuments historiques, inscription à l'inventaire supplémentaire, secteur de patrimoine remarquable, architecture contemporaine remarquable, inscription au PLU…).

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud'Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

SCoT Nord-Ardennes

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 1 – DIAGNOSTIC

PARTIE 7

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux de la préservation de l'environnement

Table des matières

1. Contexte physique, une approche globale 7

1.1. La géologie, le socle de nombreux atouts 7

1.2. Le relief, entre massif et vallées creusées 8

1.3. Hydrographie, un bien commun 9

2. Milieux et biodiversité 10

2.1. Objectifs de préservation 10

2.2. Les écosystèmes du SCoT Nord, une diversité remarquable 12

2.2.1. Les zonages réglementaires 12

2.2.2. Les ensembles naturels écologiques 22

2.3. Les espèces végétales et animales à enjeu 27

2.4. Trame verte et bleue – les Continuités écologiques 32

2.4.1. La trame verte et bleue du SRADDET Grand Est 32

2.4.2. La trame verte et bleue du SCoT Nord Ardennes 34

2.4.3. Les éléments fragmentant de la Trame verte et bleue 47

2.5. Trame noire 50

3. Ressources naturelles 53

3.1. Ressources du sol 53

3.1.1. Objectifs de protection 53

3.2. La qualité des sols 53

3.3. Gisements du sous-sol 54

3.4. Le cycle de l'eau 55

3.4.1. Objectifs de protection 55

3.4.2. Les ressources en eaux superficielle et souterraine 57

3.4.3. L'alimentation en eau potable 60

3.4.4. Prélèvements et usages de l'eau 66

3.4.5. Traitement des eaux usées et pluviales, une amélioration à poursuivre 67

3.5. Energie 69

3.5.1. Cadre juridique 69

3.5.2. Etat zéro 69

3.5.3. Consommation d'énergie 80

3.5.4. Evolution de la consommation énergétique 80

4. Santé publique 81

4.1. Qualité de l'air 81

4.1.1. Le cadre juridique 81

4.1.2. Etat zéro 82

4.2. Le changement climatique 88

4.3. Risques naturels 90

4.3.1. Objectifs de protection 91

4.3.2. Inondation *92*
4.3.3. Mouvements de terrain *97*
4.3.4. Feux de forêts *99*
4.4. Risques technologiques 99
4.4.1. Cadre juridique *99*
4.4.2. Etat zéro *100*
4.5. Pollution des sols 99
4.6. Gestion des déchets 99
4.7. Nuisances sonores 99
4.7.1. Cadre juridique *99*
4.7.2. Impacts du bruit sur la santé *101*
4.7.3. Le bruit sur le territoire *102*

Préambule

Intégré au diagnostic territorial, l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) permet d'établir le projet d'aménagement stratégique du territoire ainsi que le document d'orientation et d'objectifs. Il répertorie les enjeux en matière d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique (Article L141-3 du Code de l'Urbanisme). L'EIE montre l'environnement tel qu'il est à ce jour, son potentiel et les principaux enjeux liés à sa préservation. Ce document, partie intégrante de l'Evaluation Environnementale (R141-2 du Code de l'Urbanisme), ne cherche pas à être exhaustif mais il synthétise et fournit un niveau d'information pertinent pour l'évaluation des incidences du projet de SCoT sur l'environnement.

L'EIE fait état de la connaissance des thèmes associés à l'environnement : les milieux naturels et la biodiversité, l'énergie, les ressources, les risques naturels et technologiques, les nuisances… A noter que le paysage fait l'objet d'une partie dédiée.

1. CONTEXTE PHYSIQUE, UNE APPROCHE GLOBALE

1.1. La géologie, le socle de nombreux atouts

La géologie est un facteur de richesse écologique du territoire. Elle permet d'expliquer les paysages, la répartition des activités humaines, les modes agricoles et les matériaux de construction. Le patrimoine géologique des Ardennes est exceptionnel par sa diversité et constitue une référence en science de la terre. Plusieurs stratotypes (couche géologique servant de référence internationale) sont d'ailleurs présents sur le territoire du SCoT : le Givétien, le Devillien et le Revinien.

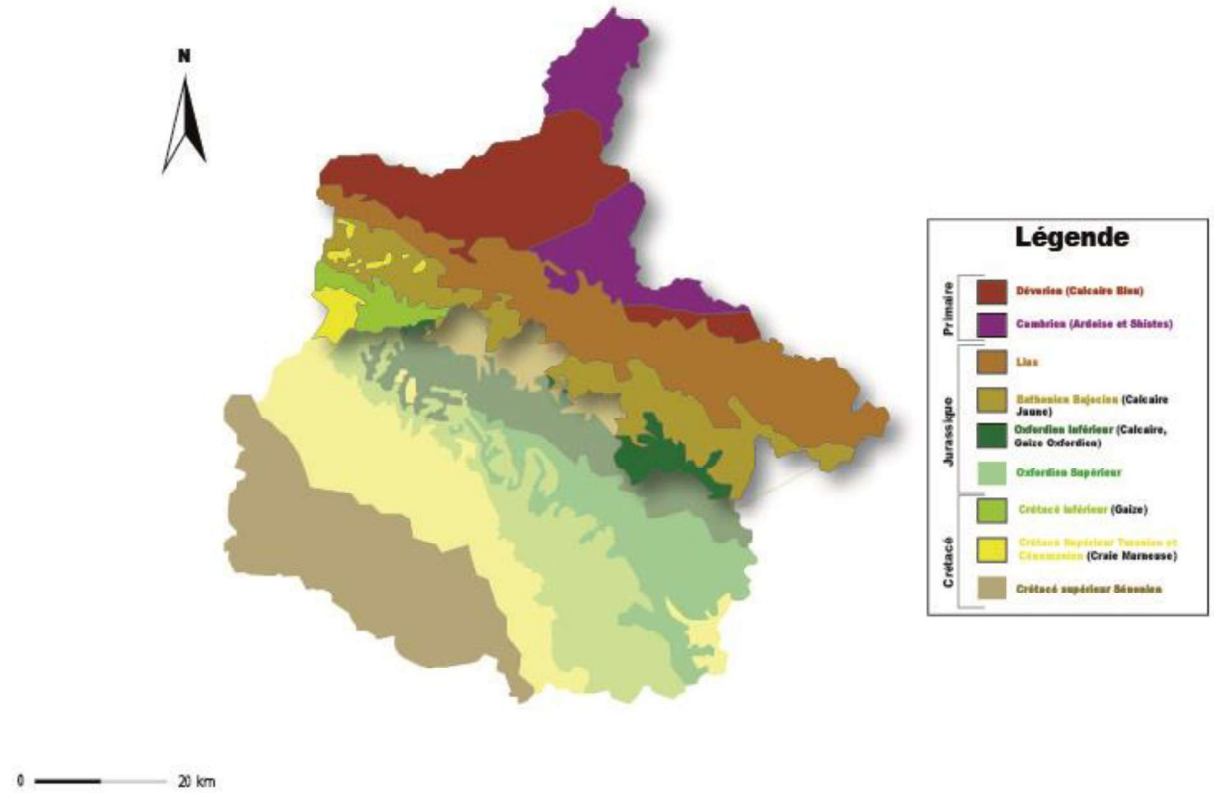

Figure 7.1 ***Carte géologique d'après l'étude Folléa-Gautier, 2000***

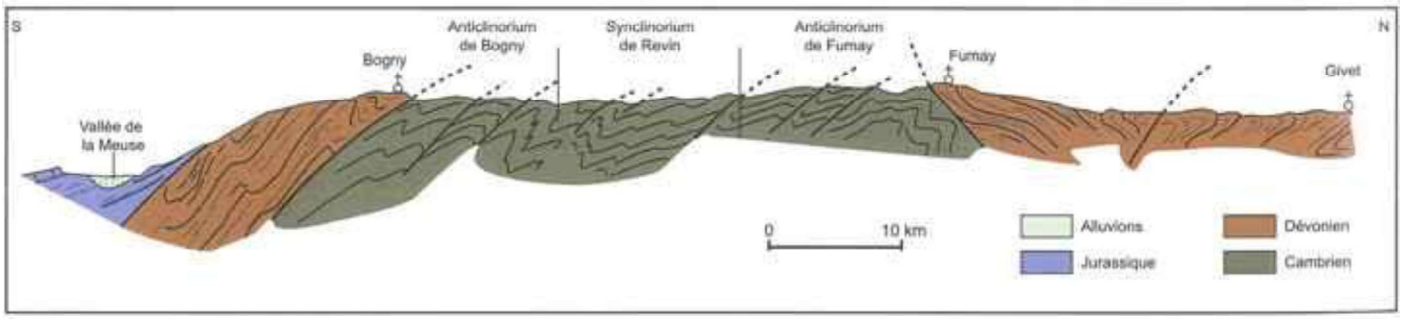

Figure 7.2 ***Esquisse géologique schématique du massif primaire de l'Ardenne*** *(d'après G.Waterlot, Aquifères et eaux souterraines, BRGM Editions 2006)*

La géologie représente également un facteur primordial pour la ressource en eau. Le socle ardennais et ses formations ont une perméabilité liée à la fracturation et la fissuration d'origine tectonique et climatique pouvant conduire à des circulations d'eau intéressante pour l'exploitation de cette ressource. Les formations les plus favorables sont constituées des « Calcaires de Givet », de grès et de quartzites (du Dévonien inférieur) dont les fractures sont susceptibles de rester ouvertes. La région de Givet est marquée par la présence de nombreuses

grottes, qui peuvent localement présenter des écoulements souterrains exploitables. Les séries schisteuses, en revanche, s'altèrent en donnant des produits argileux qui colmatent les fissures et réduisent ainsi leurs qualités hydrogéologiques.
Ce socle est presque totalement recouvert de formations superficielles contenant un pourcentage élevé d'argile. Ces formations constituent une nappe superficielle perchée qui donne également naissance localement (en bordure de plateau) à de petites sources qui tarissent rapidement en période d'étiage (secteur de Rocroi). Mais la très faible perméabilité de ces niveaux n'en permet pas l'exploitation.
La géologie du territoire est détaillée selon les entités paysagères dans la partie 6.

1.2. Le relief, entre massif et vallées creusées

Le département des Ardennes se trouve à la rencontre du Bassin Parisien et du Massif Ardennais, la jonction entre les deux laissant apparaître la dépression Pré-Ardennaises, couloir de vallées qui traverse d'Est en Ouest toutes les Ardennes dans lequel se situent Charleville-Mézières et Sedan.

Au Nord, l'Ardenne est un massif schisteux plus accidenté et plus élevé. Le point culminant, à plus de 500m, se situe à quelques km au nord de la commune des Hautes-Rivières en limite de la Belgique au lieu-dit « la Croix-Scaille ». Couvert de vastes forêts, il est traversé par la Meuse et la Semoy, vallées dans lesquelles a émergé l'essentiel des sites de production industrielle. On y trouve également à l'Ouest le plateau de Rocroi présentant de larges espaces assez dénudés appelés rièzes et des marais, les fagnes. Plus à l'Ouest, la Thiérache ardennaise forme un vaste ensemble de collines où alternent plateaux ouverts et coteaux. Enfin, au Sud du territoire, monts, crêtes et buttes se relayent dans ce relief doux et sinueux à la fois.

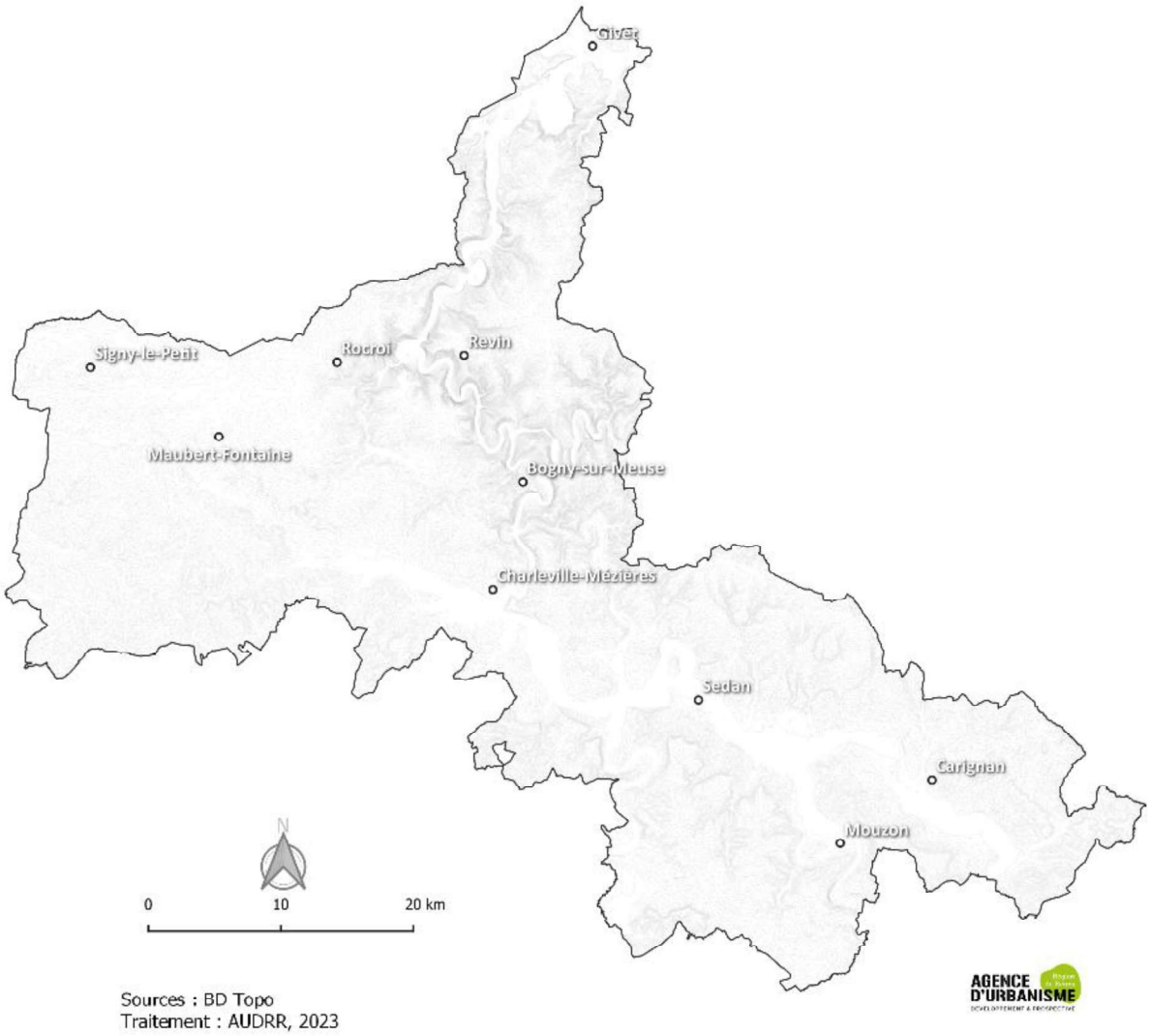

Figure 7.3 ***Carte du relief SCoT Nord Ardennes***

1.3. Hydrographie, un bien commun

Le département des Ardennes est scindé par la ligne de partage des eaux entre deux grands bassins versants, le bassin Rhénan dans lequel se retrouvent notamment la Meuse et la Chiers, et le bassin de la Seine qui comporte l'Aisne.
Entre ces deux bassins, le canal des Ardennes (ouvrage datant du milieu du XIXe siècle) permet la navigation. Une série de 26 écluses sur à peine 9 km vient combler la différence de niveau entre l'Aisne et la Meuse.

La Meuse est un fleuve navigable franchissant les Ardennes décrivant d'innombrables détours sur 176km depuis Létanne jusque Givet en passant par Sedan, Charleville-Mézières, Revin et Fumay notamment. Ses principaux affluents sur le département sont la Chiers, la Bar, la Givonne, la Goutelle, la Sormonne, la Semoy, le Viroin, la Houille.

La Chiers entre dans les Ardennes par la Ferté-sur-Chiers et se jette dans la Meuse à Remilly-Aillycourt. La Semoy vient de Belgique via les Hautes-Rivières et conflue avec la Meuse à Monthermé. Enfin, notons la présence de la Bar, qui prend sa source à Autruche, près de Buzancy et qui rejoint la Meuse à Dom-le-Mesnil. Sa vallée accueille le canal des Ardennes cité précédemment. Les principaux plans d'eau ardennais sont essentiellement artificiels comme le lac des Vieilles Forges accompagné du lac de Whitaker et du bassin des Marquisades, conçus pour alimenter la centrale hydroélectrique de Saint-Nicolas à Revin.

L'hydrographie du SCoT Nord est complétée par un chevelu très dense de rus, rivières et autres sources, ce qui en fait un territoire très fortement influencé par l'eau avec tous les atouts mais aussi les risques que cela engendre.

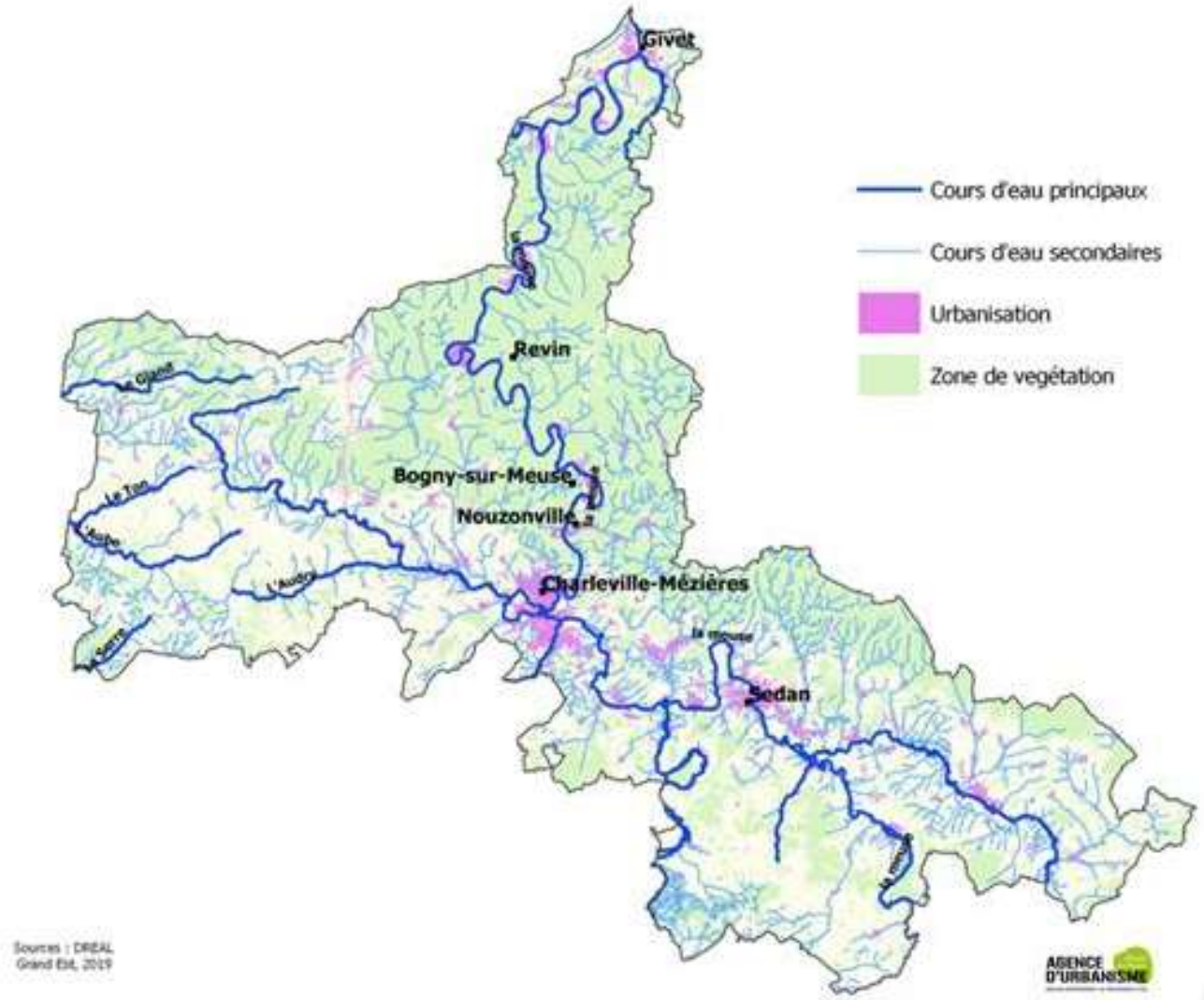

Figure 7.4 ***Carte du réseau hydrographique***

2. MILIEUX ET BIODIVERSITE

Le SCoT Nord Ardennes présente une richesse d'habitats et de milieux naturels favorables à la faune et à la flore. Plusieurs trames correspondant aux différents types de milieux naturels et regroupant divers habitats spécifiques sont déclinées dans ce chapitre.

2.1. Objectifs de préservation

Niveau international et européen

Plusieurs conventions internationales se sont succédées afin de préserver les milieux naturels et la biodiversité. Si la Convention de Ramsar (1971) se consacre les zones humides d'importance internationale, les Conventions de Berne et Bonn (1979), favorisent davantage la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. La reconnaissance du monde du vivant comme fondement du développement durable n'apparaît quant à elle qu'en 1992 lors de la conférence de Rio. S'en sont suivis les sommets de Johannesburg en 2002 et le rappel de l'urgence de protéger l'environnement, le sommet de Rio en 2012 dénommé Rio+20 qui a fixé des objectifs en faveur d'une réduction significative du rythme de perte de biodiversité d'ici 2020.

La Directive « Oiseaux » (2009/147/CE) du 30 novembre 2009 concernant l'état de conservation des oiseaux sauvages et la Directive « Habitat » (92/43/CEE) du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sont les pierres angulaires de la politique européenne en matière de biodiversité. Elles ont conduit à la mise en place du réseau de sites Natura 2000 composés des zones de protection spéciale (ZPS) et des zones spéciales de conservation (ZSC). La présence de ces sites implique la réalisation d'une analyse spécifique dans l'évaluation environnement lorsque le document de planification est " susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 " (Article L.414-4 C. Env.). Si l'évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation du site, des mesures compensatoires doivent être prévues.

Au niveau national

La loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976 a introduit le principe selon lequel « la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général ». Cette loi a également introduit différents outils : les listes d'espèces protégées au niveau national et local, les réserves naturelles, les forêts de protection, et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

La loi d'orientation forestière n°2001-602 du 9 juillet 2001 affirme parmi ses objectifs celui de la gestion durable et de la plurifonctionnalité de l'espace forestier.

La loi n° 2000-1028 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) a posé les objectifs d'équilibre entre un développement urbain maîtrisé et, notamment, la préservation des espaces naturels et des paysages et la préservation des écosystèmes, et une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels.

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) vise à reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique, fixés par la Directive Cadre Européenne (DCE) du 22 décembre 2000 (transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004). Elle a modifié les dispositions applicables aux outils de gestion des eaux : les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Les SDAGE Rhin-Meuse et Seine-Normandie 2022-2027 fixent des orientations notamment en faveur des milieux aquatiques, des zones humides remarquables et ordinaires.

La stratégie nationale pour la biodiversité de 2004 a pour ambition de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable et construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés.

Dans cette voie, la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) ont débouché sur l'adoption de nombreuses mesures phares en faveur de la biodiversité :

- la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP), et le Plan national d'actions en faveur des zones humides qui posent des objectifs ambitieux de protection des milieux;
- la Trame verte et bleue (TVB), qui vise à identifier ou à restaurer d'ici 2012, un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire. Sa cartographie est intégrée dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

La loi ENE introduit les objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.
Enfin, la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a renforcé les objectifs de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour les documents d'urbanisme locaux.

Au niveau régional

La Région Grand Est a approuvé le 24 janvier 2020 le **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).** Il comporte plusieurs règles concernant la trame verte et bleue.
La règle n°7 du fascicule – Décliner localement la Trame verte et bleue
Cette règle vise à décliner la trame verte et bleue au niveau locale en lien avec les acteurs locaux et en cohérence avec les territoires voisins. Elle reprend les 4 sous-trames préconisées par les orientations nationales qui sont : les milieux humides, forestiers, ouverts et aquatiques.
La règle n°8 du fascicule – Préserver et restaurer la Trame verte et bleue qui se décline en 4 mesures d'accompagnement :

- Mesure d'accompagnement n°8.1 : Préserver et améliorer les milieux agricoles et ouverts. Elle vise à améliorer la perméabilité des milieux ouverts.
- Mesure d'accompagnement n°8.2 : Préserver les forêts et favoriser leur qualité environnementale. Elle vise à préserver les forêts et favoriser leur qualité environnementale par des pratiques sylvicoles adaptées.
- Mesure d'accompagnement n°8.3 : Préserver et améliorer les éléments arborés hors forêts. Elle vise à préserver et améliorer le patrimoine boisé hors forêts et son potentiel écologique.
- Mesure d'accompagnement n°8.4 : Favoriser la valorisation raisonnée des milieux naturels. Elle vise à valoriser économiquement les milieux naturels de manière raisonner pour contribuer à leur préservation et leur reconquête.

Au niveau local

Une partie du territoire est couvert par le Parc Naturel Régional des Ardennes. Celui-ci a élaboré une charte, contrat de territoire présentant plusieurs engagements et dont les orientations contribuent à la préservation des milieux, de la biodiversité et des paysages notamment. Les orientations sont les suivantes :

- Valoriser de manière durable les ressources du territoire (forestière, agricole et les savoir-faire)
- Faire du tourisme un nouvel axe de développement économique
- Faire apprécier les richesses des milieux naturels (protéger la biodiversité, valoriser le patrimoine géologique)
- Préserver et gérer le patrimoine paysager
- Favoriser une gestion économe des ressources (garantir la qualité des zones humides et des cours d'eau).

2.2. Les écosystèmes du SCoT Nord, une diversité remarquable

2.2.1. Les zonages réglementaires

A la confluence entre différentes entités naturelles : la forêt, la plaine, la Meuse et ses berges, le territoire du SCoT Nord Ardennes présentent des caractéristiques remarquables répertoriées au sein de plusieurs zones de protection réglementaire qui ont motivées le classement en site Natura 2000 dont certains en ZSC et ZPS[1]. De nombreuses ZNIEFF[2] sont également recensées, et pour certaines, se superposent aux sites Natura 2000 et trois réserves naturelles (deux nationales et une régionale) ont été créées.
Environ 81 982 ha du territoire du SCoT est couvert par Natura 2000, 8711 ha par des ZNIEFF de type I et 59 953 ha par les ZNIEFF de type II.
Les milieux naturels du territoire du SCoT Nord Ardennes sont majoritairement couverts par des inventaires répertoriant les sites remarquables.

Réserves Naturelles Nationales et Régionales

Créées par l'Etat ou les Régions, les réserves naturelles sont gérées par des associations, des collectivités locales ou encore des établissements publics. Elles poursuivent trois missions : la protection des milieux naturels, des espaces animales et végétales et le patrimoine géologique, la gestion des sites et la sensibilisation des publics ; et marquent une volonté politique forte. Sur le SCoT Nord Ardennes, trois réserves naturelles sont recensées :

- **Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet** : située à l'extrême nord du territoire et d'une superficie de plus de 354 hectares, cette réserve est éclatée en 11 entités sur 6 communes. Plusieurs périmètres de protection se superposent à la Réserve comme les sites inscrits, sites classés, ZNIEFF de types I et II, ZICO, ZCS, APPB traduisant ainsi la richesse exceptionnelle de cette Réserve. Outre son intérêt géologique remarquable (calcaire affleurant de Givet, schistes, grès, ancienne carrière d'extraction de fluorine et nombreux fossiles), la réserve présente un intérêt faunistique indéniable. Plus de 70 espaces d'oiseaux dont un tiers est inscrit sur la Liste Rouge Régionale : hibou grand-duc, engoulevement d'Europe, alouette lulu…. Les insectes comptent 171 espèces identifiées dont le cuivré des maris, le damier de la succise, l'œdipode turquoise ou la decticelle chagrinée. 12 chauves-souris fréquentent les divers milieux naturels de la Réserve parmi lesquelles : petit et grand rhinolophes, grand murin, vespertilion à oreilles échancrées…L'inventaire de la flore de la Réserve fait aujourd'hui état de 455 espèces dont 11 protégées en Champagne-Ardenne et 35 inscrites sur la Liste Rouge Régionale comme l'armoise blanche, le cotonéaster sauvage, le géranium sanguin. La Réserve est constituée par cinq grands "types" d'habitats naturels : les **habitats "minéraux" sur roche affleurante** (rochers, falaise abrupte, éboulis), les **habitats à végétation herbacée rase** (pelouses sèches et landes), les **habitats à végétation arbustive** colonisant les milieux (fruticées, fourrés), les **habitats boisés ou forestiers**, les **habitats anthropiques** (culture à gibier, talus).



Figure 7.5 ***Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet ;*** *Source : ardennes.com*

[1] ZSC : zones spéciales de conservation ; ZPS : zones de protection spéciale
[2] ZNIEFF : zones d'intérêt écologique faunistique et floristique

- **Réserve Naturelle Nationale de Vireux-Molhain** : située à la pointe des Ardennes, à moins d'un km de la frontière belge, la Réserve, d'une superficie d'un peu moins de deux hectares présente un intérêt géologique et paléontologique majeur. Connu sous le nom de « Mur des Douaniers », le site fossilifère est exceptionnel par l'abondance des formes fossiles trouvées, par la diversité des espèces présentes mais également par la finesse de la conservation. Les roches qui le constituent datent d'environ 385 millions d'années. A cette époque, une mer peu profonde recouvrait l'Ardenne, en particulier la région de Vireux. Les cadavres d'animaux morts ont été recouverts de sédiments, initiant le processus de fossilisation. Les formes animales les plus remarquables et les plus présentes sont les trilobites, mais on trouve également des organismes récifaux et des cnidaires. Le site, à flanc de colline présente des affleurements rocheux du dévonien moyen.



Figure 7.6 ***Fossile de trilobite (Asperopyge sp.) ;*** *Source : AMPBM ; B. Gibout sur grand-est.developpement-durable.gouv.fr*

- **Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val** : propriété de la commune de Charleville-Mézières, elle s'étend sur environ 24 ha à moins d'un km du centre-ville. Située sur la rive droite de la Meuse, le versant Ouest du plateau de Berthaucourt, d'une cinquantaine de mètres d'amplitude, présente un intérêt écologique certain en raison de sa localisation et de sa géomorphologie. Aux portes de l'agglomération, plus de 150 espèces végétales ont été recensées sur cet espace réduit. La faune renferme des richesses très intéressantes dont différents reptiles comme le lézard vivipare et dans les mares, divers batraciens dont le triton crêté, le triton alpestre ou l'alyte accoucheur. Près d'une centaine d'oiseaux fréquentent ce site péri-urbain, en particulier passereaux, différents pics et des rapaces. La présence de mares permanentes attire un certain nombre d'oiseaux aquatiques. Le monde des insectes est moins connu mais beaucoup plus riche encore : 23 espèces de libellules et 42 espèces de papillons à ce jour.

Arrêtés de protection de biotope

Afin d'assurer la préservation des habitats des espèces animales et végétales protégées tant au plan national qu'au plan régional, le préfet a la possibilité d'agir en prenant un arrêté de conservation de biotope plus connu sous l'appellation « arrêté de biotope ». Cette protection réglementaire vise à fixer les mesures de nature, à favoriser la conservation de biotopes tels que mares, marais, cours d'eau, bosquets, landes, dunes, pelouses, cavités souterraines, ou toute autre milieu naturel peu exploité par l'homme, dans la mesure où ces espaces sont nécessaires à l'accomplissement de tout ou partie du cycle biologique d'espèces protégées.

Tableau 7.1 ***Liste des APPB présents sur le SCoT Nord Ardennes ;*** *Source : inpn.mnhn.fr*

Identification de l'APPB	Date de l'arrêté préfectoral de création
FR3800038-Marais des Hauts Buttés	13/06/1983
FR3800474-Portions De La Rivière La Marche Et Du Ruisseau Des Paquis	14/05/1997
FR3800037-Rièze De La Croix Sainte-Anne	04/12/1987
FR3800036-Marais De La Louvière	23/12/1987
FR3800041- Rochers Du Petit Chooz	18/05/1990
FR3800039- Rochers Et Falaises De Charlemont	16/07/1990
FR3800040- Roche À Wagne	18/05/1990

Zones Natura 2000

Le réseau Natura 2000, outil de prise en compte des enjeux de biodiversité à l'échelle européenne, vise à protéger les habitats et espèces représentatifs de cette biodiversité. Ce zonage réglementaire est une mise en application des directives européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992). Selon la directive, les sites sont regroupés en Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive Oiseau ou en Zones Spéciales de Conservation (ZSC), issues de la Directive Habitat. Les sites Natura 2000 font l'objet d'un suivi et d'une gestion particulière et dispose d'une Document d'Objectifs (DOCOB) où sont répertoriés l'état initial de conservation, les objectifs de préservation associés aux mesures et actions d'atteintes de ces objectifs notamment.

Le SCoT Nord Ardennes est concerné par 8 sites du réseau Natura 2000 :

Tableau 7.2 ***Zones Natura 2000-Zones Spéciales de Conservation présentes sur le SCoT Nord*** *– Source : inpn.mnhn.fr*

Nom	*Surface*	*Habitats*	*Espèces*	*Qualité et importance*	*Vulnérabilités*
ZSC Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet	673ha	12 habitats 9150-Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion 8210-Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 91E0-Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) 9180-Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion 8150-Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes 8130-Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles 8310-Grottes non exploitées par le tourisme 6210-Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) 9160-Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli 6110-Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi 4030-Landes sèches européennes 5110-Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	6 mammifères / 2 invertébrés Barbastella barbastellus Lycaena dispar Euphydryas aurinia Myotis myotis Myotis emarginatus Myotis bechsteinii Rhinolophus hipposideros Rhinolophus ferrumequinum	Intérêt géologique : stratotype du Givétien Intérêt faunistique : présence de papillons en limite d'aire, de forts et grottes abritant souvent des gîtes de chauves-souris, d'importantes populations de Lézard des murailles et Coronelle lisse Intérêt floristique lié à -la présence de nombreuses espèces rares, subméditérranéennes et d'une végétation thermoxérophile qui représente ici le plus caractéristique de l'ensemble de la région Champagne-Ardenne. - pelouses xériques des sols superficiels - escarpements verticaux avec microcorniches - pelouses mésophiles - pelouses des dalles rocheuses et buxaies	Etat de conservation variable suivant les types de sols - excellent pour les escarpements, dalles rocheuses, - en cours d'évolution rapide pour les formations plus mésophiles en raison de la disparition du pâturage par les moutons - nombreux dérangements pour les chauves-souris en raison du développement du tourisme et de la spéléologie récréative

ZSC Vallée boisée de la Houille	237ha	Hêtraies du Luzulo-Fagetum (code: 9110) Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (code: 91E0) Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (code: 9160) Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (code: 9130) Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (code: 6430) Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (code: 8220) Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (code: 9180)	Lampetra planeri Cottus gobio Vandenboschia speciosa	La vallée boisée de la Houille est un site très accidenté, situé à proximité de la frontière belge. Elle est très typique du plateau ardennais primaire et est constituée de plusieurs groupements forestiers rares et en voie de disparition : -érablaie à Dentaire à bulbille (seule station en Champagne-Ardenne), - aulnaie riveraine à Gagée jaune (protégée au plan national), -chênaie acidiphile.	Bon état général du site, mais l'on constate des coupes sévères de la forêt riveraine (coupes à blanc suivies de plantations de peupliers ou de résineux) Certains coteaux subissent aussi ces enrésinements. Nécessité de maintenir les peuplements feuillus afin de maintenir plusieurs espèces protégées
ZSC Rièzes du Plateau de Rocroi	329ha	Hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix (4010) Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (7150) Tourbières boisées (91D0) Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur (9190) Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230) Tourbières hautes actives (7110)	Coenagrion mercuriale	Les Rièzes du plateau de Rocroi forment un ensemble éclaté exceptionnel pour la Champagne-Ardenne et plus largement pour la moitié nord de la France. Cette zone comprend différents groupements végétaux de type septentrional : -landes humides à Erica tetralix, -tourbières hautes actives avec localement des gouilles, -des eaux oligotrophes -des pelouses acides mésophiles.	Ces types d'habitats étaient plus largement répandus par le passé et suffisamment caractéristiques pour être nommés de façon spécifique localement : Rièzes. La colonisation des prairies et landes, par une strate arbustive, est la principale source d'altération des milieux. Les amendements à la chaux sont constatés sur certaines prairies présentant une flore très diversifiée.

ZSC Tourbières du plateau Ardennais	363ha	Hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230) Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur (9190) Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (7150) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260) Tourbières de transition et tremblantes (7140) Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120) Tourbières boisées (91D0) Tourbières hautes actives (7110) Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130) Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix (4010) Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410) Landes sèches européennes (4030)	Castor fiber Lycaena helle Leucorrhinia pectoralis	Les tourbières du plateau ardennais forment un complexe éclaté en quatre sites majeurs constitués de landes tourbeuses et de tourbières parmi les mieux conservées et les plus intéressantes de France, après celles du Jura, des Vosges et du Massif Central, de forêts variées, bois tourbeux, ruisseaux fagnards à grands intérêts floristique et faunistique. Nombreuses espèces protégées, certaines exceptionnelles pour la France comme Dactylorhiza sphagnicola.	Risque d'abaissement de drainages, enrésinements. Evolution des landes en raison de la colonisation pré-forestière ou de plantation de résineux. Quelques petites mares créées il y a une dizaine d'années permettent de maintenir différents organismes aquatiques des eaux plus ou moins libres des tourbières.

ZSC Ardoisières de Monthermé et de Deville	1ha	Classes d'habitats de type Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	Myotis bechsteinii Myotis emarginatus Myotis myotis Rhinolophus ferrumequinum	Les anciennes ardoisières de Deville et Monthermé forment un très vaste réseau souterrain. Nombreux micro-climats permettant le stationnement hivernal de plusieurs espèces de Chauves-souris inscrites sur la Directive Habitats. La position de ce site, le long de la rivière Meuse est très favorable pour les Chauves-souris en raison de déplacements linéaires le long du cours de la rivière, soit pour s'alimenter soit lors de déplacements inter-gîtes. Trois sites forment cette zone : Malanthé, l'Echina et Barnabé. Ces noms correspondent aux noms des ardoisières.	Dérangements de plus en plus importants soit par des spéléologues qui se servent de ces sites comme terrain d'entrainement à la cartographie souterraine, soit par des curieux, quelques fois naturalistes mais bruyants, des enfants, etc... Nombreuses traces de feux, déchets de lampe à acéthylène,... Une ventilation importante pour le microclimat de Malanthé a été supprimée apparemment de façon volontaire (éboulement provoqué d'une galerie)
ZSC Forêts de la vallée de la Semoy à Thilay et Hautes-	950ha	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (9160) Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180) Tourbières boisées (91D0) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260) Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) Hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0)	Unio crassus Castor fiber Myotis myotis Lampetra planeri Cottus gobio	Les forêts de la vallée de la Semoy à Thilay et Les Hautes-Rivières constituent un important site forestier ardennais de la zone du plateau primaire avec des forêts acidophiles, des forêts sur éboulis, des rochers à végétation acidophiles, des forêts riveraines, une vallée très encaissée et une végétation submergée de rivière à intérêts botanique, mammalogique et ornithologique.	Bon état général mais nécessité de maintenir l'Alno-Padion et les formations herbacées des bords de rivières.

Tableau 7.3 ***Zones Natura 2000-Zones de Protection Spéciale du SCoT Nord*** *; Source : inpn.mnhn.fr*

Nom	*Surface*	*Information sur le site*	*Espèces*	*Qualité & Importance*	*Vulnérabilité*
ZPS Plateau ardennais	75665ha	Forte de ces 75 000 ha, la ZPS du Plateau Ardennais abrite entre 15 et 20 % de la population nicheuse française de Cigognes noires. Cette population trouve des conditions idéales sur le Plateau Ardennais, lui permettant de réaliser la majorité de ses activités : forêts étendues, quiétude, nombreuses zones humides pour son alimentation. Concernant les espèces rupestres, le Hibou Grand-duc voit sa population se stabiliser sur la ZPS depuis ces cinq dernières années, tandis que le Faucon Pèlerin tend à régresser. Cette régression pourrait s'expliquer pour partie par la compétition avec le Hibou Grand-duc. Parmi les espèces forestières à affinité submontagnarde, la Gélinotte des bois est faiblement représentée sur le site et en forte régression ces 20 dernières années. Des observations ponctuelles ont encore lieu, de façon irrégulière. Le vieillissement des peuplements forestiers, le climat et l'alternance de feuillus/résineux favorise la présence des picidés et des espèces cavernicoles comme la Chouette de Tengmalm. A contrario, la disparition de zones humides, la banalisation des essences forestières ou encore le rajeunissement des forêts constituent des facteurs limitant à la bonne santé de ces populations.	*80 espèces d'oiseaux*	Les espèces forestières à affinité submontagnarde - Gélinotte des bois et Tétras lyre - donne son originalité à la ZPS. La population de Tétras lyre, forte de 20 mâles chanteurs en 1982, est très réduite mais encore présente aujourd'hui. Quelques individus isolés sont observés tous les ans sur le plateau. Le vieillissement des peuplements forestiers favorise les picidés et les espèces inféodées comme la chouette de Tengmalm.	Les espèces à affinité rupestre - Hibou grand-duc et Faucon pèlerin - sont réapparues sur le site respectivement en 1988 et 1994. Les populations, en très faibles effectifs se maintiennent en absence de dérangements des falaises occupées en période de nidification. La Gélinotte des bois reste étendue à l'ensemble du massif mais en faibles densités. Une meilleure localisation des populations couplée à des travaux ponctuels d'amélioration des habitats forestiers devrait permettre une stabilisation, voire une remontée des effectifs. La petite population de Cigogne noire trouve des conditions idéales dans le Plateau ardennais : forêts étendues, quiétudes, nombreuses zones humides pour son alimentation. Les nouveaux nids méritent d'être localisés avec précision, pour diminuer leur dérangement possible en période de nidification. Pour le Tétras lyre et la Cigogne noire, la régression des habitats par réduction de la diversité des milieux forestiers et humides est aussi à prendre en considération.

ZPS Confluence des vallées de la Meuse et de la	3636ha	Il se caractérise par une richesse ornithologique du fait de la présence d'une mosaïque de milieux ouverts (prairies de fauches et pâtures) et de milieux aquatiques (cours d'eau, anciens bras morts, plans d'eau, gravières) propice à accueillir les oiseaux aussi bien en période migratoire, en hivernage ou en période de reproduction.	*115 espèces d'oiseaux*	La zone de la confluence des vallées de la Meuse et de la Chiers présente encore un aspect très intéressant pour l'avifaune, avec la présence de nombreuses prairies de fauche. On y rencontre de nombreuses espèces rares ou protégées, avec notamment comme espèces phares le courlis cendré ou la pie-grièche-écorcheur.	On constate une forte dégradation à l'heure actuelle (disparition des prairies au profit de cultures ou de carrières alluvionnaires).

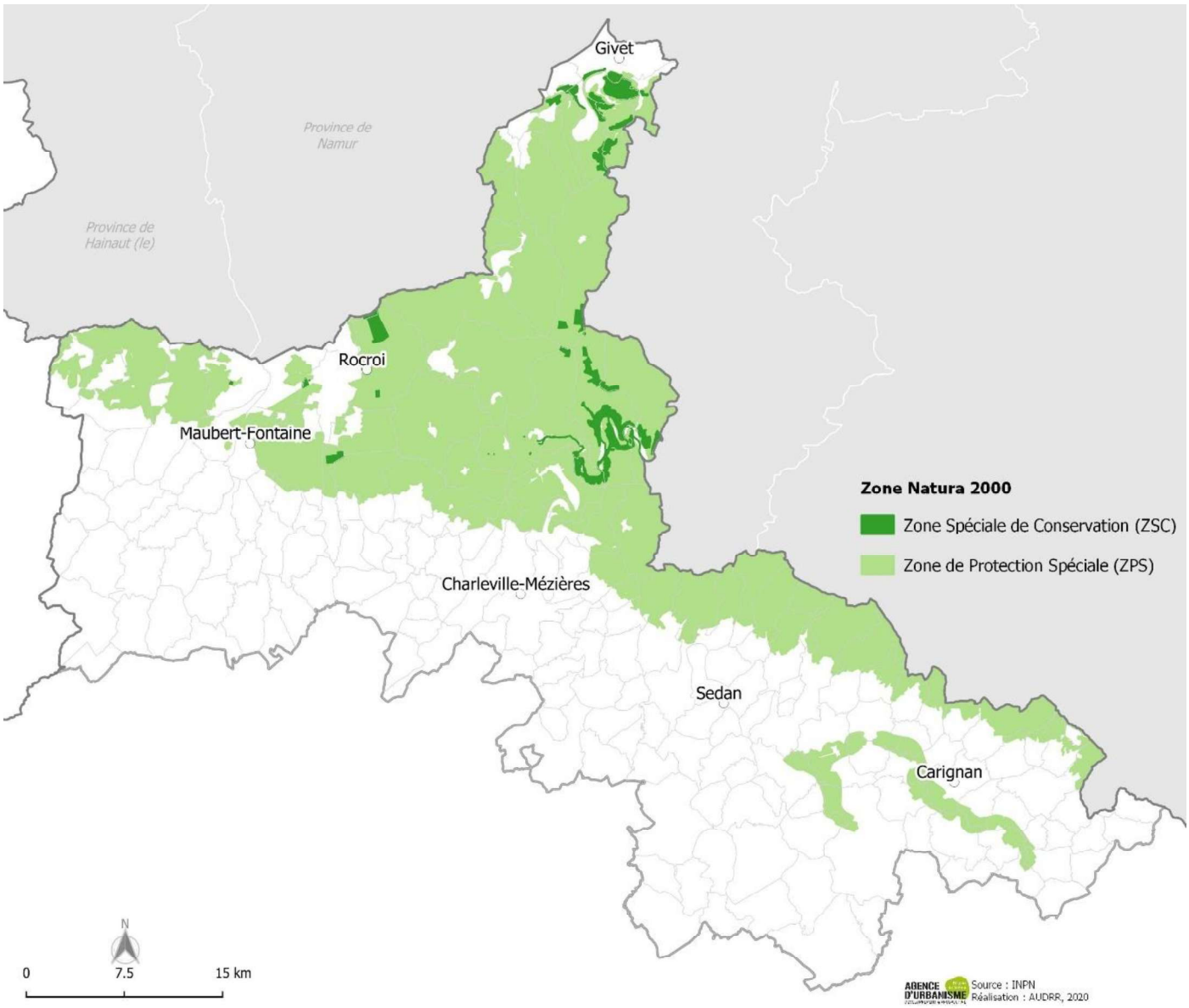

Figure 7.7 ***Carte des zones Natura 2000***

Zones ZNIEFF

Les Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent des zones où ont été identifiés des éléments remarquables du patrimoine naturel. Une méthodologie d'inventaire, établit au niveau national, a permis la délimitation de ces ZNIEFF. Elles participent au maintien des grands équilibres naturels et constituent le milieu de vie et l'habitat naturel d'espèces animales et végétales rares et caractéristiques du patrimoine naturel régional. Néanmoins, aucune contrainte réglementaire supérieure n'en découle.

Deux grands types se distinguent :

- Les ZNIEFF de type I représentant des secteurs homogènes de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares remarquables ou caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations mêmes limitées.
- Les ZNIEFF de type II identifient de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire…) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'aire du SCoT est concernée par plusieurs ZNIEFF de type 1 ou 2.

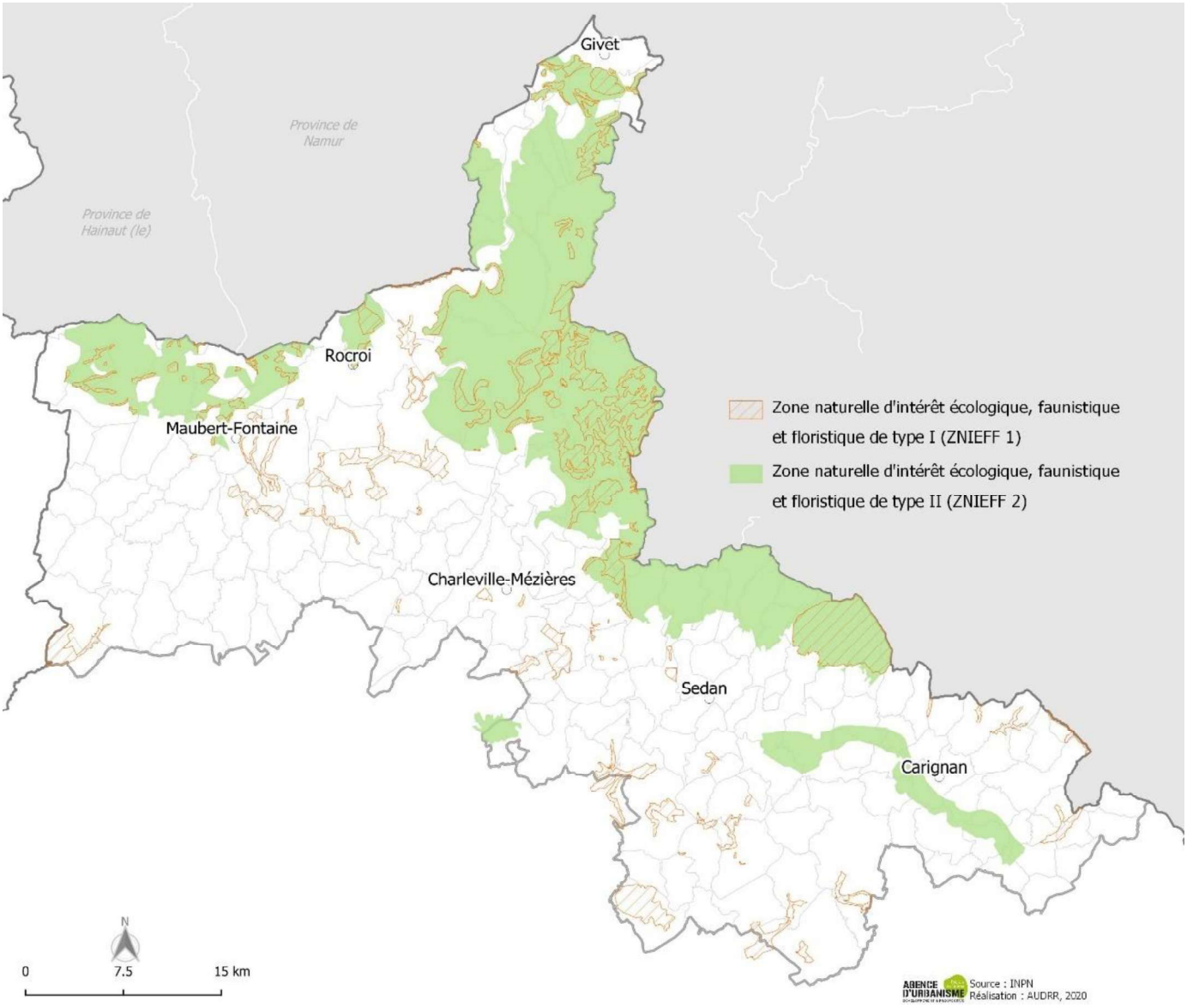

Figure 7.8 ***Carte des ZNIEFF***

Zones ZICO

Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux (pour leur aire de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration. Comme les ZNIEFF, les ZICO ne sont pas des mesures de protection, mais elles permettent une meilleure connaissance du fonctionnement des habitats et des espèces, et doivent être prises en compte dans les travaux et les documents de planification.

On compte sur le territoire du SCoT Nord Ardennes deux zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) :

- Le Plateau ardennais, d'une superficie de 94 800ha, concernant la partie Est du territoire ;
- Le Confluent des vallées de la Meuse et de la Chiers, de 4 860ha.

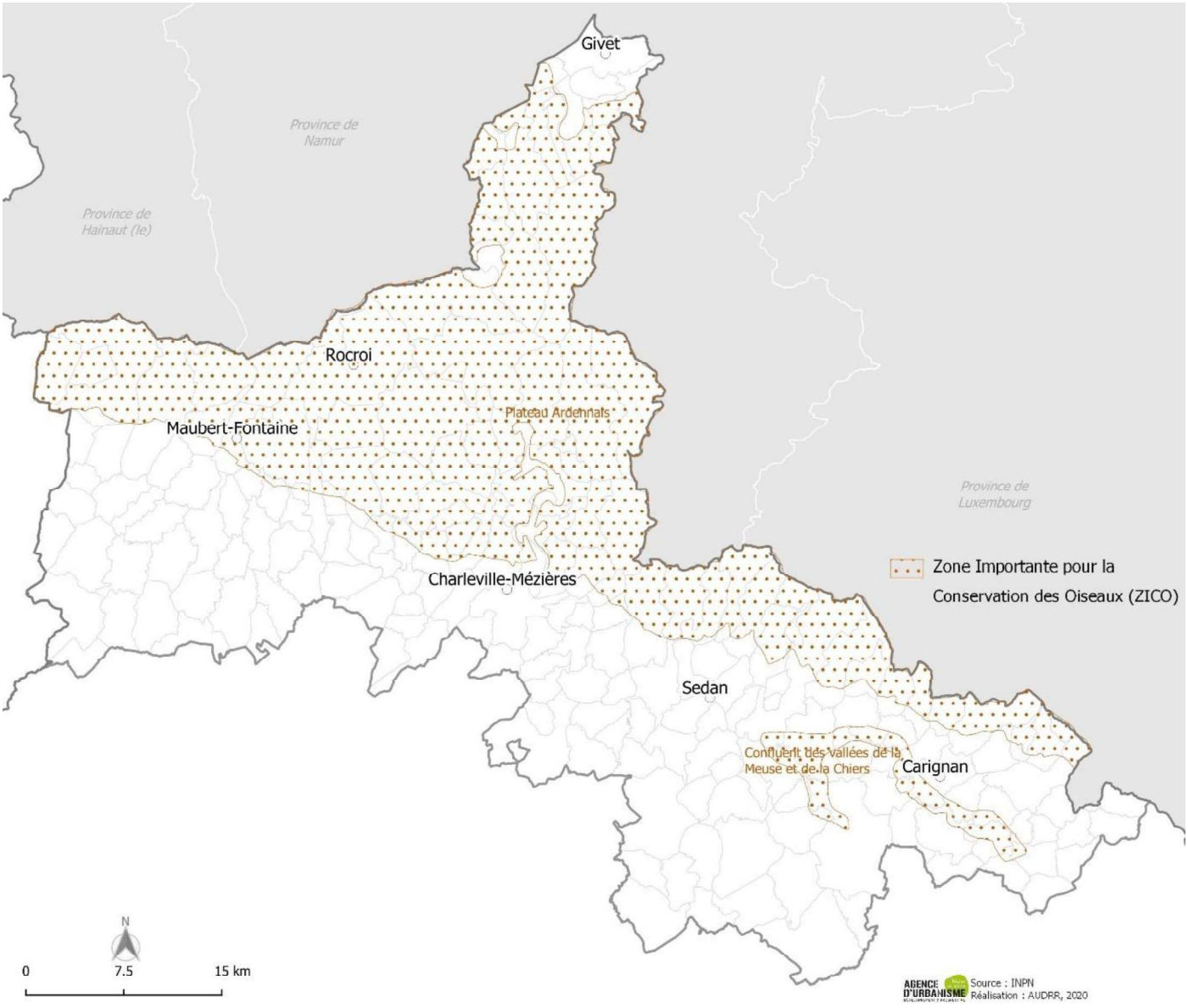

Figure 7.9 ***Carte des ZICO***

2.2.2. Les ensembles naturels écologiques

2.2.2.1. Des milieux aquatiques et humides

Les composantes des milieux humides et aquatiques du territoire sont constituées des axes aquatiques, de vallées alluviales, véritables complexes de zones humides constituées de prairies inondables, ripisylves, annexes hydrauliques, etc. Elles jouent un rôle de corridor écologique fondamental pour de nombreuses espèces et de halte privilégiée pour les oiseaux migrateurs et espèces remarquables.

- Cours d'eau et milieux humides associés

Le territoire du SCoT Nord contient un chevelu de cours d'eau riche s'organisant principalement autour de la Meuse, située dans le bassin Rhin-Meuse.

Les vallées de la Meuse et de la Semoy

Ces rivières ainsi que les nombreux cours d'eau présents sur le territoire offrent une riche diversité paysagère et écologique comme le Martin-pêcheur, le Castor d'Europe, la Lamproie de Planer, le triton alpestre, la Renoncule aquatique, le Chabon commun…

Canal des Ardennes et Canal de l'Est

Cette portion présente un paysage bocager caractéristique et comprend surtout des prairies humides, fauchées ou pâturées, des formations marécageuses à grandes herbes (type mégaphorbiaie), quelques parcelles forestières et des cultures plus localisées.

Autres secteurs de zones humides

Selon le code de l'environnement, on entend par zone humide ***les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*** ; (Article L211-1 du Code de l'Environnement)

Les milieux humides sont de natures très différentes suivant leur situation géographique et la nature du sol et du sous-sol : bas-marais, tourbières, tufeux, landes tourbeuses à bruyères et callunes, roselières, ripisylves, herbiers aquatiques, prairies humides, forêt alluviales, mares, bras morts, … Le territoire est caractérisé par une densité importante de zones humides.

De nombreuses tourbières, appelées, aussi localement « fagnes » ou « rièzes », constituent le massif forestier ardennais. Ces tourbières constituent des milieux rares et fragiles. Elles ont la particularité d'être acides et présentent, ainsi une faune et une flore typique : Drosera, Orchis des Sphaignes, Canneberge… Elles assurent une multitude de fonctions au sein de la biosphère et notamment dans le cycle de l'eau, car elles peuvent stocker l'eau, telles des éponges naturelles et la restituer de façon progressive, en cas de sécheresse ou d'inondation.

Sur l'ensemble des milieux humides du territoire, les prairies de fauches et pâturages sont bien représentées mais en régression (intensification de l'élevage et abandon de ces activités). Les milieux boisés alluviaux sont quant à eux menacés par la populiculture (assèchement des boisements humides par la culture de peupliers).

Il est important de noter que la préservation des zones humides représente un enjeu à la fois pour atteindre les objectifs des SDAGE en termes de pollution de l'eau, mais aussi pour la régulation des inondations et de recharge de la nappe phréatique. Les milieux humides ont aussi la caractéristique d'abriter une richesse faunistique et floristique spécifique. La dégradation de ces biotopes peut impacter les espèces animales et végétales (rare ou ordinaire) inféodées à ces milieux.

- Lacs, étangs, plan d'eau

De nombreux étangs, mares et plans d'eau sont disséminés sur le territoire. Les mares sont définies comme des « petites entités d'eau stagnante qui peut être naturelle ou non, pérennes ou non » (Agape, 2019). Leurs origines sont diverses : dans les espaces agricoles, elles résultent du creusement volontaire pour l'abreuvement des bêtes et sont donc dépendantes de l'activité humaine. En forêt, elles peuvent provenir de formations géologiques naturelles. Dans les milieux urbains, les mares sont principalement creusées dans les parcs et les jardins et sont généralement

destinées à l'agrément et à la sensibilisation. En plaine, les anciennes carrières à ciel ouvert, les gravières, les crassiers, etc. peuvent servir de refuges à des amphibiens attirés par des mares temporaires et peu profondes.

Situé à 20km au nord-ouest de Charleville-Mézières, le Lac des Vieilles Forges est une retenue d'eau à cheval sur trois communes : Harcy, Renwez et les Mazures. Lac destiné aux loisirs, il est bordé de forêts et prairies. Il sert à alimenter en eau le bassin de Whitaker, bassin inférieur de la Centrale hydroélectrique de Revin Saint-Nicolas, et le bassin des Marquisades, bassin supérieur de la même centrale, sur la commune de Rocroi.
Inscrit en ZNIEFF de type 1 « Lac-retenue des Vieilles Forges au nord de Renwez », il présente les caractéristiques suivantes : le lac, aux eaux oligotrophes, occupe le fond d'un vallon. Il est alimenté par de nombreux ruisseaux et des sources. Les conditions écologiques particulières du lieu (sous-sol acide, climat à la fois rude et pluvieux) permettent le développement d'une végétation originale constituée par une mosaïque de groupements de petite taille imbriqués les uns dans les autres. On y rencontre des peuplements aquatiques (Lemnion à petite lentille d'eau et utriculaire vulgaire, Potamion, etc.), des groupements semi-immergés, des cariçaies à grandes laîches de bordure des eaux ou disséminées dans la saulaie, une jonçaie inondée relevant du Caricion nigrae.
Les boisements sont surtout constitués par l'aulnaie marécageuse et plusieurs variantes de la forêt acidiphile. De nombreuses espèces végétales rares et/ou protégées se rencontrent sur le site. Trois sont protégées au niveau régional : la linaigrette vaginée et deux fougères, l'osmonde royale et le polystic des montagnes. Sept sont inscrites sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne : le comaret, le potamot à feuilles obtuses, le potamot des Alpes, la stellaire des marais, la prêle des bois, le cassis et une plante carnivore, l'utriculaire vulgaire.
Côté faune, les libellules forment une population nombreuse et diversifiée, avec 13 espèces rares inscrites sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne : le cordulégastre annelé, l'agrion nain, le sympetrum noir et le sympetrum jaune d'or, le leste dryade, la libellule fauve, l'aeschne printanière, la grande aeschne et l'aeschne des joncs, le gomphe vulgaire et le gomphe à pinces, la cordulie métallique et une grande libellule spectaculaire, la cordulie à deux taches. C'est une des rares stations françaises d'une éphémère nordique, *Caenis lactea*. De nombreux papillons de jour et de nuit survolent le site.
L'étang attire de nombreux batraciens et reptiles dont le triton alpestre et la vipère péliade figurant tous les deux sur le livre rouge de la flore menacée en France. Ils sont également cités dans la liste rouge régionale des amphibiens et reptiles, en compagnie de la salamandre tachetée.
La ZNIEFF est encore en bon état, mais elle est menacée dans son ensemble par l'extension des activités de loisirs (pêche, planche à voile, VTT) qui entraine un dérangement pour la faune et une destruction de tout le pourtour du lac (qui était localisée ces dernières années à la rive nord) et par l'enrésinement des bois (pessières).

- Espèces faunistiques et floristiques des milieux aquatiques et humides

La **présence de prairies humides eutrophes** propose une richesse floristique dominée par diverses graminées :

- Pâturin des marais (*Poa pratensis*) protégé au niveau régional et inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne ;
- Vulpin des prés ;
- Fétuque roseau ;
- Brome en grappe.

Ces espèces sont accompagnés par la Cardamine des prés, l'Oenanthe fistuleuse, le Lychnis fleur-de coucou, le Silaüs des prés, la Scorzonère des prés, la Véronique à écussons, le Cumin des prés, l'Achillée sternutatoire, ainsi que très localement, par des espèces de la moliniaie (Molinie bleue, Laîche glauque, Laîche bleuâtre) et une petite fougère inscrite sur la liste rouge, l'Ophioglosse. L'Ophioglosse peut être retrouvé en bordure de cours d'eau et de fossés et de manière générale sur des sols soumis à d'importantes variations d'humidité.
Les **prairies de fauche de plaine** marquent la présence d'avoine élevée et de fétuque des prés.
Les **milieux hélophytes et formations amphibies** se rencontrent dans les parties basses des prairies, le long des ruisseaux ou d'autres voies d'eau. On distingue :

- les Magnocariçaies (à Laîche des rives, Laîche distique, Laîche vésiculeuse, Laîche faux-souchet, Laîche des marais, Laîche aigüe...) ;
- les Roselières (avec notamment la Glycérie aquatique, la Patience des eaux, et la Massette à larges feuilles)
- les Mégaphorbiaies (formations végétales hautes herbacées constituant un stade de transition entre la zone humide et la forêt) à Pigamon jaune, Reine des prés, Grande Consoude, Iris fauxacore. Une espèce rare, la **Stellaire des marais** (*Stellaria palustris*), inscrite sur la liste rouge des régionale peut être présente.

Au niveau des fossés et berges peut se trouver la Grande Berle (Sium latifolium) (également sur la liste rouge régionale) ainsi que le Butome en ombelle (Butomus umbellatus) et la Renoncule peltée.

En termes de richesse faunistique, de nombreuses espèces patrimoniales sont présentes :

- Faune piscicole

Le canal des Ardennes longe la Bar et des connexions régulières entre ces deux voies d'eau permettent des échanges biologiques. Les espèces d'intérêt patrimonial sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 7.4 ***Poissons d'intérêt patrimonial*** *- Source : Etat initial de la voie d'eau, Plan de gestion des Travaux Réguliers d'Entretien du Canal des Ardennes, mai 2012, VNF Nord-Est*

Espèce	Statut national ou européen
Bouvière	An. II directive Habitats (vulnérable)
Brochet	Vulnérable
Lamproie de planer	An II directive Habitats
Loche de rivière	An II directive Habitats (vulnérable)
Lotte de rivière	Vulnérable

- Mammifères

Ces zones aquatiques et humides ainsi que leurs abords constituent des zones de chasse importantes pour différentes espèces de chauve-souris. On peut ainsi observer des Petits et Grands Rhinolophes, le Grand Murin, la Noctule commune, les Vespertilions de Bechstein, Vespertilions à oreilles échancrées, etc. Beaucoup d'entre eux figurent à l'annexe II de la directive Habitats. On peut également y rencontrer la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), protégée en France depuis 1981 et inscrite sur la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne.

- Amphibiens

La faune amphibienne est assez variée mais il faut signalée la Rainette arboricole (*Hyla arborea*) (en régression depuis 20 ans), protégée en France (depuis 1993) et en Europe (inscrite à l'annexe II de la convention de Berne et IV de la directive Habitats). Elle figure aussi dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable) et dans la liste rouge régionale.

- Avifaune

Ces zones doivent leur valeur faunistique en grande partie aux inondations qui les recouvrent périodiquement, attirant en hiver et au début du printemps de multiples oiseaux : de nombreux canards fréquentent les milieux aquatiques et les cours d'eau : Canards souchets, Pilets, Siffleurs, Sarcelles d'été, Grèbe huppé et Castagneux, Foulque, Poule d'eau, etc. Des Grues cendrées peuvent s'observer (passage et petit hivernage partiel) ainsi que de nombreux Passereaux (dont des passages importants de Grives litornes et mauvis). C'est une zone de chasse pour la Buse, l'Autour des palombes, le Milan noir, le Milan royal et l'Epervier d'Europe. Les secteurs marécageux voient la nidification de la Rousserolle verderolle et de la Rousserolle effarvate. Le milieu bocager et les prairies accueillent le Tarier pâtre, la Pie-grièche grise, la Pie-grièche à tête rousse, le Rougequeue à front blanc...
De nombreuses espèces rares ou en régression, inscrites sur la liste rouge des oiseaux menacés, trouvent sur le territoire l'une des dernières vallées où elles peuvent encore nidifier : il s'agit du Courlis cendré (nicheur très rare), du Vanneau huppé (avec en plus de très gros effectifs en passage et hivernage), du Tarier d'Europe (en régression), de la Pie-grièche écorcheur (recul général aussi bien en terme de populations que de répartition), du Pipit farlouse, de l'Hirondelle des rivages, de la Chouette chevêche et du Busard cendré.

- Lépidoptères

Dans les prairies humides peuvent s'observer deux papillons remarquables : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Fadet des tourbières (*Coenonympha tullia*). Ils sont protégés au niveau national et figurent aux annexes II et IV de la directive Habitats et dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne (catégorie "en cours d'extinction"). Ils sont accompagnés par de nombreux autres papillons diurnes (Machaon, Citron, Paon-du-jour, Belle-dame, Petite Tortue, Azuré de la Bugrane, Argus frêle...) ou nocturnes (Petit Sphinx et Grand Sphinx de la vigne, Sphinx demi-paon, Sphinx du troène et du tilleul).

- Odonates

Cinq espèces inscrites sur la liste rouge régionale Champagne-Ardenne sont présentes sur le territoire :

- La Libellule fauve (*Libellula fulva*) ;
- l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*) ;
- le Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*) ;
- l'Agrion gracieux (*Coenagrion pulchellum*) ;
- l'Aeshne printanière (*Brachytron pratense*).

D'autres libellules et demoiselles caractéristiques des milieux humides s'y rencontrent également, comme par exemple la Libellule déprimée, le Leste fiancé, l'Agrion à larges pattes, l'Agrion élégant, l'Agrion jouvencelle, la Cordulie bronzée, le Gomphe joli, etc.

- Orthoptères

De nombreux criquets et sauterelles fréquentent également les prairies : six sont inscrits sur la liste rouge régionale des Orthoptères :

- le Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus)* ;
- le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) ;
- le Criquet des montagnes (*Melanoplus spretus*) ;
- le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) ;
- le Conocéphale des roseaux (*Conocephalis dorsalis*) ;
- le Criquet géophyte (*Tetrix nutans*).

On y rencontre également d'autres espèces plus courantes, comme par exemple le Phanéroptère porte-queue, le Conocéphale bigarré, la Decticelle bariolée, la Sauterelle des chênes, la Grande Sauterelle verte, le Criquet des clairières, le Criquet des pâtures, le Criquet mélodieux, le Criquet duettiste et le Criquet à long corselet.

2.2.2.2. Des milieux forestiers

Les milieux forestiers du SCoT Nord sont majoritairement inscrits en zonages réglementaires. Les informations sont présentées dans le chapitre dédié.

Le massif forestier ardennais est composé essentiellement de feuillus : chêne, hêtre, bouleau, charmes, épicéas et mélèzes… Cette diversité d'habitats favorise la présence de nombreuses espèces faunistiques (Cigogne noire, Cerf élaphe, Chouette de Tengmalm, salamandre tachetée) et floristiques (Sorbier sauvage, Trientale d'Europe…).

2.2.2.3. Des milieux ouverts

Le territoire présente une matrice importante de milieux ouverts principalement dans la moitié sud (diagonale nord-ouest/sud-est) du SCoT, avec entre autres des pelouses et prairies, des landes et fourrés qui résultent d'activités humaines passées et présentes. En fonction de leur altitude, ensoleillement, humidité et concentration en nutriments, ces milieux jouissent de caractéristiques particulières et concourent à la diversité des écosystèmes régionaux. Le Plateau de Rocroi ou encore la Thiérache ardennaise en sont des exemples représentatifs.

Parmi les milieux prairiaux, certains écosystèmes relictuels sont particulièrement riches pour la biodiversité, car ils offrent de nombreux effets de lisière et ressources alimentaires favorables aux espèces et à leur déplacement. On retrouve notamment sur le territoire :

- Des pelouses : communautés végétales naturelles ou semi-naturelles composées de plantes herbacées spontanées généralement basses, notamment de types hémicryptophyte et géophyte, où les graminées jouent généralement un rôle structurant important, occupant des sols mésotrophes à oligotrophes, sur des sols secs et peu profonds. La plupart des pelouses sont des végétations secondaires issues initialement d'un défrichage et liées à une exploitation pastorale (fauche et surtout pâturage).
- Des prairies : communauté végétale semi-naturelle composée de plantes herbacées spontanées plus ou moins hautes où les graminées jouent généralement un rôle structurant important, occupant des sols eutrophes à mésotrophes. La plupart des prairies sont des végétations secondaires issues initialement d'un défrichage et liées à une exploitation pastorale (fauche ou pâturage). Les prairies semées artificiellement sont à considérer comme des cultures d'herbe et non comme des prairies d'un point de vue écologique (labour, introduction par semis des espèces composant la végétation). Les prairies alluviales, fortement présentent sur le territoire, sont caractérisées par des fonctions hydrauliques et hydrobiologiques. Elles jouent un rôle important dans la fonctionnalité des vallées et comme support de biodiversité. Le territoire

possède un des plus beaux ensembles de prairies alluviales avec la vallée de la Meuse. Cela se traduit par la présence d'espèces telles que le Râle des genêts (*Crex crex*), le Courlis cendré (*Numenius arquata*), le Brochet (*Esox lucius*) ou certains papillons comme les azurés. Elles souffrent principalement du phénomène de retournement et de la création de carrières.

- Les vergers et pré-vergers : éléments traditionnels de transition jouant un rôle tampon entre les villages et les espaces agricoles. Milieux semi-ouverts, les vergers haute-tige font partie des écosystèmes agricoles les plus riches d'un point de vue biologique. Situés autour des ceintures villageoises, ils souffrent souvent en premier de l'extension de l'urbanisation.

- Des milieux agricoles et bocagers

Les milieux agricoles, outre l'importance le rôle économique qui leur est attribué, répondent à de nombreux enjeux pour la faune et la flore. Supports de déplacement des espèces à travers les nombreux habitats que l'on peut y rencontrer (haies, talus, bandes enherbées…), ils contribuent également à lutter contre la fermeture des milieux. En relation avec les milieux ouverts, forestiers et humides, ils entretiennent des échanges constants favorable à la biodiversité. De nombreuses espèces avifaunes fréquentent les milieux agricoles : l'Alouette des Champs, le Corbeau freux, la Caille des blés, le Bruant proyer, la Bergeronnette printanière ou encore la Perdrix grise.
Le Plateau de Rocroi et la Thiérache Ardennaise ont des sols qui ont permis au bocage (paysage agricole constitué de champs ou de prairies dont les limites sont marquées par des haies ou des bosquets) de se développer et d'offrir une mosaïque de prés et de vergers entourés de haies vives. La haie est l'exemple type d'élément fixe du paysage qui est naturellement multifonctionnel pour la biodiversité. Des haies diversifiées et entretenues de manière adéquate sont sources d'alimentation et de refuge pour de nombreux animaux, tels la Pie grièche écorcheur, la Chevêche d'Athéna, l'Alouette lulu, la coronelle… Au niveau des essences d'arbres, pruneliers, églantiers, sureaux, viornes y ont élu domicile.

- Des milieux thermophiles

Les milieux ouverts secs ou thermophiles correspondent à des habitats relictuels, réduits à des formations de faibles emprises, dépassant rarement plus d'une dizaine d'hectares d'un seul tenant. Ils sont le plus souvent en mosaïque avec des arbustes de recolonisation, des boisements thermophiles clairs ou encore des pinèdes. Ce sont des lieux de vie pour des espèces spécifiques et pour des espèces en limite de répartition. Situées essentiellement sur la Pointe de Givet, elles se composent d'une végétation spontanée herbeuse et rase, poussant sur des sols perméables et exposés à des conditions de sécheresse et de chaleur difficiles. Ces sols sont peu épais et pauvres en éléments nutritifs pour les végétaux. Ces conditions inhospitalières sont très appréciées par une faune et une flore typique (Alouette lulu, Orchis singe, Mante religieuse, Petite violette...) et il est fréquent de retrouver des espèces qu'on rencontre dans le sud de la France, sous un climat méditerranéen ou montagnard.

2.2.2.4. Autres milieux

- Milieux artificialisés et urbains

Les zones urbaines présentent un intérêt faunistique et floristique non négligeable. En effet, les jardins, vergers, espaces verts ou encore les bâtiments anciens favorisent la présence d'une biodiversité particulière dans les villes et villages :

- *Constructions anciennes* : cavités utilisables pour l'avifaune (Mésange bleue, Mésange charbonnière, Etourneau sansonnet, Hirondelle de fenêtre) et certains chiroptères. Côté flore, d'anciennes bâtisses peuvent abriter des espèces de Linaire cymbalaire, Chélidoine, Rue des murailles… Côté faune, on retrouve le Lézard des murailles (inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats) ;
- *Jardins, parcs et vergers* : Pie bavarde, Chardonneret élégant, Hérisson, Fouine
- *Espaces verts (haies, arbres d'ornement…)* : Tourterelle turque, Merle noir, Rouge-gorge familier, Verdier d'Europe, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant



Figure 7.10 ***Huppe fasciée*** *- Source : oiseaux.net*

- *Lisières de boisements, espaces semi-ouverts* : Hérisson d'Europe, Lérot, Ecureuil roux, musaraignes…
- *Proximité des espaces agricoles* : présence d'insectes, présence de la Huppe fasciée (en danger sur la liste rouge régionale)

Dans les villages et les bourgs, la faune est représentée par des animaux communs tolérant ou recherchant le voisinage de l'homme tels que la Fouine, le Rougequeue noir, le Moineau domestique, le Corbeau, l'Effraie des clochers, etc…

Vergers, potagers, haies spontanées, prés, friches et petites cultures forment une mosaïque d'habitats recherchée par des espèces bien particulières de ces habitats semi-ouverts. Ces espaces forment une sorte de ceinture végétale autour des villes et villages intéressante à maintenir dans le cadre des continuités écologiques du territoire.

- Milieux rupestres

Les milieux rupestres ou rocheux sont définis comme des « milieux naturels ou artificiels à caractère essentiellement minéral ». Qu'ils soient façonnés ou non par l'homme, ils ont pour particularité « l'absence de sol, une forte litho dépendance qui induira une végétation spécifique en fonction de la nature des apports en nutriments du substrat (roche siliceuse, calcaire, …), des changements de températures brutaux liés à la faible inertie thermique du matériel rocheux, etc. »
Sur le territoire, les milieux rupestres naturels (dont les escarpements rocheux et les falaises) sont localisés dans les secteurs schisteux du Plateau ardennais jusqu'à la Pointe de Givet. Ils abritent une végétation pionnière, particulièrement rare dans la région et très spécifique pour la faune et la flore. Ces escarpements des vallées de la Meuse et de la Semoy témoignent de mouvements géologiques importants. Le plissement hercynien à l'ère primaire a donné naissance à une haute chaîne de montagnes, qui s'est érodée durant l'ère secondaire jusqu'à devenir une plaine où la Meuse et ses affluents se sont installés, formant ainsi les méandres caractéristiques de la vallée. A l'ère tertiaire, le soulèvement alpin a porté le vieux massif à une altitude de 600 mètres et la Meuse et ses affluents ont dû creuser leur lit, afin de retrouver leur niveau d'origine. Ce phénomène d'encaissement a créé ces escarpements rocheux qui abrite des espèces, tels le Hibou grand-duc, le Lézard des murailles, le faucon pèlerin, l'Armoise herbe blanche….
Témoignage d'un passé minier, les anciennes ardoisières constituent un habitat particulier pour une faune spécifique, et tout particulièrement les chiroptères qui y trouvent un habitat confortable ou un refuge temporaire. On peut y trouver le Grand murin, l'une des plus grandes et plus robustes chauves-souris (chiroptère) d'Europe, le Grand rhinolophe…
Globalement, les milieux rupestres évoluent peu, ce qui les rend difficilement aménageables par l'homme. Ils sont de ce fait très peu menacés. Ils peuvent néanmoins être affectés par des éboulements et des glissements de terrain.

2.3. Les espèces végétales et animales à enjeu

- **Le Plan National d'Actions « Papillons de jour 2018-2028 »**

Le département des Ardennes est concerné par la présence de plusieurs espèces de papillons de jour dites « de priorité nationale ». Parmi elles :

Tableau 7.5 ***Espèces de papillons dites « de priorité nationale » présentes dans les Ardennes*** *- Sources : PNA "Papillons de jour" 2018-2028 ; Illustrations : lepinet.fr*

Nom scientifique	Nom commun	Habitats	Menaces	Illustrations
Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Le Nacré de la Canneberge	Tourbières actives, présence de zones riches en fleurs	Drainage, fragmentation des milieux, embroussaillement et boisement des tourbières, fauche des mégaphorbiaies, pâturage bovin intensif	
Boloria eunomia (Esper, 1789)	Le Nacré de la Bistorte	Tourbières, prairies humides et marécageuses et le long des ruisseaux	Raréfaction des habitats, drainage des prairies humides, pâturage bovin	
Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Le Damier de la Succise	Variés, prairies humides, pelouses sèches, lisières clairières…	Assèchement des zones humides, fermeture des milieux, urbanisation	
Lopinga achine (Scopoli, 1763)	La Bacchante	Sous-bois clairs, lisières et coupes forestières de feuillus, formations herbacées mésoxérophile	Abandon de la gestion forestière, homogénéisation des habitats et augmentation des surfaces pâturées	Observation entre 1980 et 2000 
Lycaena dispar (Haworth, 1803)	Le Cuivré des Marais	Sols frais à humides, friches, jachères, bords de chemin…	Plantation de peupliers, fauchages de bords de routes	
Lycaena helle (Fabricius, 1807)	Le Cuivré de la Bistorte	Tourbières, prairies marécageuses, zones herbacées	drainage	Observation entre 1980 et 2000 
Melitaea aurelia (Nickerl, 1850)	La Mélitée des Digitales	Prairies, pelouses sèches, landes et lisières fleuries	Fermeture des habitats, déprise agro-pastorale ou à l'inverse intensification de l'agriculture	Observation entre 1980 et 2000 

Phengaris alcon (D.& S., 1775) écotypes *alcon* et *rebeli*	L'Azurée des Mouillères et l'Azuré de la croisette	Alcon : Marais, prairies marécageuses, tourbières Rebeli : prairies, pelouses et clairières sèches	Destruction des micro-habitats	 
Phengaris arion (Linné, 1758)	L'Azuré du Serpolet	Pelouses sèches, prairies maigres, friches herbacées, lisières thermophiles	Abandon du pâturage extensif, destruction habitat, amendement en nitrates	

- **Odonates**

Le Plan national d'actions (PNA) 2020-2030 en faveur des libellules succède au PNA 2011-2015 et poursuit les objectifs fixés du premier plan.

La déclinaison régionale du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des odonates (2011-2015) liste un certain nombre d'espèces à enjeu sur le territoire ardennais. Le Comité de pilotage du PNA Odonates a défini une liste de 18 espèces prioritaires à l'échelle nationale (DUPONT, 2010). Il s'agit pour la plupart d'espèces d'intérêt communautaire faisant l'objet d'un statut de protection en France ainsi que de quelques espèces inscrites sur la liste rouge nationale (espèces « en danger » et « en danger critique ») mais dont la gestion conservatoire et l'acquisition des connaissances sont considérées comme prioritaires. Ces 18 espèces doivent faire l'objet d'actions prioritaires dans les déclinaisons régionales de ce plan.

Quatre de ces espèces sont présentes dans l'ex-région Champagne-Ardenne :

Tableau 7.6 ***Espèces odonates*** *- Source : Déclinaison du PNA Odonates 2011-2015 ; Illustrations : inpn-mnhn.fr*

Nom scientifique	Nom commune	Habitat	Illustrations
Coenagrion mercuriale	L'Agrion de Mercure	Annexes hydrauliques, ruisseaux, marais, prairies bocagères	
Leucorrhinia caudalis	La Leucorrhine à large queue	Plans d'eau, bras morts d'anciennes gravières	

Leucorrhinia pectoralis	La Leucorrhine à gros thorax	Plans d'eau, bras morts, bas marais, lac tourbeux	
Oxygastra curtisii	La Cordulie à corps fin	Plans d'eau, rivages	

On notera aussi que d'autres espèces prioritaires dans le plan national sont susceptibles d'être présentes dans les limites administratives de l'ex-région malgré l'absence de données. Une liste de 12 espèces prioritaires est définie. Celle-ci concerne les 4 espèces protégées retenues par le plan national *(Cf. tableau ci-avant)*, 6 espèces considérées comme menacées ou méconnues en Champagne-Ardenne et pour lesquelles un complément d'inventaire est nécessaire ainsi que 2 espèces inconnues à ce jour dans la région mais qui peuvent trouver des conditions suffisantes à leur développement. Parmi ces espèces, on retrouve :

- *Ceriagrion tenellum* (L'Agrion délicat)
- *Coenagrion hastulatum* (L'Agrion à fer de lance)
- *Aeshna juncea* (L'Aeschne de joncs)
- *Boyeria irene* (L'Aeschne paisible)
- *Somatochlora arctica* (La Cordulie arctique)
- *Leucorrhinia dubia* (La Leucorrhine douteuse)

Cinq espèces listées rouge au niveau régional (ex-Champagne-Ardenne) sont également présentes *(Cf. « Espèces faunistiques et floristiques des milieux aquatiques et humides » de cette partie)*. Les causes de régression des odonates sont multiples. L'aménagement des berges des rivières, l'exploitation des bancs de graviers, l'eutrophisation des plans d'eau, la fermeture spontanée des milieux, le piétinement des lits et berges des cours d'eau, l'aménagement des étangs et des gravières en espaces récréatifs, le drainage, la gestion piscicole intensive… sont autant de facteurs qui contribuent à l'appauvrissement odonatologique.
Une mise à jour du bilan cartographique en Champagne-Ardenne a été réalisée en 2017 par l'Observatoire des Odonates de Champagne-Ardenne et disponible ici : Cartes de repartition des libellules (lpo.fr).

- **Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2016-2025**

Les principaux risques de disparition des espèces de chiroptères sont les maladies, l'aménagement du territoire (destruction d'arbres hors forêt, éclairage, modification du paysage entraînant la disparition de gîtes et de terrains de chasse), la perturbation dans les gîtes souterrains et rupestres (le dérangement direct, la mise en sécurité, la fermeture, l'extension de carrières, les travaux d'aménagement touristique ou pour un usage de particulier, les travaux d'entretien, les travaux d'archéologie, les activités touristiques) ou encore la perturbation dans les gîtes en bâtiments (la rénovation des bâtiments publics et privés, les travaux d'isolation et d'entretien, la restauration des toitures, le traitement de charpentes, l'éclairage des façades). Les autres facteurs de perturbation sont les infrastructures de transport (risque de collision, rupture des routes de vol, entretien et rénovation des ponts), les parcs éoliens, une gestion forestière inadaptée (une coupe non orientée peut engendrer une disparition des réseaux de gîtes, l'homogénéisation des boisements, les traitements phytosanitaires), ou encore des pratiques agricoles inadaptées (l'utilisation d'antiparasitaires ou d'insecticides faisant disparaître la ressource alimentaire, la destruction de haies, la coupe d'arbres isolés, l'abandon du pâturage extensif, le retournement de prairies).

En Champagne-Ardenne, 24 espèces sont inscrites en liste rouge régional comme la Pipistrelle commune ou le Petit Rhinolophe.

- **La Cigogne noire**

La Cigogne noire présente un statut de conservation jugé « Vulnérable » en France compte tenu des effectifs de la population française (en augmentation ces dernières années, mais reposant sur une estimation de seulement 40 à 70 couples pour 2015), dont environ la moitié est présente dans le Grand Est. Elle s'installe dans les grandes zones de forêts éloignées des zones habitées par l'Homme. Elle apprécie la proximité des marais, des rives d'étangs, des grands lacs ou des cours d'eau. On la trouve également dans les bois au bord des mares, des ruisseaux ou des fossés.

La principale mesure de préservation de l'espèce consiste alors à maintenir des zones qui lui sont favorables et à assurer sa quiétude en interdisant toute intervention, notamment les travaux forestiers, dans un rayon de 500 m autour des nids connus, durant toute la période de reproduction.



Figure 7.11 ***Cigogne noire*** *- Source : lpo.fr*

- **Le Pélobate brun**



Figure 7.12 ***Pélobate brun*** *- Source : inpn-mhnh.fr*

Amphibien intégralement protégé mais listé « En Danger » sur la liste rouge nationale de 2015, le Pélobate brun fait l'objet d'un plan national d'action (PNA) et de plans régionaux d'action (PRA) territoriaux. La Région Grand Est porte une responsabilité majeure pour ces espèces puisqu'elles sont essentiellement présentes, à l'échelle de la France, dans les départements des Haut et Bas-Rhin, de la Moselle et des Ardennes.

- **Le Râle des Genêts (*Crex crex*)**

Le Plan National d'Actions 2013-2018 fournit des informations sur cette espèce patrimoniale des milieux humides particulièrement sensible. En déclin depuis une quarantaine d'année en France et en Europe, le râle des genêts figure parmi les 55 espèces d'oiseaux faisant l'objet de plans d'actions internationaux de l'Union Européenne. Sa présence est principalement remarquée dans les prairies de fauches des vallées inondables. La raréfaction de son milieu de prédilection due à leur mise en culture (peupleraie) est l'une des principales menaces pour cette espèce. Sur le territoire, on le retrouve dans le secteur de la confluence Meuse-Chiers du SCoT en lien avec les vallées alluviales.



Figure 7.13 ***Râle des Genêts*** *- Source : lpo.fr*

2.4. Trame verte et bleue – les Continuités écologiques

Le concept de continuité écologique a été introduit par la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE 2000/60/CE), puis transposé ensuite dans la législation française. La définition générale reste assez simple, elle entend ainsi la libre circulation des espèces dans nos rivières et le bon déroulement du transport sédimentaire. Ces continuités sont également appelées Trame Verte et Bleue. Cette dernière comprend les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques permettant aux espèces de se déplacer entre ces derniers.

La trame bleue comprend l'ensemble des réservoirs et relations aquatiques. Quant à la trame verte, elle comprend l'ensemble des milieux arborés et ouverts (prairies, boisements, pelouses…).

L'objectif dans le cadre du SCoT sera d'identifier ces continuités mais également, les coupures appelées points noirs qui sont des obstacles au déplacement des espèces.

2.4.1. La trame verte et bleue du SRADDET Grand Est

Le SRADDET Grand Est reprend les éléments de la trame verte et bleue du SRCE Champagne-Ardenne de 2015. Il identifie les composantes régionales et les enjeux de préservation des continuités écologiques. Le schéma définit les priorités régionales à travers un plan stratégique et propose des outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. En Champagne-Ardenne, plusieurs enjeux sont identifiés :

- Maintenir la diversité écologique régionale face à la simplification des milieux et des paysages
- Maintenir et restaurer la diversité ainsi que la fonctionnalité des continuités aquatiques et des milieux humides
- Favoriser une agriculture, une viticulture et une sylviculture diversifiées, supports de biodiversité et de continuités écologiques
- Limiter la fragmentation par les infrastructures et assurer leur perméabilité
- Développer un aménagement durable du territoire, pour freiner l'artificialisation des sols et assurer la perméabilité des espaces urbains
- Prendre en compte les continuités interrégionales et nationales
- Assurer l'articulation du SRCE avec les démarches locales ainsi que sa déclinaison et son amélioration

Quatre trames ont été retenues dans le cadre du SRCE Champagne-Ardenne, repris dans le SRADDET Grand Est : trame des milieux boisés, ouverts, humides et aquatiques.

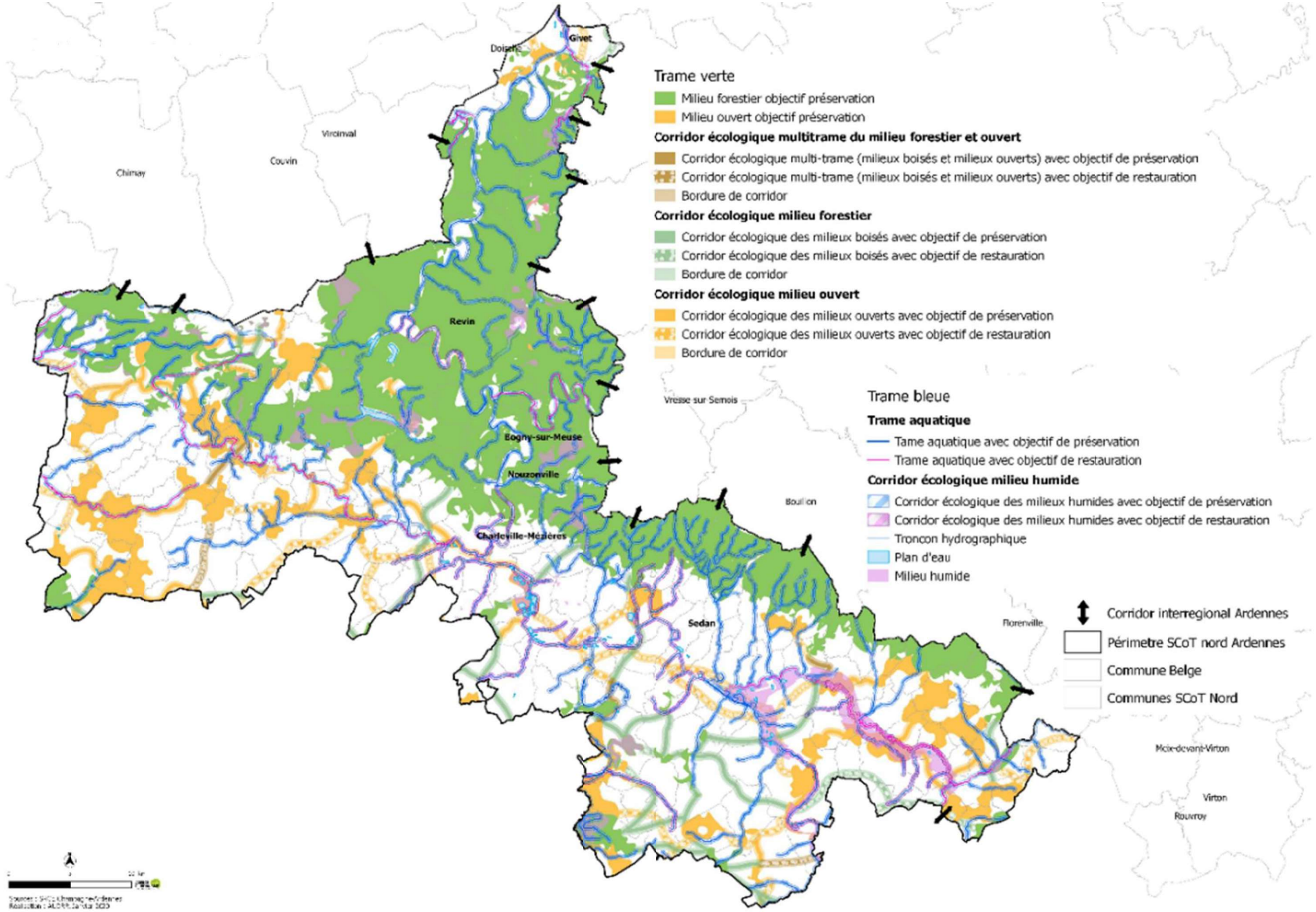

Figure 7.14 ***Carte de la Trame verte et bleue SRADDET Grand Est***

Le territoire du SCoT Nord possède des réservoirs de biodiversité et des milieux naturels inventoriés d'exception :

- Le « plateau ardennais » : plus grand site naturel inventorié pour la protection des oiseaux (Natura 2000) de Champagne Ardenne (75 665 ha). Composé à 80% de forêts, ce site abrite également 15 à 20% de la population nicheuse française de cigognes noires ;
- La forêt du Mont-Dieu : forêts inondables et ripisylves.
- L'ensemble des cours d'eau sont identifiés comme trame aquatique ;
- La confluence des vallées de la Meuse et de la Chiers : mosaïque de milieux ouverts et milieux aquatiques ;
- Quelques réservoirs de biodiversité de la trame des milieux ouverts
- Des continuités écologiques à maintenir et à restaurer sur l'ensemble du territoire.

Le SCoT se doit d'être plus ambitieux que le SRADDET en matière de préservation et de restauration des continuités écologiques. La modélisation de la Trame Verte et Bleue du SCoT Nord Ardennes vient donc préciser les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques identifiées à échelle régionale par ces documents, à l'échelle du territoire.

2.4.2. La trame verte et bleue du SCoT Nord Ardennes

La Trame Verte et Bleue est composée de plusieurs sous-trames, qui constituent un ensemble de milieux et d'habitats homogènes. Chaque sous-trame est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques permettant les échanges entre ces réservoirs. Sur le territoire Nord Ardennes, les éléments ayant permis d'affiner la définition de la trame verte et bleue locale sont :

- La trame verte et bleue du SRADDET Grand Est issue du SRCE Champagne-Ardenne (2015) ;
- Les données Eau France et des SDAGE Rhin-Meuse et Seine-Normandie 2022-2027 ;
- Les données sur les zones humides connues par les services de l'Etat ;
- Les données d'inventaire et de protection de la biodiversité de l'INPN, des associations environnementalistes présentent sur le territoire (CENCA, ReNard, ODONAT…), les données issues du Parc Naturel Régional des Ardennes.

Le croisement de ces éléments, appliqués aux données du territoire ont permis de dégager 4 sous-trames : sous-trame des milieux boisés ; des milieux ouverts ; des milieux aquatiques et la sous-trame des milieux humides.

La superposition de ces sous-trames donne la carte globale de la Trame Verte et Bleue du territoire. Pour chacune des sous-trames, est détaillée la méthodologie retenue afin de déterminer les réservoirs de biodiversité du territoire et les corridors qui les relient.

Figure 7.15 ***Superposition des sous-trames constituant la Trame verte et bleue*** *(source : Cemagref)*

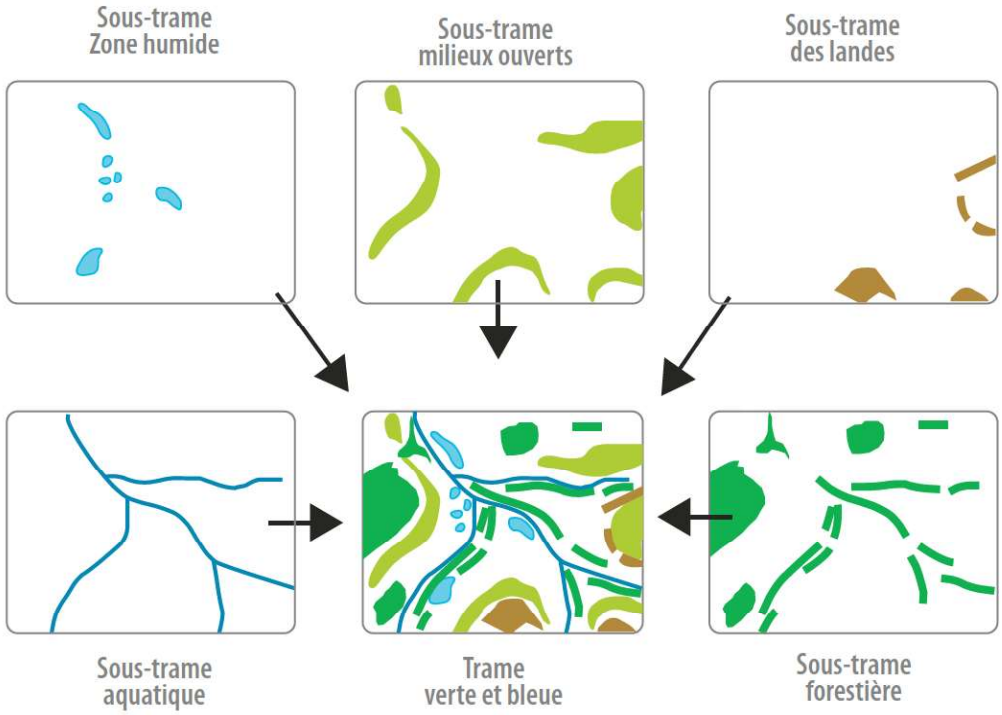

a) La sous-trame des milieux boisés

Très représentée sur la moitié nord du territoire, la sous-trame des milieux boisés se structure autour du Plateau ardennais, représentant à lui seule une entité de près de 75 665 ha. La sous-trame des milieux boisés est complétée par des boisements et des espaces de bocage principalement sur la diagonale nord-ouest/sud-est. Le massif forestier joue un rôle majeur dans les continuités écologiques régionales et frontalières. Son maintien en tant que réservoirs mais aussi comme continuité écologique fonctionnelle est essentiel à la protection de la biodiversité sur le territoire. Les autres éléments constituants la sous-trame boisés sont à préserver, pour leur rôle structurant dans la Trame Verte et Bleue locale et régionale, mais également pour leur intérêt paysager, de loisirs et la potentialité de ressource bois qu'ils constituent.

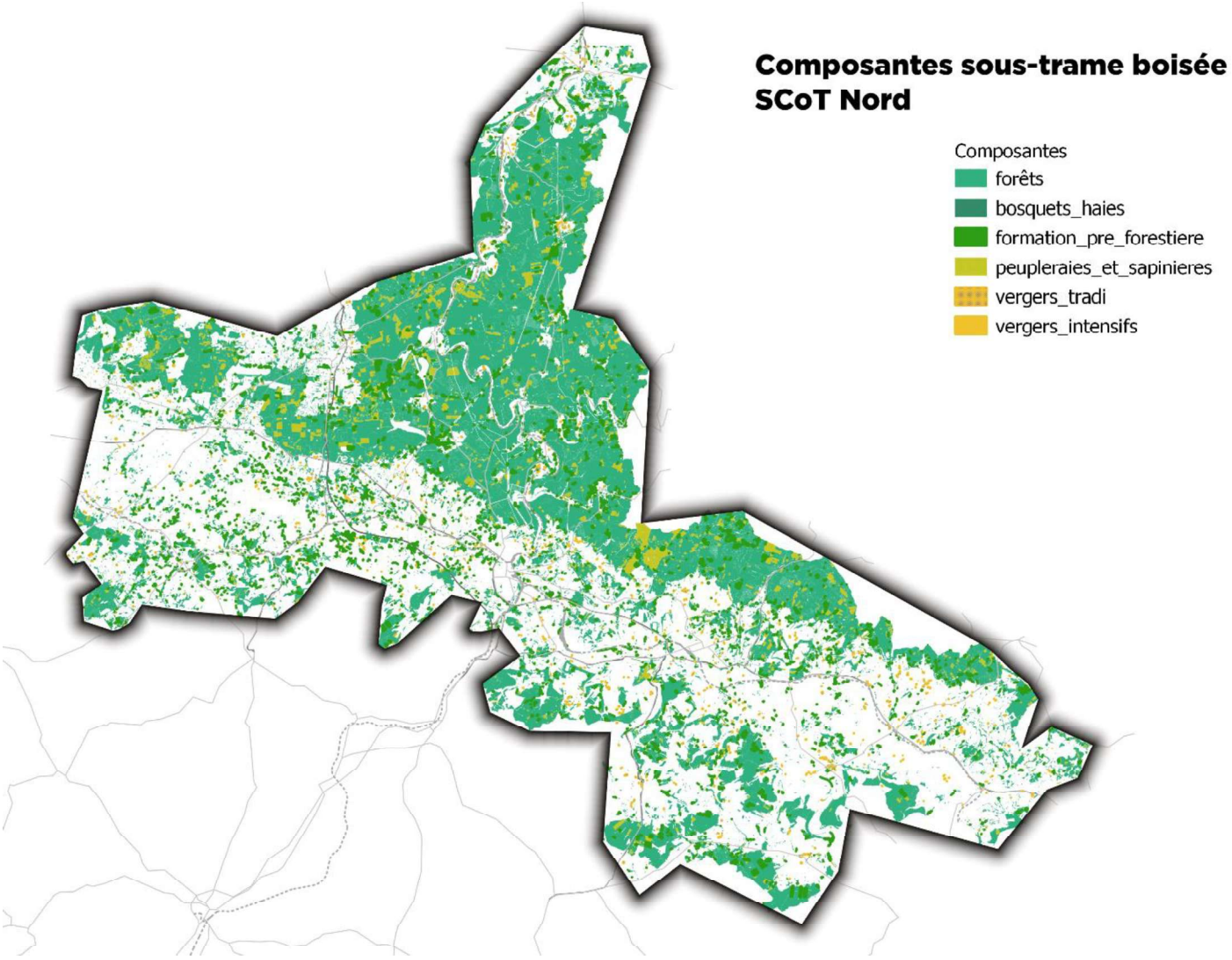

Figure 7.16 ***Composantes de la sous-trame des milieux boisés***

Définition des réservoirs de biodiversité

L'étendue et la richesse du Plateau ardennais en fait un grand réservoir de biodiversité, intimement lié aux sous-trames humides (forêts alluviales, ripisylves) et des milieux ouverts (lisières forestières notamment), auxquels une biodiversité remarquable est associée.

Les boisements justifiant d'un intérêt écologique avéré, c'est-à-dire intégrés dans un périmètre d'inventaire et de protection de la biodiversité (Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale et Régionale, ZNIEFF de type I, sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, arrêtés de protection de biotope) sont ainsi automatiquement classés en réservoir de biodiversité de la sous-trame lorsque ceux-ci se réfèrent à des boisements. En complément de ces boisements sélectionnés sur critère écologique, un critère de surface permet d'inclure les forêts de plus de 200 ha mais n'appartenant pas à un périmètre d'inventaire et de protection cité précédemment. Ils constituent alors les réservoirs majeurs de la sous-trame boisée.

Les boisements incluent dans les ZNIEFF de type II sont quant à eux définis en tant que réservoirs de biodiversité complémentaires de la sous-trame boisée pour leur richesse et les potentialités biologiques.

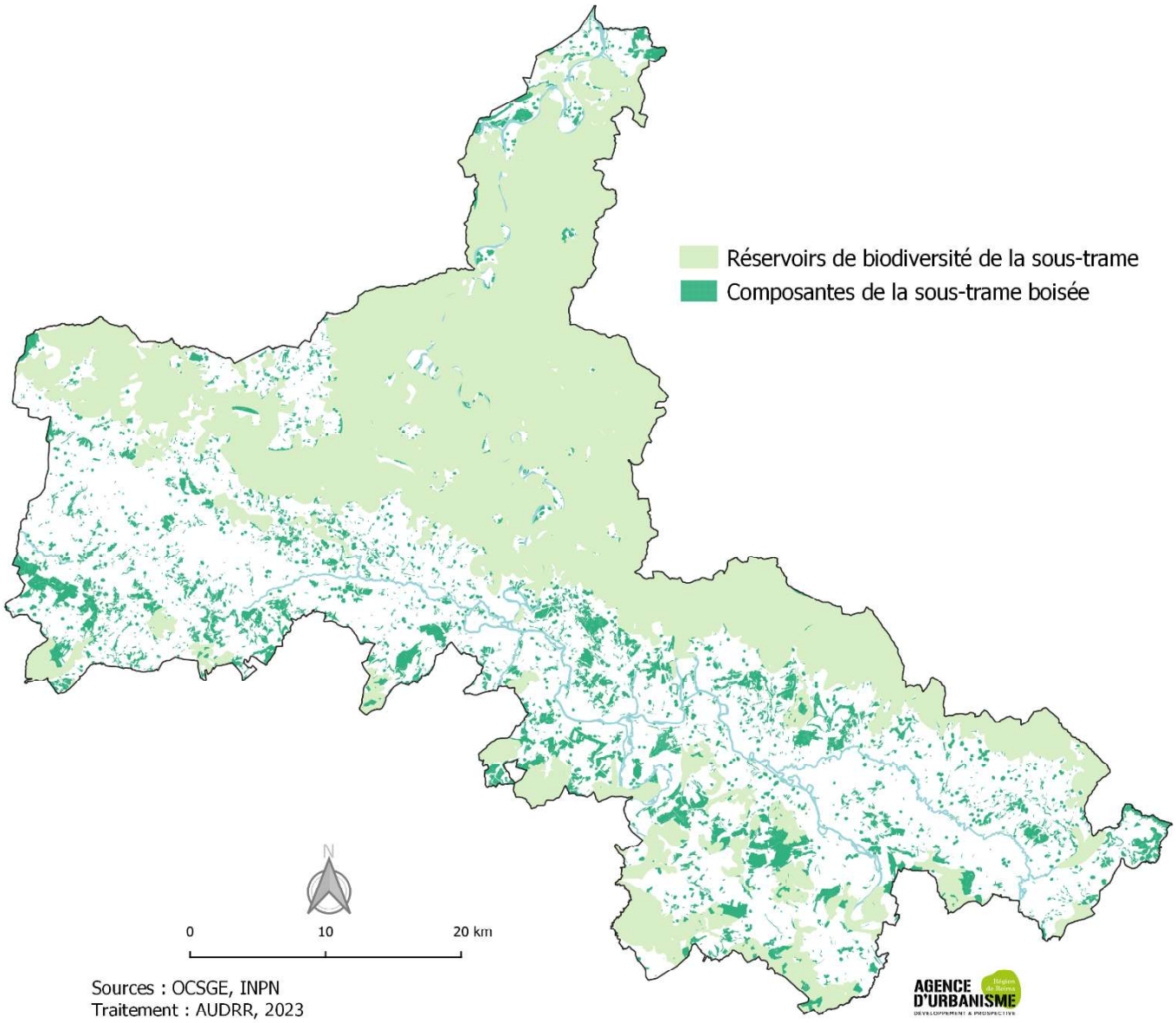

Figure 7.17 ***Réservoirs de la sous-trame des milieux boisés***

Définition des corridors écologiques boisés

Une fois les réservoirs de biodiversité identifiés, la détermination des corridors écologiques de la sous-trame est réalisée à partir d'une méthode dite des « aires de migration simulée » ou encore appelée « coût-dispersion », basée sur l'occupation du sol du territoire et la notion de perméabilité des milieux. Cela correspond à l'attractivité du milieu pour l'animal et la facilité avec laquelle il peut s'y déplacer.

La modélisation permet de cartographier la partie du territoire accessible, à partir des réservoirs de biodiversité et en fonction de l'occupation du sol, aux espèces faunistiques caractéristiques de la sous-trame choisie appelées « espèces-cibles ». La méthode intègre donc de fait les éléments relais d'intérêt pour la biodiversité comme secteurs très favorables facilitant le déplacement, et les éléments fragmentants (infrastructures, zones urbanisées, …) comme non favorables voire répulsifs.

Afin d'assurer une modélisation le plus réaliste possible, des guildes d'espèces-cibles ont été sélectionnées par sous-trame. Au-delà d'espèces au sens strict, c'est plutôt le comportement de déplacement de groupes faunistiques inféodés aux milieux de la sous-trame qui sont étudiés. Ainsi pour la sous-trame boisée, les espèces cibles sélectionnées sont les suivantes :

- Espèce ubiquiste à grande distance de dispersion de type grand mammifère (le Cerf élaphe par exemple)

- Espèce ubiquiste à distance de dispersion moins importante : mammifère de petite taille type Martre ;
- Insecte : type Lucane cerf-volant.

Les secteurs les plus favorables aux déplacements des espèces-cibles sont ainsi modélisés par géotraitement et dessinent les continuums de déplacement de l'espèce sur le territoire. La superposition des cartes de continuum représente ainsi l'aisance avec laquelle la majorité des espèces de la sous-trame se déplace, venant localiser les corridors écologiques.

Plus un espace sera attractif, plus sa valeur sera proche de 0 (en vert foncé sur la carte ci-dessous). Plus l'attractivité du milieu sera faible ou répulsive (exemple : milieu urbain), plus le coefficient attribué sera important.

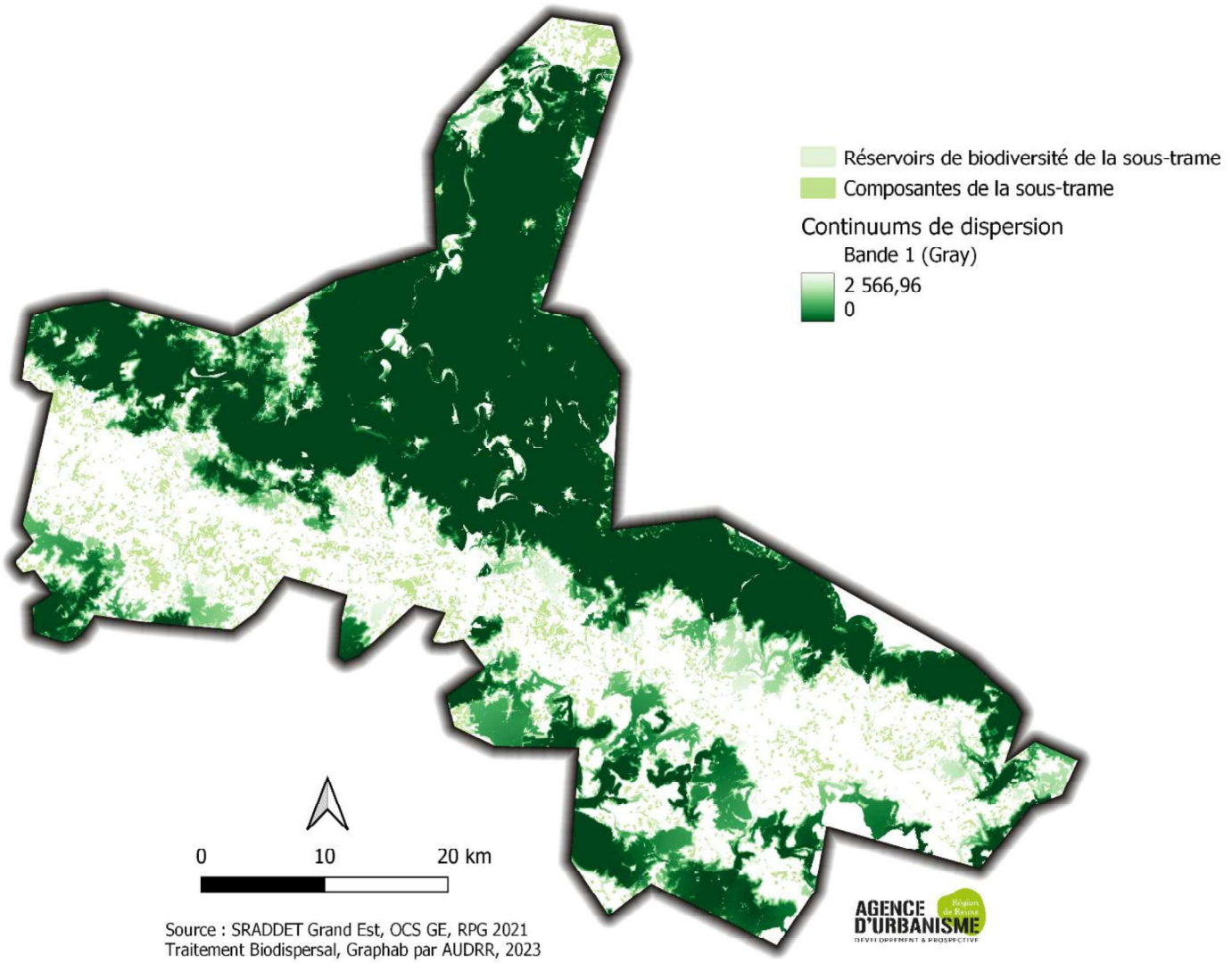

Figure 7.18 ***Coût de dispersion ou continuums de déplacements de la sous-trame boisée***

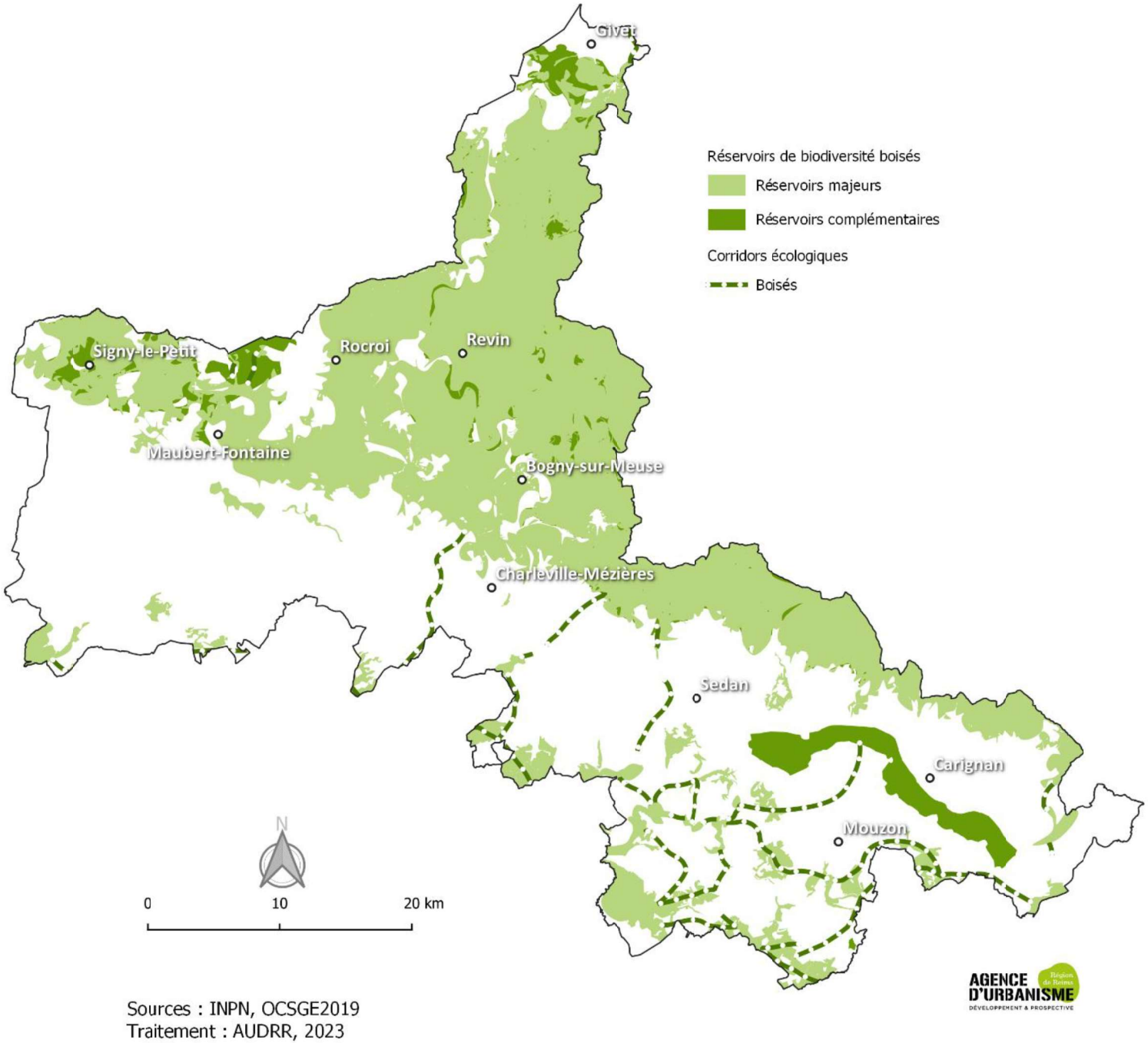

Figure 7.19 ***Sous-trame des milieux boisés***

b) La sous-trame des milieux ouverts

Des vastes espaces ouverts occupent le territoire du SCoT Nord Ardennes entre espaces cultivés, pelouses et formations herbacées. Ces milieux présentent un intérêt écologique particulier et parsèment le territoire sous forme de prairies naturelles et pâturées, de pelouses humides ou sèches, ainsi que d'espaces en friche ou en mutation au sein de l'enveloppe urbaine. Fragiles et vulnérables, ces milieux dits semi-naturels dépendent de l'activité humaine, plus particulièrement de l'activité agricole. Toutefois, ces espaces ont besoin de la présence humaine pour leur entretien car les formations herbacées tendent à disparaître sous l'évolution naturelle des paysages vers les boisements par enfrichement et fermeture des milieux. Les pratiques agricoles et l'urbanisation sont autant de pression à gérer et maîtriser pour ces espaces qui présentent un enjeu de préservation important.

Définition des réservoirs de biodiversité

Davantage présents sur la diagonale nord-ouest/sud-est du territoire, les prairies et milieux herbacés sont quelque peu morcelés mais dessinent tout de même des continuités d'intérêt majeur pour la biodiversité. Des milieux thermophiles d'intérêt majeur sont présents sur la Pointe de Givet.

Les milieux ouverts localisés dans un périmètre d'inventaire et de protection de la biodiversité sont automatiquement classés réservoirs de biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF 1, sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), réserves naturelles nationales et régionales, arrêtés de protection de biotope). L'importance de ces milieux et leur niveau de protection les classent en réservoirs de biodiversité majeurs. Cette sous-trame ne requiert donc pas de réservoirs de biodiversité complémentaires.

Détermination des corridors écologiques ouverts

De la même manière que pour la sous-trame boisée, la détermination des corridors écologiques de la sous-trame des milieux ouverts s'appuie sur la méthode « coût-dispersion » et une modélisation géomatique.

Les espèces cibles sélectionnées pour la sous-trame sont les suivantes :

- Espèce ubiquiste à grande distance de dispersion : petit à moyen mammifère ;
- Espèce ubiquiste à distance de dispersion moins importante : oiseaux de type pie-grièche écorcheur ;
- Espèce spécifique au territoire : orthoptère.

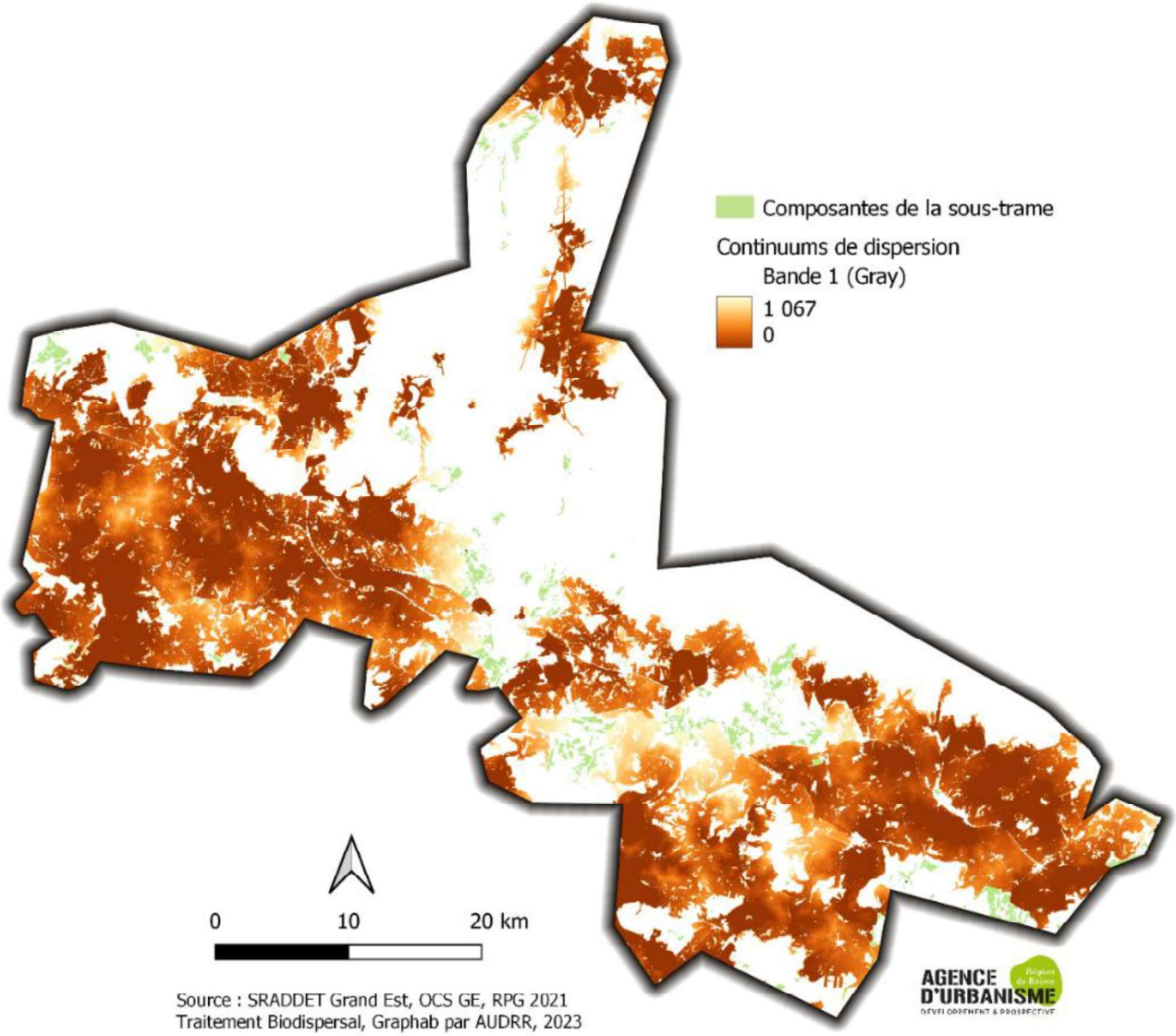

Figure 7.20 ***Coût de dispersion ou continuums de déplacement de la sous-trame des milieux ouverts***

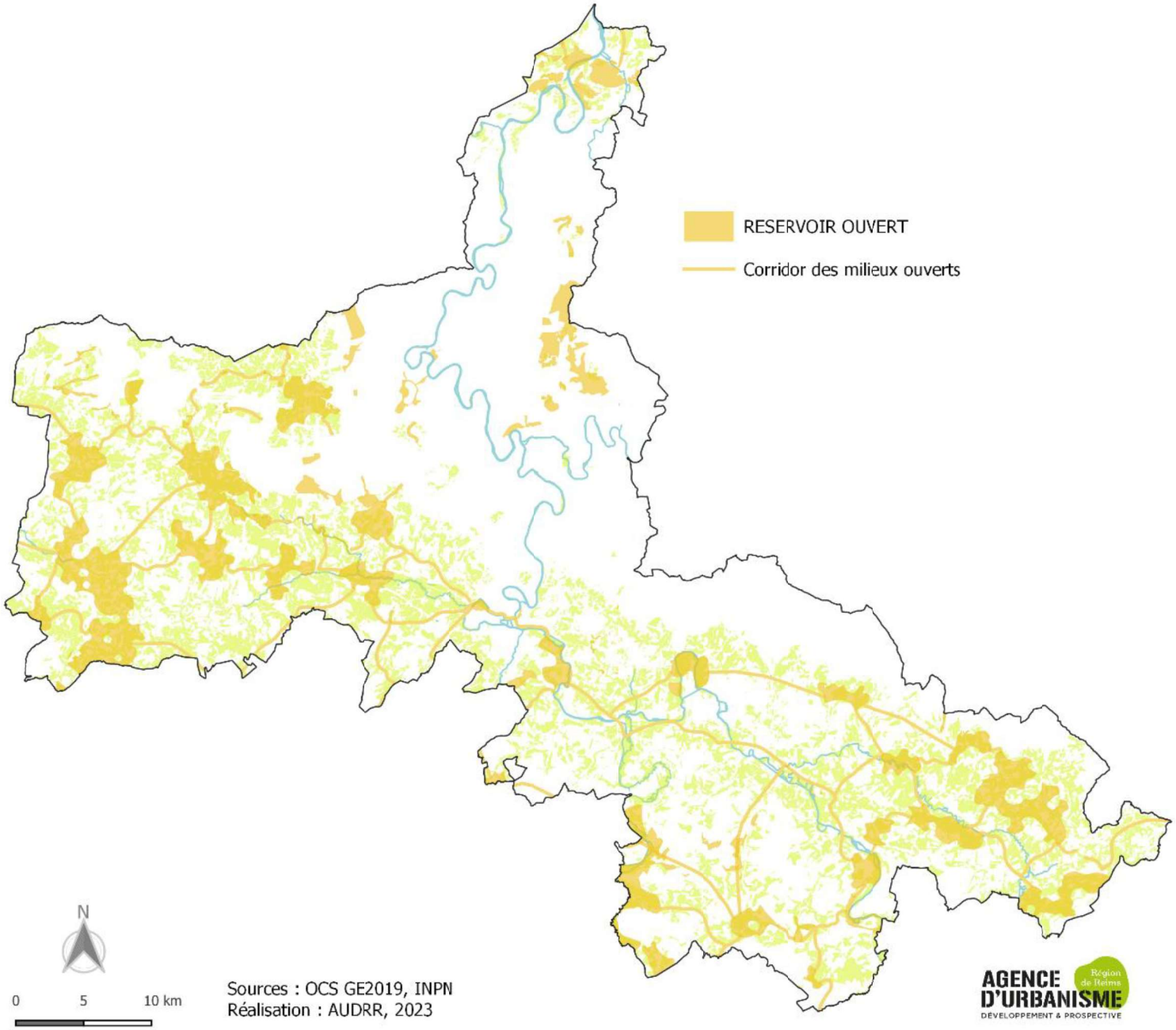

Figure 7.21 ***Sous-trame des milieux ouverts***

c)La sous-trame des milieux humides

Le territoire est couvert par un réseau hydrographique dense couplé à des zones humides présentent en grand nombre le long des vallées de la Meuse et de la Semoy, ainsi qu'autour du réseau aquatique du territoire. Composées de boisements alluviaux, prairies ou pelouses humides, on associe ces milieux à une biodiversité remarquable, riche et sensible, porteuse d'enjeux forts pour la trame verte et bleue pour sa fonctionnalité écologique. Le maintien de ces zones est essentiel et donc les zones humides avérées sont à préserver et à restaurer.

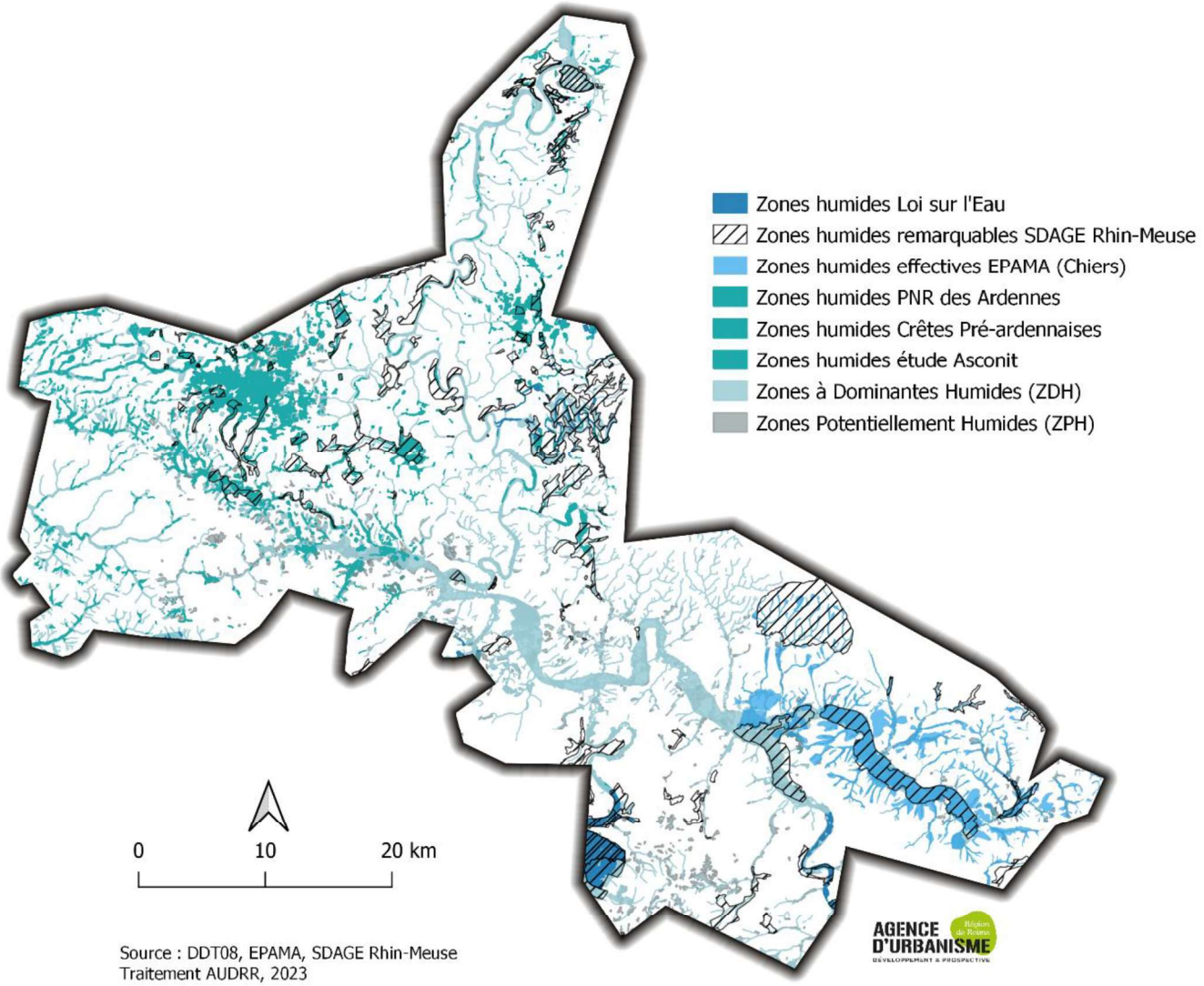

Figure 7.22 ***Périmètres des zones humides avérées et potentiellement humides***

Définition des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Il est nécessaire de hiérarchiser les zones humides avérées et potentiellement humides du territoire au regard de leurs enjeux. On distingue deux niveaux de précision de zones humides sur le territoire :

1. **Zones humides protégées, remarquables et diagnostiquées** : zones humides avérées, dites zones « loi sur l'eau » (l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement). Les zones humides remarquables sont issues du SDAGE Rhin-Meuse et les zones humides diagnostiquées sont issues des études terrain réalisées par le Parc Naturel Région des Ardennes, les collectivités, ou encore transmises par la DDT08 (étude Asconit). Elles sont complétées par les zones Humides Effectives « ZHE » de l'EPAMA : ces zones humides à proprement parler sont des zones prospectées sur le terrain. L'identification d'une ZHE repose sur la présence de végétation hygrophile ou traces d'hydromorphie caractéristiques de zone humide. **Ces zones humides constituent les réservoirs de biodiversité humides majeurs du territoire.**
2. **Zones à dominante humide (ZDH) et Zone Potentiellement humide (ZPH) :** terminologie non réglementaire utilisée pour définir des secteurs à forte probabilité de présence de zones humides (cartographie d'alerte ou de pré-localisation) et pour laquelle le caractère humide au titre de la loi sur l'eau ne peut pas être certifié à

100 %. Afin de vérifier que ces zones ne sont pas des zones humides, un inventaire sur le terrain doit être réalisé selon la méthodologie et les critères déclinés dans l'arrêté ministériel cité ci-dessus. Elles sont complétées par les Zones Potentiellement Humide de la DREAL : zones humides à confirmer par des prospections de terrain. Elles relèvent de surfaces susceptibles d'héberger une zone saturée en eau pendant une période suffisamment longue pour avoir les caractéristiques d'une zone humide. **Elles constituent les réservoirs de biodiversité humides complémentaires du territoire.**

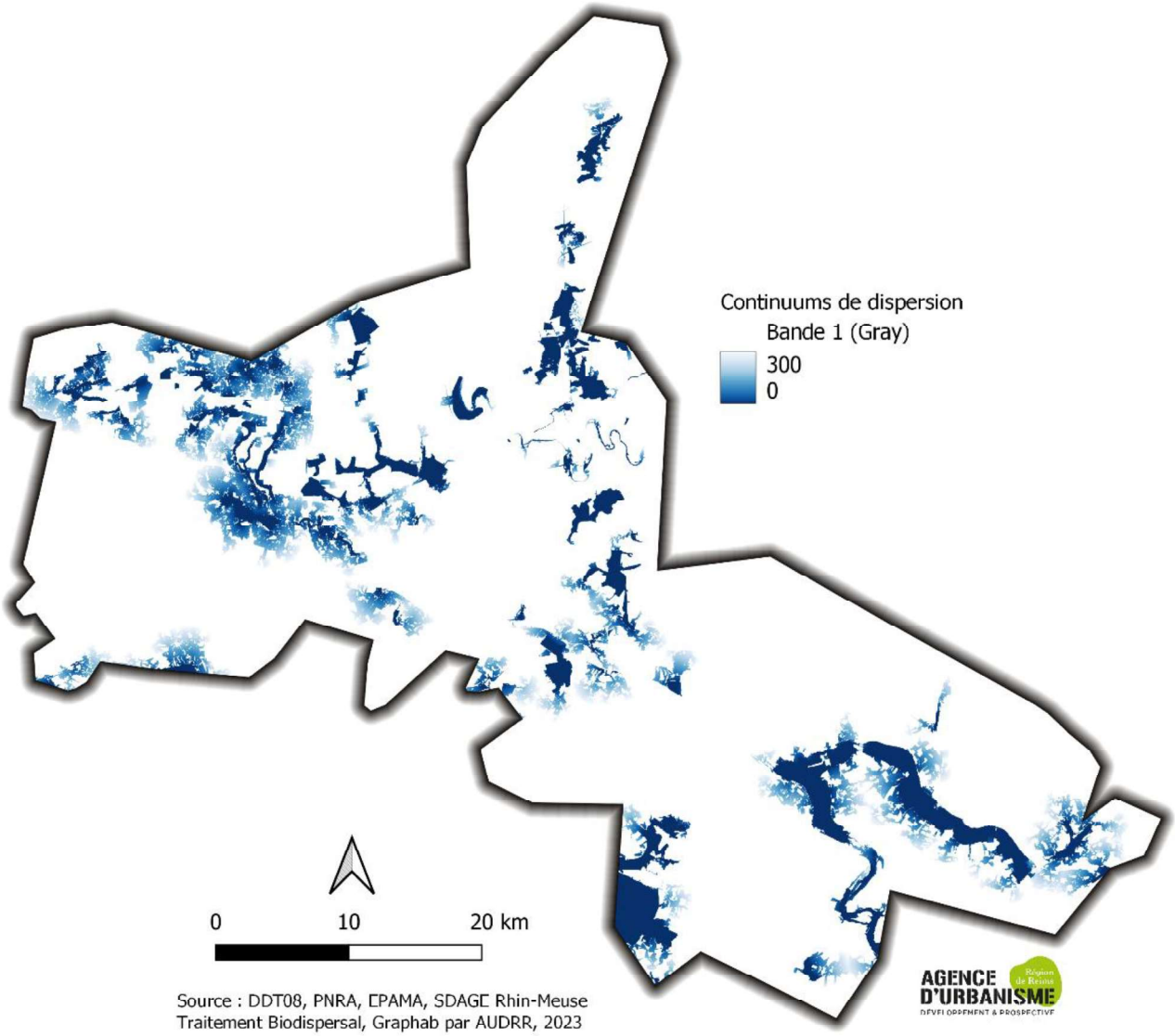

Figure 7.23 ***Coût de dispersion ou continuums de déplacement de la sous-trame des milieux humides***

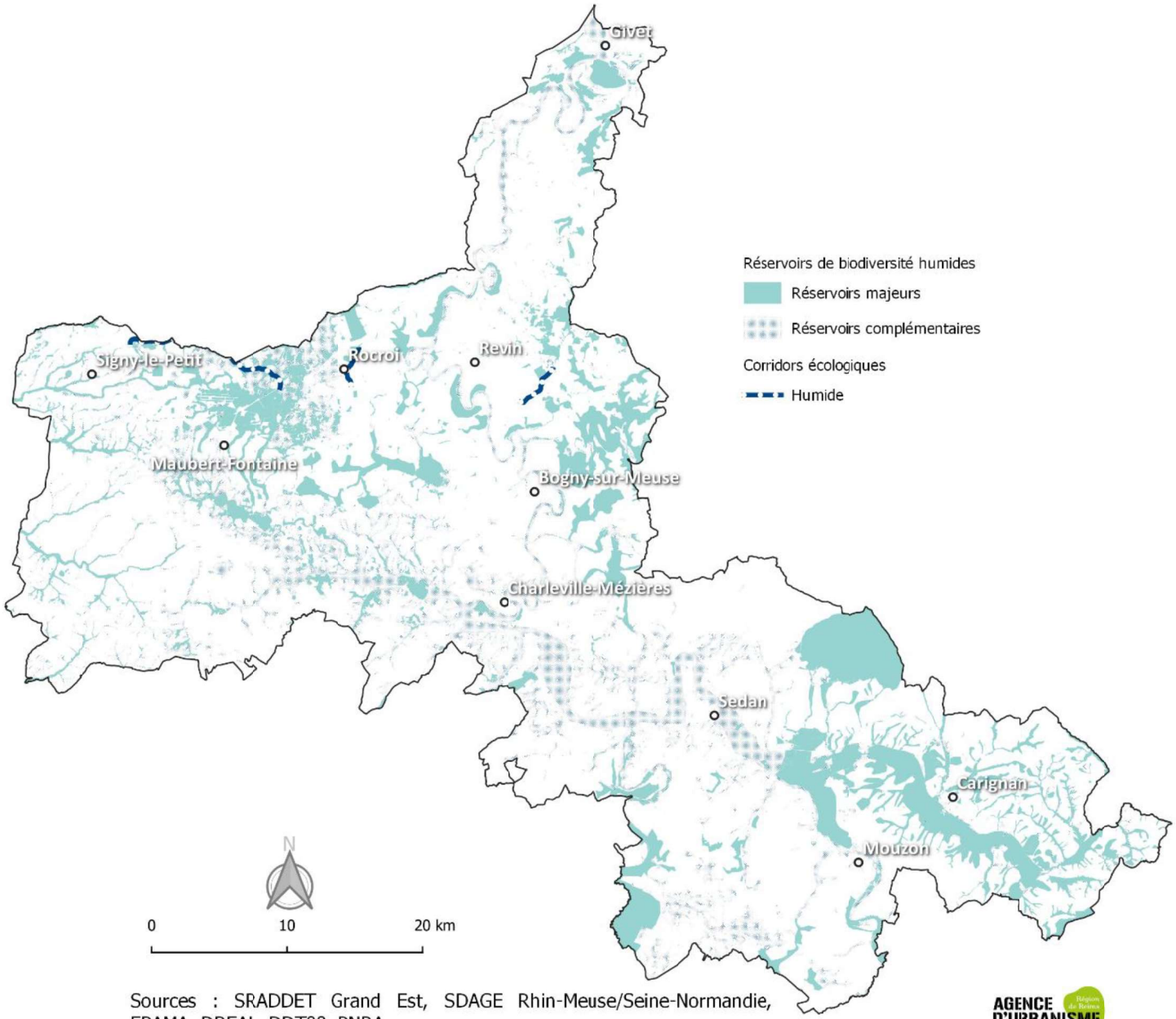

Figure 7.24 ***Sous-trame des milieux humides***

d) La sous-trame des milieux aquatiques

Cette sous-trame se compose de l'ensemble du réseau hydrographique du territoire ainsi que des surfaces en eau (mares, étangs, plans d'eau, …). Intimement liées, les sous-trames humides et aquatiques se complètent tant par les espaces bordant les cours d'eau (ripisylve) que par les espèces présentes.
La ripisylve avec l'ensemble des cours d'eau et tous les éléments des vallées alluviales constituent de véritables corridors écologiques permettant le déplacement et la migration d'un certain nombre d'espèces animales et végétales. Néanmoins, on retrouve sur l'ensemble des cours d'eau des obstacles à l'écoulement, de type ponts, ouvrages hydrauliques etc., qui peuvent gêner la circulation de la biodiversité et perturber les hydrosystèmes.

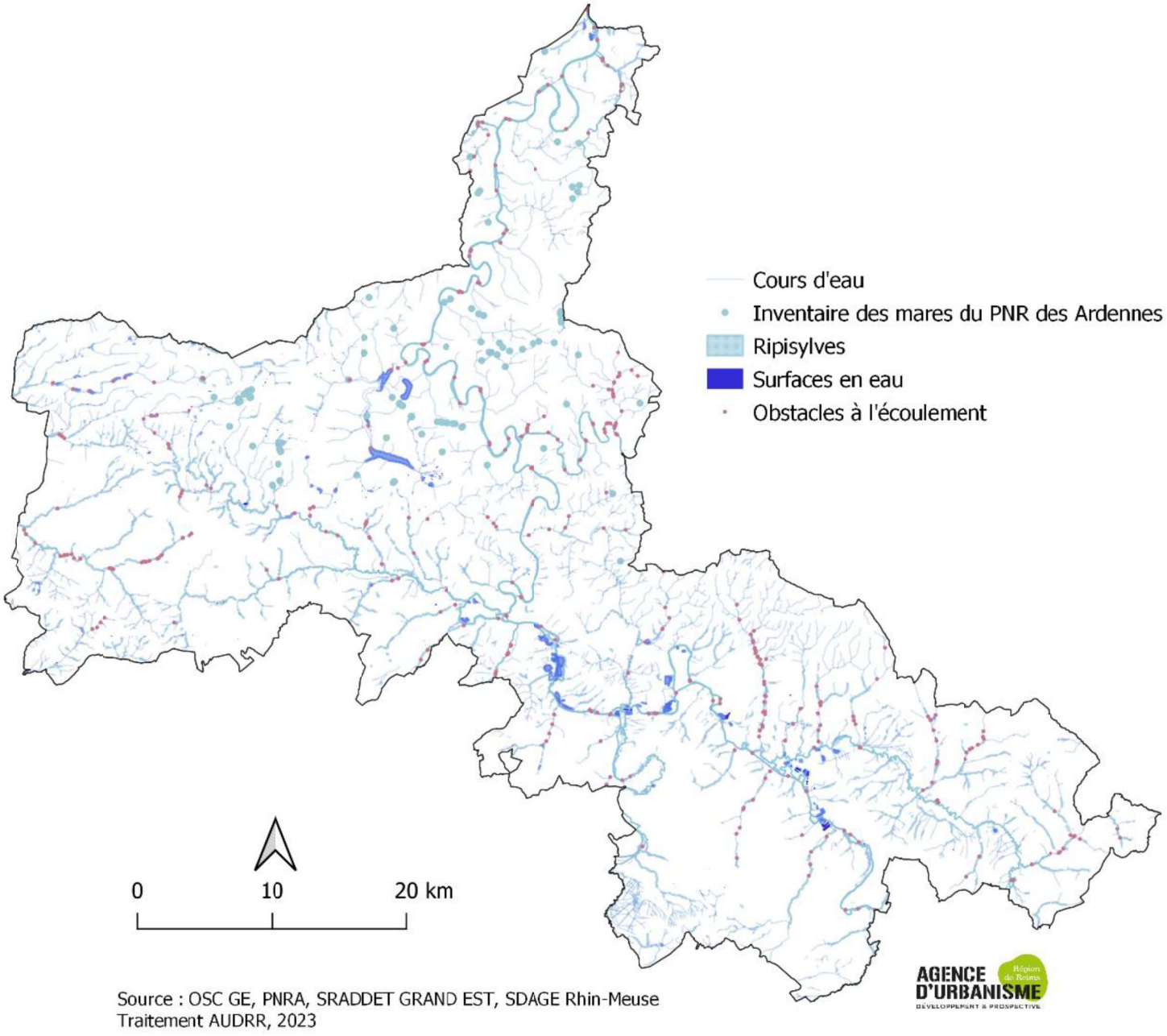

Figure 7.25 ***Composantes de la sous-trame aquatique***

Définition des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Les cours d'eau jouent de multiples rôles dans la trame verte et bleue. A la fois réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, ils mettent en réseau le territoire. Entre zones humides aux abords des cours d'eau, boisements alluviaux, cette sous-trame hébergent une diversité importante et représente un espace de déplacement privilégié. Les surfaces en eau localisées dans un périmètre d'inventaire et de protection de la biodiversité sont ainsi systématiquement classées réservoirs de biodiversité. Les surfaces en eau de plus d'un hectare sont également à préserver. Elles agissent en effet sur la qualité des cours d'eau et la biodiversité afférente. Des relevés terrain ont permis d'inventorier les mares sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Ardennes. Sont classées en réservoir de biodiversité, celles présentant un maillage de 4 mares minimum relativement proches, formant ainsi un réseau suffisamment dense pour constituer un réservoir où les espèces peuvent réaliser leur cycle de vie.

2.4.3. Les éléments fragmentant de la Trame verte et bleue

Il existe plusieurs types de rupture des continuités écologiques. L'ensemble des infrastructures créant des ruptures s'organisent le long des vallées du territoire et donc scindent des réservoirs majeurs. Les principaux éléments fragmentant les continuités sont donc :

- **Les routes principales** (A304, A34, N43, D88 …) **et les voies ferrées :** elles constituent des obstacles majeurs et une cause de mortalité pour les espèces de l'ensemble des sous-trames terrestres ;
- **Les lignes électriques** peuvent présenter des risques pour l'avifaune et les chiroptères, en particulier puisqu'ils séparent de grands réservoirs de biodiversité boisés, notamment la ligne à très haute tension partant de la centrale de Chooz.
- **Le développement éolien**, essentiellement localisé sur la diagonale du territoire, présente également un risque pour la faune aérienne ;
- **Les zones urbanisées** comme Charleville-Mézières et Sedan représentent également des secteurs à fortes nuisances pour de nombreuses espèces en raison de leur artificialisation. Il s'agit de secteurs à plus forte pollution lumineuse qui sont des obstacles pour les espèces nocturnes du territoire (voir chapitre sur la trame noire) ;
- **Les obstacles à l'écoulement** ne concernent que les espèces de la sous-trame des cours d'eau. Il s'agit de ponts, buses, écluses et divers aménagements hydrauliques ponctuant le cours des rivières.

Les principaux cours d'eau peuvent également constituer un obstacle naturel pour les espèces terrestres.

Les espaces cultivés jouent un rôle dans les continuités écologiques (de nombreuses espèces affectionnent ces milieux ouverts pour la chasse, d'autres pour nicher), les grandes cultures constituent des milieux souvent peu favorables à la biodiversité. L'absence de structures relais (bandes enherbées, haies, alignements, …), le manque de diversité (vaste monoculture) et leur exploitation intensive (usage de produits phytosanitaire, labourage, …) en font des espaces peu poreux voire perturbant les déplacements d'espèces.

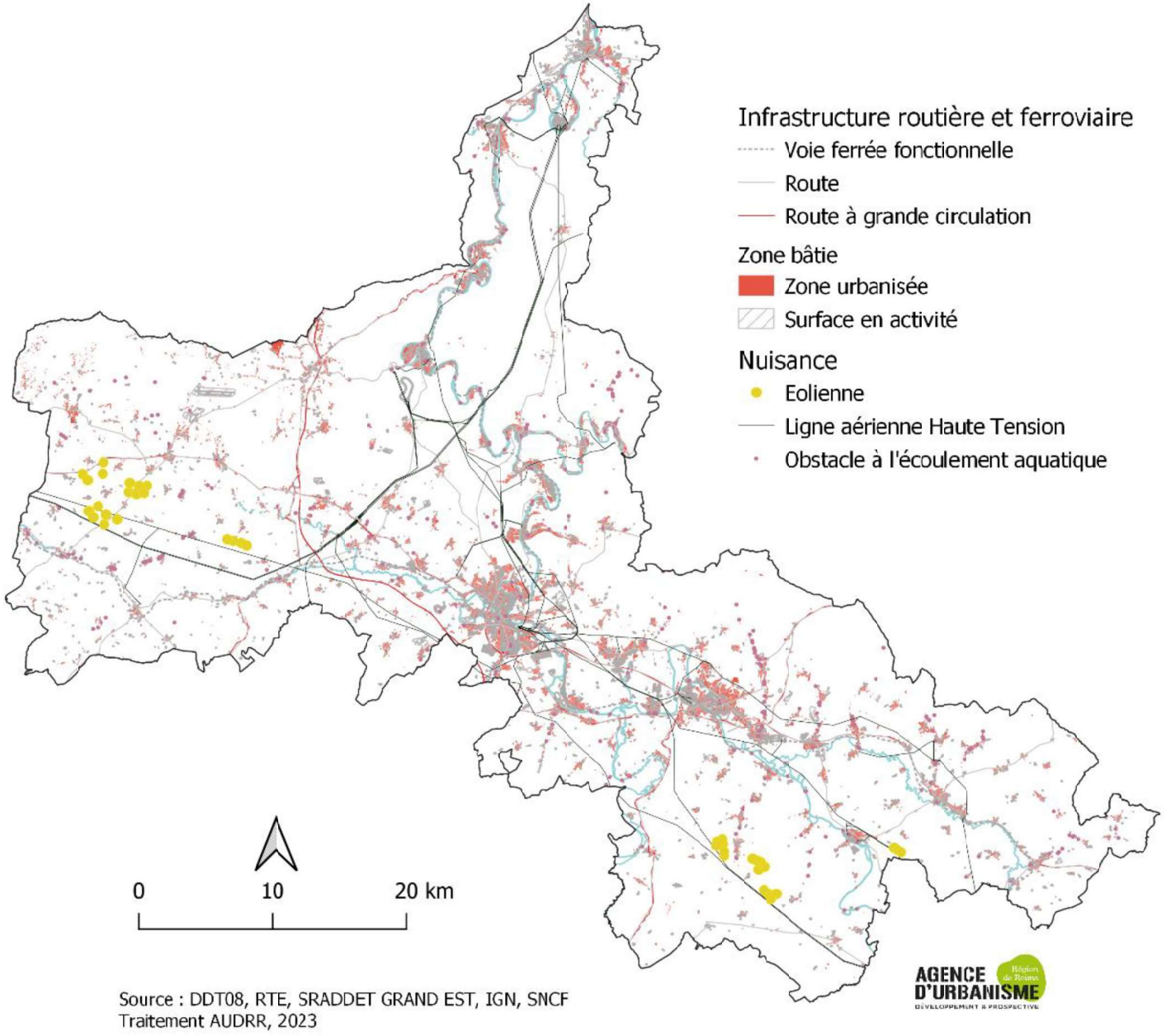

Figure 7.26 ***Eléments fragmentants de la Trame verte et bleue***

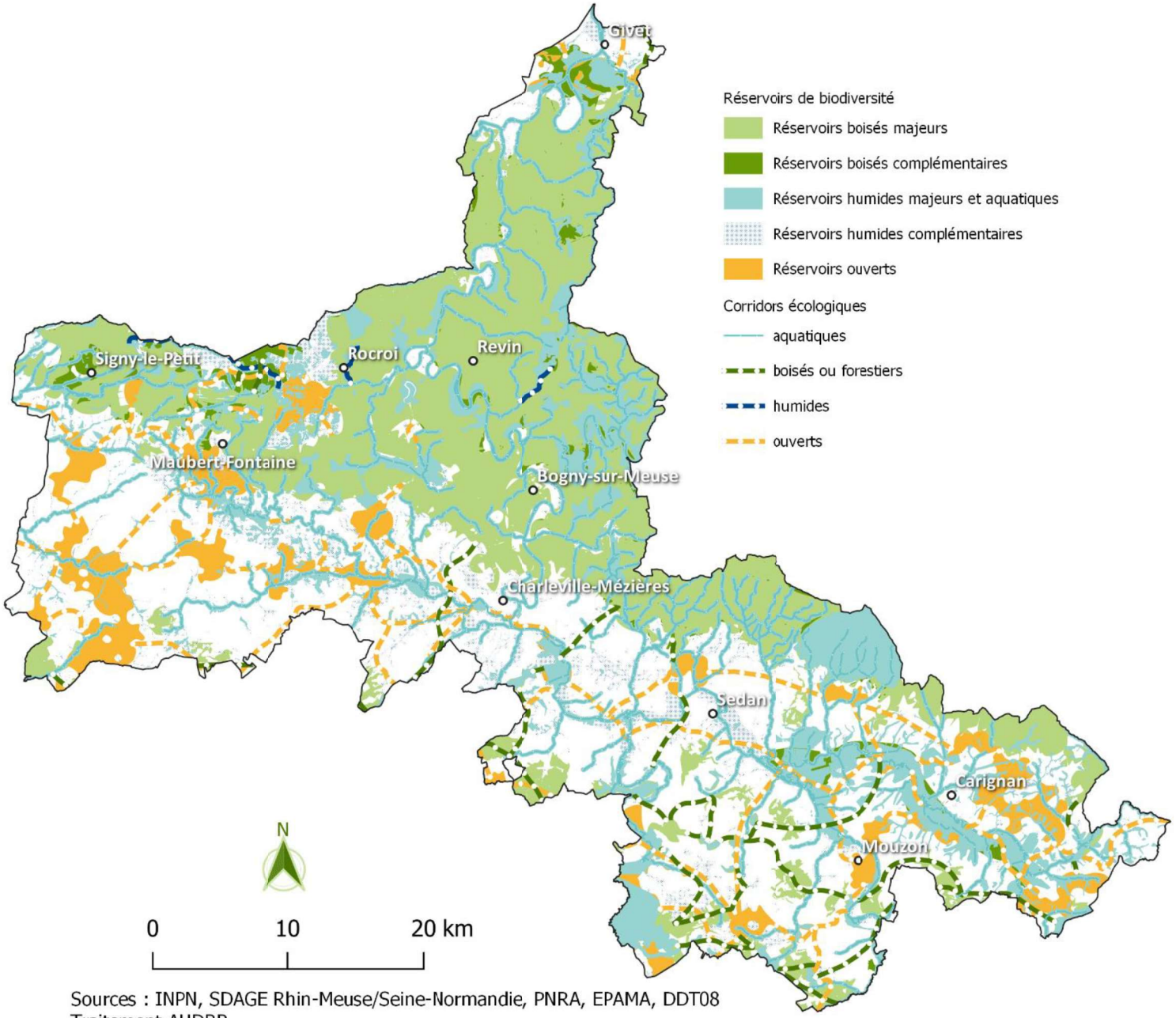

Figure 7.27 ***Trame verte et bleue du SCoT Nord Ardennes***

2.5. Trame noire

La Trame Noire est un outil d'aménagement du territoire, au même titre que la Trame Verte et Bleue, permettant, à travers l'identification de la pollution lumineuse, de répondre aux différents enjeux de préservation de la biodiversité, d'économie d'énergie, d'amélioration des paysages nocturnes et de préservation de la santé humaine. Il s'agit d'étudier des solutions afin :

- D'améliorer la vie nocturne des espèces et leurs cycles de vie en créant des couloirs avec une absence totale de lumière ;
- De faire des économies d'énergie en éteignant des quartiers, voire la ville entière quand cela est possible ;
- De réduire la pollution environnementale et paysagère, en permettant à tous l'accès à un ciel étoilé et en réduisant les GES ;
- De sensibiliser sur les dangers que représentent la lumière intrusive et l'éclairage nocturne sur notre santé avec le dérèglement de l'hormone du sommeil et la dégénérescence des tissus oculaires.

Aborder l'environnement nocturne du territoire passe en premier lieu par l'analyse et l'adaptation de son éclairage public. Depuis l'automne 2022 et la prise de conscience collective d'une nécessaire réduction des dépenses énergétique (notamment de l'éclairage public), les collectivités ont adopté, en grande majorité, l'extinction nocturne, favorisant ainsi la diminution de l'impact de la pollution lumineuse sur les espèces.

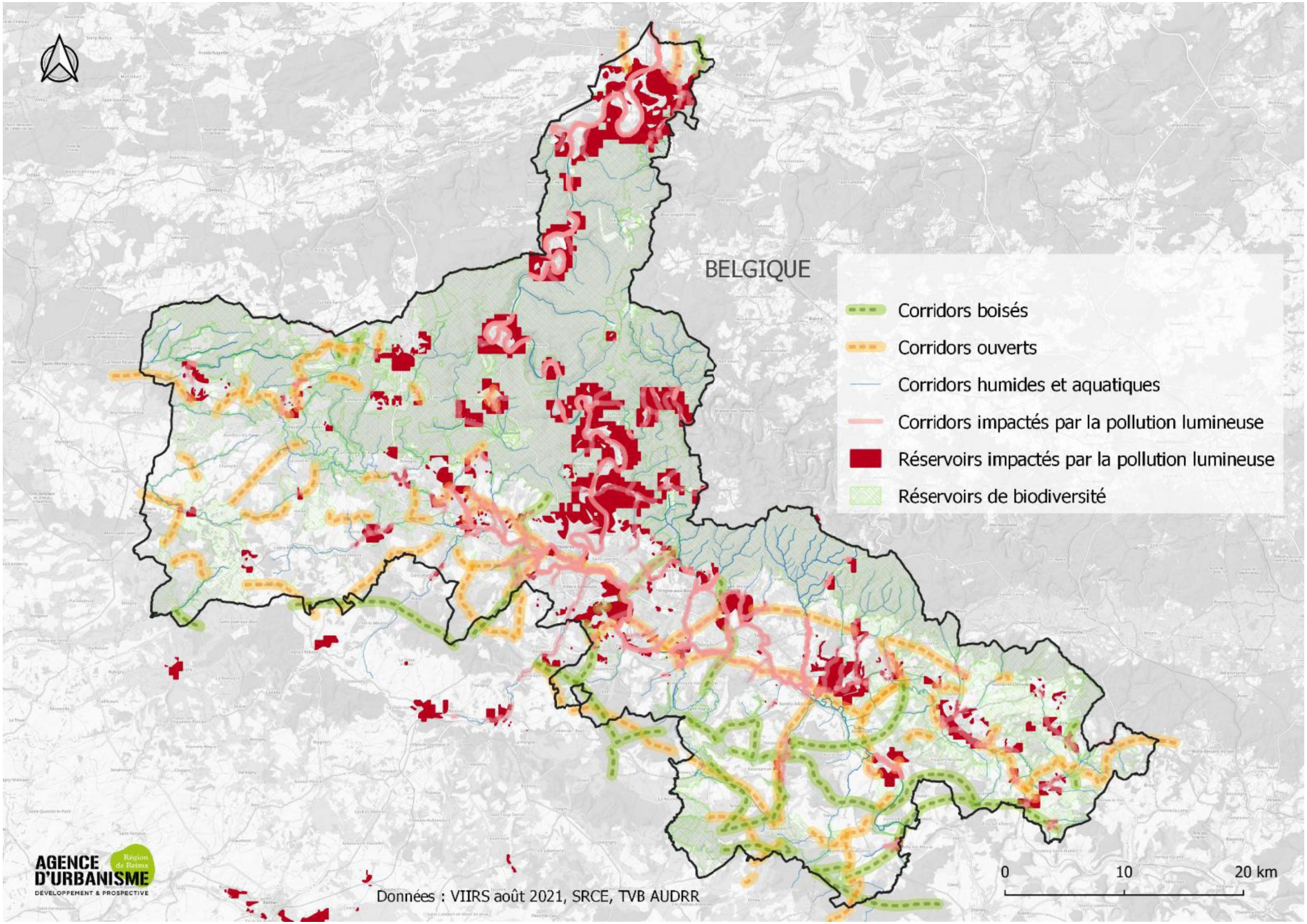

Figure 7.28 ***Impact de la pollution lumineuse sur les corridors et réservoirs de la Trame verte et bleue***

Les principaux enjeux sur le territoire et les perspectives d'évolution

Atouts	- Des entités majeures favorables à la biodiversité : plateau ardennais, vallées de la Meuse, de la Semoy… - De nombreux périmètres de protection (Natura 2000, APPB) et d'inventaires (ZNIEFF, ZICO) - Des habitats naturels variés et complémentaires (milieux aquatiques et humides, boisés, ouverts et agricoles) et une grande variété d'espèces remarquables - Un milieu urbain minoritaire - Une extinction nocturne massive réduisant la pollution lumineuse
Faiblesses	- Une urbanisation à proximité des cours d'eau et milieux humides - Le canal des Ardennes : quels impacts du futur projet ? - Des milieux ouverts sensibles aux abords des zones urbanisées - Des obstacles aux continuités écologiques
Les enjeux pour le SCoT	- La gestion des différents milieux - La prise en compte, le maintien et le renforcement des continuités écologiques - La sensibilisation

Le territoire du SCoT dispose de nombreux atouts en matière de biodiversité et d'une véritable richesse liée à ses écosystèmes. Pour autant, des pistes d'enjeux ressortent de la détermination de la Trame verte et bleue locale.

- **Un enjeu lié à la gestion des milieux, notamment à travers :**
    - La piste du maintien des milieux ouverts et des îlots boisés.
    - La piste de la préservation des activités agricoles extensives (ex pâturages) actuellement en régression et favorables au maintien des milieux ouverts et humides.
    - La piste de la préservation des zones humides (boisements alluviaux, ripisylves, prairies humides, mares…) et des milieux aquatiques (continuité écologique des cours d'eau) ainsi que leurs fonctionnalités écosystémiques associées.
    - Le piste du maintien et la préservation des espèces animales et végétales inféodées à ces milieux.
    - La possible mise en valeur des franges urbaines par des transitions progressives entre milieux urbanisés et milieux naturels ou semi-naturels.
    - La piste de la préservation des milieux thermophiles.
    - Le maintien possible des continuités écologiques aux abords de la Meuse en milieu urbain.
- **Un enjeu lié au renforcement et à la restauration des continuités écologiques :**
    - La piste du renforcement de la Trame Verte et Bleue entre secteurs boisés et ouverts notamment.
    - La préservation possible des massifs forestiers et des reliquats existants, de leurs connexions pour assurer une continuité paysagère et écologique notamment avec les territoires voisins.

3. RESSOURCES NATURELLES

3.1. Ressources du sol

Le sol est une interface essentielle dans l'environnement. Le climat, le relief, les organismes présents et la nature des roches induisent une très grande diversité des sols. Fournisseurs de matière organique par dégradation des organismes vivants, de matière minérale par l'altération des roches, les sols évoluent sous l'effet de nombreux facteurs naturels et anthropiques. Cette ressource fragile, non renouvelable, souvent négligé, représente pourtant le socle de nombreuses activités économiques mais aussi d'un patrimoine naturel remarquable. Cette sensibilité se dévoile sous deux aspects :

- L'exploitation, la consommation des sols et l'impact de l'urbanisation, facteur de perte et/ou de détérioration de la ressource ;
- La qualité des sols et leur utilisation dans le cadre de l'agriculture.

3.1.1. Objectifs de protection

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 vise la limitation de l'étalement urbain via une gestion économe de l'espace par une densification raisonnée. Son objectif est d'assurer l'équilibre entre le développement et la protection des espaces naturels et ruraux en respectant les principes du développement durable.

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ont renforcé cet objectif de gestion économe de l'espace. Les SCoT doivent désormais analyser la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier.

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a introduit plusieurs nouveautés favorisant la lutte contre l'étalement urbain, telles que l'analyse du potentiel de densification des principaux secteurs de développement, de restructuration et de renouvellement urbain identifiés par les documents d'urbanisme.

Enfin, la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) renforce la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers à travers des nouveautés institutionnelles et procédurales (mise en place d' observatoires des espaces naturels, agricoles et forestiers, avis nécessaire de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en cas de réduction des surfaces bénéficiant d'une appellation d'origine protégée...).

Le SRADDET du Grand Est fixe des objectifs en termes de sobriété foncière et notamment d'économie du foncier naturel, agricole et forestier et un objectif de réduction de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières de 50% d'ici 2030 et tendre vers 75% d'ici 2050 par rapport à la période 2010-2019.

3.1.2. Le potentiel agronomique des sols

Le potentiel agronomique des sols peut être apprécié d'après l'ensemble de leurs caractéristiques physico-chimiques et de l'expérience acquise concernant leur aptitude aux diverses productions végétales en tenant compte des conditions climatiques. En lien avec les formations géologiques, les sols du territoire se différencient.

Le Massif ardennais

Caractérisé par des brunisols (en marron sur la carte 7.29), les sols du le massif ardennais sont peu différenciés, moyennement épais et non calcaire. On retrouve également des rankosols, sols peu épais, peu différenciés et plutôt acides, à proximité des cours d'eau. Enfin, les fluviosols, sols issus d'alluvions, matériaux déposés par un cours d'eau, sont situés dans le lit actuel ou ancien des rivières. Ainsi on les retrouve naturellement sur la Semoy ou encore la Meuse. Ils sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue. Couvert majoritairement par de la forêt (feuillus, conifères ou mixtes), le potentiel agronomique du massif ardennais est limité. Cependant à l'ouest de Givet, on retrouve un secteur de milieux ouverts comprenant des calcosols, sols riches en carbonates. Il présente alors un potentiel agronomique plus important.

La Thiérache

D'un point de vue agronomique, les luvisols présentent une bonne fertilité agricole mais sont caractérisés par l'appauvrissement en argile et l'acidification progressifs de l'horizon de surface rendant les sols sensibles au tassement et à la battance. Le processus de lessivage peut induire également une saturation possible en eau dans les horizons supérieurs en hiver (pouvant provoquer l'asphyxie des semis). Différentes préconisations sont mises en œuvre pour limiter l'impact de ces processus (techniques culturales adaptées, maintien d'un couvert végétal en hiver, etc…). Malgré cette bonne fertilité des sols en partie nord de la Thiérache, la présence de nombreuses zones humides peut limiter le potentiel agronomique sur ce secteur.

La Dépression et les crêtes pré-ardennaises

Dans le sud de la Thiérache et dans les secteurs de la Dépression et des Crêtes pré-ardennaises, les sols calcaires dominent. On y retrouve des calcisols (en orange sur la carte), sols moyennement épais développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont souvent argileux, peu ou pas caillouteux, moyennement séchants, souvent perméables. Ils se différencient des calcosols (en jaune) par leur abondance moindre en carbonates. Leur potentiel de productivité est élevé lorsque l'eau et les nutriments adéquats sont apportés. Le relief, oscillant entre crêtes et vallées, contribue à renforcer le potentiel agronomique de ces secteurs.

Enfin, le sud du territoire, au pied de l'Argonne, alterne entre milieux humides et boisements. Le potentiel agronomique de ce secteur reste de ce fait relativement limité.

Figure 7.29 ***Carte schématique du potentiel agronomique des sols*** *(source : GIS SOL, traitement AUDRR)*

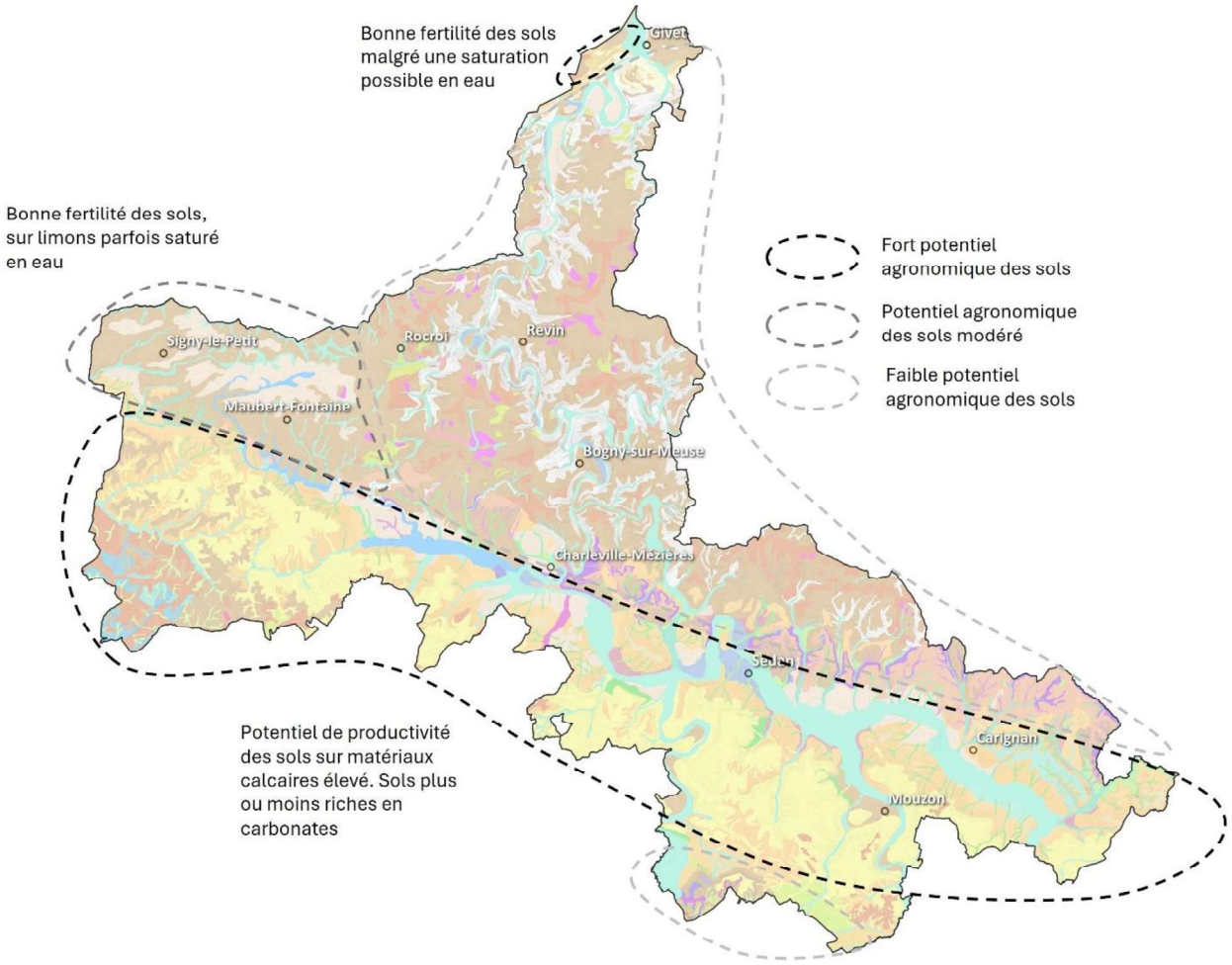

3.1.3. Gisements du sous-sol

Les particularités géologiques des Ardennes présentent un intérêt du point de vue de l'extraction des matériaux. De nombreux gisements de granulats alluvionnaires et de roches massives calcaires : une ressource alluvionnaire de bonne qualité présente et exploitée principalement le long des vallées de la Meuse et de la Chiers

- des matériaux argileux au Sud-Ouest de Charleville-Mézières
- des roches massives, des calcaires, des schistes ardoisiers, des grès, des quartzites dans le nord du département (présence de deux tourbières et d'une ardoisière)

Le département des Ardennes dispose de gisements de granulats alluvionnaires et de roches massives calcaires en quantité et en qualité suffisantes pour ses propres usages. D'importantes quantités peuvent être exportées vers les départements limitrophes voire les régions plus lointaines telle l'Ile-de-France pour favoriser leur substitution à des matériaux alluvionnaires. Ces matériaux présents dans les lits majeurs des rivières, de grandes qualités, facilement épuisables et non renouvelables à l'échelle temporelle humaine doivent en effet être utilisés de manière économe. La cinquantaine de carrières autorisées du département des Ardennes (en 2002) a pour vocation principale l'alimentation en granulats de la filière du bâtiment et des travaux publics et l'exportation de roches massives. Celles-ci assurent une production annuelle d'environ 2,8 millions de tonnes de matériaux. 27 % sont des matériaux alluvionnaires (20 carrières), le reste de la production (30 carrières) étant constitué de roches massives. Plus marginalement, il est à noter la présence de deux tourbières et d'une ardoisière. Par ailleurs, environ 2,3 millions de tonnes de matériaux sont consommés annuellement dans le département des Ardennes (725 000 tonnes de matériaux alluvionnaires et 1 595 000 tonnes de matériaux issus de roches massives). 120 000 tonnes de roches éruptives et 253 000 tonnes de roches massives sont importées tandis qu'environ 655 000 tonnes de roches massives sont exportées dans les départements limitrophes.

Atouts	- Une trame urbaine minoritaire face aux espaces agricoles et naturels - Une agriculture diversifiée mais sectorisée dû à la morphologie du territoire - La présence d'une activité sylvicole - Une richesse du sous-sol exploitable
Faiblesses	- Une sectorisation de l'agriculture - Une tendance à l'appauvrissement des sols - Une vigilance quant à l'exploitation des granulats et son impact sur les milieux naturels

Les pistes d'enjeux et de besoins du territoire :

- La possibilité de préserver l'agriculture nourricière par le maintien d'un foncier nécessaire comme outil de travail.
- La piste de la préservation des prairies nécessaires à l'élevage et contribuant au maintien des espaces ouverts.
- La possibilité de préserver la qualité agronomique des terres.
- La question de l'équilibre à trouver entre exploitation des ressources du sol et du sous-sol et préservation de la qualité des milieux naturels (érosion).

3.2. Le cycle de l'eau

3.2.1. Objectifs de protection

Niveau européen et national

Plusieurs directives européennes portant sur l'eau ont été transcrites en droit français :

- **Directive européenne n°91/271/CE du 21 mai 1991 relative aux eaux résiduaires urbaines (ERU),** transcrite en France par la loi sur l'eau de 1992. Elle fixe le cadre pour l'assainissement des agglomérations en indiquant un calendrier et des exigences de performances. Ainsi, les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées d'origine domestique et agro-alimentaire, selon la taille des agglomérations et de leur appartenance à une zone sensible aux pollutions à l'azote et au phosphore devaient être mis en conformité d'ici 2005.

- **Directive européenne n°98/83/CE sur les eaux destinées à la consommation humaine du 3 novembre 1998**, transposée en droit français en 2001 et intégrée dans le Code de la santé publique par décrets du 21 mai 2003. Elle vise à protéger la santé des personnes des effets néfastes de la contamination des eaux et définit des normes de potabilité.
- **Directive européenne n°2000/60/CE du 23 octobre 2000, dite « Directive Cadre sur l'eau » (DCE)**, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004. Elle établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau sur la base d'un principe de gestion intégrée et planifiée de l'eau et des milieux aquatiques. Elle fixe un objectif de bon état à atteindre pour les eaux superficielles et souterraines à l'horizon 2015 et impose de veiller à la non dégradation de la ressource. Des dérogations, comme des reports d'échéance au-delà de 2015, ou des objectifs moins stricts ont été rendus possibles. La DCE vient également renforcer la logique de gestion de l'eau par bassin hydrographique, instaurée en France depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui avait introduit l'élaboration d'outils de planification tels que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sa déclinaison locale le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), avec lesquels les documents d'urbanisme entretiennent un rapport de compatibilité

La **loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)** ainsi que la **loi de programmation n°2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement** et **la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (loi ENE)** donnent à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général les outils nécessaires pour atteindre les objectifs de la DCE et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau.

Niveau local

Le territoire du SCoT Nord Ardennes est couvert par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SDAGE) Rhin Meuse, approuvé en mars 2022. Les six orientations fondamentales du SDAGE sont les suivantes :

- Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade
- Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines
- Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques
- Utiliser plus sobrement la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse
- Gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires
- Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière, et des principes d'adaptation* et d'atténuation* du changement climatique

Une partie de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache est couverte par le SDAGE Seine-Normandie.

Le territoire n'est cependant couvert par aucun Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

3.2.2. Les ressources en eaux superficielle et souterraine

Figure 7.30 **Etat écologique des masses d'eau de surface (2015)**

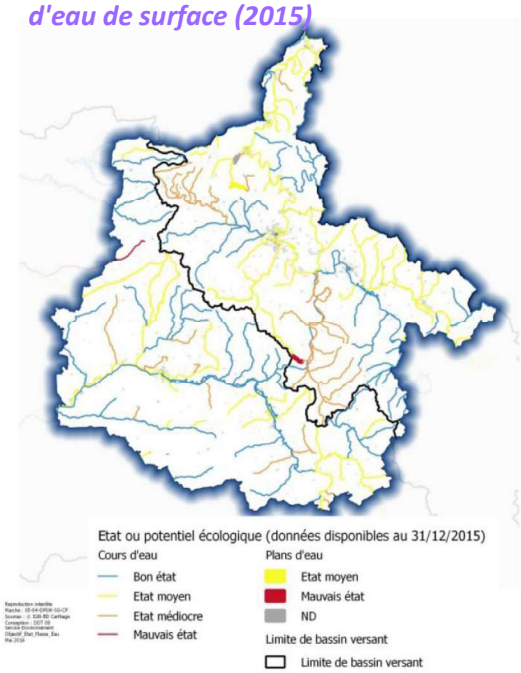

Figure 7.31 **Objectifs d'état écologique des masses d'eau de surface**

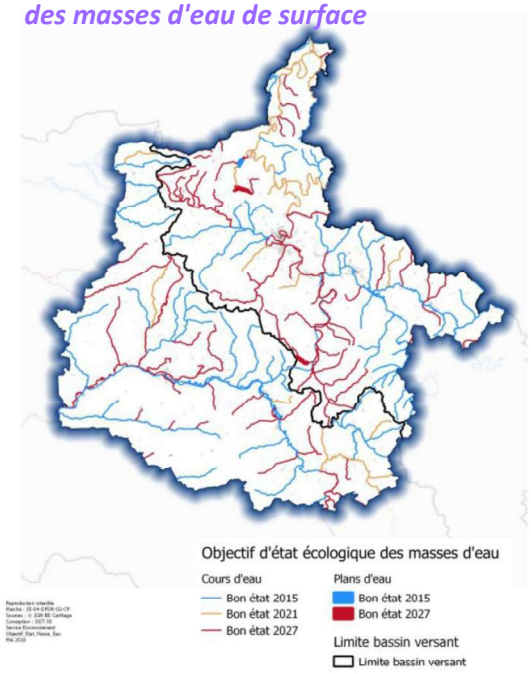

Figure 7.32 **Etat chimique des masses d'eau de surface (2015)**

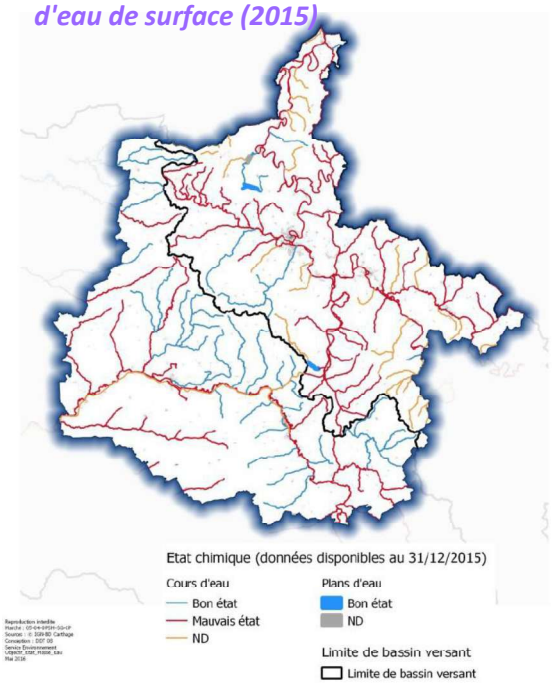

Figure 7.33 **Objectifs d'état chimique des masses d'eau de surface**

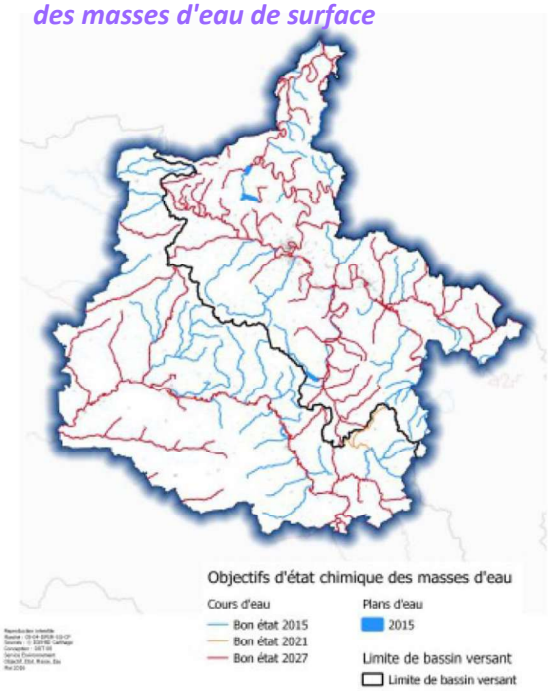

Qualité des eaux superficielles

Les zones vulnérables sont les terres désignées conformément à l''article 3 paragraphe 2 de la Directive Européenne n°91-676 dont les objectifs consignés dans son premier article sont de réduire la pollution des eaux provoquées ou induites par les nitrates à partir de sources agricoles, et prévenir toute nouvelle pollution de ce type. Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d''origine agricole ou d''autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l''alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables, les zones où :

- les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d''avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l,

- les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l''eutrophisation susceptible d''être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

Un programme d'action est mis en œuvre dans chaque département concerné, arrêtant les prescriptions que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone vulnérable correspondante. Ils sont construits en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d''un diagnostic local. Ils visent à corriger les pratiques les plus génératrices de pollution.

En dehors des zones vulnérables, un code des bonnes pratiques agricoles, établi au niveau national est d'application volontaire.

Chaque zone vulnérable correspond à un arrêté préfectoral (préfet coordonnateur de bassin) après avis du conseil départemental d'hygiène, du conseil général et régional et du comité de bassin. Les zones vulnérables sont réexaminées tous les 4 ans.

Cet arrêté est le texte réglementaire fondateur de la zone vulnérable. Chaque zone s'étend sur une zone géographique constituée d'un ensemble de communes. Dans le cas où un arrêté ultérieur viendrait compléter l'arrêté précédent, seule la date du dernier arrêté serait conservée.

La liste des zones vulnérables est établie sous la responsabilité des DREAL de bassin. (définition issue de : SANDRE, Zonages techniques et réglementaires du domaine de l'eau v1.0, janvier 2013).

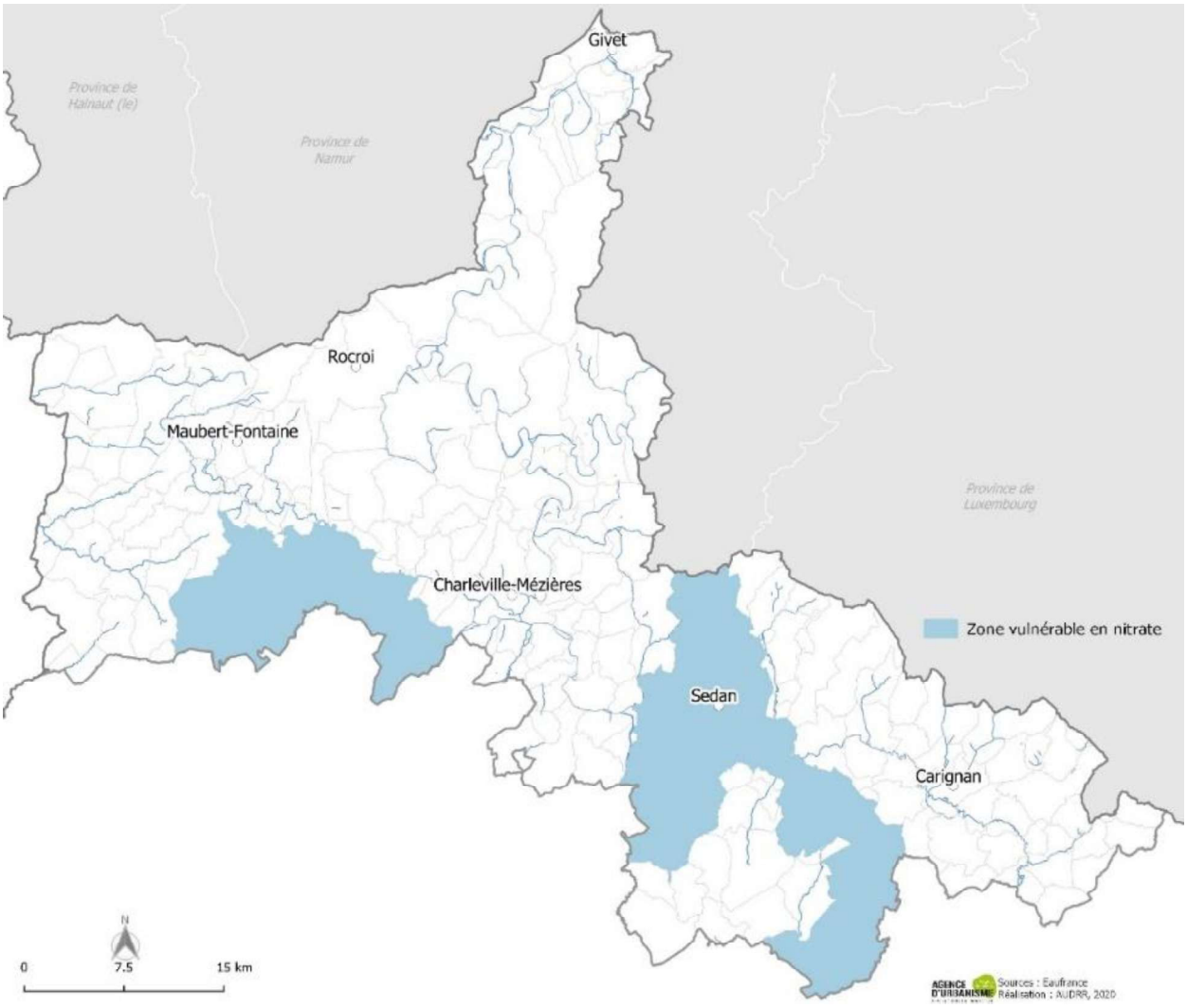

Figure 7.34 ***Carte des zones vulnérables en nitrate***

Qualité des masses d'eau souterraine

Le territoire du SCoT Nord Ardennes repose sur plusieurs masses d'eau souterraine à l'état qualitatif et quantitatif variables selon leur état (captive, c'est-à-dire « sous couverture », ou libre) et leurs attributs.

Tableau 7.7 ***Caractéristiques et qualité des masses d'eaux souterraines***

Identification Masse d'eau	Caractéristiques	Etat qualitatif	Etat quantitatif
Grès du lias inférieur d'Hettange Luxembourg		bon état	Bon
Calcaire du Dogger des côtes de Meuse ardennaises		mauvais état qualitatif (nitrates, phytosanitaires)	Bon
Socle ardennais	type socle, entièrement libre : Les terrains primaires ne constituent pas à proprement parler de réservoirs aquifères, les formations décrites ne présentant aucune perméabilité d'interstices. Néanmoins ces formations ont une perméabilité secondaire liée à la fracturation d'origine tectonique, qui peut conduire à des circulations d'eau intéressante pour l'exploitation de cette ressource. Les formations les plus favorables sont constituées de calcaires, de grès et de quartzites. A noter dans la région de Givet la présence de grotte, expression d'une karstification ancienne, qui peut autoriser localement des écoulements souterrains exploitables. Hors cette zone, on retrouve de nombreuses sources émergentes des limons superficiels et des schistes altérés.	**La faible profondeur des eaux souterraines dans les sols lui confère une forte vulnérabilité – cela se traduit par de mauvaises qualités biologiques fréquentes**. Cependant, l'état des lieux 2013 indique un bon état de cette masse d'eau	bon
Argiles du Lias des Ardennes	type imperméable localement aquifère	mauvais état (nitrates, entrainant localement une problématique d'alimentation en eau potable)	Bon
Grès du Lias inférieur d'Hettange Luxembourg	type dominante sédentaire, écoulement majoritairement captif	bon état qualitatif	Bon
Alluvions de la Meuse, de la Chiers et de la Bar	type alluvial, affleurante, écoulement libre, forte porosité	bon état qualitatif	Bon
Calcaire du Dogger des côtes de Meuse ardennaises			Bon
Calcaires oxfordiens		mauvais état (phytosanitaires)	Bon

Les formations superficielles, qui contiennent un pourcentage élevé d'argile, recouvrent la presque totalité des terrains primaires et constituent une nappe superficielle perchée qui donne également naissance localement (en

bordure de plateau) à de petites sources qui tarissent rapidement en période d'étiage (secteur de Rocroi). Compte-tenu de la très faible perméabilité ces niveaux leur exploitation n'est pas envisageable.

Le SDAGE RHIN-MEUSE présente des cartographies de l'état quantitatif de chaque masse d'eau souterraine (Source ; SDAGE Rhin-Meuse 2022-2027- Tome 4, pages 73 et suivantes)

Un outil de gestion pour les zones sensibles

Outre les SDAGE et les SAGE (voir Objectifs de protection), il existe d'autres outils de protection liés à l'eau. Sur le territoire, on recense des Zones vulnérables « Nitrates ». Ces protections sont apportées aux secteurs les plus sensibles. Les zones vulnérables sont les terres désignées conformément à l''article 3 paragraphe 2 de la Directive Européenne n°91-676 dont les objectifs consignés dans son premier article sont de réduire la pollution des eaux provoquées ou induites par les nitrates à partir de sources agricoles, et prévenir toute nouvelle pollution de ce type. Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d''origine agricole ou d''autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l''alimentation en eau potable. Sur le bassin Rhin-Meuse, les zones vulnérables ont été modifiées en 2015 puis en 2016, suivant la procédure prévue par le code de l'environnement (article R211-75 et suivants). Elles sont à ce jour définies par quatre arrêtés, qui dressent la liste des communes désignées et délimitées en zones vulnérables sur le bassin.

3.2.3. L'alimentation en eau potable

Les pistes de besoins face à la ressource

La gestion de l'eau potable et son organisation : la compétence AEP est assurée par 17 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) sur le SCOT Nord, et deux collectivités, la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole et Ardenne Rive de Meuse. 55 communes sont collectivités gestionnaires.

Le SCOT Nord est alimenté par 127 captages dont 11 ne sont pas couvert par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Un besoin de protection des périmètres de captages est identifié.

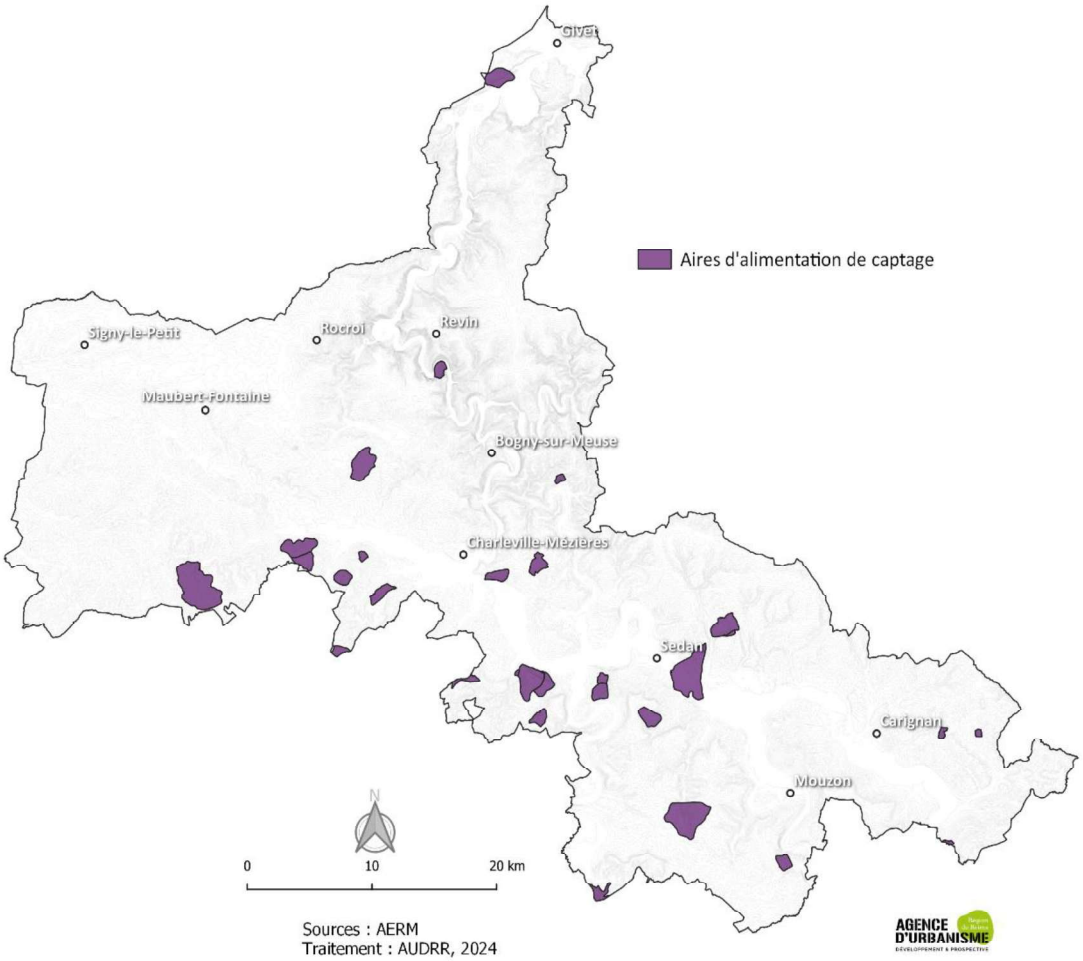

Figure 7.35 ***Aires d'alimentation de captage***

Tableau 7.8 ***Récapitulatif des compétences AEP sur le SCoT Nord, captages et DUP***

			Compétence AEP			CAPTAGES	DUP	
		Nbre de communes	SIAEP ou EPCI	Nbre de communes concernées	Communes gestionnaires	Nbre de captages	Oui	Non (et en cours)
SCOT NORD	Ardenne Rives de Meuse (ARM)	19	CC d'ARM	19 comm.	.-	32	31	1
SCOT NORD	Vallées et Plateau d'Ardennes (VPA)	31	5 SIAEP	16 comm.	15 comm.	28	27	1
SCOT NORD	Ardennes Thiérache	37	6 SIAEP (+CAAM)	32 comm. (+1 par CAAM)	4 comm.	15	11	4
SCOT NORD	Portes du Luxembourg (PL)	50	6 SIAEP	14 comm.(2 hors EPCI)	36 comm.	NC	NC	NC
SCOT NORD	Ardenne Metropole (AM)	58	CAAM	58		52	47	5
TOTAL		195	17 SIAEP 2 EPCI	138 (2 hors EPCI)	55 comm.	127	116	11

Ardenne Rives de Meuse

Gestion

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence AEP a été transférée à la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse. Cependant, dans un certain nombre de communes (Givet, Fromelennes, Chooz, Charnois, Rancennes, Fumay, Haybes et Revin), la production et la distribution d'eau entrent dans le cadre d'une délégation de service public confiée à la société VEOLIA.
Pour les autres collectivités (communes en régie ou ex-SIAEP), la gestion technique des installations est encore assurée par des agents communaux dans le cadre d'un protocole d'accord conclu entre les communes concernées et la communauté de communes.

Qualité de l'eau potable

Sur le plan bactériologique, les eaux distribuées à partir de ces ressources sont généralement de bonne qualité car elles subissent systématiquement un traitement de désinfection (chloration ou/et UV).
Sur le plan chimique, certaines eaux brutes présentent la particularité d'être agressives. Cette caractéristique est imputable à la géologie de la pointe des Ardennes, où les sources produisent généralement des eaux peu minéralisées et acides. Une eau est dite « agressive » lorsqu'elle peut dissoudre le calcaire et le tartre (carbonate de calcium ou de magnésium). Cette eau peut également provoquer la corrosion des métaux des conduites, des chauffe-eaux, des robinetteries… Les communes les plus concernées par ce problème sont Anchamps, Haybes, Hargnies, Landrichamps.
Givet, Fromelennes et Vireux-Wallerand le sont dans une moindre mesure, car une seule de leurs ressources présente cette particularité (prise d'eau de la Houille pour les deux premières communes, sources du Ri Claret pour la troisième).
Ces eaux subissent en principe un traitement de reminéralisation ou de neutralisation à la soude, mais il n'est pas toujours bien maitrisé et ce défaut de qualité est parfois décelé en distribution. Il convient également de mentionner le cas particulier de la prise d'eau de la Houille à Landrichamps alimentant Givet et Fromelennes.
Outre les problèmes de qualité inhérents à cette ressource (agressivité, turbidité parfois élevée, notamment en période de crue), ce captage d'eau superficielle présente l'inconvénient d'être situé en zone frontalière et de ne pouvoir bénéficier de périmètres de protection, comme l'exige la réglementation (Code de la santé publique). C'est pourquoi il doit être abandonné dans un futur proche, lorsque les réseaux desservant Givet et Fromelennes auront été raccordés à celui de Chooz, dont les captages sont en mesure de compenser ce déficit ainsi généré.
Autres particularités :

- L'eau issue du captage de Fépin subit une déferrisation.
- Les habitations des communes d'Aubrives et de Foisches ont été équipées d'adoucisseurs par l'ex-SIAEP auquel adhéraient ces deux communes.

Vallées et Plateau d'Ardenne

Gestion

La compétence AEP n'a pas encore fait l'objet d'un transfert auprès de la Communauté de Communes. Pour le moment, elle fait l'objet de situations multiples et parfois complexes. 15 communes sont gestionnaires de leur approvisionnement et distribution d'eau. Un certain nombre de communes assument en régie à la fois la gestion de la production et de la distribution d'eau : Les Hautes Rivières, Thilay, Joigny, Monthermé, Laifour, Saint Marcel, Sury, This, Neuville-lès- This.

Qualité de l'eau potable

Sur le plan bactériologique, la qualité de l'eau est très majoritairement bonne, notamment pour les communes adhérant au SEPA. Deux communes sont très ponctuellement confrontées à des problèmes de non-conformité :

- Monthermé alimentée par des prises d'eau superficielle à partir de ruisseaux dont les sources sont sur le plateau ;
- Saint Marcel village et le hameau de La Grève, dont les captages ne bénéficient pas encore de protections réglementaires.

Une collectivité est beaucoup plus fréquemment exposée aux dégradations de qualité bactériologique : le hameau de Wartigny à Murtin-Bogny. Ce hameau excentré qui compte une vingtaine d'habitants, est alimenté par un captage de source implanté sur le territoire de Rémilly-les-Pothées (Thiérache ardennaise). A l'instar des captages de

Saint Marcel, cette ressource vulnérable n'est pas protégée par des périmètres de protection et reste très exposée aux infiltrations d'eaux de ruissellement.
Sur le plan chimique, les collectivités alimentées par des sources situées sur le plateau d'Ardenne sont naturellement confrontées aux problèmes d'agressivité propres aux eaux peu minéralisées et acides : Les Hautes Rivières, Thilay, Haulmé, Tournavaux, Monthermé. Ardenne-Thiérache comprend 37 communes, pour 9956 personnes sur 428 km2.

Ardenne Thiérache

Gestion

Ardenne-Thiérache comprend 37 communes, pour 9956 personnes sur 428 km2. L'EPCI comprends 5 syndicats des eaux dans l'EPCI et 1 syndicat dans l'Aisne (S80, Région d'Aubenton) pour 30 communes (dont 2 hors EPCI – Maranwez et Laval-Morency) et 5 hameaux inclus, un réseau indépendant « La Concorde » sur Flaignes-Havys, et 4 communes autonomes en alimentation en eau. Trois communes (Le Frety d'une part et Lepron-les-Vallées / Vaux-Villaine d'autre part) sont desservies respectivement par S60-Rocquigny et environs (1119p. et 8 communes) et S72 –Syndicat de Thin le Moutier.

Qualité de l'eau potable

Les communes de This et de Saint Marcel sont alimentées par des eaux dont la qualité est dégradée par la présence de pesticides dont les molécules d'atrazine et de ses résidus (atrazine-déséthyl et atrazine- déséthyl-déisopropyl). Si les concentrations en ces molécules évoluent favorablement en raison de leur interdiction depuis 2003, elles restent néanmoins élevées à Saint Marcel et notamment dans le hameau de Giraumont, où elles dépassent constamment les limites de qualité (0,1 µg/l par molécule et 0,5 µg/l pour l'ensemble des molécules).

Sur le plan bactériologique, la qualité est plutôt bonne pour la majorité des communes. Seules Hannappes et Rumigny sont régulièrement confrontées à des non-conformités (1 fois par an en moyenne).
Sur le plan chimique, on relève quelques problèmes mineurs sur certaines communes :

- L'eau issue des captages d'Aouste contient parfois des résidus d'atrazine en concentrations inférieures aux limites de qualité.
- Les nouveaux forages de Signy-le-Petit produisent une eau dont la concentration en fer peut être supérieure à la référence de qualité, ce qui contraint l'exploitant à mettre en œuvre un traitement de déferrisation.
- La concentration en nitrates de l'eau issue du captage de la Concorde à Flaignes -Havys a connu une très forte augmentation qui serait consécutive à un retournement de pâture en amont de cette source. Ce paramètre atteint à présent un niveau de l'ordre de 70 mg/l, soit le niveau le plus élevé du département.

Portes du Luxembourg

Gestion

Les communes de ce territoire sont constituées en majorité en régie communale, avec parfois des moyens insuffisants consacrés à la surveillance, à la gestion et à l'entretien des réseaux de distribution de l'eau.

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg sont présents :

- 6 syndicats d'eau compris dans le périmètre de l'EPCI ;
- 36 services en régie ;
- 1 collectivité alimentée en Belgique ;
- 2 collectivités sans réseau d'adduction publique.

Qualité de l'eau potable

Sur le plan bactériologique, beaucoup d'unités de distribution sont par conséquent vulnérables aux pollutions bactériologiques.
Le bilan des analyses du contrôle sanitaire sur une période de 5 ans montrent que les non conformités bactériologiques sont récurrentes sur certaines unités de distribution, notamment les collectivités suivantes :

- LETANNE, SIGNY-MONTLIBERT et ARTAISE-LE-VIVIER qui ont distribué une eau dite « de qualité médiocre » (taux de non-conformité bactériologique compris entre 25 et 50%) ;

- LA NEUVILLE-A-MAIRE, STONNE, LA BESACE, VAUX LES MOUZON, MALANDRY, BIEVRES, HERBEUVAL, MAGNY, AUFLANCE, PUILLY, LES DEUX VILLES et TREMBLOIS- LES-CARIGNAN ont distribué une eau dite de « qualité moyenne » (taux de non-conformité bactériologique compris entre 10 et 25 %)

Sur le plan chimique, on relève quelques problématiques sur certaines communes :

- Nitrates et pesticides : concernant les pollutions diffuses (nitrate et pesticides), la commune de Beaumont en Argonne utilise une ressource (hors territoire de la communauté de commune) polluée par les pesticides, un traitement de ces paramètres a été mis en place avant distribution. L'évolution de la teneur en nitrate de l'eau distribuée est inquiétante sur la commune de Létanne et devra faire l'objet de mesures de prévention.
- Plomb : La limite de qualité est fixée à 10 µg/l depuis le 25 décembre 2013. Un programme de suppression des branchements en plomb doit être planifié à moyen terme et à l'occasion de travaux sur la voirie pour chaque réseau de distribution.
- Chlorure de vinyle monomère : Les canalisations de distribution composées de PVC et posées avant 1980 présente un relargage de chlorure de vinyle monomère (CVM). Ces canalisations à risque devront être recensées notamment dans le cadre de l'élaboration du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Ardenne Métropole

Gestion

La communauté d'agglomération a repris la compétence eau pour l'ensemble de communes du territoire, à l'exception des communes qui ont un contrat d'affermage avec une compagnie fermière. Cela concerne, à l'heure actuelle, les communes de Donchery, Sedan, Illy et Chalandry-Elaire.

Qualité de l'eau potable

Sur le plan bactériologique, le bilan est globalement bon (17 non-conformités sur 3 ans).
Sur le plan chimique, on relève quelques problématiques sur certaines communes :

- Nitrates : 2 UDI concernés (Villers sur Bar et Thélonne.) :
- Pesticides : tendance à la baisse (en dessous de la norme) sur les triazines pour les captages d'Aubigny et de Franclieu ; seule la ressource de Giraumont (non utilisée) montre des teneurs en triazines significatives – Flize, Cheveuges-Saint-Aignan, Villers sur bar, Balaives et Etrepigny ont des teneurs en triazines qui peuvent dépasser la limite de qualité. Pollution confirmée mais temporaire de Funéron à la ressource de la Grandville.
- Minéralisation : la ressource de Gespunsart est agressive, idem pour les sources de Meillier Fontaine à Nouzonville et le puits de Neufmanil.
- Plomb : La présence de branchement en plomb sur le réseau publique peut être à l'origine de dépassement de la limite de qualité. Un recensement de ces branchements est par conséquent nécessaire.
- CVM : commune de Rubécourt et Lamécourt, les canalisations en pvc réalisé avant 1980 (non stabilisé) peuvent induire la migration de chlorure de vinyle monomère (CVM), substance potentiellement cancérogène. Des dépassements de la LQ peuvent être constatés sur le réseau en fonction du temps de séjour de l'eau, de la température. Des mesures de gestion ont été mises en œuvre par l'exploitant (Véolia) sur les points critiques (purges automatiques).

En résumé :

Pour Ardenne Rives de Meuse :

- Eaux brutes souvent agressives
- Problème de l'eau de Landrichamps alimentant Givet et Fromelennes (abandon en cours pour ce captage)

Pour Vallées et Plateau d'Ardenne :

- 2 communes non conformes : Monthermé et Saint-Marcel, sans protection réglementaire.
- Pesticides à This et Saint-Marcel dépassant les seuils (d'atrazine et de ses résidus (atrazine-déséthyl et atrazine- déséthyl-déisopropyl))

Pour l'Ardennes Thiérache :

- Seules Hannappes et Rumigny sont régulièrement confrontées à des non-conformités (1 fois par an en moyenne).
- Résidus d'atrazine en concentrations inférieures aux limites de qualité
- Concentration en nitrates de l'eau issue du captage de la Concorde à Flaignes -Havys

Pour les Portes du Luxembourg :

- Beaucoup d'unités de distribution sont vulnérables aux pollutions bactériologiques.
- Sur le plan chimique, quelques problématiques de nitrates et pesticides, de plomb, et de chlorure de vinyle monimère (issu des canalisation)

Pour Ardenne Métropole :

- 2 UDI non conforme au nitrate, présence de plomb, pesticides à la baisse sur Aubigny et Franclieu. Problème de canalisation PVC

Toutes les remarques s'appuient sur le rapport de l'ARS du 20 novembre 2020.

En 2022, plusieurs communes ont rencontré des difficultés pour assurer l'alimentation en eau potable (Sapogne-Feuchères, Hannogne-Saint-Martin, Monthermé, la Besace, Angecourt, Puilly-Charbeaux) soit environ 1850 personnes concernées, soit moins d'1% de la population du territoire. La question de l'anticipation du changement climatique et de ses effets sur la ressource en eau se pose et concerne cependant tout le territoire. Les schémas d'alimentation en eau potable sont des outils adaptés et peuvent être employés sur le SCoT Nord Ardennes.

Le SDAGE Rhin-Meuse identifie deux masses d'eau destinées dans le futur à la consommation humaine et leurs éventuelles zones de sauvegarde : la nappe alluviale de la Meuse à Nouvion-sur-Meuse et la nappe des grès du Lias d'Hettange (enveloppe restante à déterminer). **La zone de sauvegarde identifiée présente un enjeu pour l'alimentation en eau potable au même titre que les aires d'alimentation de captage.**

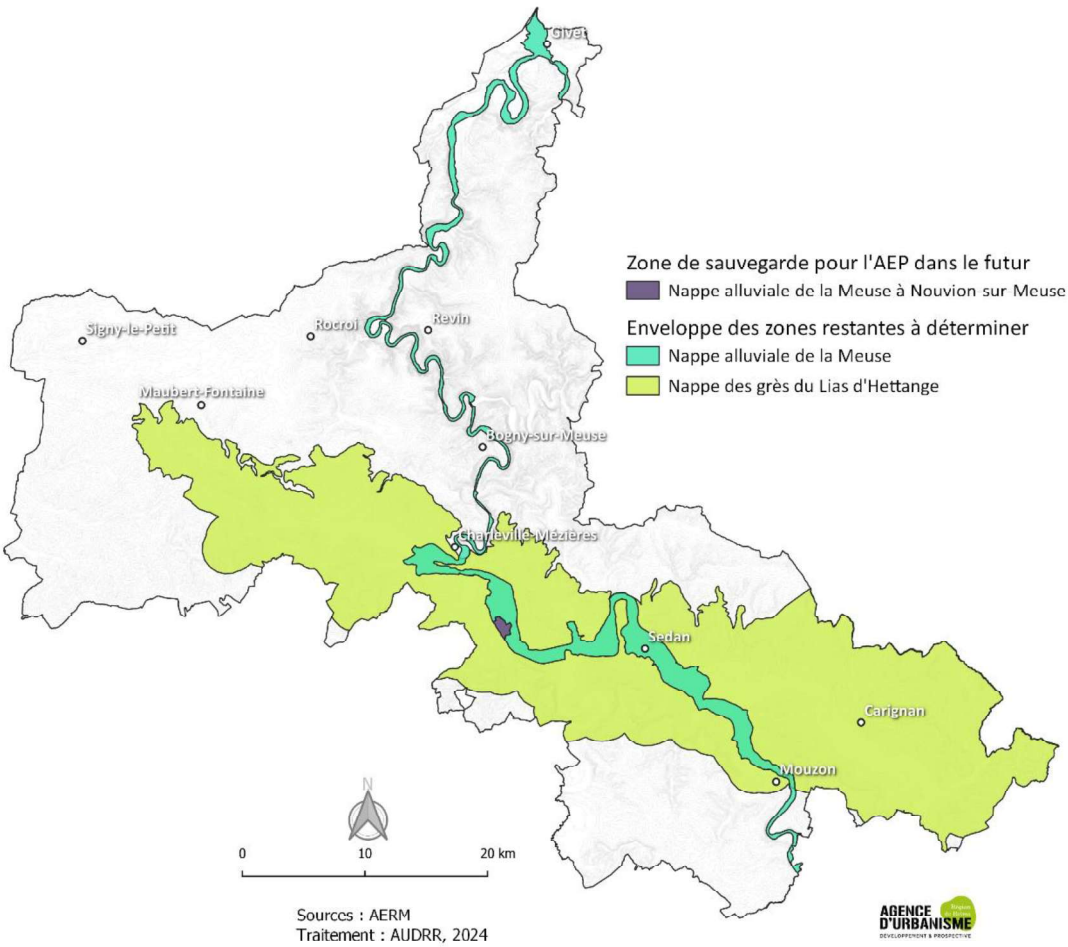

Figure 7.36 ***Zones de sauvegarde pour l'AEP***

3.2.4. *Prélèvements et usages de l'eau*

En 2020, près de de 42 000 000 m3 (hors énergie et eau turbinée) ont été prélevés. Sur le territoire du SCoT Nord Ardennes, la majorité des quantités d'eau prélevées, soit 55%, sont destinées à l'alimentation en eau potable, tandis que 40% des prélèvements d'eau concernent l'industrie et seulement 5% sont liés à l'usage des canaux. Les usages pour l'activité agricole (irrigation) ne sont pas renseignés pour le SCoT Nord mais sur l'ensemble des Ardennes, ces prélèvements n'atteignent que 0.8% des prélèvements du département.

Figure 7.37 ***Volumes d'eau prélevés sur le SCoT en fonction de l'usage*** *– Source : BNPE Eau France,*

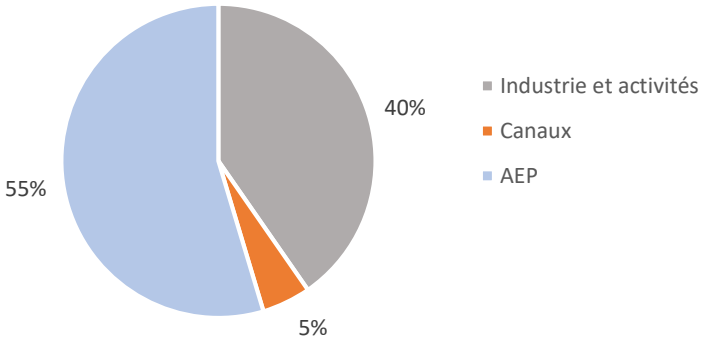

Les prélèvements sont relativement constants sur la période d'observation (2021 est exclue car les informations ne sont pas complètes). A noter que sur l'année 2020, marquée par la pandémie de Covid et la canicule, les prélèvements en eau potable sont plus conséquents.

Figure 7.38 ***Evolution des types de prélèvements en eaux souterraine et continentale*** *– Source : BNPE Eau France, traitement AUDRR traitement AUDRR*

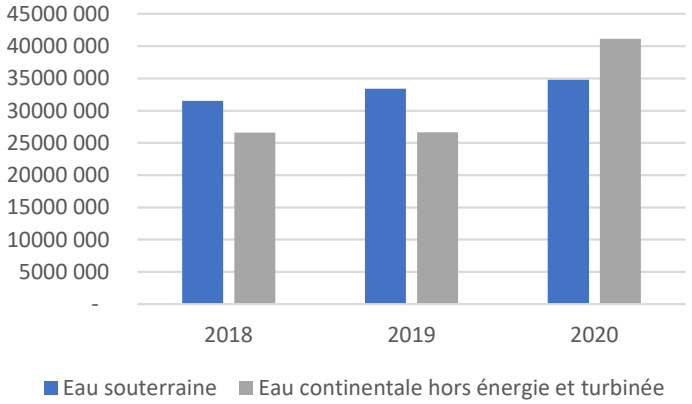

L'eau potable provient principalement de sources d'eau souterraine (86% contre 14% d'eau continentale) tandis que les activités industrielles et économiques puisent 60% de prélèvements de sources continentales contre 40% en eau souterraine.

Les prélèvements à usage énergétique (centrale nucléaire de Chooz) et les usages turbinés (barrages) sont exclus des calculs, sous peine de déformer la vision du territoire. Ces prélèvements représentent à eux seuls 242 millions de m3 sur l'année 2020, exclusivement de source continentale.

Figure 7.39 ***Evolution des prélèvements en eau entre 2018 et 2020 (en m3)*** *– Source : BNPE Eau France, traitement AUDRR*

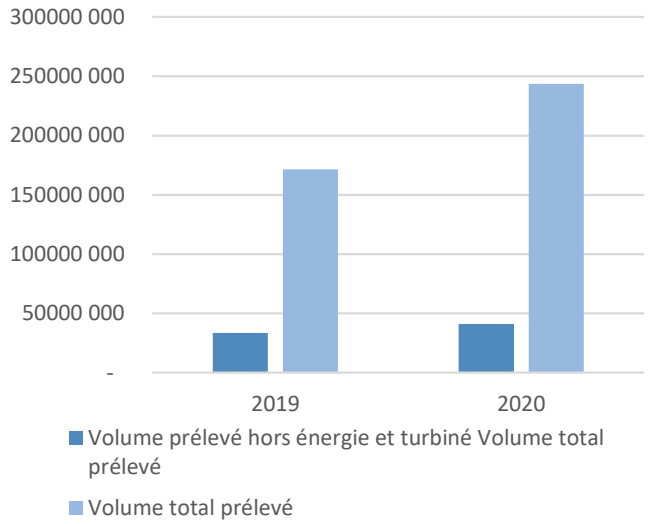

3.2.5. Traitement des eaux usées et pluviales, une amélioration à poursuivre

Au 31/12/2022, le territoire du SCoT Nord Ardennes dénombre un total de 41 stations d'épuration. Seules deux sont non-conformes en équipement. Et seulement 14 stations sont déclarées conformes en performance. (source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

Tableau 7.9 ***Liste des stations d'épuration, conformité et capacité au 31/12/22*** *(source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr)*

Nom STEP	Conformité	Conformité en équipement au 31/12/2022	Conforme en performance (au 31/12/2022)	Conformité globale collecte (temps sec) au 31/12/2022	Capacité nominale (en équivalent habitant)	Charge maximale entrante
AUBRIVES	Non	Oui	Non	N/A	700	1
BAZEILLES	Non	Oui	Non	Oui	8000	3780
LABESACE	Oui	Oui	Oui	N/A	110	18
BOURG FIDELE	Non	Oui	Non	N/A	800	208
BOGNY-SUR-MEUSE_BRAUX	Non	Oui	Non	N/A	1470	330
BOGNY-SUR-MEUSE_CHATEAU-REGNAULT	Non	Oui	Non	N/A	1270	224
CARIGNAN	Non	Oui	Non	Non	3400	1913
CHARLEVILLE-MEZIERES	Non	Oui	Non	Oui	117000	70098
CHARNOIS	Oui	Oui	Oui	N/A	70	6
CHEMERY-SUR-BAR	Non	Non	Non	N/A	320	74
DONCHERY	Oui	Oui	Oui	Oui	3800	2139
ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	Oui	Oui	Oui	N/A	245	38
GERNELLE	Non	Oui	Non	N/A	450	245
GLAIRE SEDAN	Non	Oui	Oui	Oui	48650	21518
IGES	Non	Oui	Non	N/A	140	17
HARGNIES	Non	Oui	Non	N/A	575	80
LES HAUTES-RIVIERES	Non	Oui	Non	N/A	1900	214
FUMAY	Non	Oui	Non	Oui	9000	4176
ISSANCOURT-ET-RUMEL	Non	Oui	Non	N/A	470	158
LANDRICHAMPS	Oui	Oui	Oui	N/A	190	105
LUMES	Non	Oui	Non	Oui	2000	814
MARGUT	Oui	Oui	Oui	N/A	1900	500
MAUBERT-FONTAINE	Non	Oui	Non	N/A	1000	117
LES MAZURES - LES VIEILLES FORGES	Oui	Oui	Oui	N/A	900	131
LES MAZURES	Non	Oui	Non	N/A	900	505
MONTHERME	Non	Oui	Non	Oui	3200	1589
MOUZON	Oui	Oui	Oui	Oui	4500	2008
NOUVION-SUR-MEUSE	Non	Oui	Non	Oui	2500	1225
NOUZONVILLE	Non	Oui	Oui	Oui	11000	3791
POIX-TERRON	Non	Non	Non	N/A	800	382
POURU-ST-REMY	Non	Oui	Non	Oui	1800	2581
REMILLY-AILLICOURT	Non	Oui	Non	Oui	3000	1410
RENWEZ	Non	Oui	Non	N/A	1800	431
REVIN	Non	Oui	Non	Oui	12000	3797
RIMOGNE	Oui	Oui	Oui	N/A	1400	676
ROCROI	Non	Non	Oui	N/A	1600	2249

SORMONNE	Oui	Oui	Oui	N/A	650	346
THILAY	Non	Oui	Non	N/A	850	248
THIN-LE-MOUTIER	Non	Oui	Non	N/A	650	467
TOURNES	Non	Oui	Non	N/A	900	453
VENDRESSE	Non	Oui	Non	N/A	570	36
VIREUX-MOLHAIN	Non	Oui	Non	Oui	5500	3443
VRIGNE-AUX-BOIS	Non	Oui	Oui	Oui	8000	3340
WARNECOURT	Non	Oui	Non	N/A	750	479
				TOTAL:	267720	136734

L'ensemble des stations d'épuration du territoire permet d'avoir une capacité de traitement de 264 710 EH (Equivalent Habitant) pour une charge maximale entrante de 135 475 EH. Au 1er janvier 2019, le territoire du SCoT comptait 201 680 habitants, ainsi la population représente 76% de la capacité de traitement des stations d'épuration. **La capacité résiduelle du territoire reste conséquente et permet l'accueil sur le territoire de nouveaux habitants et de nouvelles activités. La performance des stations reste cependant très faible sur le territoire et des mises en conformité sont nécessaires.**

Les installations d'assainissement non collectif doivent être contrôlées régulièrement par les Services publics de l'assainissement non collectifs (SPANC). Il existe 19 SPANC sur le territoire dont la gestion est assurée par 11 communes, 5 communautés de communes, 2 SIVOM et 1 SIVU. L'ensemble de cette gestion se fait en régie.

Tableau 7.10 ***Traitement des eaux usées*** *– Source : services.eaufrance.fr*

Collectivité	Services	Données Assainissement non collectif
Ardenne Rives de Meuse	8 services assainissement collectif en régie	*Données 2021* 19 communes Régie 330 habitants 30 unités 60% conformité des dispositifs
Vallée et Plateau d'Ardenne	1 service public d'eau et assainissement	*Données 2013* 25 communes Régie 5540 habitants 50 unités 28.5% conformité
Ardenne Métropole	1 service d'assainissement collectif 1 service d'assainissement non collectif	*Données 2021* 58 communes 12 223 habitants 100 unités 80.6% conformité des dispositifs
Ardennes Thiérache	3 services d'assainissement collectif	*Données 2021* 37 communes 8000 habitants 100 unités 85% conformité
Portes du Luxembourg	2 syndicats Syndicat du Sud Est (SSE) Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Ennemane (SIA de la vallée de l'Ennemane	

Un besoin d'amélioration de la conformation des dispositifs d'assainissement est nécessaire.

3.3. Energie

3.3.1. Cadre juridique

Niveau européen

Les objectifs climat-energie pour 2030 ont été adoptés dans les conclusions du Conseil Européen des 23 et 24 octobre 2014 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% par rapport à 1990 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à au moins 32% dans la consommation énergétique finale ;
- Améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5% ;

Niveau national

La loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 fixe pour objectifs de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030 et de les diviser par quatre d'ici 2050 ;
- Diviser par deux la consommation énergétique en 2050 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030.

Niveau local

SRADDET : Le SRADDET Grand Est Territoires a été approuvé le 24 janvier 2020.

La règle n°2 du fascicule – Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement.

- Mesure d'accompagnement n°2.1 : Conditionner l'urbanisation à l'atteinte de performances environnementales et énergétiques renforcées

La règle n°3 du fascicule – Améliorer la performance énergétique du bâti existant

- Mesure d'accompagnement n°3.1 : Lutter contre la précarité énergétique

La règle n°5 - Développer les énergies renouvelables et de récupération

- Mesure d'accompagnement n°5.1 : Adapter et optimiser les réseaux d'énergie

Plan de protection de l'atmosphère : pas de document approuvé à ce jour.

PCAET : Un PCAET est en cours d'élaboration sur le territoire du SCoT Nord Ardennes.

3.3.2. Etat zéro

Production d'énergie

Le territoire du SCoT Nord dispose d'un mix énergétique intéressant. Au-delà de la présence de la centrale nucléaire de Chooz, le territoire a su développer une diversité d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation etc.) dont la production n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

Figure 7.40 ***Evolution de la production d'énergies renouvelables en GWh*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

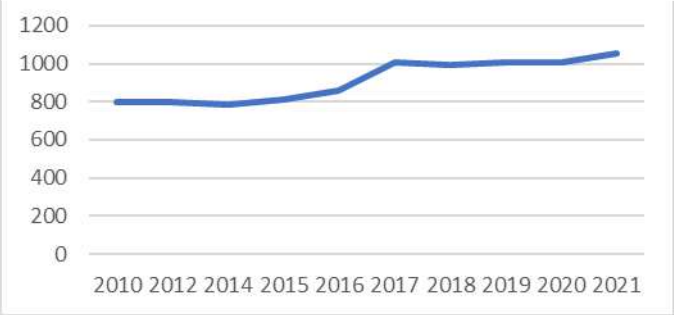

En 2017, le territoire du SCoT Nord a produit 17 536 GWh d'énergie, une production important qui comprend 95% d'électricité, 4% de carburant et combustible et 1% de chaleur. Ce chiffre s'explique par la présence de la centrale nucléaire de Chooz sur le territoire.
Le nucléaire représente à lui seul 90% de la production totale d'énergie. Pour les énergies renouvelables, la filière bois est la plus productrice (70%) suivie de l'éolien (15%).

Figure 7.41 ***Production d'énergie par filière*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

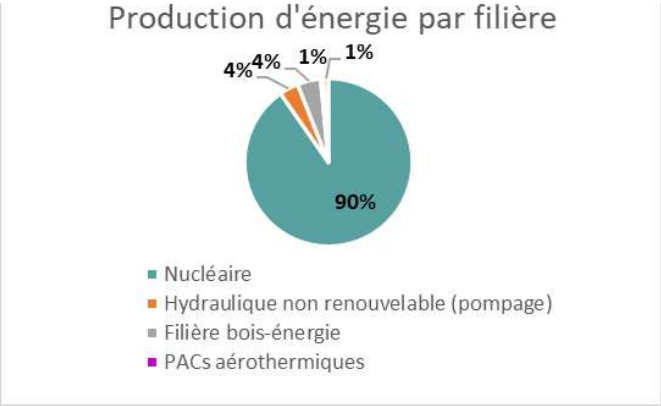

Figure 7.42 ***Production d'énergie renouvelable par filière*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

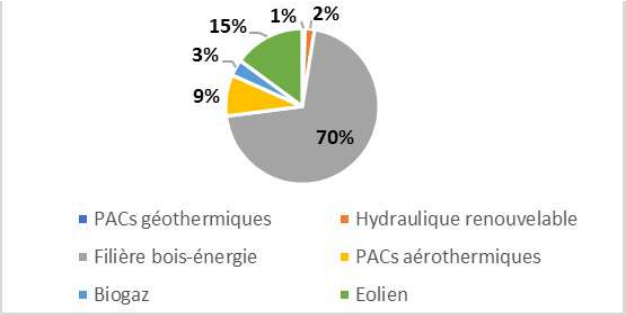

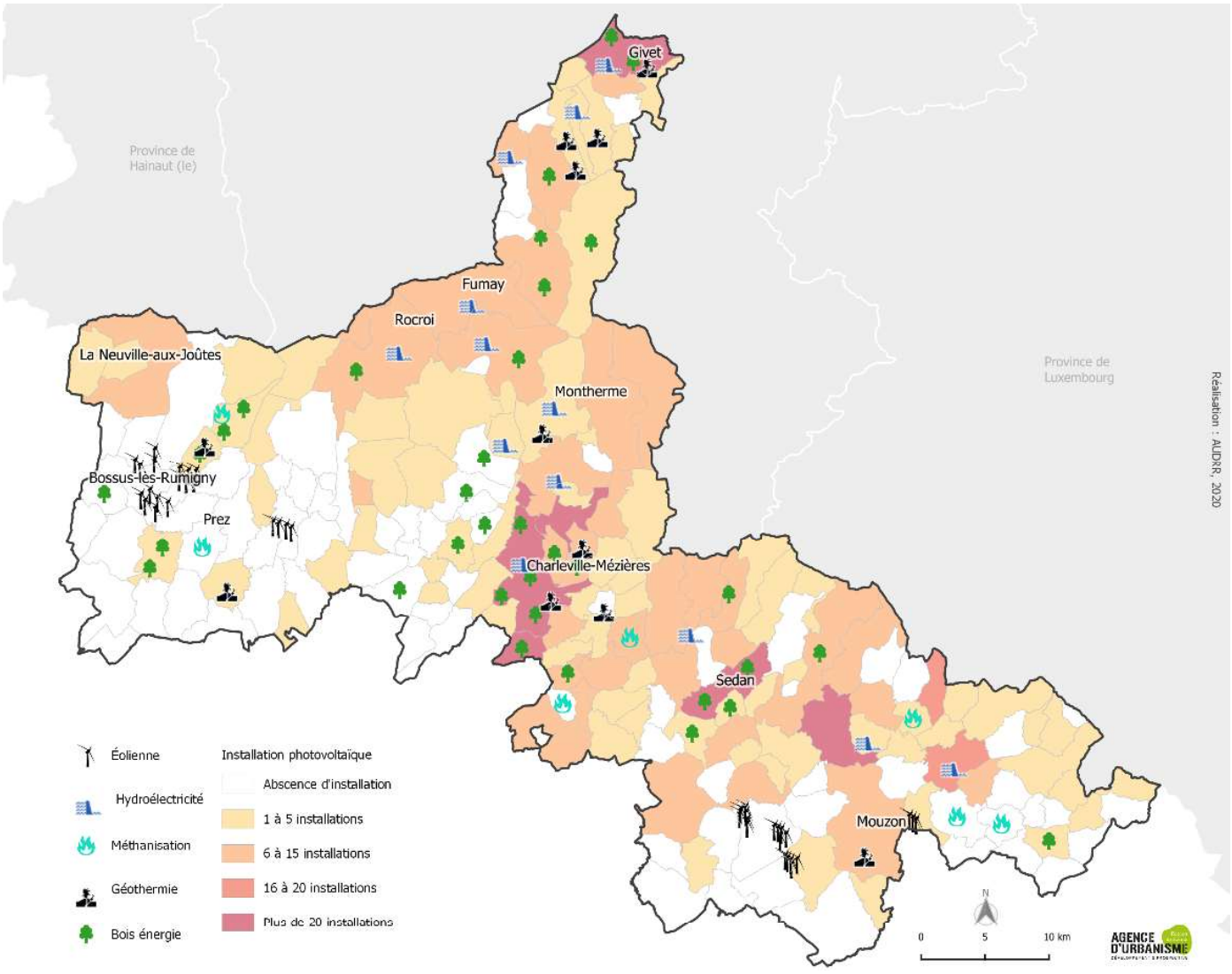

Figure 7.43 ***Principales infrastructures énergétiques du territoire en 2020*** *(Source : DDT 08 - Traitement AUDRR)*

La filière bois

Les espaces boisés représentent 46% de la surface totale du territoire. La ressource en bois est donc fortement présente sur le territoire du SCoT Nord et représente un réel potentiel de développement pour la filière bois.
Cette filière est d'ores et déjà bien implantée sur le territoire du SCoT Nord. En 2015 on comptabilise 53 établissements cœur filière bois (la sylviculture et exploitation forestière, le sciage et travail du bois, l'industrie du papier et du carton, la fabrication de meubles et la construction bois), hors filière énergie.
En 2017, 22 449 mètres cube ont été récoltés à destination du « bois énergie », ce qui représente 20% de l'ensemble du volume de récolte du SCoT Nord.

En termes d'installations, on comptabilise 10 chaufferies industrielles, 20 chaufferies collectives et 3 chaufferies agricoles.

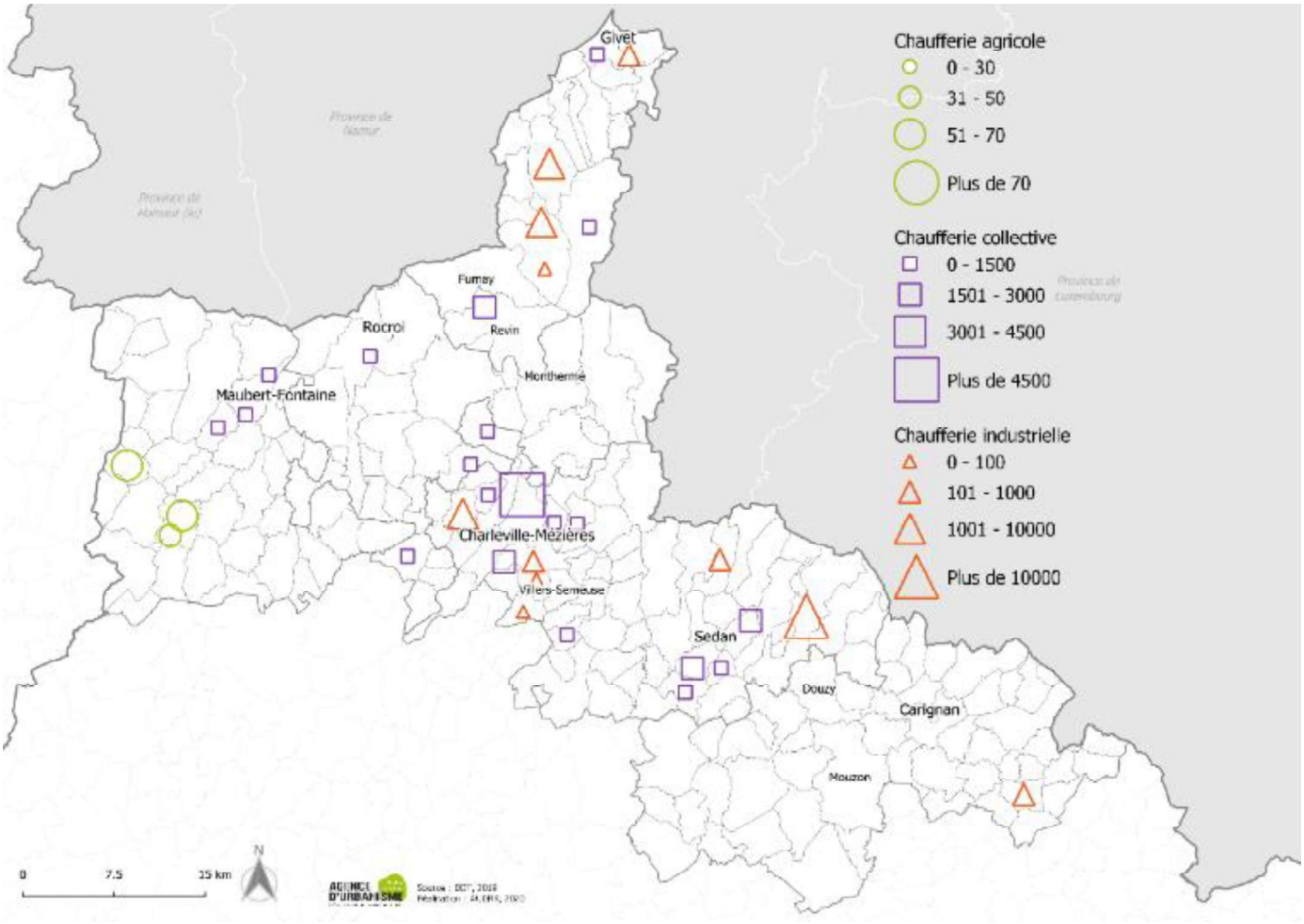

Figure 7.44 ***Cartographie des chaufferies bois*** *(source : DREAL Grand Est - Traitement AUDRR)*

L'éolien

En 2017, le territoire du SCoT Nord a produit 162,2 GWh d'énergie éolienne représentant 15% de la production totale d'énergies renouvelables du territoire.

L'éolien reste encore peu présent sur le territoire par rapport au reste du département, il est exclusivement situé dans les Portes du Luxembourg et Ardennes Thiérache.

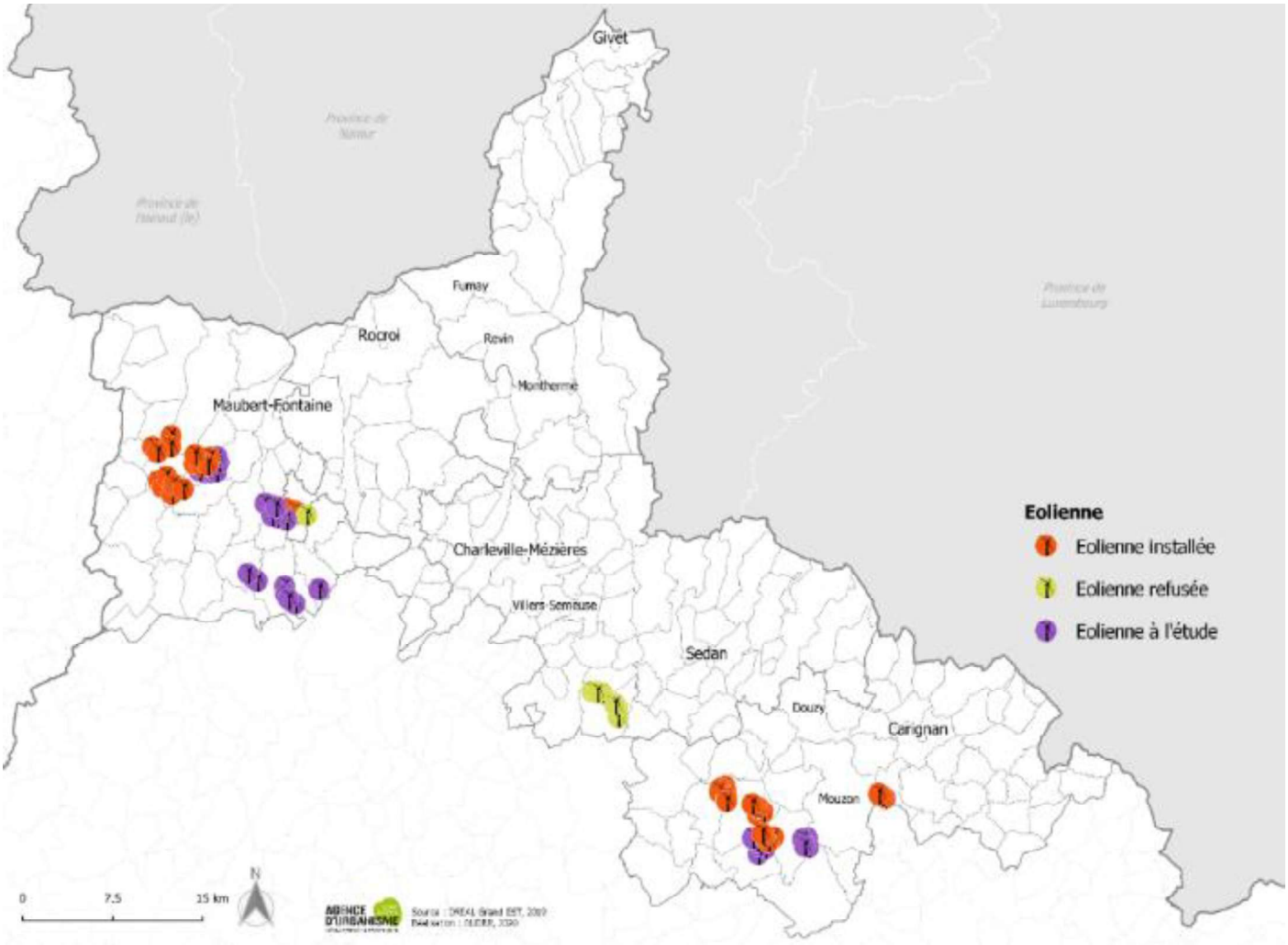

Figure 7.45 ***Cartographie des éoliennes*** *(source : DREAL Grand Est - Traitement AUDRR)*

Le Plan Paysage Eolien des Ardennes a été révisé en 2020. Ce document émet des recommandations et des préconisation sur des secteurs plus ou moins favorables au développement de l'éolien.

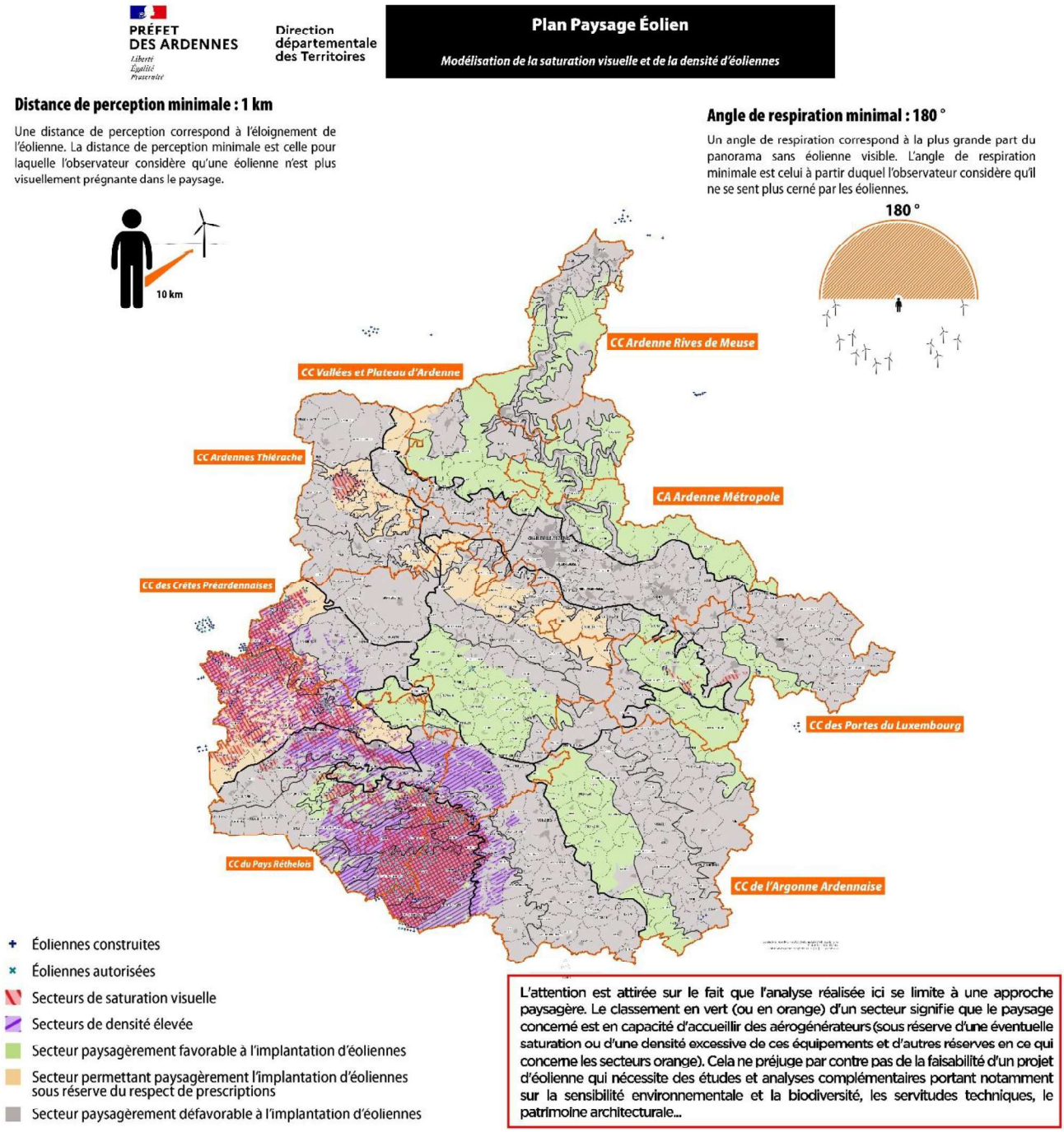

Figure 7.46 ***Carte des secteurs favorables à l'éolien*** (source *: Plan Paysage Eolien des Ardennes)*

A noter une faible présence de l'éolien sur le territoire du SCoT Nord Ardennes, qui s'explique par un relief marqué, une forte présence de l'eau et donc très peu de secteurs favorables à l'éolien ou encore par une végétation, des enjeux avifaunistiques ou une topographie défavorable. Seule la sous unité paysagère de l'Eperon d'interfluve est favorable à l'éolien (paysage de plateaux) et donc présente les seules éoliennes de l'unité paysagère de la Dépression Pré-Ardennaise. L'unité paysagère de la Thiérache présente le plus de projets sur le territoire du SCoT Nord Ardennes. Une attention particulière doit y être portée aux vues des enjeux paysagers et de la saturation visuelle par l'éolien existant.

La géothermie

Onze installations géothermiques sont présentes sur le territoire qui produisent environ 6,719 GWh/an.

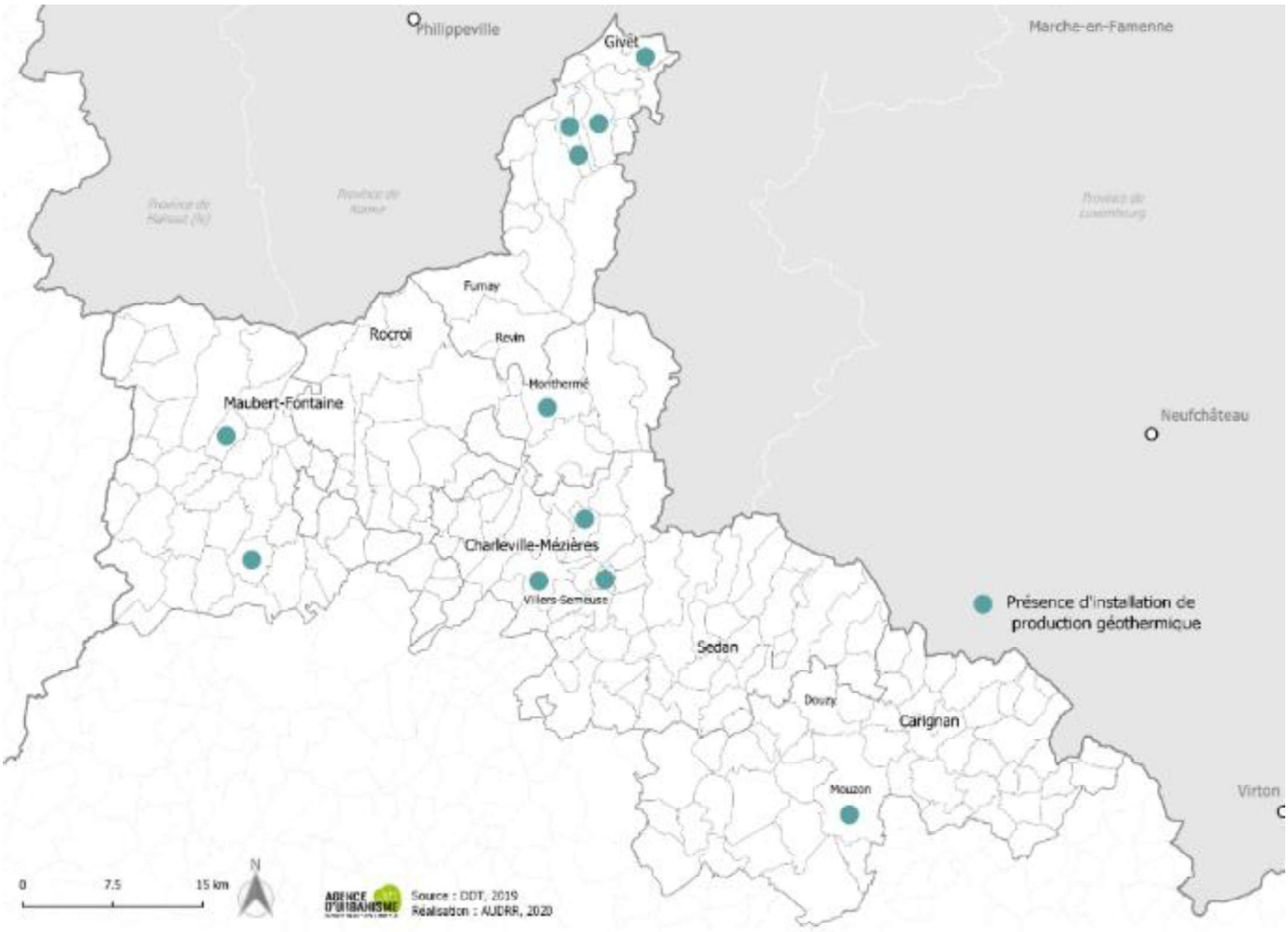

Figure 7.47 ***Cartographie des installations de production géothermiques*** *(source : DREAL Grand Est - Traitement AUDRR)*

Le photovoltaïque

L'énergie solaire s'est fortement développée sur le territoire, on compte de nombreuses installations sur a quasi-totalité du SCoT Nord.

Le développement de l'énergie solaire a fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du Pacte Ardennes.

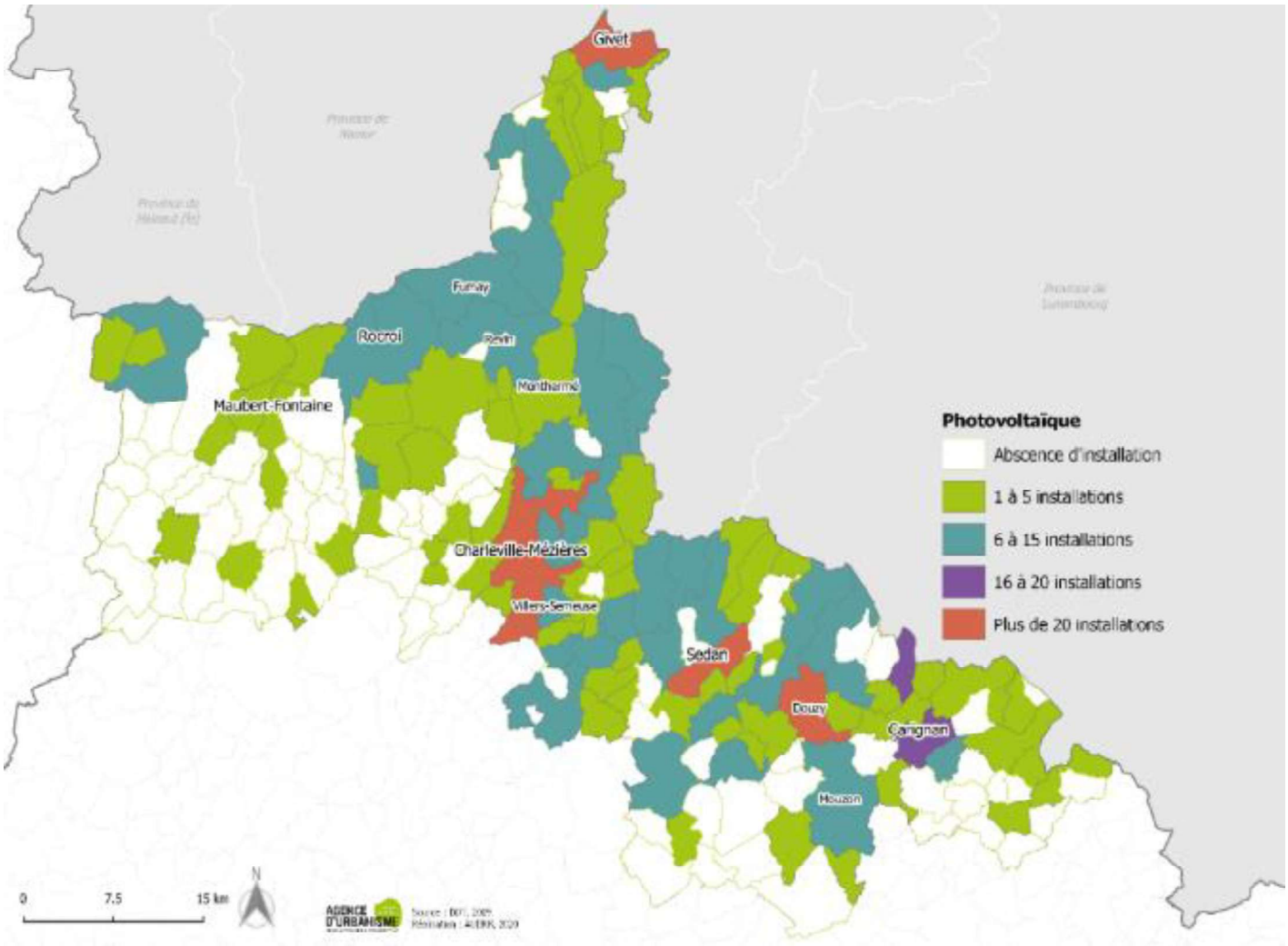

Figure 7.48 ***Cartographie des installations photovoltaïques*** *(source : DREAL Grand Est - Traitement AUDRR)*

La méthanisation

En 2021, on comptabilisait une quinzaine d'installations agricoles et une installation industrielle pour la méthanisation.

Dans le cadre du Pacte Ardennes, le développement de la méthanisation a fait l'objet de fiches actions et un fort potentiel en termes de méthanisation a été identifié dans le sedanais.

Ont également été identifiés le potentiel hydroélectrique ainsi que le développement de l'énergie solaire.

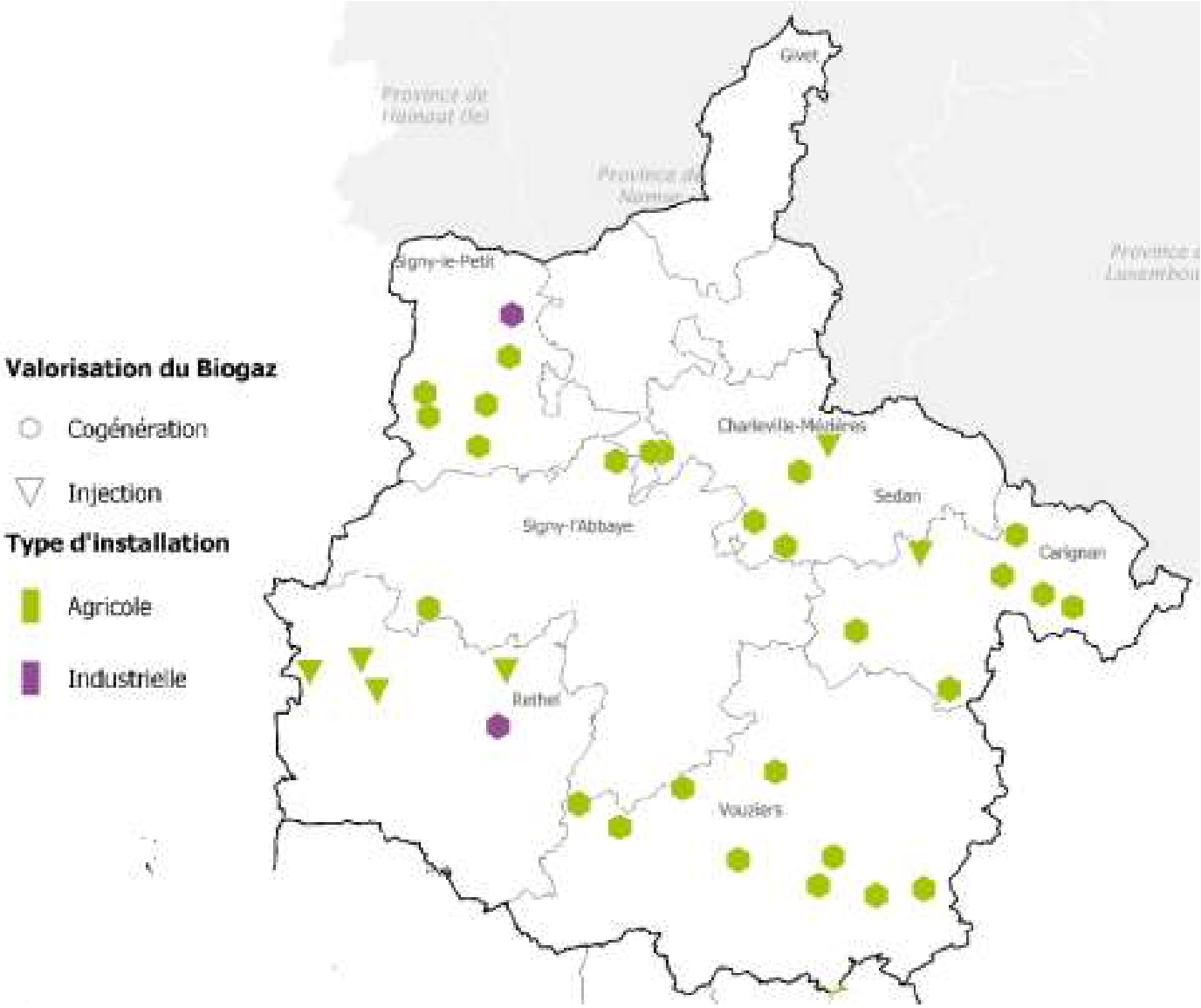

Figure 7.49 ***Cartographie des installations de méthanisation*** *(source : Chambre régionale d'agriculture Grand Est 2021)*

L'hydroélectrique

L'énergie hydroélectrique est fortement présente sur le territoire, du fait de la présence importante de la ressource en eau. On comptabilise 13 centrales le long de la Meuse ainsi qu'une station de transfert située à Revin.

Le potentiel hydroélectrique du département a également été identifié dans le cadre du Pacte Ardennes.

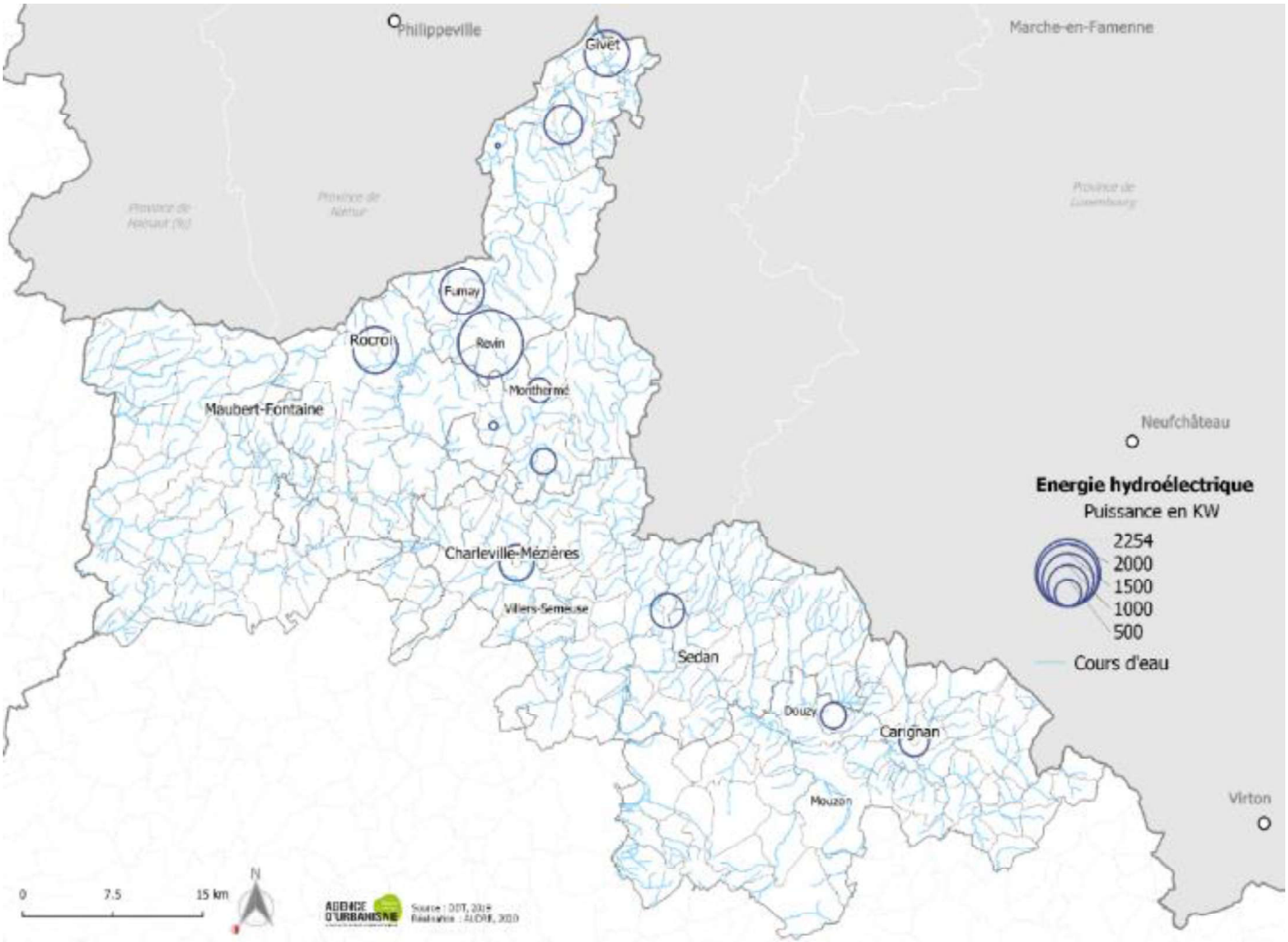

Figure 7.50 ***Cartographie des installations hydroélectriques*** *(source : DREAL Grand Est - Traitement AUDRR)*

Les réseaux de chaleur

On compte 5 réseaux de chaleur sur le territoire du SCoT. Ils sont en majeur partie composés d'énergies renouvelables et de récupération et permettent de fournir environ 112 GWh/an d'énergie.

Un potentiel de récupération de chaleur reste probablement à exploiter, au vu de l'activité industrielle présente sur le territoire.

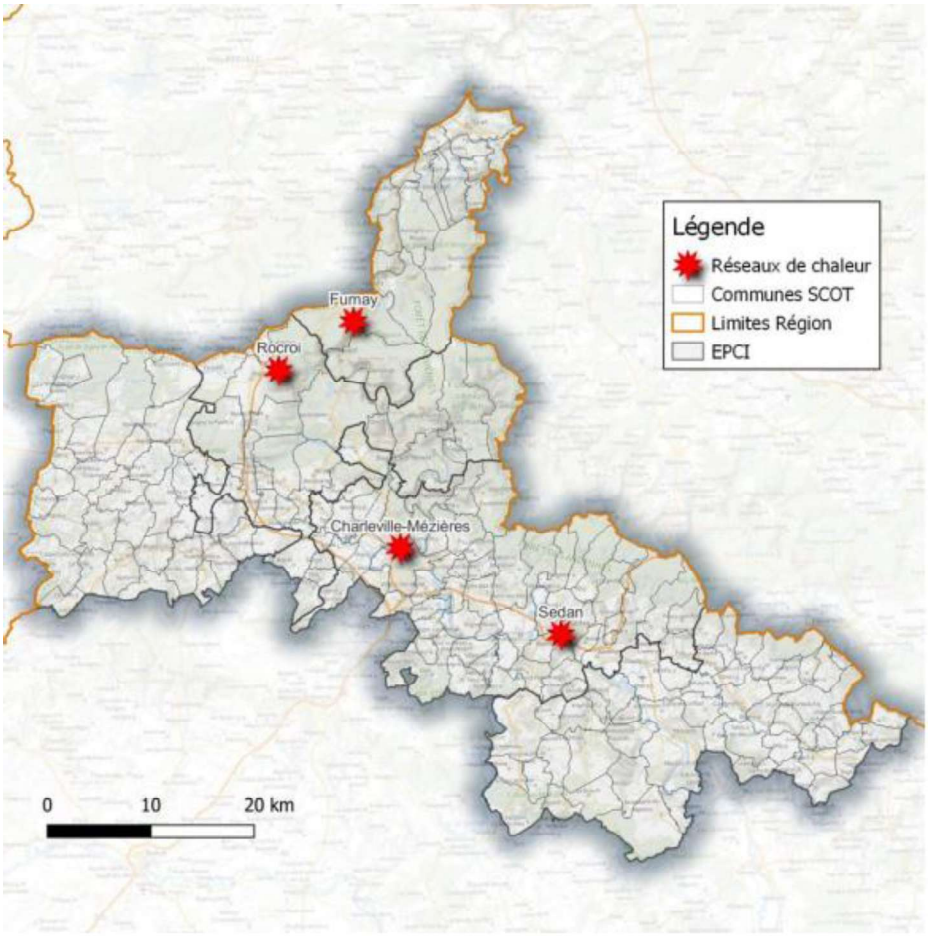

Cartographie des réseaux de chaleur recensés sur le territoire – Données via seva – Traitement BL évolution

Données ATMO Grand Est ; via seva

Figure 7.51 ***Cartographie des réseaux de chaleur*** *(source : PCAET du SCoT Nord Ardennes)*

Focus paysage

L'analyse des entités paysagères montre donc que le territoire ardennais présente une très grande richesse de paysages et des caractéristiques à protéger et à valoriser.
Ces paysages sont caractérisés par différents éléments : vallonnements, crêtes, bocages, forêts... Mais il existe d'autres éléments marquants dans ces paysages.
En effet ils sont aussi composés de constructions de grandes ampleurs et hauteurs liées aux énergies renouvelables. (Ex : parc éoliens, méthanisations…). La thématique et l'impact de l'éolien devient de plus en plus présente dans nos paysages et en particulier dans les Ardennes.
A l'heure actuelle, on compte 189 éoliennes installées dans les Ardennes, 165 éoliennes autorisées (au titre de l'urbanisme) et 54 projets à l'étude.
Un grand nombre de ces équipements se concentre dans le sud et le sud-ouest du département. Cependant certains projets commencent à s'installer dans le nord du territoire ou sont en cours d'instructions notamment dans les Crêtes centrales et l'Argonne.

Il en est de même avec les unités de méthanisations qui s'implantent dans la Dépression pré-ardennaise. Ces évolutions, ces installations liées aux énergies renouvelables doivent se faire en cohérence et en respectant les diversités paysagères présentent.

Le secteur nord est pour le moment moins touché, ce qui est aussi dû à la composition paysagère et à la topographie (forêt et dénivelé important sur les crêtes par exemple).
Cependant certains projets éoliens commencent à voir le jour dans les Crêtes centrales et l'Argonne tout comme des projets de méthanisation dans la dépression Pré-Ardennaise.
Il est essentiel de trouver un équilibre entre développement des énergies renouvelables et préservation du paysage.
L'enjeu est de prendre en compte les paysages afin de les préserver au mieux lors de l'établissement de constructions nouvelles liées aux énergies renouvelables.
C'est-à-dire ne pas obstruer certains points de vues, dénaturer des caractéristiques paysagères mais plutôt s'appuyer sur ces dernières. Il faut suivre la topographie existante et de ne pas impacter les sensibilités et les points forts paysagers.

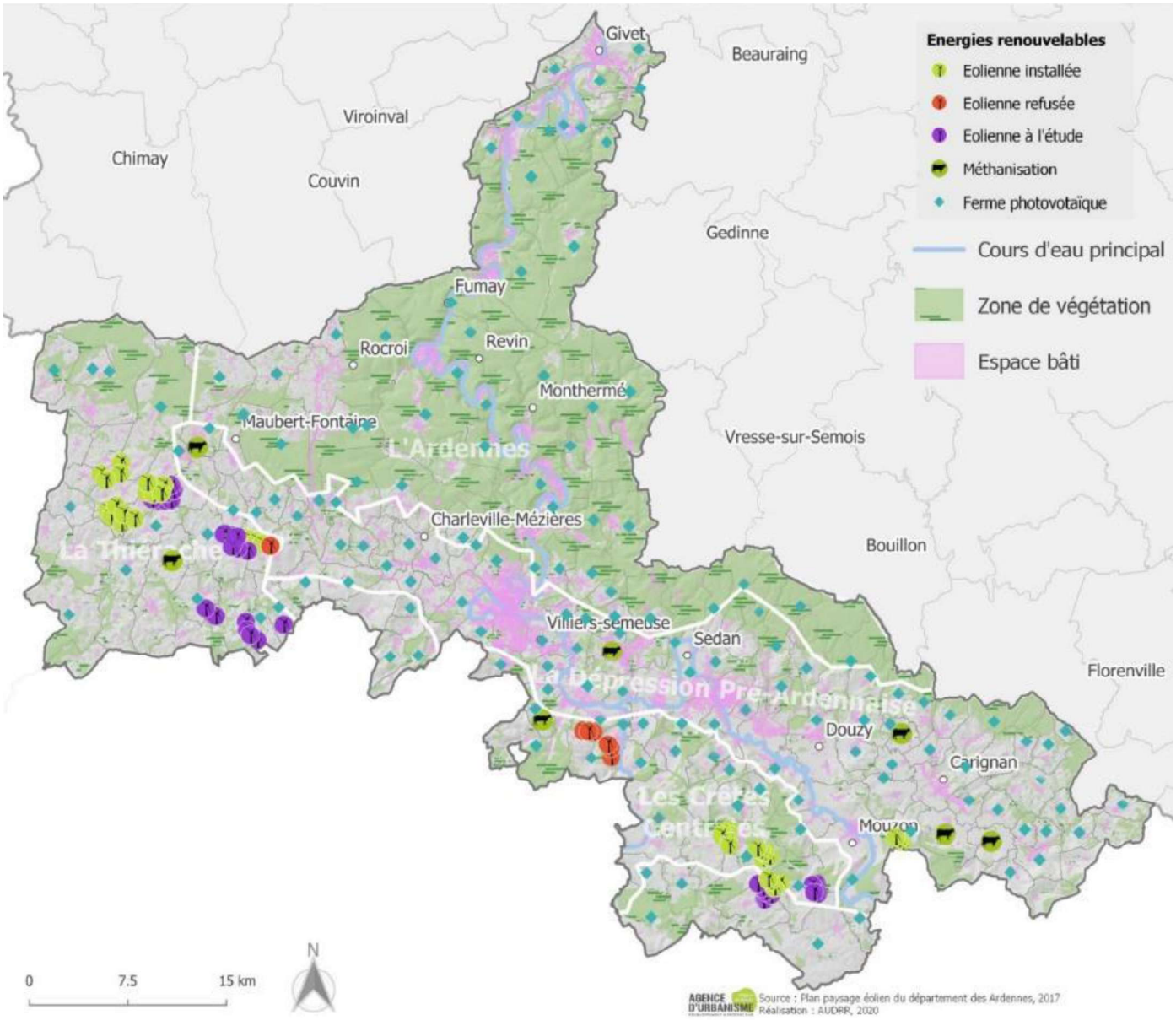

Figure 7.52 ***Cartographie des installations de production de méthanisation, d'énergie éoliennes et photovoltaïques dans le paysage*** *(source : Plan paysage éolien des Ardennes 2017 - Traitement AUDRR)*

3.3.3. *Consommation d'énergie*

La part des énergies renouvelables dans la consommation totale (ratio/2009/28/CE) pour le SCoT Nord est de 27.5%.

Figure 7.53 ***Consommation énergétique finale CVC par secteur*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

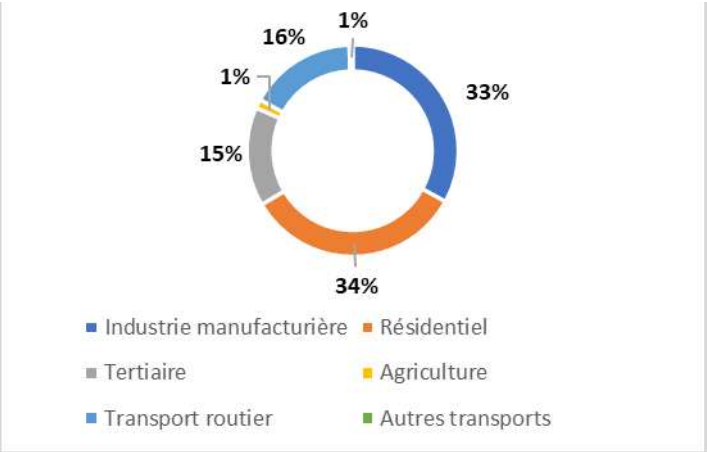

Figure 7.54 ***Consommation énergétique finale CVC par source*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

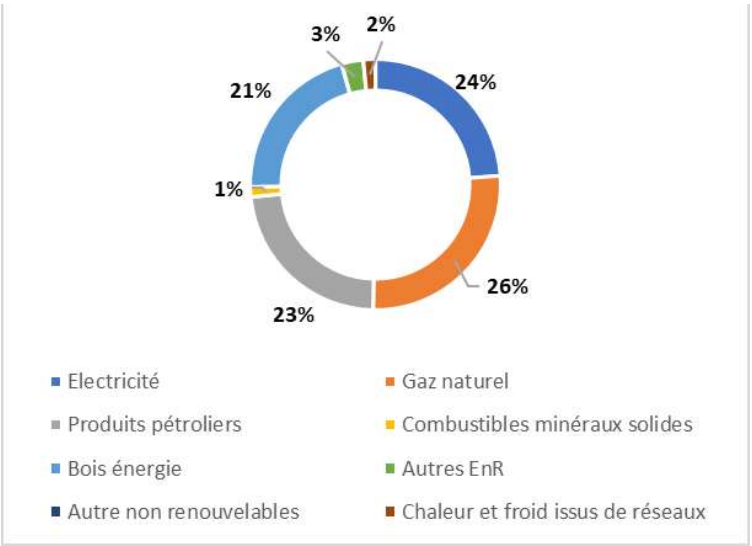

3.3.4. *Evolution de la consommation énergétique*

En matière de consommation d'énergie, les objectifs nationaux fixent également des objectifs ambitieux : réduire de -50% la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012.

La consommation énergétique (corrigée des variations climatiques) du territoire du SCoT Nord a baissé de 2% entre 2012 et 2018.

Figure 7.55 ***Evolution de la consommation énergétique depuis 2012*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

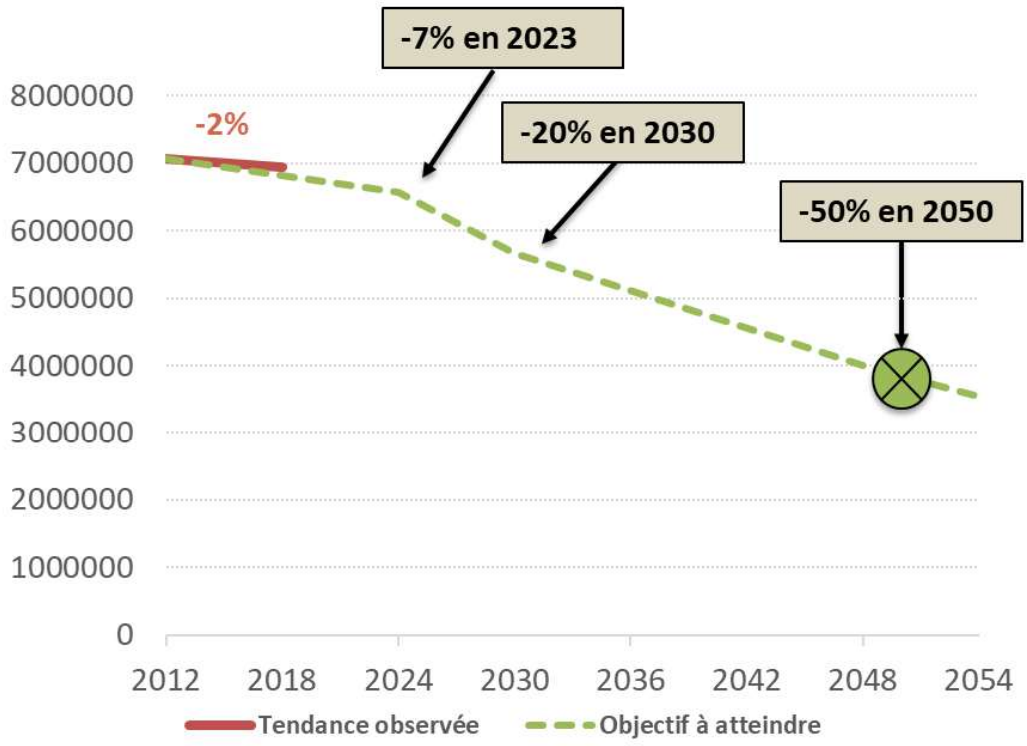

4. SANTE PUBLIQUE

4.1. Qualité de l'air

4.1.1. Le cadre juridique

Niveau européen

La directive 2004/107 du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, cadmium, nickel, hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant. Elle a pour objectif d'établir une valeur cible pour la concentration d'arsenic, de cadmium, de nickel et de benzopyrène dans l'air ambiant, garantir que les informations soient mises à disposition du public, garantir la qualité de l'air et déterminer des méthodes et critères communs pour l'évaluation des concentrations de polluants.

La directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 qui a fusionné quatre directives sur la qualité de l'air (directives 96/62/CE, 1999/30/CE, 2000/69/CE et 2001/81/CE) vient étendre le champ des normes à respecter en matière d'émissions de polluants notamment en ce qui concerne les particules fines.

Ces directives mettent en place les obligations de définir et fixer des objectifs pour la qualité de l'air ambiant, d'évaluer et de surveiller la qualité de l'air, de mettre à disposition du public les informations sur la qualité de l'air et de respecter les normes sanitaires fixées.

Niveau national

Plan National Santé environnement 4 (PNSE) 2020-2024 : Publication du plan début 2020. L'article L1311-6 du Code de la santé publique prévoit la mise à jour de ce plan tous les 5 ans.

Plan de Réduction des Polluants Atmosphérique (PREPA) : Le PRÉPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. Les objectifs du PRÉPA sont fixés à horizon 2020 et 2030 conformément à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à la directive 2016/2284. De mesures de contrôle et de soutien des actions mises en œuvre dans les secteurs suivants : industrie, transports, agriculture, résidentiel, tertiaire..

Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone.

Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 (PNACC-2) : L'objectif général de ce plan est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus. En cohérence avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris et avec les objectifs pertinents des autres conventions internationales, la France devra s'adapter à la part de changement climatique que les émissions passées de gaz à effet de serre accumulées dans l'atmosphère rendent désormais inéluctable.

Plan Climat de la France : il fixe le cap de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Niveau local

SRADDET : Le SRADDET Grand Est Territoires a été approuvé le 24 janvier 2020.

La règle n°6 du fascicule - Améliorer la qualité de l'air.

- Mesure d'accompagnement n°6.1 : Prendre en compte la qualité de l'air dans la localisation des équipements
- Mesure d'accompagnement n°6.2 : Définir et mettre en œuvre des plans d'action pour la qualité de l'air intérieur

Plan de protection de l'atmosphère : pas de document approuvé à ce jour.

PCAET : Un PCAET est en cours d'élaboration à l'échelle du SCoT Nord Ardennes.

4.1.2. *Etat zéro*

Le territoire dispose d'une qualité de l'air globalement bonne. La valeur cible pour la protection de la santé humaine en ozone et la valeur limite journalière en PM10 ont été respectés sur la totalité du territoire du SCoT Nord. Les niveaux les plus élevés de particules sont observés sur les deux secteurs les plus urbanisés : Charleville-Mézières et Sedan.

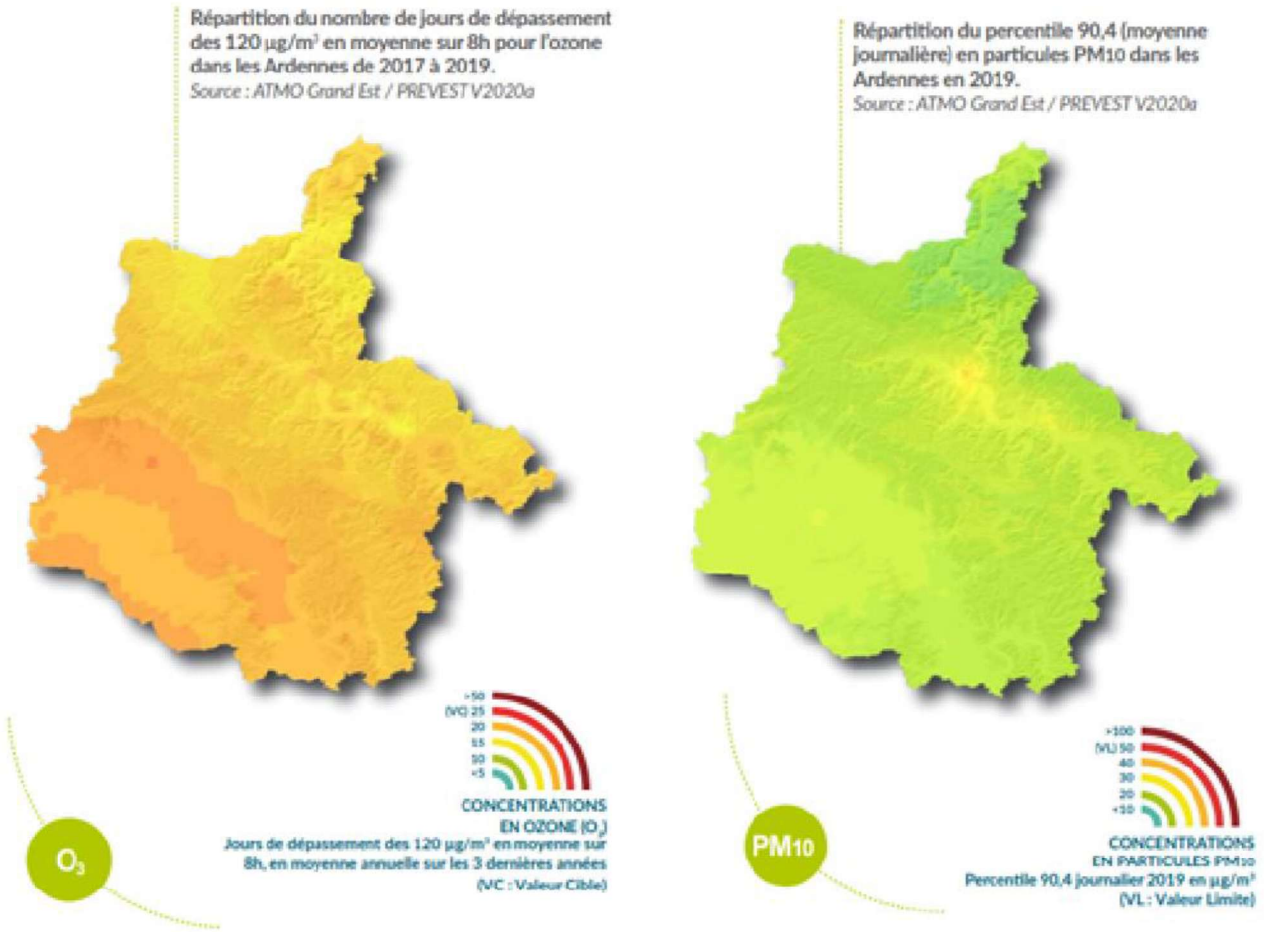

Figure 7.56 ***Nombre de jours de dépassement pour l'ozone entre 2017 et 2019***

Emissions de GES

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.

On constate une réelle diminution des émissions de GES depuis 2010. Les secteurs les plus émetteurs étant respectivement l'agriculture, l'industrie, le transport routier et le résidentiel.

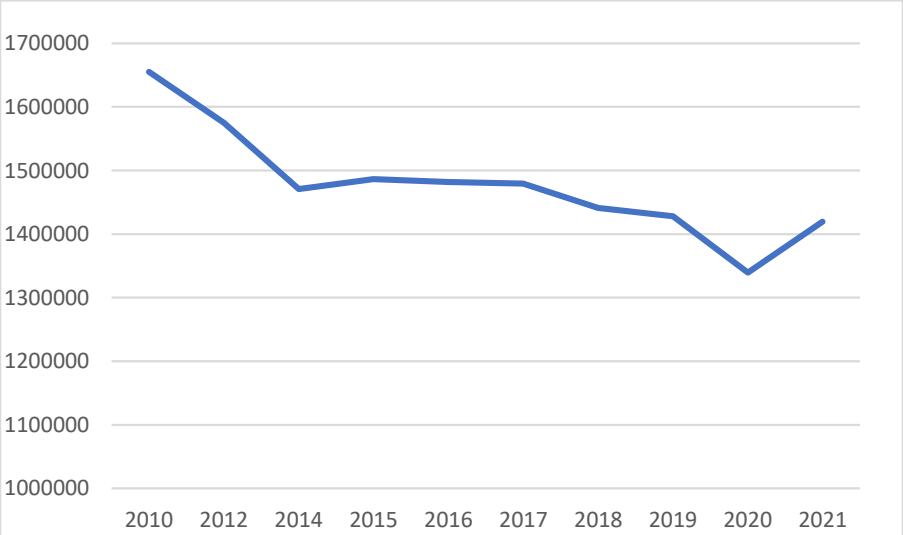

Figure 7.58 ***Evolution des émissions de GES*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

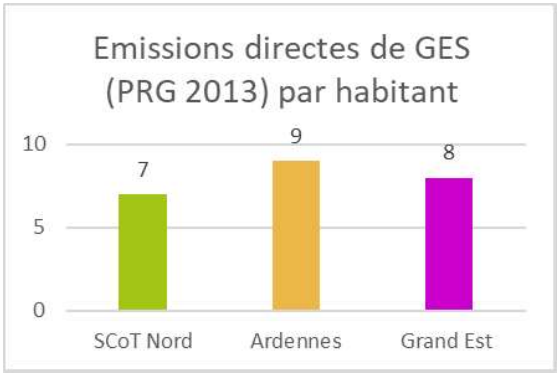

Figure 7.59 ***Emissions directes de GES (PRG 2013) par habitant en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

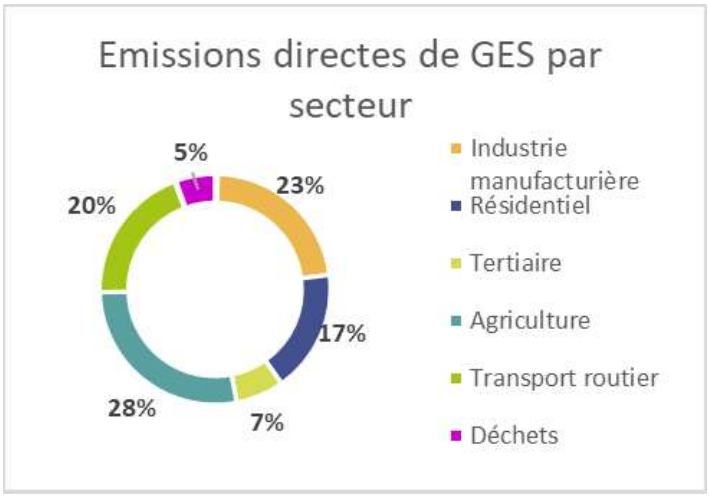

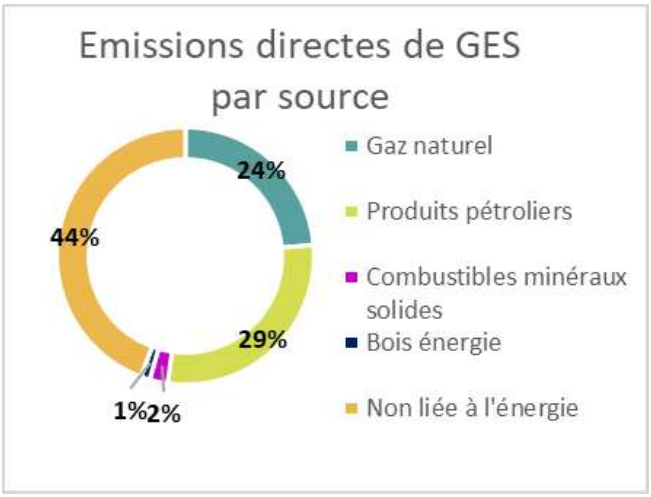

Figures 7.60-61 ***Emissions directes de GES par secteur et par source*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

Emissions de PM10

Les PM10 sont des particules en suspension (aérosols, cendres, fumées particulières) dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

Les sources principales de PM10 sont la combustion de combustibles fossiles et de biomasse, les activités industrielles, le trafic automobile, les activités agricoles ou minières.

Pour le SCoT Nord, les trois secteurs les plus émetteurs sont respectivement l'industrie manufacturière, le résidentiel et l'agriculture. Quant aux sources principales, il s'agit majoritairement du bois énergie et d'émissions non liées à l'énergie qui concernent les procédés des industries de la construction, du bois et du papier et le travail du sol.

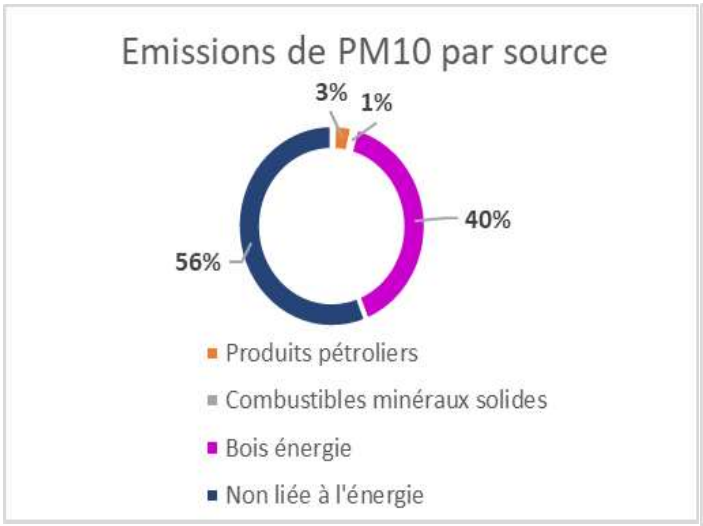

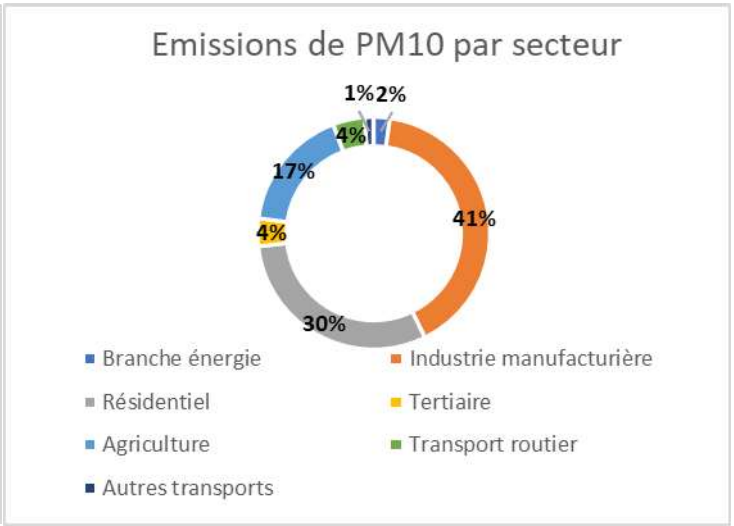

Figures 7.62-63 ***Emissions de PM10 par source et par secteur en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

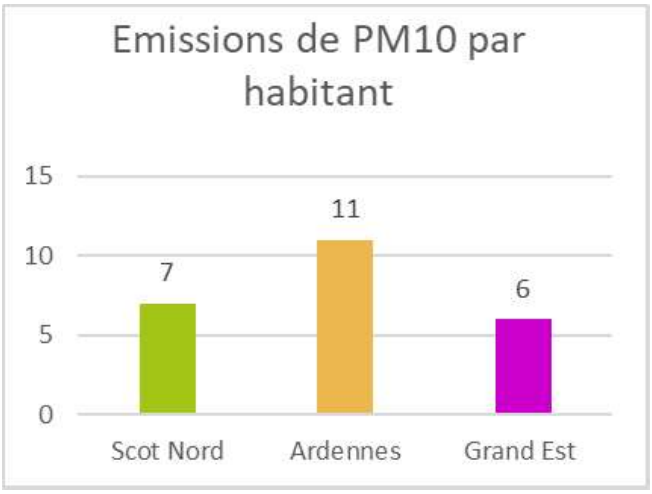

Figure 7.64 ***Emissions de PM10 par habitant en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

Emissions de PM2.5

Les PM2.5 sont des particules fines en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2.5 micromètres. Elles proviennent des mêmes sources que les PM10.

Pour le SCoT Nord, le secteur le plus émetteurs de PM 2.5 est le résidentiel suivi de l'industrie manufacturière et de l'agriculture.

Concernant les sources, il s'agit très majoritairement du bois énergie. En seconde position, ce sont les émissions non liées à l'énergie qui concernent surtout le travail du sol, les feux ouverts dans le résidentiel et les procédés des industries de construction.

Figures 7.65-66 ***Emissions de PM2,5 par source et par secteur en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

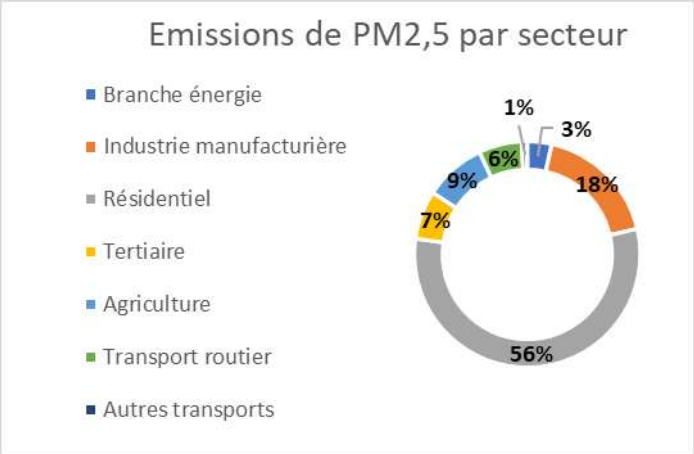

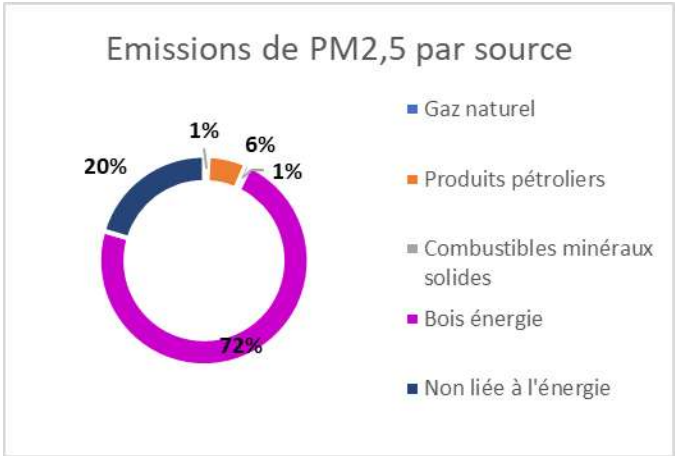

Figure 7.67 ***Emissions de PM2,5 par habitant en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

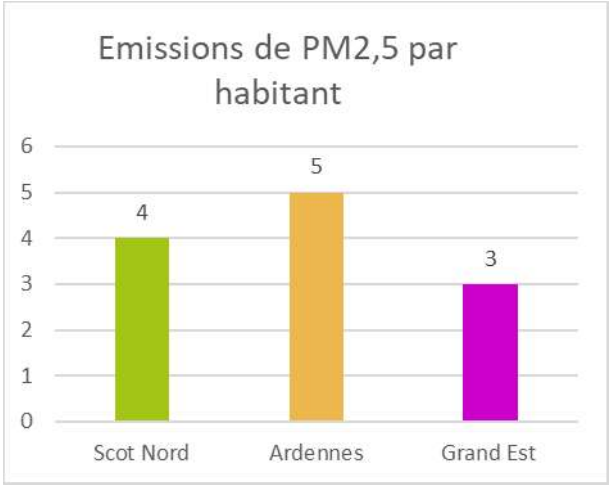

Emissions de NOx

Le dioxyde d'azote est un composé chimique de formule NO2. Il s'agit d'un gaz brun-rouge toxique suffocant à l'odeur âcre et piquante caractéristique.

Il constitue le polluant majeur de l'atmosphère terrestre. Il est notamment produit par les moteurs à combustion interne et les centrales thermiques. Les secteurs les plus émetteurs sur le territoire du SCoT Nord sont le transport routier, l'industrie manufacturière et l'agriculture et ces émissions proviennent majoritairement des produits pétroliers, du bois énergie et du gaz naturel.

Figures 7.68-69 ***Emissions de NOx par source et par secteur en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

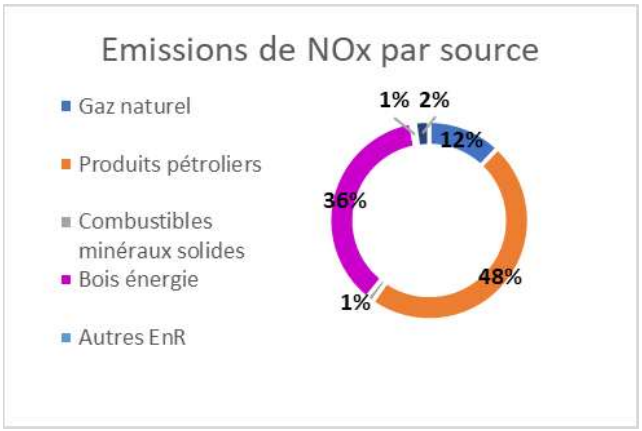

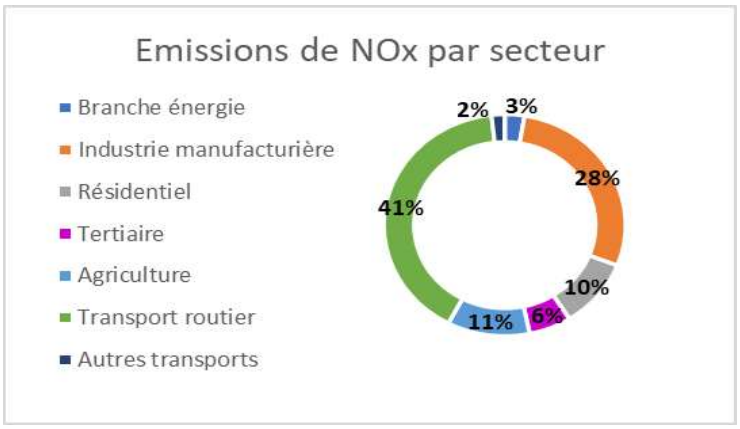

Figure 7.70 ***Emissions de NOx par habitant en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

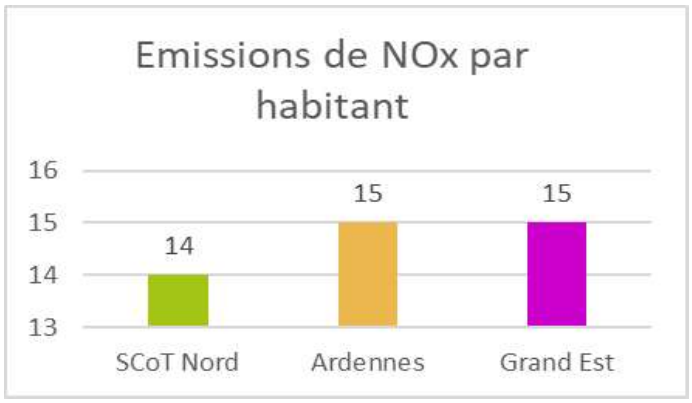

Emissions de SO2

Le dioxyde de soufre est un composé chimique de formule SO2 qui est un gaz incolore, dense et toxique fortement irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Le secteur le plus émetteur est l'industrie manufacturière suivi du résidentiel. Les émissions proviennent majoritairement des combustibles minéraux solides, des procédés industriels et des produits pétroliers.

Figures 7.71-72 ***Emissions de SO2 par source et par secteur en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

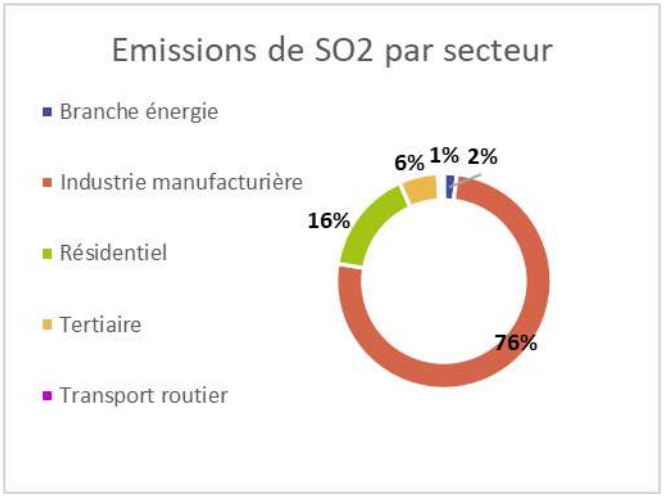

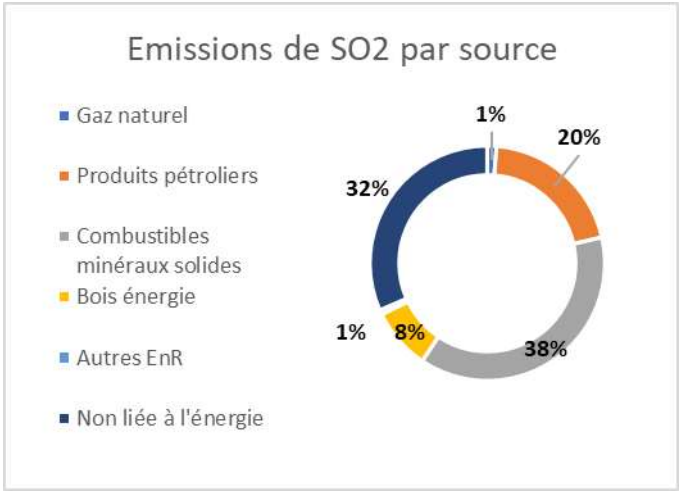

Emissions de COVNM

Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples.

Figures 7.73-74 ***Emissions de COVNM par source et par secteur en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

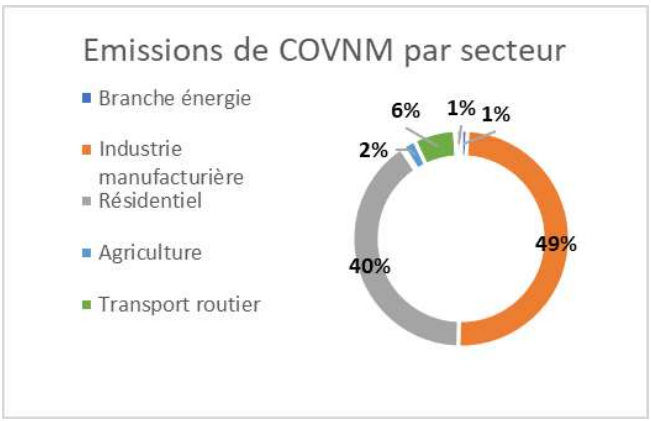

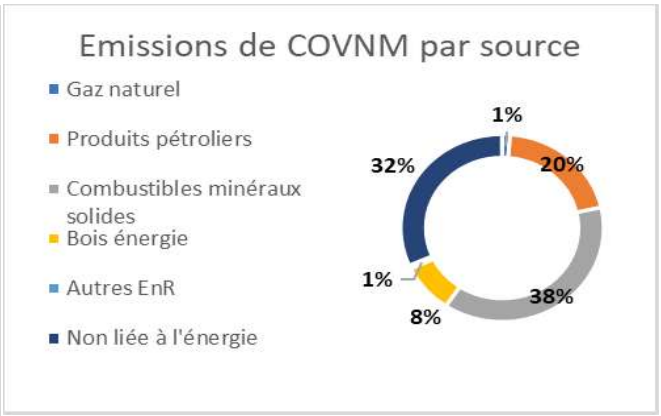

Figure 7.75 ***Emissions de COVNM par habitant en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDRR)*

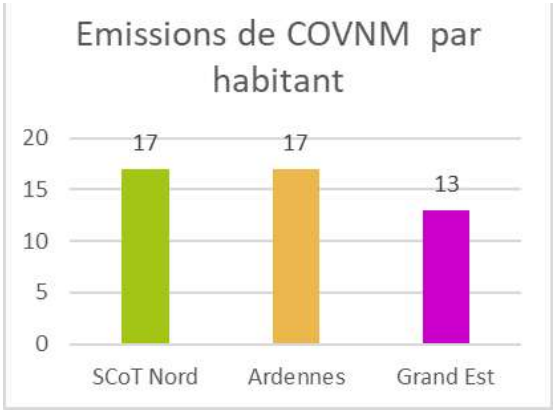

Emissions de NH3 par secteur

L'ammoniac est un composé chimique de formule NH3 qui se présente sous la forme de gaz incolore très irritant qui peut provoquer des brûlures.

Le secteur principal émetteur de NH3 est l'agriculture avec comme sources la gestion des déjections animales et la fertilisation des cultures.

Figures 7.76-77 ***Emissions de NH3 par source et par secteur en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDR)*

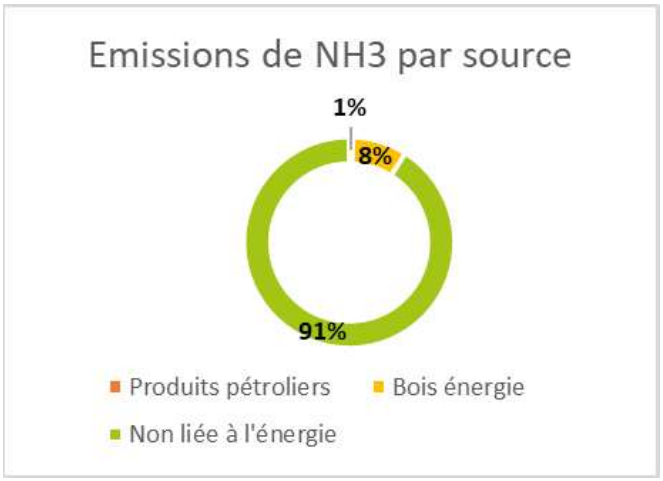

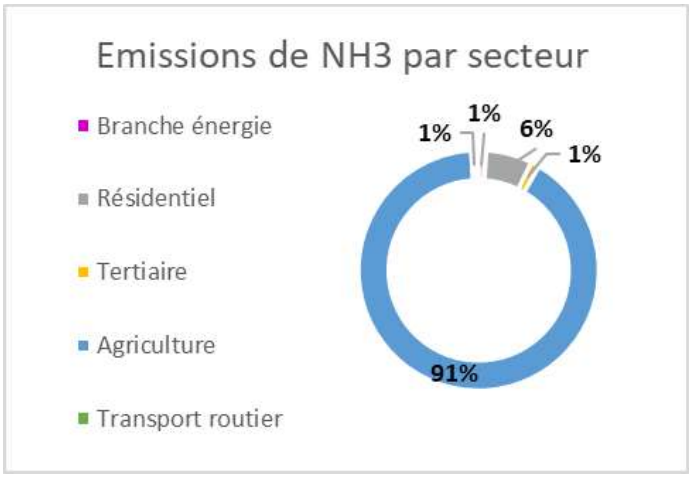

Figure 7.78 ***Emissions de NH3 par habitant en 2017*** *(source : Atmo Grand Est - Traitement AUDR)*

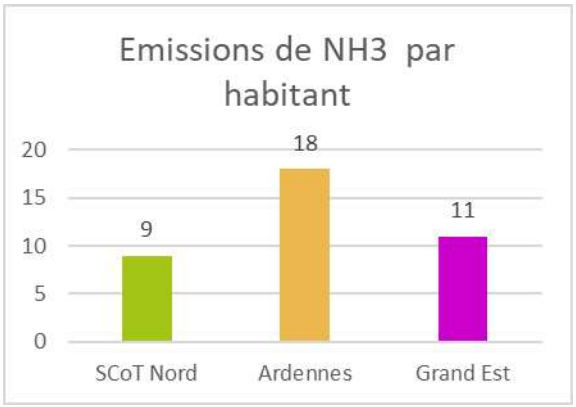

4.2. Le changement climatique

L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre a un impact significatif sur le climat. On constate une augmentation des températures, une modification des précipitations ou encore une influence sur la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur. Ce changement climatique est à l'origine d'effets sur les écosystèmes, la biodiversité ou encore la société.

Les principaux paramètres qui permettent d'évaluer le changement climatique sont l'évolution des températures et du régime des pluies. Les stations météorologiques situées à Juniville et Ham-sur-Meuse permettent d'évaluer l'évolution du climat sur le département. Pour les Ardennes comme pour l'ensemble de la région Grand Est, on note une augmentation de la température moyenne annuelle ces dernières décennies.

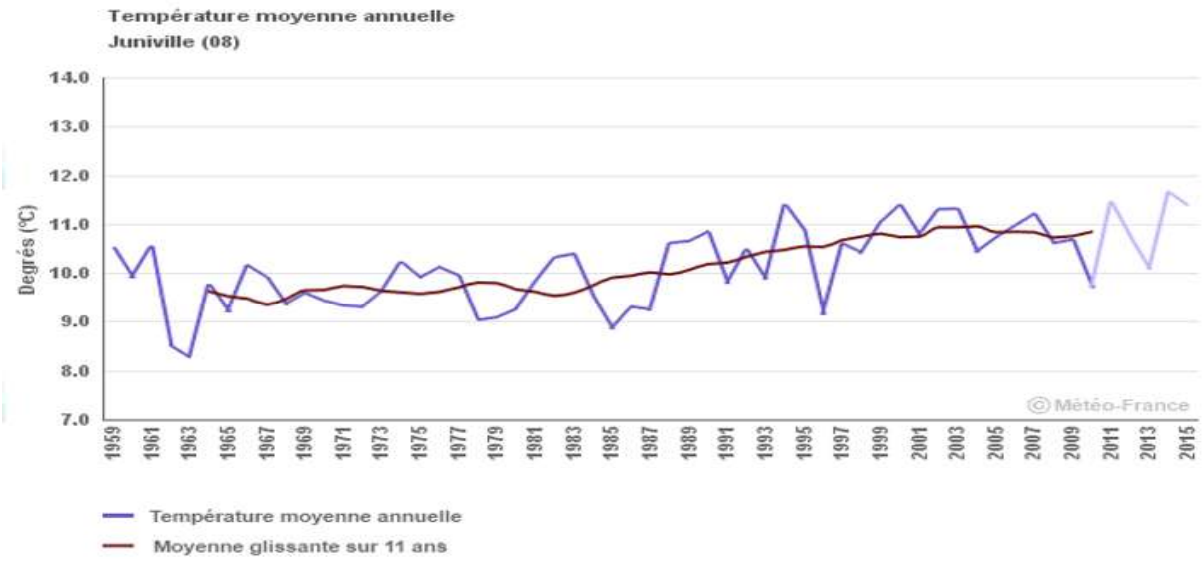

Figure 7.79 ***Evolution de la température moyenne annuelle entre 1959 et 2015*** *(source : Météo France)*

Une augmentation significative de la température moyenne annuelle est observée sur le département entre 1959 et aujourd'hui. Ce phénomène est mondial. Au niveau national, l'augmentation des températures a été de 0,95°C en un siècle. A l'échelle du Grand Est, ces températures devraient encore augmenter de 1,0 à 2,2°C selon les scénarios d'évolution de Météo-France.

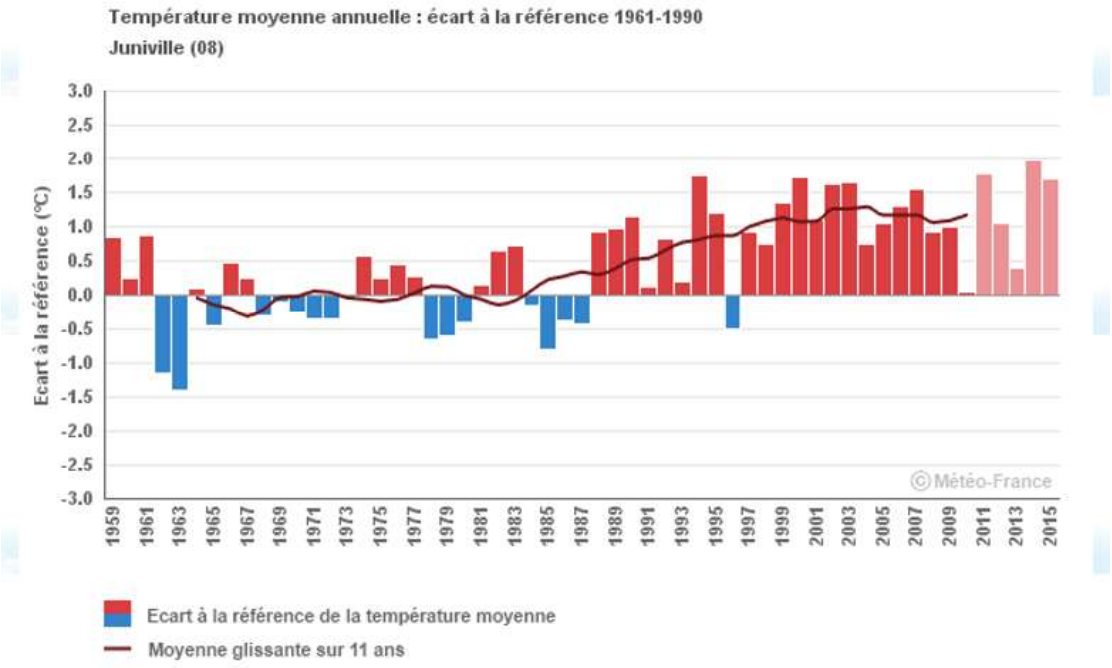

Figure 7.80 ***Ecart à la référence de la température moyenne entre 1959 et 2015*** *(source : Météo France)*

Le graphique ci-dessus représente l'écart à la normale des températures moyennes depuis 1959, la période choisie pour définir la normale des températures étant de 1961 à 1990. Depuis 1995, les écarts à la référence sont exclusivement au-dessus de la moyenne jusqu'à atteindre les +2°C en 2014.

A l'échelle de la France, sur la période 1959-2009, on observe une tendance à environ +0,3°C par décennie. En 2019, la température moyenne annuelle a dépassé la normale de 1,8°C, positionnant 2019 comme la 3ème année la plus chaude depuis le début du 20ème siècle derrière 2014 et 2018.

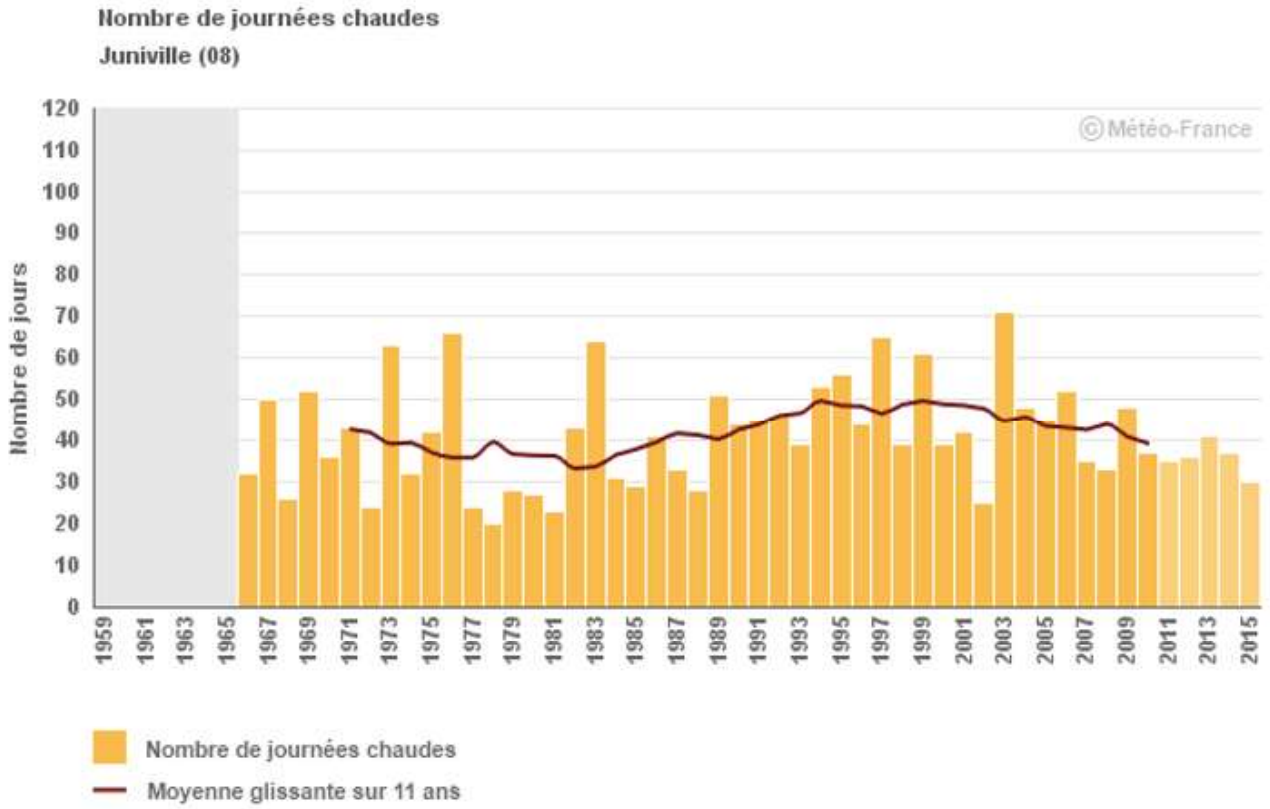

Figure 7.81 ***Evolution du nombre de journées chaudes entre 1966 et 2015*** *(source : Météo France)*

Le graphique ci-dessus représente le nombre de journées dépassant les 25°C de 1966 à 2015. Cet indicateur présente de fortes variations d'une année à l'autre. Il permet de nous renseigner sur des extrêmes climatiques quotidiens plutôt que sur une valeur moyenne. Globalement, on constate une augmentation du nombre de journées chaudes depuis les années 60 sur le département. Il peut être souligné le caractère exceptionnel des étés 1973, 1976, 1997, 1999 et 2003.Au niveau national, entre 1961 et 2018, cette hausse du nombre de journées chaudes est comprise entre 4 et 6 jours par décennie.



Figure 7.82 ***Evolution du cumul annuel de précipitations entre 1959 et 2015*** *(source : Météo France)*

L'évolution des précipitations est en hausse entre les années 1960 et 2000, avant de globalement se stabiliser à partir de 2005 malgré quelques variabilités interannuelles. Cette tendance est similaire aux évolutions observées dans le Grand Est et ainsi qu'à l'échelle nationale.

Perspective d'évolution du climat

L'outil Climadiag de Météo-France permet d'estimer le climat à horizon 2050. Sur le territoire, il faudra prévoir une hausse des températures d'environ 2°C, une diminution du nombre de jours de gel d'environ 20 jours, une hausse des précipitations en hiver et leur diminution en été. Tout cela a un impact sur la faune, la flore et la santé humaine : décalage de la floraison, des récoltes, atteinte au développement de la flore, accroissement des maladies…, risque d'inondation et crues accentué. Les conditions climatiques plus sèches conduiront à une augmentation du nombre de jours avec un risque significatif de feu de végétation. Une élévation de la température sur l'ensemble du territoire entraînera l'augmentation du nombre de jours avec sol sec avec pour conséquence l'aggravation des risques de dommages sur les bâtiments, liés au retrait/gonflement des argiles. Dans beaucoup de régions, les jours très chauds étaient relativement rares dans le climat récent. A l'horizon 2050, ils seront rencontrés plusieurs fois par an avec à la clé une augmentation des risques sanitaires. Dans les villes, souvent sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain, l'accroissement du nombre de nuits chaudes exacerbera les problèmes sanitaires. L'augmentation du nombre de journées en vagues de chaleur est déjà perceptible. Cette tendance se poursuivra d'ici le milieu du XXIe siècle sur l'ensemble du pays.

4.3. Risques naturels

Les risques naturels recouvrent l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements sur un territoire. Ces évènements sont susceptibles d'engendrer des dommages sur les plans humains, économiques mais également environnementaux à ne pas négliger. Le risque résulte de la conjonction entre l'aléa et d'un enjeu, la vulnérabilité étant la mesure des dommages de toute sorte rapportée à l'intensité de l'aléa.

4.3.1. Objectifs de protection

Niveau européen et national

La directive européenne du 23 octobre 2007, dite Directive Inondation (directive 2007/60/CE), relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, a été transposée en droit français par l'article 221 de la LENE (loi portant engagement national pour l'environnement) du 12 juillet 2010 et par le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, qui modifient le Code de l'Environnement. La mise en œuvre de cette directive comporte les étapes suivantes réalisées pour chaque district sous l'autorité du Préfet Coordonnateur de Bassin :

- Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) ;
- Identification des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) ;
- Élaboration, pour trois niveaux d'inondation (événements fréquent, moyen, extrême) des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation dans les TRI ;
- Élaboration des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le PGRI définira pour chaque district les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Il sera également articulé avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Niveau local

Sur le territoire du SCoT Nord Ardenne, un territoire à risque d'inondation important (TRI) a été identifié par le Préfet Coordinateur de Bassin Rhin-Meuse en application de ces dispositions. Le TRI Sedan-Givet, arrêté le 23 juillet 2014 concerne 45 communes potentiellement impactées par la Meuse dans le département des Ardennes.

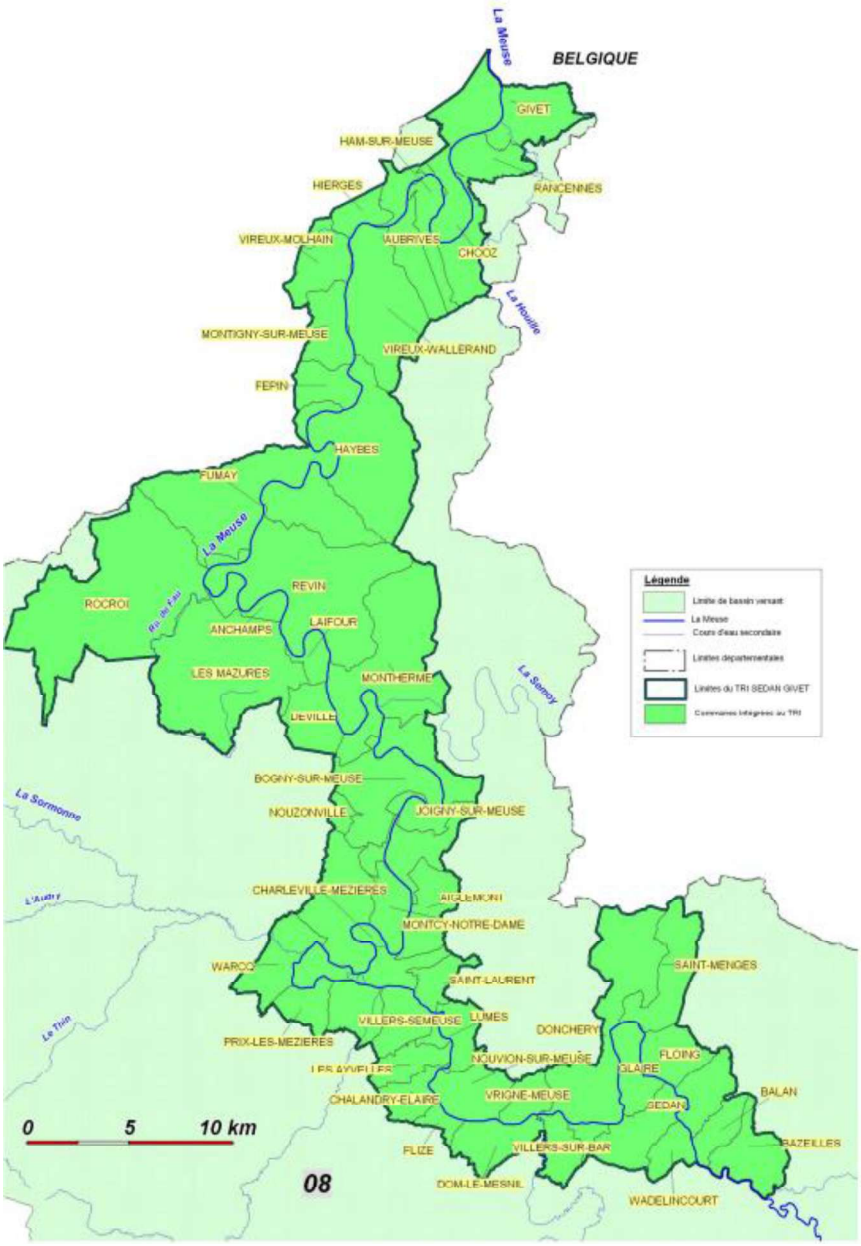

Figure 7.83 ***Carte du TRI Sedan-Givet et communes concernées*** *(source : DREAL Grand Est)*

La démarche d'information préventive s'articule autour de plusieurs documents :

- le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) réactualisé en 2018 dans le département des Ardennes
- le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- 'information de l'acheteur ou du locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé dans un plan de prévention des risques (PPR) prescrit ou approuvé.

4.3.2. Inondation

Par ruissellement

Le développement des surfaces imperméabilisées et/ou la suppression d'espaces naturels et l'évolution des pratiques agricoles et forestières sont des facteurs aggravant du ruissellement. Les éléments du paysage comme les haies, les bosquets, etc… sont des éléments de rétention et de ralentissement des eaux de ruissellement et jouent à ce titre un rôle important dans la dynamique du ruissellement. Corrélée aux coulées de boues notamment présentes dans le sud du territoire, ce risque présente un enjeu sur ce secteur du SCoT Nord Ardennes.

Par débordement

Le département des Ardennes a subi, ces dernières années, de graves inondations. Les crues exceptionnelles de décembre 1993 et de janvier 1995 ont engendré des dégâts importants. Afin de mettre un frein à la croissance de l'urbanisation en zone inondable et de limiter les dommages et les risques encourus par les biens et les personnes,

l'Etat a décidé de mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) couvrant une grande partie du périmètre du SCoT Nord Ardennes.

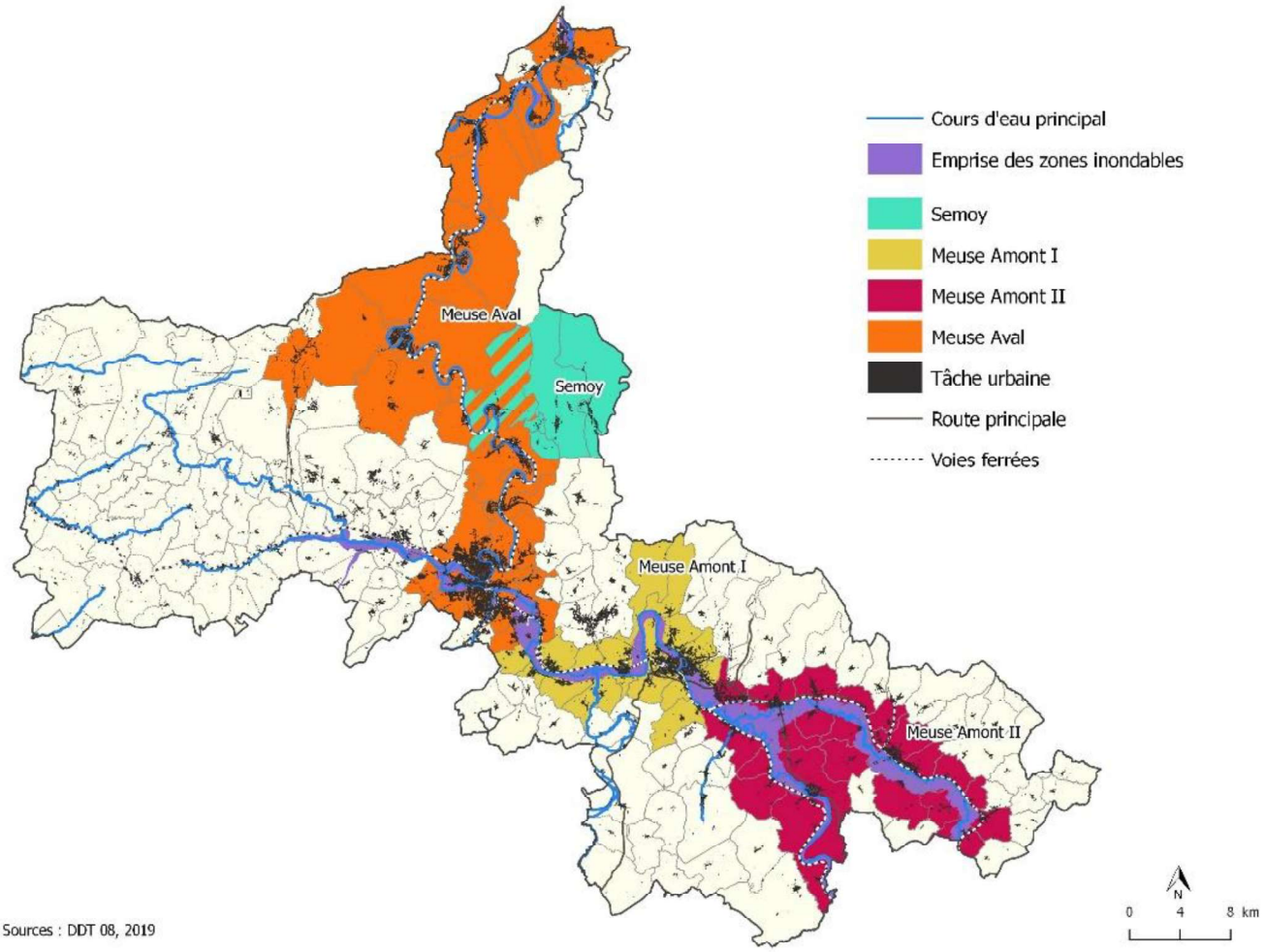

Figure 7.84 ***PPRI SCoT Nord*** *(source : DDT08, traitement AUDRR)*[3]

- PPRi Meuse Aval entre Ayvelles et Givet, concernant 31 communes, approuvé le 28 octobre 1999, entrera en révision en 2021 ;
- PPRi Meuse Amont I concernant 15 communes, approuvé le 1er décembre 2003
- PPRi Meuse Amont II concernant les 24 communes traversant la Meuse et la Chiers, approuvé le 8 février 2010
- PPRi sur la Semoy de la frontière belge à la confluence avec la MEUSE, concernant 5 communes de la Vallée de la Semoy – Les Hautes-Rivières, Thilay, Haulmé, Tournavaux et Monthermé, approuvé le 20 avril 2005

Les zones d'expansion de crue du territoire du SCoT Nord Ardennes sont issues des informations des différents PPRI, des Atlas des Zones Inondables (AZI) de la Sormonne et de la Vence.

[3] Les emprises des zones inondables de cette carte correspondent aux zones d'expansion de crues.

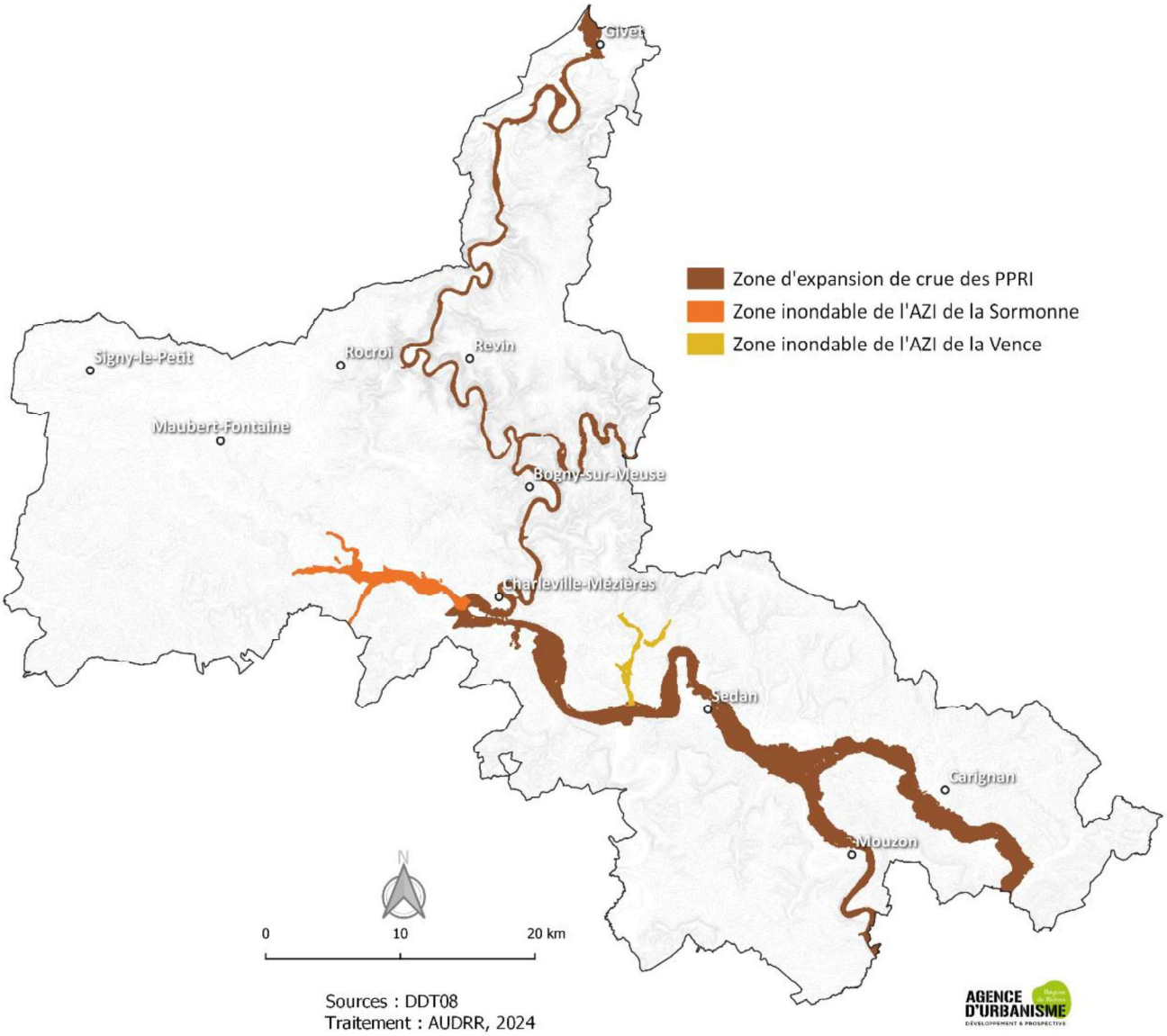

Figure 7.85 ***Carte des zones d'expansion de crue et des zones inondables en AZI***

Les espaces de bon fonctionnement (EBF) sont des enveloppes dans lesquelles les processus naturels s'expriment, assez librement pour assurer, de façon durable, un niveau satisfaisant d'équilibre du cours d'eau grâce à l'expression des processus morpho-dynamiques. Le cours d'eau assure ses diverses fonctionnalités : écoulement des eaux en crue, dissipation de l'énergie hydraulique, équilibre sédimentaire (processus d'érosion, de transport et de dépôt), échanges nappe / rivière équilibrés, vie et libre circulation des organismes aquatiques et terrestres associés, épuration des eaux, cadre de vie et paysages.

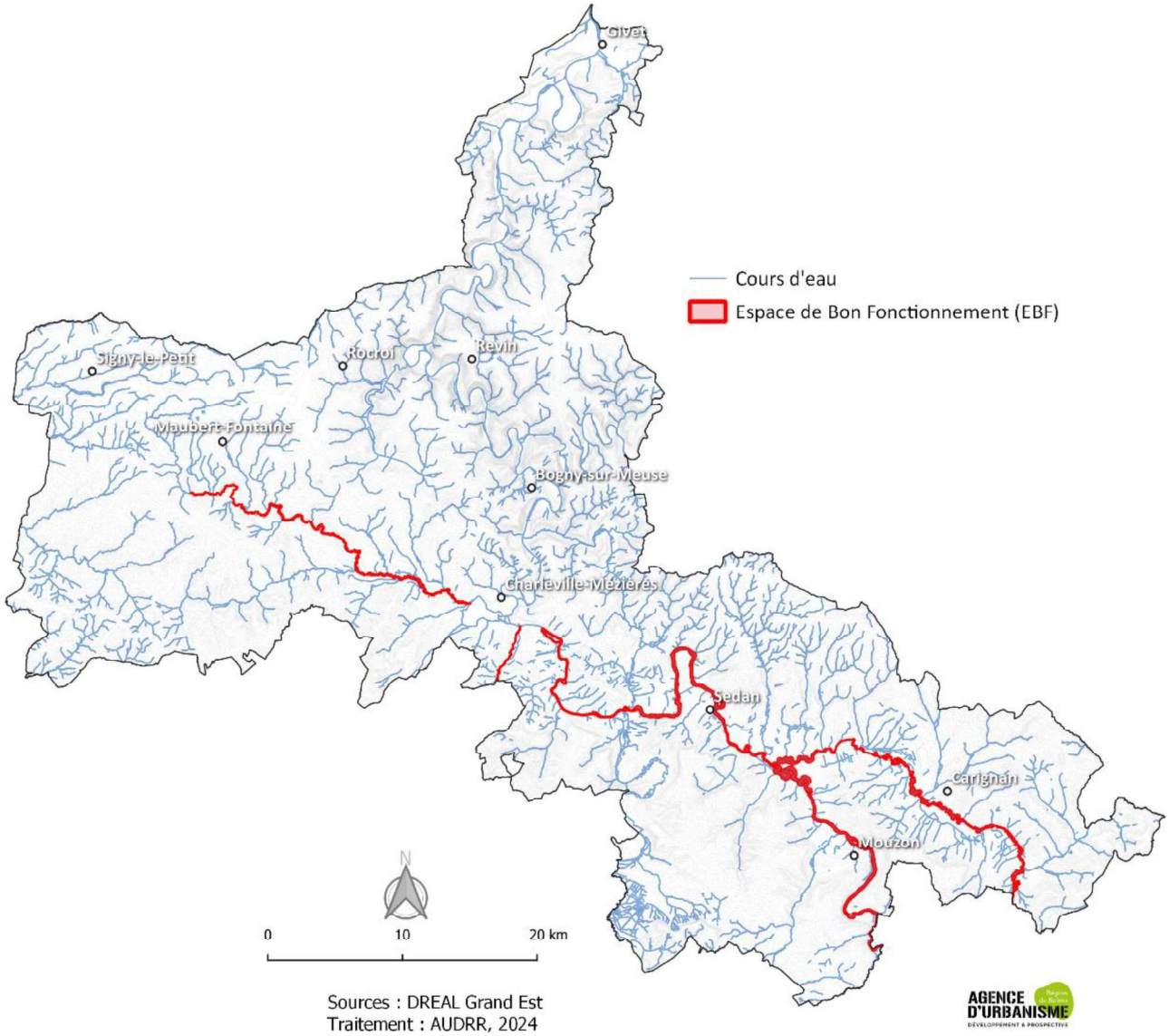

Figure 7.86 ***Carte des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau***

Des phénomènes de crues marquants

Le bassin versant de la Meuse française occupe une surface de 10 430 km². Le comportement en crue de ce bassin est relativement complexe car il est souvent la résultante de crues composées. En cause, la morphologie du bassin, découpe en trois grandes entités placées en série, limitées par les deux plus importants affluents de la Meuse :

- La Haute Meuse, constituée de la Meuse et de ses affluents en amont de la confluence de la Chiers, d'une superficie de 4 145km²
- La Meuse Moyenne, constituée de la Meuse et de ses affluents de la confluence de la Chiers à l'amont de la confluence de la Semoy, totalisant 3 686km²
- La Basse Meuse, constituée de la Meuse et de ses affluents à partir de la confluence de la Semoy, de 2599km².

Les temps de réaction de ces trois sous-bassins varient de 2 jours (temps de propagation de crue pour les Basse et Moyenne Meuse) à 6 jours (pour la Haute Meuse). L'extension globale du bassin étant relativement limitée, un épisode pluvieux engendre généralement des crues locales au niveau des sous-bassins, répercutées sur les autres.
Lorsque les épisodes pluvieux intensifs s'enchaînent, comme cela a été le cas en décembre 1993 et en janvier 1995, un phénomène de superposition de crue amont et de crue locale se produit, d'autant plus que des pluies importantes au même moment sur le bassin versant propre de la Meuse continuent d'alimenter la montée des eaux. De tels épisodes sont presque toujours provoqués en hiver par un flux océanique Atlantique. A Charleville-Mézières, en décembre 1993, la pluviométrie totale mesurée pendant le mois a été de 289mm contre 90mm en année moyenne. En janvier 1995, il est tombé 218mm en 10 jours, les sols ayant déjà été saturés par de fortes

précipitations en décembre. La crue historique de référence est celle de janvier 1995, récente, encore très présente dans les mémoires.
Les phénomènes aggravant les crues de la Meuse sont :

- La diminution de la capacité de rétention des sols des bassins versants du fait
    - Du drainage de zones marécageuses et des terres agricoles, de la déforestation, du remembrement…
    - D'une imperméabilisation des sols du fait de l'urbanisation
    - De l'impact du gel sur l'imperméabilisation des sols (cas de décembre 93 et janvier 95)

Ces différents facteurs augmentant le ruissellement au détriment de l'infiltration, et accélérant la propagation des crues.

- La diminution de la capacité d'expansion des crues en lit majeur du fait de l'urbanisation et de la présence de multiples remblais. Cela diminue la capacité d'amortissement des crues, donc augmente leur vitesse de propagation vers l'aval en majorant leur débit de pointe. Or entre l'aval de CMZ et l'amont de Givet, la vallée de la Meuse est déjà très encaissée et ne présente naturellement qu'une capacité assez limitée à l'expansion des crues.
- Les obstacles à l'écoulement en lits mineur et majeur que constituent les ouvrages hydrauliques (barrages, seuils, épis, ponts…), les remblais et les dépôts divers (carcasses de voitures, de machines à laver, ordures ménagères encombrantes…), ont pour effet de rehausser fortement et de façon généralisée la ligne d'eau lors des crues.

Des crues régulières, d'intensité variable

Les crues de la Meuse sont dites « crues de rivière de plaine » par opposition aux crues torrentielles. La durée de submersion ainsi que les hauteurs atteintes dépendent de l'importance et de la répartition dans le temps de la pluviométrie. Ainsi la période des plus hautes eaux de la crue de décembre 93 a été d'environ 6 jours, tandis qu'elle a duré 10 jours en janvier 95. La décrue de la Meuse s'effectue toujours très lentement.
Les crues de la Meuse engendrent trois types d'inondations :

- Des inondations par débordement direct : le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur, c'est le cas le plus fréquent rencontré dans la vallée de la Meuse
- Des inondations par débordement indirect : les eaux remontent par les nappes alluviales et les réseaux d'assainissement. C'est ainsi qu'à Givet la montée de la nappe alluviale a provoqué la formation de poches d'eau dans le quartier Saint-Hilaire. Warcq se trouve fréquemment inondé par les remontées du réseau d'assainissement. A CMZ, la Rocade Ouest a été coupée lors de la crue de 95.
- Des inondations par dépassement de capacité, submersion ou destruction d'ouvrages : deux communes sont concernées : Saint-Nicolas sur la commune de Rocroi et Givet.
    - Saint-Nicolas se trouve à l'aplomb direct de barrages EDF. Les retenues construites dans la vallée de la Faux permettent de protéger le site de ses crues torrentielles mais lorsque les retenues sont pleines, EDF est obligé de faire des lâchés qui peuvent s'avérer destructeurs
    - A Givet, une digue est censée protéger, sur un linéaire de 2.5km, le quartier Bon Secours et surtout le quartier de la Soie. Lors de la crue de 95, trois brèches se sont formées aggravant l'inondation de ces quartiers. La digue avait cédé lors de la cure de décembre 1925-jenvier 1926.

Des conséquences économiques importantes

Ces crues lentes, de rivière de plaine, occasionnent des dégâts matériels et bloquent l'économie de la vallée pendant la durée des plus hautes eaux. Aujourd'hui, aucune perte de vies humaines n'a été à déplorer. Les hauteurs d'eau atteignent fréquemment plus de 2 mètres en lit moyen et plus d'1 mètre en lit majeur. Les vitesses d'écoulement en lit moyen sont localement élevées et ont provoquées des dommages lors de dernières fortes crues.

Des enjeux liés aux personnes, biens, activités, et patrimoine

- Un besoin de prévention et de limitation du risque humain, en n'accroissant pas la population dans les zones soumises à un risque grave et en y améliorant la sécurité
- Un besoin de favoriser les conditions de développement local en limitant les dégâts aux biens et en n'accroissant pas les aléas à l'aval
- des espaces urbanisés, des axes de communication et des équipements de services et de secours sensibles. La population est intégrée indirectement à la vulnérabilité par le biais de l'urbanisation.

Par remontée de nappe

Si des éléments pluvieux exceptionnels surviennent et engendrent une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : **c'est l'inondation par remontée de nappe**.
On conçoit que plus la zone non saturée est mince, plus l'apparition d'un tel phénomène est probable.
Plusieurs explications dans l'apparition de ce phénomène :

- la capacité de stockage très limitée de la nappe ;
- de leur recharge directe importante suite à des épisodes pluvieux conséquents et continus ;
- de leur caractère souvent très perméable qui favorise ainsi la connexion hydraulique avec les drains de surface type rivière.

Le risque le plus élevé évidemment corrélé avec la présence de la nappe alluviale de la Meuse, la Chiers et la Bar.

4.3.3. Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain concernés sont exclusivement ceux qui se rattachent aux phénomènes suivants :

- les affaissements et effondrements (y compris ceux d'origine minière, ou liés aux ouvrages de guerre souterrains) sont surtout liés à l'activité karstique des zones de plateaux calcaires du Jurassique du centre et du Nord du département, mais aussi à d'anciennes carrières souterraines abandonnées (ardoisières) dans les formations paléozoïques du massif ardennais ;
- les chutes de blocs (à l'exclusion des chutes de faible ampleur) affectent surtout les reliefs prononcés du socle du massif ancien des Ardennes, mais aussi quelques escarpements marqués par les roches dures (calcaire, craie, gaize) dans les formations sédimentaires ;
- les glissements se manifestent essentiellement dans les formations sédimentaires argileuses, marneuses ou sableuses du Crétacé et du Jurassique, surtout dans les secteurs en relief, crêtes préardennaises notamment
- les érosions de berges sont très fréquentes et généralisées sur les rives des rivières coulant dans de larges vallées alluviales où elles ont tendance à divaguer, dont la Meuse en amont de Charleville ;
- les coulées de boue qui sont en réalité des coulées d'eaux boueuses consécutives à des épisodes orageux localisés, peuvent être relativement destructrices.

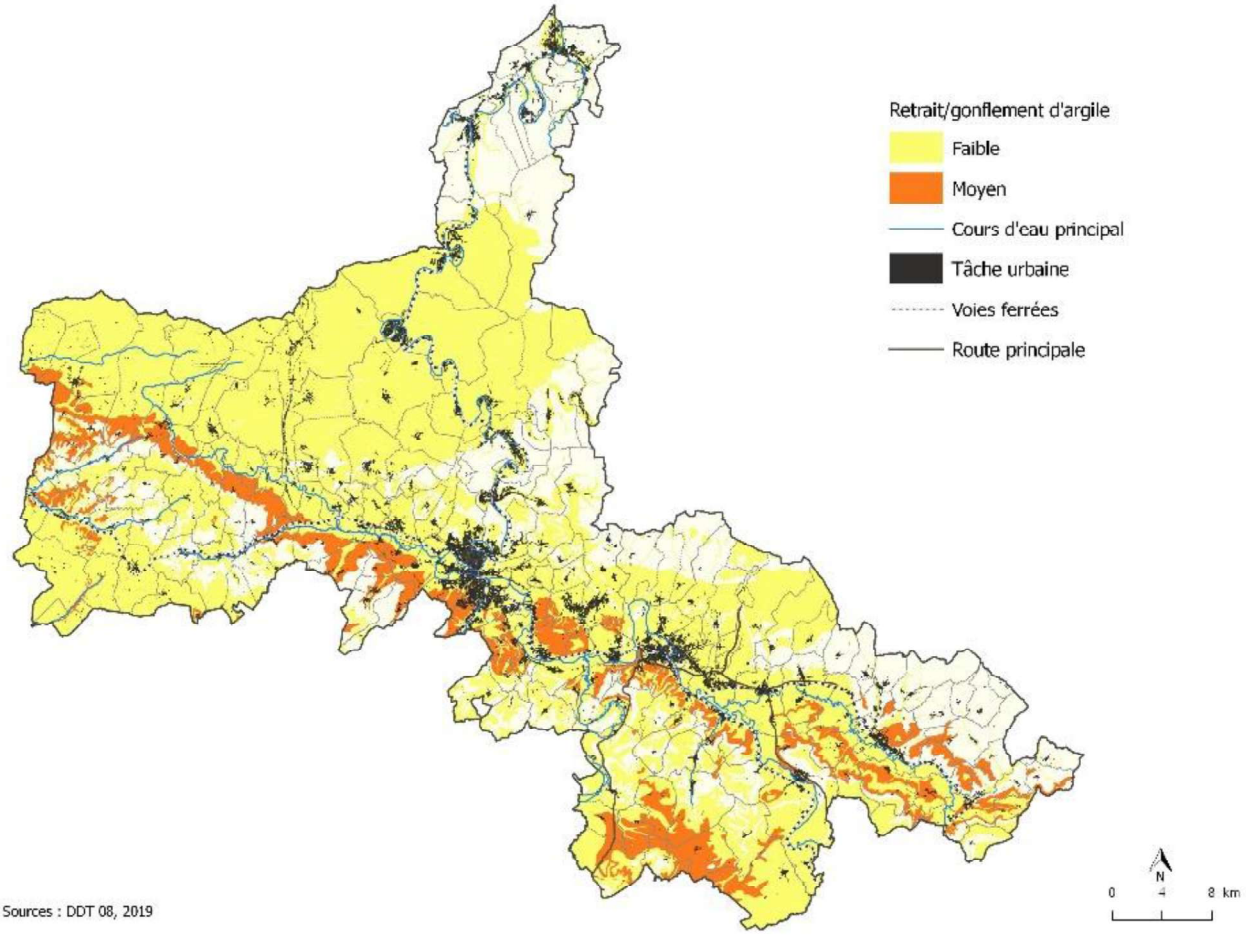

Figure 7.87 ***Risque lié au retrait-gonflement des argiles*** *- Source DDT08, traitement AUDRR*

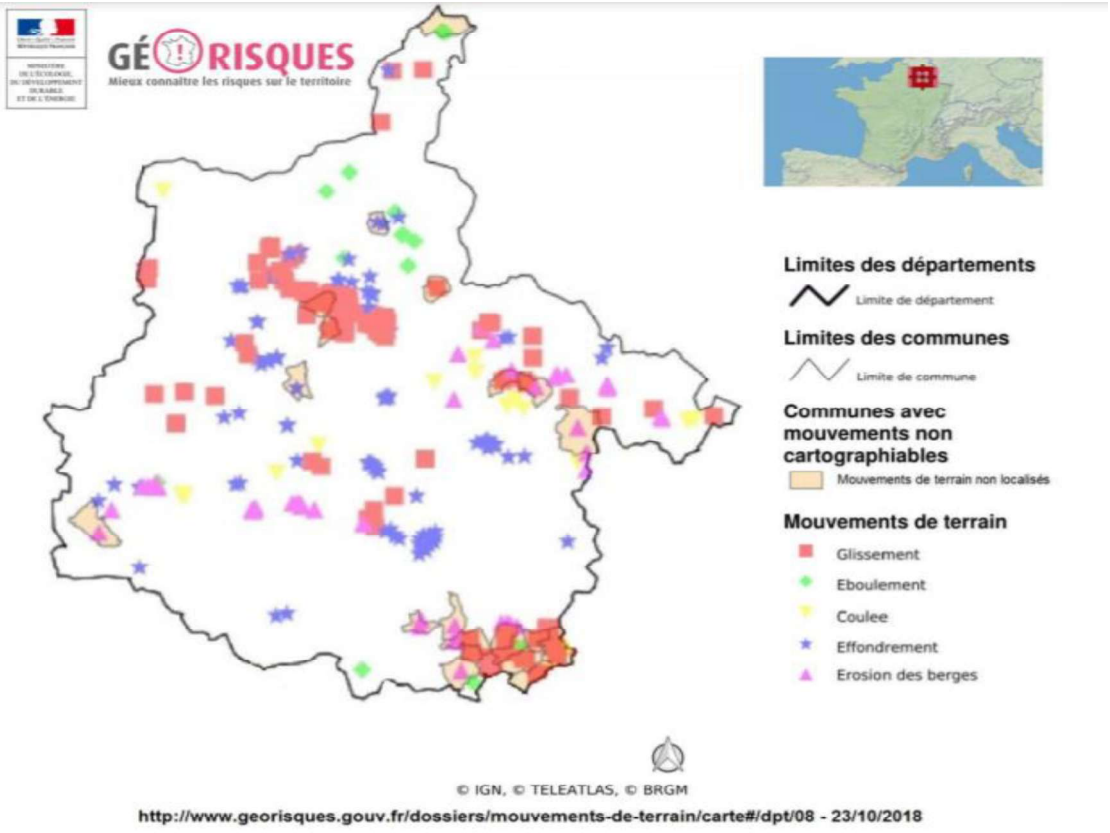

Figure 7.88 ***Répartition des différents types de mouvements de terrain sur les Ardennes*** *- DICRIM Ardennes*

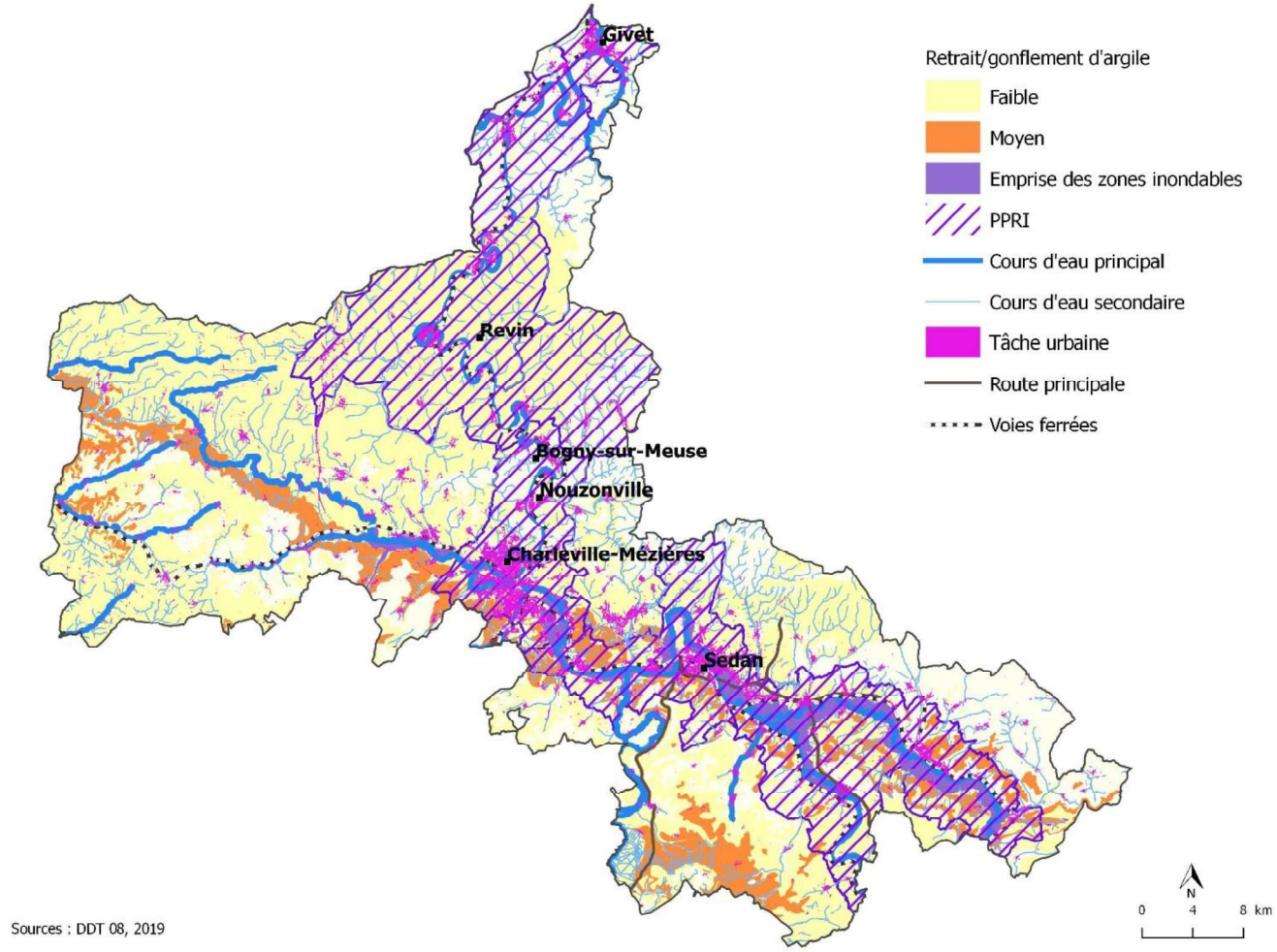

Figure 7.89 ***Risques liés à l'eau et aux mouvements de terrain*** *- Source DDT08, traitement AUDRR*

4.3.4. Feux de forêts

16 communes sont concernées par le risque lié au feux de forêts : Bogny-sur-Meuse, Chooz, Deville, Fromelennes, Fumay, Givonne, Haulmé, Les Hautes Rivières, Haybes, Laifour, Les Mazures, Monthermé, Nouzonville, Revin, Thillay et Vireux-Molhain.

4.4. Risques technologiques

4.4.1. Cadre juridique

Niveau européen

SEVESO :

La directive européenne Seveso III du 4 juillet 2012 remplace la directive européenne Seveso II de 1996. Cette directive, reprise en France au travers notamment de la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013, des décrets n°2014-284 et -285 du 3 mars 2014 et des arrêtés ministériels des 26 mai 2014et11mai2015, concerne certaines installations classées pour la protection de l'environnement utilisant des substances ou des préparations dangereuses en quantités telles qu'elles présentent un potentiel de danger important. Contrairement à la réglementation ICPE, la réglementation européenne ne concerne que les risques industriels majeurs. Elle ne traite pas la question des nuisances. Cette réglementation introduit deux seuils de classement : « Seveso seuil bas » et « Seveso seuil haut » et supprime le régime « autorisation avec servitudes » (AS) en créant les rubriques 4xxx. En particulier, la rubrique 4001 soumet à autorisation les installations présentant un grand nombre de substances ou de mélanges dangereux, et vérifiant la règle de cumul. Pour la détermination du classement Seveso, des seuils, complémentaires de la réglementation ICPE, sont définis. Un établissement ne peut être classé Seveso que si au moins une de ces installations est soumise à autorisation au sens de la loi sur les ICPE.

Niveau national

Installations classées :

La loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement du 19 juillet 1976, dite loi ICPE, concerne toute activité ou stockage pouvant générer des nuisances ou des risques pour l'environnement. Cette réglementation donne lieu à un classement des entreprises concernées selon trois « régimes » : - ICPE soumises à déclaration ; - ICPE soumises à enregistrement ; - ICPE soumises à autorisation préfectorale d'exploiter. Afin de définir à quel régime l'exploitant est soumis, les autorités de contrôle de ces sites se basent sur la nomenclature ICPE. Cette nomenclature définit des seuils (quantités de produits ou nature d'installation) à partir desquels l'entreprise est soumise à tel ou tel régime.c

4.4.2. Etat zéro

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine, à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriel, nucléaire, biologique…).

Le risque industriel

Le risque industriel est défini comme un évènement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits et/ou des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.
Sur le territoire du SCoT Nord, on comptabilise 152 installations classées pour l'environnement (ICPE) dont 77 soumises à autorisation et 4 classé SEVESO III.
Les quatre communes concernées par ce classement sont : Bourg-Fidèle, Cliron, Glaire et Vireux-Molhain.

Tableau 7.11 ***Etablissements industriels SEVESO III - Seuil bas*** *(source : BASOL BASIAS)*

Etablissements industriels SEVESO III - Seuil bas			
Etablissements	**Communes**	**Activités**	**Risques**
ACTEGA-RHENACOAT	GLAIRE	Fabrication de peintures	Incendie, nuage toxique
BRENNTAG SA	CLIRON	Dépôt et conditionnement de produits chimiques divers	Explosion, nuage toxique
ITW PRODUITS CHIMIQUES	VIREUX-MOLHAIN	Conditionnement de produits chimiques	Incendie, explosion

Tableau 7.12 ***Etablissements industriels SEVESO III - Seuil haut (****source : BASOL BASIAS)*

Etablissement industriel classé SEVESO III - Seuil haut			
Etablissement	**Commune**	**Activité**	**Risques**
METAL BLANC	BOURG-FIDELE	Recyclage de batteries usagées pour la production d'alliages de plomb de seconde fusion	Pollution de l'eau, de l'air et du sol au plomb

Le risque nucléaire

Le risque provient de la survenance éventuelle d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir et entraînant des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Ces accidents peuvent survenir lors d'accidents de transport, d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.
La présence d'une centrale nucléaire sur le périmètre du SCoT Nord (Chooz) nécessite la mise en place de dispositifs particuliers dans les 10 km autour du site.

22 communes sont situées dans le périmètre des 20 km de la centrale et sont donc concernées par le risque nucléaire :

- Anchamps
- Aubrives
- Charnois
- Chooz
- Fépin
- Foisches
- Fromelennes
- Fumay

- Givet
- Ham-sur-Meuse
- Hargnies
- Haybes
- Hautes-Rivières
- Hierges
- Landrichamps
- Monthermé
- Montigny-sur-Meuse
- Rancennes
- Revin
- Thilay
- Vireux-Molhain
- Vireux-Wallerand

Le risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque **TMD**, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.
Les principales matières dangereuses transportées dans le département sont :

- Les hydrocarbures
- Le gaz
- Les engrais
- Les explosifs
- L'ammoniac
- Les solvants
- Les bitumes

Le risque TMD est diffus sur le réseau routier et peut concernant l'ensemble des axes. Les axes principaux qui ont été identifiés dans le DDRM comme particulièrement sensibles sont les axes Nord/Sud (par RD8051, RN51, RN43, A304 et A34 vers Reims ou par RD987, RD977 vers Châlons-en-Champagne).

Trois aires de stationnement ont également été identifiées :

- Aire située au niveau des communes de Bazeilles et La Chapelle sur la RN58 dans le sens Belgique-France. Il y est constaté l'entrée régulière en France de transports de munitions et d'explosifs.
- Aire de Couvin (village de Brûly) en Belgique : entrée de transports de déchets radioactifs par le poste frontière de Gué d'Hossus.
- Aire de Faissault (Woinic) sur l'A34.

Concernant les voies ferrées, le territoire est essentiellement un lieu de transit pour les marchandises. Le risque se situe essentiellement sur les gares de triage et sur la zone de transfert de Vireux-Molhain qui sert à l'évacuation des combustibles usés de la CNPE de Chooz.
Les voies navigables de la Meuse et de l'Aisne ne sont concernées par aucun transport de matières dangereuses. Cependant, on peut noter un passage ponctuel et irrégulier de trafics de transit de carbonate de sodium neutre par le Canal des Ardennes et le Canal latéral à l'Aisne.
Dans le département des Ardennes, 122 communes sont traversées par des canalisations transportant du gaz naturel (gazoduc).

Le risque rupture de barrage

Le risque rupture de barrage correspond à l'immersion brutale et rapide de la vallée entraînant de nombreuses victimes et des dégâts matériels et environnementaux importants.
Sur le territoire du SCoT Nord, quatre communes sont concernées par ce risque : Bourg-Fidèle, les Mazures, Revin et Rocroi. Ce risque est lié à la présence d'une Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) de Revin Saint Nicolas Les Mazures qui est exploitée par EDF. Cet aménagement est constitué de deux barrages : le bassin supérieur dit « les Marquisades », et le bassin inférieur dit « Withaker » ainsi que d'une usine de production en partie souterraine.

Le risque « engins de guerre »

Les deux guerres mondiales ont fortement impacté le département des Ardennes. Cela implique la découverte potentielle d'engins de guerre qui pourrait représenter un danger mortel.

Le risque radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.
En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.
10 communes sont concernées sur le territoire : Chilly, Harcy, Laval-Morency, Le Châtelet-sur-Sormonne, Lonny, Montcornet, Murtin-et-Bogny.

4.5. Pollution des sols

Un site pollué est site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.
Deux bases de données ont été mises en place afin de déterminer ces sites et sols pollués :

- Basias (Base de Données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service : elle fait l'inventaire de tous les sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante.
- Basol : elle recense les sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. 5 catégories sont répertoriées : Site traité et libre de toute restriction, site en cours de travaux, site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic, site en cours d'évaluation et site traité avec surveillance ou restriction d'usage.

Sur les 89 sites pollués recensés sur le département en 2020, 82 sont situés sur le SCoT Nord. Ce chiffre s'explique par le passé industriel du territoire.

4.6. Gestion des déchets

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Grand Est a été approuvé en février 2020.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Grand Est, volet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), vise à coordonner et à optimiser à l'échelle régionale la gestion des déchets et les actions de prévention, ainsi qu'à fixer des objectifs en matière de recyclage et de valorisation. Il se substitue aux plans régionaux de prévention et de gestion des déchets dangereux, non dangereux et des déchets issus du bâtiment. 3 objectifs :

1) Prévenir la production de déchets et augmenter la valorisation
2) Traiter les déchets résiduels produits au regard des capacités des installations du Grand Est
3) Promouvoir l'économie circulaire pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies

Le plan doit être pris en compte dans le SCoT Nord Ardennes.

Toutes les communes, soit directement (pour les communes indépendantes), soit par le biais de l'EPCI en charge de la collecte, ont transféré leur compétence traitement à Valodéa.

Le Département des Ardennes a souhaité être plus ambitieux que la règlementation en matière de prévention en préconisant une baisse des OMA de - 15% à l'horizon 2026 par rapport à 2009.

37 déchèteries sont recensées en 2011 et permettent un bon maillage du territoire. 24 déchèteries acceptent les déchets des artisans sous certaines conditions et 9 n'en acceptent pas. Seules 2 déchèteries du département sont dédiées uniquement aux professionnels.
Une piste d'enjeux peut être retenu sur ce sujet, à travers l'amélioration de la gestion des déchets visant à réduire leur impact sur l'environnement.

4.7. Nuisances sonores

4.7.1. Cadre juridique

Niveau européen

La directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les États membres de l'Union européenne visant à éviter, prévenir et réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Niveau national

Cette directive a été retransposée en droit français aux articles L.572-1 et suivants du Code de l'Environnement. Selon l'article 1er du décret du 24 mars 2006, les cartes de bruit et les PPBE ont pour objet « d'évaluer et de prévenir les nuisances sonores résultant d'activités humaines, notamment les bruits émis par les moyens de transports, le trafic routier, ferroviaire ou aérien ou provenant d'activités industrielles exercées dans les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ».

La réalisation de cartes de bruit stratégiques (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sont obligatoires, en deux échéances :

- Réalisation des CBS pour le 30 juin 2007 et des PPBE pour le 18 juillet 2008 pour les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules, les voies ferrées de plus de 60 000 passages de trains par an, les aérodromes de plus de 50 000 mouvements par an ainsi que les agglomérations de plus de 250 000 habitants.
- Réalisation des CBS pour le 30 juin 2012 et des PPBE pour le 18 juillet 2013 pour les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules, les voies ferrées de plus de 30 000 passages de trains par an ainsi que les agglomérations de plus de 100 000 habitants

Est également prévue une révision des CBS et des PPBE tous les 5 ans. Nous arrivons donc à la 3ème échéance, qui consiste à réviser les CBS et les PPBE de la 2ème échéance.

Niveau local

Les Cartes de Bruit Stratégiques révisées ont été présentées au comité bruit départemental le 8 février 2018 et ont été approuvées par le préfet des Ardennes par arrêté n° 2018-121 du 5 mars 2018.

Tableau 7.13 ***PPBE et Cartes stratégique de Bruit s'appliquant sur le territoire*** *(source CD08)*

Réseau routier national du département des Ardennes	PPBE 3e échéance arrêté le 29 octobre 2018
	Cartes de Bruit Stratégiques 3e échéance arrêté le 5 mars 2018
Infrastructures ferroviaires du département des Ardennes	PPBE 3e échéance 2019-2024 (en consultation publique)
	Cartes de Bruit Stratégiques 3e échéance arrêté le 5 mars 2018

4.7.2. Impacts du bruit sur la santé

Par la stimulation via le système auditif du système nerveux, le bruit entraine des effets physiologiques sur le fonctionnement de l'organisme, de même que des effets psychiques. Ces effets apparaissent même pour des bruits de faible intensité, lorsqu'ils sont répétés et que l'individu y est exposé de manière involontaire. Cela génère un stress chez l'individu, avec les nombreuses perturbations physiologiques qu'il entraîne, des effets cardiovasculaires et des troubles du sommeil.

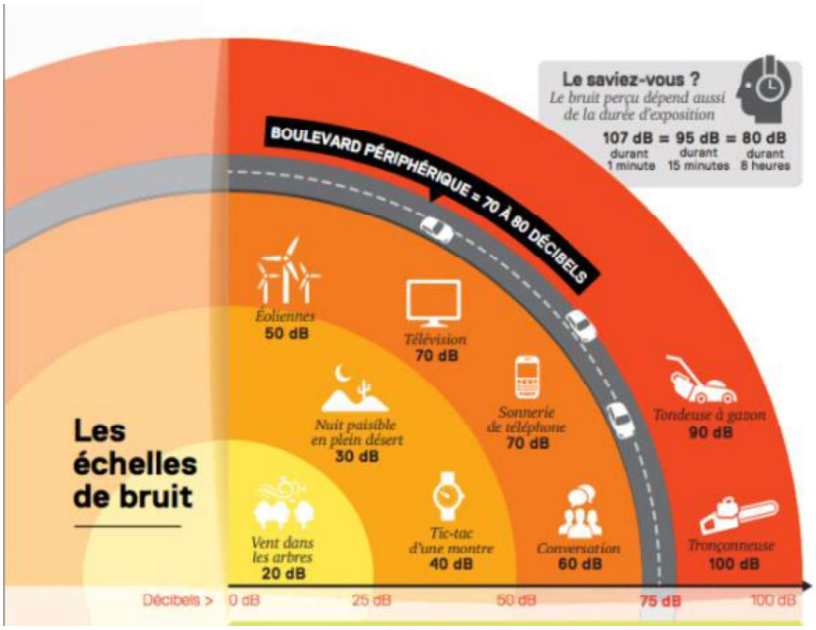

Figure 7.90 ***Les échelles de bruit*** *(source : seriniti)*

L'unité la plus couramment utilisée et la plus connue est le décibel (dB) qui caractérise l'intensité d'un bruit à un moment donné. De manière générale, le seuil de perception est à 0 dB et le seuil de la douleur voisin de 120 dB. Les dB(A) évaluent la pression sonore en tenant compte de la sensibilité de l'oreille humaine plus importante entre 1 000 et 5 000 Hz.
Le bruit (dès 65-70 dBA) peut être la cause de maladies neuropsychologiques chez certaines personnes. Les normes d'exposition sont des formes indirectes de contrôle du bruit, en regardant non pas la source mais l'élément (individu, logement…) concerné.

Le niveau de nuisance sonore est caractérisé par deux indicateurs : le Lden traduit la gêne sur 24h et le Ln traduit la gêne sur la période de nuit de 22h à 6h.

Tableau 7.14 **Valeurs limites de l'indicateur de bruit** *(source : data.gouv.fr)*

Valeurs limites en dB(A)				
Indicateurs de gêne	Bruit routier	Bruit ferroviaire	Bruit industriel	Bruit aérien
Lden	68	73	71	55
Ln	62	65	60	nc

dB(A) signifie décibel pondéré, il s'agit de l'unité de mesure de l'intensité perçue par l'homme d'un son

4.7.3. Le bruit sur le territoire

L'essentiel des nuisances sonores sur le territoire du SCoT Nord est lié aux transports terrestres. Ces sources de nuisances ont été identifiées dans le cadre du plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) des Ardennes.

Trois infrastructures routières du territoire du SCoT sont concernées par ce PPBE : L'A34, la RN43 et la RN1043.

Ces trois infrastructures touchent par le bruit au total 81 personnes la journée (Lden >68 dB(A)) et 7 personnes la nuit exposées à un niveau sonore supérieur au seuil réglementaire (Ln> 62dB(A)).

Le SCoT Nord est donc peu concerné par la problématique des nuisances sonores.

Il est cependant essentiel de veiller à la prise en compte du bruit dans les aménagements futurs, notamment dans le cadre de futures constructions le long de ces axes vecteurs de bruit.

En effet, ce sont les choix des futures zones à urbaniser (résidentiel, activités etc..) qui seront susceptibles d'augmenter ou de réduire le risque de nuisances sonores, notamment par l'augmentation du trafic.

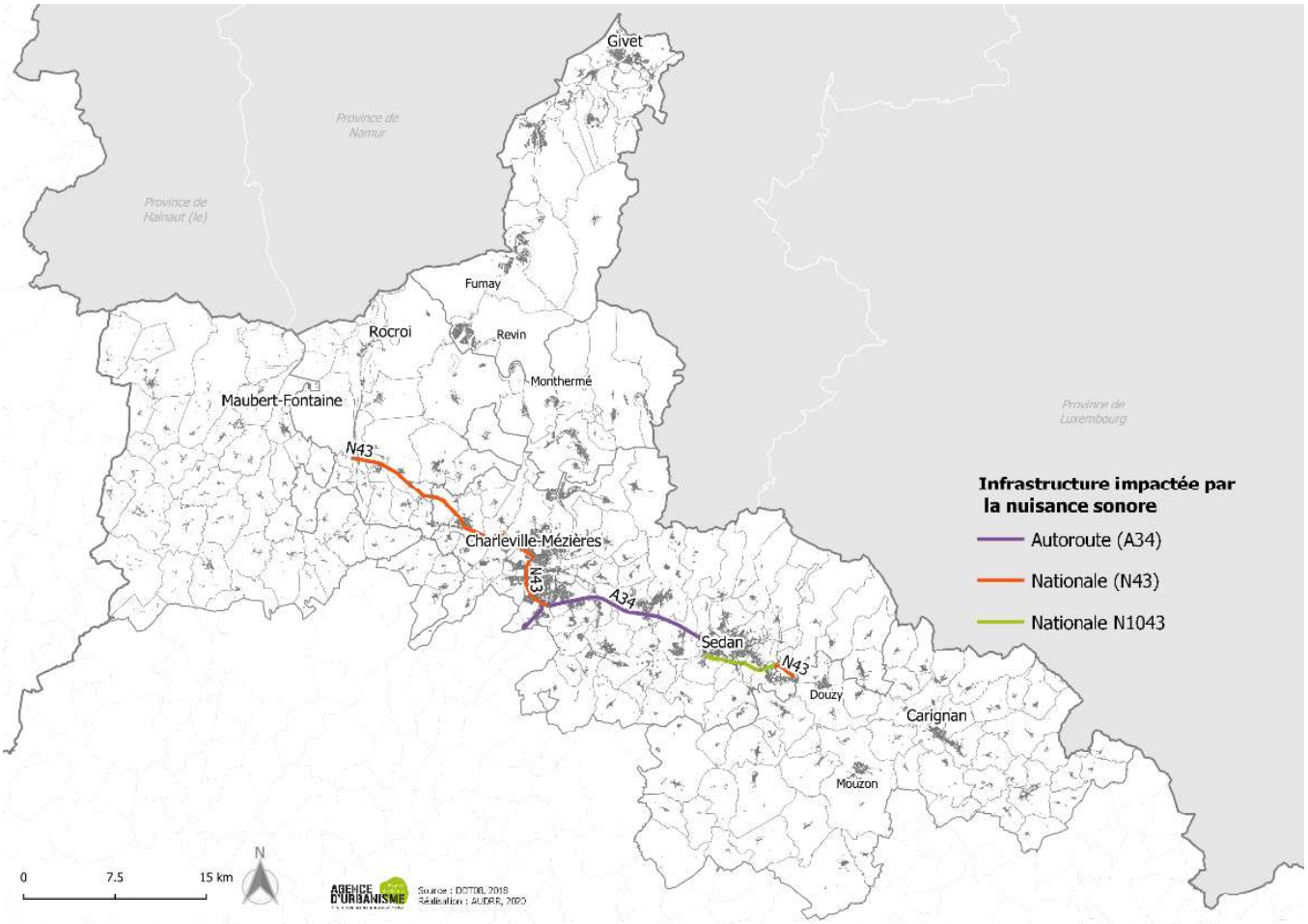

Figure 7.91 ***Les infrastructures impactées par la nuisance sonore en 2023***

DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES POUR REDUIRE LE TRAFIC DE TRANSIT

La nouvelle autoroute A304 et son barreau de raccordement avec la RN43 a fait l'objet d'une étude d'impact et de mesures permettant de limiter les nuisances sonores à ses abords. Si la nouvelle route créée constituera une nouvelle source de bruit dans l'environnement, elle a pour objectif de réduire le trafic sur la RN43 et d'en limiter les nuisances. Néanmoins, l'étude indique que les niveaux sonores prévisibles au niveau des zones habitées resteront inférieurs aux limites réglementaires.

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Place de droits de l'homme | 51084 Reims cedex
6 Place de la gare, immeuble Rimbaud'Tech | 08000 Charleville-Mézières
Tél: 03 26 77 42 80 | Fax: 03 26 82 52 21 | www.audrr.fr

SCoT Nord-Ardennes